

Une entreprise vosgienne. La verrerie de Portieux. (1850-1950).  
THESE PRESENTEE POUR LE DOCTORAT par  
Philippe PICOCHÉ

sous la direction de CLAUDE-ISABELLE BRELOT

16 novembre 2000

Jury Mme Claude-Isabelle BRELOT Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, Directeur de Thèse M.  
Jean-Luc MAYAUD Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 M. Patrick VERLEY Professeur à l'Université  
Paris 8 M. Jean-Yves ANDRIEUX Professeur à l'Université Rennes 2.

## Table des matières

- Epigraphe
- INTRODUCTION
- PREMIERE PARTIE : DES LIEUX ET DES HOMMES

### ◆ CHAPITRE I : L'USINE DE PORTIEUX : DE SON IMPLANTATION DEFINITIVE JUSQU'A LA GUERRE FRANCO RUSSIENNE

#### ◇ 1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'USINE DE PORTIEUX (fig. 1, 2, 3)

- 1.1 L'implantation définitive Note8.
- 1.2 Le rôle de la forêt
- 1.3 Enclavement - Désenclavement ( fig. 4)

#### ◇ 2 - QUELQUES REPERES DANS L'EVOLUTION DE L'USINE

- 2.1 Le domaine de la verrerie de Portieux après la révolution
- 2.2 La verrerie en 1806 Note25.
- 2.3 La verrerie en 1834 Note27.
- 2.4 La période Régnier 1835-1840 Note28.
- 2.5 La verrerie en 1849 Note37.
- 2.6 L'usine en 1855

#### ◇ 3 - L'USINE DE VALLERYSTHAL (MOSELLE) AVANT LE RACHAT DE LA VERRERIE DE PORTIEUX Note39.

### ◆ CHAPITRE II : LA SOCIETE ANONYME DES VERRERIES REUNIES DE VALLERYSTHAL ET PORTIEUX LA SOCIETE ANONYME DES VERRERIES REUNIES DE VALLERYSTHAL ET PORTIEUX Note47.

- ◇ 1 - Formation (fig. 9 et 10)
- ◇ 2 - Evolution des statuts Note58.
- ◇ 3 - Le conseil d'administration
- ◇ 4 - Les actionnaires Note70.
- ◇ 5 - Les problèmes liés à la double implantation

• DEUXIEME PARTIE : L'ORGANISATION DU TRAVAIL

◆ CHAPITRE III : LA DIRECTION DE L'USINE DE PORTIEUX  
LA DIRECTION DE L'USINE DE PORTIEUX

- ◇ 1 - La direction de Portieux en question
- ◇ 2 - Les modalités d'organisation de la direction des usines
- ◇ 3 - Le patron en politique
- ◇ 4 - Le patron : Adrien Richard (fig. 13)
  - 4.1 - Les alliances
  - 4.2 - Le train de vie
  - 4.3 - Les loisirs
  - 4.4 - Le rapport aux ouvriers
  - 4.5 - La carrière politique et l'engagement dans le domaine économique
- ◇ 5 - Les liens avec Clairey (Vosges) et Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle)
  - 5.1 - Les liens avec Clairey
  - 5.2 - Les liens avec Vannes-le-Châtel

◆ CHAPITRE IV : LES ASPECTS TECHNIQUES ET LES INNOVATIONS

- ◇ 1 - L'espace de l'usine
- ◇ 2 - Les évolutions dans le bâti industriel
- ◇ 3 - Le temps des ingénieurs Note225.
- ◇ 4 - Les recherches et les améliorations techniques Note236.
- ◇ 5 - Le problème des modèles
- ◇ 6 - Le procès avec Baccarat : 1888-1890
- ◇ 7 - Lamécanisation et le four à bassin
- ◇ 8 - La recherche des couleurs
- ◇ 9 - La casse
- ◇ 10 - La matière première : le sable (fig. 28, 29, 30)
- ◇ 11 - Société anonyme des soudières de la Meurthe Note284.
- ◇ 12 - Le combustible

◆ CHAPITRE V : LA MAIN-D'OEUVRE

- ◇ 1 - Le recrutement de la main-d'oeuvre
- ◇ 2 - Le problème du recrutement ouvrier et le pensionnat ( fig. 32, 33, 34)
  - 2.1 - Une constante préoccupation
  - 2.2 - Développement du pensionnat ( fig. 35 et 36 )
  - 2.3 - Le recruteur Joseph Santol
  - 2.4 - Le recruteur René Guillet
  - 2.5 - L'agitation au pensionnat
  - 2.6 - Le recruteur Edouard Bernaert
  - 2.7 - Les verreries en accusation et les contre-attaques de Portieux
  - 2.8 - Un recruteur et un défenseur : Emile Labarthe
  - 2.9 - Les recrutements en Espagne : l'abbé Santol et Charles Maugé
- ◇ 3 - Itinéraires du recrutement

- ◇ 4 - Les pensionnats aux verreries de Baccarat, Croismare, Vannes-le-Châtelet Clairey
- ◇ 5 - La piste des ouvriers de Bohème
- ◇ 6 - Recrutement après 1923

#### ◆ CHAPITRE VI : LA CARRIERE DES VERRIERS

- ◇ 1 - L'apprentissage
- ◇ 2 - Les catégories de personnels
- ◇ 3 - Le travail des femmes
- ◇ 4 - La politique des salaires
- ◇ 5 - La participation aux bénéfices et les placements de fonds
- ◇ 6 - Aspects de la vie en atelier
- ◇ 7 - Les ouvriers honorés Note535.
- ◇ 8 - Les réjouissances (fig. 47 et 48)

### • TROISIEME PARTIE : LA POLITIQUE SOCIALE

#### ◆ CHAPITRE VII : LES OEUVRES

- ◇ 1 - Le logement du personnel (fig. 49)
- ◇ 2 - Les achats de terrains et la politique des logements
- ◇ 3 - L'achat des forêts
- ◇ 4 - Les infrastructures d'accompagnement
  - 4.1 - L'église
  - 4.2 - Le cimetière
  - 4.3 - Les écoles
- ◇ 5 - La caisse de secours et de retraite des ouvriers Note616.
- ◇ 6 - L'économat - la société d'alimentation Note633.
- ◇ 7 - La ferme
- ◇ 8 - L'adduction d'eau
- ◇ 9 - La vente des écoles Note647.

#### ◆ CHAPITRE VIII : LES GREVES

- ◇ 1 - Les "mouvements d'humeur du personnel" et quelques grèves sporadiques Note650.
- ◇ 2 - La grève du 30 novembre 1938
- ◇ 3 - Chronique d'une fermeture

### • QUATRIEME PARTIE : LE BILAN COMMERCIAL D'UNE REUSSITE

#### ◆ CHAPITRE IX : LE MOUVEMENT DU COMMERCE

- ◇ 1 - L'élan commercial Note708.
- ◇ 2 - Toujours plus d'ambition
- ◇ 3 - La réussite commerciale (fig. 55)
- ◇ 4 - Le développement de l'entreprise 1914 - 1950

#### ◆ CHAPITRE X : LES METHODES COMMERCIALES

- ◇ 1 - Le réseau des représentants

◇ 2 - L'installation américaine : 1889

· 2.1 - Géricot

- 2.1.1. La triple alliance
- 2.1.2. "Ruses de Guerre"
- 2.1.3. La Mac Kinley Bill
- 2.1.4. La double entente
- 2.1.5. Nouvelles orientations et difficultés

· 2.2 - Fondeville - New-York (fig. 61)

· 2.3 - Bloch : le marché Sud Américain : Brésil, Argentine, Chili, Pérou, *Mexique...* (fig. 63)

◇ 3 - La répartition des marchés et les relations Portieux-Vallérysthal

◇ 4 - La clientèle

◇ 5 - Les ententes entre maîtres de verreries

· 5.1 - Le rachat de verreries

· 5.2 - Les tarifs et les techniques

- CONCLUSION
- GLOSSAIRE
- ANNEXE

◆ ANNEXE I : Elections de 1902 - refrains satiriques

◇ Elections de 1902 : Avenir Républicain du 27 avril 1902

◆ ANNEXE II : Banquet républicain de Mirecourt, 6 avril 1902

◇ Discours de Mougin paru dans l'Avenir Républicain du 13 avril 1902

◆ ANNEXE III : Liste des ouvriers honorés lors de la visite du ministre Ruau

◇ LISTE DES ENFANTS RECRUTES EN Espagne  
PAR L'ABBE SANTOL EN JUIN 1912

◆ ANNEXE XI : Familles arrivées après l'annexion de l'Alsace-Lorraine

◇ Exemple de la famille Scholl

◆ ANNEXE XIII : Liste des enfants recrutés en Espagne  
par l'abbé Santol en juin 1912

◆ ANNEXE XVI : Etat des heures de manque de travail des jeunes espagnols

◇ du mercredi 25 mars au samedi 4 avril 1914

◆ ANNEXE XIX : Liste des peintres et décorateurs

◇ Liste des peintres, décorateurs et dessinateurs d'après 6 M 364 ; A.D.V.

◇ Liste des dessinateurs d'après registre des entrées ; A.P.



◆ ANNEXE XX : Liste des tiseurs et ferrassiers

◇ Liste des tiseurs et ferrassiers (*date de naissance*)  
d'après un registre des entrées et sorties de l'usine

◆ ANNEXE XXVII : Extraits de la discussion du budget du Commerce

◇ (Journal Officiel du mercredi 21 décembre 1938)

• BIBLIOGRAPHIE I

◆ I - Sources manuscrites

◇ A - Archives communales

- 1 - Archives de Portieux
- 2 - Archives de Moriville (Vosges)
- 3 - Archives d'Epinal (Vosges)

◇ B - Archives départementales

- 1 - Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle
- 2 - Archives départementales du Cher
- 3 - Archives départementales des Pyrénées-Orientales
- 4 - Archives départementales de la Moselle
- 5 - Archives départementales des Vosges

◇ C - Archives privées

◆ II - Sources imprimées

• BIBLIOGRAPHIE II

- ◆ 1 - Ouvrages généraux
- ◆ 2 - Ouvrages ou articles sur la verrerie
- ◆ 3 - Ouvrages divers et autres industries

## Epigraphe

“ Ils sont les soldats de l’industrie, des conquêtes pacifiques. Vainqueurs ou vaincus, les hommes de la poudre et du fer, les mineurs, les charbonniers, les forgerons de socs et d’épées, les fondeurs, les verriers ont droit à notre admiration. Ils nous nourrissent, ils meurent pour nous. Qu’attendons-nous donc nous mêmes artistes et poètes, pour leur dédier nos livres et nos tableaux ? ”

(François Bonhommé-peintre-1809-1881)

## INTRODUCTION

Le seul ouvrage entièrement consacré à la Verrerie de Portieux (Vosges), gobeleterie à la main, a été publié en 1886 par le docteur Alban Fournier<sup>Note 1</sup>.

La majeure partie de ce fascicule de 80 pages retrace, principalement, la naissance (1705) et les grandes étapes de la vie de l'entreprise avant la période révolutionnaire. L'auteur a concentré l'histoire de l'usine de 1802 à 1886, dans trois courtes pages seulement. De mémoire d'homme, on devait se souvenir, à la Verrerie et dans les environs, de ce passé relativement proche pour l'auteur au moment de la publication de ses écrits. Toutefois, notons que le docteur Fournier ne dit rien au sujet des cinq années troublées de la vie de l'usine, 1835-1840.

A. Fournier, lié au directeur Mougin par des rapports d'amitié et de travail, se comporte en historien. Il s'appuie sur la lecture de différentes archives. Il a compulsé celles de l'usine. Pour cette dernière source, les documents cités par l'auteur sont désormais introuvables. Cette disparition résulte, certainement, des périodes difficiles que toute entreprise traverse, inévitablement, tout au long d'une existence fort longue et parfois troublée. Les diverses modalités de gestion de l'usine qui multiplient le nombre de gérants, de propriétaires, d'associés peuvent aussi expliquer la disparition de documents fondateurs, indispensables à la connaissance approfondie de la société verrière. D'autres éléments doivent être pris en compte que sont les remaniements fréquents du bâti industriel, surtout à partir de la création de la société anonyme Vallérysthal et Portieux en 1871. Par conséquent, à plus d'un titre, on mesure combien les écrits de A. Fournier sont irremplaçables et fondamentaux à étudier [Note2](#).

L'usine de la Verrerie de Portieux fut, longtemps, la première entreprise vosgienne par sa taille et l'ampleur de son commerce. Pourquoi donc, hormis le travail de A. Fournier, cette usine qui compte 875 ouvriers en 1881, 1280 (et 150 apprentis) en 1912, 1025 en 1925, n'a jamais fait jusqu'ici l'objet d'une étude particulière [Note3](#). Notons que la plus importante entreprise textile vosgienne, la Blanchisserie et Teinturerie Thaonnaise, n'en compte que 733 en 1880. Pour répondre à cette interrogation, nous devons avancer quelques éléments d'ordre local et national.

Sur le plan local, et plus généralement vosgien, c'est bien l'industrie textile qui, au cours des ans, descendant de la montagne pour occuper les vallées, fait l'objet d'études particulièrement savantes. Même si l'usine de la Verrerie de Portieux est importante, elle n'en demeure pas moins marginale par rapport à l'ampleur du phénomène industriel que représente le textile dans le département. Plus largement encore, n'est-ce pas toute l'industrie verrière qui apparaît marginale parce que disséminée sur le territoire vosgien et parce qu'en cours de régression formidable après 1850 [Note4](#). Une autre raison du peu d'attention marquée pour l'usine de la Verrerie de Portieux résulte de sa position géographique [Note5](#). En effet, l'usine se situe en dehors des grands axes de communication vosgiens et surtout en dehors du bassin industriel d'Epinal (fig. 1). Actuellement, les vosgiens ne connaissent de l'entreprise et n'en retiennent que les crises économiques et structurelles qui l'ont marquée au cours des 20 dernières années.

Il faut également souligner qu'une importante partie des archives de l'usine de la Verrerie de Portieux n'a été déposée à Epinal, lieu de centralisation et d'accessibilité, qu'en 1987 [Note6](#). Cette impossibilité à compiler les archives jusqu'en 1993 peut également expliquer l'absence d'intérêt profond porté envers cette usine verrière, unique survivante des verreries forestières de jadis.

Sur le plan national, remarquons que l'industrie du verre n'a, jusqu'ici, que peu été observée. Certes, des travaux existent mais, souvent, ils n'ont trait ni à la période considérée, ni à la gobeletterie.

Force est de constater l'extrême indigence des sources imprimées. Notre travail repose donc essentiellement sur l'exploitation des sources manuscrites [Note7](#). En fonction des sources disponibles, nous avons opté pour une étude à dominante sociale, sans pour autant négliger les aspects économique et politique de cette belle et grande usine que fut la verrerie de Portieux, inscrivant ce travail dans la période 1850-1950. Nous ne souhaitons pas aller au-delà de cette borne temporelle car nous serions alors rentré dans une période où les difficultés de l'entreprise ont exacerbé bien des passions, ont fait naître bien des espoirs régulièrement déçus.

Cent années de la vie d'une entreprise, cent années chevauchant les XIXe et XXe siècles révèlent une vie

intense, une vie qui marque, aujourd'hui encore, de manière indélébile, les mentalités. Bien des faits devront d'abord être considérés avec les yeux des contemporains pour éviter le piège des apriorismes qui existe, immanquablement pour l'histoire sociale. Le travail d'archives procure des données incontestables. C'est à une démarche d'objectivité que nous nous sommes astreints.

Une longue familiarité avec le terrain par le biais en particulier d'études dans les archives communales de Portieux, dans les archives départementales des Vosges à Epinal, de la Moselle à Metz mais aussi de la Meurthe-et-Moselle à Nancy, nous a permis de posséder une connaissance profonde et globale de l'unité verrière.

Si l'usine vosgienne jouit d'un bon degré d'autonomie au sein de la société anonyme des verreries réunies Vallérysthal (Moselle) et Portieux (Vosges), bien des aspects présentés dans ce travail : relance de l'usine en 1871, direction, main-d'oeuvre, carrière des verriers, aspects techniques et innovations, politique sociale, grèves, mouvement du commerce, ne se comprennent qu'en liaison avec un suivi attentif de l'évolution de la verrerie de Vallérysthal (Moselle). En effet, c'est en quelque sorte le repli des capitaux mosellans et d'une partie du "capital" humain après la défaite de 1870 qui entraîne la relance et le développement de Portieux par la création, en 1871, de la société anonyme des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux.

## **PREMIERE PARTIE : DES LIEUX ET DES HOMMES**

### **CHAPITRE I : L'USINE DE PORTIEUX : DE SON IMPLANTATION DEFINITIVE JUSQU'A LA GUERRE FRANCO RUSSIE**

#### **1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'USINE DE PORTIEUX (fig. 1, 2, 3)**

##### **1.1 L'implantation définitive**[Note8.](#)

Primitivement installée au village même de Portieux par son fondateur Magnien[Note9.](#) en 1705, la verrerie se déplace vers le coeur de la forêt qui l'enveloppe presque totalement. En 1710, un second four est installé à la Fontaine de Viller puis en 1714, c'est la construction de la manufacture de glaces dans la verrerie de Fraize. En 1718, après la fermeture de la verrerie à Portieux et à Viller, toute la production se trouve concentrée dans la verrerie de Fraize qui devient Magnienville, fief de haute, moyenne et basse justice.

1718 marque donc l'implantation définitive, en limite de la forêt de Fraize, sur la rive gauche du ruisseau le Rochon appelé Mori, avant qu'il ne traverse le site industriel. "Cette verrerie, après avoir changé deux fois de place, s'est assise pour toujours, sans doute, dans le vallon boisé qui s'étend de Moriville à Portieux"[Note10.](#)

##### **1.2 Le rôle de la forêt**

"La verrerie est une industrie portative"[Note11.](#) En effet, longtemps, les bâtiments et le matériel se résument à peu d'éléments et il était par conséquent plus aisé de déplacer la verrerie plutôt que le combustible à une époque où les infrastructures facilitant les transports étaient quasiment inexistantes dans la région concernée. Si la verrerie a pu se sédentariser, ceci s'explique par son implantation au coeur d'un important massif forestier sur un cours d'eau où elle pouvait puiser sa force motrice. Si la verrerie a traversé le temps, c'est parce qu'elle a fait un effort continu pour se désenclaver afin de recevoir différents produits et matériaux et d'expédier sa production avec davantage de facilité.

La possession de forêts a longtemps été une forte préoccupation pour les maîtres de verrerie. A. Fournier, qui a pu à la fin du XIXe siècle consulter les archives relatives aux toutes premières installations de la verrerie, explique que le Duc Léopold "donne le droit de faire construire et renouveler les halliers









(...) et de les transférer de forêt en forêt dans les lieux les moins dommageables qui lui seront indiqués par le commissaire général réformateur des eaux et forêts (...). Léopold, qui demande à Magnien de créer une troisième verrerie pour la fabrication de miroirs et carrosses ainsi que des verres ronds pour vitres, lui accorde en 1714 "400 arpents de bois à prendre dans nos forêts les plus à portée que faire se pourra des dites verreries pour y être employés annuellement". Cette troisième verrerie avant de s'appeler Magnienville puis Verrerie de Portieux fut dénommée "Fraize" ou "des 400 arpents". On ne peut mieux exprimer que l'usine et la forêt ne font qu'un seul corps. En 1722, le Duc accorde 47 arpents de bois supplémentaires. "(...) l'emplacement était bien choisi : on trouvait à discrétion et pour rien le combustible dans ces immenses forêts, à peu près inexploitées à cette époque ; le salin [Note12](#), était fourni par les herbes, les fougères de ces mêmes forêts (...)". La Révolution mit fin à ces affectations de combustible.

Les propriétaires de la verrerie furent alors, malgré leurs protestations, obligés d'acheter le bois avec enchères. A. Fournier cite plusieurs échanges épistolaires qui prouvent à quel point "ces adjudications étaient le cauchemar, la terreur des verriers et en particulier des propriétaires de Portieux". F. Lamy, un des propriétaires de la verrerie, s'adressant au préfet en 1806 [Note13](#), s'insurge contre le fait que depuis 4 ou 5 ans, l'affectation de 50 arpents de bois par année a été retirée. Les propriétaires, ajoute-t-il, qui se sont adressés au ministre des finances ont essuyé un refus quant à leur proposition qui consistait à payer cette quantité de bois à son prix de vente, sans risquer les aléas des enchères lors des adjudications. F. Lamy dit, par conséquent, se plier à cette démarche nouvelle et risquée pour la verrerie. Ainsi, par exemple, le 15 février 1815, aux enchères publiques, à Epinal, le propriétaire de la verrerie acquiert, dans la forêt de Fraize, le canton dit des "quarante arpents" provenant de l'ancien domaine de l'Etat. Ce bois, situé sur la commune de Moriville contient 35 hectares et 19 ares. "Il forme une masse isolée à peu près carrée ayant au nord le chemin de la verrerie de Magnienville qui le sépare de la voie Mauljean, à l'est la route de Rambervillers à Charmes, au midi les terres de Portieux et au couchant le ruisseau et les prés de la verrerie. Enfin, il est traversé au couchant par un ruisseau par lequel aboutissent en pente les eaux, parties de la forêt à droite et à gauche" [Note14](#). Ce canton de la forêt de Fraize est peuplé de hêtres, chênes, charmes et trembles. La

possession de la forêt est vitale dans la mesure où le bois demeure pour de longues années encore l'élément nourricier de la verrerie. Une délibération du conseil municipal de Portieux nous apprend qu'en 1867, la verrerie utilise 10 à 11 mille stères par an. L'exploitation de la forêt procure du travail, pour le compte de l'usine, à un grand nombre de personnes : bûcherons, manoeuvriers, voituriers...

La situation géographique de la verrerie, au coeur d'un vaste massif forestier lui permet cependant de ne pas trop souffrir de la suppression de l'affectation gratuite de coupes de bois et par la suite de l'obligation à soumettre aux enchères. La situation, plus tard dans le siècle, devient plus difficile lorsque la verrerie de Portieux doit subir la concurrence d'usines "bâties sur la houille", telles celles du Nord de la France ou de la Belgique.

### **1.3 Enclavement - Désenclavement ( fig. 4)**

Si la position géographique de la verrerie est un avantage pour l'exploitation du combustible et de quelques matières premières, il n'en va pas de même pour ce qui concerne ses relations avec l'extérieur et la vie de ses habitants.

Les registres des délibérations du conseil municipal de Portieux expriment au fil du temps les préoccupations [Note15](#). Relevons par exemple, que le clocher doit être équipé de deux cloches supplémentaires "attendu que la verrerie qui fait partie de la commune en est éloignée de 3/4 de lieue, ne peut entendre l'annonce des offices que très difficilement et souvent pas du tout lorsque l'air ne s'y dirige pas". Les deux cloches doivent être "rendues, posées au clocher, les cordes à la main" pour le 22 juin 1822 [Note16](#). C'est le Sieur Thouvenot qui est chargé de fournir tous les matériaux nécessaires de première qualité.

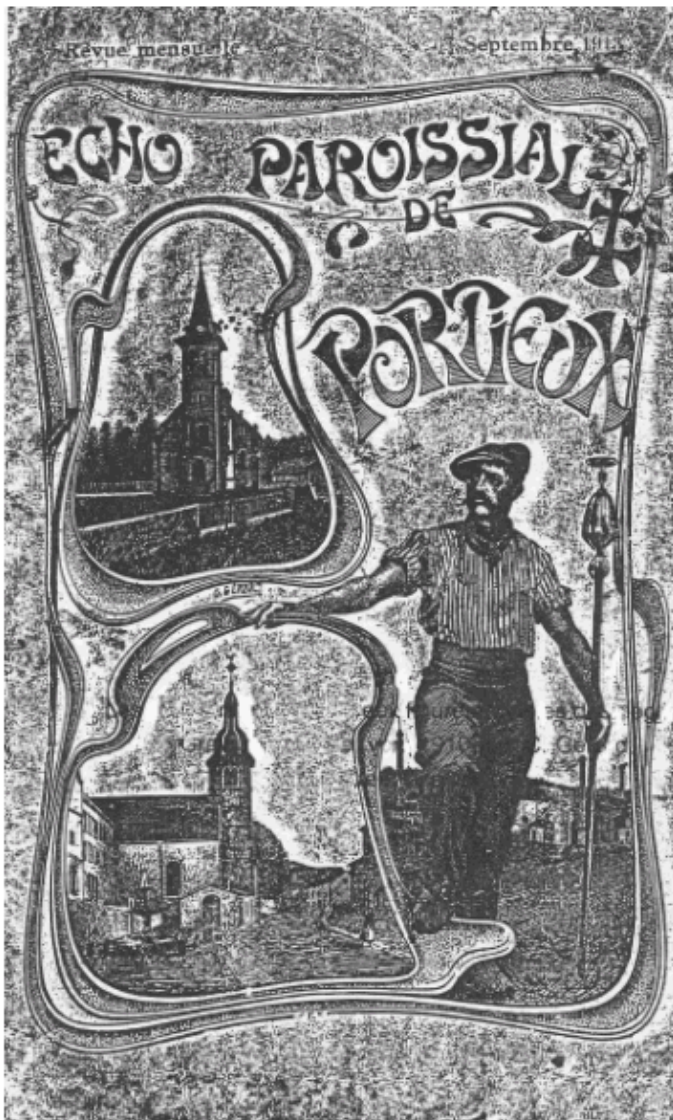
Remarquant que les habitants ne peuvent prendre connaissance des informations préfectorales, la verrerie étant éloignée de 4 kilomètres, le conseil demande au préfet d'envoyer les informations en double aux frais de la commune par une délibération du 6 mai 1851.

Quelque 50 années plus tard, alors que le directeur de la verrerie A. Richard est maire de Portieux, le conseil municipal délibère le 16 août 1900 à propos du courrier qui circule trop lentement entre Portieux et la verrerie. Ce conseil municipal remarque que la Verrerie de Portieux qui compte plus de 1 500 habitants et possède une des plus importantes usines de la région n'est pas suffisamment desservie par la seule distribution postale qui y est faite chaque jour dans la matinée. De surcroît, les habitants reçoivent souvent trop tardivement les invitations qui leur sont adressées. En conséquence, il est demandé la création d'un bureau de facteur receveur dans le plus bref délai ou qu'une seconde distribution ait lieu l'après-midi. La création d'un bureau étant contraire aux règlements, une demande pour une deuxième distribution est réitérée par le conseil en 1901. Le problème n'a pas trouvé de solution en 1902. Le conseil municipal reformule le souhait d'obtenir la création d'un emploi de facteur auxiliaire ou d'une deuxième distribution. Les années passent et les difficultés demeurent. En décembre 1926, le conseil municipal "considérant que la boîte aux lettres à la gare de la Verrerie de Portieux est d'une grande utilité pour cette localité importante, si peu favorisée du point de vue postal", vote un crédit supplémentaire de 66 francs pour l'année 1927.



De tout temps, l'isolement de la Verrerie de Portieux a été ressenti par ses habitants qui souhaitent posséder les mêmes avantages que ceux obtenus pour le centre de la commune [Note 17](#), (fig. 5). Le tracé de la voie de chemin de fer Nancy-Epinal, celui de la ligne secondaire Rambervillers-Charmes, l'amélioration des axes de circulation routière, la création d'ouvrages d'art sur la Moselle, voilà autant de préoccupations pour un conseil municipal soucieux des intérêts de sa grande industrie locale : la verrerie. Lorsque les élus de Portieux apprennent que le tracé de la ligne Nancy-Epinal suivrait la vallée de la Mortagne au lieu de courir le long de la vallée de la Moselle, d'actives démarches sont entreprises auprès du gouvernement pour tenter de modifier les perspectives de tracé. Le conseil municipal s'émeut, dans sa séance du 8 septembre 1853, puis se rassure considérant le nombre de localités se trouvant dans la vallée de la Moselle et la distance plus courte de 15 kilomètres. En outre, le chemin de fer ne rencontrerait vers Rambervillers qu'une papeterie et deux forges sans importance ; suivant la vallée de la Moselle, il rencontrerait à Portieux "une verrerie considérable qui est dans l'intention de doubler prochainement sa fabrication, que cette verrerie tirerait par année de la Champagne et par le chemin de fer, cinq cent mille kilogrammes de sable et réexpédierait pareille quantité de marchandises fabriquées". Question de bon sens et d'intérêts bien compris, la ligne construite longe la vallée de la Moselle. En 1865 le conseil municipal demande que soit





établie une halte au passage à niveau de Portieux et en 1867, Xavier Mougin, directeur de la verrerie qui est le maire de Portieux fait transformer la halte en gare après accord de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est, du supérieur du couvent de Portieux, et de la commune. Il est également prévu de remettre en état le chemin d'accès à la gare et d'empierrer la cour de cette dernière. En 1901, le conseil municipal, sous la direction de son maire A. Richard, émet le vœu que la halte de Vincey porte à l'avenir le nom de "Vincey-Portieux".

Lorsque s'élabore l'idée d'une voie secondaire reliant Rambervillers à Charmes, le conseil municipal accepte en mai 1870 les emplacements pour les gares de Portieux et de la Verrerie. Il est vrai qu'en janvier 1865, le maire Barbey De Beaumont présentant plan, devis et résumé de l'exposé des explications verbales données par le Baron de Ravinel, député au corps législatif et par le préfet sur "l'importance et le bien-être qui résulteront pour les communes dont le territoire serait traversé par le chemin de fer", avait essuyé un refus pour l'octroi d'une subvention. A cela, deux raisons : d'une part la station se ferait à Langley et d'autre part la commune s'était endettée pour ses fontaines. Cinq années plus tard, les données et par conséquent les motivations avaient changé. L'ouverture de la ligne Rambervillers-Charmes, avec sa gare à la Verrerie, le 20 septembre 1871 envoie comme une bouffée d'oxygène à l'industrie verrière locale sur le plan du flux des matériaux et des hommes. La mise en circulation de la ligne intervient à un tournant historique de la vie de l'entreprise.

Le conseil municipal se montre vigilant vis-à-vis de tout projet qui pourrait concurrencer la ligne Charmes-Rambervillers. En 1894, il demande l'ajournement du projet de création d'une ligne de chemin de fer

Gerbeviller-Bruyères qui nuirait à la ligne existante qui "rend de grands services à la population".

L'amélioration et la création de structures routières préoccupent également les élus de Portieux. Ainsi, en mai 1861, le conseil municipal demande que la route de Charmes à Rambervillers soit conservée à l'état de chemin de grande communication "(...) en ce qu'elle est la seule voie de communication (...) pour transporter les produits de son territoire au marché de Charmes et les produits manufacturés de la Verrerie de Portieux, dépendance de la commune, à la gare de cette ville, par où elle reçoit aussi ses approvisionnements".

Jusqu'en 1912, cette route est la seule que l'on puisse emprunter pour se rendre au niveau de la verrerie. Pour pénétrer dans le coeur des habitations et parvenir à l'usine, il faut utiliser un accès fort pentu et par conséquent dangereux pour les voyageurs et les voituriers. L'accident rapporté par le journal Le Mémorial des Vosges en 1903, témoigne de cette difficulté d'accès Note18. Des briquetiers de Domptail conduisaient des briques à la verrerie sur quatre voitures portant chacune 2 à 3 000 kilogrammes. Au bas de la pente, se trouve le ruisseau sur lequel, à 8 mètres environ de hauteur, est jeté un pont. A mi-chemin de la côte, un patin de la mécanique de la dernière voiture vint à casser alors que les trois autres voitures avaient déjà tourné le coin de la rue conduisant à la verrerie. Le véhicule, n'étant plus retenu, prit une allure vertigineuse et rasa la maison du boulanger Monsieur Varrier. Le timonier se détela, les deux chevaux attelés en flèche buttèrent contre le parapet du pont, le défoncèrent et restèrent suspendus au-dessus du vide. Il fallut couper le harnais et les laisser tomber. Le journal conclut en disant que "les chevaux ne sont pas trop endommagés mais que l'un d'eux a cependant une assez forte blessure à un jarret...". Ce n'est qu'en 1912 que le conseil municipal, par délibération du 15 février, projette la création du chemin vicinal n° 6 compris entre Portieux et la Verrerie et suivant à flanc de coteau la rive gauche du ruisseau, le Rochon, sur une longueur de 3700 mètres.

La dépense totale est estimée à 66.000 francs dont 55.000 francs sont portés à la charge de la commune. Bien qu'étroit, ce chemin permet une circulation plus aisée en direction de la vallée de la Moselle.

Le problème de l'édification des ouvrages d'art doit également être ici considéré. Déjà, le 27 germinal an 13, Jean Nepomucaïn Fette propriétaire des moulins de Portieux ; Jean-Charles Mougin, François Lamy propriétaires de la verrerie de Magnienville ; Charles Hugueney propriétaire de la tuilerie de Charmes et Bernard Godchand receveur des barrières à Charmes, dans un courrier adressé au préfet des Vosges, expliquent que le pont construit entre Langley et Portieux "est tout à fait tombé ce qui empêche les voitures d'avoir leur cours (...). Le Sieur Jean Nepomucaïn Fette en fit construire un sur la même ligne dans les champs plus haut, en planches. Depuis ce moment l'a entretenu et l'a rétabli différentes fois, ce pont menace dans ce moment une ruine totale. Sa chute fera que les exposants souffriront dans leurs commerces (...). Les exposants vous prient Monsieur dans les travaux que vous aurez à ordonner d'y comprendre le pont dont il s'agit vu le pressant besoin et l'urgente nécessité afin de faire cesser la perte des exposants et sera justice" Note19.

Un siècle plus tard, les problèmes de circulation engendrés par le manque d'infrastructures se font toujours sentir ; c'est pourquoi, le conseil municipal dans sa séance du 16 juillet 1899 décide la création d'un pont à deux voies sur la Moselle. Cette décision vient conclure un travail de réflexion entrepris depuis plusieurs années. La commune souscrit un emprunt de 42.000 francs comprenant 84 obligations de 500 francs nettes de tous frais et impôts. X. Mougin, directeur de la verrerie, par intérêt professionnel et personnel achète des obligations pour un montant de 10.000 francs Note20.

Au mois de novembre 1899, le journal Le Mémorial des Vosges informe ses lecteurs quant à la construction du pont qui est "poussée activement" entre la gare de Vincey et Portieux. Les principaux piliers sont déjà édifiés et le centre de la première arche a été posé. Le pont qui est destiné à desservir une partie de la vallée de la Moselle doit faciliter les communications notamment entre Vincey et Portieux et éviter le passage par Charmes qui occasionne un détour d'une douzaine de kilomètres entre les deux localités qui ne sont pourtant distantes que d'environ 1500 mètres. C'est un dimanche de fin août 1901 que l'on inaugure le pont sous la présidence du député X. Mougin, directeur de la verrerie qui a à ses côtés A. Richard, maire de Portieux et

ingénieur à la verrerie. Le journal Le Mémorial des Vosges daté du 30 août 1901<sup>Note21</sup> décrit la cérémonie : "le nouveau pont, inauguré dimanche, a été élégamment décoré par les ouvriers, sous la surveillance de Monsieur Thomas, chef de chantier ; des arbres, surmontés de drapeaux tricolores, plantés de distance en distance, étaient reliés entre eux par des guirlandes auxquelles avaient travaillé des soeurs de la Providence. Le parapet avait été également orné par leurs soins. Le café Jacquot s'était mis en frais, lui aussi, et l'on pouvait voir, dans l'encadrement d'une fenêtre un tableau représentant un soldat français serrant la main à un soldat russe. Est-ce pour dire aux deux communes riveraines, Portieux et Vincey, reliées aujourd'hui par le nouveau pont : <<donnez-vous la main ?>> (...)". Peu après 16 heures, Monsieur Mougin livre le pont à la circulation.

Les divers engagements du conseil municipal de Portieux montrent la volonté de la commune de faire bénéficier l'écart de la Verrerie d'un réseau de voies de circulation favorable au développement de la cité et de l'industrie. La double responsabilité que portent X. Mougin et A. Richard, directeurs, mais aussi maires, conseillers généraux, député pour le premier et sénateur pour le second explique en partie la position du conseil municipal. Nous étudierons ultérieurement l'influence profonde exercée par ces deux personnalités tant au niveau du village que de la Verrerie village et usine.

## 2 - QUELQUES REPERES DANS L'EVOLUTION DE L'USINE

### 2.1 Le domaine de la verrerie de Portieux après la révolution

Jacques Bour et François Lamy acquièrent comme biens nationaux, le 3 messidor an 4<sup>Note22</sup> .

- "La verrerie de Magnienville dite de Portieux située entre les forêts de Terne et de Fresse, consistant en halles, logements d'ouvriers, écuries, engrangements et généralement toutes les aisances et dépendances,
- vingt-cinq petits jardins contenant ensemble six jours, huit hommées, dix-huit verges,
- trente-trois fauchées, deux hommées, quatre verges de pré en quatre parties, la première entre la forêt de Fresse au midi et le pré de Moriville au levant ; la deuxième située derrière les jardins de la verrerie ; la troisième dite "l'Étang" entre les jardins de la verrerie au levant et au couchant ; la quatrième enfin située au couchant de la verrerie entre les mêmes jardins au levant, les chènevières des citoyens Lamy et Bour au couchant,
- cinquante jours, huit hommées, vingt-trois verges de terre environnant la verrerie entre la forêt de Fresse au midi et au levant, les prés de la verrerie au nord et les prés de Belval au couchant.

Les dits biens provenant du ci-devant domaine et appartenant à la République en exécution de la loi du 2 novembre 1789."

Tous ces biens ont été évalués par Jean Beaurain, architecte à Epinal, expert nommé par les acquéreurs et Joseph Fallatieu, maître de forges à Bains, expert nommé "pour libération du département". Cette évaluation représente la somme de 64 660 livres.

Auparavant François Lamy a acheté, le 6 juin 1791, le domaine de Belval provenant des Bénédictins de Saint Léopold de Nancy<sup>Note23</sup> ; ce domaine consiste en terres labourables, prés, curtilles, jardins, vergers et bâtiments, une église, une maison de religieux, deux petits bâtiments, un potager.

Lamy réclame, en 1809, un chemin comme étant possession de Belval, ce qu'on lui accorde car "c'est par ce terrain qu'on a toujours communiqué avec des voitures de Belval à la verrerie, qu'il n'est aucun autre chemin de communication de ces deux endroits, non plus que pour récolter les foins de la partie de la prairie de Belval qui se trouve entre et au-delà de ce terrain et le ruisseau du côté de la verrerie (...). Tout concourt à prouver qu'il lui appartient"<sup>Note24</sup> .

## **2.2 La verrerie en 1806**Note25.

Dans le courrierNote26. qu'il fait fournir au préfet des Vosges le 14 mars 1806, François Lamy, propriétaire de la verrerie de Portieux et membre de la chambre consultative de commerce de Mirecourt, donne des informations au sujet de la situation de l'usine.

La verrerie existe depuis un siècle. "François Lamy y résidant et Jacques Bour représenté par Charles Mougin en ont fait l'acquisition pendant la révolution, cette usine était auparavant du domaine du Roy."

Sa situation géographique : Lamy nous la décrit comme se trouvant près d'une grande route à quatre lieues d'Epinal, deux de Charmes et quatre de Mirecourt et placée au milieu de deux grandes forêts qui contiennent environ cinquante mille arpents, mesure de Lorraine. Près de dix mille arpents appartiennent à la nation, le surplus aux communes environnantes.

L'usine : deux fours fonctionnent en continu. Les matières premières proviennent du département des Vosges : salin qu'on extrait des cendres de toutes sortes de végétaux et "le sable de roche le plus blanc qu'il est possible" avec un peu de manganèse mêlé à ces matières. Les fours sont construits avec des terres provenant de Villantropes en Champagne. "Il faut qu'elles soient sain mélange pour résister à toute l'ardeur du feu."

Le personnel : Lamy signale que cinquante familles sont attachées à l'exploitation de l'usine. "Les gages des ouvriers sont de quarante francs jusqu'à cent francs par mois suivant leurs capacités et que ce prix suffit à peine pour leurs entretiens."

A l'âge de soixante ans, les ouvriers se trouvent sans ressources "parce que la main leur tremble de bonne heure". Afin de ne pas sombrer dans la misère, ils trouvent secours dans leur famille.

Le commerce : le verre de Portieux se vend pour moitié dans l'intérieur et, pour l'autre, "chez l'étranger dans les ports de France, comme Bordeaux, Toulouse, Marseille, etc...". Lamy appelle de ses vœux la paix générale afin que "les impôts des barrières" puissent être supprimés. La verrerie précise-t-il a subi plus de soixante dix mille francs de banqueroute par le fait de ces impôts.

Les impôts : en plus de l'affectation gratuite de bois, avant la Révolution, la Verrerie de Portieux était exempte de toutes impositions "pour l'encouragement de cet art qui est très pénible" ; or, à présent explique Lamy, elle est imposée à plus de mille deux cents francs par année. La pétition de dégrèvement formulée auprès de l'agence des contributions n'a pas été accueillie favorablement car dit-il "on a supposé (...) que l'on faisait des bénéfices considérables, tandis qu'on éprouvait des pertes". Lamy réclame un mode fixe d'impôts qui soustrairait les établissements à l'arbitraire des communes dont ils dépendent.

## **2.3 La verrerie en 1834**Note27.

L'établissement, dont Mougin est propriétaire, emploie cent vingt ouvriers. Il n'est pas précisé si ce nombre concerne la totalité des effectifs. Vraisemblablement, ne sont pas comptabilisés ici les manouvriers et voituriers qui ne sont pas ouvriers à proprement parler, mais qui cependant appartiennent à l'établissement. Les salaires versés selon la capacité de l'ouvrier et l'ouvrage à effectuer s'étagent de un franc vingt-cinq à trois francs cinquante par jour. A titre de comparaison, la même année 1834, la fabrique de verres blanc, gobeletterie de Clairefontaine, commune d'Hennezel, canton de Darney emploie soixante ouvriers à l'usine et verse des salaires journaliers compris entre un franc vingt centimes et cinq francs.

La verrerie de la Planchotte, commune d'Hennezel, déclare le même nombre d'ouvriers et le même montant de salaires que Clairefontaine.

La verrerie de Portieux utilise " du sable blanc d'Epervain et de Fontainebleau, du salin que l'on fabrique principalement en Alsace, ou la potasse d'Amérique ou de Russie, le sel de soude de Marseille ou d'Epinal ou de Dieuze, enfin le manganèse, le verre cassé et le bois ".

L'usine fabrique : verres à boire, carafes, huiliers, "tout ce qui concerne le service d'une table" pour un volume de deux millions de pièces par an. Le produit annuel des ventes s'élève à deux cent mille francs. Une quantité assez importante de la production s'exporte soit en Amérique par Le Havre, Nantes, Bordeaux ; soit dans le levant par Marseille et Toulon.

## **2.4 La période Régnier 1835-1840**Note28.

En novembre 1835, en l'étude de Maître Bastide, notaire à EpinalNote29. , Marie Antoinette Louise LamyNote30. , demeurant en cette même ville, déclare vendre en toute propriété des biens qui lui appartiennent sur le territoire de la commune de Portieux et bans voisins.

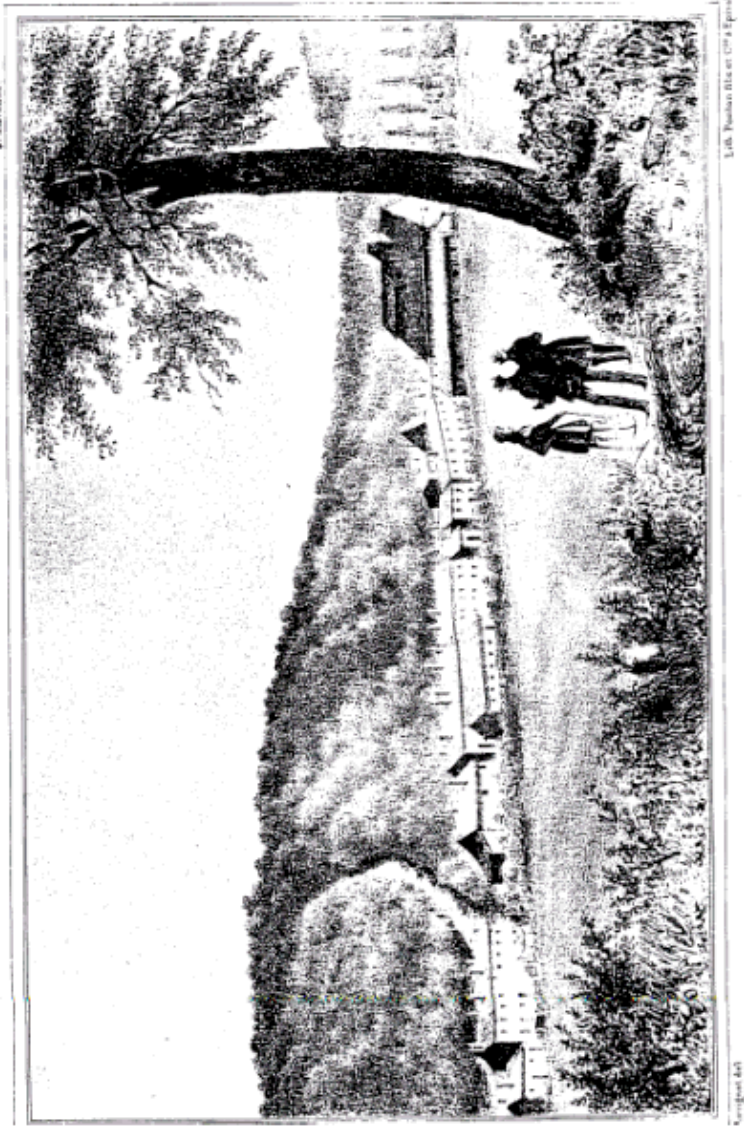
Les acheteurs se nomment François Xavier RégnierNote31. , entrepreneur de diligences publiques et son épouse, Thérèse Laurent ; tous deux demeurant à Epinal.

Les biens consistent "en une verrerie (fig. 6 et 7) avec tout ce qui la constitue, maisons de maître, auberge, écuries, chapelle, bâtiments où demeurent les ouvriers, halles, hangars, magasins, greniers à foin ou engrangements, enfin tout ce qui est attaché ou peut être une dépendance de la verrerie ensemble, les prés, champs, chènevières, jardins, friches le tout d'une contenance environ de huit hectares quatre vingts ares ou quarante quatre jours." Marie Antoinette Lamy cède également "les terres de la tranchée" venant du prieuré de Belval, d'une contenance de deux hectares soixante quatorze ares quarante centiares. Seul le bois dit des "quarante arpents" ne fait pas partie de l'acquisition et "pour la démarcation duquel il sera très incessamment planté des limites". Tous les biens, en nature de terres et de bâtiments proviennent de l'héritage que Marie Antoinette Louise Lamy a fait à la suite du décès de son père François Lamy, l'un des propriétaires de la Verrerie de Portieux. Ce dernier en a fait l'acquisition "sur l'Etat par contrat passé devant Messieurs les administrateurs du département des Vosges pour et au nom de la République en vertu de la loi du 25 ventôse sous la date du 3 messidor An 4 et par autre contrat que Mademoiselle Lamy n'a pu exhiber encore fait sur la nation à peu près à la même époque que le précédent (...)".

François Xavier Régnier paie 44.400 francs à Marie Antoinette Lamy. Cette somme est répartie sur trois ans, avec intérêts de cinq pour cent par an, exigible par semestre. L'acheteur s'acquitte définitivement de sa dette en 1840.

Figure 6 :Verrerie de Portieux vers 1850-gravure

REVUE DES VOSGES.

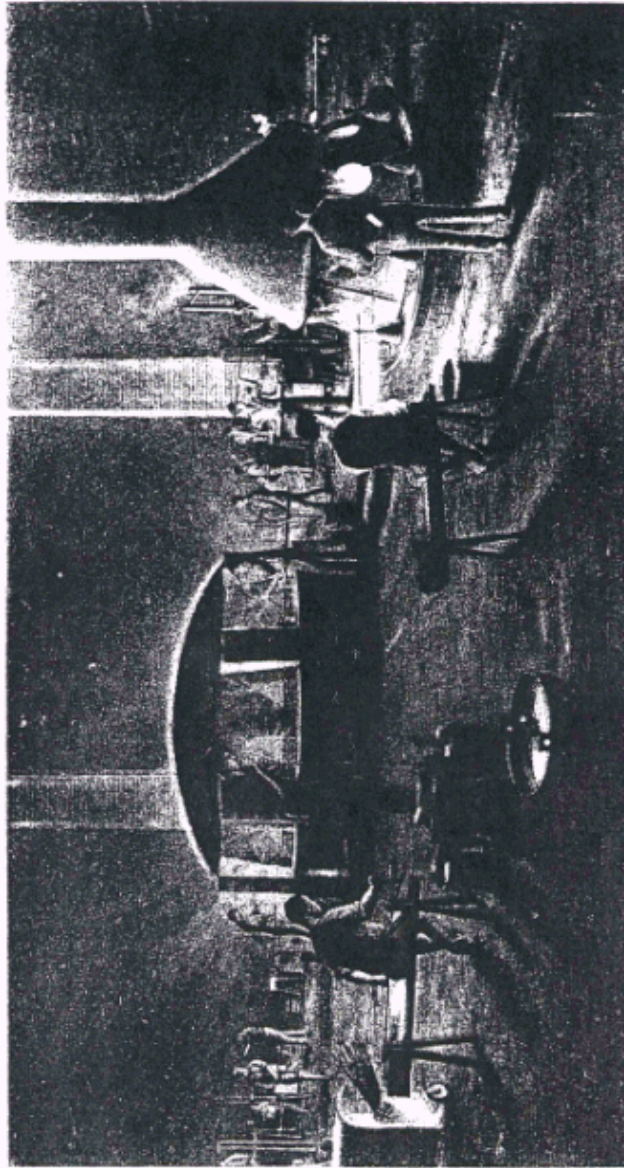


VERRERIE DE PORTIEUX.

Figure 7 : Verrerie de Portieux ; verriers au travail vers 1840-gravure



VERRERIE DE PORTIEUX



VERRIERS AU TRAVAIL

NO. 15127 A.C.C. NANCY

Jacques Sigisbert Edouard Mougin et Anne Marguerite Victoire Mougin, veuve Martin, propriétaires à Pont-à-Mousson et héritiers de Jean Charles Mougin et de sa femme Françoise Bour<sup>Note32</sup>, vendent également leur part en la verrerie de Portieux à François Xavier Régnier, le 15 octobre 1835<sup>Note33</sup>.

Quelque cinq années plus tard, Régnier rétrocède les biens acquis sur les successions Lamy et Bour à la famille Mougin qui demeure propriétaire de la verrerie jusqu'au moment de la constitution de la société anonyme des verreries réunies de Portieux et Vallérysthal.

Le retour de l'essentiel des biens au sein de la famille Mougin s'explique par la mauvaise gestion de l'usine sous la direction de Joseph Régnier Fils<sup>Note34</sup>; même si la "Revue des Vosges" écrit à l'époque au sujet de la verrerie : "dirigée plus habilement que jamais par son nouveau propriétaire, Monsieur Régnier Fils, elle prend chaque année plus d'extension, et on peut, à juste titre, la regarder aujourd'hui comme la verrerie la plus importante de celles du département des Vosges." L'annuaire des Vosges signale Régnier Fils directeur de la verrerie en 1837 et 1838. L'ère Régnier ne dure pas longtemps. Dans une lettre datée du 25 novembre 1839, la justice de paix du canton de Charmes indique au maire de Portieux que "d'après la rumeur publique, le Sieur Régnier, propriétaire de la verrerie de Portieux, aurait disparu depuis quelques jours, et entièrement abandonné son établissement"<sup>Note35</sup>. Des informations sont demandées au maire avant que le juge de paix ne soit autorisé à apposer les scellés, comme la loi le lui permet en pareil cas. En l'absence de documents,

nous ne savons pas quel suivi fut donné à cette affaire. En revanche, nous pouvons constater que la famille Régnier, pour honorer la dette envers Marie Antoinette Lamy, commence à revendre "des terres de la tranchée située à droite et à gauche de la route de Portieux à Morville (...)". Ce sont des verriers qui deviennent propriétaires. En janvier 1840, Monsieur et Madame Régnier "cèdent en toute propriété à Monsieur Joseph Maurice Grandjean, tous les prés sans exception qui leur appartiennent sur le territoire de Portieux qui proviennent d'acquêt sur Demoiselle Marie Antoinette Louise Lamy rentière demeurant à Epinal (...)". Le contrat<sup>Note36</sup> stipule que Monsieur Régnier conserve quelques parcelles cultivées, situées "à la suite seulement du jardin existant au derrière des maisons (...) " et qu'il ne pourra "jamais être établi d'usine à feu sur aucune des propriétés cédées".

En échange, Monsieur et Madame Régnier reçoivent de Monsieur Grandjean trois ares pour chaque deux ares qu'il vient de recevoir à prendre dans une ferme, qui appartient au notaire, située sur le territoire d'Hergugney. L'acte se termine par d'autres menus échanges de terres et spécifie à nouveau dans sa conclusion que Monsieur Grandjean ne pourra établir aucune usine à feu. Ainsi, même si Régnier craint la concurrence et même s'il manifeste, en conservant le bâti industriel, l'intention de poursuivre l'exploitation de la verrerie, le bouleversement constaté prouve le désengagement progressif du propriétaire et bientôt sa faillite.

## **2.5 La verrerie en 1849<sup>Note37</sup>.**

Le bulletin de déclaration que les frères Mougin remplissent en 1849 en vue de l'exposition des produits de l'industrie nous fournit de précieuses informations.

A cette date, l'usine est donc une société en nom collectif puisqu'elle est dénommée Mougin Frères (fig. 8). Elle emploie dans ses ateliers qui fabriquent "du verre fin et ordinaire" cent trente ouvriers tandis que cinquante autres vaquent à l'extérieur à différentes tâches, en particulier bûcheronnage. Les salaires journaliers varient de un franc cinquante centimes à sept francs suivant l'aptitude et la nature des travaux des ouvriers. Le salaire des ouvriers, environ quatre-vingt mille francs par année "est dépensé presque entièrement ou sur les lieux ou dans les environs." L'usine est constituée d'un four, de cinquante tours de taille, d'une machine à vapeur de six chevaux et d'une autre hydraulique de quatre chevaux. Les deux tiers des produits sont consommés sur le marché national et un tiers est voué à l'exportation.

Les frères Mougin exposent quatre-vingt-sept pièces, échantillonnage de leur production : salières, gobelets cylindriques, gobelets coniques à pied et sans pied, bobèches ; tous ces articles représentant différents modèles. Ils montrent également : carafe fond plat, verres à pied, tasses à confiture, un service conique composé de neuf pièces taillées en plein et un compotier, un service étrusque ordinaire composé de onze pièces taillées en demi-côte et un compotier, deux porte-huilier taillés en plein, un porte-liqueur taillé en plein avec seize verres composant sa garniture.





Union de Verres à Rembrandt

Honneur L'ingénieur en chef des Ponts et  
chaussées, Président du comité d'opinion pour l'exposition  
universelle de 1855.

Nous venons vous adresser réception à Paris  
que nous nous avez adressé à la date du 13 des  
côtés, nous informant que nous ne pouvions  
pas compter sur l'implantation que nous  
avons réclamée pour l'exposition de cette année  
et que cet espace prouvait si étroit à la hauteur  
de 2, ou 3 m. car il y venait en même temps  
nous représentant que cet espace ne le rendait pas  
la variété de nos produits serait beaucoup  
trop insuffisante et que par conséquent nous sommes  
obligés de nous restreindre de cette manière  
dans nos boîtes de produits et de nous en tenir  
nos articles, mais qu'il faudrait tout au moins  
en nous permettant de se choisir pour un espace  
d'un espace qui ne serait pas au-dessous de 4 m.  
hauteur et de 10 m. largeur sur deux mètres de profondeur.

Pour jointer nous trouvons le bulletin des  
ouvrages par le jury avec les réponses.

Veuillez bien recevoir l'assurance de  
notre considération très distinguée.

Mougin Frères

En conclusion à ce bulletin de déclaration, la commission ajoute "qu'elle croit devoir signaler tout particulièrement les progrès et les améliorations que ces produits indiquent évidemment."

## 2.6 L'usine en 1855

Participant à l'exposition universelle de 1855 où ils obtiendront une mention honorable, comme Rousseau de la verrerie de la Planchotte, commune d'Hennezel, les frères Mougin remplissent un bulletin d'expédition<sup>Note 38</sup>, qui, à défaut de nous renseigner sur la structure de l'usine, nous permet de porter un regard sur la nature de la production. Notons que les frères Mougin sont représentés à Paris par Monsieur Hingray, 7 rue Paradis-Poissonnière, ce qui témoigne d'un certain niveau d'organisation commerciale. La verrerie de Portieux expose des vases de différentes formes et taillés de diverses façons : à "fleurs et côtes plates", "côtes plates trèfles"... Remarquons la variété des couleurs : "émail sur rose", "émail sur bleu", "émail sur blanc", "jaspé blanc et bleu"... Mougin Frères présente également de nombreux verres d'eau, verres de nuit tout autant variés dans leurs formes, leurs façons d'être taillés et leurs couleurs ; des salières, moutardiers et huiliers ; des carafes ; des coupes à dessert et compotiers ; un couvre-fromage avec plateau ; un chandelier moulé "côtes plates" ; un sucrier "moulé côtes plates à écailles à festons" ; des bobèches ; des franc-maçons ; une boule de rampe "taillée à diamants" ; et puis parmi d'autres articles des pièces miniaturisées pour les enfants : "un sucrier joujou moulé à écussions" ; "une tasse joujou avec plateau moulé à écussions" ; "un franc-maçon joujou" ; "une salière joujou". Les articles que les visiteurs de l'exposition peuvent admirer sont recensés pour

une valeur de plus de mille francs. L'article le plus coûteux : un "vase forme oeuf taillé à fleurs et côtes plates, émail sur rose" vaut trois cents francs ; dans la hiérarchie des prix, il est suivi par un "vase, forme allongée, taillé à fleurs, côtes plates, côtes olives, émail sur rose" d'une valeur de cent francs.

La pièce la plus onéreuse, trois cents francs, équivaut à plus de quarante fois le salaire journalier des ouvriers les mieux rémunérés à la verrerie en 1849.

### **3 - L'USINE DE VALLERYSTHAL (MOSELLE) AVANT LE RACHAT DE LA VERRERIE DE PORTIEUX**[Note39](#).

La société en commandite par actions des verreries de Plaine de Walsch et Vallérysthal, dont le gérant est le Baron de Klinglin[Note40](#), est convertie en société anonyme, suivant acte passé devant Maître Hertz, notaire à Sarrebourg, le 24 avril 1856 et autorisée par décret impérial le 7 mai suivant. Le Baron de Klinglin assure la présidence du conseil d'administration de la nouvelle société. C'est le plus gros actionnaire avec six cent dix actions possédées. Parmi les membres de son conseil d'administration, relevons la présence de Louis Germain[Note41](#), ancien notaire demeurant à Hommaring[Note42](#), ancien membre du conseil général né à Hening domicilié au château de Zinswal[Note43](#). Louis Germain devient vice-président puis président du conseil d'administration en 1861 après qu'eut lieu la démission du Baron de Klinglin en 1858. A la date de la création de la société anonyme, l'usine qui est dirigée par Duponchel[Note44](#), donne d'excellents résultats à tel point que le président du conseil d'administration signale la nécessité d'augmenter la fabrication de la halle et de porter les fours de huit à dix creusets, de construire une nouvelle arche à recuire le verre. Le 15 février 1859, A. Thouvenin, jusqu'alors directeur de la verrerie de la Rochère en Haute-Saône, "où il a laissé les meilleurs souvenirs", prend la direction de l'usine de Vallérysthal et, très rapidement, le conseil se félicite du choix de cet homme : "nous nous applaudissons, de plus en plus, de ce choix et le résultat des comptes de fabrication depuis l'entrée en fonction de Monsieur Thouvenin fait ressortir une notable et très véritable amélioration." A. Thouvenin, nommé directeur, fait venir à ses côtés Jules Richard. Il nous faut nous arrêter quelques instants sur la trajectoire sociale de cet homme qui est appelé à jouer un rôle important dans le développement de la verrerie de Portieux. Jules Richard naît à Montcourt, canton de Jussey, département de la Haute-Saône en 1831, d'un père, Joseph, cultivateur et d'une mère Thérèse Berthot, sans profession. Ses origines ne lui permettent pas d'acquérir un savoir étendu et il devient modeste instituteur. C'est cette profession qu'il exerce lorsque A. Thouvenin alors directeur de la Rochère se l'adjoint, frappé par son intelligence, son bon sens, ses capacités de travail [Note45](#).

Sous la direction de ces deux hommes, Vallérysthal se développe sur le plan technologique et nous verrons ultérieurement que l'usine de La Verrerie de Portieux en bénéficiera. Ainsi, on envisage dans le courant de l'exercice 1863-1864 de substituer la fabrication au gaz à la fabrication à la houille. Cette substitution, en effet, est en cours de réalisation à Baccarat, Saint-Louis, Cirey, Saint-Gobain, Mannheim, Aix-La-Chapelle, Soultzbach... Par question de prudence, on décide d'appliquer avec lenteur, après l'avoir étudié longuement, le procédé Siemens qui garantit une économie de combustible. La fabrication au gaz est définitivement acceptée et reconnue en 1869. Vallérysthal est une usine en pleine expansion dans les années qui précèdent le rachat de Portieux. Les ateliers de Vallérysthal et d'Abreschviller[Note46](#), sont, par exemple, équipés de deux cent cinquante tours de tailleurs.

C'est G. Chevandier de Valdrôme qui se trouve à la tête du conseil d'administration au moment où se présente la nécessité de procéder à l'acquisition d'une verrerie en France.

A la veille du conflit franco-prussien, seule verrerie forestière vosgienne encore en activité avec celle de Clairey, forêt de Darney, la verrerie de Portieux propriété des Mougin est condamnée à un lent déclin tandis que son futur acquéreur, la verrerie de Vallérysthal (Moselle), prospère au sein d'une société anonyme. Alors que Portieux est dirigée par le propriétaire, Vallérysthal recrute à l'extérieur du personnel d'encadrement expérimenté et efficace.

# CHAPITRE II : LA SOCIETE ANONYME DES VERRERIES REUNIES DE VALLERYSTHAL ET PORTIEUX

## LA SOCIETE ANONYME DES VERRERIES REUNIES DE VALLERYSTHAL ET PORTIEUX<sup>Note47.</sup>

### 1 -Formation (fig. 9 et 10)

Le bilan au 30 septembre 1871 est "désastreux". L'invasion allemande a paralysé l'industrie, arrêté tous les transports des marchandises fabriquées, de la houille, des matières premières en général. Le traité de paix subi par la France sépare Vallérysthal du "sol de la mère patrie". Vallérysthal qui craint que des droits importants frappent les marchandises à la nouvelle frontière cherche à se créer de nouveaux débouchés et de nouvelles relations en Allemagne en s'assurant le concours de voyageurs de nationalité allemande "jeunes, actifs, intelligents". L'usine place ses espoirs de ce côté, mais il faut du temps pour créer de nouvelles habitudes chez les clients. Vallérysthal manifeste également le désir de conserver en France "une magnifique clientèle, habituée aux produits de l'usine". En 1860, la société expédie ses articles dans cinquante-six départements français et à l'étranger. Dans ce moment difficile, nombreux sont les ouvriers qui annoncent leur intention de profiter des conditions d'option consignées dans le traité de paix, en ce qui concerne la nationalité ; conditions qui impliquent obligation de domicile réel en France. Afin de conserver "ses plus utiles auxiliaires", il faut leur offrir du travail en terre française. Mais c'est prioritairement pour garder en France "une position magnifique" construite sur de solides relations que le conseil d'administration étudie en cette année 1871 la question de l'établissement d'une "succursale" en France. Le choix de cette "succursale" se trouve lié d'une part à des raisons d'ordre géographique - les communications entre Vallérysthal et l'autre usine doivent être fréquentes, faciles, rapides - et d'autre part à des raisons liées à la dimension de l'entreprise : "la succursale" doit être commencée dans des proportions modestes pour la développer s'il y a lieu avec ses bénéficiaires. Le directeur A. Thouvenin a pour mission de rechercher l'usine qui répond à tous les critères énoncés. Il mène parallèlement des tractations avec les verreries de Montferrand<sup>Note48.</sup> et de Portieux.

Montferrand, alors en difficulté, tarde à répondre et A. Thouvenin privilégie la piste de Portieux<sup>Note49.</sup> sous la pression du président G. Chevandier : il faut "faire

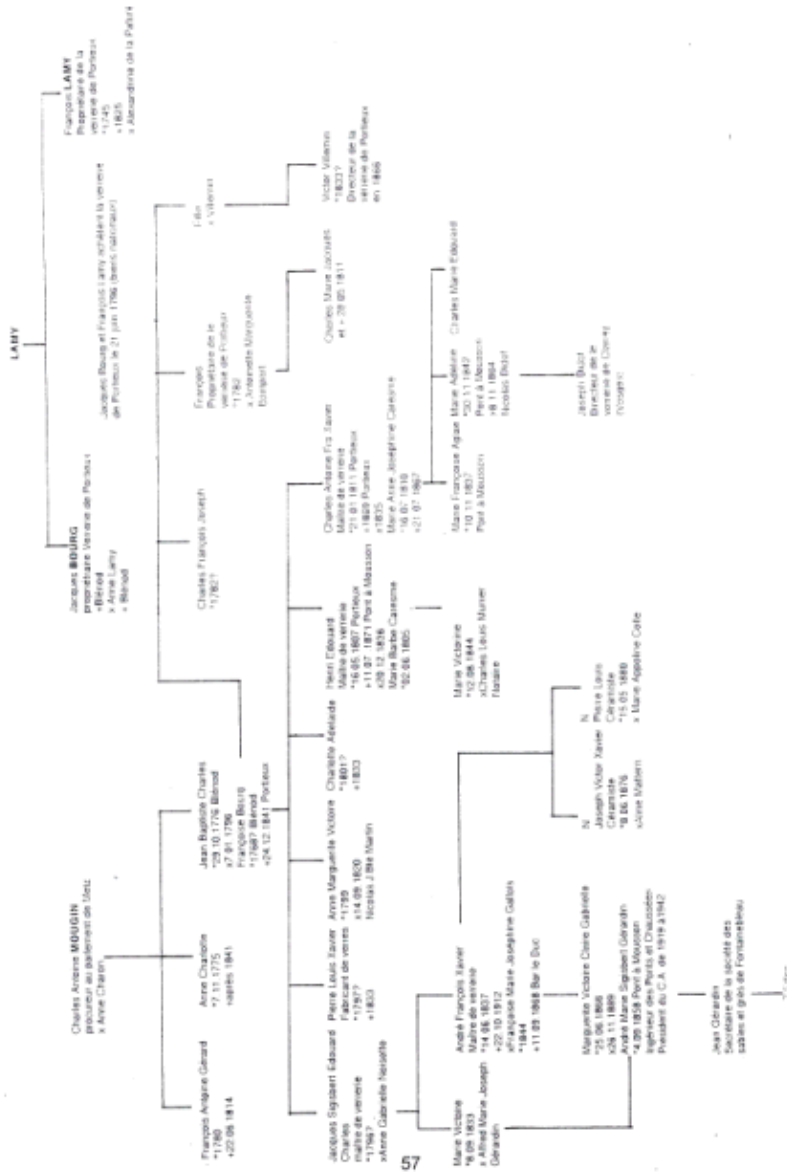


3



Figure 10: L'usine de Vallérysthal-gravure

et faire de suite". Le choix de Portieux ne se justifie pas uniquement par des éléments objectifs ; certes, les critères énoncés sur le plan géographique et sur celui de la taille de l'établissement sont respectés mais A. Thouvenin a déjà eu des relations professionnelles avec Portieux puisqu'il dirigeait une verrerie située en Haute-Saône à la frontière du département des Vosges, à la Rochère. De surcroît, son grand-père maternel Claude Laurençot a été un des directeurs de Portieux. Il convient de noter également que des verriers de la région de Vallérysthal travaillent à la verrerie de Portieux bien avant 1870-1871 et que, par conséquent, des liens amicaux et familiaux se sont tissés entre les ouvriers des deux usines<sup>Note 50</sup>. Nous voyons ainsi que des éléments d'ordre psycho-affectif entrent certainement en ligne de compte pour le rachat de Portieux. A. Thouvenin doit prendre contact avec les frères Mougin avec précaution. Il s'agit de ne pas leur révéler les intentions de Vallérysthal quant à l'établissement d'une "succursale". Il est vrai que les Mougin (fig. 11), malgré l'expérience malheureuse des années 1835-1840, étaient plus ou moins décidés à céder leur entreprise avec cependant l'intention de rester avec Vallérysthal après la vente. G. Chevandier, très opportuniste et très pragmatique, perçoit tout de suite les avantages liés à la situation de Portieux. Vallérysthal trouvera à Portieux "un bon noyau ancien et comme population ouvrière et comme réputation ; une clientèle à ajouter à la nôtre et un établissement en pleine marche et qu'il n'y aura qu'à développer." A. Thouvenin ajoute à l'adresse de G. Chevandier que "la population de Portieux est excellente très attachée à l'établissement et au sol".



comprenant notamment les immeubles ruraux et les bâtiments d'exploitation, d'habitation usuaies, objets mobiliers, outils, ustensiles (...)." Dans cette vente est comprise la cession des estacades construites à la Verrerie de Portieux sur les talus du chemin de fer de Rambervillers à Charmes. En contrepartie, la société de Vallérysthal cède deux cents actions nouvelles créées spécialement pour la vente et octroie la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs. Cette somme doit être payée aux vendeurs dans les six mois qui suivent le jour d'entrée en jouissance, avec intérêts de quatre pour cent à dater de cette époque. Dans le rapport présenté à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le 30 août 1871, le président du conseil d'administration retrace les différentes étapes de la démarche de Vallérysthal. Il précise que l'usine se trouve placée dans de bonnes conditions de transports, possédant une gare de chemin de fer qui relie l'établissement aux grandes voies ferrées et aux canaux. Il y a, également à ce niveau, un argument de poids en faveur du choix de Portieux.

Le conseil d'administration considère, nous l'avons exprimé, cette dernière usine comme une "succursale" ou encore une "usine complémentaire". Si l'on garde présentes à la mémoire ces deux expressions, bien des relations entre les deux usines pourront alors s'analyser avec recul et être plus aisément comprises.

Vallérysthal a choisi de compléter et de développer Portieux plutôt que de construire une nouvelle usine en

terre française avec tous les risques que cela comportait, en particulier quant au recrutement de la main-d'oeuvre, personnel entièrement nouveau et par conséquent difficile à encadrer.

A l'issue de cette séance du 30 août 1871, le point 5 étant épuisé, l'assemblée générale ratifie, sans débats remarquons-le, le traité passé entre Vallérysthal et Portieux qui unit pour de très longues années leurs destinées au sein d'une même société.

Le président G. Chevandier a réussi à mener, dans le plus grand secret, toutes les tractations commerciales avec l'aide précieuse de son "missi-dominici" A. Thouvenin dont le poids dans l'entreprise va aller croissant.

Le 16 novembre 1871, pour la somme de 150.000 francs, la société des verreries de Plaine-de-Walsch et Vallérysthal acquiert la verrerie de Portieux. L'acte est passé en l'étude de Maître Grandjean, notaire à Charmes<sup>Note53</sup>. La société anonyme de Plaine-de-Walsch-Vallérysthal est représentée par G. Chevandier de Valdrôme, propriétaire demeurant aux verreries de Saint-Quirin<sup>Note54</sup>; Auguste Raspiller, propriétaire demeurant à Abreschviller; Alexandre Hertz, propriétaire, demeurant à Sarrebourg. Tous trois, membres du conseil d'administration de la société, agissent en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 30 août 1871. Par rapport au traité passé le 23 juillet précédent, l'acte apporte quelques précisions quant à l'achat; la société acquiert toutes les parts et portions leur appartenant dans la verrerie de Portieux. Elle achète également les propriétés d'Hoeville<sup>Note55</sup>, acquises par la famille Mougin en 1849, ainsi que "les parts dans le droit à l'exploitation de divers brevets d'inventions appliqués actuellement à l'usine de la Verrerie de Portieux, ainsi que la clientèle de l'établissement, avec interdiction de la part des vendeurs de concourir personnellement à aucune industrie concurrente pendant le laps de dix ans". Annexée à l'acte de vente, une délibération du conseil d'administration du chemin de fer de Rambervillers à Charmes datée du 24 juillet 1871, et signée par son administrateur-délégué Alban Fournier, précise que "la compagnie donne à bail et pour toute la durée de la concession à Messieurs Mougin Fils l'emplacement défini ci-dessus" (l'emplacement sur lequel sont bâties les estacades contiguës à la voie ferrée)<sup>Note56</sup>. Le prix de la location annuelle qui a débuté le 1er janvier 1870 est fixé à quinze francs payables à la caisse de la compagnie le 15 décembre de chaque année. Une clause particulière est prévue en cas d'agrandissement de la station de la Verrerie. L'acte de vente qui retrace les étapes de l'acquisition des propriétés de la verrerie mentionne que Edouard Henry Mougin ayant vendu sa part en la verrerie de Portieux à Marie Edouard Mougin et à Madeleine Adeline Mougin, épouse Didot, ceux-ci se trouvent propriétaires de la moitié de l'établissement et de ses dépendances au moment de la transaction. Certaines parcelles de terrain ont des origines différentes, ayant été acquises par les frères Mougin à titre personnel ou en commun. Un exemple, Edouard Henry et Charles Antoine Mougin achètent ensemble onze ares soixante-seize centiares à la famille Bournique. Les frères Mougin achètent, en 1843, un lavoir sur François Xavier Régnier "avec indication que ce lavoir reste commun à tous les habitants de la Verrerie de Portieux"... Tous les biens qui leur appartiennent séparément ou indivisément font partie de la vente à la société de Walsch et Vallérysthal, à l'exception de la maison d'habitation qu'Edouard Henri Mougin possède à l'entrée de la Verrerie et d'un bois situé sur le territoire de Zincourt.

La verrerie de Portieux se compose en 1871 de douze bâtiments contenant quarante-cinq logements d'ouvriers dont quarante de deux pièces, deux de trois pièces et trois de une pièce; deux bâtiments servant d'habitation aux directeurs et employés avec dépendances; un bâtiment voisin des magasins servant de logement à l'employé de magasin; un bâtiment ayant été utilisé comme chapelle et servant de dortoir aux enfants occupés à l'usine. Parmi les logements, on relève également un bâtiment à l'usage de lavoir au rez-de-chaussée et au premier d'habitation pour ouvriers; une chapelle et ses accessoires; une salle d'école et le logement de la soeur institutrice; un bâtiment contenant au rez-de-chaussée un four banal et au premier une habitation de "garçon".

Le bâti industriel se compose, entre autres, d'une halle; d'une chambre d'arche; d'un magasin à houille; d'une poterie, briqueterie; d'une chambre de compositions, chambre à moules de bois; d'un atelier de mouleurs, chambre de moulage, cabinet d'échantillons; d'un magasin de matières brutes; atelier de

charronnerie-maréchalerie et essuyage ; d'un atelier de gravure ; d'un magasin d'articles taillés ; d'un bâtiment de taillerie ; d'une scierie ; d'un hangar destiné à recevoir le sable de la taillerie ; d'un hangar couvrant les estacades bâti sur le talus du chemin de fer de Rambervillers à Charmes et ... divers autres bâtiments à usages variés tels que greniers à fourrage, écuries, chenil ; six hangars reliés entre-eux et ayant servi à remiser le bois.

L'équipement industriel, proprement dit, comprend le mécanisme de la pilerie, sa meule et la roue à eau la faisant mouvoir ; les quatre fours à fusion avec leurs générateurs, deux machines à vapeur de la force de quatre chevaux chacune, un ventilateur et sa transmission ; de quatre warmoeffens ; de l'arche et d'un séchoir à pots ; de la machine à vapeur de la taillerie avec sa chaudière, son fourneau, sa cheminée et sa transmission ; de cinquante-sept tours de taillerie et leurs établis ; du mécanisme de la scierie et sa transmission ; d'un établi à scies circulaires ; d'un tour pour les charrons ; sans oublier le cours d'eau de la force de quatre chevaux Note57 .

Sous l'influence du président Chevandier, le vieil établissement de Portieux va connaître de grands bouleversements de structures. Il va falloir une petite dizaine d'années pour assurer la réussite de la verrerie vosgienne.

## **2 - Evolution des statuts Note58.**

La fusion définitive entre la société en commandite Mougins frères qui exploite l'usine de Portieux en France et la société qui exploite la verrerie de Vallérysthal dans la province annexée intervient le 14 septembre 1872. La société nouvelle prend le nom de société anonyme des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux. Les statuts sont établis par Me Jules Lévy, notaire à Sarrebourg, le 22 septembre 1872. Ces statuts s'inspirent de la loi de 1867. Ils ne sont pas conformes à la loi allemande. Le siège est à Vallérysthal. La durée de la société est fixée à cinquante ans, à partir de l'approbation administrative des statuts Note59 . Le nombre d'actions est porté à trois mille pour la totalité ; deux cents actions nouvelles sont réparties entre les vendeurs ; huit cents restent à la souche pour être émises en vertu d'une délibération de l'assemblée générale. Pour devenir administrateur, il faut posséder au moins dix actions. La société est confiée à un conseil d'administration composé de cinq membres, nombre qui peut être porté à six ou sept par délibération de l'assemblée générale. L'article 16 mérite d'être relevé dans son intégralité dans la mesure où il subit par la suite une évolution importante, source d'affrontements lors d'assemblées générales : "les fonctions des administrateurs sont gratuites ; ils reçoivent des jetons de présence dont la valeur est fixée en assemblée générale. L'administrateur qui voyage pour les affaires de la société reçoit un jeton de présence pour chaque jour d'absence en outre du remboursement de tous ses frais de voyage". L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires de cinq actions au moins ; les propriétaires de moins de cinq actions pouvant se regrouper et charger l'un d'entre-eux de les représenter à l'assemblée générale. L'article 21 recense les vastes pouvoirs du conseil :

- il fixe les dépenses générales de l'administration. Toutefois pour les constructions nouvelles dépassant le chiffre de soixante mille francs l'autorisation de l'assemblée générale doit être préalablement sollicitée,
- il a la direction et la haute surveillance de la fabrication, des opérations commerciales et généralement de tout ce qui concerne la société,
- il autorise, effectue ou ratifie les achats ou échanges de terrains et immeubles ainsi que la vente des terrains devenus inutiles. Tous les achats et ventes dépassant la somme de cinquante mille francs doivent requérir l'approbation de l'assemblée générale,
- il détermine le placement des fonds disponibles...,
- il nomme et révoque tous agents et employés et fixe leurs attributions et leurs traitements.

Par conséquent, nous mesurons combien la société est entre les mains du conseil d'administration, groupe omnipotent, d'autant plus que le président et le vice-président peuvent être indéfiniment réélus. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater, comme nous l'avons fait précédemment lors du rachat de Portieux, que les assemblées générales sont des rites vides et que les actionnaires se montrent par avance



consentants.

Il convient également de s'arrêter sur les modalités de distribution des dividendes aux actionnaires. Avant de procéder à cette distribution on effectue un prélèvement, dans tous les cas supérieur à 5 % sur les bénéfices. Les sommes ainsi recueillies doivent servir à la formation et au maintien d'un fonds de réserves destiné à "faire face aux dépenses imprévues et à couvrir au besoin les pertes du fonds social". Cette pratique, nous le verrons, permet de traverser les périodes de crises mais elle est aussi à l'origine de l'autofinancement de l'entreprise, réinvestissement immédiat d'une partie du profit.

Le revenu provenant de la souscription des 300 actions est porté à l'augmentation du capital de Portieux en 1874 dans un moment où le conseil d'administration veut donner un développement important aux affaires et surtout à celles de l'usine vosgienne. Le 17 mars 1885, le conseil nomme une commission dont le rapporteur est Germain pour l'examen de la loi allemande promulguée le 18 juillet 1884 sur les sociétés commerciales. Germain donne lecture, le 30 août 1885, du rapport fait au nom de la commission au conseil. D'après les statuts, la société de Vallérysthal et Portieux est représentée par un conseil d'administration et un conseil de surveillance, nommés par l'assemblée générale et tous deux légalement responsables de l'exécution de leur mandat vis-à-vis de la société. Au-dessous du conseil d'administration, et nommés par lui, se trouvent les directeurs responsables de la marche des usines. Les directeurs remplissent une fonction bien définie dont ils ne doivent compte qu'au conseil d'administration duquel ils dépendent uniquement. Ne tenant pas directement leur mandat de la société, ils n'encourent par conséquent aucune sorte de responsabilité vis-à-vis de celle-ci. D'après la loi du 18 juillet 1884, une société anonyme est représentée par un Vorstand et un conseil de surveillance. Le Vorstand n'est autre que le conseil d'administration des statuts. Il en a toutes les attributions, il encoure les mêmes responsabilités. Le conseil de surveillance possède des pouvoirs limités par la loi. Ses attributions ne peuvent être étendues ou modifiées au gré des parties. Ces éléments qui structurent la société ne semblent pas pouvoir être contestés. Or, une note sur le projet de modification des statuts, fruit du travail de réflexion d'un actionnaire, interprète différemment les termes de la loi de 1884. D'après cette note, la représentation légale de la société se composerait :

- de la direction,
- du conseil de surveillance.

L'assemblée générale des actionnaires ne se trouve pas mise en cause par la note. Ainsi, le conseil d'administration disparaîtrait totalement et ses attributions passeraient en entier au conseil de surveillance qui deviendrait légalement le seul administrateur de la société. La nomination et la révocation de la direction appartiendrait au conseil de surveillance qui aurait également le droit exclusif de convoquer les actionnaires en assemblée générale. Un pareil système désorganiserait toute la société. Germain s'emploie à démontrer que la note de l'actionnaire n'a rien de sérieux car elle repose sur l'interprétation erronée des mots employés dans la traduction du texte allemand de la loi. L'auteur de la note a pris le mot direction employé dans la traduction dans le sens donné habituellement et partant de là, il a fait des directeurs de la société des gérants responsables. Or, le mot Vorstand indique celui qui préside, celui qui est à la tête, qui détient l'autorité et en exerce les pouvoirs. Par le fait, il dirige tout, soit par lui-même, soit par ses délégués. C'est dans ce sens que le mot allemand Vorstand a pu être traduit par le mot français direction. Or, il résulte des articles de la loi qui énumèrent les attributions du Vorstand que ce mot ne peut s'appliquer à la direction, telle qu'elle est entendue habituellement puisque les directeurs des usines ne constituent pas l'autorité supérieure de la société et qu'ils ne sont, au contraire, que des employés dépendant du conseil d'administration. Ce dernier seul détient l'autorité et c'est lui qui représente le Vorstand de la loi. Si le Vorstand est légalement responsable vis-à-vis de la société c'est qu'il ne peut tenir ses pouvoirs que de la société même et non du conseil de surveillance qui se borne à surveiller, à contrôler les actes de l'administration, à examiner les écritures, les comptes de l'année et les bilans proposés à l'assemblée générale. Germain s'appuie sur les articles de la loi pour prouver que son analyse du mot Vorstand est seule valable. Passant en revue les différents titres et articles qui composent les statuts de la société, Germain conclut devant le conseil qu'aucun de ces articles n'est en contradiction avec les dispositions de la loi nouvelle de 1884 et qu'aucune modification importante n'est nécessaire. La loi de 1884

donne quelques prescriptions nouvelles auxquelles la société est tenue de se soumettre. En effet, ses statuts ne reconnaissent qu'au conseil d'administration le droit de convoquer les actionnaires en assemblée générale ; or, indépendamment des assemblées réglementaires fixées par les statuts et du droit absolu laissé au conseil de convoquer les actionnaires, quand il le juge utile aux intérêts de la société, le conseil est tenu d'après la loi nouvelle de réunir une assemblée générale si une requête lui est adressée par un groupe d'actionnaires représentant le vingtième de la totalité du capital social et formulant dans cette requête l'objet et les raisons qui peuvent motiver la réunion. L'article 227 de la loi de 1884 dispose que le Vorstand se compose d'une ou plusieurs personnes salariées ou non salariées. L'article 16 des statuts de la société dit que les fonctions des administrateurs sont gratuites. Le conseil pense qu'il est opportun à l'occasion de la promulgation de la loi de 1884 de profiter de la latitude laissée par son article 227 pour reformer l'article 16 en substituant le principe de l'indemnité à celui de la gratuité. Le président du conseil d'administration, dans une note insérée au registre des délibérations, a fait valoir les motifs d'une réforme jugée indispensable. Germain qui rapporte l'étude faite à ce sujet par la commission qu'il a présidée rappelle que "le conseil d'administration de Vallérysthal, par son intervention incessante dans toutes les affaires et à l'aide des excellentes auxiliaires qu'il s'était choisis, a du faire, d'une société précaire à l'origine et dont chacun se détournait avec empressement, la puissante et prospère société d'aujourd'hui. Or, fait unique et sans exemple dans aucune société, depuis l'organisation primitive c'est-à-dire depuis plus de 30 ans, le conseil d'administration de Vallérysthal a toujours rempli son mandat gratuitement. Un pareil état de choses peut-il durer indéfiniment ? Est-il admissible qu'une société qui en est arrivée à faire aujourd'hui plus de 3 millions 500 mille francs d'affaires et qui, pour une bonne part, doit sa prospérité actuelle au conseil d'administration, continue à ne tenir aucun compte à ce conseil des résultats acquis, du soin qu'il apporte à la sauvegarde des intérêts des actionnaires, de son travail et de la grande responsabilité qu'il court ?" questionne Germain qui affirme [qu']"il y a dans cette situation quelque chose de choquant, de peu équitable, d'absolument contraire, en tout cas, aux usages du commerce (...)". Argument suprême en faveur de l'indemnité, le conseil ne saura imposer le fonctionnement actuel sur le principe de gratuité à autrui ; "car personne ne consentira jamais à marcher sur vos traces et uniquement par dévouement aux intérêts des actionnaires, à administrer gratuitement une société aussi prospère que celle de Vallérysthal et aussi en état de rétribuer largement ceux qui s'occupent de ses affaires". En maintenant l'article 16, le conseil laisserait à ses successeurs "la lourde tâche du mandat gratuit, avec ses responsabilités et toutes ses conséquences...". Le conseil d'administration en décidant que le mandat d'administrateur serait rétribué et que l'article 16 des statuts de la société devait être modifié dans ce sens "a pris une résolution absolument conforme à l'équité". La loi de 1884 laissant le conseil libre d'indiquer le genre d'indemnité qu'il entend s'attribuer et d'en fixer le montant, il est décidé que cette indemnité se composerait d'un tantième à prélever sur les bénéfices de l'exercice, d'après le mode de répartition en usage pour la fixation du tantième des directeurs. Le tantième du conseil d'administration, contrairement à celui des directeurs doit être soumis à l'assemblée générale. Germain s'interroge encore : "le tantième attribué au conseil d'administration doit-il être réparti également entre chacun de ses membres ? Au contraire, les administrateurs qui en vertu d'une délégation spéciale ou par la nature même des fonctions qui leur sont attribuées dans le conseil, sont astreints à un plus grand travail ou à des occupations exceptionnelles, doivent-ils recevoir, dans la répartition du tantième, une plus forte part que leurs collègues ?". La commission pense qu'il serait contraire aux usages des sociétés anonymes, d'instituer dans le même conseil, deux catégories d'administrateurs, alors que tous les membres de ce conseil participent également aux mêmes affaires. En outre, à partir du moment où l'on supprime les jetons de présence, il serait illégal de les rétablir indirectement, par décision du conseil, dans le but unique de former des parts inégales dans la répartition des tantièmes. En conclusion, la commission présidée par Germain pense que la totalité du tantième fixé et soumis à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires est mis à la disposition du conseil d'administration mais que ce dernier ne peut en faire entre ses membres une répartition inégale. Il est toujours possible d'attribuer une indemnité spéciale, indépendamment de l'indemnité réglementaire, à un administrateur chargé d'un travail ou d'un service particulier. Dans ce cas, l'indemnité spéciale doit être prélevée non sur le tantième, mais sur les frais généraux de l'administration. Afin de fixer le chiffre du tantième à attribuer au conseil d'administration, la commission pense "convenable et suffisant" de prendre comme point de départ de la somme à fixer, un traitement d'environ 500 francs pour chaque administrateur, soit un total de 25.000 francs pour les cinq administrateurs. La moyenne étant établie sur les bénéfices des cinq dernières années -bénéfices bruts, déduction faite de 10 %

pour le fonds de réserve, intérêts du capital et à Vallérysthal des intérêts produits par le fonds de réserve- la commission propose de fixer à 6 % le tantième de la somme à attribuer au conseil d'administration.

D'après l'article 17 des statuts, le conseil d'administration peut nommer un secrétaire pris en son sein ou en dehors. Si le secrétaire est pris dans le sein du conseil, c'est-à-dire s'il est lui-même administrateur, sa situation est réglée par les statuts. En qualité d'administrateur, il touche sa part du tantième attribué au conseil et, comme administrateur chargé d'un service spécial, il reçoit, sur les frais généraux et par application de l'article 17 des statuts, une indemnité annuelle fixée par le conseil. Si le secrétaire est pris en dehors du conseil, sa situation est alors différente. Il est un employé de la société chargé d'une mission spéciale près du conseil qui l'a choisi. Ses appointements sont fixés lors de son entrée en fonction. Comme tout autre employé, ses appointements sont susceptibles d'augmentation, selon ses aptitudes, son travail et l'ancienneté de ses états de service. Il peut également recevoir des gratifications, les dépenses étant, dans ce cas, portées au compte des frais généraux de l'administration. La modification de l'article 6 permet de régler pécuniairement la situation du secrétaire Vauthier. "Les grands services que M. Vauthier a rendu au conseil dont il a partagé tous les travaux et dont il est l'auxiliaire si utile depuis près de 20 ans, sont trop connus et trop justement appréciés pour que je crois nécessaire d'insister sur ce point", (...) plaide Germain qui propose en conséquence d'attribuer à Vauthier un traitement approchant celui des employés de bureau qui sont le plus convenablement rémunérés, soit une somme de deux mille francs. Le rapport de Germain se conclut par des suggestions concernant le comité de surveillance. Ce dernier bénéficie d'une indemnité annuelle composée de jetons de présence de 25 francs. Les attributions de ce comité étant limitées à des actes de vérification et de contrôle, ses réunions n'ont pas comme celles du conseil d'administration un caractère de permanence. Ses réunions sont au contraire peu nombreuses et limitées à la période des inventaires et de la vérification du bilan. Il est donc impossible de lui allouer une indemnité fixe qui ne se justifie que par la permanence des fonctions à remplir. Le mode d'indemnité en usage, jetons de présence, est maintenu pour le comité de surveillance. Cependant, eu égard à l'importance des affaires, il est décidé de porter à 100 francs le montant de jeton de présence.

En résumé et comme conclusion de son rapport, la commission propose donc :

1. de modifier l'article 16 des statuts : les fonctions d'administrateurs cessent d'être gratuites et seront rétribuées ;
2. de porter à 6 % le tantième à attribuer au conseil d'administration sur les bénéfices de chaque exercice ;
3. de fixer à la somme de deux mille francs les appointements du secrétaire du conseil d'administration ;
4. de maintenir la rémunération du comité de surveillance sous la forme de jetons de présence, mais en fixant à 100 francs le chiffre du jeton de présence à attribuer à chaque membre.

Mise à part l'interprétation du mot allemand Vorstand qui nécessite approfondissement et débat à propos de la loi allemande de 1884, les autres modifications ne sont proposées que par opportunisme. La société profite de la promulgation de la loi pour augmenter les propres revenus du conseil d'administration et du conseil de surveillance et régulariser la situation du secrétaire permanent Vauthier.

Dans une période de très forte croissance en 1887, il est à nouveau procédé à une augmentation du capital de Portieux de 10.000 francs. A l'issue de la guerre, en 1919, la société est placée sous l'empire de la loi française. Les statuts, étudiés en accord avec Me Houot notaire à Nancy, n'apportent aucune modification importante à la marche des usines. De manière à placer la société sous la loi française dont l'application en Lorraine est encore incertaine, le siège social est reporté de Vallérysthal à Portieux. Après modification des statuts, établis par l'assemblée le 10 septembre 1919, qui accusent un capital de 2.062.500 francs représentés par 2500 actions de 825 francs entièrement libérées, une assemblée générale de 1920 double le capital qui est porté à 4.125.000 francs divisés en 10000 actions de 412,50 francs entièrement libérées. Ce doublement est effectué par prélèvement sur les réserves et par distribution d'une action gratuite pour chaque action ancienne. Les assemblées générales extraordinaires du 7 novembre 1923 et du 4 mars 1924 décident par une première

résolution le remboursement de chaque action des deux tiers du capital nominal de 412,50 francs ; par une seconde résolution, le capital est porté de 4.125.000 francs à 12.375.000 francs par l'émission de 20.000 actions libérées du tiers. Une assemblée générale du 4 septembre 1926 donne à chaque actionnaire la possibilité de se libérer entièrement de tout ou partie de ces actions, conformément à l'article 2 des statuts. Les augmentations de capital ont lieu dans les périodes où les bénéfices sont importants par rapport au capital nominal. C'est ainsi que le capital, en 1930, est notablement inférieur à l'actif de la société. En 1923, lorsque le capital est porté à 12.375.000 francs, la livre sterling valait 81 francs ; elle en vaut 124 en 1930. De même, le franc depuis 1923 jusqu'à sa stabilisation a perdu un peu plus de la moitié de sa valeur.

Les assemblées générales extraordinaires du 4 septembre 1930 et du 7 janvier 1931 portent de trente mille à quarante mille le nombre d'actions de la société et votent l'élévation du capital de 12.375.000 à 16.500.000 francs. Cette opération s'effectue par l'émission de 10.000 actions de 412,50 francs, libérées du tiers. Ces actions émises en vue de l'augmentation du capital sont réservées aux actionnaires anciens. Elles sont toutes acquises par ces actionnaires soit 9.934 à titre irréductible et 66 à titre réductible.

### **3 - Le conseil d'administration**

C'est l'organe qui règle tous les problèmes de la vie des deux usines. Nombreuses sont les négociations qui se déroulent en son sein, sans jamais être portées à la connaissance des actionnaires. Parfois, l'affaire apparaît bien "ficelée" lorsque le conseil d'administration la présente à l'assemblée générale dans l'unique souci de recueillir l'adhésion totale. Pour avoir lu tous les registres de délibérations des assemblées générales, nous pouvons affirmer qu'à de rares occasions les actionnaires prennent la parole. Lorsqu'un actionnaire se risque à questionner le conseil d'administration, la réponse fuse, cinglante et il n'y a pas là matière à encourager ceux qui auraient quelques velléités dans le domaine du débat d'idées. En définitive, le maître mot est "faites-nous confiance" ou encore "nous traitons au mieux des intérêts de la société". A partir de ce moment, ce n'est plus la peine pour un actionnaire de s'exprimer et l'assemblée générale se comporte comme une simple chambre d'enregistrement.

Nous avons montré antérieurement comment le conseil d'administration, par l'intermédiaire du directeur général A. Thouvenin négocie le rachat de Portieux, dans quelles conditions s'élabore le traité entre Vallérysthal et Portieux à Cirey-sur-Vezouse au domicile d'Eugène Chevandier et enfin comment le projet, qui n'en est plus un en réalité, est présenté à l'assemblée générale qui accepte sans souffler mot. La confiance placée dans le conseil d'administration semble justifiée et les actionnaires ne doivent pas se plaindre ; en témoignent les paroles que le président G. Chevandier prononce en septembre 1881 devant l'assemblée générale après avoir justifié la gestion de son conseil : "grâce à ces sages et prévoyantes mesures, vous avez pu traverser sans difficultés et sans arrêts les difficiles années 1870,1871. Vous avez pu doubler vos forces productives par la création sans bourse déliée de votre magnifique établissement de Portieux. Vous avez pu voir votre société parvenir à la plus haute situation industrielle, à un haut degré de solidité, de puissance que l'on eût été loin de prévoir il y a vingt ans (...)." L'emploi du pronom personnel "vous" n'est pas une simple clause de style ; G. Chevandier sait flatter, sait donner aux actionnaires un sentiment de participation active et l'idée forte de propriété. Vallérysthal, malgré la crise inévitable traversée lors du conflit franco-prussien a été capable d'acheter Portieux "sans bourse déliée" ce qui nous renseigne sur les méthodes de gestion du conseil d'administration qui pratique la création de réserves en minorant la redistribution aux actionnaires. Le mot "réserves" se retrouvera fréquemment dans les commentaires : "nous pensons qu'il y a lieu de préparer des réserves qui puissent permettre de faire subir les mesures qui seraient nécessaires." C'est d'ailleurs sur les réserves également que Vallérysthal et Portieux se proposent de racheter l'usine de Montferrand. Par la suite, cette stratégie aide effectivement à traverser les crises. Le conseil d'administration ne porte jamais à la connaissance des actionnaires les éléments constitutifs de la dynamique de l'entreprise. Au cours des quelque trois années de recherche sur le coupage, le rebrûlage, le fletage, les actionnaires restent dans l'ignorance. Tout est révélé lorsque des procédés sont au point et lorsque les recherches n'ont plus lieu de rester secrètes. La mise de l'assemblée générale dans la confiance n'a, en réalité, qu'un but supérieur : celui de justifier les futures dépenses. Cette transformation dit G. Chevandier en 1881 "a amené pour les nombreuses séries qu'elle

embrasse une véritable révolution dans l'art de la verrerie mais nécessite des dépenses considérables à Portieux". Autre exemple de règlement interne des problèmes : les grèves. Afin de ne pas affoler les actionnaires, jamais on ne fait allusion en assemblée générale aux moindres difficultés provenant d'un comportement négatif du personnel.

Durant la période 1871-1880, les directeurs des usines de Vallérysthal et Portieux participent régulièrement aux différents conseils d'administration apportant points de vue et suggestions ; cette participation se révèle réelle et active.

A travers la vie de l'entreprise, à travers les prises de décision, on mesure combien le véritable patron est le président du conseil d'administration. Lorsque la société en commandite par actions : << Société des verreries de Plaine-de-Walsch et Vallérysthal >> créée le 14 juillet 1854 devient par un décret impérial du 7 mai 1856 : << Société anonyme des verreries de Plaine-de-Walsch et de Vallérysthal >>, le Baron de Klinglin fondateur des verreries accède à la présidence du conseil d'administration. Parmi les actionnaires qui possèdent au moins dix actions sont élus membres : Eugène Chevandier de Cirey, Lippmann banquier à Sarrebourg, Louis Germain notaire à Hommarting, Lefebvre-Dollemont ancien directeur de la verrerie. L'année suivante, Mathis de Grandseille de Blâmont rejoint le conseil. Le 6 septembre 1858, Louis Germain devient vice-président. Le Baron de Klinglin qui se serait désintéressé des affaires démissionne de la présidence<sup>Note60</sup>. Le conseil "par un vote unanime consigne les profonds regrets que lui fait éprouver la retraite de l'homme honorable qui a consacré la plus grande partie de sa fortune et de sa vie à fonder et à consolider un établissement qui a fait le bien-être du pays". En 1869, après le décès de Louis Germain qui avait succédé au Baron de Klinglin à la présidence, c'est G. Chevandier qui accède à ces fonctions. Il reste président jusqu'à l'âge de 83 ans en 1887. Le père de G. Chevandier : Jean Auguste Chevandier de Valdrôme (1781-1865), originaire du Dauphiné, gendre de Monsieur de Guaita, copropriétaire de la verrerie de Saint Quirin, acquiert en 1839 la verrerie de Lettenbach dont le bail allait expirer. Son fils Georges (1804-1887) lui succède à la direction de Lettenbach. G. Chevandier fait souvent appel aux connaissances techniques de son frère Eugène Chevandier de Valdrôme (1810-1878), directeur de la manufacture de glaces de Cirey et membre du conseil d'administration de la société des verreries réunies Vallérysthal et Portieux. La correspondance de G. Chevandier exprime bien les liens très forts qui unissent les deux frères. Ainsi, nous voyons que E. Chevandier a beaucoup oeuvré pour la reprise et la relance de Portieux grâce à l'étendue de ses connaissances techniques ; il est ingénieur de l'Ecole Centrale<sup>Note61</sup>. C'est à son domicile de Cirey que s'élabore le traité d'achat de la verrerie de Portieux et c'est là, également, qu'en hommage à sa personne se réunit, à de nombreuses reprises, le conseil d'administration. Ce dernier se retrouve, en dehors du siège social, à Saint-Quirin au domicile du président, à Portieux bien naturellement, mais aussi à Bourbonne-les-Bains où G. Chevandier se rend en cure et où il possède une maison. En septembre 1886, retenu pour cause de santé dans la ville thermale, il écrit au conseil d'administration pour lui annoncer sa démission. Sa décision se trouve renforcée par la position d'un actionnaire, le Comte de Guichen qui demande, entre autres, la suppression du traitement des administrateurs. Cet actionnaire ajoute que l'absence de traitement "constitue le prestige, le désintéressement, la liberté d'action, la supériorité morale de l'administrateur". Le vieux président en est ulcéré, lui qui a travaillé gracieusement pour la société jusqu'en 1885 et le conseil d'administration profondément blessé. Ce dernier décide de ne pas transmettre la décision du président à l'assemblée générale. Etant membre sortant G. Chevandier est réélu. Il décède en mars 1887. Charles Germain, administrateur, prononce le discours au conseil d'administration : "doué d'une haute intelligence, ayant une connaissance appropriée des affaires commerciales et industrielles, il prit une longue part au développement de la prospérité de nos usines en y apportant un travail personnel considérable."

Auguste Raspiller d'Abreschviller succède à Chevandier tandis qu'Alexandre Hertz de Sarreck devient vice-président. Les autres membres du conseil sont : Auguste Bauquel directeur des glaciers de Cirey, Paul Germain de Héming et Karl Roeckling banquier à Sarrebrück<sup>Note62</sup>. C'est avec l'aide de madame Chevandier que ce dernier entre au conseil [qui est] "trop heureux de s'adjoindre un membre aussi intelligent et influent". Il est vice-président en 1888, année au cours de laquelle Paul Baheux, avocat, devient membre du conseil de surveillance. X. Mougin directeur de Portieux qui prend sa retraite entre au conseil en 1905.

Auguste Raspiller démissionne de la présidence par lettre du 30 juillet 1908 ; son gendre Paul Baheux devient membre à part entière du conseil. Lorsque X. Mougin se retire, le conseil pose la candidature de son gendre, sous-directeur à la compagnie des chemins de fer de l'Est. "Très compétent en matière commerciale, M. André Gérardin a sa place marquée au conseil" [Note63](#). C'est en 1909 que Karl Roeckling prend la présidence du conseil tandis que Mazerand négociant à Cirey devient vice-président [Note64](#). Au cours de l'année 1910, le conseil connaît des changements importants. Roeckling est décédé ; de surcroît lors de la nomination de X. Mougin le nombre d'administrateur a été porté à six et il faut également remplacer Bauquel. Le conseil désigne Edouard Roeckling, fils de Karl, précédemment membre du conseil de surveillance et Edmond Guérin industriel à Lunéville. Les deux sociétés verrerie et faïencerie ont des représentants communs. Elles peuvent se rendre de mutuels services pour le placement de leurs produits. Au conseil de surveillance entre Henri de Menthon dont la famille a des intérêts très importants dans la société. Mazerand devient président ; Vopélius vice-président ; E. Roeckling et Guérin membres ; Gérardin administrateur délégué ; Baheux secrétaire. En août 1914 André Gérardin, Guérin et Baheux, seuls administrateurs disponibles se réunissent rue Martel à Paris. Ils décident qu'ils n'ont pas le droit de prendre des mesures d'ordre général en l'absence de Mazerand, président resté à Cirey en territoire occupé et des deux autres administrateurs, mais qu'il leur appartient de prendre toutes mesures conservatoires propres à sauvegarder les intérêts de la société. Gérardin, Guérin et Baheux se réunissent à nouveau rue Martel les 27 janvier et 28 juillet 1916, les 10 février et 1er août 1917 pour entendre le directeur de Portieux. A la date du 1er août 1917, le président Mazerand étant décédé, les trois administrateurs présents considèrent qu'ils forment la majorité du conseil. En 1918, Vopélius et Roeckling ne pouvant plus remplir leurs fonctions, le conseil décide de nommer administrateurs Henri de Menthon [Note65](#) et René Grosdidier, industriel à Commercy et sénateur de la Meuse. Le 7 mars 1918, le conseil change de configuration : André Gérardin devient président, Guérin vice-président, Baheux secrétaire, Grosdidier et de Menthon membres. Le décès de Grosdidier en 1923 ouvre la fonction d'administrateur à Léon Bertrand, ingénieur en chef des Ponts et chaussées en retraite. Il a été directeur de la compagnie de gaz de Paris jusqu'à la reprise de l'exploitation par la ville. Bertrand "est tout à fait au courant des questions industrielles" [Note66](#). Le 20 avril 1932, à l'âge de 87 ans, Guérin décède. Il a passé 22 ans au conseil. Edmond Dupont, 50 ans, est élu provisoirement pour la période qui reste à courir jusqu'en 1935. Ancien élève de polytechnique, il a été attaché au bureau d'étude du crédit lyonnais. Il est directeur général de la société algérienne de produits chimiques et d'engrais. Il devient secrétaire du conseil et Bertrand vice-président. Le 1er octobre 1938, A. Lacombe entre au conseil "pour le récompenser de ses 54 années d'éminents services et pour profiter de son expérience et de ses conseils". Sur l'insistance des administrateurs Gérardin garde la présidence le 20 mars 1940 tandis que Dupont devient vice-président et que Baheux démissionne le 16 mai 1940. André Hanus, docteur en droit, succède à ce dernier. Le conseil ne peut se réunir jusqu'en novembre. Gérardin se trouve en zone libre. Agé, il ne peut rentrer à Paris [Note67](#). De Menthon se trouve à Saint-Loup-sur-Semouze et Lacombe à Contrexéville en zone occupée. Il convient cependant d'administrer la société. Edmond Dupont propose de prendre la présidence et Bertrand, présent, conserve la vice-présidence. Gérardin devient président honoraire. Les trois absents consultés par courrier sont d'accord [Note68](#). Dupont, Bertrand et Jean Gérardin -fils de l'ancien président- secrétaire se réunissent le 24 décembre 1940. De Menthon et Lacombe n'ont pas obtenu de laissez-passer. Afin de donner plus de pouvoir au conseil, les statuts sont modifiés. Le président devient P.D.G. avec un traitement de 50.000 francs et des tantièmes. Il nomme et révoque ouvriers, agents, employés, fixe leurs salaires, indemnités, remises, gratifications. Bertrand cesse ses fonctions le 23 janvier 1941. Il est remplacé par Jacques Fäys, ingénieur civil des mines, demeurant à Paris. Afin de ne pas isoler le président du siège, le siège social est transféré de Portieux au 10 de la rue Martel. En mai 1941, André Hanus succède à Baheux. Neveu de l'ancien directeur de la verrerie, il est docteur en droit, administrateur de la Banque de France d'Epinal, conseiller du commerce extérieur. Le vice-président est alors Fäys. Henri de Menthon qui démissionne en 1948 est remplacé par son fils François professeur de droit à l'université de Nancy. Hellé ingénieur des Arts et manufactures qui habite Lunéville et a dirigé la compagnie de gaz et d'éclairage est nommé sixième administrateur. Lacombe donne sa démission en juin 1955. Claude Bourbonneux le remplace qui dirige avec son frère la verrerie de Vannes-le-Châtel. Edmond Dupont décède en 1959. Fäys prend la présidence du conseil.

Cette histoire du conseil d'administration de Vallérysthal de 1856 à 1870 puis, dans la continuité, de

Vallérysthal et Portieux de 1871 à 1959 permet de saisir les stratégies de composition et de recomposition de cet organe tout puissant dans la vie de l'entreprise. Notons la présence des familles fondatrices qui possèdent de gros intérêts dans la société : de Klinglin et de Menthon ; de familles fortunées doublées de compétences professionnelles dans le domaine de la verrerie : Chevandier de Valdrôme. Les industriels sont présents régulièrement au sein du conseil : Bauquel, Guérin, Mazerand, Grosdidier. La société leur confie des missions techniques : Bauquel spécialiste du sable se rend dans les carrières de Champagne ; il dresse des plans pour améliorer le fonctionnement des générateurs ainsi que ceux d'une mélangeuse pour les compositions Note69. Guérin de la faïencerie de Lunéville a un statut privilégié. En effet, Lunéville et Portieux partagent les frais des cabinets d'échantillons et possèdent des représentants communs. Les deux entreprises se rendent mutuellement service. Des techniciens de haut niveau ayant assumé des responsabilités apportent leur précieux savoir-faire : Gérardin, Dupont, Fäys. Le premier est souvent sollicité en tant que directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Est pour des questions liées au transport des marchandises. Outre les membres fortunés et les techniciens, il est avantageux de se reposer sur les connaissances des hommes de lois : Baheux avocat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, André Hanus docteur en droit, François de Menthon universitaire en droit. La finance est également présente par l'intermédiaire de Roeckling de Sarrebrück qui aide aussi à donner un ton favorable aux relations avec les Allemands. Plusieurs membres du conseil ont exercé des fonctions politiques, utiles appuis : René Grosdidier sénateur de la Meuse, Henri de Menthon député de la Haute-Saône, Georges Mazerand député de Meurthe-et-Moselle. Les anciens directeurs Mougin puis Lacombe font profiter le conseil de leur expérience professionnelle. Leur présence est la marque de la reconnaissance affective et financière. Quatre personnalités ont marqué le conseil de leur empreinte : Georges Chevandier de 1869 à 1887 exerce la fonction de président dans un moment de reconstruction et de relance technique et commerciale de Portieux ; André Gérardin président de 1919 à 1941, gendre du directeur de Portieux X. Mougin, participe pleinement à la relance de l'entreprise après la première guerre et assume tous les problèmes sociaux et économiques liés à la crise des années 1930. Edmond Dupont, de 1940 à 1959, se positionne en patron moderne, intransigeant, en PDG, titre dont il se dote et qui a une valeur non seulement symbolique mais aussi opérationnelle. C'est sous sa présidence que l'usine s'efforce de prendre le virage de l'automatisation. Avec Jacques Fäys, nous entrons dans la période, fort agitée, des années 1960.

#### **4 - Les actionnaires**Note70.

En 1878, c'est A. Thouvenin, le directeur général qui possède le plus grand nombre d'actions : cent vingt, suivi du directeur de Portieux, X. Mougin, avec cent six actions. Viennent ensuite René de Menthon avec cent actions puis Eugène de Maistre avec quatre-vingt-dix-sept ; les deux frères Chevandier : Eugène avec quatre-vingt-seize actions et Georges avec quatre-vingt-cinq. Nous relevons également les noms de Philippe Picot de Moras avec soixante-quinze actions, de la Baronne de Wendland et du Baron Gourgand Louis Napoléon avec respectivement cinquante-sept et cinquante-cinq actions ; de celui d'Alexandre de Menthon avec quarante-six actions. Alexandre Hertz administrateur est crédité de cinquante actions... Parmi la liste des actionnaires présents à l'assemblée générale d'octobre 1878 nous dénombrons vingt-huit noms à particule ou possédant un titre : vicomte, baron, comte, marquise, parmi lesquels Madame la Baronne de Prailly, soeur du président Chevandier ; Madame la Baronne de Metz, née de Guaita, cousine du même Chevandier ; Madame la Baronne de Buffevent, alliée à la famille Germain. A ces noms, il convient d'ajouter Bernard de Menthon et Paul Chevandier de Valdrôme chacun d'eux possédant trente actions. Au total, lors de l'assemblée générale de 1878, deux mille cent dix-huit actions sont représentées et les vingt-huit noms à particule en possèdent neuf cent cinquante-trois soit 45 %. Si l'on compte les actions représentées et non représentées deux mille trois cent soixante-quatorze, le pourcentage reste encore élevé 40 %.

Une liste d'actionnaires datant de 1873 et concernant Portieux nous donne une idée de l'actionnariat vosgien Note71. La liste comporte trois cent soixante-douze actions réparties sur soixante-dix-huit actionnaires. Quinze d'entre-eux possèdent deux cent soixante-deux actions soit 70 %. Le reliquat se trouve dispersé entre les mains d'actionnaires très modestes dont peu sont originaires de La Verrerie de Portieux, trois exactement si l'on excepte les membres de la famille Mougin. Trois membres de la famille Velin, industriels vosgiens, disposent de cinquante-quatre actions soit un peu plus de 14 % de l'ensemble de la liste.



Nous trouvons également des personnes qui s'investissent dans le monde des affaires, dans le monde industriel : François Retournaud et Edouard Fournier, administrateurs de la compagnie de chemin de fer de Rambervillers-Charmes, chacun d'eux bénéficiant de vingt actions.

L'actionnariat populaire n'existe quasiment pas à Portieux. La noblesse a su réorienter ses capitaux vers l'industrie. Les membres de la famille de Menthon, présente par alliance avec les de Klinglin dès l'origine de Vallérysthal, se succèdent au conseil d'administration. Se partagent également les fruits de la croissance de l'entreprise d'importants industriels.

## 5 - Les problèmes liés à la double implantation

Le 24 janvier 1890, X. Mougin présente au conseil les courriers du sous-inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines d'Epinal, relatif à l'impôt que l'administration fiscale réclame sur les actions de la société circulant en France<sup>Note 72</sup>. Le sous-inspecteur demande au directeur de Portieux communication de l'inventaire au 30 mars 1889 dans la mesure où les sociétés étrangères dont les titres ne sont pas cotés aux bourses françaises et qui possèdent des biens en France sont soumises à l'impôt sur le revenu, calculé d'après une quotité du capital social fixé par le ministre des finances sur l'avis d'une commission spéciale dite des valeurs mobilières -décret du 6 décembre 1872-. Cette quotité est basée sur l'importance des biens situés en France, proportionnellement à l'ensemble des valeurs composant le fonds social. La quotité qui peut être modifiée tous les trois ans a été fixée pour la société des verreries au cinquième du capital par décision ministérielle de décembre 1873. Or depuis cette époque, des agrandissements considérables ont été apportés à l'usine de Portieux et l'on pense que la part représente en 1890 plus du cinquième de l'actif de la société. C'est pour cette raison que l'administration fiscale désire consulter l'inventaire social où figurent les deux verreries de Portieux et Vallérysthal. S'il résulte de l'examen que la proportion déterminée en 1873 n'a pas variée, il n'y a pas lieu de modifier les bases de l'imposition. La société n'a, selon le sous-inspecteur, "aucun intérêt à refuser la communication demandée par l'administration puisqu'il s'agit d'arriver à une détermination aussi juste que possible de la quotité imposable du capital social". Dans le cas où l'inventaire ne peut fournir suffisamment d'indications, il peut y être suppléé par la production d'un extrait des livres de la société faisant ressortir la valeur de la verrerie de Portieux en immeubles, outillage, approvisionnements et marchandises fabriquées qui composaient le capital social au 30 juin 1889. Le directeur de Portieux répond le 13 janvier au sous-inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines. Il lui précise qu'au 30 juin 1889, le capital social de l'entreprise s'élevait à la somme de 3.078,220.40 francs et que le capital a été augmenté à la réunion des actionnaires du 11 septembre 1889 de 90.961.13 francs. Ce capital est donc de 3.169,181.53 francs. L'augmentation de 90.961.13 francs provient du prélèvement sur les bénéfices de l'exercice précédent et est porté au fonds de réserve. La part du capital afférent à Portieux s'élève à 1.200.000 francs. Le capital de Vallérysthal représente par conséquent 1.969.181.51 francs. L'ensemble du capital est divisé en 2500 actions en circulation, ce qui pourrait donner comme base d'évaluation des titres susceptibles de payer l'impôt de 3 % sur les revenus environ 950 actions. X. Mougin ajoute que le chiffre des actions circulant en France est à peine de 500. Ce chiffre avait été pris pour base de l'impôt. Ce chiffre correspondait bien au cinquième du capital social qui était d'environ 2.350.000 francs, divisé en 2500 actions. Le directeur admet que si le chiffre pris comme base de l'impôt est non pas le nombre d'actions circulant en France mais la quotité relative au capital social, il n'y a qu'à s'incliner et dire que la société est prête à voir porter à 800 le chiffre donnant lieu à l'impôt de 3 %. Il ajoute que cette base moyenne de 800 actions lui paraît très raisonnable étant donné que l'établissement de Vallérysthal est plus important que ne l'indique la part du capital car, plus ancien que Portieux, il en est plus amorti. Le sous-inspecteur répond que Portieux représente les trois huitièmes de l'actif total de la société mais qu'il y a lieu, incontestablement, de tenir compte de l'amortissement plus considérable sur l'usine de Vallérysthal. On se rapproche d'avantage de la vérité en réduisant cette fraction à trois neuvièmes. Le nombre d'actions circulant en France n'est pas à considérer car les titres ne sont pas cotés aux bourses françaises. La liquidation annuelle se ferait en prenant le tiers des dividendes distribués aux actionnaires. Pour l'exercice 1888-1889 qui a donné un dividende de 140 francs par action, soit 350.000 francs pour les 2500 actions, la somme imposable serait de 116.666.66 francs soit 3.500 francs. L'impôt sur le revenu porterait alors sur 833 actions, chiffre qui s'écarte légèrement de celui proposé par le directeur. Le chiffre de 800 actions est

considéré par X. Mougin comme largement suffisant, comparativement à la valeur des deux établissements de Vallérysthal et Portieux. Le conseil d'administration approuve la réponse que le directeur de la verrerie fait au sous-inspecteur et le charge de terminer cette affaire au mieux des intérêts de la société.

En 1908, c'est au tour du fisc allemand de créer des difficultés. Il réclame en effet un versement de 8 % sur toutes les sommes versées aux caisses de secours et de retraite des ouvriers et employés de Portieux, aux employés à titre de gratification, aux sociétés musicales à titre de don. Le conseil d'administration qui ne donne pas suite à la demande du fisc allemand entre en procès avec ce dernier Note73.

En 1919, le président Gérardin donne lecture à l'assemblée générale des actionnaires des résultats des exercices qui se sont déroulés durant la période de la guerre Note74. Pour l'usine de Vallérysthal, il précise que durant toute la période de 1914 à 1918, elle a été placée sous séquestre par les Allemands. Le séquestre a souscrit 675.000 marks d'emprunt de guerre allemand de 1918. La plus grosse partie du reste des disponibilités a été versée à la banque Roëckling de Sarrebrück. Au 4 décembre 1918, le crédit de Vallérysthal à cette banque s'élève à 1.939.074,50 marks. Si cette somme avait été déposée dans les établissements d'Alsace-Lorraine, elle aurait été convertie en francs à raison de 1,25 franc par mark. Le président assure que le sort de cette importante créance doit être réglé par le traité de paix. "Les déclarations utiles ont été faites au gouvernement", assure-t-il. Le 15 novembre 1921, le président expose au conseil d'administration la conversation qu'il a eue avec Alphand, directeur de l'Office des biens et intérêts privés. De cette conversation il résulte que, contrairement aux prévisions premières, la loi de compensation a peu de chances d'entrer en vigueur à brève échéance dans la Sarre. La société convient alors, afin d'échapper à des délais infinis, de réclamer au gouvernement allemand lui-même le préjudice causé par le séquestre nommé par ce gouvernement ; nomination faite par décret du 17 novembre 1915 et inscrite au registre du commerce de Saverne du 13 décembre suivant. Pendant la gestion du séquestre, le crédit de Vallérysthal s'est accru de 1.980.807 marks. En mars 1918, le séquestre a effectué deux dépôts de 154.875 marks chacun. Au total, les versements à la banque Roëckling s'élèvent à 2.090.557 marks qui représentent en francs 2.566.368. Le président Gérardin fait une note pour réclamer cette somme au gouvernement allemand qui doit des intérêts calculés à 5 % conformément au traité de paix. Le 15 décembre 1921, l'Office des biens et des intérêts privés avise le président que la déclaration a été envoyée à Berlin pour être notifiée à l'Office allemand par application de l'article 297 du traité de Versailles Note75. Dans la séance du 26 janvier 1922, le président Gérardin fait le point du procès intenté devant le tribunal arbitral mixte, relatif à la valorisation des marks placés par le séquestre en emprunt de guerre allemand. L'avocat de la société s'efforce de faire hâter le jugement. Par contre, l'affaire du placement par le séquestre des fonds de la société en emprunts de guerre allemand paraît en bonne voie. En ce qui concerne les placements faits par le séquestre à la banque Roëckling frères, le conseil se demande comment évaluer exactement le préjudice ? Le mieux, pense-t-il, est de s'en référer au montant des capitaux dont la société a été effectivement privée. Il serait même possible d'élever le montant de la réclamation si l'on pouvait démontrer que la gestion de l'usine par le séquestre avait été mauvaise. En tout état de cause, la réclamation ne peut être inférieure au montant des produits de l'usine régulièrement constatés. Dans son rapport à l'assemblée des actionnaires du 6 septembre 1924, le président Gérardin, après avoir constaté que les bénéfices des deux usines sont en augmentation sensible sur le bénéfice antérieur, déclare : "Nous avons pu, d'ailleurs, par application de l'article 297 du traité de Versailles nous faire indemniser d'une partie importante du préjudice que nous a causé la mise sous séquestre de notre usine de Vallérysthal par le gouvernement allemand. Nous avons touché de ce chef, au cours du dernier exercice, par l'intermédiaire de l'Office des biens et intérêts privés, une somme de 2.430.797.68 francs. Il est juste de reconnaître, ici, les services que nous a rendus l'Office par ses conseils judicieux et par la façon dont il a défendu nos droits. La somme qui nous a été versée en vertu de l'article 297 du traité ne comprend pas d'intérêts, nous n'avons donc pas pu obtenir à l'amiable la réparation de la totalité du préjudice subi et nous avons dû, pour régler l'affaire, présenter au mois de mai dernier, une requête au Tribunal mixte franco-allemand qui siège à Paris. Nous avons confiance qu'il nous donnera gain de cause". La société obtient effectivement satisfaction. Lors de l'assemblée du 3 septembre 1927, le président qui présente son rapport précise : "dans le rapport que nous avons lu à l'assemblée du 6 septembre 1924, nous vous avons annoncé que nous avons touché (...) une partie importante du préjudice qui nous avait été causé par la mise sous séquestre

de notre usine de Vallérysthal. Nous ajoutons que la somme qui nous était remise aurait dû régulièrement nous être versée à l'armistice et que nous avons perdu les intérêts pendant une période d'un peu plus de cinq ans et trois mois. Pour nous indemniser de cette perte, nous avons dû présenter une requête au tribunal arbitral mixte ; nous avons obtenu gain de cause et nous avons touché au cours du dernier exercice une somme nette de 628.573.02 francs. Cette vieille affaire est ainsi terminée". Cette somme va donc s'ajouter au bénéfice industriel de l'exercice 1926-1927.

Ces diverses affaires concernant les relations avec le fisc français, le fisc allemand, l'Etat allemand pour les réparations de guerre qui ne sont réglées qu'après quelque sept années, illustrent bien les difficultés d'ordre juridique que rencontre une société "étrangère" possédant une double implantation de part et d'autre de la frontière : à Vallérysthal et à Portieux.

## **DEUXIEME PARTIE : L'ORGANISATION DU TRAVAIL**

### **CHAPITRE III : LA DIRECTION DE L'USINE DE PORTIEUX LA DIRECTION DE L'USINE DE PORTIEUX**

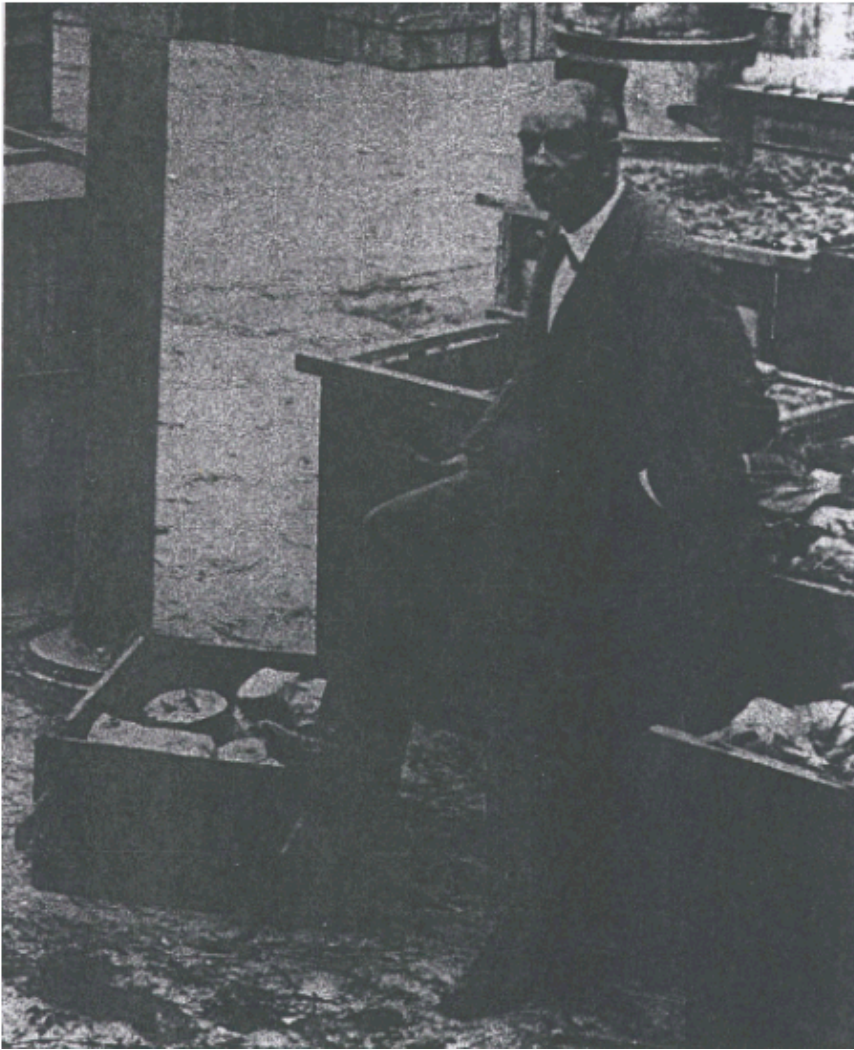
#### **1 - La direction de Portieux en question**

Dès les premiers exercices de la nouvelle société se pose la question du choix des hommes et de leurs capacités à diriger Portieux. A l'usine de la Verrerie, deux personnalités se trouvent placées au sommet de la hiérarchie : Xavier Mougin, ancien propriétaire (fig. 12), directeur et Jules Richard dont les fonctions lors du démarrage de Portieux en tandem avec Vallérysthal ne sont pas très bien précisées. Le conseil d'administration va s'efforcer d'y remédier dès 1873.

Le conseil se rend compte qu'avant l'acquisition de Portieux par Vallérysthal, X. Mougin ne se serait jamais occupé de la fabrication et que, par conséquent, il "n'a pas l'aptitude nécessaire pour mettre cette fabrication sur un bon pied et surtout pour y introduire toutes les transformations indispensables pour mettre Portieux en mesure de reprendre la clientèle française de Vallérysthal".

J. Richard après avoir oeuvré à Vallérysthal aux côtés d'Adrien Thouvenin entre à Portieux le 9 septembre 1871<sup>Note76</sup>. Vallérysthal le met donc, dès la fusion, au service de la "succursale" afin qu'il aide au développement rapide escompté de cette dernière. Le conseil le sent capable d'être un chef de fabrication très habile et bien au courant des besoins et des exigences des acheteurs. On le soupçonne cependant de vouloir accéder à la sous-direction ; or, pour le président du conseil d'administration, "un sous-directeur doit ambitionner de devenir directeur" et Richard "n'en a pas l'étoffe". Il devient donc, avec quelques avantages financiers, chef de fabrication avec comme champ d'action : la charge de tous les détails de la fabrication, halles et tailleries, personnel de ces ateliers, admissions et mutations dans ce personnel. Quant à X. Mougin, il a la responsabilité de toute l'administration et la "haute main" sur l'usine.

En mars 1873, le président G. Chevandier s'adressant à Raspiller du conseil d'administration lui explique que J. Richard a reçu les offres très avantageuses émanant d'une verrerie de Paris qui souhaite l'engager comme directeur. Bien entendu, le chef de fabrication fait pression sur le conseil pour obtenir des avantages de titre et de traitement, moyennant quoi il resterait à Portieux.



Le président pense que l'exigence de J. Richard provient du fait "qu'il sent bien l'insuffisance de son chef immédiat". Il convient donc de ne pas céder. Peut-être faut-il envisager de remettre la direction de Portieux, dans un avenir proche, à Paul Thouvenin<sup>Note77</sup>. Progressivement, la méfiance vis-à-vis du directeur X. Mougin va s'estomper en fonction de l'amélioration continue de la situation de l'usine. En 1875 encore, remarquant que Portieux fabrique des produits défectueux, G. Chevandier s'interroge sur l'origine du problème qui résulte soit des ouvriers "détestables" soit d'une grande négligence "de la part de ceux qui sont chargés de diriger et de surveiller la fabrication". "Il faut se méfier des questions de camaraderie", écrit-il à un administrateur. En fait, G. Chevandier souhaite que Portieux soit dirigée par une personne n'ayant pas de liens privilégiés avec la population, ce qui n'est pas le cas de X. Mougin dont la famille se trouve à l'usine depuis une centaine d'années. L'idée est en réalité de placer à Portieux "un homme actif, instruit, qui, avec l'intelligence nécessaire pour faire ait aussi la volonté de faire". Après 1875, les résultats positifs aidant, X. Mougin n'est plus contesté. J. Richard, quant à lui, parvient à ses fins. Dès le 22 mars 1873, il prend le titre ambigu, il est vrai, de sous-directeur de la fabrication<sup>Note78</sup>. Mais quelques années plus tard, ayant apporté son savoir-faire à la société, il est nommé sous-directeur le 28 mai 1877 pour entrer en fonction le 1er juillet. Aucune mise en doute des capacités des deux hommes ne vient après 1875 troubler le fonctionnement de l'équipe de direction jusqu'au moment où J. Richard accède à la retraite le 1er juillet 1904 et X. Mougin quitte son poste de directeur le 1er novembre 1905. J. Richard ne profite pas longtemps de son temps de cessation d'activité puisqu'il décède le 4 août 1906.

Un homme influence les destinées de l'usine de Portieux, il s'agit d'Adrien Thouvenin. Nous l'avons vu arriver de la Rochère pour prendre des fonctions de directeur à Vallérysthal où, très rapidement, il gagne la confiance

de la société "Plaine-de-Walsch-Vallérysthal".

C'est un homme dont l'avis compte beaucoup pour le conseil d'administration. Ce dernier le suit lorsqu'il propose de racheter l'usine de Portieux et G. Chevandier lui écrit à de nombreuses reprises pour qu'il mène toutes les tractations. Il s'acquitte de sa tâche avec discrétion et efficacité. Lors de la constitution de la nouvelle société qui intègre Portieux, A. Thouvenin devient directeur général. Il a donc la haute main sur les deux usines car sa mission consiste à faire fonctionner Portieux dans la même voie que Vallérysthal. A la lecture des tâches que lui confie soit le conseil d'administration, soit directement le président Chevandier, nous avons le sentiment que le directeur de Portieux est placé sous tutelle. A. Thouvenin est un homme qui possède non seulement l'expérience professionnelle mais aussi une solide formation technique de base, acquise à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures. C'est lui qui, par exemple, procède à une étude pour augmenter l'arrivée et le volume des eaux nécessaires au service des machines à vapeur de Portieux en 1874. L'année suivante, il examine le rendement des différents exercices de l'usine et il est chargé par le conseil d'administration d'en réorganiser le bureau, de telle façon que X. Mougin ait la presque totalité de son temps disponible pour la surveillance de la fabrication et des détails matériels de l'établissement. Toujours la même année, il s'occupe de l'achat de carrières de sable dans la Marne.

Les relations entre A. Thouvenin et le conseil d'administration s'assombrissent en 1877 lorsque le directeur général qui est aussi directeur spécial de Vallérysthal évoque le désir de quitter la direction de cette dernière et présente comme successeur son fils Paul qui assure déjà la sous-direction. Le père et le fils menacent de se retirer de la société si on n'accepte pas de modifier les statuts en ce qui concerne la nomination du personnel. A. Thouvenin souhaite faire accepter son fils par simple cooptation. P. Thouvenin partirait à Vannes-le-Châtel pour s'associer à son beau-frère. La menace est accompagnée d'une autre condition : que deux membres du conseil d'administration se retirent, Mathis de Grandseille et Raspiller, pour être remplacés l'un par Thouvenin Père, l'autre par un actionnaire Germain. X. Mougin se voit confier la mission de conciliateur. A. Thouvenin évolue dans ses prétentions et demande une modification des statuts qui porterait de cinq à sept le nombre des administrateurs afin qu'il puisse lui-même entrer au conseil d'administration en compagnie de C. Germain. Il maintient son désir de voir Mathis de Grandseille quitter le conseil d'administration. Ce dernier est décidé à accepter la démission des deux Thouvenin, père et fils. En fait le conseil, habituellement seul maître à bord, n'accepte pas les menaces proférées par P. Thouvenin dans un courrier que celui-ci lui a adressé. Dans la séance d'avril 1877, le sous-directeur est décrit comme ayant "un caractère difficile, un esprit entier, impatient d'un contrôle ou d'une autorité supérieure". Le conseil d'administration, malgré son désir de conserver la collaboration de Thouvenin Père, renonce à la pensée qu'il nourrissait depuis huit ans de confier la direction de Vallérysthal à Thouvenin Fils. En définitive, c'est le tandem Thouvenin qui l'emporte grâce à l'intervention de X. Mougin. Le père et le fils renoncent à leur décision mais le premier conserve la direction générale et le second, malgré les vues négatives portées sur lui par le conseil d'administration, devient directeur de Vallérysthal. La sous-direction de cet établissement est confiée à Verdelet<sup>Note79</sup>. Adrien et Paul Thouvenin sortent vainqueurs de l'affrontement parce qu'ils sont compétents dans la bonne marche des affaires et surtout parce que le conseil d'administration craint de les voir passer à la concurrence.

Le rôle de X. Mougin n'est pas négligeable dans cette affaire. S'il n'est pas un grand technicien de la verrerie, il possède néanmoins de bonnes capacités de négociateur ; c'est pourquoi sa tâche se situe à Portieux, dans l'organisation du réseau commercial, ainsi que dans les négociations pour l'achat de terrains, carrières de sable.

Si l'évolution positive de Portieux dépend de l'équipe de direction X. Mougin et J. Richard, un autre homme pèse sur les orientations de la verrerie : A. Thouvenin qui est un excellent technicien. Les deux verreries étant intimement liées, il est donc nécessaire de considérer la force des hommes d'un côté et de l'autre : à Portieux et à Vallérysthal concomitamment.

## 2 - Les modalités d'organisation de la direction des usines

Prenant en compte les hommes et leurs relations ainsi que le climat d'interdépendance dans lequel vivent les deux usines, il est nécessaire d'étudier simultanément l'évolution des directions et sous-directions de Portieux et de Vallérysthal.

A Portieux, X. Mougin a conquis la confiance du conseil d'administration et il fait connaître à l'usine le début de sa période heureuse. C'est en octobre 1905<sup>Note80</sup>, que le directeur, qui conduit l'usine depuis 1871 au sein de la société, prend sa retraite ou du moins présente sa démission. Affaibli par la maladie, incapable de remplir ses fonctions, il se retire le 1er novembre 1905. Bien que surpris, le conseil d'administration ne peut qu'accepter cette décision. Il est nommé administrateur le 12 septembre 1907, élégante manière de reconnaître les services rendus et de lui procurer un revenu en l'absence de retraite<sup>Note81</sup>. Fréquemment malade et absent des réunions X. Mougin fait parvenir, en août 1909, une lettre de démission au président<sup>Note82</sup>. Alors que l'usine se trouve dans la spirale du succès commercial, il décède le 22 octobre 1912. Ses obsèques se déroulent à la Verrerie de Portieux le jeudi 24 à 10 heures du matin. Toutes les sociétés sont présentes. Société de préparation militaire, chorale, trompes de chasse, harmonie, pêcheurs à la ligne, marchent en tête du cortège tandis que les pompiers de la Verrerie suivent en ligne à hauteur du cercueil. Parmi les personnalités présentes, on relève les noms de Mathis et Schmidt députés ; Lederlin, président du conseil général des Vosges et Eury, vice-président ; Mage, Sous-préfet ; Mazerand, président du conseil d'administration ; Velin, administrateur de la ligne de chemin de fer Rambervillers-Charmes ; Paul et Albert Thouvenin de la verrerie de Vierzon-Forges (Cher) ; Bourbonneux de la verrerie de Vannes-le-Châtel<sup>Note83</sup>. De nombreux discours émaillent la cérémonie. Chaque intervenant retrace la carrière du directeur dans le domaine politique et industriel. Prennent tour à tour la parole : Mathis ; Lederlin ; Eury ; Mazerand ; Berveiller, membre de la Chambre de Commerce des Vosges et bien naturellement le directeur en exercice A. Richard.

Jules Richard, sous-directeur, démissionne donc en 1904 pour raisons de santé, ne pouvant plus remplir ses fonctions de façon effective. Il quitte la société le 1er juillet, après y avoir passé 45 années et décède le 4 août 1906. "Une foule nombreuse, composée de deux mille personnes, a tenu à accompagner jusqu'à sa dernière demeure le brave homme, le bon citoyen que fut Jules Richard"<sup>Note84</sup>. Parmi les personnalités présentes se trouvent le député Mathis, "ami intime de Monsieur Adrien Richard" ; le conseiller général Eury ; le gendre de X. Mougin, Gérardin ; Raspiller, fils du président du conseil d'administration ; le directeur des usines de Cirey, Mazerand ; les beaux-frères de Monsieur Adrien Richard, Messieurs Hanus de Charmes ; le directeur de la banque Renaud et Compagnie de Nancy, Monsieur Renaud... C'est A. Gérardin qui prononce le discours d'adieu à la place de son beau-père X. Mougin "empêché par l'état de sa santé de dire un dernier adieu à son ami, à son fidèle collaborateur de plus de trente années (...)".

En vue du remplacement des deux hommes, la société a su recruter des dirigeants compétents. Adrien Richard, directeur-adjoint depuis le 1er juillet 1904, date de retraite de son père, devient directeur au moment du départ de X. Mougin le 1er novembre 1905. André Lacombe passe sous-directeur aux côtés de A. Richard.

A Vallérysthal, les grands changements s'opèrent à la suite de l'expulsion de l'Alsace-Lorraine des Thouvenin en 1887. A. Thouvenin père<sup>Note85</sup>, ne peut plus conserver la direction générale, poste d'ailleurs supprimé en octobre 1887. Paul directeur et Albert ingénieur se trouvent libres de tout engagement. Ils achètent la verrerie de Vierzon (Cher) dont ils obtiennent la jouissance le 1er décembre 1887. Ils embauchent, en janvier 1888, plusieurs ouvriers et employés de Vallérysthal, entre autres Charles Duchâteau, jusqu'alors chargé des différents services ; Auguste Mougeot, chef de halle ; Auguste Loersch, aidecomptable. R. Verdelet, ingénieur de l'Ecole centrale, entré à la verrerie en 1887, prend alors en mains les destinées de l'usine. V. Bertrand devient sous-directeur et C. Bricka ingénieur. En décembre 1888, Bertrand expulsé d'Alsace-Lorraine pour avoir refusé de prendre la nationalité allemande est démis de ses fonctions. Bricka<sup>Note86</sup>, accède à la sous-direction puis à la direction lorsque Verdelet donne sa démission pour raison de santé à la fin de l'année 1891. Le conseil le charge du secrétariat général et c'est lui qui tient le livre des procès-verbaux des réunions. Il doit également assurer le lien entre les deux usines par des visites et des séjours tant à Vallérysthal qu'à

Portieux, de façon à faire adopter des modèles ou des méthodes qui donnent satisfaction dans l'une des usines. En cas de maladie d'un directeur, le conseil prévoit de le placer en intérim<sup>Note87</sup>. R. Böhmer, représentant de la société depuis 20 ans est appelé à la direction commerciale. A la mort de ce dernier, en 1904, Bricka dirige sans partage l'usine de Vallérysthal et ses rapports avec le directeur de Portieux deviennent conflictuels. Les deux usines se comportent parfois comme des concurrentes jusqu'au moment où François Schwaller succède à Bricka en 1913<sup>Note88</sup>. F. Schwaller, né en 1875, est passé par l'Oberréalschule et la Technischehochschule de Karlsruhe. Il est capable de correspondre en français, anglais et italien. Son père qui a travaillé à Vallérysthal a quitté l'usine en 1907 pour vivre à Plaine-de-Walsch. Le nouveau directeur s'est marié en 1907 avec Béatrice Tisler née en Egypte mais élevée à Paris. Par sa culture industrielle et sa maîtrise des langues, le conseil voit en lui un candidat idéal. Avant de prendre en mains l'usine de Vallérysthal il dirige la verrerie de Fenn où il demeure. C'est lui qui relève cette usine "complètement tombée" lorsqu'en 1903, Hirsch et Hammel en font l'acquisition. Le traité d'engagement qui court sur une période de cinq années, d'octobre 1913 à octobre 1918, lui interdit d'accepter d'autres fonctions privées ou publiques et de s'occuper d'autres affaires. La politique lui est également interdite<sup>Note89</sup>. F. Schwaller, futur constructeur de fours de verreries, a pour mission d'améliorer la qualité du verre. Grâce au nouveau directeur, les rapports avec Portieux s'améliorent et A. Richard pense que "sous l'active direction de Schwaller on arrivera à corriger les nombreux défauts qui sévissent dans la manière de travailler des verriers de Vallérysthal"<sup>Note90</sup>. Cette usine traverse une période difficile et Schwaller demande à A. Richard de lui passer des commandes. Le directeur de Portieux hésite se souvenant de la mauvaise expérience faite avec Bricka. Portieux a d'ailleurs reçu d'amers reproches de la part de la clientèle. Le directeur de la verrerie a dû se rendre personnellement à Vallérysthal pour montrer la négligence dans la préparation des commandes. La direction ayant changé, des rapports fondés d'avantage sur la confiance s'instaurent. A. Richard consent à voir ses clients pour leur demander s'ils acceptent de recevoir sous la marque de Portieux de la gobeletterie fabriquée à Vallérysthal en prenant l'engagement de la qualité. Bricka semble avoir laissé une situation difficile à redresser ; en effet Schwaller procède à un bilan très négatif du fonctionnement de Vallérysthal. Il y a, selon lui, trop d'ouvriers âgés dont on ajourne la retraite pour ne pas surcharger la caisse de retraites, les ressources de cette dernière étant insuffisantes. Afin de donner de l'avancement aux jeunes, il propose d'en retraiter quelques-uns. Appelé sous les drapeaux en 1914, il quitte l'usine et c'est E. Cropsal, originaire de Haut-Clocher<sup>Note91</sup>, qui lui succède pendant la Grande Guerre.

Un homme qui arrive comme chef de la halle tient par la suite une place centrale dans l'entreprise ; c'est Paul Schweitzer<sup>Note92</sup>, né dans la vallée de Munster, âgé de 27 ans, sorti de l'école de Darmstadt avec un diplôme d'ingénieur constructeur. Il s'exprime parfaitement en allemand, ce qui représente un atout fondamental pour accéder à l'encadrement de Vallérysthal. En 1910, il représente une maison de constructions de Nuremberg tout en faisant un cours technique dans cette ville.

P. Schweitzer se trouve libre de tout engagement en février 1911 alors que le poste de chef de la halle ne doit se libérer qu'en juin ; c'est pourquoi il est envoyé durant 4 mois en apprentissage à l'usine de Portieux. En 1914, Schweitzer a des offres tentantes émanant de l'usine à gaz de Strasbourg et ne veut rester à Vallérysthal qu'à la condition d'obtenir le titre de sous-directeur. Le conseil souhaitant conserver un employé de sa qualité accède à sa demande en le nommant sous-directeur le 1er juillet 1914<sup>Note93</sup>.

Pour l'usine vosgienne, le grand tournant s'effectue donc en 1905 car elle entre alors dans l'ère Adrien Richard, patron qui va marquer de son empreinte la vie de la verrerie durant plus de trente années.

Après la guerre, il retrouve en face de lui à Vallérysthal celui qui a été son sous-directeur à Portieux : André Lacombe.

En janvier 1914, A. Lacombe a l'intention de se retirer. On le maintient ingénieur à la disposition du directeur. A la déclaration de la guerre, A. Richard appelé sous les drapeaux comme capitaine d'artillerie territorial prie A. Lacombe de le remplacer et lui abandonne son salaire fixe. Après la guerre, le directeur de Portieux par intérim devient directeur de Vallérysthal, succédant à Schwaller. Le conseil d'administration qui souhaite renforcer la coordination entre les deux usines le nomme directeur général des deux verreries à partir du 1er



avril 1936. Il quitte ses fonctions à Vallérysthal le 16 octobre 1938 pour devenir administrateur en fonction de l'article 15 des statuts [Note94](#) .

A. Richard fait réserver, en janvier 1914, la place d'ingénieur attaché à la fabrication à son neveu Edmond Hanus, élève de l'Ecole centrale. Le conseil se montre favorable sous réserve que ce dernier obtienne son diplôme et un rang de classement honorable. Chef de fabrication à Vallérysthal, E. Hanus succède à Cropsal comme sous-directeur en 1928. C'est sur la pression de ses frères qui affirment pouvoir lui faire une meilleure situation à la Brasserie de Charmes que le conseil nomme E. Hanus directeur-adjoint avec une augmentation sensible de ses appointements : 80.000 francs et 1 % sur les bénéfiques. Il est logé, éclairé et dispose d'une voiture pour le service. Tout son temps et tous ses soins doivent être consacrés aux verreries. Interdiction absolue lui est faite d'accéder à un mandat politique, à des fonctions administratives ou judiciaires, à un poste d'administrateur dans d'autres sociétés sans l'accord préalable du conseil. E. Hanus qui deviendra par la suite maire de Vallérysthal-Trois-Fontaines demande aussitôt à continuer d'occuper les fonctions de :

- membre du conseil de surveillance des Brasseries de Charmes ;
- membre de la société immobilière et commerciale des Brasseries de Charmes ;
- président de l'association des officiers de réserve de la région de Sarrebourg ;
- président de la société de préparation militaire de Vallérysthal ;
- animateur des écoles de sous-officiers de réserve.

Le décès subit d'E. Hanus le 27 décembre 1939 fait accéder à la direction Paul Schweitzer.

En 1924, A. Lacombe qui recherche un ingénieur pour succéder à Gilliot, s'adresse au directeur de l'Ecole centrale. Ce dernier lui indique un ancien élève : Auguste Moulin né à Lezoux, Puy de Dôme, le 29 décembre 1899. Sorti 56e de centrale, A. Moulin est spécialisé dans la construction. Employé par Saint-Gobain, il veut quitter cette société qui souhaite l'envoyer à l'étranger. A. Moulin devient chef de fabrication en 1928 à la place d'E. Hanus avec 8.000 francs d'appointements et 2 % sur les bénéfiques. Raoul Jolant, sous-directeur à Portieux depuis le 1er juillet 1914, se retire le 30 juin 1932 et c'est à cette date que A. Moulin devient sous-directeur à la verrerie vosgienne [Note95](#) .

Désireux de faciliter la réorganisation des usines, A. Richard décide de quitter la société en raison de son âge et de sa santé. Agé de 70 ans, il a passé quelque 46 années au sein de l'usine. A. Richard demande au conseil "de vouloir bien reporter sur [son] gendre Auguste Moulin, la bienveillance que la société a témoignée à [son] père au cours de ses 47 années de bons et loyaux services et à [lui-même]". Il ajoute "[qu'il] croit [se] porter garant de son travail et de ses efforts. C'est parce qu'[il a] été témoin de son intelligence et de son activité [qu'il n'a] pas hésité à lui donner [sa] fille aînée, convaincu que, par cette décision, certes désintéressée, [il s'attache] davantage à [sa] Société". Le conseil qui "tient à rendre hommage à la longue et féconde carrière" de celui qui a été directeur de Portieux pendant plus de 30 ans prend à son égard une décision tout à fait exceptionnelle. Il le nomme "directeur honoraire des verreries de Portieux et se réserve de faire appel le cas échéant à son expérience et de lui demander son avis écrit sur toutes les questions qu'il jugerait utile de lui transmettre". Tant qu'il reste ainsi attaché à la société, une allocation annuelle de 36.000 francs, payable par trimestre, lui est versée [Note96](#) .

Auguste Moulin accède à la fonction de directeur-adjoint de Portieux par le fait de la démission de son beau-père. Durant la mobilisation du directeur adjoint en 1940, P. Schweitzer est chargé de la direction des deux usines. Très vite le conseil parle de "l'énergique impulsion" de P. Schweitzer qui réussit à réduire le déficit. C'est sous sa direction que l'on réalise des économies substantielles à Portieux en supprimant certains services. Vallérysthal, par exemple, approvisionne Portieux, dont on ferme la briqueterie et la poterie, en produits réfractaires. A son retour en novembre 1940, A. Moulin reprend ses fonctions mais sous la direction de P. Schweitzer qui devient directeur général. Ce dernier est seul responsable vis-à-vis du conseil d'administration de la bonne marche des fabrications et des prix de revient des deux usines, de la recherche des commandes, de leur répartition entre les usines de façon à équilibrer le travail entre elles, de la fixation

des prix de vente, des achats des approvisionnements pour les deux verreries. Après une année de fonctionnement en tant que directeur général, son action est davantage reconnue par le conseil qui lui alloue une participation aux bénéfices de Portieux équivalente à celle du directeur adjoint A. Moulin<sup>Note97</sup>. Claude Hanus, ingénieur diplômé de l'école supérieure d'électrochimie de Nancy, est nommé ingénieur à la Verrerie de Portieux, en 1945, avec un salaire de 8.000 francs mensuels. Il prend par la suite la direction de la verrerie<sup>Note98</sup>.

L'usine de Portieux, bien que régie par une société anonyme, connaît donc une direction dans laquelle succèdent les membres d'une même famille élargie. Jules Richard qui a appris son métier de verrier sur le tas passe de Vallérysthal à Portieux où il devient sous-directeur ; son fils Adrien qui a fait des études d'ingénieur accède à la fonction de directeur ; celui-ci "donne" sa fille aînée à l'ingénieur Auguste Moulin ; ce dernier prend la place de directeur lorsque son beau-père se retire.

Nous voyons également, bien présente, grâce à l'action de A. Richard la famille de sa femme : Edmond Hanus qui devient directeur de Vallérysthal ; plus tard Claude Hanus, fils du précédent, dirige Portieux. On peut parler, comme pour les verriers, d'endogamie professionnelle mais ici à la tête de l'usine. Remarquons que cette hérédité prend corps sur la base de compétences puisque les dirigeants sont tous ingénieurs de formation.

### 3 - Le patron en politique

Maire de Portieux en 1870, conseiller d'arrondissement de Mirecourt de 1871 à 1877, conseiller général du canton de Charmes de 1877 à 1895, Xavier Mougin directeur de la verrerie se présente aux élections législatives du 22 septembre 1889. Son concurrent est André Buffet, propriétaire, demeurant à Mirecourt, fils de l'ancien ministre Louis Joseph Buffet<sup>Note99</sup>. X. Mougin obtient le soutien d'Edouard Bresson<sup>Note100</sup>, député, qui après quatorze ans remet son mandat "à un homme digne à tous égards de vous représenter, écrit-il aux électeurs, et capable, lui aussi de soutenir le bon combat (...)". Le député sortant ajoute : "(...) M. Mougin est un travailleur modeste et persévérant, vosgien de la frontière, il est patriote. C'est la loyauté même. (...) Je vous en prie, je vous en supplie : concentrez toutes vos forces, tous vos moyens d'action pour soutenir la candidature de M. Mougin"<sup>Note101</sup>. Le postulant déclare que sa candidature est "franchement républicaine" et qu'elle signifie "sécurité au-dedans, paix au-dehors, maintien de la République sincère honnête, ouverte à tous les patriotes ; économie et bon ordre dans les finances de l'Etat ; protection et encouragement de l'agriculture ; suppression des traités de commerce à leur expiration ; respect absolu de toutes les croyances religieuses ; protection de l'ouvrier, établissement d'institutions de prévoyance ; règne de la liberté". X. Mougin affirme que son concurrent est un monarchiste convaincu qui n'ose avouer qu'il désire le renversement de la République<sup>Note102</sup>. Le directeur de la verrerie l'emporte avec 8.371 voix sur 15.232 votants contre 6.731 voix au candidat conservateur.

Il se présente à nouveau aux élections du 20 août 1893. S'adressant à ses électeurs, il explique qu'il a voté "les lois ouvrières qui [lui] ont paru pratiques et utiles" ; les tarifs de douane qui permettent à l'agriculteur français de lutter plus efficacement contre la concurrence de ses rivaux étrangers"<sup>Note103</sup>. Se tournant vers l'avenir, il estime "qu'un des grands problèmes à étudier par la prochaine Chambre sera la question des retraites [car] "on ne peut plus désirable de voir l'ouvrier de la ville et de la campagne jouir d'une pension viagère lui assurant l'existence sur ses vieux jours". Versant dans le lyrisme et s'exprimant en quelque sorte pour ses ouvriers, il fait l'apologie du travail : "dans une véritable démocratie le travail anoblit. Travailler donc, travailler sérieusement, travailler avec entrain ; ayez confiance dans l'avenir ; ne vous laissez ni guider, ni endoctriner par ces meneurs des grandes villes qui n'ont qu'un but : exploiter la crédulité humaine pour s'en faire un tremplin électoral. (...) Ce message est destiné à "messieurs les Ouvriers ; messieurs les Travailleurs des champs"<sup>Note104</sup>. Le directeur de la verrerie est réélu, sans opposition, avec 10.331 voix sur 10413 suffrages exprimés<sup>Note105</sup>.

Le Mémorial des Vosges du 30 août 1893 présente, de façon bien lyrique également, les gages de reconnaissance donnés par les ouvriers à leur directeur réélu député : "les ouvriers de la Verrerie de Portieux

ont profité de la réélection de M. Mougin, leur directeur comme député de Mirecourt, pour lui donner un nouveau témoignage de leur affectueux dévouement. Déjà il y a quelques jours les tailleurs lui avaient offert un banquet. Hier, les verriers proprement dit sont venus, musique en tête, lui offrir un magnifique bronze, la Jeanne d'Arc à Cheval de Freminet. L'un d'entre-eux s'est fait l'interprète de leurs sentiments, dans une courte allocution dont chaque mot venait du coeur. Les vieux ouvriers étaient au premier rang avec leur médaille d'argent et d'or ; bien des yeux étaient humides. C'est que cette fête était une fête sincère entre toutes, où tous les coeurs battaient à l'unisson. Ah ! s'il en était ainsi dans toutes les usines, que la question sociale serait facile à résoudre". Ce n'est plus la République qui se trouve au coeur du débat en 1893, mais la question sociale. Si l'on prend au premier degré le climat de Portieux, il suffirait pour régler cette question de posséder un "bon" patron. Le climat national n'est pas à cette tendance. Le premier mai 1890 est chômé pour la première fois. Les trois huit sont réclamés (8 heures de travail, 8 heures de repos, 8 heures de loisirs). Le premier mai 1891, des heurts sanglants se produisent à Fourmies. En 1892 éclate la grande grève des verriers de Carmaux. Le retentissement national de cette grève vaut à Jaurès de conquérir son siège de député. On comprend, dès lors, l'empressement de Mougin à conseiller à son électorat ouvrier de "ne pas [se] laisser ni guider, ni endoctriner, par ces messieurs des grandes villes". Le député vise les socialistes dont les élus apportent leur soutien aux actions entreprises localement et permettent la diffusion des problèmes sociaux dans la presse et à l'Assemblée. Cependant, pour la première fois, les élections de 1893 font apparaître le socialisme comme une force parlementaire avec une cinquantaine de députés.

X. Mougin se présente à nouveau devant ses électeurs en 1898 et 1902. Son concurrent en 1898 est Louis Théobald Merklen, avocat et suppléant auprès du tribunal civil de Mirecourt, né le premier janvier 1849 à Thann (Alsace). Il est arrivé à Mirecourt, où il a été conseiller municipal de 1892 à 1896, un peu après la guerre. Merklen "qui se présente comme un républicain indépendant est un réactionnaire dont la candidature est patronnée par M. Buffet. Il réunira donc les voix réactionnaires de l'arrondissement et quelques suffrages républicains de Mirecourt, note le préfet<sup>Note106</sup>. S'affichant "républicain indépendant", Merklen déclare : "je veux que la France soit respectée, qu'on ne tolère pas plus longtemps les complots du Syndicat Dreyfus et les insultes qu'il dirige contre [l'] armée pour l'affaiblir (...). Les conspirateurs sont encore en liberté ; ils continuent au grand jour leur oeuvre scélérate ; ils nous menacent d'un chambardement général. Je demanderai que justice soit faite des coupables, dut-on les arrêter au Sénat, dans les Loges ou à la Synagogue. J'entends que chacun puisse prier Dieu à sa manière, même en Hébreu. Mais je ne suis pas le seul à m'étonner que les derniers venus dans la famille française jouissent de tous les prestiges, occupent trente-cinq préfectures et les plus hauts emplois. Il ne faut pas que soixante-quinze mille israélites fassent la loi à trente-huit millions de Français d'origine"<sup>Note107</sup>. Merklen qui a créé un journal "le drapeau national" fonde donc essentiellement sa campagne électorale sur des valeurs nationalistes et cléricales. Il sacrifie, comme la grande majorité des milieux catholiques à l'antisémitisme. Antidreyfusard, il voit dans le crime des dreyfusards l'affaiblissement du pays par l'ébranlement de la confiance de la France et des Français dans les chefs de leur armée. Or, mis à part quelques attaques contre Mougin, le candidat Merklen fait fausse route dans la mesure où l'affaire Dreyfus ne joue pratiquement aucun rôle dans la campagne, soit que les députés craignent de manier cette matière explosive, soit qu'elle ne les ait encore pas passionnés et encore moins les électeurs. Au contraire, c'est sur la base des besoins locaux que X. Mougin fait campagne. C'est ainsi qu'il a obtenu des avantages pour la ville de Mirecourt et qu'il espère en obtenir d'autres. Les ventes de bois de l'inspection de Darney qui se faisaient à Epinal se font à Mirecourt. Il a appuyé la demande présentée par la municipalité tendant à l'obtention sur les fonds du parimutuel d'une subvention de 130.000 francs pour les travaux à effectuer à l'hôpital. Il entreprend de nombreuses démarches auprès des ministères compétents pour hâter l'amenée des eaux à Mirecourt. Ces démarches sont couronnées de succès puisqu'un décret du président de la République en date du 19 avril 1898, après avis favorable du Conseil d'Etat du 12 avril, autorise la ville à contracter un emprunt et les travaux peuvent être mis en adjudication. Enfin, quelques jours avant les élections, le député sortant reçoit une lettre du général Billot, ministre de la guerre, qui permet de donner satisfaction à la municipalité à bref délai pour l'installation d'une garnison tant souhaitée. X. Mougin fait également campagne en faveur de l'agriculture dont il a voté toutes les lois protectrices et en faveur des ouvriers "dont il connaît les besoins". Il est réélu au premier tour de scrutin par 9.588 voix contre 4.337 à Merklen<sup>Note108</sup>.

A nouveau candidat aux élections législatives du 27 avril 1902, X. Mougin a pour adversaire Léon Gautier, industriel à Epinal, conseiller général du canton de Monthureux, gendre de l'ancien député Edouard Bresson qui soutient le directeur de Portieux aux élections de 1889<sup>Note109</sup>. Outre l'aide de son beau-père et de Boulomié, directeur des Eaux de Vittel, Gautier bénéficie de l'appui de l'éphémère Ligue de la Patrie Française à l'idéologie confuse et plutôt conservatrice, proche de celle des républicains modérés<sup>Note110</sup>. Un troisième candidat, délégué par le Parti Ouvrier Français, Faches verrier à la verrerie d'Aniche (Nord) entre dans la campagne. S'agit-il de tenter de désolidariser l'électorat verrier de son patron ? Peu politisés, les verriers ne sont pas prêts à se révolter contre l'autorité. Faches obtient des résultats quasi inexistantes : six voix. Gautier et Mougin mènent une campagne électorale par le biais de banquets et par le truchement de la presse essentiellement "le Nouvelliste des Vosges" pour le premier ou "l'Avenir Républicain" pour le second<sup>Note111</sup>. Les termes les plus violents sont employés par la presse réactionnaire à l'égard du directeur de Portieux : "vendu, traître, dreyfusard, franc-maçon, sectaire, collectiviste, brigand cosmopolite...". Le 6 avril 1902, à Mirecourt, X. Mougin rend compte de son mandat et de ses principaux votes qui ont été critiqués, notamment la loi de dessaisissement de la Chambre criminelle de la Cour de cassation considérée comme trop favorable à Dreyfus, en faveur de la Cour toutes Chambres réunies<sup>Note112</sup>. X. Mougin ne vote pas la loi de dessaisissement, la considérant comme une marque de défiance vis-à-vis de l'autorité judiciaire supérieure du pays. Dans une lettre que publie le Républicain des Vosges le 12 mars 1899, le député explique son comportement vis-à-vis de l'affaire Dreyfus. Il a évité, précise-t-il, de se laisser "enrégimenter par les dreyfusards ou les antidreyfusards" ; il est resté "le fervent ami de l'armée, le fervent ami de la patrie". En conclusion, il livre son sentiment : "si Dreyfus de nouveau jugé est de nouveau coupable, j'en serai d'autant plus satisfait que cette solution sera de nature à ramener le calme dans notre malheureux pays. Si au contraire Dreyfus est reconnu innocent, je serai de ceux qui accepteraient le verdict de l'acquittement, heureux de penser que mon pays donnera, en lui ouvrant les portes du bagne, une preuve éclatante de son grand amour de la justice et de la vérité". Le député ne fait qu'emprunter une voie prudente, surtout après la découverte du "faux Henry"<sup>Note113</sup>. Outre sa position dans l'affaire Dreyfus, on reproche à X. Mougin de ne pas avoir respecté ses positions antérieures concernant les bouilleurs de cru, les viticulteurs, la liberté scolaire. Le député répond point par point à ce qu'il appelle des "calomnies". Son programme actif porte sur "la question des retraites ouvrières qui, dit-il, devra arriver en tête de l'ordre du jour de la future Chambre et que d'ailleurs il a déjà résolue à la Verrerie de Portieux où un certain nombre d'ouvriers reçoivent des pensions de retraites de 400 à 450 francs, sans compter diverses subventions faites au profit des ouvriers par l'administration de la Verrerie de Portieux"<sup>Note114</sup>. X. Mougin fait paraître dans le journal l'Avenir Républicain du 17 avril 1902 le texte qu'il a fait parvenir au président du conseil au sujet des retraites ouvrières soumises au parlement. Il s'autorise de vingt-six années consacrées en partie à la direction d'une caisse de secours et de retraite pour proposer plusieurs points à intégrer au nouveau projet. Le député qui appartient au groupe Sarrien, fraction la plus modérée du parti républicain du gouvernement, affirme que s'il est loin de partager les opinions des socialistes, il a néanmoins fait "du bon socialisme"<sup>Note115</sup>.

Malgré une campagne active menée grâce à l'appui de ses amis politiques qui l'encouragent à lutter car ils voient en lui le seul homme capable de faire obstacle à la réaction, X. Mougin est très largement battu par Gautier. Ce dernier obtient 9.407 voix et le directeur de la verrerie 4.813 voix sur 14.390 suffrages exprimés. C'en est désormais fini de la carrière politique de X. Mougin qui, malade, va également se retirer des affaires. L'Avenir Républicain du 4 mai 1902 parle "d'un vote de surprise, un vote incompréhensible". Le journaliste rappelle que X. Mougin avait obtenu 110.000 francs pour l'agrandissement de l'hospice de Mirecourt et une autre subvention pour celui de Dompierre.

Maire, conseiller général, député durant trois mandats, X. Mougin a eu "une influence réelle dans l'arrondissement. Très estimé de tous et aimé du parti républicain tout entier, très serviable comme directeur de la Verrerie de Portieux, [il] s'est toujours montré l'ami des ouvriers qui le tiennent en très haute estime et des agriculteurs dont il connaît les besoins". C'est du moins ce que prétend une note confidentielle rédigée par la préfecture des Vosges pour les élections de 1898.

Au cours de ces trois mandats, les ouvriers ont toujours été fidèles au patron de la verrerie, en témoigne le

score fait lors des dernières élections de 1902 dans le canton de Charmes où il est battu mais beaucoup moins nettement que dans les autres cantons. A Portieux, X. Mougin obtient 424 voix et Gautier 54 voix seulement [Note 116](#).

Comme la plupart des maîtres de verreries, le patron occupe des fonctions de maire, de conseiller général, de député qui lui permettent de renforcer son autorité morale sur les ouvriers. Il est le bienfaiteur à qui tout un chacun peut s'adresser comme à un père qui règne sur sa famille.

## **4 - Le patron : Adrien Richard (fig. 13)**

### **4.1 - Les alliances**

Adrien Richard voit le jour à Trois-Fontaines, commune de Vallérysthal, le 25 juillet 1866 de Jules Richard et de Lucie Prautois. Les deux familles sont originaires de Haute-Saône : la première de Noncourt, la seconde de Renoncourt. Issu d'une famille d'agriculteurs, devenu instituteur puis employé de verreries, Jules Richard se fixe à Vallérysthal puis à Portieux ; quant à Jean-Baptiste Prautois, le père de Lucie, après avoir exercé les fonctions de maître de forges au Blanc-Murger, commune de Bellefontaine dans les Vosges, il se fixe à Abreschwiller (Meurthe) où il décède en 1863. Nous avons ici l'alliance, somme toute classique, d'un jeune homme, Jules Richard, promis à un bel avenir dans la verrerie, avec une jeune fille, Lucie Prautois, dont la famille dirige des forges. Assistent, en 1860, au mariage de Jules et de Lucie en tant que témoins : Adrien Thouvenin, directeur des verreries de Vallérysthal ; Pierre Richard, frère de l'époux, employé à Vallérysthal ; Lucien Prautois, frère de l'épouse, sous-régisseur de forges.

Figure 13 : Le patron Adrien Richard



La famille Richard s'installe à la Verrerie de Portieux où Jules participe à la relance de l'usine après le rachat par Vallérysthal. Le fils Adrien, après ses études à la communale, fréquente de 1875 à 1886 le lycée de Nancy où il devient bachelier ès lettres et ès sciences. Elève de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, promotion 1889, il accède au grade d'ingénieur. Avant de prendre ses fonctions à la verrerie comme ingénieur puis directeur, il effectue son service militaire à Châlons-sur-Marne, batteries à cheval de la IV<sup>e</sup> division, en tant que sous-lieutenant d'artillerie. C'est lors du conseil d'administration du 17 décembre 1894 que le directeur X. Mougin annonce le prochain mariage d'Adrien Richard. Il est alors décidé de faire un don de 2000 francs "en raison des services rendus par le père"[Note117](#).

Le 7 mai 1895 à Charmes, Adrien épouse Marie-Louise Hanus, née dans cette ville le 26 août 1874, dont la famille dirige l'importante brasserie du lieu. A l'époque du mariage, les deux parents de Marie-Louise sont décédés : le père Nicolas Ladislas Hanus, entrepreneur de messageries et la mère Marie Camille Toussaint[Note118](#). Assistent à la cérémonie nuptiale : François Xavier Mougin, 57 ans, directeur des verreries de Portieux, député des Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Prosper Dugoux, 34 ans, rentier, domicilié à Heillecourt (Meurthe-et-Moselle), cousin du marié ; Charles Napoléon Hanus, 61 ans, rentier, oncle de la mariée ; Charles Antoine Hanus, 35 ans, brasseur, frère de la mariée, tous deux domiciliés à Charmes. Ainsi, par le biais de l'union de l'ingénieur Adrien et de Marie, se nouent et se conjuguent les intérêts communs de la verrerie et de la brasserie. Du couple vont naître Marie-Thérèse, Marie-Lise et Marie-Françoise. La première épouse Auguste Moulin, ingénieur, qui devient directeur de la verrerie à la suite de son beau-père.

## 4.2 - Le train de vie

Le train de vie d'Adrien Richard, comme celui des patrons de la verrerie, s'avère confortable sans être ostentatoire ; ainsi, X. Mougin ne se fait édifier le château de "la houbette"[Note119](#) , (fig. 14), grosse maison bourgeoise dominant l'usine, que dans la perspective de sa retraite en 1904. Il achète du terrain, 87 ares, à la société près de la forêt domaniale et demande, moyennant redevances annuelles, à être autorisé à communiquer avec l'usine au moyen d'un sentier d'une longueur d'environ 80 mètres à travers le pré situé entre la forêt et la chapelle[Note120](#) . En 1886, veuf, il n'a qu'une domestique Marie Mone à qui succède Marie Courroy. Ce n'est qu'à la fin de ses jours, alors qu'il est pratiquement aveugle, qu'il est assisté de deux domestiques Marie Courroy, cuisinière, et sa soeur Adèle, femme de chambre. Dans la commune voisine de Zincourt, il possède une maison et des forêts qui favorisent l'assouvissement de sa passion pour la chasse[Note121](#) .



Le sous-directeur Jules Richard qui partage en 1886 sa maison avec l'employé Kleinrichard avant d'habiter le chalet qu'il acquiert à l'entrée de la Verrerie n'emploie qu'une domestique Antoinette Henry à laquelle succèdent Constance Robert puis Célestine Morel qui passe ensuite au service du fils Adrien.

Le personnel d'Adrien Richard s'étoffe quelque peu au fur et à mesure de l'évolution de sa famille et de sa trajectoire sociale. Jeune ingénieur, avec son épouse Marie, il réside chez ses parents se contentant des services d'une domestique. Charlotte Lina sert le ménage devenu indépendant.

Les fonctions de directeur lui permettent d'engager deux personnes : Marie Toussaint en tant que cuisinière et Clarisse Gagniaire en tant que femme de chambre. Suivant en cela la croissance des revenus, en 1911, quatre personnes s'occupent de la maison du directeur : une au jardinage, une à la cuisine et deux autres comme femmes de chambre. Après la guerre, Madame Richard étant décédée, le personnel de service se compose d'une "nourrice sèche" Aurélie Triboulot dite "la Roulie", d'une cuisinière Marie Vidart et d'une femme de chambre Marguerite Voignier dite "Mado". Aurélie Triboulot, née en 1878, exerce ensuite durant de longues années les fonctions de cuisinière[Note122](#) . A ce personnel, il convient d'ajouter deux gardes-chasse particuliers : Jules Petitfils et Camille Jeanmichel en 1911 et lorsque le directeur se dote, en 1907, d'une automobile Dietrich, d'un chauffeur Henri Darmoise.



Armand Dubut, né à Tours, qui est durant la guerre 1914-1918 chauffeur de Clément, chanteur à l'opéra comique, devient chauffeur attitré portant livrée bleue l'hiver et blanche l'été<sup>Note123</sup>. Adrien Richard demeure au chalet<sup>Note124</sup>, construction inspirée du modèle suisse, acquis par son père en 1874 sur Adeline Mougins épouse Didot<sup>Note125</sup>.

Le directeur dispose également de la maisonnette attenante : la "Colichette" composée de quatre chambres meublées, destinées à accueillir les amis et les hôtes de marque. Les écuries de l'usine abritent les quelques vaches et le cheval qu'il possède<sup>Note126</sup>.

Dans sa propriété, le directeur reçoit de nombreux invités : les connaissances des filles qui se trouvent en pension chez des religieuses, mais aussi des personnalités telles que le Cheik Burgana rencontré aux eaux vers 1920 ; Paul Reynaud président du Conseil vers 1939 ; le Maréchal Leclerc à la libération<sup>Note127</sup>.

Adrien Richard acquiert une petite propriété à Charmes, en bordure de la Moselle. Dans cette propriété de Sainte-Barbe, du nom de la statue qui orne l'espace, a été édifié par l'architecte-sculpteur Munier un fantaisiste château miniature.

### 4.3 - Les loisirs

Les directeurs occupent leurs loisirs principalement à la chasse. X. Mougins et A. Richard sillonnent les forêts de Terny proches de la verrerie et celles des communes de Damas-aux-Bois, Rehaingourt, Moriville, Charmes, Essegney situées dans les Vosges ; Saint-Boingt et Rozelieures en Meurthe-et-Moselle. Les chasses se déroulent sur des centaines d'hectares particulièrement giboyeux. A. Richard fait parvenir fréquemment du gibier à des membres de sa famille, au président du conseil d'administration Gérardin, au directeur de la verrerie de Vierzon Thouvenin. Madame Richard chasse l'alouette sur le territoire de Moriville avec son mari. Des gardes particuliers assermentés, rémunérés par les patrons, surveillent avec grande vigilance les chasses louées. X. Mougins qui prend son futur successeur dans le groupe des cofermiers pour l'initier à l'art cynégétique est lui-même un chasseur de renom. N'a-t-il pas, dans le courant du mois de décembre 1862, abattu une louve et touché à cet effet la prime de 15 francs<sup>Note128</sup> ! Sur les listes de cofermiers en 1901, 1902, 1903, se trouvent, outre A. Richard et son père, du personnel d'encadrement tel André Lacombe ; quelques employés tel Hyacinthe Virion ; le docteur Eury, médecin qui visite les malades de la Verrerie ; des membres de la famille Hanus. Ces derniers, parents du directeur Richard, cèdent en 1912 le droit de chasse dans leur bois de Belval et ses annexes en nature de reboisement, le tout situé sur les communes de Damas-aux-Bois et Portieux. Ce loisir apparaît tout naturellement réservé à une élite et il ne saurait être question de laisser y accéder des ouvriers ; le montant des droits dont il faut s'acquitter et l'équipement étant dans bien des cas dissuasifs. En tout état de cause, chasser appartient à un privilège que l'on souhaite protéger<sup>Note129</sup>.

Des conflits qui se règlent souvent à l'amiable opposent A. Richard aux agriculteurs voisins ; parfois la justice est saisie. C'est ainsi qu'un agriculteur de Saint-Boingt prévient le directeur, adjudicataire des chasses de la commune, que des dégâts considérables sont commis par des cerfs dans ses champs de blé. Il réclame, pour la paille et le blé perdus, une indemnité substantielle. En l'absence de réponse, l'agriculteur menace de s'adresser à la justice<sup>Note130</sup>. Les menaces mises à exécution, le directeur doit se rendre au siège de la justice de paix à l'hôtel de ville de Bayon (Meurthe-et-Moselle) le 9 août 1910. En 1912, c'est un agriculteur de Moriville qui creuse des fosses dans ses sapins afin de sauvegarder ses plants dévorés par les cerfs<sup>Note131</sup>. Son action déclenche le mécontentement de l'adjudicataire alors que l'agriculteur s'estime dans son bon droit. Des conflits de ce genre se multiplient tant les cultivateurs concernés par les territoires de chasse sont nombreux. Parfois collectives, les réclamations donnent lieu à pétition. Le maire de la commune voisine d'Essegney écrit à Adrien Richard, adjudicataire des chasses dans la forêt de ce village, pour présenter les doléances des agriculteurs quant à la ruine de leurs récoltes, tellement les sangliers s'y vautrent nombreux. Les champs de pommes de terre, de blé et d'avoine subissent de gros dégâts. Les agriculteurs affirment que la grande partie des sangliers qui entrent en bande dans les récoltes viennent des chasses du directeur ; en témoignent les pistes

relevées. Les agriculteurs désirent s'associer à ceux des diverses communes avoisinant les chasses de Portieux, Langley, Chamagne, pour faire circuler des pétitions à destination du préfet [Note132](#). D'autres polémiques naissent à partir de comportements divers. Ainsi, toute une affaire se développe lorsqu'un habitant de Portieux s'approprie un piège qui appartient au directeur. Poussé par la crainte d'être poursuivi en justice par le maire et non plus seulement par le patron de la verrerie, "l'emprunteur" restitue un bien qui n'est pas le sien [Note133](#).

Autrement plus importants sont les heurts qui résultent du braconnage sur les chasses du directeur. En octobre 1909, le garde particulier Jeanmichel surprend deux hommes de la commune de Damas-aux-Bois en flagrant délit de chasse ; laissons la parole au directeur qui rapporte les faits : "(...) Jeanmichel s'arrêta net dans le taillis et attendit, il était cinq heures et demie. L'expectative devait durer depuis trois quarts d'heure, la nuit était venue, tout à coup, à six heures un quart, un coup de feu éclata à cent cinquante mètres de B qui bondit et courut au coup de fusil. Le garde suivit et bientôt il se trouvait à quelques mètres de B précité et de G son compagnon inséparable "de chasse" (?) qui venait de tirer. On discutait sur le coup de fusil ; le gibier n'était sans doute pas mort ; le chien du garde aboya ; "c'est le chien du garde dirent les deux hommes ; à ce moment Jeanmichel se fit connaître et leur fit remarquer qu'ils étaient en flagrant délit de chasse après le coucher du soleil ; il leur demanda leurs noms et qualités. Pour toute réponse il fut répondu "retire-toi ou nous te foutons une balle dans la peau". Que dites-vous ? dit le garde ; il fut à nouveau répondu "retire-toi ou nous te foutons une balle dans la peau". Le garde, étant donné l'obscurité, ne put distinguer lequel des deux délinquants avait proféré les menaces ; néanmoins, il dit être à peu près certain que, confronté aux deux individus il reconnaîtrait facilement à la voix l'auteur de la menace. Il faisait nuit, le garde était seul, sachant à qui il avait affaire, il se retira en déclarant procès-verbal". Ces menaces de mort motivent de la part du directeur une demande de protection adressée au Procureur de la République. En outre, il porte plainte se trouvant "profondément troublé dans la jouissance d'un droit [qu'il] paie fort cher à la commune de Damas-aux-Bois" [Note134](#). L'avocat d'Epinal René Perrot, sollicité par le directeur, fait une démarche au Parquet afin de pousser l'affaire le plus loin possible et au besoin de la faire mettre à l'instruction [Note135](#). En décembre 1911, Jules Petitfils un des gardes particuliers du directeur prévient son homologue Camille Jeanmichel ainsi que le garde des eaux et forêts Poirson que deux lièvres sont pris dans des lacets tendus dans les chasses du directeur sur la commune de Damas-aux-Bois. Durant deux jours, les trois hommes se placent en observation près des lièvres. Le 16 décembre vers neuf heures, deux individus viennent détacher le gibier. Les trois guetteurs, revêtus des marques distinctives de leur fonction, les poursuivent en tirant en l'air quelques coups de fusil et revolver en les sommant de s'arrêter. Après une course sous bois, ils finissent par appréhender un individu habitant Lunéville. La casquette du second individu est ramassée pour être déposée au greffe du tribunal à Epinal dans l'intention de verbaliser contre le braconnier. Procès-verbal est dressé pour délits de chasse avec engins prohibés [Note136](#). Dix lièvres sont saisis ainsi que 120 lacets dont 4 de chevreuils. Le contrevenant avoue faire partie d'une bande de braconniers qui écumant le secteur [Note137](#).

Le loisir des patrons, et autour d'eux d'un groupe restreint d'employés et d'amis, se trouve donc à l'origine de relations conflictuelles avec les agriculteurs des villages vosgiens et meurthe-et-mosellans proches. Ce loisir coûte cher "aux pauvres cultivateurs qui sont à plaindre". Les intérêts des uns et des autres ne semblent pas franchement s'accorder. Faut-il y voir, plus largement, l'aspect d'une opposition entre la cité industrielle et la campagne ?

L'emploi de deux gardes particuliers témoigne de l'importance du territoire de chasse qui doit demeurer inviolé. Les braconniers qui y pénètrent ne sont pas des ouvriers de l'usine dans la mesure où ces derniers tiennent à conserver travail et logement.

Outre la chasse, ce loisir principal, A. Richard séjourne dans une station balnéaire alors à la mode : Houlgate (Calvados). Au cours de l'été 1912, il prend villégiature à l'hôtel Beauséjour situé "à 25 mètres de la mer avec un joli parc attenant, dans une situation très tranquille".

## 4.4 - Le rapport aux ouvriers

Le directeur apporte aide aux ouvriers, les récompense, les encourage, les rappelle à l'ordre, les menace parfois, se montre indulgent, sanctionne. Illustrons ces divers comportements patronaux.

Pour sortir d'embarras le magasinier de l'usine, c'est en tant que maire de la commune que le directeur intervient en 1909. Ce magasinier est arrêté alors qu'il transporte quatre litres d'eau-de-vie. Les agents, prétendant que l'eau-de-vie ne répondant pas à un approvisionnement pour consommation personnelle, le verbalisent et lui passent les menottes. Dans la mesure où la réputation de l'usine pourrait en souffrir, A. Richard n'accepte pas qu'un ouvrier soit ainsi traité. Il s'adresse par conséquent au Procureur de la République pour argumenter en faveur du magasinier et se plaindre du comportement des agents qui pouvaient se dispenser de lui passer les menottes tel un délinquant. Ne trouvant pas l'aide escomptée auprès du Procureur, il prend contact avec la direction générale des contributions indirectes au ministère des finances par le biais du député Mathis. Le Conseiller d'Etat, directeur général, donne raison au maire. Le magasinier lavé de tout soupçon, les agents admonestés, il est décidé de supprimer l'amende exigée dont la somme, 220 francs, répondait bien à l'importance de la fraude. Cette suppression vient dédommager le contrevenant des épreuves successives auxquelles il a été soumis [Note138](#).

Dans le but encore d'assurer à son personnel sa protection paternelle, le directeur écrit à son représentant à Paris J.B. Mansuy pour lui demander de régler un problème en faveur de l'ouvrier K. Ce dernier a avancé 265 francs à un office immobilier de façon à obtenir un prêt pour construire une étable destinée à abriter les cinq vaches qu'il possède. La somme du prêt lui est refusée mais K n'arrive pas à se faire rembourser l'avance. Le directeur envisage de porter plainte dans le cas où l'on obtiendrait pas satisfaction [Note139](#).

Le directeur s'inquiète de la santé du personnel fidèle. En mars 1913, il écrit à Auguste Mermans hospitalisé à Nancy pour lui promettre un autre poste moins préjudiciable à sa santé. Le médecin qui soigne ce verrier atteint de chroïdite aux deux yeux estime que le travail au feu auquel il a été soumis n'est pas étranger à l'apparition de ses lésions oculaires. Mermans doit, selon l'avis médical, changer de travail, sinon il ne pourrait plus ni lire, ni écrire [Note140](#). Le directeur confie alors à "son cher Auguste" un poste au magasin. Durant la guerre, Auguste Mermans reprend du travail à la halle quittant ce que le directeur appelle "son petit poste de repos au magasin". Une gratification de 1000 francs vient le récompenser [Note141](#).

C'est au directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Est que s'adresse le patron de la verrerie en décembre 1913. Il s'agit d'obtenir pour l'institutrice Chabot demi-tarif sur le trajet de Metz afin qu'elle bénéficie, une fois par mois, des soins d'un spécialiste. Tout en rendant service, le directeur souhaite obtenir pour le personnel de l'école privée les mêmes avantages que ceux consentis aux instituteurs publics.

En dehors du régime traditionnel de remise de décorations, le directeur se montre intéressé par toute création de prix ou de décorations afin de présenter ses ouvriers particulièrement méritants. Ayant lu dans le bulletin de la chambre syndicale des maîtres-verriers de 1912 une note intitulée "don à un vieil ouvrier", Adrien Richard s'adresse à Houdaille vice-président de cet organisme. Immédiatement, il présente la candidature d'Eusèbe Mansuy, né en 1843, entré à l'usine en 1855 et "qui a fait de ses deux fils des verriers comme lui" [Note142](#).

Lors de l'assemblée générale de la chambre syndicale des maîtres-verriers du 5 avril 1913, Léon Appert (Clichy) rappelle que la cristallerie de Baccarat a créé un leg important destiné à récompenser les ouvriers méritants et demande qu'on lui fasse connaître les noms de ces ouvriers dignes d'un secours [Note143](#). Adrien Richard, voulant mettre en exergue la fidélité à l'usine, utilise cette possibilité offerte par Baccarat pour poser la candidature d'Antoine Serrière auprès du président de la fondation. Ce verrier ouvrier de grand place né en 1864, entré à la verrerie en avril 1875, totalise ainsi lors de la demande 49 années de service et va accéder à la retraite le 1er avril 1925 [Note144](#); de surcroît, le directeur explique que l'ouvrier a fait de son unique fils un verrier qui, après avoir réalisé toute la campagne comme sous-officier des chasseurs à pied, a refusé de

prendre les galons d'adjudant préférant reprendre la canne des verriers<sup>Note145</sup> .

Des périodes de pénurie de main-d'oeuvre comme c'est le cas entre 1919 et 1930 nécessitent des initiatives nombreuses de la part du patron. Pour assurer la pérennité de l'entreprise, on ne saurait, par exemple, trop encourager les grandes familles. Le patron qui lit dans un numéro du Petit Parisien d'août 1919 que la famille Cognacq a créé 90 dotations intéressantes pour des familles d'au moins neuf enfants vivants et du même lit, pose la candidature de Ferdinand Hatton, tailleur sur verre<sup>Note146</sup> , né en 1903 et entré à l'usine en 1916.

Le directeur donne lui-même l'exemple de la générosité, conjuguée à la vigilance vis-à-vis du personnel en difficulté. L'Avenir Républicain du 19 août 1906 mentionne qu'à l'occasion de la mort de Jules Richard, Adrien Richard directeur de la verrerie de Portieux a fait les dons suivants : 250 francs aux pauvres de la commune ; 1000 francs à la caisse de secours et de retraite des ouvriers. Monsieur et Madame Richard instituent, en outre, une rente de 300 francs à partager chaque année entre l'ouvrier qui ayant eu des déboires dans l'année, sera désigné par ses camarades comme le plus méritant, et celle des ouvrières qui ayant également subi les atteintes de l'adversité sera désignée comme la plus méritante.

Lorsque les circonstances l'exigent, le directeur encourage par de bonnes paroles un ouvrier pour l'aider à tenir son poste. L'employé Folcher qui est compteur s'estime incapable de tenir son poste et demande qu'on le change d'affectation. Le directeur le persuade de renoncer à ce désir et l'encourage car "des agents infiniment moins intelligents et moins instruits" ont su remplir convenablement la tâche. Afin de l'aider, il propose de le décharger momentanément de la préparation des commandes des maisons de Toulouse Charlionnais et Panassier<sup>Note147</sup> . Toutes ces interventions en faveur du personnel sont connotées d'intérêts particuliers pour l'usine ; jouer sur les ressorts psycho-affectifs de l'individu ne peut que susciter l'émulation.

Les relations humaines sont bâties sur des contrastes. Le directeur profère des menaces et prononce également des sanctions. C'est au chef de fabrication qu'il s'adresse en 1912 à propos de ce qu'il nomme "le laisser-aller à la halle". Adrien Richard remarque que la production des fours diminue "d'une façon effrayante". Le service du chef de fabrication attribue cette diminution à la pénurie d'ouvriers, ce que conteste le directeur. Selon lui, le désordre constaté provient de l'absence du chef de fabrication dans la halle et d'un employé par four. Le chef de fabrication se replie dans son bureau et l'employé fait uniquement acte de présence. D'autres causes expliquent la baisse de production : les quantités de verre gâchées parce que les quatrièmes ou les cueilleurs ont au bout de leur canne ou de leurs ferrets de la matière en disproportion avec la pièce à produire ou le morceau de verre à présenter ; le verre mauvais sur tel ou tel pot alors qu'on continue l'article qui devient invendable ; les arches insurveillées qui rendent de la marchandise ou pectée ou pliée par ferrasses entières. Adrien Richard fait appel au sens du devoir de ses ouvriers en citant la qualité du travail d'autrefois, lorsque le service de la halle s'acharnait à faire produire à chaque four le maximum de ce qu'il pouvait rendre. Le chef de fabrication, regrette-t-il, poussait les jeunes verriers à apprendre leur métier alors qu'il constate désormais que la nonchalance est passée du personnel employé au personnel ouvrier. Il s'étonne d'autant plus que le chef de fabrication est intéressé aux bénéfices et que les gratifications distribuées aux employés ont décuplé. La prospérité de l'établissement, ajoute-t-il, se trouve sur le point de décroître et il poursuit par des conseils : il faut comme autrefois minutie et surveillance dans les détails et esprit de suite. Il invite le chef de fabrication à surveiller énergiquement l'exécution des ordres. En cas d'absence de redressement de la situation "l'affaire sera portée sur un autre terrain". En clair, la menace se précise, une sanction pourrait être appliquée par le conseil d'administration<sup>Note148</sup> .

Perdre la confiance du directeur pour un verrier à qui il s'adresse en le nommant "ami de vieille date" s'apparente à une sanction. C'est ce qui arrive à J.B. Bichet, né en avril 1866 et entré à l'usine en novembre 1875, qui se plaint de son salaire. Le directeur lui rétorque, après lui avoir prouvé qu'il gagne correctement sa vie, "[qu'il] est fondé à ne plus avoir confiance en lui à l'avenir"<sup>Note149</sup> .

La menace de renvoi pèse lourdement sur le fauteur de troubles. L'aventure survenue à Laurent Constantin alors qu'Adrien Richard est ingénieur révèle l'ambiance pouvant régner à l'usine<sup>Note150</sup> . "Malgré le

règlement, cet ouvrier avait persisté à vouloir mettre son pot de camp sur la conduite du calorifère. En faisant sa ronde habituelle le matin, l'employé surveillant M. Rondeau aperçoit le récipient en question et demande aux ouvriers présents quel en était le propriétaire ; comme personne ne voulait rien dire, l'employé prend le pot de camp en disant : je vais l'emporter au bureau, celui à qui il appartient viendra le réclamer. Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Au bout de cinq minutes, Laurent arrive au bureau et, la menace à la bouche, s'adresse à Monsieur Rondeau : voulez-vous me donner mon pot de camp tout de suite !!! L'employé très calme lui répond : si j'ai pris ton pot de camp, c'était pour en connaître le propriétaire ; maintenant je vais te le donner. Monsieur Richard qui avait été averti de cette scène regrettable arrive le lendemain au bureau de la taillerie et fait venir Laurent ; celui-ci qui est toujours dans les mêmes dispositions ajoute même ces paroles en touchant le bras de Monsieur Richard, moi présent je vous aurais défié d'emporter mon pot de camp. Le mardi suivant, Monsieur Mougin fait appeler Laurent au bureau et lui dit qu'en présence de faits d'indiscipline dont il s'est déjà rendu coupable à plusieurs reprises, il est averti qu'à la première récidive il sera renvoyé impitoyablement de l'usine".

Se trouver privé de son emploi entraîne, par répercussion, des sanctions à l'égard de toute la famille qui perd le bénéfice du logement. Dès lors, on saisit pourquoi le personnel se montre relativement discipliné. Lorsque le mari rencontre des difficultés, il arrive que sa femme intervienne auprès du directeur afin de quémander une mesure de clémence. Le directeur répond à madame B dont le mari vient d'être congédié pour insolence envers l'autorité du patron. Adrien Richard surseoit à ce renvoi prétextant des services rendus par la famille. Congédié par le conseil d'administration, l'ouvrier T n'a pas la chance du précédent. Il perd le droit au logement. Sa femme qui intervient s'entend répondre qu'elle n'est effectivement pour rien dans les problèmes créés par son mari qui devrait retrouver du travail dans les environs. Le directeur se dit prêt à assurer à l'épouse un poste d'essuyeuse dès que possible. Dans un premier temps, le logement est conservé durant un mois puis, dans un deuxième temps, se ravisant, Adrien Richard propose toute la durée de la saison hivernale car madame T à la responsabilité d'un jeune enfant<sup>Note151</sup>.

Le directeur qui sanctionne le verrier agit également envers la personne privée dans la mesure où la vie de l'usine et celle de la cité se confondent. Cette quasi-absence de limites s'explique aussi par le fait que l'on ne sait jamais exactement si l'intervention du directeur ne se double pas de celle du maire puisqu'il cumule les deux fonctions. En témoigne la mésaventure survenue à l'ouvrier R. Nous sommes en 1910, le directeur demande à R, père de huit enfants, de quitter son logement pour le 15 du mois suivant et de rembourser une somme de 122,50 francs. Les éléments qui motivent l'exclusion de R de la verrerie et du logement sont ses différends avec les familles S et C. Pour sa défense, qu'il sait illusoire, R avance que S a déjà eu des problèmes de voisinage avec d'autres locataires et qu'il n'est pas honnête envers le patron : "(...) S a demandé de déloger de son dernier logement les preuves sont là qu'il était en désaccord avec tout le monde des bâtiments voisins et je peux vous dire qu'ils ont fait le signe de croix quand il sont partis. Monsieur Richard vous prenez les S pour de très braves gens et moi je peux vous donner la preuve qu'il n'est qu'un tricheur de sa besogne qu'il se fait payer 14 heures par jour et qu'il n'en fait même pas 12 et je ne suis pas le seul qui peut vous le dire (...)". Quant à C, il s'agit d'une vengeance : "(...) si monsieur C cherche à se venger ça ne m'étonne pas beaucoup c'est parce que je lui ai fait payer une poule que son chien m'a tuée dans le courant de l'année (...)". Ces décisions du directeur sont vécues comme une profonde injustice. R se sent comme écrasé, ne pouvant réellement argumenter. Dans une situation désespérée, il s'adresse alors au patron en termes directs : "comme j'ai été surpris de votre dernière lettre monsieur Richard que vous m'avez envoyée sans savoir pour quels motifs je suis forcé de vous écouter parce que c'est vous le patron et monsieur le maire de la commune" et R ajoute dans un second courrier : "monsieur il ne faut pas vous imaginer que vous resterez toujours directeur et maire de la commune il arrivera un jour que vous vous trouverez jugé par une autre justice ce sera celle là la plus juste et elle jugera pauvres comme riches et si jamais il vous arrive un malheur vous direz je le mérite (...)". Le fait d'être désavoué par le directeur le désigne comme coupable aux yeux de la population : "(...) moi je passe pour un assassin que je porte un revolver jour et nuit sur moi et que je les guette jour et nuit et mon fils on ne l'appelle pas autre qu'assassin. (...)".<sup>Note152</sup>. L'aventure de R éclaire également les relations qu'entretiennent entre eux les verriers soumis à un enfermement géographique et social.

Le directeur prive l'ouvrier de son travail et, conséquence directe, l'expulse de son logement. A la suite de conflits interpersonnels, il lui arrive parfois de prendre des mesures d'interdiction de séjour à la Verrerie ; c'est ce qui survient à la fille du couple T qui se trouve au centre d'un différend. Madame T écrit au directeur pour se plaindre avec vigueur : "(...) Monsieur Richard vous défendez à mon enfant de venir chez moi-même, au pays attendu qu'elle n'a pas fait de mal à l'usine ce n'est pas la peine d'être un enfant natif du pays l'on ne fait pas cela à un criminel". Cette mère qui n'accepte pas le lien que le directeur établit entre l'extérieur et le travail à l'usine écrit encore : "s'il y a eu scandale c'est V qui en est le promoteur et l'auteur en venant sur notre porte nous outrager, 400 personnes vous le témoigneront il faut que V ait un bien grand bras à l'usine pour savoir vanter qu'il lui ferait interdire l'entrée à l'usine il est presque autant que le directeur il n'y a que les voleurs et les menteurs qui sont bien vus."[Note153](#). Cette interdiction de séjour de la fille T prouve combien la sphère du domaine public, du travail, et celle du domaine privé se recouvrent totalement. L'ouvrier se trouve ainsi constamment sous tutelle patronale.

Les anecdotes ne manquent pas qui décrivent le contexte de vie. Le Mémorial des Vosges rapporte dans son édition du 17 avril 1914 que Paul Charraux, jardinier du directeur, se rendait à la fontaine lorsque le nommé A.G., verrier, s'approche de lui et le renverse après l'avoir roué de coups de poing. S'agit-il d'un règlement de comptes personnel ou d'une vengeance envers le directeur par l'agression de son jardinier ? Point de rassemblement, la fontaine est le lieu où l'on règle ses différends par la parole mais également par la bagarre.

Si les relations entre ouvriers et directeur apparaissent conflictuelles, ce qui n'est pas anormal dans une usine qui accueille quelque mille ouvriers, c'est le plus souvent sur des bases de déférence et de reconnaissance que se construisent ces relations. Ainsi, selon une tradition établie de longue date, les ouvriers remettent aux directeur et sous-directeur une gerbe de fleurs à l'occasion de leur fête. Le Républicain des Vosges du 10 décembre 1899 présente la cérémonie qui s'est déroulée le 2 : "(...) C'était la fête de M. Mougin, et de nombreuses personnes avaient tenu à accompagner les trois sociétés musicales pour lui marquer leur vénération et lui dire merci de la sollicitude que journallement il met avec tact et bonté, au service de l'amélioration de la vie sociale de ses ouvriers. Après la remise des bouquets, les sociétés ont exécuté plusieurs chœurs très bien rendus (...). Ce n'était point un spectacle banal de considérer ce chef d'industrie, dominant de sa haute stature la masse de ses ouvriers, et écoutant l'âme heureuse du sentiment du devoir accompli : "Esclaves étaient nos pères !". A la Verrerie, l'on est encore sous l'impression de la satisfaction que laisse une bonne action et l'on se félicite des liens de solidarité qu'elle a permis de constater, une fois de plus, entre tous les citoyens qui, par la tête ou par le bras, collaborent à une industrie dont la renommée en France et à l'étranger est une véritable marque de la puissance de notre industrie nationale". Le même journal retrace la cérémonie qui a lieu en avril 1900 à l'occasion de la fête du sous-directeur Jules Richard[Note154](#). Des fleurs lui sont offertes en présence des sociétés musicales et de la compagnie des sapeurs-pompiers. Le journal exprime "l'estime qu'ont [à la verrerie] les ouvriers pour leurs chefs et la parfaite harmonie, la fraternité existant en la grande famille qui est celle des verriers." La tradition se maintient par la suite en faveur du directeur Adrien Richard et du sous-directeur A. Lacombe. D'autres événements favorisent la démonstration du sentiment de reconnaissance envers le patron. Ainsi, le 17 avril 1925 à 18 heures 15, les sociétés rassemblées vont offrir bouquet et félicitations au directeur à l'occasion de son élévation au grade d'Officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur[Note155](#).

En maintes occasions les ouvriers peuvent prouver au directeur l'attachement à sa personne et au-delà à la verrerie. Le patron, dans ses discours ou dans les réponses à des paroles d'ouvriers ne manque jamais d'exalter le sentiment d'appartenance à l'usine ; les voeux à l'occasion de la nouvelle année sont particulièrement propices à ce genre d'exercice. Le 31 décembre 1911, A. Richard présente ses voeux aux sociétés musicales et sportives ainsi qu'aux sapeurs-pompiers. Aux côtés des jeunes se trouvent les anciens travailleurs, ceux sur lesquels il convient de prendre modèle. Ecoutons le directeur : "(...) aujourd'hui mes très chers amis mon plaisir et ma joie sont doublés par la présence de nos vieux collaborateurs qui viennent de recevoir la médaille d'honneur du travail. Merci à vous tous d'avoir accepté notre invitation et d'être venus nous prouver que vous nous restiez attachés non plus par le devoir et le travail, mais par les liens plus sacrés du souvenir et de la loyale et sincère amitié. Si vous êtes venus vous asseoir à côté de nos jeunes gens, c'est que vous avez voulu

marquer aussi que vous étiez toujours de leur grande famille, la nôtre ; et, s'ils sont tous comme moi, profondément honorés de votre présence, c'est qu'ils entendent vous prendre pour modèles et suivre le noble exemple que vous leur avez montré. Oui, mes amis, les jeunes, c'est l'exemple des anciens que vous voudrez suivre ; regardez la médaille d'honneur qui tricolore leur poitrine de vieux et dévoués travailleurs, regardez leur ruban : il est rouge, blanc et bleu, peut-il être plus beau ?". Le directeur développe ensuite les valeurs symboliques qu'il attribue aux couleurs du ruban nous livrant ainsi ce qu'il attend de l'ouvrier : "(...) rouge, l'image du sacrifice, parce que celui qui me porte s'est dévoué corps et âme à son usine à qui généreusement il a donné tout son travail, toute la sueur de ses bras, tout son cerveau ; (...) blanc, symbole de l'honneur parce que celui qui me porte a servi avec loyauté, honneur et fidélité, parce que son âme est droite, loyale et fière ; (...) bleu emblème de l'idéal parce que celui qui me porte a rêvé dès sa plus tendre enfance d'être l'ouvrier consciencieux, fier de son travail, qui soulève le respect de tous sur son passage.". Le directeur termine son discours en invitant les jeunes à suivre l'exemple des anciens : "(...) vous serez dignes de vos anciens mes chers amis vous qui êtes l'orgueil de vos familles, vous qui êtes pour nous l'espérance !". Il ne saurait y avoir discours plus explicite quant à la voie à suivre pour les jeunes. Dès lors, celui qui s'écarte de ce modèle manque à son devoir.

En septembre 1919, l'ouvrier Keltz au nom du personnel remercie le directeur et le conseil d'administration à l'occasion d'une augmentation de salaire<sup>Note156</sup>. Le passage terminant le discours doit ravir A. Richard qui vient de reprendre son service après une longue mobilisation : "(...) nous vous apportons monsieur Richard, l'assurance que nos efforts n'auront pas été vains. Comme par le passé, nous resterons à vos côtés, fidèles et courageux dans le travail afin que notre chère usine reprenne au plus vite l'essor que la guerre lui a momentanément ravi. Nous sommes fiers d'appartenir à la verrerie de Portieux !". Dans sa réponse, A. Richard reprend et oriente ce sentiment d'appartenance : "(...) vous êtes fiers, dites-vous d'appartenir à la verrerie de Portieux, moi je suis très fier de vous commander et c'est dans cet esprit que je suis sûr d'arriver avec votre fidèle collaboration à rendre à notre vieille verrerie la prospérité d'autrefois ; cette prospérité nous la rendrons plus grande encore par notre travail plus opiniâtre. (...) "<sup>Note157</sup>. .

A la verrerie, les relations patrons ouvriers ne diffèrent guère de ce qu'elles sont dans d'autres industries comme le textile. L'attachement à l'usine et au patron marque la règle. Les problèmes qui résultent d'un conflit quelconque, s'ils sont suivis de sanctions, apparaissent nettement plus pénalisants à la Verrerie dans la mesure où le logement et d'autres avantages comme la participation aux bénéfices peuvent être remis en cause. Tout le système d'enracinement à l'usine a pour objectif de convaincre le personnel qu'il a cause liée avec ses supérieurs hiérarchiques.

Au-delà de ce qui caractérise un patron de verrerie à cette époque, retenons de la personnalité du directeur A. Richard ses capacités intellectuelles qui lui permettent de développer compétence et combativité. Ces capacités intellectuelles et son engagement favorisent également son insertion dans le monde politique et dans le monde des affaires à titre personnel, mais la verrerie en tire aussi bénéfices. L'homme possède un caractère très marqué qui fait qu'il s'accommode moins que son prédécesseur de compromis. Des anecdotes révèlent un caractère intègre ; c'est ainsi qu'un grossiste, client habituel de la verrerie, qui lui fait parvenir un cadeau se voit opposer un refus : "qu'il me soit permis de faire appel à votre amabilité, en vous demandant de vouloir bien, à l'avenir, ne faire aucun envoi de ce genre, pas plus à moi qu'à notre gérant de coopérative". Il rappelle à son interlocuteur la notion de contrat qui les lie : "nos relations d'affaires sont basées sur une mutuelle confiance et sur une estime réciproque"<sup>Note158</sup>. .

A la déclaration de guerre en 1914, lorsque le directeur est appelé sous les drapeaux comme capitaine d'artillerie territoriale, il prie A. Lacombe le directeur de le remplacer et, par un geste volontaire, lui abandonne son salaire fixe. Le conseil d'administration, considérant son sacrifice, procède après la guerre à un rappel d'appointements.



## 4.5 - La carrière politique et l'engagement dans le domaine économique

En tant que maire et directeur de la verrerie, A. Richard reçoit des personnalités qui font l'objet de curiosité. L'Avenir Républicain relate dans ses colonnes du 24 mars 1907 la démarche du député Mathis qui soumet au ministère du travail "les conditions qui à la verrerie règlent les rapports du capital et du travail". Le ministre Viviani promet alors de se rendre sur place dans un but purement amical. En réalité, ce n'est pas Viviani qui fait l'honneur de sa visite aux verriers mais le ministre de l'agriculture Ruau ; celui-ci inaugure le collège de Mirecourt le 27 octobre 1907. A 15 heures le ministre et les personnages officiels, entre autres les députés de Chaumont, Luxeuil, Lunéville, Saint-Dié, des Côtes du Nord, se rendent à la Verrerie<sup>Note159</sup>. La réception, relate l'Avenir Républicain, est grandiose<sup>Note160</sup>. Le ministre se déplace sous un arc de triomphe d'un kilomètre de long ; les maisons disparaissent sous les drapeaux, guirlandes et lanternes ; une forêt de sapins borde les rues ; pompiers et gymnastes font la haie ; la musique la Fraternelle et la Diane "rehaussent l'éclat de la fête". A. Richard accueille Ruau "au nom de la laborieuse cité ouvrière dont [il] est le chef". Le ministre va saluer X. Mougin "ce républicain loyal". Les visiteurs qui pénètrent dans la salle des fêtes "mer de lumière, de fleurs, de verdure" sont accueillis par la Marseillaise et le Chant du Départ exécutés par la chorale. A. Richard prononce un discours dans lequel il vante au ministre "l'union à la verrerie du capital et du travail". Il insiste par ailleurs sur "la sollicitude" et "l'amitié" patronales en échange au "savoir" et à "l'habileté" des ouvriers, traités en "collaborateurs loyaux". En réponse, le ministre parle "d'usine modèle", de "réunion intime entre le capital et le travail" reprenant le mot du directeur. Il assure que "la lutte des classes n'existerait pas si cet exemple était suivi". Le ministre Ruau conclut ainsi : "l'assemblée que j'ai sous les yeux, est la représentation vivante et réconfortante de l'association améliorée de deux forces inséparables, capital et travail... Votre action, directeurs et collaborateurs à tous les degrés de cette belle usine, dépasse les limites de cette ruche ouvrière, elle montre à tous ce que peuvent réaliser les efforts soutenus, la confiance réciproque et l'ardent désir de travailler dans une usine féconde pour la postérité et la grandeur de notre patrie". Le ministre remet ensuite les palmes académiques au sous-directeur Lacombe et à Usunier, ancien instituteur, ainsi que la médaille d'honneur à 38 ouvriers<sup>Note161</sup>.

Après les remerciements du député Mathis, une retraite aux flambeaux accompagne le ministre jusqu'au parc de la maison du directeur où ce dernier offre un lunch. Le parc, pour la circonstance, est éclairé "a giorno" par des lanternes, lampions, électricité, feux de bengale".

Ce type de cérémonie ne peut que contribuer à renforcer l'influence du patron et son ascendant sur ses ouvriers.

A. Richard qui se rend régulièrement aux eaux à Contrexéville y rencontre son Altesse Impériale la Grande Duchesse Wladimir de Russie née Duchesse de Mecklembourg-Schwerin, épouse du Grand Duc Michel frère du Tsar Nicolas II<sup>Note162</sup>. Les séjours répétés de la Grande Duchesse à Contrexéville ne vont pas sans poser des problèmes de sécurité. En 1906, le préfet des Vosges s'adresse au ministre de l'intérieur pour lui signaler que "S.A. la Grande Duchesse Wladimir de Russie vient d'arriver à Contrexéville. Elle demande à ce qu'un commissaire spécial soit envoyé pour assurer sa sécurité. Le sous-préfet, ajoute-t-il, m'informe qu'on pourrait désigner M. Crocchichia, commissaire spécial adjoint à la gare d'Orsay qui connaît particulièrement bien Contrexéville et ses environs"<sup>Note163</sup>. La Grande Duchesse sort peu. Elle honore cependant de sa présence en juillet 1907 la réunion hippique et, à cette occasion, elle est conduite à la tribune accompagnée de l'hymne russe et la Marseillaise<sup>Note164</sup>. En septembre 1910, elle visite l'usine de la Verrerie sous la conduite du directeur Richard. C'est jour de fête pour la population ouvrière ; les cartes postales de l'époque en témoignent. A l'occasion de cette visite, l'usine achète pour 33 francs de drapeaux et les frais de réception se montent à 130 francs<sup>Note165</sup>.

A. Richard accède aux fonctions municipales en 1896. C'est le 17 mai qu'il entre au conseil de Portieux aux côtés du directeur de l'usine X. Mougin, lui aussi conseiller. Adjoint en 1898, il est élu maire le 20 mai 1900 par 11 voix contre 4 à Charles Bournique. Dans cette fonction, il agit bien sûr pour le développement de Portieux Centre mais aussi pour celui de l'écart de la Verrerie, c'est-à-dire de l'usine. Dès le 16 août 1900, le

conseil prend une délibération à propos de la distribution du courrier à la Verrerie. Si X. Mougin contribue à l'édification du pont sur la Moselle, A. Richard assure également le désenclavement de l'usine. Il propose en 1912 la création du chemin qui court à flanc de coteau sur la rive gauche du Rochon. A de nombreuses reprises, il agit en tant que maire et directeur de l'usine. Les deux rôles se confondent ; c'est ainsi qu'en 1918, le conseil d'administration le charge d'acquérir 17 hectares sur la commune. Sous la responsabilité du maire-directeur, le conseil municipal favorise l'obtention de bourses d'études pour les enfants d'employés de la verrerie. Charles Thomas, élève à l'école professionnelle de l'Est, fils de Constant Thomas employé à l'usine, sollicite une bourse entière pour l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne<sup>Note166</sup>. Le conseil émet aussi un avis favorable lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des demandes ou des renouvellements de sursis pour la poursuite d'études par des enfants d'employés. Dans les registres de délibérations, on ne trouve pas trace de telles prises de position pour les enfants d'ouvriers qui n'accèdent pas aux études supérieures, travaillant très jeunes à l'usine.

A. Richard se voit reconduit régulièrement, et sans opposition, dans ses fonctions de maire. On peut lire dans l'Avenir Républicain du 17 mai 1908 un article signé "un vieux verrier" qui traduit le climat de l'époque : "notre commune a manifesté une fois de plus son attachement inébranlable à une république démocratique. Le résultat de Portieux-Verrerie est surtout remarquable là, dans notre ruche ouvrière, nous sommes comme une grande famille, nous nous connaissons. Les mots sont inutiles, les phrases superflues, nous savons où sont nos amis les plus sincères, les plus dévoués, c'est pourquoi unis de coeur, nous avons donné le 3 mai 385 voix à Monsieur A. Richard sur 386 suffrages exprimés, il est probable que le 386e bulletin n'est autre que celui de M. Richard lui-même. Cette belle union toute spontanée prouve que les travailleurs savent reconnaître leurs vrais amis". Les adversaires politiques et en particulier la CGT ne partagent évidemment pas ce point de vue. Dans son numéro du 5 juillet 1914, "la Voix des Verriers" accuse A. Richard de ne pas laisser à ses ouvriers leurs libertés politiques et de les obliger à voter pour lui aux élections municipales. Voici la réponse que le directeur affiche à l'usine : "tous ceux qui me connaissent depuis plus de 40 ans savent bien qu'il n'a jamais été dans mes idées d'empêcher mes ouvriers de penser comme ils l'entendent, les libres-penseurs comme les catholiques les plus pratiquants savent tous que je pratique le respect le plus absolu de leurs convictions et que je les estime également les uns les autres. Et comment pourrais-je donc obliger à voter pour moi. Chacun ici sait comment se pratiquent les élections : j'ai toujours pris leur vote pour une marque de confiance et de sympathie. Je me suis toujours efforcé de leur rendre cette confiance et cette sympathie par l'affection la plus profonde, m'attachant fidèlement et énergiquement à la défense de leurs intérêts, partout où ceux-ci pouvaient être menacés, je me suis toujours efforcé d'être juste à leur égard. J'ai toujours essayé d'être bon et si leur vote n'était que la manifestation d'un sentiment de peur à mon égard, je leur saurais gré de ne plus me l'accorder jamais"<sup>Note167</sup>.

A la verrerie, les ouvriers et les employés ne se comportent pas différemment du personnel des autres usines qui pense tout naturel de porter en position de responsable celui à qui l'on doit salaire, logement, emploi pour les enfants.

Mobilisé dès août 1914, A. Richard n'assume plus ses fonctions de maire durant toute la durée du conflit. Ce n'est que le 25 novembre 1918 dans l'après-midi, qu'il préside pour la première fois l'assemblée communale depuis la mobilisation, prononçant un discours vibrant 14 jours seulement après l'armistice<sup>Note168</sup>.

Lors des élections de mai 1929, le directeur ne brigue pas les suffrages des habitants de Portieux. Il fait connaître aux électeurs qu'il lui est interdit de se représenter et devant le peu de foi accordée à ses paroles, il décide de faire placarder une affiche dont le contenu précise sa position. Le président du conseil d'administration, A. Gérardin, par un courrier lui avait rappelé que dans la séance de septembre 1928, à laquelle n'assistait pas le directeur, il avait été décidé d'interdire formellement à tout directeur, sous-directeur, ingénieur de la société de se présenter à toute fonction élective<sup>Note169</sup>. A. Richard précise au président qu'il n'est pas d'accord avec la prise de position car "[il n'était] en aucune façon seul de [son] espèce"<sup>Note170</sup> ; à Bayel, Bar-sur-Aube, La Rochère, Bar-sur-Seine, Clairey, Nancy, Vannes-le-Châtel, ce sont les dirigeants qui sont à la mairie. Néanmoins, "respectueux des ordres de ses supérieurs, serviteur fidèle et discipliné de la

société, [il] se conforme strictement aux décisions prises". Il écrit à ses concitoyens qu'ils pourront le trouver dans la mesure où ils feraient appel à ses services. Si le conseil d'administration intervient pour limiter ses mandats électifs, A. Richard est aussi conseiller général et sénateur, c'est afin que le directeur consacre toute son énergie à l'entreprise.

A la tête de la municipalité, le directeur de l'usine agit comme un régulateur des relations entre Portieux-Centre et son écart de la Verrerie. Après son départ du fauteuil de maire, les conflits se feront plus marqués entre les deux pôles de la commune et entre la commune et l'usine. En 1930, A. Richard parle de "campagne haineuse contre la Verrerie". Il explique à son successeur Cossin que les habitants sont "reniés par Portieux comme des bâtards et qu'en conséquence, il va prendre des mesures de rétorsion qui consistent à faire remise à la commune des logements de fonction des instituteurs et institutrices et du chauffage des écoles<sup>Note171</sup>. Il exprime également des réserves en ce qui concerne la fourniture des locaux scolaires mis à disposition de l'usine et il se dit prêt à accepter le transfert du bureau de poste, télégraphe et téléphone à la Verrerie suivant l'offre faite autrefois et déclinée alors pour ne pas porter préjudice à Portieux-Centre. La Verrerie qui possède la plus forte population doit faire valoir ses droits.

C'est en décembre 1919 qu'A. Richard est élu conseiller général par 1872 voix contre 17 à son concurrent Eubriet<sup>Note172</sup>. Il sera régulièrement réélu jusqu'en 1940, date à laquelle il cesse toute fonction politique en opposition au gouvernement de Pétain. Au sein de l'assemblée départementale, le directeur assume des responsabilités dans des commissions stratégiques pour l'entreprise : voies ferrées, transports, finances. Il devient vice-président du conseil général en 1934. Le programme présenté pour les élections de 1919 ne se veut pas politique mais social, véritable profession de foi paternaliste. Signé également par les candidats au conseil d'arrondissement voici un extrait du programme : "(...) patrons aimez vos ouvriers, pensez à eux toujours, que votre pensée soit constamment à la recherche de l'amélioration de leur sort, ne les considérez pas seulement comme des salariés auxquels vous ne devez plus rien dès que vous les avez payés mais regardez-les comme les meilleurs de vos collaborateurs ; honorez-les comme doit être honoré tout travailleur honnête et loyal, faites leur de beaux logements, de beaux jardins, créez des caisses de secours et de retraite, qui à côté de celles de l'Est viendront doubler leur bien-être quand ils seront devenus vieux, et si vous gagnez de l'argent, faites leur part de vos bénéfices (...)" ; habile façon de s'adresser aux électeurs par le biais d'un discours qui, destiné aux patrons, met en exergue ce qui se pratique à la verrerie en matière sociale. La population du canton de Charmes, d'essence ouvrière, ne pouvait qu'être sensible à ces propositions et y adhérer. Le vote des ouvriers de la Verrerie était acquis d'avance puisqu'ils bénéficiaient déjà de toutes les sollicitudes patronales indiquées dans le programme<sup>Note173</sup> !

Lors des élections sénatoriales de janvier 1927, le directeur de l'usine textile de Thaon-les-Vosges, Lederlin, républicain radical, ne peut se représenter en particulier face à l'acharnement de la presse de gauche à lui faire perdre son poste de maire et de conseiller général. C'est donc pour compléter leur liste que le Comte d'Alsace et Flayelle entrent en conversation avec le républicain de gauche, A. Richard. Ce dernier, alors maire et conseiller général, adresse un tract aux délégués sénatoriaux afin de leur expliquer les raisons qui le poussent à se présenter aux élections sénatoriales. Il se situe en dehors "des luttes violentes" qui divisèrent le département, bornant ses ambitions politiques au mandat de maire de Portieux qu'il remplit depuis près de trente ans, et à celui de conseiller général du canton de Charmes. Ce sont les sénateurs sortants d'Alsace et Flayelle, les députés des Vosges, bon nombre de conseillers généraux qui lui demandent de s'associer à "une politique d'union républicaine nationale, de large envergure, ouverte à toutes les bonnes volontés, appuyant nettement [le] gouvernement pour le relèvement financier [du] pays". A. Richard signe le programme exposé par d'Alsace et Flayelle, "programme tout entier d'union et de dévouement au bien public, abstraction faite de tout étroit esprit de parti"<sup>Note174</sup>. La liste de coalition d'Alsace, Flayelle, Richard, l'emporte aisément au premier tour. Au scrutin de 1935, le directeur de la verrerie est réélu au côté de Flayelle, président du conseil général et sénateur sortant, et de Barbier conseiller général et maire de Darney. Leur programme consiste avant tout à demander au gouvernement "qu'il maintienne l'ordre intérieur, réprime l'insubordination anarchique de certains groupements de fonctionnaires, impose à tous le respect de la patrie et de son symbole, le drapeau tricolore".

Le sénateur Richard use de son influence pour aider au développement de la commune de Portieux ; ainsi en 1930, le maire expose au conseil municipal l'intérêt pour le village de se doter d'une adduction d'eau potable, rappelant que la commune doit profiter du prélèvement spécial sur les fonds du pari mutuel affectés aux subventions pour ce genre de travaux. Le sénateur intervient auprès du ministre de l'agriculture pour obtenir des subventions complémentaires. A cette occasion, le conseil municipal le remercie chaleureusement [Note175](#). Curieusement, ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard qu'une convention est signée entre la commune et l'usine, dans un climat passionnel, permettant aux habitants de l'écart de la Verrerie de bénéficier de l'adduction d'eau.

Le Préfet des Vosges propose le directeur de la verrerie pour la croix de la Légion d'Honneur, à l'occasion de l'inauguration par le ministre de l'agriculture, Ruau, du collège de Mirecourt le 27 octobre 1907 et de la visite qu'il doit effectuer le même jour à Portieux. La demande formulée en dehors des promotions de janvier et de juillet ne peut aboutir [Note176](#). Le directeur obtient cette récompense honorifique par décret du 17 juillet 1908 pour les motifs suivants : "a organisé dans son usine la participation aux bénéfices ; un an de services militaires ; 18 ans de pratiques industrielles" [Note177](#). La Légion d'Honneur lui est remise lors de la 17<sup>e</sup> fête de la société agricole de l'arrondissement de Mirecourt par le docteur Eury. Le journal l'Avenir Républicain écrit dans ses colonnes le 26 juillet 1908 : "(...) Adrien Richard est un de nos meilleurs amis politiques, républicain sincère, travailleur intelligent, il connaît bien les ouvriers qui sont ses collaborateurs et ses amis, laissant de côté les folles utopies du collectivisme, les mirages d'un socialisme lointain, il fait ce qu'on pourrait appeler du bon socialisme pratique et réel ; des hommes de sa valeur contribuent grandement à la splendeur de leur Patrie et de la République (...)". En 1925, A. Richard est promu au grade d'Officier de la Légion d'Honneur. L'Association Républicaine Démocratique fête cette promotion en organisant un banquet auquel assiste le sénateur Lederlin, le député Verlot et le président du conseil général Porterat.

Sur proposition du ministre du commerce et de l'industrie, Fernand David, le directeur Richard est nommé par le président de la République conseiller du commerce extérieur de la France pour une période de cinq années à partir du décret du 2 avril 1912 [Note178](#). Choisi par les industriels et les négociants français le conseiller du commerce extérieur, dont les fonctions sont gratuites, doit jouir d'une grande notoriété dans les affaires d'importation ou d'exportation et avoir personnellement contribué au développement du commerce extérieur par la création ou la représentation de maisons ou de comptoirs, par l'accomplissement de missions commerciales ou des publications et des études, ou bien encore par l'envoi d'informations commerciales. Ces fonctions auxquelles le directeur est appelé consistent essentiellement à répondre aux demandes de renseignements formulées soit par le ministre du commerce, soit par l'Office national du Commerce extérieur ; à donner spontanément au Département du Commerce ou à l'Office national des conseils, des avis, des communications de toute nature susceptibles de contribuer à l'expansion de l'industrie et du commerce français : état des marchés de la région où habite le conseiller ou dans laquelle il entretient des relations d'affaires ; débouchés pour tel ou tel produit de l'industrie française ; moyens employés par les concurrents... Il s'agit donc pour le conseiller de faciliter les transactions de la France avec la clientèle étrangère. La nomination du directeur Richard, on le voit, n'a rien d'honorifique et l'entreprise a beaucoup à espérer de cette situation. L'Office national du Commerce extérieur s'adresse au directeur en février 1913 pour lui faire connaître qu'une entreprise établie en Chine souhaite engager un ingénieur français spécialisé dans les questions de fabrication de verrerie afin de prendre la direction d'une maison produisant le sulfate et le carbonate de soude. Il lui est demandé de porter cette offre à la connaissance des ingénieurs susceptibles d'occuper ce poste [Note179](#). Un comité présidé par le sénateur de la Seine Léon Barbier et dont un des présidents d'honneur est Henri Boucher, sénateur des Vosges et ancien ministre du commerce, regroupe les conseillers. A. Richard qui adhère à cet organisme y retrouve Jules Bloch, commissionnaire de la verrerie, qui préside la commission chargée du crédit au commerce d'exportation [Note180](#).

Le directeur fréquente régulièrement les réunions mensuelles consacrées à l'étude des problèmes qui intéressent l'expansion économique française. En 1913, il participe aux fêtes données en juin par le comité en l'honneur des représentants des chambres de commerce et associations industrielles espagnoles. Ces fêtes placées sous le patronage de Barthou, président du Conseil des ministres, de deux membres du gouvernement

français et de représentants du gouvernement espagnol font suite à la visite à Paris du roi d'Espagne Alphonse XIII. Ce voyage du roi consacre l'entente survenue entre les deux nations à propos de leur situation respective sur le territoire marocain. Lors de sa visite, le roi reçoit en audience particulière l'Union pour l'amélioration des relations commerciales entre la France et l'Espagne, dont fait partie le commissionnaire Jules Bloch ; le comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ; le comité français des expositions à l'étranger ; enfin le comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, en la personne des sénateurs Lourties<sup>Note181</sup>, Mascuraud, Dupont et Barbier. Ces différents organismes s'entretiennent avec le roi d'Espagne des sentiments du commerce et de l'industrie français à l'égard du monde commercial et industriel espagnol. Quant aux chambres de commerce et aux associations industrielles espagnoles, elles viennent étudier les moyens de développer et de stabiliser les relations économiques entre les deux pays. Le directeur de la verrerie ne peut que tirer profit de ce genre de manifestation, l'usine possédant une représentation en Espagne. Nous saisissons également les sources qui ont conduit la verrerie sur le chemin de l'Espagne pour recruter des apprentis dans les années 1912, 1913, 1914.

Le patron de la verrerie passe pour posséder une fortune importante qu'il tire de ses revenus industriels. Ses relations personnelles tant familiales que politiques ou commerciales lui facilitent la connaissance des mécanismes et des organismes susceptibles de faire fructifier l'épargne issue du travail. C'est par l'entremise de ses relations qu'il accède à des fonctions indépendantes de sa charge de directeur. Sa réputation de directeur de la deuxième usine vosgienne par la taille lui permet d'accéder au conseil d'administration du crédit immobilier des Vosges, constitué en société anonyme le 8 septembre 1913. Cette position le met en contact avec les grands industriels du textile vosgien que sont, entre autres, André Juillard, président ; Frédéric Geistodt-Kiener ; Georges Lang ; Paul Lederlin, membres du conseil d'administration. La société anonyme du crédit immobilier des Vosges a pour but de consentir aux emprunteurs des prêts hypothécaires individuels destinés à l'acquisition ou la construction de maisons individuelles à bon marché et de faire des avances aux sociétés<sup>Note182</sup>. Ainsi, même si les fonctions d'administrateur sont gratuites, la présence de ces patrons prouve tout le bénéfice qu'ils peuvent en tirer pour leurs ouvriers et pour leur société.

Intéressantes sont les fonctions du directeur Richard au sein de la société anonyme des Brasseries de la ville de Paris dont l'usine et les bureaux se trouvent avenue de la défense à Puteaux. La société au capital de 600.000 francs divisé en 1200 actions de 500 francs chacune fonctionne depuis mars 1910. A. Richard assume les fonctions de président du conseil d'administration. Le but des Brasseries de la ville de Paris est la fabrication et le commerce de toutes boissons et des matières nécessaires à leur fabrication et à leur vente (bières, malts, glace artificielle, acide carbonique). Parmi les membres influents de la société se trouvent Antoine Hanus, brasseur à Charmes et le docteur Lanique de Nancy, par ailleurs fondateur de la société forestière et commerciale de la Côte d'Ivoire dans laquelle A. Richard est également actionnaire. Les Brasseries de la ville de Paris entretiennent des liens commerciaux et financiers très intimes avec les établissements Jules Prudhon et Cie, précédemment société anonyme de Brasseries, Restaurants et Hôtels Réunis dont le siège social se trouve rue Ballu à Paris. Ces établissements possèdent six brasseries, tavernes et cafés à Paris ; l'usine de Clichy qui fabrique bières, glace, acide carbonique et la nouvelle brasserie de Savigny-sur-Orge. Jules Prudhon est le mari de Thérèse Hanus ; il est donc le beau-frère d'Antoine Hanus et d'Adrien Richard. Ce dernier, actionnaire également dans la société des Grandes Brasseries de Charmes Antoine Hanus et Cie, se trouve ainsi au coeur du large réseau de distribution de produits verriers. La société anonyme Vallérysthal et Portieux profite par conséquent de la position dominante du directeur. Le conseil d'administration l'autorise d'ailleurs à occuper des fonctions d'administrateur dans l'affaire de la Brasserie de la ville de Paris, sous réserve, bien entendu, que la direction de la verrerie n'en subisse pas des répercussions négatives. Le conseil perçoit bien l'avantage de cette situation ; de plus le directeur de Vallérysthal est aussi administrateur de la brasserie Lutz de Sarrebourg. Le président Richard est très souvent sollicité pour résoudre des problèmes techniques par exemple lorsque l'on s'interroge sur la nécessité pour la brasserie de produire son propre courant afin de commander électriquement la machinerie de manutention, les pompes et les compresseurs ou lorsqu'en 1912 on se penche sur l'opportunité d'acquérir, pour l'élévation de l'eau du nouveau puits, un appareil composé d'un émulseur et d'un élévateur automatique fonctionnant à l'air comprimé. Sa qualification d'ingénieur lui donne une grande polyvalence pour diriger de telles opérations.

Le directeur de la verrerie possède des intérêts dans de nombreuses industries en particulier textiles : société anonyme des tissus et laine des Vosges, Le Thillot<sup>Note183</sup> ; filatures de Laval ; filatures de l'Est A. Marchal et Cie ; cotonnière de Dedovo (près de Moscou) dont l'administrateur délégué est l'industriel vosgien Paul Cuny... A. Richard participe à l'engagement de capitaux dans la fabrique de couverts de Darney (Vosges) ; les forges de Commercy ; les aciéries et forges de Firminy ; la compagnie générale électrique ; la société nouvelle de la Buire automobiles... Il investit aussi dans les sociétés qui oeuvrent dans les colonies ou à l'étranger : société forestière et commerciale de la Côte d'Ivoire dans laquelle on trouve également Adrien Michault administrateur délégué de la cristallerie de Baccarat, Antoine Daum maître-verrier à Nancy, ainsi que des industriels du textile vosgien<sup>Note184</sup> .

En 1913, A. Richard participe financièrement à la société anonyme d'exploitations forestières et minières de la Petite Kabylie ; la société anonyme des mines de Kali Sainte-Thérèse ; les usines de Briansk ; la construction du port de Rosario<sup>Note185</sup> ... Ces quelques exemples traduisent un certain niveau d'aisance et des capacités de gestion.

Le développement des activités cinématographiques au début du siècle l'incite à diriger ses intérêts vers les entreprises parisiennes. Par le biais de l'impressario Theuret, il prend des parts dans la société générale d'attractions qui gère le Tivoli-cinéma. Pour le gagner à sa cause, l'impressario écrit : "Comme le Tivoli-cinéma est une brasserie cinéma vous êtes je crois dans une société de bière où naturellement je verrai à vous passer votre bière"<sup>Note186</sup> . Il participe également au lancement de la Chapelle-cinéma, société anonyme au capital de 500.000 francs. Le but de cette société est de créer dans le quartier du boulevard de la Chapelle un grand théâtre cinéma réunissant "tout le dernier confort moderne et, vu la vogue toujours croissante des spectacles cinématographiques d'attirer dans cet établissement la population fort dense des quartiers environnants"<sup>Note187</sup> . C'est l'impressario Theuret qui, installé après la guerre comme cinématographe, vend à l'usine pour ses séances récréatives un grand écran de 2,80 m / 2,80 m<sup>Note188</sup> .

Entre les deux guerres, le directeur s'engage dans de nombreuses opérations industrielles. Il touche par exemple des jetons de présence de l'assemblée hydro-électrique d'Auvergne. Ses capacités personnelles, sa formation intellectuelle, sa position sociale lui permettent de suivre avec beaucoup d'attention l'évolution de son propre patrimoine, sans négliger la direction de la verrerie.

Autrement plus essentielles sont les fonctions que le directeur Richard assume au sein de la société anonyme qui gère la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Rambervillers à Charmes. Ces fonctions de secrétaire et d'administrateur-délégué sont stratégiquement importantes car la ligne assure le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans une bonne partie du canton. A ce titre, la verrerie est particulièrement intéressée. Ce chemin de fer contribue à l'existence matérielle de toute la population ouvrière et unit la verrerie aux grandes lignes du réseau ferroviaire, en particulier à celle de l'Est, ainsi qu'aux grands ports d'exportation par où sont expédiés les spécimens variés, fruits du travail des verriers. X. Mougin, le précédent directeur, a occupé le poste de président du conseil d'administration de cette société de 1907 à 1910 alors que le comptable en était Cossin, chef comptable à la verrerie<sup>Note189</sup> . De l'engagement du directeur, considérons d'abord l'action en faveur de l'usine et plus largement de la population locale. L'intérêt personnel n'est pas ce qui le guide prioritairement, le Rambervillers - Charmes n'étant pas une entreprise capitaliste bien florissante.

C'est par une délibération en date du 5 septembre 1866 que le conseil général des Vosges approuve l'établissement du chemin de fer Rambervillers - Charmes et autorise la concession aux sieurs Retournaud, Velin, Gentilhomme, François, Geoffroy. Les 25 août et 4 novembre 1866, des traités sont passés entre le préfet et les concessionnaires. Ces derniers passent également un traité avec la Compagnie des chemins de fer de l'Est pour l'exploitation de la ligne. Par décret du 23 août 1868, l'Empereur Napoléon III alloue une subvention de 366.666 francs, sur fonds du Trésor, pour l'établissement de ce chemin de fer. La subvention doit être payée en quatre termes semestriels égaux dont le premier est versé le 15 janvier 1875. Le département doit justifier, avant le paiement de chaque terme, d'une dépense en travaux, approvisionnements

et acquisitions de terrains, triple de la somme à recevoir. Le préfet approuve le projet le 19 février 1869 pour exécution des travaux qui doivent créer de l'ouvrage aux nécessaires [Note190](#). La ligne, longue de 28 kilomètres, est ouverte le 21 septembre 1871. Le train qui part de Rambervillers s'arrête dans sept gares avant d'arriver à Charmes : Romont, Moyemont, Ortoncourt, Rehaincourt, Moriville, La Verrerie, Portieux. Trois trains partent de Charmes à 6 heures 40, 11 heures et 19 heures ; trois autres partent de Rambervillers à 5 heures, 9 heures 10 et 15 heures 45. La durée du trajet entre les deux points extrêmes est de une heure et seize minutes [Note191](#). La gare est édiflée à la Verrerie avec une subvention de l'usine payable en sept annuités de 1.500 francs chacune. En 1912, l'ouverture de la ligne de Gerbévillers (Meurthe-et-Moselle) ruine la Compagnie de Rambervillers à Charmes tandis qu'expire le traité passé avec la Compagnie de l'Est. Cette dernière envisage d'abandonner l'exploitation de la ligne, la Verrerie étant fortement pénalisée quant au transport des ouvriers, des matières premières, des objets manufacturés. Aidé du docteur Eury [Note192](#), vice-président du conseil général des Vosges et du député Mathis, le directeur active son réseau de relations et déploie une habile négociation. Maurice Velin, président de la société Rambervillers - Charmes lui écrit à ce sujet : "vous serez un plénipotentiaire agréable ; on ne se butera pas contre vous ; vous saurez persuader parce que vous trouverez les arguments qui aplanissent les difficultés. Vous aurez le mérite d'un beau succès, et vous sauverez le petit avoir de beaucoup de gens qui ne sont pas riches" [Note193](#). L'administrateur-délégué de la ligne est bien le meilleur intermédiaire pour traiter avec le conseil général via le docteur Eury, son ami, et avec la Compagnie de l'Est via son directeur André Gérardin, membre du conseil d'administration des verreries de Portieux et Vallérysthal et gendre du précédent directeur de la verrerie X. Mougin. Le président Velin écrit au préfet pour lui demander d'intervenir auprès de la Compagnie de l'Est en vue d'obtenir la poursuite de l'exploitation à forfait de la ligne en exigeant qu'elle change seulement le prix de base sur lequel repose le traité [Note194](#). Le préfet soumet la lettre de Velin à la session du conseil général. L'assemblée départementale le charge d'entamer les pourparlers nécessaires mais elle désire qu'au préalable, la Compagnie de Rambervillers - Charmes examine quelles économies elle pourrait réaliser sur les dépenses d'entretien et d'exploitation. De son côté, la Compagnie de l'Est attend un effort financier du département tandis que le président du conseil général Lederlin attend un effort de l'usine de Portieux. A. Gérardin dont les intérêts sont aussi portés vers l'usine pense que l'effort financier de la verrerie s'avère bien lourd à supporter et qu'il ne faut pas s'engager au-delà [Note195](#). Velin intervient à nouveau auprès du directeur de la verrerie afin qu'il entreprenne une démarche auprès de toutes les communes intéressées. "Un mot de vous ferait marcher tout le monde", écrit-il flatteusement, ajoutant : "c'est vous qui êtes le chef, et moi, je suis avec attention et admiration vos manoeuvres". Le directeur qui entrevoit d'intéressantes possibilités financières se voit porter aux nues par le président Velin : "vous pouvez être certain, si vous aboutissez sur ces bases, d'avoir mérité la reconnaissance de nos actionnaires. Je crois qu'ils vous voteraient à l'acclamation une statue, et je me charge de proposer la motion" [Note196](#). Achille Giron, vice-président du conseil d'administration de la ligne, confirme le propos de Velin : "quoique les actionnaires ne recevront pas de gros bénéfices dans la liquidation, ils devront s'estimer heureux du résultat, lequel vous est dû entièrement, ils vous en seront reconnaissants et moi le premier" [Note197](#). L'exploitation de la ligne se fait alors sur de nouvelles bases. La Compagnie de l'Est consent à continuer l'exploitation à condition, qu'outre la totalité des recettes, elle encaisse une subvention de 20.000 francs. Le département verse une subvention de 26.710 francs, à charge pour la société de Rambervillers - Charmes de verser l'annuité de 20.000 francs à la Compagnie de l'Est et sous réserve que la Verrerie de Portieux, particulièrement intéressée à la continuation de l'exploitation de la ligne, fasse de son côté une subvention de 20.000 francs annuels au département. Enfin, la Compagnie de l'Est verse à la caisse de la société du chemin de fer d'intérêt local le montant total des réserves pour l'agrandissement des gares [Note198](#). Dans une réunion tenue à Rambervillers, le député Abel Ferry affirme que les actionnaires de la ligne doivent à ses démarches d'avoir évité la faillite. Le président Velin situe les rôles de chacun : "(...) si Monsieur A. Ferry n'a pas été hostile, il est resté inactif. La convention nouvelle (...) est due à l'énergie de M. Richard, directeur de la verrerie de Portieux et administrateur-délégué de notre compagnie. Il a été aidé puissamment par MM. Marc Mathis député, Docteur Eury et Porterat, conseillers généraux, c'est-à-dire les représentants du canton de Charmes et de l'arrondissement de Mirecourt" [Note199](#). Le train circule au profit de l'usine et de la population locale jusqu'en 1938, date à laquelle cesse l'exploitation. Un service d'autobus remplace le chemin de fer. Une note de la préfecture datée du 27 mai définit les arrêts. La ligne Rambervillers - Charmes doit sa durée d'existence à l'action de ses directeurs et en particulier à celle de A. Richard qui



déploie son énergie et son influence afin de donner satisfaction à l'ensemble des industriels locaux et à la population ouvrière. Il oeuvre prioritairement pour l'usine de la Verrerie, dont le développement même est conditionné par ce transport, et pour la population de la Verrerie. L'écart de Portieux justifie à lui seul la nécessité de ce mode de transport, traduite par des chiffres marquants : pour l'année 1902, 40756 voyageurs prennent le train à la Verrerie alors que 35757 seulement partent de Charmes.

L'usine de la Verrerie verse, par l'intermédiaire de son directeur, dons, subventions et participe à des souscriptions.

L'usine octroie 2000 francs en 1895 pour secourir les victimes des inondations, suite à la rupture du barrage de Bouzey. Afin d'encourager le développement des sciences et des techniques, elle verse 10.000 francs en 1897 à l'université de Nancy pour permettre à l'université des sciences de développer son enseignement et ses laboratoires techniques. La compagnie de Baccarat tient à la disposition de cet Institut chimique la même somme. La société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey adresse 20.000 francs. D'autres industriels tels Dietrich et Cie, propriétaires des ateliers de construction de Lunéville, participent également à cette création [Note200](#). Parmi les versements divers, le journal de l'entreprise mentionne : 6 francs versés à la commune de Portieux pour la fosse d'un mendiant ; 25 francs pour une oeuvre de charité ; 50 francs pour le voyage des écoliers à Charmes ; 50 francs au journal "Le Temps" pour l'édification du monument Jules Ferry [Note201](#) ; 150 francs pour l'oeuvre des pupilles de l'école publique [Note202](#).

Le directeur adopte la même attitude, cotisant à de nombreuses oeuvres et associations. En août 1910, en tant que maire de Portieux, il fait un don de 500 francs au couvent des Trappistines d'Ubexy cruellement éprouvé par la grêle [Note203](#).

Diversité des fonctions oblige, pour le seul mois d'octobre 1928, on relève les noms de sept sociétés, associations, coopératives, oeuvres, institutions qui bénéficient de sa contribution. Donner fait partie d'un élan de charité chrétienne qui porte les patrons [Note204](#).

Adrien Richard décède le 14 juin 1948 à l'âge de 82 ans. Le 16, les verriers lui font d'émouvantes obsèques. La clique, les trompes de classe, les pompiers et les scouts rendent les honneurs. Les enfants des écoles forment la haie tandis que les retraités de l'usine portent de lourdes gerbes. Aucun discours n'est prononcé "selon la volonté expresse de cet homme qui connut trop les péroraisons officielles pour ne pas en mesurer toute la vanité ; hommage infiniment plus touchant : les larmes de quelques vieux verriers évoquant la silhouette familière et la bonhomie souriante de leur ancien directeur et aussi l'émotion non dissimulée de tous ceux qui voient disparaître avec M. Richard une époque et une page de leur vie" [Note205](#).

Adrien Richard a été le grand patron de la verrerie de Portieux, tout à la fois aimé et craint de ses ouvriers. C'est avec la disparition de ce technicien de la verrerie qui a assuré la continuité familiale au sein de la direction qu'une page est en effet tournée. La verrerie de Portieux entre alors dans l'ère des incertitudes inaugurées à la fin des années trente.

## **5 - Les liens avec Clairey (Vosges) et Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle)**

### **5.1 - Les liens avec Clairey**

Marie-Adeline Mougin, née à Pont-à-Mousson, épouse le 8 novembre 1864 Nicolas Joseph Didot né en 1837 à Epinal. L'état de santé des dames Mougin et Didot ne leur permet pas de se déplacer à la mairie. Le mariage a lieu à l'usine de la Verrerie de Portieux, dans un appartement du rez-de-chaussée dont les portes sont restées ouvertes et où le public a été admis. Marie-Adeline, 22 ans, est la fille de Charles Antoine François Xavier Mougin, 53 ans, propriétaire et maître de verrerie, et de Marie Anne Joséphine Carême, 54 ans, sans

profession. Le marié Nicolas Joseph Didot, 27 ans, est gérant de la société La Espérance à Epinal. Il est le fils de Nicolas Didot, 61 ans, et de Marie Catherine Ferry, 54 ans, sans profession. Le témoin de la mariée est son cousin germain André François Xavier Mougin, 27 ans, maître de verrerie domicilié à Portieux qui devient, après 1871, seul directeur de la verrerie de Portieux. De l'union de Marie Adeline Mougin et de Nicolas Joseph Didot naît, en 1865 à la Verrerie de Portieux, Joseph Didot qui va prendre, à l'issue de ses études d'ingénieur à l'Ecole centrale des Arts et manufactures, promotion 1888, des fonctions à Saint-Etienne (Loire) chez Messieurs Colcombet F et Cie fabricants de rubans<sup>Note206</sup>. Le père de Joseph Didot qui avait sollicité pour son fils un emploi d'ingénieur à Portieux s'était vu opposer un refus de la part du conseil d'administration, au motif que le personnel était au complet en février 1889<sup>Note207</sup>.

Après son passage à Saint-Etienne, Joseph Didot prend la direction de la verrerie de Clairey (Vosges) à la suite d'Emile Mathieu et d'Henri Cuchelet. En 1901, nous trouvons Joseph Didot, ingénieur et directeur de Clairey où il demeure avec sa femme, Anna Giraud née en 1871 à Annonay (Ardèche), et ses cinq enfants. Sa mère Marie Adeline demeure également à l'usine de Clairey avec une domestique Marie Célestine Houel. Quelques années plus tard, la famille Didot se compose de sept enfants dont Charles, né en 1901, appelé à prendre des fonctions de sous-directeur à la fin des années 1920 puis de directeur. C'est lui qui a comme tâche de s'occuper de l'usine dans les difficiles périodes des années 1930 et de celles de l'après-guerre qui consacrent la fermeture définitive de l'usine.

Le patron de Portieux, X. Mougin, entretient d'excellentes relations avec son cousin Joseph Didot, directeur de la seule verrerie qui subsiste à la fin du XIXe siècle dans la forêt vosgienne de Darney. A. Richard reprend à son compte la politique de collaboration avec la verrerie de Clairey qu'il a l'occasion de représenter à la chambre syndicale des maîtres de verreries. Dans la difficile période des années 1919-1920, le directeur de Portieux fournit à "son vieil ami dévoué", Joseph Didot, 30 à 40 tonnes de sable venant de Nemours par bateau via Thaon et la Verrerie.

## 5.2 - Les liens avec Vannes-le-Châtel

En 1886, Ernest Schmid âgé de 43 ans dirige la verrerie de Vannes-le-Châtel. Il habite "le château", imposante demeure contiguë à l'usine, sur le territoire d'Allamps, avec sa femme Marie Hortense 40 ans, leur fille Louise 7 ans et trois domestiques<sup>Note208</sup>. Marie Hortense naît à Passavant (Haute-Saône) où son père Adrien Thouvenin dirige la verrerie de la Rochère. Le couple Schmid s'unit à Trois Fontaines, commune dont dépend Vallérysthal, en 1868. A cette date, le père de la mariée dirige la verrerie de Vallérysthal depuis presque dix années. De longue date, la famille Schmid est à la tête de la verrerie de Vannes-le-Châtel, fondée semble-t-il en 1765. Nous trouvons comme maître de verrerie : Melchior Schmid (1743 - 1807) ; un autre Melchior Schmid (1764 - 1836) ; Eugène Schmid (1800 - 1858) ; Camille Schmid (1802 - 1865)<sup>Note209</sup>. C'est donc une solide famille de maîtres de verreries qui se trouve liée à la famille Thouvenin qui a dirigé successivement La Rochère (Haute-Saône) ; Vallérysthal (Moselle) ; Vierzon-Forges (Cher) à partir de 1887. Ernest Schmid est toujours à Vannes-le-Châtel, en 1896, avec sa femme, sa fille Louise et son fils Camille 31 ans ingénieur. En 1901, la composition de la famille n'a pas changé mais en 1906, seul demeure à Allamps le couple Schmid avec ses trois domestiques. Jeanne Schmid, fille d'Ernest, naît à Trois Fontaines en 1870. Elle habite à Allamps avec ses parents en 1891. Jeanne Schmid unit sa destinée à Albert Bourbonneux, ingénieur né à Courtacon (Seine-et-Marne) en 1866<sup>Note210</sup>. De cette union naissent : Pierre né en 1897, mort au Champ d'honneur en 1916 ; Claude en 1899 ; François en 1902 ; Anne en 1905. Après le décès d'Ernest Schmid en 1908, la famille Bourbonneux prend en mains la verrerie de Vannes-le-Châtel. Claude Bourbonneux, décédé en 1987, entre au conseil d'administration de la verrerie de Portieux en 1955 alors qu'il dirige Vannes-le-Châtel avec son frère François. La verrerie de Portieux dont le sous-directeur Jules Richard est très lié à Adrien Thouvenin, ne peut qu'entretenir d'excellentes relations avec ses voisins de Vannes-le-Châtel. Cette bonne entente se poursuit avec Adrien Richard lorsqu'il accède à la direction de Portieux en 1905. Les directeurs des deux verreries sont liés par de véritables liens d'amitié. Une solidarité existe entre les deux usines. Ainsi, le 3 juin 1913, les verriers de Vannes-le-Châtel sont victimes de l'orage. Le conseil d'administration charge alors le directeur de Portieux de remettre la somme de 500 francs à répartir entre les

verriers. A. Richard affirme que ce geste est effectué en fonction des "sentiments de solidarité" qui animent le conseil à l'égard de "nos bons voisins de Vannes"Note211. .

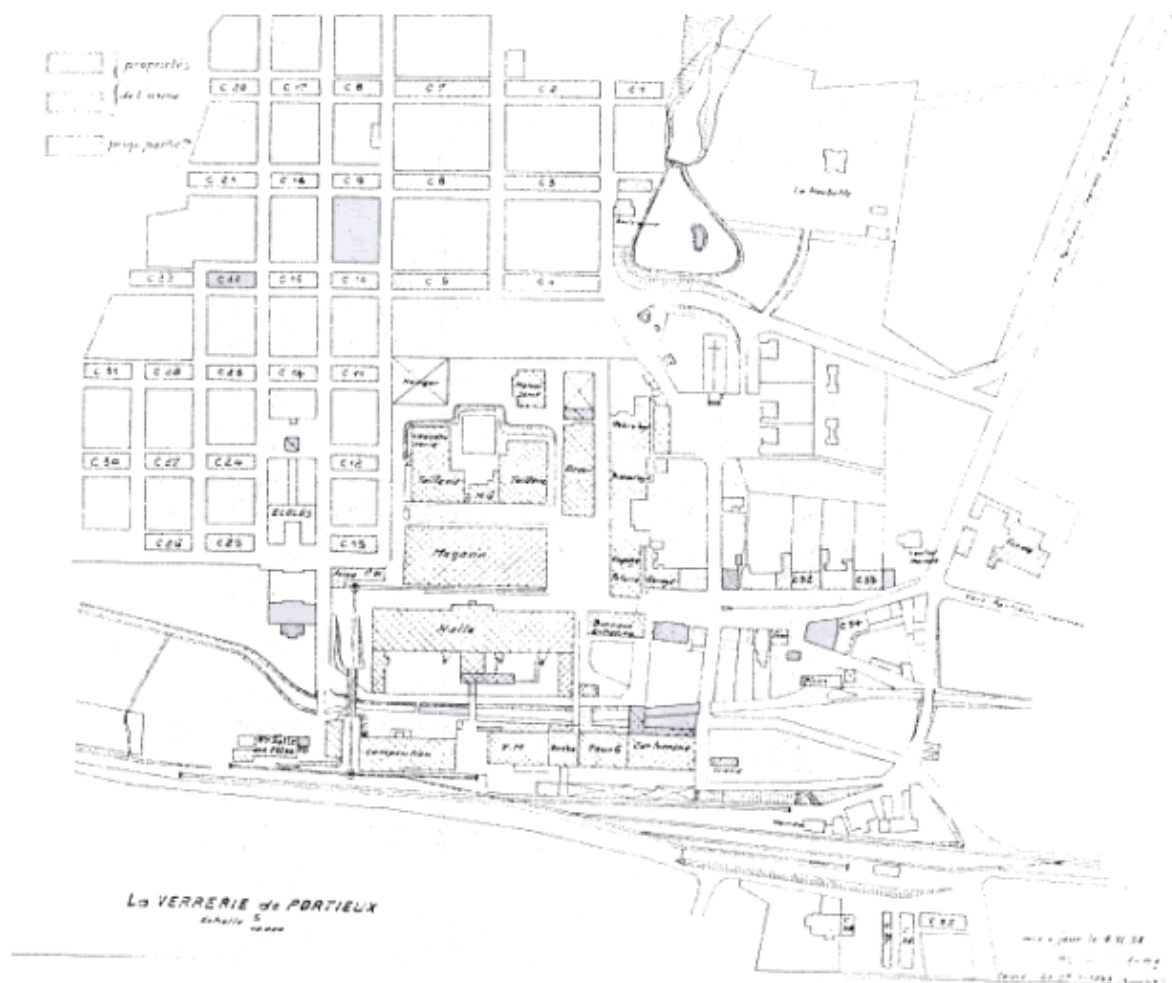
Dans ces conditions, on comprend que les ententes sont faciles à nouer entre les deux verreries lorsqu'il s'agit de défendre la gobeletterie à la chambre syndicale, de s'accorder sur les tarifs, de ne pas débaucher d'ouvriers.

L'entente s'effectue également avec la verrerie de Vierzon-Forges (Cher) dirigée par le fils d'Adrien Thouvenin, Paul ingénieur ECP, de 1887 à 1919, puis par Maurice, ingénieur ECP également. Maurice Thouvenin préside aux destinées de l'usine jusqu'en 1957, date de sa fermeture. Vierzon-Forges fusionne avec Vannes-le-Châtel en 1931 pour s'appeler "Verreries réunies de Vannes-le-Châtel et Vierzon" -anciens établissements Thouvenin- siège social Vannes-le-Châtel. Cette fusion prend fin en 1940 ; Vannes-le-Châtel, en zone occupée, ayant dû fermer ses portes faute de matières premières jusqu'en 1945. La verrerie de Vierzon devient "Verrerie de Vierzon" -Etablissement Thouvenin-.

## **CHAPITRE IV : LES ASPECTS TECHNIQUES ET LES INNOVATIONS**

### **1 - L'espace de l'usine**

Les représentations successives de l'usine montrent que sa très rapide croissance entre 1870 et 1914 s'effectue à l'intérieur de l'espace primitivement occupé (Fig. 15). Cette densification de l'espace industriel ne peut s'expliquer par la recherche d'une économie de déplacements puisque les verres parcourent jusqu'à deux kilomètres, avec des risques importants de casse, avant d'arriver au lieu de stockage. La position des ateliers sur le terrain ne semble pas avoir une importance capitale. Ce qui compte, c'est la situation de tel ou tel élément par rapport à une hiérarchie interne. L'implantation de nouveaux bâtiments est réglée par deux éléments qui structurent l'espace : la voie ferrée d'une part et le ruisseau Mori d'autre part. Enfin, l'habitat qui doit se trouver à proximité de l'usine pour des raisons fonctionnelles limite l'extension possible de cette dernière. Les positions respectives et la nature des ateliers ou autres bâtiments ne sont pas immuables. Ainsi en 1900, la salle de théâtre est transformée, en fonction des besoins, en atelier de gravure à la roue, atelier de photogravure, atelier de gravure sur acierNote212. . Dans un temps où l'usine fonctionne péniblement avec deux fours, on installe la scierie dans la halle du four n° 7. L'usine comporte un certain nombre de structures spatiales caractéristiques : place, passerelle, placette, rue, grand tour. La place est le lieu de concentration de tous les passages, le lieu d'accès aux ateliers, aux magasins, aux bureaux. C'est, comme le montrent les photographies de l'usine, l'endroit de vie par excellence. Centre de la verrerie, on peut la comparer à la place du village (Fig. 16 - 17). Le principal accès aux fours est la passerelle. Tous les verriers l'empruntent ainsi que les verres qui circulent des ateliers de travail à chaud à ceux du travail à froid. La passerelle longe le bâtiment des terminaisons qui présente une longue façade monotone (Fig. 18). La placette, située entre le bâtiment des compositions et celui de la halle, ne connaît pas une telle circulation. Un peu à l'écart de la verrerie, seuls les chariots des compositions l'empruntent. Un ensemble de façades monumentales et symétriques rythme cette placette. Le "Grand tour" est un chemin qui relie les parties Est et Ouest du village, le long du ruisseau Mori.



Ce chemin qui passe sous la passerelle de l'usine est emprunté par les écoliers. Les rues longent les façades des bâtiments. "Les modes de construction des bâtiments témoignent de l'histoire de la verrerie, de la place de chaque activité dans le processus de fabrication, ainsi que de l'évolution du travail et de son inscription dans l'espace"<sup>Note213</sup>. Ce sont les besoins de la production qui, au fil des ans, ont guidé adjonctions et transformations successives des bâtiments. "Chaque époque a laissé ses signes, en une série de styles qui se superposent, et que met en évidence l'analyse architecturale des bâtiments. La volumétrie, la composition des façades, le système constructif constituent une série de critères dont la combinaison permet d'identifier trois styles principaux". C'est ainsi que V. Débisschop et A. Grattau identifient trois styles principaux qu'elles nomment : "domestique, monumental et industriel" (Fig. 19 - 20 - 21).

Le style "domestique" : "caractérise tous les bâtiments dont l'architecture fait référence à celle des maisons d'habitation, rurales ou urbaines, par certains éléments morphologiques ou décoratifs utilisés".

Le style "monumental" : "caractérise les bâtiments mis en scène par une architecture ornementée ou composée".

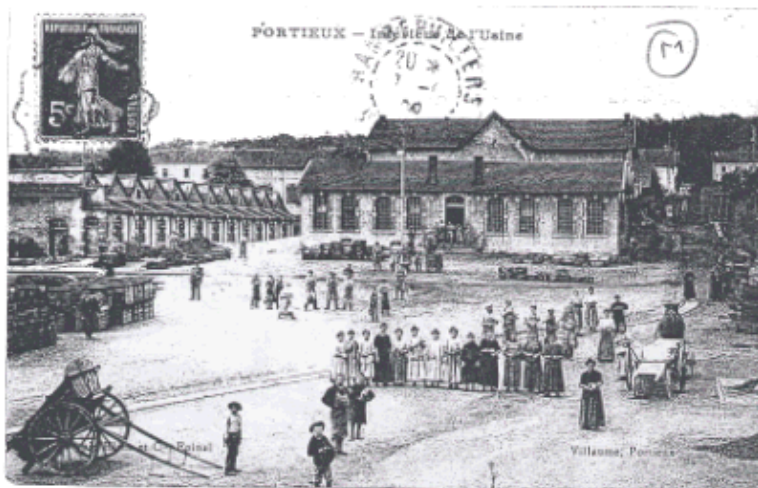
Le style "industriel" : "caractérise les bâtiments dont la destination à usage industriel est signifié par des éléments spécifiques de la morphologie industrielle".

Pour ce qui concerne la volumétrie, les deux auteurs précisent que dans l'ensemble, les constructions présentent des volumes "d'une grande homogénéité" due à la régularité des proportions (rapport hauteur /

largeur constant), au rythme régulier des toitures de même pente. Elles distinguent toutefois plusieurs types de volumes : les "gros bâtiments" de la halle et des terminaisons ; les "petits bâtiments" constitués par l'adjonction horizontale de volumes simples : les stocks, l'ancienne taillerie. Elles remarquent enfin quelques éléments particuliers : les "portes à faux".

La plupart des bâtiments sont construits en briques et recouverts de tuiles. Etudiant les façades, V.D. et A.G. constatent que celles-ci sont principalement composées de façon classique : "soit globalement pour l'ensemble des bâtiments ; soit séparément pour chaque travée quand le bâtiment se constitue d'une addition horizontale de ces éléments".. Des transformations ont parfois bouleversé l'ordonnement de ces façades. V.D. et A.G. notent que la verrerie comprend un très petit nombre de types d'ouvertures différents, "ce qui assure une grande homogénéité à l'ensemble des façades" et que les éléments constants sont : "les compositions à dominante verticale, les courbes, la modénature des encadrements, la finesse des résilles" (Fig. 22). L'unité de base des fenêtres est la vitre à petits carreaux, soulignée d'épaisses menuiseries métalliques. Des ruptures de rythme ont été introduites par suite de modifications ultérieures des fenêtres.

Figure 16 : La place : cour intérieure de l'usine - lieu de vie





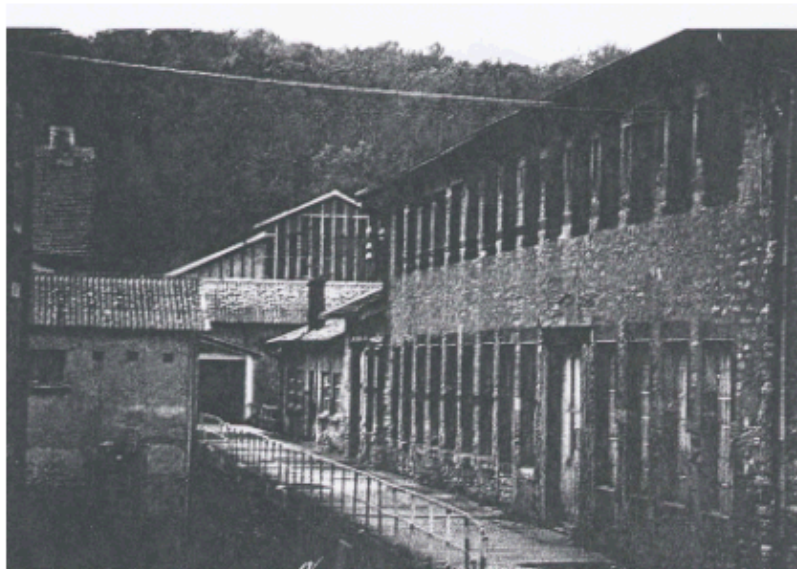
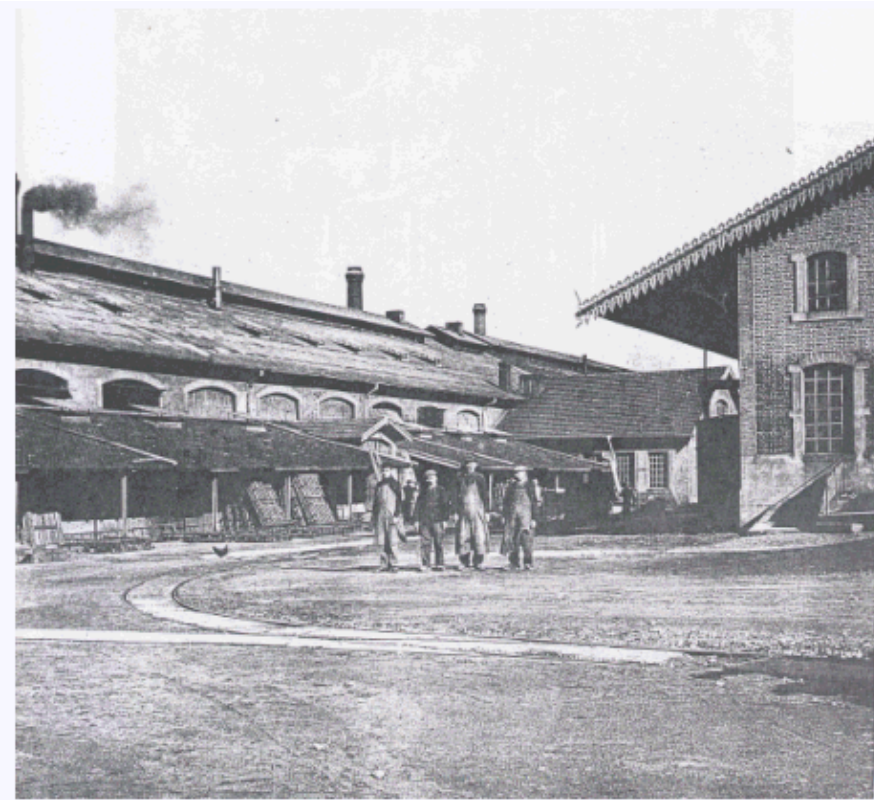




Figure 21 : le style industriel



Figure 21 : le style industriel





L'architecture extérieure des bâtiments ne doit pas faire oublier qu'il faut simultanément analyser "l'enveloppe extérieure et l'activité contenue à l'intérieur". L'histoire de chaque bâtiment, de ses activités, de l'évolution des modes d'organisation du travail détermine sa morphologie.

Reprenons de l'ouvrage de V.D. et A.G. les descriptions suivantes :

- "la halle contient le coeur de la production : les fours (...). L'intérieur de la halle est un espace industriel qui semble très archaïque (...) tandis qu'à l'extérieur, tous ces éléments contribuent à renforcer le caractère de monumentalité".
- "le bâtiment de terminaisons est une ancienne halle transformée. Le travail dans l'atelier a été rationalisé et l'espace intérieur réaménagé (...). L'espace intérieur est typiquement marqué par le taylorisme : chaîne, postes de travail, séparés les uns des autres par des stocks. La morphologie extérieure traduit cette banalisation de l'espace intérieur".
- "le bâtiment des sheds, dont la structure tramée constituée d'éléments répétitifs standards que l'on peut additionner à l'infini a été inventée en 1840, est l'élément symbolique de l'industrie du XIXe siècle"[Note214](#), (fig. 23).
- "les bureaux de la direction : c'est en quelque sorte la maison du directeur qui garde l'entrée de l'usine. La distribution intérieure correspond bien à la morphologie extérieure : petite pièce alignée le long d'un couloir central. Toutefois, le volume intérieur est agrandi au rez-de-chaussée car les bureaux sont vitrés".
- "les autres bâtiments : la mairie, la poterie, les stocks ne présentent pas de correspondance immédiate entre l'intérieur et l'extérieur. Cela est particulièrement net pour le bâtiment des stocks, où derrière la façade fractionnée en petites unités, on trouve en fait de vastes espaces. La "cour vitrée" se dissimule à l'intérieur du bâtiment, elle a été construite après coup pour réunir les deux bâtiments initiaux en un seul bloc". Le bâti industriel ne connaît guère d'évolution après la première guerre mondiale. On procède à quelques aménagements et installations. Au cours de l'exercice 1918-1919, la salle des accumulateurs est surélevée avec charpente en bois et couverture en tuiles. Au premier janvier 1920 fonctionne la scierie qui est dans la halle du four n° 7. Sous l'effet de la crise, la scierie doit être liquidée car, en 1932, elle ne travaille plus que pour débiter le bois nécessaire à la verrerie. On envisage de congédier le directeur de la scierie avec un préavis de six mois. Le conseil d'administration considérant que cette scierie cause une perte de 300 francs par mois et qu'elle est mal placée pour acheter du bois, propose de la liquider définitivement en 1936. Au cours de l'année 1920 on aménage l'atelier de chaudronnerie et en 1930, le conseil d'administration demande au directeur de procéder à l'étude de l'installation d'un atelier de cartonnerie. On fait l'acquisition d'une machine à fabriquer les boîtes en carton plutôt que de les acheter. Le plan des installations du milieu des années 1950 donne l'image de la verrerie d'avant 1914.

## 2 - Les évolutions dans le bâti industriel

Démolitions, aménagements, réaménagements, constructions nouvelles, la vieille usine de Portieux connaît un second souffle. Le rapport que fait Hertz, membre du conseil d'administration, présenté à l'assemblée générale de septembre 1872 mentionne que les dépenses effectuées pour Portieux ont dépassé les prévisions. Au départ, le conseil d'administration pensait construire une portion de la halle et les accessoires nécessaires pour un four ; se ravisant il décide la construction de deux fours. En 1872, les travaux de la halle et de la taillerie ont été retardés par un hiver doux mais qui a débuté précocement par quelques jours de gelée très prononcée. La mise à feu du premier four Siemens est projetée pour janvier 1874. C'est le 1er février de cette année que commence la production du verre dans ce four. Début mars, la fabrication est en pleine activité. Le verre est d'une qualité supérieure à celle des anciens fours et, en outre, le prix de revient est abaissé du fait de l'économie de combustible. C'est X. Mougins, directeur qui, dans une note très technique, prouve la supériorité incontestable du four Siemens sur le four Mulotte, type de four dont est équipée l'usine de Portieux Note 215. (fig. 24 - 25). Ainsi, il est préférable selon Mougins d'engager la construction d'un deuxième four Siemens. Pour convaincre le conseil d'administration, il explique que l'usine marche en 1875 avec un four Siemens à 12 pots et un four Mulotte à 3 pots ; or, la marche n'est pas plus avantageuse que si l'usine fonctionnait avec un seul four à 12 pots. Un four à 3 pots nécessite, en effet, un service de fondeurs, mécaniciens, tiseurs, ferrassiers, surveillants... aussi complet que pour 6 ou 9 pots. Par conséquent, le bénéfice ne peut-être que minime. Mougins remarque que l'exercice écoulé est, sur le plan des bénéfices, faible car les prix de vente n'ont jamais été aussi bas, ni les remises aussi fortes. Le fonctionnement d'un deuxième four économiserait des frais généraux et dégagerait, selon lui, 85.020 francs par an. La mise en train serait ainsi amortie en 4 ou 5 ans. Bien entendu, une telle solution nécessiterait la construction d'une briqueterie et taillerie nouvelles, ainsi que celle de logements d'ouvriers. Convaincu, le conseil d'administration déclare à l'assemblée générale de septembre 1875 : "lorsque le deuxième four Siemens sera allumé, s'ouvrira la nouvelle ère de Portieux". C'est fin mars 1876 que débute "la nouvelle ère" puisque le four en question fonctionne depuis le 28 de ce mois. Le conseil d'administration avait chargé A. Thouvenin d'un examen des différents exercices de Portieux en 1875. Au vu des résultats négatifs, le conseil est convaincu que les fours Mulotte ne peuvent donner que des marchandises de qualité inférieure et d'un prix relativement trop élevé. En 1874 et 1875, le conseil d'administration admet l'opportunité d'achever les travaux à Portieux aussitôt que la situation particulière de la société ainsi que les conditions politiques des industries le permettront. Il reconnaît qu'une extension qui puisse doubler au moins les produits de Portieux serait le seul moyen d'en obtenir des bénéfices qui soient en rapport avec les dépenses que cette usine a occasionnées à la société. Bien que la gobeletterie traverse en France une période difficile en 1875, il y a lieu néanmoins de doter Portieux de la force de production qui, seule, pourrait véritablement lui donner une marche rémunératrice : un deuxième four Siemens. Les nombreuses constructions nouvelles qui jalonnent les années 1874-1878, témoignent de l'engagement du conseil d'administration en faveur de Portieux, approuvé totalement par les différentes assemblées générales des actionnaires.

Figure 22 : Modèle de fenêtre



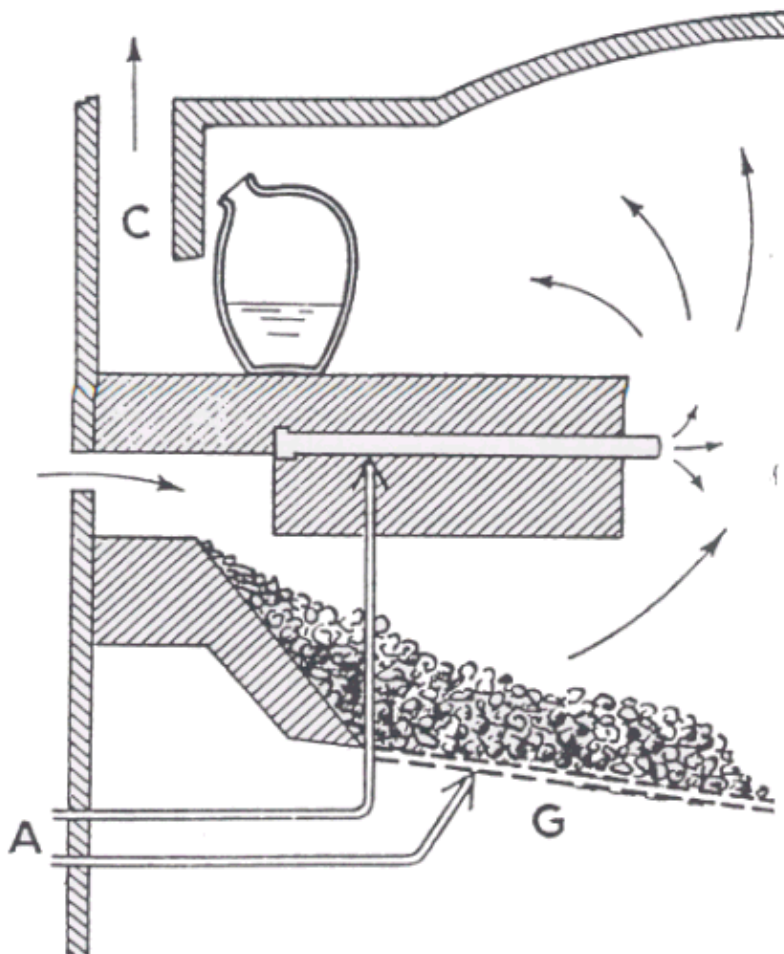
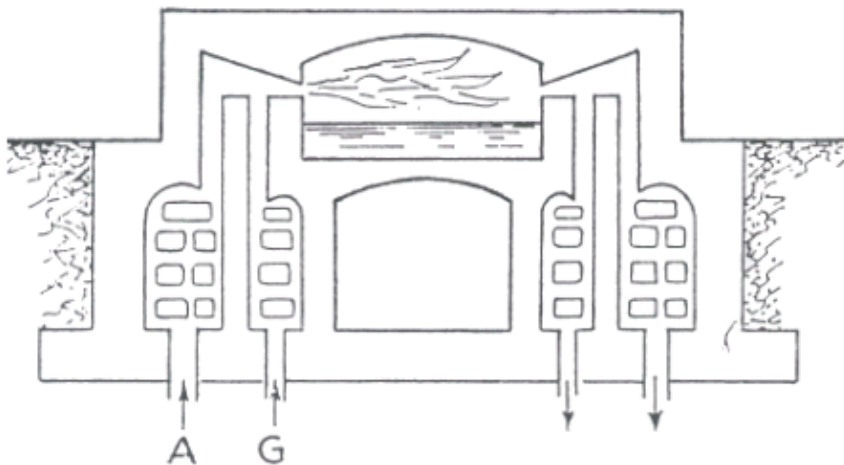


Figure 24 : Four Boétius



Par exemple, en 1874, voici quelques-unes des constructions nouvelles : halle neuve pour deux fours Siemens et taillerie avec 196 tours<sup>Note216</sup>, laboratoire, ateliers, magasins, caves en sous-sol et lieux d'aisance, bâtiment en T pour les magasins à sable, chambres de modèles et moules, chambre d'arche et magasin de pots, bâtiment pour la deuxième chambre d'arche destinée au deuxième four Siemens, quatre hangars ayant différentes fonctions (abri pour appareillage, dépôt de houille...), un bâtiment avec au rez-de-chaussée les bureaux du directeur et des employés et au 1er étage quatre chambres d'employés garçons, dans la halle :

quatre warmoeffens avec 12 pots, une double conduite pour la première arche, un four Siemens à 12 pots avec générateurs et conduits et trois fours à réchauffer, huit générateurs pour four Siemens, une cheminée d'appel de 25 mètres de haut. Nous excluons de cette liste la construction des bâtiments d'habitation.

Les travaux sont importants et incessants : en 1876, afin d'étendre la halle pour installer un nouveau four, il faut redresser le ruisseau et déplacer la palissade de clôture de l'usine. G. Chevandier se demande, dans une lettre adressée à A. Thouvelin en juillet 1876, si dans le contexte d'une guerre générale il ne faudrait pas arrêter la construction de la seconde portion de la halle de Portieux ou l'ajourner. Un hangar à deux étages est en cours d'édification : ce hangar se trouve rattaché aux murs de la halle et le point supérieur forme le point d'arrivée d'un prolongement du pont qui relie les estacades aux générateurs, de telle façon que les houilles puissent être amenées directement des estacades à la halle. Lors de sa réunion du mois de juillet 1876, le conseil d'administration projette d'agrandir la halle. C'est une précaution que prennent les administrateurs considérant que deux fours sont en marche mais que la durée de vie d'un four n'excède pas quatre années. Il faut donc posséder un four tout prêt pour février 1878, sous peine d'être obligé de rallumer les vieux fours Mulotte ou de faire chômer les ouvriers. De 1876 à 1878, toutes les constructions tendent vers l'aménagement d'un troisième four<sup>Note217</sup>. Ainsi sont terminés en juin 1878 : le prolongement de la grande halle, sous-sol, halle proprement dite, installation d'une chambre de machine à vapeur ; la cheminée d'appel pour le four Siemens n° 3 ; une batterie composée de quatre générateurs pour ce même four ; une chambre d'arche destinée au service de ce four ; l'établissement de magasins neufs ; la transformation de la vieille halle en poterie et briqueterie et celle du hangar des générateurs en magasins de terre réfractaire et briques ; le hangar couvrant le troisième four Siemens et celui concernant les appareils nécessaires à la manoeuvre des valves pour le four Siemens n° 3... tout cela sans compter d'autres réparations de moindre importance<sup>Note218</sup>. Il nous est impossible de suivre pas à pas toutes les transformations tant celles-ci sont nombreuses.

En novembre 1883, la halle terminée, reste à bâtir le troisième four. La mise à feu du troisième four Siemens s'effectue dans une ambiance solennelle sous la présidence de G. Chevandier, âgé de 80 ans, et qui vient de sortir du lit pour l'occasion après trois semaines de maladie<sup>Note219</sup>. Le 16 février 1885 tout le conseil d'administration l'entoure ainsi que la population ouvrière.

La musique de l'usine dirigée par le graveur Marchand salue l'entrée du conseil d'administration accompagné des directeurs. Le président prononce un long et vibrant discours qui se termine par une sorte de bénédiction : "et maintenant troisième four de Portieux, allume-toi ! Avec la protection de Dieu que nous appelons sur notre société, sur ses ouvriers, sur ses usines, prends feu, pour continuer l'ère des prospérités commencées il y a vingt-cinq ans par Vallérysthal et depuis dix ans fraternellement poursuivie par les deux beaux établissements de la société, par Vallérysthal et Portieux". Pendant que pleuvent les acclamations, et qu'éclate la musique, quatre administrateurs mettent le feu aux quatre coins du four. De la sortie de la halle jusqu'à la maison de direction, les gamins font escorte au président et au conseil "dans une attitude en même temps curieuse, empressée et respectueuse". Le vieux président rappelle dans son discours les étapes de la fusion avec Vallérysthal. Il insiste en particulier sur le fait que "la société devenait propriétaire d'un établissement modeste, modeste pour ses produits, modeste pour ses procédés, modeste dans son installation". Modeste, l'établissement n'en possédait pas moins "une richesse immense, (...), une vieille population verrière attachée à son métier, attachée à ses patrons, attachée à la pauvre vieille verrerie, attachée au sol sur lequel elle était née. (...) Les bonnes populations ouvrières (...) contribuent pour une bien grande part à la fortune et à la prospérité de l'industrie". Après avoir remercié directeur et sous-directeur, G. Chevandier s'adresse aux ouvriers pour leur vanter la nécessité de conserver l'esprit d'ordre, de discipline et de pratique de l'épargne pour assurer les vieux jours. Il leur demande d'apprendre ces principes aux camarades nouveaux venus à l'usine et à leurs propres enfants. Former de bons et loyaux ouvriers, voilà le but poursuivi par le président à travers ses paroles. Le recours à Dieu est indispensable pour que les enfants se coulent dans le moule de l'usine : "apprenez-leur à prier le Bon Dieu, notre maître à tous, le Bon Dieu que les pauvres esprits égarés voudraient faire oublier aujourd'hui".

Ce discours paternaliste prononcé par un vieillard quasiment aveugle, assis sur une chaise près du four, "d'une

voix très fréquemment émue, toujours sympathique et vibrante", s'inscrit dans un moment solennel que le secrétaire du conseil d'administration a voulu immortaliser à juste titre.

Cette naissance, ce baptême, cet accès à la vie du troisième four Siemens à six pots mais pouvant passer à douze pots marquent le moment où les moyens de production de Portieux arrivent à égaler ceux de Vallérysthal. (...) "Le jeune établissement de Portieux régénéré est donc, depuis longtemps déjà, bien plus vite que l'on eut pu l'espérer, sorti des langes d'un enfantement qui, pour avoir été laborieux, n'en a pas moins été d'une rapidité que l'on pourrait presque dire vertigineuse". L'ère de la pleine prospérité arrive.

Les constructions de fours se succèdent jusqu'en 1914, date à laquelle on en compte sept. Les fours [Note220](#), 4, 5 et 6 comprennent six pots chacun et le four 7 en compte douze. Tous les fours ne fonctionnent pas à plein régime dans le même temps car il faut fréquemment procéder à des réfections. En 1911, on rénove les fours n° 1 et n° 5 tandis que le four n° 3 est en restauration partielle. Posséder un nombre suffisant de fours, c'est se donner la possibilité d'oeuvrer par roulement sans jamais déstabiliser la production et entraîner le chômage des verriers.

Outre les fours, les constructions diverses vont bon train dans les années 1900-1914 [Note221](#). Elles sont à mettre en rapport avec le développement de la réussite commerciale de l'usine.

Dans cette période faste, deux aménagements importants sont jugés indispensables par le conseil d'administration pour assurer plein rendement à l'appareil de production. C'est à la suite du manque d'eau, au cours de l'été 1903, que s'opère la prise de conscience de bâtir une station élévatoire. On doit arrêter les machines à tailler et l'on ne peut installer d'autres machines du même genre si Portieux ne bénéficie pas d'un volume d'eau plus important. Dans un premier temps, X. Mougin demande l'autorisation d'acheter une pompe aspirante d'une capacité de 2 m<sup>3</sup>/mn pour faire venir l'eau de la Moselle [Note222](#). La conduite d'eau parcourt 3750 mètres de la rivière à l'usine. Le directeur s'occupe de l'achat de la machine à vapeur, de la pompe élévatoire et de la tuyauterie [Note223](#). L'ingénieur R. Jolant, engagé à cet effet, s'occupe des travaux. La réalisation est confiée à J. Lentsch qui a déjà élevé l'église en 1900 et l'économat en 1901. L'entrepreneur aidé des maçons italiens conduits par P. Olivari, mène à bien l'ensemble du chantier au cours de l'année 1904. Outre la conduite d'eau qu'il faut faire courir jusqu'à l'usine, J. Lentsch construit le bâtiment abritant la machine élévatoire et la maison du mécanicien qui a pour tâche de surveiller le bon fonctionnement de la station (fig. 26).

Le feu constitue l'élément de la vie même de la verrerie mais sans eau en suffisance, point de développement et point de finition soignée des pièces sorties du four.

L'amélioration du fonctionnement de la verrerie passe également par l'installation de l'électricité dans les diverses parties de l'usine. Le conseil d'administration confie au directeur, A. Richard, l'étude de cette indispensable construction en octobre 1905 [Note224](#). Dès le début de l'année suivante, celui-ci dépose devant le conseil d'administration plans et devis de la centrale : chaudières, groupe électrogène, service électrique (moteurs et éclairage), bâtiments, cheminée, accessoires. On relève dans le journal de 1907 dans la rubrique des constructions terminées : le bâtiment devant renfermer les chaudières et le groupe électrogène de la station électrique, l'édification de la cheminée, l'installation des machines à vapeur. L'électricité est distribuée par la compagnie générale électrique de Nancy dans toutes les parties de l'usine, les maisons du directeur, sous-directeur et de l'administration ainsi qu'à l'économat.

Avec l'installation de l'usine électrique, les grands équipements de l'usine trouvent fin ; des équipements que l'on peut appeler vitaux pour une entreprise qui montre une volonté de conquête des marchés.

### 3 - Le temps des ingénieurs Note225.

Des nouveaux procédés de coupage, rebrûlage, flettage, le conseil d'administration attend beaucoup. L'apparition de ces nouvelles méthodes, pense-t-il, va permettre d'augmenter la qualité et la quantité de verre produit. L'usine de la verrerie qui manque de techniciens, X. Mougin et J. Richard ne possédant que des connaissances pratiques, ne peut répondre aux ambitieux objectifs de développement que se fixe le conseil d'administration. Il convient

par conséquent de rechercher un ingénieur susceptible d'apporter son savoir-faire technique. G. Chevandier s'adresse à Bauquel afin qu'il sollicite des candidats qui proviennent, soit de Châlons, soit de l'Ecole centrale. Le président suggère lui-même le nom de Voirin dont le père est employé de chemin de fer et dont la mère est née à Saint-Quirin. Le choix se porte donc sur ce jeune ingénieur qui sort de l'Ecole centrale. Portieux l'accueille. Voirin travaille à la verrerie jusqu'au 14 septembre 1884, date à laquelle il quitte l'usine pour s'engager, après avoir refusé les offres d'une autre verrerie, sur le grand chantier de Panama où son frère, employé dans ces travaux, lui propose une situation avantageuse. C'est apparemment sans regret, que le conseil d'administration le laisse partir dans la mesure où les rapports avec la direction ne semblent pas avoir été au beau fixe. En 1888, Voirin ne supportant pas le climat de Panama rentre en France mais le conseil d'administration, vu sa mauvaise conduite, refuse de le faire entrer à nouveau au service de la société. Un élément cependant inquiète, Voirin ne risque-t-il pas d'aller installer le système de coupage, mis au point à Portieux, à la verrerie de Nancy ?Note226. Dans le but d'éviter la fuite du procédé vers une usine concurrente, le conseil d'administration décide de verser 150 francs mensuels à Voirin Note227. . L'engagement du premier ingénieur à Portieux se solde donc par un demi-échec.





Le conseil d'administration, toujours persuadé de la nécessité de disposer d'un ingénieur pour progresser, s'adresse à nouveau à Bauquel pour trouver un remplaçant à Voirin. Le choix de l'administration se porte alors sur le fils de Quirin Lacombe ; ce dernier est chef de constructions de la manufacture de Cirey. Ce fils, André Lacombe, vient de sortir de l'Ecole de Châlons au vingt-neuvième rang. Il a 22 ans. Cette fois le candidat est solide et jamais la société n'aura à regretter son choix. Le 16 décembre 1884, à sa sortie de l'Ecole des Arts et Métiers, A. Lacombe entre à la verrerie comme chef de fabrication.

Toute sa carrière se déroule au sein de la société à Portieux d'abord, à Vallérysthal ensuite, où il finit directeur général. En 1904, il est nommé sous-directeur de la fabrication et en 1905, sous-directeur de l'usine au moment du départ de J. Richard. Durant la première guerre mondiale, en l'absence du directeur de Portieux mobilisé, il assure l'intérim de direction [Note228](#).

Après la guerre, le conseil d'administration le nomme à Vallérysthal le 1er novembre 1919 avec l'objectif de relancer l'usine. Le 15 août 1936, il accède à la fonction de directeur général de l'entreprise et le 15 août 1938 à celle de directeur général honoraire.

De 1884 à 1905, son salaire s'inscrit dans une fourchette variant de 1.500 à 4.000 francs. De 1884 à 1897, ses gratifications s'étagent de 300 à 2.500 francs et à partir de 1898, il touche une prime de 1 % qui passe à 1,5



puis à 3 et enfin à 4 % en 1905.

A Vallérysthal, en 1884, le conseil d'administration engage Albert le fils du directeur général Adrien Thouvenin. Albert qui est aussi le frère du directeur Paul Thouvenin a fait Polytechnique puis l'Ecole centrale "pour parfaire son éducation et se mettre au service de la société". Le conseil d'administration décide de lui octroyer un salaire de 3.000 francs par an dont les 2/3 sont pris en charge par Vallérysthal et 1/3 par Portieux.

Son passage n'est que de courte durée puisque l'ingénieur quitte l'usine avec son père et son frère pour s'installer à la verrerie de Vierzon dans le Cher en 1887.

Le troisième ingénieur recruté par Portieux se nomme Adrien Richard. Lors d'un conseil d'administration, le directeur X. Mougin transmet la demande faite par le sous-directeur, Jules Richard, de proposer son fils Adrien comme ingénieur à l'usine de Portieux. Adrien Richard termine son volontariat après être sorti de l'Ecole centrale muni de son diplôme d'ingénieur civil<sup>Note229</sup>. Dans une occasion déjà, le conseil d'administration avait voulu reconnaître "le zèle", "le dévouement" et la part prise par Jules Richard dans le succès des méthodes nouvelles en lui attribuant une prime de 4 % calculée sur les bénéfices de Portieux, de la même façon que celles qui sont attribuées au directeur général et aux directeurs et ceci en supplément de son traitement annuel de 4.000 francs. Outre la reconnaissance des mérites du sous-directeur, cet avantage financier a pour but de l'aider à "parfaire l'éducation de son fils et à mettre de côté une partie des fruits de son travail"<sup>Note230</sup>. Une nouvelle marque de satisfaction est donc donnée à J. Richard puisque son fils Adrien accède aux fonctions d'ingénieur à l'usine de Portieux le 1er décembre 1890. Le conseil d'administration décide de lui confier des domaines précis d'intervention et surtout bien distincts de ceux de son père afin d'éviter "des froissements qui pourraient se produire et amener même des conflits". Le programme de travail fixé par le directeur et le sous-directeur est le suivant <sup>Note231</sup> :

1. Service des compositions ;
2. Vérification des produits devant entrer dans les compositions ;
3. Surveillance des brûlages, des conduites de gaz ;
4. Surveillance des ateliers en général et plus spécialement de la poterie et de la briqueterie ;
5. Surveillance des machines à vapeur et de leurs transmissions ;
6. Etablissement des devis et projets de constructions nouvelles, surveillance de leur exécution.

En 1904, Adrien Richard devient directeur adjoint lorsque son père accède à la retraite puis directeur lorsque X. Mougin se retire en 1905. Commence alors le règne sur la verrerie de "Monsieur Adrien" appelé plus familièrement le "petit". C'est au moment où la verrerie connaît de graves difficultés que le directeur prend sa retraite le 1er juillet 1936.

De 1890 à 1905, Adrien Richard touche de 2.400 à 6.000 francs d'appointements ainsi qu'une prime qui passe progressivement de 500 à 2.000 francs en 1897. A partir de 1898, il touche des gratifications qui passent de 1 % à 6 % en 1905. La gratification s'élève toujours à 6 % en 1918 mais avec un minimum fixé à 3.500 francs.

En pleine phase de grands développements, l'usine s'attache les services d'ingénieurs qui jouent un grand rôle sur le plan technique, assurant par conséquent la réussite de la verrerie.

Début 1903, X. Mougin fait part au conseil d'administration de son désir d'engager un jeune ingénieur sortant de l'Ecole centrale car il pense que la situation de Portieux l'exige. Le directeur renouvelle sa proposition fin 1903 devant l'intention manifestée par J. Richard de se retirer de la sous-direction. Le conseil d'administration donne son accord. En réalité, le candidat vient de l'Ecole d'Angers ; c'est Maurice Coindreau, sorti ingénieur au cinquième rang<sup>Note232</sup>. Il entre à l'usine le 15 octobre 1903 comme attaché à la fabrication. En 1905, il est nommé chef de fabrication avec un salaire de 2.000 francs et une prime de 0,5 % qui passe à 2 % après la guerre au cours de laquelle il est mobilisé. Maurice Coindreau prend sa retraite le 31 août 1939. En tant que chef de fabrication, il seconde le sous-directeur André Lacombe dans les diverses tâches que le conseil

d'administration confié à ce dernier : s'occuper de la fabrication et de ses accessoires ; établir des commandes aux verriers ; étudier les moules à construire et les nouveaux modèles ; mettre à jour les tarifs existants ; veiller à tout ce qui peut contribuer à améliorer la fabrication ; assurer la beauté et la régularité des formes ; surveiller la mise de pots ; assurer la marche générale des fours de fusion et leurs accessoires ; veiller au bon fonctionnement des arches ; surveiller les choisisseurs afin qu'ils remplissent scrupuleusement leur devoir ; enfin il assume la responsabilité de l'exécution correcte des commandes dans des délais rapides.

En 1903-1904, l'usine de Portieux possède donc trois ingénieurs : André Lacombe, Adrien Richard et Maurice Coindreau. Afin de surveiller les travaux d'aménée d'eau de la Moselle à l'usine, un ingénieur supplémentaire est engagé. C'est le 1er février 1904 que Raoul Jolant entre à l'usine avec comme mission, outre l'établissement de la conduite d'eau sur 3750 mètres et de l'usine élévatoire, de s'occuper des constructions à un moment où les chantiers nombreux battent son plein<sup>Note233</sup>. Cet ingénieur établit les projets, prépare les devis, s'assure de la bonne exécution des travaux, fait entreprendre les réparations et modifications à l'usine. De plus, il doit surveiller les machines à vapeur et organiser le nettoyage des chaudières et leur fonctionnement réglementaire.

Raoul Jolant surveille aussi l'usine à gaz. Lorsqu'il a terminé les travaux relatifs à l'aménée des eaux de la Moselle, il est invité à faire des stages dans les divers ateliers de l'usine de façon à compléter sa formation technique<sup>Note234</sup>.

Il débute en 1904 avec un salaire de 3.000 francs pour gagner par la suite 4.000 francs en 1914 et 5.500 francs en 1919. Il participe aux bénéfices à hauteur de 0,5 % en 1905 ; 1 % en 1913 ; 2 % en 1914 ; 3 % en 1919. A la veille de la guerre, le montant de son salaire s'élève à 3.500 francs de fixe à quoi s'ajoute un tantième de 1 %. A 48 ans, Raoul Jolant devient sous-directeur de Portieux à compter du 1er juillet 1914 avec 4.000 francs d'appointements et 2 % sur les bénéfices. Il accède à la retraite le 1er août 1932 et c'est Auguste Moulin qui lui succède <sup>Note235</sup>.

Ce temps de recrutement des ingénieurs marque parfaitement la volonté du conseil d'administration de moderniser l'entreprise pour lui faire atteindre les objectifs de plein rendement et de qualité. Ces ingénieurs sont également recrutés pour assurer la relève aux plus hautes fonctions de l'encadrement. Nous voyons progressivement les uns et les autres se décaler vers le sommet de la hiérarchie. Dans une grande période de développement et de concurrence, l'époque n'est plus aux capitaux familiaux et au savoir-faire conquis par simple contact avec la réalité du travail.

#### **4 - Les recherches et les améliorations techniques<sup>Note236</sup>.**

Toute la période considérée dans ce chapitre est marquée par une série d'évolutions techniques, mais c'est plus particulièrement à la fin de cette période, dans les années 1880 que les recherches visant la rationalisation du travail et l'amélioration des produits s'intensifient et aboutissent. La plupart des recherches s'effectuent au sein de l'usine de Portieux, et Vallérysthal en profite en retour. Le processus s'exerce aussi dans l'autre sens, à savoir que des recherches entreprises à Vallérysthal bénéficient à Portieux.

En 1875, le conseil d'administration en visite à Portieux constate une réelle amélioration de la qualité et de la finesse du verre tout en regrettant que le maintien, la régularité des formes, l'aplomb de certaines pièces laissent trop à désirer. Le conseil attribue ces faiblesses au manque de suivi, de la part de la direction, de tous les détails de la fabrication. Bien entendu, il exige un effort de surveillance accrue. Nous allons voir que cette remarque doit être complétée par une interrogation : le personnel est-il seul en cause ou n'y a-t-il pas, complémentirement, un cap technique à surmonter ?

Ce cap, X. Mougin et son second J. Richard vont aider la société à le franchir malgré le fait qu'étant "d'excellents praticiens, ils manquent de connaissances théoriques". Les années 1879, 1880 et 1881 sont des années de recherches laborieuses, tâtonnantes et finalement fructueuses dans les domaines du coupage,

rebrulage, fletage. En 1879, X. Mougin a fait l'acquisition d'une petite machine à gaz pour le coupage du verre ; or, il sait que l'usine de Baccarat est brevetée pour ce procédé de coupage au gaz ; c'est pourquoi le directeur se tourne vers une autre solution. Il propose d'acheter à Monsieur Gaiffe, opticien à Paris, une machine à couper à chaud. Les essais qui doivent être entrepris par X. Mougin seront exécutés chez l'opticien car "il y a toujours des inconvénients à introduire des étrangers du genre de Monsieur Gaiffe dans les établissements". En février 1880, X. Mougin qui a entrepris les essais parle de "résultats inespérés", de "véritable révolution dans l'art de la verrerie." Il faut garder le secret le plus longtemps possible pense le conseil d'administration prenant le relais de l'enthousiasme du directeur. Ce secret peut-il être tenu ? Des problèmes se posent : Raspiller, membre du conseil, n'est-il pas l'un des plus forts actionnaires de deux importantes gobeletteries allemandes celles de la Fenn et de Vadgassen ? Ses intérêts y sont, selon le conseil d'administration, beaucoup plus considérables que ceux qui le rattachent à Portieux et à Vallérysthal. D'un autre côté, A. Thouvenin, directeur général, et Paul Thouvenin, son fils, directeur de Vallérysthal n'entretiennent-ils pas des liens familiaux avec Schmid, propriétaire de l'usine de Vannes-le-Châtel ? On demande à tous "l'engagement sur l'honneur de garder le secret absolu". Le procédé de coupage et de rebrulage essayé par X. Mougin est voisin de celui qui depuis plusieurs années a augmenté la supériorité de Baccarat. Déjà cinq années auparavant, ces procédés discutés entre Michaut, administrateur délégué de cette usine et Eugène Chevandier de Valdrôme avaient été abandonnés à la suite de l'affirmation de Michaut selon laquelle les procédés applicables au cristal ne le sont pas au verre. A l'époque, les représentants de Vallérysthal s'en étaient "naïvement rapporté à une parole aussi autorisée dans les questions verrières". A l'évidence, Baccarat craignait pour plus tard que se développe une espèce de concurrence. Les essais de la machine de Gaiffe ne sont, cependant, pas totalement concluants et l'on demande à ce dernier de montrer le tour de mains, ce qui produit des résultats supérieurs. Forts de leur sens pratique, X. Mougin et J. Richard s'efforcent de modifier la machine en question. Les résultats s'avèrent très positifs. Ils réussissent à couper sans difficultés et sans accidents les verres et cylindres de toutes épaisseurs et de toutes dimensions. J. Richard, après bien des déboires, trouve par tâtonnements et ajustements successifs le procédé de rebrulage. Il plonge brutalement un verre dans l'intérieur du four, l'exposant à une chaleur intense puis le retire et le rebrûle au bord de l'ouverture : "rebrulage admirable et point de casse". Avant l'utilisation de ce procédé, les pièces à ouverture ronde : verres, gobelets... de toutes tailles étaient ouvertes au feu. Désormais, toutes les pièces peuvent avoir les mêmes formes, les mêmes dimensions, les mêmes hauteurs. La conservation du secret obsède toujours les dirigeants. On arrête net les essais pour faire croire à l'abandon définitif du procédé. L'application en grand de cette technique doit pourtant se faire rapidement. Pour cela, les moules en bois employés pour un certain nombre d'articles doivent être remplacés par des moules en fer. Le secret implique également d'autres dispositions : si l'on fait breveter l'appareil de Gaiffe, il ne sera pas fait mention des modifications voilà une première mesure. Autre résolution, il faut fermer "hermétiquement", à tous les visiteurs étrangers, les portes des établissements de la société. Cette deuxième mesure est prise également pour éviter des pertes de temps aux ouvriers et employés. Le conseil d'administration précise que les directeurs pourront faire visiter l'usine aux autorités du pays : préfet, sous-préfet, général, évêque. Les ateliers spéciaux où seront appliqués les nouveaux procédés ne devront jamais être visités et leurs portes fermées même aux ouvriers et employés de l'usine qui n'y sont point occupés. Les portes d'entrée des usines et des ateliers seront surmontées d'écriteaux : "défense d'entrer". Le président G. Chevandier qui est le plus ferme partisan du secret absolu exige que seuls soient admis dans les ateliers "les ouvriers discrets et fidèles". Les directeurs doivent solliciter une autorisation du président pour faire circuler dans les ateliers généraux les membres de leur famille. X. Mougin obtient du président du conseil d'administration la possibilité de laisser visiter les ateliers à Monsieur et Madame Gallois, Monsieur et Madame Gérardin, Mademoiselle Louise Gérardin, Monsieur A. Gérardin, ses proches parents ; un peu plus tard, l'autorisation est étendue à Monsieur Didot et à sa femme née Mougin ainsi qu'à leurs enfants. Si les nouveaux procédés utilisés à Portieux dans un premier temps, à Vallérysthal ensuite, débouchent sur des améliorations appréciables sur les plans de la quantité et de la qualité de la production, surtout lorsqu'ils s'appliquent à des formes de dimensions identiques, les succès escomptés et obtenus sont à relativiser. En février 1880, G. Chevandier décrit à X. Mougin la mésaventure survenue à Bauquel à qui l'usine de Portieux a adressé douze verres coupés et rebrûlés selon les nouveaux procédés. Quelque temps plus tard, le même Bauquel s'aperçoit que trois verres ont cassé selon une brisure non uniforme qui prend un peu au-dessous de la partie rebrûlée. Il y a donc lieu de réajuster les techniques de rebrulage car l'on constate environ 18 % de casse

dans les épaisseurs ordinaires. Et enfin, quelle déception amère pour le conseil d'administration et les directeurs lorsque l'on découvre dans un grand hôtel de Nancy des marchandises qui proviennent de la verrerie de Saint-Ouen et qui ont été coupées et rebrûlées à la façon nouvelle de Portieux. Des procédés ont été cachés alors qu'ils sont "presque déjà entrés dans la pratique de bien de nos concurrents". Le président G. Chevandier manifeste également sa désillusion à son directeur général : le verre coupé a déjà fait une apparition sur plusieurs marchés, dans le domaine public "et nous qui voulions frapper un grand coup de tonnerre, nous arrivons modestement sinon en queue du moins nettement devancés par d'autres établissements".

L'usine de Portieux se lance néanmoins dans la phase de mise en service du procédé. En février 1880, il est prévu de construire d'importants ateliers destinés au coupage, rebrûlage, flettage, à la place des vieux bâtiments "délabrés" servant à la maréchalerie, menuiserie, aux charpentiers et "faiseurs de planches". Ce bâtiment d'une longueur de 53 mètres 50, d'une largeur de 15 mètres 50 doit contenir au rez-de-chaussée trois ateliers afférents chacun à l'une des phases du nouveau procédé de fabrication et une machine à vapeur d'une force motrice de dix chevaux pour les tours de coupage et flettage et au premier étage un magasin pour réunir la production. A la fin de l'année 1880 et pendant une partie de l'année 1881, la question du coupage et du rebrûlage préoccupe au plus haut degré tous ceux qui portent intérêt à l'avenir de la société. Par rapport au problème technique, les avis du directeur général A. Thouvenin et ceux du directeur de Portieux X. Mougin divergent sensiblement. A. Thouvenin signale qu'il rencontre des difficultés avec le rebrûlage des verres épais qui cassent. X. Mougin pense que la réussite du rebrûlage est évidente et que la société peut "marcher de l'avant sans incertitude". Il affirme que les petits fours chauffés au bois ne donnent pas une chaleur aussi vive que ceux de Portieux chauffés à la houille, que l'opération est trop lente, qu'en outre dans les arches de Vallérysthal chauffées au bois, la température est moins régulière et relativement intermittente. La mauvaise cuisson dans l'arche fait que les verres éclatent lors de la taille. Portieux qui a recoupé et rebrûlé des verres de toutes épaisseurs a toujours obtenu les mêmes résultats. Avant d'organiser définitivement des ateliers nouveaux à Vallérysthal, le conseil d'administration souhaite que l'installation des ateliers de Portieux ait permis de se rendre compte des résultats. Des améliorations restent à entreprendre. X. Mougin montre par exemple que les raies imperceptibles produites par les traces de silex qui se trouvent dans le charbon dont on se sert pour graisser les moules sont aussi cause de "pettes". En résumé, les procédés découverts donneront pleine satisfaction lorsque les produits seront de coupes nettes, exemptes de raies, d'épaisseurs égales, lorsque le rebrûlage se fera rapidement dans un milieu très chaud et la cuisson dans des arches à température invariable. Les recherches prennent fin vers le milieu de l'année 1881 et il nous faut évoquer cet aboutissement. Le 25 février 1881, le conseil d'administration réuni à Portieux visite l'usine et en particulier les nouveaux ateliers et assiste à deux expériences de rebrûlage. La première expérience est réalisée dans un petit four construit pour cet usage. Sur cent six verres, six cassent durant l'opération. La chaleur du four qui n'est pas suffisamment intense explique cette perte, pense-t-on.

La deuxième expérience est entreprise dans un des petits fours de la halle. La température sensiblement plus élevée permet de réaliser rapidement l'opération et ainsi, la perte n'est que de deux verres sur deux cent quarante. Il est constaté que des verres cassent plusieurs heures après le rebrûlage, le dessus se détache en bague. Il est alors suggéré de refroidir graduellement les verres rebrûlés dans une arche spéciale. La direction s'interroge également sur le flettage, c'est-à-dire l'opération qui consiste à adoucir mécaniquement avant le rebrûlage des arêtes intérieures et extérieures des verres coupés : "doit-on employer des roues, des plaques, des tampons tournant dans l'intérieur du verre ?" G. Chevandier et Bauquel pensent qu'en faisant suivre le flettage d'un rapide polissage à l'émeri et à la potée préparée comme pour les glaces, on pourrait éviter le rebrûlage ce qui paraît intéressant puisque c'est l'étape qui crée des casses. Bauquel recommande l'emploi d'épais tampons de feutre très imprégnés de potée contre lesquels les verres seraient pressés avec un rapide mouvement de rotation. Le nouveau tour à fletter est mis au point au cours de cette année 1881 [Note237](#). . L'affaire du coupage et du rebrûlage entraîne encore quelques agitations. X. Mougin constate que les propriétaires de la verrerie de Saint-Ouen viennent de prendre un brevet pour le rebrûlage du verre selon un procédé qui, pense-t-il, a été découvert et mis au point à Portieux depuis une année déjà. Il affirme que le procédé a été communiqué par des ouvriers ayant quitté Portieux. Sauvageot, propriétaire de Saint-Ouen,

reconnaît que Portieux a appliqué le procédé de rebrûlage en même temps que son usine et accepte que la société soit également propriétaire du brevet. Enfin, en février 1882, X. Mougin explique au conseil d'administration que le rebrûlage effectué à l'aide d'un chalumeau alimenté au gaz est très complet, sans exagération, sans soumettre inutilement toutes les parties de la pièce à une trop grande chaleur. L'introduction du gaz en 1881 a bien fait progresser la technique du coupage, rebrûlage. Les travaux d'éclairage au gaz sont confiés à Marviney et Mertz de Bâle. Le projet retenu consiste à produire du gaz par la distillation des huiles lourdes ou de résidus de la fabrication de l'huile de schiste. Ce gaz, très carburé, à flammes tranquilles peut être conservé. En juin 1881, le conseil d'administration adopte la construction d'un bâtiment usine à gaz. C'est Mercklen de Remiremont qui dresse plans et devis de cette usine, qui installe conduites et becs. La production se trouve mentionnée en novembre 1881. En guise de conclusion à ces problèmes techniques, nous laissons la parole au président G. Chevandier. Après avoir rappelé à l'assemblée de septembre 1881 les défauts présentés par les différents modèles lorsqu'ils étaient soufflés, modelés, ouverts et terminés directement par l'ouvrier, le président évoque la période nouvelle qui s'annonce très positive : "(...) Les défauts que nous venons de vous signaler, les inégalités, les différences dans les formes, les hauteurs, les dimensions, le manque d'aplomb, le cordon du buvant, tout cela vient de disparaître comme par enchantement (...). Les verres et gobelets sont soufflés dans des moules, coupés au gaz, flettés mécaniquement, puis rapidement rebrûlés." La production apparaît donc irrécusable et le président parle "d'une véritable révolution dans l'art de la verrerie".

Après cette conquête technique, l'entreprise part à la conquête du sable c'est ce que nous verrons dans un prochain chapitre.

Durant la période 1880-1914 l'usine cherche à diversifier sa production, en particulier par l'amélioration de la finition. Elle cherche également à mécaniser, autant que faire se peut, la verrerie.

La gravure du verre concentre les efforts des directeurs et des membres du conseil d'administration. Elle s'exécute par deux procédés différents, soit à la molette, soit à l'acide fluorhydrique. La gravure à la molette se fait à l'aide de petites roues en cuivre ou en acier sur lesquelles tombe de l'émeri. L'ouvrier appuie contre elles la pièce à graver et elles y tracent des sillons qu'elles dépolissent en même temps. L'habileté des graveurs fait naître sous la molette les dessins les plus fins. Mais c'est surtout à la mise en place et au développement de la gravure à l'acide fluorhydrique à Portieux que s'attache le directeur X. Mougin. Ce procédé de gravure n'en est qu'à ses débuts à Vallérysthal en 1876<sup>Note238</sup> et dès 1885, le conseil d'administration note que la gravure et la décoration à l'acide donnent à Vallérysthal, où elles sont pratiquées à une grande échelle, de très bons résultats avec une dépense modérée<sup>Note239</sup>. C'est à cette époque que débute ce procédé de gravure à Portieux. X. Mougin pense qu'en l'appliquant à de nouveaux articles, on peut en trouver un placement très important. Afin de satisfaire toutes les demandes de la clientèle, il souhaite la création de deux ateliers spéciaux.

A la fin de l'exercice 1886-1887 la construction d'un bâtiment renfermant des ateliers de gravure à l'acide et des ateliers d'impression et de guillochage se trouve terminée<sup>Note240</sup>. En 1898, les commandes d'articles gravés selon ce procédé croissent très fortement et on envisage d'agrandir les ateliers et d'en opérer une transformation générale<sup>Note241</sup>. Enfin, devant le succès, on décide de transformer l'ancienne salle de théâtre en atelier de photogravure en 1899. L'atelier donne rapidement de bons résultats "par l'économie et l'exactitude que l'on trouve dans la gravure des plaques d'acier destinées à l'impression"<sup>Note242</sup>.

La gravure à l'acide fluorhydrique repose sur le fait que, lorsqu'on expose le verre à l'action du produit, le silicate se trouve décomposé. Quand on emploie l'acide fluorhydrique gazeux, on obtient des gravures mates ; quand, au contraire on se sert d'acide en dissolution, la gravure est brillante et d'un moins bel effet comme décoration. Il faut évidemment recouvrir les parties qui ne doivent pas être attaquées d'une substance qui les préserve de l'action de l'acide. A cet effet, on grave en creux, sur une planche en métal, le dessin des parties que l'on veut protéger contre l'acide ; puis, après avoir passé sur elles une encre de composition spéciale, on la racle de manière à ne laisser d'encre que dans le creux ; sur cette planche, on étend une feuille de papier pelure où s'imprime le dessin des parties à réserver ; cette feuille est alors appliquée sur le verre, et lorsqu'on l'en retire, elle laisse à sa surface l'impression, en encre grasse, des dessins qui ne doivent pas être gravés.

Quelques heures après, on peut plonger l'objet dans un bain d'acide qui n'attaquera que les parties nues. On enlève ensuite l'encre, soit avec des essences, soit par un moyen mécanique.

L'autre procédé de décoration consiste à enduire les verres ou objets à décorer d'une sorte de bitume puis à les placer sur des appareils à guillocher où une pointe métallique dessine des figures géométriques d'une infinie variété. L'objet ainsi préparé est plongé dans un bain d'acide qui attaque seulement les parties où la pointe à graver a enlevé le bitume. Après lavage, le dessin reste fixé en creux. Plus tard, la verrerie de Portieux emploie le procédé de décalcomanie qui imprime le dessin à obtenir. Le verre recouvert de bitume est ensuite traité par l'acide comme pour le guillochage.

Au cours des années où se développe le procédé à l'acide, l'usine acquiert des machines à graver au sable. Une nouvelle machine est livrée à Portieux en avril 1891<sup>Note243</sup>. Un jet de sable est dirigé vers l'objet à décorer que l'on a recouvert d'un pochoir. Ce dernier ne laisse à nu que les parties à attaquer.

Le soufflage mécanique du verre est aussi à l'étude en 1883. A. Thouvenin visite la verrerie des frères Appert à Clichy où a été introduit le soufflage mécanique du verre<sup>Note244</sup>. Le procédé consiste à comprimer l'air dans un réservoir en communication avec un autre récipient où l'air se détend à peu près à la pression du souffle de l'homme. Des conduites partant de ce dernier récipient viennent aboutir à des tuyaux en caoutchouc à portée de la main du souffleur qui en applique le bout sur la canne et donne l'air au moyen d'une pédale. Pour droit de brevet, Appert demande 150 francs par pot. Le conseil d'administration réfléchit à cette acquisition. Il est décidé de procéder à des essais à Vallérystal mais on pense alors que la technique est peu applicable aux petites pièces<sup>Note245</sup>. Le conseil d'administration fait l'achat pour 4.000 francs du procédé Appert en 1885.

L'usine réalise un bénéfice supplémentaire de 50 à 55 francs par place de verre et ceci mensuellement lorsqu'on installe des "gamins mécaniques"<sup>Note246</sup>. La création de teneurs de moules mécaniques et de potences pour cannes permet de supprimer deux gamins par place<sup>Note247</sup>. Intéressante innovation dans une période de forte production où la main-d'oeuvre jeune manque.

La mécanisation qui favorise la productivité tout en économisant de la main-d'oeuvre est encore au centre des discussions en 1913. Les directeurs et particulièrement A. Richard étudient le transport mécanique des verres à l'arche. L'usine de Portieux s'adresse à Edmond Jeanmaire, ingénieur constructeur à Nancy. Depuis de longues années, l'usine se penche sur la mise dans l'arche de verres fabriqués arrivant à la vitesse de 15 à 20 unités à la minute. A. Richard fournit à son interlocuteur des informations techniques qui nous renseignent sur l'organisation du travail et sur la production<sup>Note248</sup>. La hauteur maximum d'un verre muni de sa calotte est d'environ 230 mm. Le temps moyen que met le gamin pour aller à l'arche à recuire est difficile à préciser ; certaines places se trouvent à cinq ou six mètres de l'arche, d'autres à vingt ou trente mètres. Il faut compter douze places par four et chaque place fabrique de 900 à 1.000 verres. Ce n'est pas le transport qui pose de réels problèmes mais plutôt celui de la mise à l'arche. La question ne trouve pas solution et le porteur garde sa raison d'exister.

Coupage, rebrûlage, flettage, gravure à l'acide et au sable, soufflage mécanique, "gamins mécaniques", telles sont les améliorations techniques introduites à Portieux avec comme perspectives et résultats une rationalisation et une diversification de la production assorties d'une économie substantielle de main-d'oeuvre infantine. Tout ceci témoigne de l'ambition de l'usine.

## 5 - Le problème des modèles

Les représentants se tiennent constamment à l'affût de ce qui peut constituer une nouveauté dans la production des concurrents. L'usine répond à la demande d'un représentant ou d'un client qui lui transmettent des pièces dans le but d'obtenir la création d'un modèle particulier.

Cette démarche peut engendrer des conflits avec l'usine qui a déposé un modèle. Les conflits se règlent le plus souvent à l'amiable mais des procès émaillent de temps en temps la vie de la verrerie. Il est évident que le simple fait de s'inspirer du goût du client débouche sur une sorte d'homogénéisation de la production que l'on trouve sur le marché de la verrerie. La ressemblance crée la confusion et il est alors bien difficile de savoir quel est le propriétaire du modèle.

Deux exemples illustrent bien ce problème de confusion des modèles. En 1881, la cristallerie de Saint-Louis s'adresse à X. Mougin à propos de son modèle déposé "Figaro" dont elle est propriétaire. Le directeur de Portieux qui a créé un service à partir d'un verre adressé par un client "ne se doutait pas" de l'origine du modèle. Le problème trouve facilement une solution : on conserve la coupe mais on modifie la jambe afin de personnaliser le verre à la façon de Portieux ! Ainsi l'usine peut continuer à fabriquer le service et poursuivre la vente Note249 .

En 1882, X. Mougin fait fabriquer sur le modèle envoyé par un client de l'usine des sortes de petits verres à servir les fruits à l'eau de vie, dits "timbales carrées". A l'occasion de la diffusion de cet article, Landier et Houdaille de la cristallerie de Sèvres font observer à X. Mougin que ce modèle leur est spécial, ayant été déposé dans le but de le conserver à leur maison. Reconnaisant qu'il n'y avait pas chez Mougin de volonté de contrefaçon, les deux verriers l'autorisent à continuer sa production. Cependant, par mesure de précaution le directeur de Portieux a déjà fait cesser la fabrication de la "timbale carrée" pour la remplacer par deux timbales analogues, l'une à cinq pans, l'autre à six. Ce changement de détails permet de faire cesser toute polémique Note250 .

Nous trouvons dans la correspondance du directeur Adrien Richard d'autres exemples similaires mais aussi des exemples inverses, les modèles de Portieux étant copiés malgré les précautions prises. Ainsi, le samedi 4 janvier 1889, X. Mougin dépose au greffier du tribunal de commerce de Mirecourt le modèle en nature d'un sucrier en verre avec son couvercle, désigné sous le nom de sucrier napolitain et d'une lanterne kiosque. Il déclare que ces objets ont été inventés par la société anonyme de Vallérysthal et Portieux qui par ces dépôts se réserve la propriété exclusive des produits durant cinq années. Les deux objets déposés sont enfermés dans une caisse clouée et ficelée, portant sur sa partie supérieure les mots "Verrerie de Portieux 1". La ficelle est retenue par deux cachets de cire rouge portant l'empreinte des initiales VP et par un troisième cachet portant l'empreinte du sceau du tribunal de commerce de Mirecourt. Sur l'un des côtés, il est indiqué ce que contient la caisse, la date du dépôt et le numéro d'ordre 1 de ce dépôt pour l'année 1889.

X. Mougin dépose également dix-sept modèles de dessins de guillochage, gravés sur verre et portant les références suivantes : O-bis - P - Q - R - S - T - U - V - X - Y - Z - AA - BB - CC - DD - EE - FF, pour être appliqués et gravés sur tous objets sortant des usines de la société. X. Mougin déclare que ces dessins ont été inventés par les verreries de Portieux et Vallérysthal. La société s'en réserve, pour toujours, la propriété exclusive. Ces gravures sont scellées dans les mêmes conditions que le sucrier et la lanterne.

Le 24 décembre 1892, Albert Germain employé à la société dépose au greffier les modèles en nature d'un flambeau en verre forme sirène maté avec réserves ; un vase carré en verre opale. Ces deux objets sont déposés pour leur forme et leur genre de moulures ; un porte-violette en verre marbré dit franco-russe ; un porte-violette en verre marbré dit dood. Ces deux objets sont déposés pour leur genre de marbré. La société de Vallérysthal et Portieux se réserve la propriété exclusive "et pour toujours" de ces quatre articles qui sont placés sous caisse dont le couvercle porte l'inscription << Verrerie de Portieux AAA >> Note251 .

A l'examen de ces conflits, il est curieux de constater que le cristal "se méfie du verre". C'est ce que nous allons voir dans le procès qui oppose Baccarat à Portieux en 1888, à propos d'un décor de guillochage et de la marque de fabrique.

## 6 - Le procès avec Baccarat : 1888-1890

Adrien Michaut, administrateur délégué des cristalleries de Baccarat, fait saisir à Paris chez Ducy un client de Portieux et au cabinet d'échantillons tenu par Mansuy à Paris des types désignés, sous le nom de "guillochage O" grecque reliée par deux demi-circonférences<sup>Note252</sup>. Selon Michaut, il s'agit de la contrefaçon de la gravure désignée à Baccarat sous le numéro 3458. Mougin adopte une attitude d'étonnement. Il dit "ignorer que ce dessin de guillochage fut la propriété de Baccarat"<sup>Note253</sup>. Ironique, le directeur ajoute "qu'il ne l'aurait pas imité s'il avait pu penser que le verre de Portieux, même guilloché, pût porter ombrage au cristal de Baccarat". Prêt à effacer le préjudice commis à l'égard de l'usine de Michaut, il indique le détail des verres ou articles vendus avec "le guillochage O"<sup>Note254</sup> et propose de verser l'indemnité réclamée. En outre, Mougin sollicite Michaut afin que ce dernier lui adresse les dessins de tous les guillochages de Baccarat, déposés ou non. Il se dit favorable à retirer de la vente tous les dessins similaires fabriqués à Portieux. Dans sa réponse, Michaut parle non pas d'un fait isolé mais "d'un véritable système"<sup>Note255</sup> comme le prouve, selon lui, l'examen des planches de l'album des produits de Portieux et les pièces en nature qui lui sont parvenues. Il précise également que le fait qu'il s'agit de verre et non de cristal ne saurait être invoqué comme circonstances atténuantes étant donné l'ignorance de l'acheteur en général et particulièrement sur les marchés étrangers. Dès le début de l'affaire, Michaut saisit les tribunaux pour réclamer une indemnité, l'insertion dans plusieurs journaux et de surcroît la modification de la marque de fabrique qui, par son aspect peut être trop facilement confondue avec celle de Baccarat<sup>Note256</sup>. L'affaire doit se terminer à l'amiable mais Adrien Michaut souhaite "avant tout sauvegarder dans le présent comme dans l'avenir les intérêts de sa compagnie". Il s'agit "de mesures défensives". L'administrateur propose d'arrêter les poursuites qui sont sur le point de s'engager aux conditions suivantes :

1. retrait de la vente des pièces incriminées,
2. paiement par la verrerie des frais engagés à Paris, soit environ 1.000 à 1.200 francs,
3. indemnité fixée à 1.000 francs à verser au curé de Baccarat pour l'oeuvre de charité,
4. substitution de la marque de fabrique actuelle de Portieux à une autre de forme ou de dimension différentes et avec des attributs qui ne seraient pas assimilables à ceux adoptés par Baccarat.

Mougin adresse 1.000 francs, en billets de banque, pour le curé et il écrit, là aussi avec ironie, qu'il est "heureux de penser que, sans le vouloir il est vrai, la verrerie de Portieux contribuera pour une petite part à l'amélioration du sort des pauvres de Baccarat". Il se refuse toutefois à payer les frais relatifs à la saisie considérant "qu'un simple avis aurait avantageusement remplacé la saisie"<sup>Note257</sup>. En réaction, Michaut n'accepte pas la somme et la retourne à Mougin<sup>Note258</sup>. A propos de la marque de fabrique, Mougin observe "qu'elle ne ressemble en rien, si ce n'est par sa forme ronde, à celle de Baccarat et qu'il faut être aveugle pour pouvoir confondre ces deux marques". Il ajoute que si Portieux devait retirer sa marque, cela lui ferait de la réclame car la clientèle se mettrait dans l'idée que "c'est parce que notre verre peut faire concurrence au cristal de Baccarat". Le refus de Mougin d'adhérer aux points 2 et 4 suggérés par Michaut entraîne Portieux dans l'engrenage de la justice. La cristallerie de Baccarat assigne en justice Mansuy, le représentant de la place de Paris. Mougin qui jusque là a porté seul la responsabilité de l'affaire expose le différend devant le conseil d'administration. Le président Raspiller est d'avis que "si Monsieur Michaut persiste dans sa querelle d'Allemand, c'est de l'attendre de pied ferme (...). Dans tous les cas nous ne pouvons céder sur notre marque de fabrique"<sup>Note259</sup>. L'affaire vient au tribunal à l'audience du 17 janvier 1890. L'adversaire ne se présente pas. Le tribunal entend Me Pelletier, l'avocat de Portieux, puis remet le jugement à plus tard<sup>Note260</sup>. L'avocat prévient l'usine que Baccarat reprend également l'offensive à propos de la contrefaçon de marques. Immédiatement, Portieux donne l'ordre à Mansuy de se procurer à Paris toutes les marques de verreries qui se rapprochent de celle de Baccarat et de les remettre à Me Pelletier. Dans la note qu'il rédige dans ce but, Raspiller précise que "celle de Vierzon est au moins aussi ressemblante que celle de Portieux". L'avocat suggère d'invoquer qu'il est difficile de "varier à l'infini des dessins qui forcément se répètent et qu'il est inutile de copier puisque l'industrie des deux usines diffère dans leur production"<sup>Note261</sup>.



Ils pensent que la comparaison entre les marques des deux usines fait ressortir des différences qui doivent faire rejeter au tribunal l'idée d'une imitation frauduleuse. Il serait souhaitable, selon lui, de renforcer la défense en présentant des certificats de dépôt de marques afin de prouver l'antériorité de ce dépôt par rapport à celui de Baccarat qui s'est fait en 1860. L'affaire chemine et Baccarat assigne Mansuy en justice [Note262](#), parce qu'en raison de sa situation de député, Mougin doit être tenu en dehors du procès [Note263](#). Le représentant de Portieux qui émet de vives protestations demande à Me Pelletier de le défendre car il n'est qu'employé de la société avec traitements fixes ; d'ailleurs les locaux qu'il habite sont au nom de Vallérysthal et Portieux et il ne fait donc qu'exécuter les ordres de ses deux directeurs. Mansuy réclame à Baccarat 2.000 francs de dommages et intérêts et l'insertion dans six journaux de son choix pour "l'avoir traduit devant la police correctionnelle et pour perte de temps". Les deux directeurs de Portieux et de Vallérysthal produisent à son intention un double certificat attestant en effet que Mansuy, employé depuis le 1er avril 1885, n'a pas la responsabilité de l'affaire et ne fait qu'exécuter les instructions qui lui sont transmises par la direction de l'usine [Note264](#). C'est le 7 mars 1890 [Note265](#), que le tribunal statue sur ces différentes affaires. Dans la première affaire, la société est condamnée à 500 francs de dommages et intérêts et à trois insertions dans les journaux ; le coût de chacune étant de 100 francs. Mougin ès qualité est condamné à 50 francs d'amende. Dans la deuxième affaire relative également à une contrefaçon de dessins, le tribunal déboute Baccarat en raison de la différence entre le type de dessin déposé et le verre incriminé. Dans la contrefaçon de marque, Baccarat est débouté. Le tribunal estime que Portieux détient cette marque depuis longtemps et qu'il y a lieu de retenir les caractères différents des deux marques : attributs et indicateurs de nom. Baccarat est condamné aux dépens. Quant au représentant Mansuy, il est condamné à 50 francs d'amende ce qui l'irrite dans la mesure, pense-t-il, où son honorabilité risque d'en souffrir. Les cristalleries de Baccarat ne font pas appel de la décision [Note266](#).

Ce procès entre Portieux et Baccarat est révélateur de la concurrence que se font les verreries. Ici, si "le cristal a peur du verre" c'est simplement parce que les représentants qui ne s'embarrassent pas de scrupules font croire à des clients étrangers et non connaisseurs que la qualité des produits est identique.

## 7 - Lamécanisation et le four à bassin

Dès 1902, X. Mougin se renseigne auprès de Desprez, directeur du Val Saint-Lambert, sur les fours à bassin, connus sous le nom de tanks aux Etats-Unis. Chaque usine en possède au moins un et le plus souvent plusieurs. Leur capacité est de 5 à 6 tonnes de verre fondu. En moyenne la fonte s'y opère en douze heures. Les verreries des Etats-Unis fabriquent dans ces fours le verre opale blanc ou coloré ; le demi-cristal blanc ou coloré pour articles d'éclairage ou articles moulés ou soufflés. Selon le directeur du Val Saint-Lambert, le verre obtenu est très fin et la couleur équivalente à la moyenne de ce que l'on obtient dans les pots couverts. Il attribue cette bonne coloration à l'atmosphère oxydante qui règne dans ces fours grâce à l'insufflation d'air et à l'utilisation du gaz naturel, exempt de matières solides (poussières de charbon). Les fours qui marchent avec la plus grande régularité, précise-t-il, consomment 4 mètres cube de gaz par heure et par chalumeau. Desprez fait parvenir à X. Mougin deux plans car les fours à bassin sont de deux types :

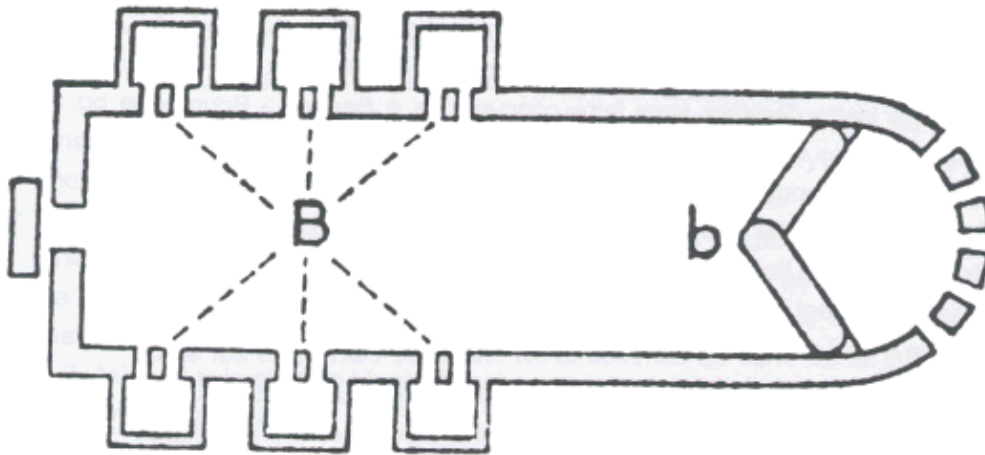
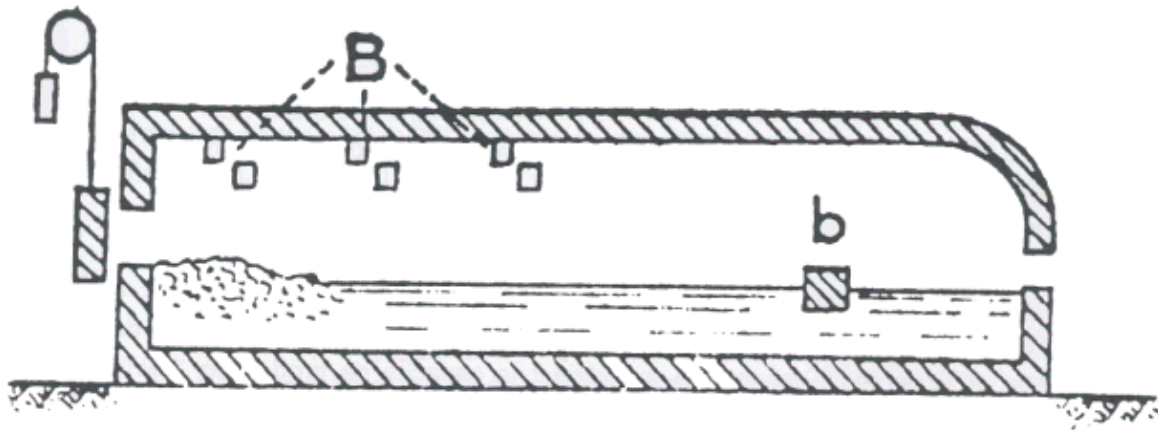
- à récupération et renversement des gaz,
  - à marche directe sans récupération et sans renversement.
- Il explique que dans le cas de la marche directe, les chalumeaux 3, 4, 5, 6 ne fonctionnent que pendant la fonte, en collaboration avec les chalumeaux 1 et 2. Durant le travail seuls les chalumeaux 1 et 2 fonctionnent. Desprez communique à X. Mougin des échantillons de demi-cristal de couleur produit aux Etats-Unis. Il se renseigne en retour sur "la question si importante des fours" utilisés à Portieux en posant quelques problèmes techniques à X. Mougin :
- différence de niveau entre les entrées des gaz et les grilles des gazogènes,
  - nature des briques qui composent les couronnes des fours et les piliers,
  - capacité des chambres de régénérateurs par rapport à la consommation de combustible par vingt-quatre heures.

Le directeur de la verrerie vosgienne, malgré le caractère stratégique que revêt la demande, répond avec précision à ces trois questions. En échange, Desprez qui se dit prêt à construire un petit four à bassin non continu invite X. Mougin à venir le voir aussitôt qu'il sera en marche.

Le directeur de Portieux se montre soucieux d'améliorer l'équipement technique de sa verrerie. Ce souci s'inscrit dans la continuité de son action : passage du four mulotte au four Siemens. Sans formation d'ingénieur, il se situe là en bon technicien de ce qui constitue l'élément vital d'une verrerie : les fours [Note267](#).

Cependant, les premières tentatives de mécanisation ne débutent qu'en 1933, date de la mise à l'essai d'une machine << Durobord >> qui ne donne pas satisfaction. Cette machine présente aussi l'inconvénient, dans une période de chômage, de retirer du travail aux ouvrières du fletage et du rebrûlage. A la suite de l'abandon de la machine << Durobord >>, une nouvelle machine << Derbsch >> est à l'essai. Elle est très rapidement abandonnée car on ne peut faire en même temps ni le coupage, ni le rebrûlage. On modifie cependant cette machine pour effectuer un rebrûlage spécial des objets d'abord coupés au gaz. Dans beaucoup de cas, le biseautage peut être supprimé. Les verres fabriqués sont plus rapidement exécutés. C'est au cours de l'année 1934 que germe l'idée, après ces atermoiements, de faire l'acquisition d'un four à bassin (fig. 27). Une étude est envisagée pour la mise en place d'un four de cinq tonnes qui, implanté dans une usine, fournirait les deux verreries de Portieux et Vallérysthal. C'est dans cette dernière que l'on pense installer le four. Il faut attendre l'année 1937 pour voir le conseil d'administration reprendre l'étude faite en 1934. Il décide que les deux usines participeront éventuellement à la construction et à l'exploitation de ce four [Note268](#). André Lacombe précise que l'installation serait moins onéreuse à Portieux dans la halle 5, la halle 6 servant de relais si nécessaire et l'on pourrait construire le magasin dans les locaux de la halle 7. Devant l'assemblée générale des actionnaires qui examine le résultat de l'année 1936-1937, il est décidé d'installer un four à bassin dans des bâtiments disponibles de cette usine. On ne peut rester à l'écart d'une fabrication nouvelle qui prend de l'extension et beaucoup de clients ont besoin et de gobeletterie à la main et de verrerie mécanique, précise le conseil qui ajoute : "C'est une gêne pour eux que de s'adresser à deux usines différentes". Devant l'assemblée qui acquiesce, le conseil déclare encore : "notre projet répond donc à un besoin certain" [Note269](#). C'est le directeur général Lacombe qui, au nom de la société, engage des pourparlers avec Arbeit, ingénieur de Saint-Gobain. Celui-ci se déclare disposé à laisser construire le four à bassin. Saint-Gobain se chargerait de mettre en route ce four à condition que Portieux et Vallérysthal réalisent avec lui une entente d'assez longue durée. Au nom de Saint-Gobain et au nom de la société d'exploitation verrière Beaune - Bourgogne, sa filiale, Arbeit précise les modalités de l'accord commercial qui doit régler la collaboration [Note270](#). Le four pour lequel Saint-Gobain apporterait son concours technique aurait une capacité de 10 à 12 tonnes de verre, délivrées chaque jour aux machines et aux cueilleurs. La mise en route dans un délai de deux ans serait subordonnée à la capacité d'absorption du marché à ce moment. Au cas où, en cours de campagne, les ventes fléchiraient en-dessous de la capacité de production du four, Saint-Gobain donnerait à fabriquer des articles qui lui seraient livrés à des conditions particulières de prix. A l'inverse, si les ventes excédaient la capacité de production, Saint-Gobain fournirait le complément nécessaire. Au cas où la société des verreries de Vallérysthal et Portieux déciderait seule la mise en route du four, elle devrait l'alimenter par ses seules ventes et sans que Saint-Gobain soit obligée de compléter le tonnage qui ferait éventuellement défaut. La convention établie aurait une durée de dix ans pendant laquelle engagement serait pris de vendre les produits fabriqués ou ceux fournis par Saint-Gobain aux prix et conditions fixés par cette dernière sans faire concurrence à Beaune - Bourgogne ou à leurs associés les verreries Marquot de Bayel. Vallérysthal et Portieux doivent en outre s'engager à accepter les contrôles nécessaires au bon fonctionnement des accords ainsi que l'établissement éventuel de contingents de livraisons. L'installation de fabrication automatique serait exclusivement utilisée pendant la période considérée à la création d'articles de gobeletterie et limitée à un seul four. Dans l'attente du fonctionnement, Saint-Gobain fournirait les articles de gobeletterie courante aux conditions du client le plus favorisé. En cas de non application des clauses de la convention, la société devrait verser une indemnité en contre-partie à l'apport technique. Dès la signature des conventions, une somme de 500.000 francs serait consignée dans une banque à titre de garantie. Toutes ces conditions plaçant les deux usines de la société sous la coupe de Saint-Gobain, le conseil les refuse. Il charge cependant André Lacombe d'étudier l'éventuelle

construction d'un four à bassin, ses conditions de fonctionnement et la capacité du marché en verrerie automatique. A la suite de l'examen de l'exercice 1937-1938 qui est déficitaire, le conseil diffère cette idée de création d'une verrerie mécanique. Ce n'est qu'après la guerre que l'on reprend le projet. Claude Bourbonneux de Vannes-le-Châtel a visité, avec Marquot de Bayel, des verreries mécaniques en Angleterre qui dépassent selon eux en puissance de production et en perfection d'installation les plus belles affaires américaines. On en déduit que les verreries étrangères suréquipées vont inonder le marché d'exportation ; dès lors, il est question d'installer dans des verreries françaises des machines à souffler destinées à concurrencer ce marché. Plutôt que d'assister à une opposition entre les verreries françaises, certains membres du conseil pensent qu'il est possible de constituer une verrerie mécanique communautaire dans laquelle entreraient financièrement les verreries régionales "amies". L'usine nouvelle présenterait l'avantage d'être homogène et équipée en machines et personnel adaptés à la spécialisation. Où installer cette usine ? On envisage de trouver un terrain relié au fer et à l'eau et si possible à la colonne de gaz de Pont-à-Mousson. Il serait souhaitable, pense-t-on, que l'usine se trouve à proximité d'un centre afin que la population ouvrière, la maîtrise et les cadres, puissent trouver des habitations. La société n'aurait donc pas à aménager de logements. Cette solution de création d'une verrerie communautaire est repoussée par le président du conseil qui argumente : cette usine qui coûterait cher et ne pourrait entrer en production avant des années ne serait pas à l'échelle de l'économie française. Outre 5 machines Westlake et un four à bassin de 12/15 tonnes, il faudrait un magasin de matières premières, un atelier de composition, un parc de houille, des magasins pour le stockage des produits fabriqués, un atelier mécanique pour la mise au point des machines, la fabrication des moules et l'entretien général alors que ces organes existent dans les différentes verreries. Nous sommes au sortir de la guerre dans une période de pénurie de matières premières et il faudrait des années pour réaliser une telle usine. De surcroît, les rares capitaux disponibles doivent être consacrés à la remise en état d'usines existantes. Dupont avance d'autres arguments : les Français, dit-il, ne sont pas habitués à accepter la production en série. Or, une machine Westlake produit 20 à 25.000 gobelets soufflés par jour. Prenant en compte le problème des frais de transport jusqu'aux usines distributrices, il pense plus pertinent d'implanter une machine Westlake dans chacune des verreries de manière à fabriquer mécaniquement des articles en grande série et, parallèlement en étalant les frais généraux, de fabriquer à la main des articles plus élégants pour la consommation française et pour l'exportation. Concrètement, la proposition du président consiste à installer à Portieux un four à bassin de 3 à 5 tonnes pour desservir une ou deux machines Westlake. Il n'y aurait qu'à engager la dépense de la construction du four. Aucune usine, précise-t-il, ne se prête mieux à cette installation puisque les ouvriers habitent à proximité. Elle pourrait ainsi fonctionner 24 heures sur 24. Si deux machines y étaient installées, l'une d'entre-elles pourrait travailler à façon pour une autre verrerie. De tous les arguments, celui qui domine pour Dupont consiste à éviter la disparition totale de la verrerie à la main<sup>Note271</sup>. Les vues du président du conseil s'imposent. En présence des fréquentes augmentations des salaires, la société est amenée à envisager la fabrication mécanique au moyen de machines américaines dont elle s'est assurée la licence. L'assemblée générale qui siège en fin de l'année 1946 apprend que les commandes sont passées et que les travaux vont commencer. "Il faut marcher avec son temps" déclare le conseil. En juin 1948, l'installation d'une verrerie mécanique à Portieux est en cours de réalisation. Les travaux avancent. On pense recevoir les deux machines au début de l'été pour une mise en route en fin d'année. Les dépenses sont couvertes par une partie de la vente du portefeuille. La fabrication mécanique des articles les plus usuels et dont les prix de revient à la main deviennent prohibitifs doit permettre à la main-d'oeuvre qualifiée de se consacrer uniquement à des articles plus soignés, du type de ceux qui ont fait la réputation de Portieux. Ce n'est qu'en mars 1949 que commence la production de la verrerie mécanique. La production de gobelets soufflés tournés est menée pendant une première campagne de 9 mois. Ces gobelets tournés mécaniquement se vendent à des prix sensiblement inférieurs à ceux des gobelets fabriqués à la main. Cette fabrication qui a demandé une très longue mise au point, car le procédé est totalement nouveau, se solde par un résultat déficitaire. C'est une période de mise au point des machines, de tâtonnements dans la marche du four à bassin d'une conception en partie nouvelle pour tenir compte des sujétions des machines, enfin de formation du personnel, nullement préparé à un travail très différent de celui qu'il avait accompli jusque là.



A la fin de l'année, l'atelier de fabrication mécanique est arrêté pour modifier très sensiblement le four d'après l'expérience acquise, réviser les machines et préparer tout l'outillage nécessaire pour une nouvelle campagne. La fabrication reprend en avril 1950. Le four transformé semble donner toute satisfaction et la production se vend bien, procurant des bénéfices substantiels, sans diminuer la fabrication des gobelets à la main dans les deux usines.

Après révision, pour la troisième campagne, l'atelier est remis en marche fin mars 1951. C'est à "bout de souffle" que cet atelier est arrêté le 31 mars 1954. Du fait des mauvaises dispositions du marché, l'usine avait réduit la production et en avait aussi stocké une partie. Le conseil s'interroge : "devons-nous renoncer ? avons-nous eu tort ?" Ces questions posées devant l'assemblée générale ont déjà leur réponse. Si l'on ne veut pas revoir des résultats aussi mauvais que ceux de 1953 il faut, affirme le conseil, réorganiser la verrerie mécanique de Portieux. D'ailleurs, le four est en reconstruction sur des bases nouvelles. On espère l'allumer courant août. Avec des machines spécialement révisées, la production doit porter sur des articles dont il est possible d'envisager la vente à des prix bas, laissant néanmoins des bénéfices malgré le maintien de la concurrence. A partir des expériences précédentes, le four reconstruit sur des données nouvelles est remis en marche en janvier 1955. Les modifications conduisent à de sensibles économies d'énergie mais cet avantage est annihilé par une instabilité plus grande de la température et de la viscosité du verre produit. Pendant toute l'année, les techniciens de l'usine, aidés par des conseils extérieurs, essayent modification entraînant des dépenses d'autant plus élevées que les travaux sont effectués sans arrêter le four. Le conseil regrette alors de ne pas avoir suspendu les essais, de manière à décider la fermeture définitive de l'atelier. Cette fermeture intervient en décembre 1955. La main-d'oeuvre de la verrerie mécanique est transférée soit à la halle pour les anciens verriers, soit dans certains services de la verrerie, soit dans les usines voisines.

La mécanisation de la verrerie de Portieux envisagée dès 1934, réalisée en 1948, fonctionne avec des fortunes diverses jusqu'en 1955. Il y a là, incontestablement, échec. Quelles en sont les causes ? On peut tout d'abord avancer l'idée que la mécanisation se met en place dans des périodes de difficultés économiques et commerciales, ce qui ne favorise pas l'ancrage du projet sur un terrain propice. Les nombreuses tergiversations, l'approche des problèmes par tâtonnements successifs montrent que le cap de la modernisation n'est pas clairement indiqué [Note272](#). Dans ces conditions, comment obtenir l'adhésion d'un personnel non formé, non préparé à la véritable révolution mentale qui consiste à passer d'un métier qui s'apprend patiemment de père en fils depuis plusieurs générations à des formules modernes de travail. Sans la totale adhésion du personnel qui voit son rôle et son nombre diminuer, comment réussir dans la délicate transformation de la verrerie alors même que le four à bassin pose de redoutables problèmes techniques aux spécialistes. Le conseil d'administration finit par reconnaître qu'une petite verrerie mécanique, produisant de petites séries avec une main-d'oeuvre relativement importante dont l'exploitation était encore possible en 1947 ou en 1950, ne pouvait plus être rentable dans les conditions de salaires et de concurrence de 1955. Enfin, dernier élément : est-il possible dans une verrerie de conjuguer dans un juste équilibre travail mécanique et travail à la main ? L'identité des produits fabriqués est alors remise en cause ainsi que celle des verriers.

## 8 - La recherche des couleurs

L'usine diversifie sa production dans les moments de croissance. Les années 1885 - 1890 connaissent d'intenses phases de recherche de couleurs. Jules Richard, chargé de la fabrication, s'adresse à son ami directeur de Vallérysthal, Adrien Thouvenin. Ce dernier lui donne en novembre 1885 la composition du verre vert foncé, du verre dit gris perle, du verre neutre [Note273](#). En décembre de la même année, A. Thouvenin fait parvenir à Portieux deux vases chinois en vert impérial de nuances différentes. Il donne la composition des couleurs et explique que Vallérysthal qui trouvait le vert impérial "un peu trop dur comme couleur" a ajouté aux 200 grammes de chromate de potasse, 300 grammes de jaune d'urane. Le directeur de Vallérysthal précise également qu'il a fait appliquer de la peinture sur un vase iris et que "l'essai a bien réussi, le vase est passé par le moufle sans broncher" [Note274](#).

L'usine vosgienne s'engage dans des essais, partant de la connaissance de ces formules qui raccourcissent la recherche par tâtonnements et qui, par conséquent, diminuent le prix du kilogramme de composition. En mars 1887, le sous-directeur de Portieux explique à son collègue qu'à propos de la couleur ivoirine, il a des différences de teinte d'une potée à l'autre. Thouvenin analyse les phénomènes qui entraînent ces différences : "cela tient à la petite quantité d'écorces que l'on met dans la composition, de la marche du four et la teneur de la composition en fer [qui] influent sur la coloration ; la marche du four parce qu'il peut brûler plus ou moins d'écorces dans une fonte ; la teneur en fer parce que c'est le fer qui colore le verre en jaune et il peut y en avoir plus ou moins dans les matières premières employées". Thouvenin suggère, afin d'obtenir une couleur fixe, d'essayer de se servir d'un colorant "le sulfure de potassium sans écorces". Il pense qu'en utilisant entre un kilogramme et cinq cents grammes de ce produit par potée d'ivoirine, on doit obtenir une teinte régulière [Note275](#).

L'usine de Portieux recherche des techniques de composition par le truchement d'autres personnes. C'est ainsi qu'Henri Lespadin, représentant de fabriques domicilié à Gagny (Seine-et-Oise), fournit des informations sur les émaux. Sans toutefois pouvoir donner des compositions parfaitement exactes qui éviteraient à Portieux de procéder à de nombreux essais, Lespadin suggère des tâtonnements : "je crois qu'il manque quelque chose probablement de la potée d'étain, essayez ces compositions telles qu'elles sont en petit, et ensuite si vous trouvez qu'elles manquent d'opacité, mettez un peu d'oxyde d'étain". En retour, Portieux informe Lespadin des résultats obtenus. Ce dernier muni d'un échantillon d'émail se rend chez Martin, fabricant d'émaux à Saint-Denis [Note276](#).

Un certain Pelletier donne la composition du rouge de cuivre et l'usine lui promet 500 francs si la couleur réussit. Afin d'obtenir le rouge de cuivre, la verrerie lui fait subir, selon les indications de son correspondant, quatre fusions successives et procède à trois essais [Note277](#). Le registre des compositions qui est assorti d'un

répertoire mentionne les résultats obtenus à chaque étape jusqu'à l'adoption d'une composition qui donne totale satisfaction. Les quelque treize étapes déterminées en 1891, entre le 4 janvier et le 13 août, pour obtenir "le verre VC ou cristal pour New-York" illustrent bien la démarche suivie. La première composition donne des marchandises trop rosées. On fait alors varier, tout au long de ces essais, la quantité de manganèse qui passe de 600 grammes dans le premier essai à 325 grammes dans le sixième essai et l'on joue très sensiblement sur la quantité des autres matières, par exemple sur l'oxyde de cobalt ainsi que sur la chaleur du four. Au terme de chaque essai, on consigne des observations qui favorisent les réajustements successifs et permettent d'atteindre le résultat souhaité. Après six essais, le verre semble très bon, se travaille bien et la composition est adoptée [Note278](#). D'autres variantes essayées sont également retenues.

Le principe de recherche de couleurs est clairement lisible. Les bonnes relations qui ont toujours uni Jules Richard à son ancien directeur de Vallérysthal Adrien Thouvenin favorisent les échanges de techniques de composition. L'usine s'adresse par ailleurs à des intermédiaires qui se renseignent de proche en proche tel Lespadin ou elle passe par des spécialistes qui proposent des formules tel Pelletier rémunéré après essais fructueux. Enfin, la verrerie procède par tâtonnements successifs fondés sur l'expérience, l'observation, la notation des résultats obtenus. D'essai en essai, on arrive ainsi à fixer définitivement une formule.

## 9 - La casse

La perte des marchandises par suite de casse n'est pas négligeable, loin s'en faut. Des registres consignent soigneusement le pourcentage de casse intervenue lors des diverses étapes d'élaboration des pièces. Ainsi note-t-on le pourcentage de casse au coupage, biseutage, rebrûlage [Note279](#). Pour la taillerie, il est indiqué le nombre de pièces : délivrées, cassées, pettées ainsi que le pourcentage correspondant [Note280](#). Généralement, au coupage, biseutage, rebrûlage, la casse est inférieure à 1 % et l'on casse moins au rebrûlage qu'ailleurs, ce qui paraît normal si l'on considère la nature des opérations effectuées [Note281](#). Les pièces subissant un passage dans divers ateliers la perte, en fin de compte, est importante. Au cours des exercices 1923-1924, 1928-1929, 1936-1937, les pertes cumulées s'élèvent respectivement à 2,87 %, 2,11 %, 2,17 %.

C'est, évidemment, à la taillerie où l'on procède à de délicates manipulations que les verriers cassent le plus. Le pourcentage de casse est contrôlé par chantier. Il est fréquent qu'il avoisine ou dépasse 3 %. Ainsi sur le chantier Scholl - Breton, il est cassé en octobre 1912 deux cent deux pièces sur un total de 5.134 qui sont travaillées, soit 3,93 %. Pour l'exercice 1912-1913, leur pourcentage moyen de casse est de 3,30 %. Sur d'autres chantiers, la casse est moindre. Les différences ne doivent pas être interprétées en fonction de la dextérité des tailleurs mais en fonction des contraintes physiques subies par les pièces avant d'arriver à la taillerie, de la nature des pièces manipulées, de la nature de la taille à effectuer.

On peut, globalement, estimer la casse entre 4 et 5 % pour les pièces qui subissent des manipulations jusqu'à la taille. A ces chiffres, il conviendrait d'ajouter la casse engendrée lors de l'essuyage, de l'emballage ou tout simplement des déplacements importants à travers l'usine. Nous ne possédons pas d'éléments permettant de chiffrer avec précision cette casse supplémentaire. Ce qui est certain, c'est qu'après avoir parcouru l'ensemble de la chaîne de travail, le pourcentage de casse est élevé. De surcroît, le transport occasionne d'importantes pertes qui font l'objet de nombreuses réclamations. On peut penser que le pourcentage total de perte s'élève à 10 %, voire 15 % en moyenne entre la sortie de la halle et l'arrivée chez le client, mais ces chiffres cachent des réalités parfois bien supérieures si l'on pense aux modes successifs de transports : train, bateaux qui nécessitent plusieurs transbordements. La perte de la production lors des transports est une perte financière sèche contrairement à celle qui est occasionnée à l'usine. En effet, dans ce deuxième cas, le verre est récupéré sous forme de groisil afin d'entrer dans de nouvelles compositions. Quel que soit le niveau des pertes, le coût de la main-d'oeuvre ne peut qu'en subir les conséquences à la hausse.

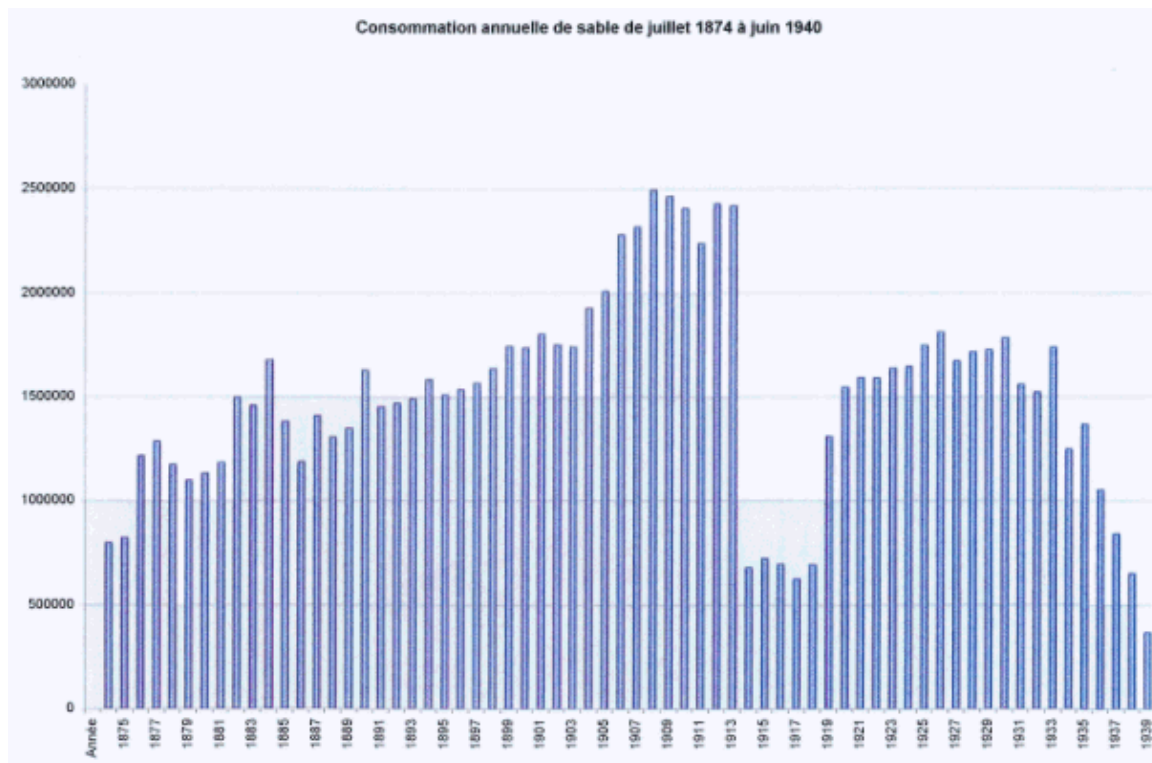
## 10 - La matière première : le sable (fig. 28, 29, 30)

La silice, oxyde formateur par excellence, entre pour au moins 60 % dans le mélange destiné à la fabrication du verre. "Au cours du temps, on a pris le silex, la terre d'infusoires (farine fossile) pour faire le verre soluble ; pour les verres de qualité inférieure, des feldspaths, des laves (...)". La silice doit être la plus pure possible, posséder un grain uniforme et des teneurs en fer déterminées.

Cette matière première qui constitue, à elle seule, l'essentiel de la composition est l'élément vital sur lequel doit veiller la verrerie. Dès lors, il convient de s'assurer de la qualité et de la quantité des réserves. C'est pourquoi, la Figure 28 : Le sable - situation géographique des carrières recherche des carrières de sable entre dans les constantes préoccupations des dirigeants de la société.







Au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la verrerie tire son sable des territoires environnants. Les propriétaires de la verrerie de Portieux, dite encore de Magnienville, exposent une requête au préfet en 1803. Bour, Lamy et Mougin expliquent que depuis plus de trente ans, ils tirent le sable vitrifiable nécessaire à l'alimentation de leur verrerie sur le territoire de Bouxurulles, Rugney et autres communes voisines. Depuis sept ans environ, ils en tirent d'un bois dont ils ont fait l'acquisition et ils attendaient que cette carrière fut épuisée pour solliciter la permission d'en exploiter une autre qu'ils ont découverte depuis trois ans à la lisière de la forêt communale de Rugney et dans un ancien pâquis de la même commune près de la route de Charmes à Mirecourt. Arrivant à la fin de l'exploitation de leur carrière, ils souhaitent s'assurer de la jouissance de celle qui se trouve sur le territoire de Rugney. Le préfet sollicite donc le maire de cette commune afin qu'il procède à la reconnaissance des terrains puis qu'il réunisse le conseil municipal en séance extraordinaire pour délibérer sur la demande et sur les prix à exiger des pétitionnaires pour le sable à extraire dans les terrains appartenant à la commune. Les observations des particuliers, dans les terrains desquels il existe également des carrières que la verrerie se propose d'exploiter, doivent être consignées. Le maire de la commune de Rugney, après avoir pris connaissance de la lettre de Bour, Lamy et Mougin ainsi que de l'arrêté du préfet n'obtempère pas à cet arrêté. Il traite au nom de la commune de Rugney avec les propriétaires de la verrerie pour exploiter la carrière de sable. Rappelé à ses obligations par le préfet, le maire consulte son conseil en 1804. Il est alors autorisé à parapher un traité définitif avec les propriétaires de la verrerie. Les propriétaires de terrains enclavés dans ceux désignés par le maire donnent leur consentement pour l'exploitation de cette carrière<sup>Note282</sup>. . Après l'épuisement de ces terrains, la verrerie s'approvisionne en sable de Champagne. Lorsque les carrières de cette région commencent à s'épuiser à leur tour, un entrepreneur Auguste Lefèvre (fig. 31) fait découvrir à X. Mougin celle de Port-à-Binson, commune de Mareuil-le-Port, arrondissement d'Épernay, canton de Dormans<sup>Note283</sup>. . C'est en faisant l'acquisition de Portieux que la société prend possession de la carrière de Port-à-Binson par les ventes du 15 janvier 1871 et des 15, 16, 20 janvier 1872. Dans les années suivantes, de nombreux terrains sont achetés sur les territoires de Port-à-Binson, Vandières, Oeuilly, Reuil... Au total, 21 parcelles viennent se joindre aux précédentes acquisitions. C'est la crainte de voir d'autres concurrents s'installer qui pousse à acheter des terrains, même si leur exploitation n'est pas envisagée dans l'immédiat. En 1875, la société achète un terrain qui sépare la carrière concurrente Saby des autres terrains de la société et de terrains qui contiennent de grosses quantités de sable d'excellente qualité. L'année suivante, un gisement de sable de très belle qualité est découvert sur le territoire de Vandières dans un lieu assez rapproché de la Marne et de la gare de Port-à-Binson ; or, le sieur Saby fils, ancien concurrent pour les carrières de sable de



Port-à-Binson, vient de s'associer à MM. Barbara et Vautrin pour ouvrir une carrière. Les concurrents qui acquièrent un terrain peuvent faire du tort à la société. Mougin pense qu'il est urgent de se renseigner discrètement sur les lieux même et d'acheter, si besoin est, quelques parcelles de terrain placées de façon à empêcher l'extension de la carrière nouvelle ou à gêner son exploitation. Le président du conseil d'administration autorise Mougin à acheter sur le territoire de Vandières quelques parcelles "qui lui paraîtraient placées dans les meilleures conditions pour sauvegarder les intérêts de la société". Mougin achète donc quatre parcelles de terrain. Les acquisitions faites ne comportent pas le fond même de ces parcelles mais donne à la société le droit absolu d'en disposer soit immédiatement, "soit à l'époque la plus reculée qui lui conviendra de fixer pour l'exploitation des sables qu'elles renferment" ; les parcelles elles-mêmes restant avant et après l'exploitation la propriété des vendeurs. La société n'hésite pas, dans ce cas, à payer jusqu'à 100 francs l'are. Mougin se procure immédiatement du sable provenant de ces nouveaux terrains de façon à ce que des essais simultanés puissent être faits à Vallérysthal et à Portieux. Toujours en 1876, dans sa séance du 30 octobre, le conseil d'administration autorise Mougin à acheter un hectare de terrain à Port-à-Binson et 27 ares sur Vigneux, maître de musique à Ay. Le prix de cette dernière pièce devait être de 20 francs l'are mais Vigneux en souhaite 40 francs. L'acquisition de cette pièce étant importante parce qu'elle doit faciliter l'exploitation, le passage des transports et l'emplacement des déblais, Mougin demande la permission de passer outre et achète. Le 17 décembre 1880, Mougin et Bauquel visitent la carrière de Port-à-Binson et celle du concurrent Barbara. Le rapport remis au conseil d'administration permet de situer ces carrières et les problèmes d'exploitations rencontrés. "En quittant Epernay pour se diriger vers Paris, après la station de Damery - Bonvrault, on aperçoit à environ trois kilomètres de Port-à-Binson, sur la rive droite de la Marne, au-dessus du village de Reuil, la carrière qui appartient à M. Barbara de Sermaize. Quand on arrive à environ 1500 mètres de la gare de Port-à-Binson, on voit à gauche de la Marne, sur le flanc d'un coteau à pente très rapide, la carrière de sable appartenant à la société de Vallérysthal et Portieux. Cette dernière se trouve à environ 120 mètres de la Marne et en est séparée par la ligne de Paris à Strasbourg et la route d'Epernay à Paris. Le banc de sable est d'une épaisseur d'environ 8 mètres et d'une longueur d'environ 800 mètres. Le plan supérieur de la couche de sable se trouve à environ 45 mètres au-dessus du niveau de la Marne, 45 mètres au-dessus du niveau de la voie de chemin de fer et 35 mètres au-dessus de celui de la route nationale. L'entrepreneur Lefèvre procède par découverte de 8 mètres de longueur sur 4 ou 5 mètres de profondeur en tranchant verticalement dans le coteau". Les bénéfices y sont modestes et le matériel restreint, ajoutent les deux visiteurs. L'exploitation ne pose pas de problème par fortes gelées, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il pleut. Elle nécessite de grands terrassements et le recouvrement de déblais avant extraction. Des risques d'éboulements menacent et les ouvriers inquiets jettent constamment les yeux sur les terrains détrempés. On passe 5 mois de l'année à déblayer les terres stériles, soit à la brouette, soit avec des tombereaux tirés par des chevaux quand les terres sont assez fermes pour supporter le roulage. Pour transporter les déblais, Mougin et Bauquel étudient avec l'ingénieur Béliard de chez Decauville l'installation d'une voie decauville. Ils examinent également le problème d'acheminement du sable par voie ferrée ou par eau. Le chemin de fer est à 50 mètres, la Marne à 120 mètres. Il est possible, pensent-ils, d'acheter plus tard une bande de terrain afin de prolonger la passerelle pour décharger directement dans les bateaux. Quelques jours plus tard, les deux visiteurs se rendent sur l'exploitation du concurrent Barbara, établi au flanc du coteau au-dessus du village de Reuil. Il s'agit, précisent-ils, "d'un banc de sable magnifique d'une puissance de 7 à 8 mètres environ". Deux voies decauville transportent l'une le sable, l'autre les déblais. Cette exploitation n'a pas un avenir de longue durée, ajoutent-ils. De plus, le transport coûte cher pour aller à la gare : 2 francs à 2,50 francs par 100 kilogrammes contre 1 franc pour aller à la Marne. Poursuivant l'exploration des lieux, ils examinent en face de l'exploitation Barbara une carrière abandonnée qui présente de belles perspectives, pensent-ils, si on attaque le coteau opposé. Il convient donc de rendre l'exploitation de ce lieu impossible en achetant un champ qui forme une bande et qui coupe le coteau en deux parties. Il s'agit de gêner le développement ultérieur de celle-ci. La société achète également une parcelle touchant à l'ancienne carrière Saby, carrière acquise par Vallérysthal et Portieux en 1876. En juillet 1881, Mougin, Bauquel et Thouvenin se rendent à nouveau à Port-à-Binson pour une nouvelle expertise technique afin de procéder à l'état des lieux avant de se lancer dans d'autres recherches. Il est alors décidé de maintenir la carrière en activité. Port-à-Binson livre 970.000 kilogrammes de sable en mars 1881 ; 810.000 en avril et 108.900 en mai de cette même année. Les conditions d'exploitation doivent cependant être modifiées. Lefèvre qui est obligé d'abandonner les travaux préventifs parce que ses ouvriers travaillent dans les vignes

recherche d'autres carrières. Il envoie à l'usine des échantillons de sable d'Orguigny, commune qui jouxte Reuil. En 1883, Port-à-Binson présente de gros risques d'éboulements. On constate des crevasses et des boursoufflures le long de la route nationale et de la voie ferrée. Il convient de cesser l'exploitation, pense-t-on, afin de ne pas menacer la voie ferrée qui contourne le coteau. Mougin suggère à Lefèvre d'installer un decauville pour déblayer 4000 à 5000 mètres cube de terre. Les ouvriers travaillent nuit et jour pour éviter tout accident. L'employé qui touche 3.000 francs pour ce travail, alors qu'habituellement il n'est payé que pour l'extraction du sable au mètre cube, continue à explorer les environs de Port-à-Binson. Il découvre face à ce village, sur la rive droite de la Marne, une carrière facile à exploiter. D'autres terrains présentent de bonnes conditions d'extraction. Ils sont situés à Reuil sur la rive droite de la Marne, à environ un kilomètre du fleuve et à cinq kilomètres de la gare de Port-à-Binson. Une carrière abandonnée située à côté de la carrière Barbara, peut également faire l'affaire. La société envisage l'achat de cette carrière ainsi que celle de M. Barbara. Devant les prétentions élevées de celui-ci, on renonce. Barbara accepte néanmoins de livrer du sable à la société.



A la date du 30 juin 1882, les verreries de Portieux et Vallérysthal s'approvisionnent dans quatre lieux différents :

- carrière d'Hoëville près de Einville en Meurthe-et-Moselle, acquise en 1876, dont on tire essentiellement du sable pour la taillerie ;
- - carrière de Vandières (Marne) composée de champs et vergers situés sur le territoire de Vandières, acquis sur divers propriétaires pendant l'exercice 1876-1877 pour le droit d'exploitation seulement. Cette carrière contient 14 ares, 70 centiares ;
- - carrière de Reuil (Marne), en nature de champs, acquis pendant l'exercice 1880-1881 ;

- - carrières de Port-à-Binson composées de champs, vignes, friches, situés près de Port-à-Binson sur les territoires des communes de Leuvernay et Oeuilly servant de carrières de sable pour verreries. La superficie de ces carrières est d'environ 16 hectares, 52 ares.

Le matériel fixe comprend, entre autres, un magasin à sable situé au bas de la carrière principale, muré à l'Est et au Sud ; 180 mètres de voies posées sur traverses en chêne ; plusieurs centaines de mètres de voie decauville avec système d'aiguillages... Le matériel roulant est principalement constitué de 25 wagons porteurs dont 4 pivotants avec caisses à bascule. Visitée une nouvelle fois par la commission en 1884, la carrière de Port-à-Binson livre le sable aux deux verreries et à la clientèle mais on pense qu'il ne faut pas songer à pousser plus loin l'exploitation au risque d'avoir des accidents sérieux en entamant le bas du coteau. En mai 1884, la société décide d'abandonner Port-à-Binson tout en prenant les mesures nécessaires pour y revenir plus tard. Les terrains labourés sont plantés d'acacias à deux reprises, 11.300 en 1884 et quelque 99.000 en 1890. La société fait planter des peupliers le long de la route nationale. Mougin qui visite le site en 1901 déclare que les premiers acacias plantés vont pouvoir être coupés pour transformation en échelas de vigne. Auguste Lefèvre qui devient employé de la société au lieu d'en être l'entrepreneur accepte difficilement les propositions faites quant à ses appointements. Matériel et chevaux lui sont rachetés. A. Lefèvre et sa famille sont alors logés par la société qui construit une maison à Nogent-l'Artaud à cet effet. La carrière de Port-à-Binson est vendue en 1915 et en 1921.

La fermeture de cette principale carrière dans un temps de forte croissance de l'entreprise, entraîne une activité de recherche fébrile du sable car il y va de la vie même des deux usines. Une nouvelle commission dont fait partie X. Mougin part le 11 février 1884 de la Ferté-sous-Jouarre pour visiter en une seule journée les gisements de sable des environs de cette ville mais aussi de Nogent-l'Artaud (Aisne) et de Château-Thierry (Aisne). La commission constate "l'existence de carrières de sable blanc tellement importantes que notre industrie peut désormais cesser de se préoccuper de l'avenir du point de vue de la consommation de la silice". Le premier gisement de sable visité se trouve à 150 mètres environ du village de Chamigny, à 1600 mètres de la Marne canalisée et à 3000 mètres de la gare de La Ferté-sous-Jouarre. Bien que ce gisement paraisse puissant, que le sable soit beau d'un grain bien régulier et bien limpide, la commission pense qu'il n'y a pas lieu pour le moment de songer à l'acquisition de cette carrière dont l'exploitation serait assez difficile et dont les chemins d'accès présentent des rampes qui rendraient coûteux les transports des sables. Il n'en est pas de même pour le deuxième gisement rencontré. Celui-ci est situé à 1300 mètres de la Marne et à 1400 mètres de la gare de Nogent-l'Artaud. Ce gisement paraît considérable et la qualité du sable bonne. L'exploitation en serait facile, le sol formant à ce endroit une sorte de drainage naturel qui mettrait constamment l'exploitation à l'abri d'infiltrations et des accidents que celles-ci peuvent parfois entraîner. Le logement des déblais ne pose aucun problème. Les chemins d'accès sont commodes. Une route départementale passe à la naissance même du banc et descend en pente douce jusqu'à la gare de Nogent-l'Artaud ou jusqu'au port de la Marne. Le coût des expéditions préoccupe les visiteurs. Le frêt pour Vallérysthal, usine la plus éloignée, serait à peine de 0,50 franc plus élevé que celui de Portieux à Vallérysthal. Pour le transport par chemin de fer, il y aurait une augmentation de dépense de 0,86 franc par tonne pour un parcours supplémentaire de 43 kilomètres. Cependant, il est certain qu'une économie variant de 1,50 franc à 2 francs par tonne serait réalisée sur le prix de revient de sables rendus soit en wagon, soit en bateau de Nogent-l'Artaud. La troisième carrière est celle des Chesneaux. Le gisement plus puissant encore que les deux précédents est situé à environ 1500 mètres d'une gare en construction près de Château-Thierry et à 3 kilomètres de la Marne. Un commencement d'exploitation met à découvert un banc de sable de 11 à 12 mètres d'épaisseur, d'une qualité qui semble ordinaire mais dont les experts pensent qu'elle pourrait s'améliorer en entrant plus avant dans le coteau. Cependant, l'accès de la carrière laisse à désirer. Un chemin de 500 mètres environ serait à créer ou à mettre en état de viabilité. Les frais de création et d'entretien incomberaient à l'exploitant de la carrière. L'existence de ce gisement est donc à noter mais la société ne doit pas dans l'immédiat se préoccuper de son exploitation. Un quatrième gisement de sable retient fortement l'attention de X. Mougin et de ses compagnons. A "la tranchée des Coupettes", à environ 5 kilomètres de la gare de Château-Thierry ou de la Marne et à 3 kilomètres de la gare des Chesneaux, ils découvrent dans une tranchée ouverte pour le passage du chemin de fer en construction de Château-Thierry à Provins par la Ferté-sous-Jouarre "un gisement considérable, d'une

épaisseur indéterminée, les sondages effectués n'ayant pas atteint le fond du banc, d'une étendue considérable". Cinq à six mètres de tuf compact puis deux à trois mètres de sable de qualité inférieure sont à jeter au remblai pour arriver au sable blanc. Le problème du transport pourrait se résoudre aisément. En obtenant l'autorisation de la Compagnie de l'Est d'installer une voie bouclée avec aiguille à l'entrée même de la carrière, il serait possible d'amener les wagons presque au point même où se ferait l'exploitation. Quelques wagonnets decauville suffiraient au transport des déblais et à l'extraction du sable. Après avoir jeté son dévolu sur cette future carrière "des Coupettes", la commission revient en arrière après réflexion sur le coût des transports. Il est essentiel, en effet, d'assurer l'approvisionnement à bon marché du sable qui se consomme à Vallérysthal et à Portieux par livraison par bateaux ou sur wagons. Or, si le gisement de sable "des Coupettes" est facilement exploitable par chemin de fer, il ne l'est pas par canal et le prix de revient du sable serait beaucoup plus élevé pour Vallérysthal que pour Portieux. Le choix se porte donc définitivement sur la carrière de Nogent-l'Artaud. Les modalités d'achat de Nogent-l'Artaud restent à déterminer. Faut-il, après avoir obtenu l'autorisation, procéder d'abord à des sondages sérieux déterminant la qualité, l'importance du banc de sable ainsi que le périmètre des terrains à acquérir ? Convient-il au contraire d'acquérir d'abord en faisant en sorte dans les promesses de vente que les acquisitions ne deviennent définitives que lorsque la société se sera assurée de la présence de sable, de sa qualité et de l'achat complet de toutes les parcelles nécessaires ? X. Mougin qui se déplace seul à Nogent-l'Artaud dans le mois suivant confirme l'intérêt de ce gisement. En mars 1884, il achète environ 8 hectares à 27 francs l'are ; reste à acheter un hectare à un coût plus élevé. La société paie des frais de voyage, de sondage et de blindage à Lefèvre afin qu'il effectue les premiers travaux à Nogent-l'Artaud. Deux wagons de sable sont expédiés respectivement à Vallérysthal et à Portieux. Mougin régularise les acquisitions nouvelles conditionnelles en juin 1884 pour une somme de 2.983,65 francs.

Dès les premières exploitations de la carrière de Nogent-l'Artaud, le conseil d'administration se montre inquiet de la qualité du sable de cette carrière. X. Mougin qui procède à des essais sur du sable extrait de cette exploitation conclut qu'il est exactement semblable à celui de Port-à-Binson. Doutant de cette affirmation, le conseil décide d'en envoyer un wagon pour essais à Cirey et craignant un nouvel échec refuse l'achat d'un hectare sur la carrière Ametz située à côté de celle de Barbara. Ne donnant guère satisfaction, le sable de Nogent-l'Artaud n'est plus livré à Vallérysthal. C'est la carrière concurrente Barbara qui procède aux livraisons. Alors que la société avait manifesté le désir de racheter la carrière Barbara, elle vend à ce dernier la carrière située sur le territoire de Reuil en 1888 !

Mougin est obligé de se rendre à l'évidence, de qualité mauvaise, le sable de Nogent-l'Artaud est vendu aux verreries à vitres et en partie à la manufacture des glaces de Cirey. Portieux s'approvisionne en sable de Nemours (Seine-et-Marne). Lefèvre continue d'explorer les environs de Nogent-l'Artaud. Il propose un nouveau gisement dont le sable est essayé. Bien que l'exploitation difficile n'incline pas à acheter, la société y consent pour une parcelle. En 1901, X. Mougin qui visite les carrières trouve Nogent-l'Artaud "en parfait état". C'est encore lui qui propose l'achat de parcelles de terrain à Château-Thierry en 1905. Lefèvre s'occupe donc à cette date des deux carrières de Nogent-l'Artaud et de Château-Thierry constituées de 52 parcelles pour deux hectares environ. Les premiers envois de sable de Château-Thierry se font en février 1906 ; Portieux en réceptionne environ 53.000 kilogrammes. En 1911, par un incessant mouvement de recherche de sable, la société jette son dévolu sur Kittler qui a repris à Nogent-l'Artaud une carrière proche de la sienne et obtient après beaucoup de tractations le droit d'exploitation pour dix années. Elle reprend aussi le matériel composé de 873 mètres de voie ferrée, de 4 wagonnets, de 13 croisements et d'un tombereau.

Bien que possédant deux carrières en exploitation, la société fait venir du sable de chez Bellefille à Saint-Mammès (confluent du Loing et de la Seine) et de chez Queudot à Saint-Pierre-les-Nemours près de Fontainebleau. Il s'agit de sable blanc, pur et rare, seul propre à la fabrication du verre blanc. Lorsqu'après la première guerre mondiale la production de la verrerie reprend très sensiblement, en 1923-1924, la société se remet à la recherche de solutions qui lui assurent une relative indépendance. C'est vers la région de Fontainebleau qu'on se tourne.

A. Richard est partisan d'acheter la carrière Aufort si le sable est reconnu bon et de prendre quelques hectares

attenants à cette carrière sur Chevrainvillers (près de Fontainebleau). Il souhaite également "sonder" Queudot de Saint-Pierre-les-Nemours au cas où il désirerait vendre. Si Queudot refuse, le directeur propose "de le tenter". Comme il est âgé et qu'il refuse de quitter le métier, on pourrait lui laisser sa carrière jusqu'à son arrêt, lui offrir immédiatement 100.000 francs et le reste lors de la cessation d'activité. Ces perspectives étant vaines, A. Richard demande à Vallée, gendre de Lefèvre auquel il a succédé, de se mettre en relation avec Bellefille de Saint-Mammès pour effectuer des sondages à Larchant près de Fontainebleau. Se procurer du sable de cette région et surtout en devenir propriétaire reste une obsession. Une occasion se présente en 1925. Bellefille, principal actionnaire de la société anonyme d'exploitation des sables et grès de Fontainebleau et Nemours, est disposé à céder ses actions. Alors que Baccarat et Saint-Gobain sont sur les rangs, Bellefille signe la promesse de vente de 1600 actions d'apport et de 300 actions de capital. Des négociations s'engagent sur le coût des actions. L'actionnaire cède à 1.400 francs l'action au lieu de 1.750 francs, soit 2.800.000 francs pour 2000 actions. Le 24 avril 1925, Portieux acquiert 650 actions de la société anonyme d'exploitation des sables et grès de Fontainebleau et Nemours et le 25 avril, Vallérysthal achète 1250 actions de la même société. Le conseil d'administration des deux usines déclare dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 1925 : "nous tenons à vous signaler que nous avons pu acheter une grande partie des actions de la société anonyme d'exploitation des sables et grès de Fontainebleau et Nemours. Nous avons ainsi le contrôle de cette affaire et la certitude d'avoir du sable donnant du verre de qualité régulière". Jean Gérardin, secrétaire du conseil d'administration de la société Vallérysthal et Portieux, devient par la suite directeur de la société des sables à Fontainebleau. En 1925, la société des sables a de bons clients à l'étranger en particulier en Espagne et en Italie. Dans ces deux pays surgissent peu à peu des difficultés et les clients ne paient plus la maison exportatrice de Rouen à qui le sable est vendu. Celle-ci arrête donc les exportations.

Le sable qui reste dans les carrières représente un capital qui garde sa valeur. Des avances de fonds sont consenties à la société pour se moderniser. En avril 1930, il est prêté 780.000 francs employés à l'achat d'une pelle à vapeur américaine, d'un compresseur, d'un tracteur diesel et du matériel de voies ferrées. En 1937, la société anonyme dégage des bénéfices qui permettent de rembourser Portieux et Vallérysthal. Durant la deuxième guerre mondiale, l'exploitation ne subit pas de dommages mais s'arrête faute de moyens de transport. En 1946, la production devient "raisonnable".

A peine l'entrée dans la société des sables est-elle décidée que l'on obtient par ailleurs promesse de vente de la concession Gréau à Saint-Pierre-les-Nemours. Pour autant, les carrières de Château-Thierry et de Nogent-l'Artaud ne sont pas délaissées. Si cette dernière commence à s'épuiser vers 1928, celle de Château-Thierry, par contre, vend bien aux verreries de la Sarre et à la glacerie de Cirey. Se pose à Château-Thierry la difficulté du chargement du sable qui, à peine stocké, risque d'être emporté par les crues de la Marne. La société décide de créer un appontement en béton armé avec bennes basculantes qui permettent de prendre le sable à la carrière et de le verser directement dans les péniches, supprimant ainsi les risques liés aux crues et les frais de manutention. Pour se garantir de la concurrence, l'achat de terrains se poursuit. Les vendeurs comprenant tout l'intérêt qu'ils peuvent en tirer se montrent exigeants sur les prix et les conditions de cession. L'exemple de l'achat de terrains à la carrière des Chesneaux de Château-Thierry illustre bien les enjeux. Thébault, responsable des deux carrières de la société a succédé à Vallée décédé en 1930 ; c'est donc lui qui négocie l'acquisition des terrains Chevalier - Métréau qui bordent la carrière. Les vendeurs demandent 4 francs le mètre au lieu de 3,50 francs pour des terrains tout à fait limitrophes de la carrière de la société. Au dernier moment, une exigence supplémentaire apparaît. Un membre de la famille qui possède quelques pièces en propre, mais non limitrophes de l'exploitation actuelle, souhaite vendre également. Si la société n'acceptait pas l'achat dans l'immédiat, ses cohéritiers ne vendraient pas leurs terrains. Thébault pense dans un premier temps que la société a intérêt à ne pas réaliser l'achat et à attendre d'être placée vis-à-vis du vendeur en meilleure situation. Il se ravise par la suite estimant "qu'il serait regrettable que cette avance de fonds supplémentaires nous fasse perdre la possibilité de nous débarrasser de ces gens qui nous gênent beaucoup, qui nous ont coûté cher et qui nous coûteront dans la suite encore plus puisqu'ils paralysent l'exploitation. Si cet achat est différé à je ne sais quelle époque, il n'est pas sûr que les vendeurs ne demandent pas ensuite encore plus cher. De plus, la sécheresse mine chaque jour et nous rapproche de plus en plus des limites (déjà dépassées) ; un éboulement va se produire incessamment et entraînera une bande de terrain. Aussitôt, les

intéressés ne manqueront pas de faire faire des constats, d'alerter l'ingénieur des mines et surtout de demander de gros dommages - intérêts. Nous aurons des ennuis, la société dépensera beaucoup et nous n'aurons toujours pas le droit d'exploiter ces terrains qui nous sont indispensables. J'avoue donc franchement que je serais personnellement heureux de voir cette question vitale pour la bonne marche de la société se régler dans le plus bref délai possible ; et je suis persuadé que dans l'avenir et à bref délai, l'exploitation aura su rattraper cette dépense forcée". La société se range à l'avis de Thébault et fait l'acquisition de ces pièces de terre. Les craintes du responsable de Château-Thierry concernant les éboulements se confirment dans les semaines suivantes. Le 15 août 1930, un accident mortel survient aux Chesneaux. L'ouvrier Martigny était occupé à couper le sable en banquettes lorsque, sans que rien ne puisse le laisser soupçonner, l'écrasement s'est produit derrière, la masse mélangée de grès énormes l'a projeté la face en avant alors qu'il essayait de se sauver. La pluie diluvienne qui tombe à cette période semble être la principale cause de cet accident.

L'obsession de la concurrence habite le directeur de Portieux. En 1932, il sollicite son responsable de Nogent-l'Artaud et de Château-Thierry afin qu'il s'informe sur les tentatives d'achats dans ces secteurs. Thébault prend contact avec des hommes d'affaires pour se renseigner sur d'éventuels acheteurs. Aucun ne connaît cette éventualité. A Château-Thierry, Thébault passe en revue les terrains qui seraient susceptibles d'accueillir une exploitation. Il ne voit "qu'un endroit où il serait possible d'installer quelque chose ; ce sont des terrains qui se trouvent route de Paris du côté du monument américain". Contacté, le principal propriétaire des terrains se voit proposer : le droit d'exploitation pour la société dans un délai de 4, 5, 6 ou 10 années peut-être avec une redevance de 0,50 franc par tonne expédiée ; une redevance annuelle fixée de 150 à 200 francs jusqu'au moment du démarrage de l'extraction. Afin de faciliter la transaction, Thébault offre au propriétaire de le prévenir deux années avant le commencement de l'extraction pour lui permettre d'abattre ses arbres au mieux de ses intérêts ; de n'avoir aucun droit sur ses terrains tant que la société ne les exploiterait pas. Cette solution n'engagerait en aucune façon la société dans de gros achats de terrain et "paralyserait pour longtemps toutes combinaisons d'un concurrent" et ce moyennant 200 francs par an. Le directeur des deux carrières donne également l'ordre au géomètre d'acheter dans cette partie de terrains très morcelés des petites pièces qui couperaient ainsi toute grosse exploitation. "Il les achèterait comme pour lui-même pour ne donner aucun éveil et surtout pour ne les payer qu'au prix de culture. Il est entendu également qu'il sera en éveil près de ses confrères ou marchands de biens et qu'à la première alerte il me préviendra". Cet épisode met quasiment fin à l'achat de terrains soit pour extraire du sable, soit pour couper la concurrence.

Le sable arrive à la verrerie par wagons lorsqu'il vient de Port-à-Binson entre 1871 et 1884. Il emprunte la ligne de l'Est puis celle de Charmes à Rambervillers jusqu'à la gare de la Verrerie. La création du canal de l'Est permet après 1884 l'acheminement des livraisons par voie d'eau. Les péniches chargées dans les ports proches des deux carrières empruntent, à coût moins élevé, la Marne canalisée puis le canal de la Marne-au-Rhin, avant de bifurquer au Sud par la Moselle puis le canal de l'Est. Les bateaux s'arrêtent dans les ports de Nomexy et Charmes mais aussi temporairement, en 1920, dans celui de Thaon, propriété de l'usine textile Blanchisserie et Teinturerie Thaonnaise. Les cargaisons qui atteignent fréquemment plus de 200.000 kilogrammes sont transbordées dans des wagons. En mai 1886, Joffroy de Nomexy procède au transbordement du bateau << capitaine Mandrin >> chargé de 212.900 kilogrammes. En juin 1888, arrive dans le même port 218.600 kilogrammes par le bateau << la jeune Marie >>, marinier Boulogne Prosper. Après 1897, les péniches déchargent leurs livraisons au port de Charmes où la verrerie a investi dans des installations mais elles font toujours escale à Nomexy, surtout après la première guerre mondiale. Deux bateaux << Guernette >> et << Himalaya >> arrivent chargés de sable par ce port avant d'être transbordés dans des wagons à destination de l'usine en novembre 1924. Le bateau << Aéroplane >> décharge à Nomexy quelque 200.000 kilogrammes en juillet 1926.

L'usine affrète les bateaux par une société de Varangéville (Meurthe-et-Moselle). Dans le milieu des années 1930, le sable est transbordé à Varangéville.

En prévision du gel des canaux, la verrerie se fait livrer le maximum de sable au cours de l'automne. Les transports créent quelques soucis au directeur. En mars 1908, il entretient le conseil d'administration de la

difficulté toujours plus grande de se procurer des bateliers pour transporter le sable. Il pense que la société se trouvera dans l'obligation de posséder ses propres bateaux. Cette proposition ne voit pas le jour. Des bateliers peu scrupuleux se débarrassent d'une partie de leurs cargaisons avant d'arriver aux ports de Charmes ou de Nomexy. On constate que la péniche << ma fortune >> qui doit transborder 220.000 kilogrammes n'en livre que 214.200 kilogrammes en mai 1890. Lorsque le bateau << la centenaire >> arrive à Charmes en provenance de Nemours, on note un déficit de 13.220 kilogrammes en mai 1910. Par le biais de la maison Forterre de Jarville qui se charge de l'affrètement des bateaux, Portieux fait venir 268 tonnes de sable blanc de chez Queudot à Saint-Pierre-les-Nemours. Or, on remarque, après pesée du sable lors des transbordements à Charmes puis à l'arrivée à l'usine, qu'il manque 9 tonnes de matière. Richard rappelle qu'il est de notoriété publique qu'en cas de pénurie d'eau, les mariniers n'hésitent pas à jeter une partie des marchandises ; en ce mois d'août 1911, les canaux manquent quelque peu d'eau. Le directeur de la Verrerie porte plainte contre les mariniers. Le sable blanc, en particulier, doit être transbordé dans des péniches et des wagons propres, ce qui n'est pas toujours le cas. Lorsque le bateau << Crevaux >> arrive au port de Charmes chargé de sable blanc, l'ingénieur de la verrerie exige que l'on veille à l'extrême propreté des wagons dans lesquels le sable sera convoyé vers l'usine. Un wagon de 20 tonnes expédié à un client n'ayant pas été balayé comportait des petits cailloux enduits de goudron, ce qui provoque une vive réclamation.

Les carrières livrent différentes qualités de sable :

- sable blanc premier choix de Château-Thierry et Nogent-l'Artaud, Portieux l'utilise pour les verres de couleur ;
- sable teinté rose employé dans les fonderies, le décapage, le polissage et à la verrerie de Portieux comme sable de taillerie ;
- sable jaune de qualité inférieure aux deux précédentes extrait à Château-Thierry. Ce sable trop fin pour les fonderies peut être utilisé, par sa teneur en silice et surtout par l'absence de toute trace de chaux ou d'argile, par les verreries à bouteilles, bonbonnes, isolateurs ou encore par les fabricants de silico-calcaires, céramiques, ciments...
- sable jaune gris provenant de Nogent-l'Artaud. Ce sable par sa silice, son gros grain normal et régulier est recherché par tous les établissements de constructions métallurgiques ou fonderies pour leur noyautage et pour les verreries pour décapage, polissage, biseautage, taillerie.

Si les sables blancs des deux carrières sont suffisants pour la fabrication de verres de couleur ou autres de qualité inférieure, ils ne peuvent entrer dans la composition des verres blancs. Utilisé au début de l'exploitation de la carrière de Nogent-l'Artaud, le sable donne un verre sensiblement jaunâtre. La verrerie essuie les réclamations des représentants et des clients. Lorsque la production reprend un rythme plus vif en 1924-1925, le directeur de Portieux procède à des essais de sable. En novembre 1925, il fait parvenir au directeur de l'école des mines trois échantillons de sable :

1. employé depuis quelques années ;
2. provient de terrains que la société a l'intention d'acheter si la teneur en fer est au moins égale à A ;
3. provient de carrières en exploitation que la société souhaite également acquérir en fonction de la teneur du sable en fer (Nemours).

Le mois suivant, il fait revenir de Château-Thierry 30 tonnes en deux wagons "bien propres" afin de procéder à des essais en grand, ayant acquis la conviction qu'un mélange par moitié de sable de Nemours et de sable de Château-Thierry donnerait des résultats très satisfaisants.

La société expédie, dès l'ouverture de la carrière de Port-à-Binson, d'importantes quantités de sable à toute une clientèle variée. Dès 1873, le sable part pour les verreries de Vannes-le-Châtel, Fains, Baccarat, Saint-Louis, Clairey, La Rochère, La Neuveville (Nancy), Bayel, Les Islettes, Croismare, Sars-Poteries. Plus tard, sont servies la verrerie à bouteilles de Gironcourt (Vosges) ainsi que les verreries champenoises à Reims et les verreries de la Sarre. Dans l'immédiat après guerre, A. Richard annonce à Joseph Didot,

administrateur-délégué de Clairey, qu'il va recevoir fin septembre 1919 au port de Thaon un bateau chargé de sable de Nemours. Il peut lui en céder 30 ou 40 tonnes. Le directeur de Portieux rétrocède également du sable à la verrerie de La Rochère et à celle de Vannes-le-Châtel. Le sable de Port-à-Binson fournit la glacerie de Cirey, les faïenceries de Lunéville, Saint-Clément, Sarreguemines. La compagnie des chemins de fer de l'Est et de nombreuses usines : fonderies, ateliers de mécanique en particulier figurent parmi les clients. Les carrières de Château-Thierry, de Nogent-l'Artaud puis celle de la compagnie des sables et grès de Fontainebleau et Nemours poursuivent cette active politique de livraison. La fonderie Tagliassaccki de Milan, fidèle client, reçoit plus de 141 tonnes en avril 1933 ; la société de constructions mécaniques de Saint-Quentin, la société des tubes de Vincey (Vosges) respectivement 10 tonnes.

C'est sous l'impulsion de E. Thébault, qui assure seul à partir de juillet 1930 la direction des carrières de Nogent-l'Artaud et de Château-Thierry, que reprend une politique commerciale de vente du sable plus incisive. Le directeur de Portieux qui envisage la fermeture de Nogent-l'Artaud finit par y renoncer.

Thébault rend visite à des établissements pour y rencontrer chef des ventes ou chef de fabrication. Il fait des offres à plusieurs usines importantes afin de les enlever à la concurrence : Polliet et Chausson, Compagnie Nationale des Radiateurs à Dôle qui a besoin de 15 à 20 bateaux par an, la verrerie Charbonneau à Reims qui fabrique du verre à bouteille et des isolateurs. Il écrit aux usines Renault à Billancourt, à celles de la société Citroën... Les expéditions de sable de Château-Thierry s'effectuent par eau tant en sable blanc qu'en sable bis. Le choix de ce moyen de transport est dicté par l'aménagement spécial destiné à charger les bateaux dans des délais très brefs et par la destination principale vers le grand Est qui fait que cette carrière présente un avantage de frêt de 1 franc par tonne sur Nogent-l'Artaud. A cela s'ajoute le fait que Château-Thierry est l'exploitation principale qui peut, à elle seule, faire face à toutes les commandes importantes dont les livraisons s'effectuent par bateaux. La carrière peut aisément assurer une extraction annuelle de 50.000 tonnes. En cas d'incidents exceptionnels, il est possible de charger momentanément les bateaux à Nogent-l'Artaud. Lorsque la Marne ne permet pas la circulation des bateaux, les expéditions de Château-Thierry se font par voie ferrée. L'utilisation du canal donne des à-coups dans l'exploitation du sable de Château-Thierry et oblige les usines acheteuses à posséder d'importantes aires de stockage pour faire face à l'arrêt du trafic en cas de pénurie d'eau ou de gel.

La société passe par les services d'un revendeur de sable de Nancy E. Bur qui écoule la production des carrières de Nogent-l'Artaud, Château-Thierry et de la société des sables et grès de Fontainebleau et Nemours dirigée par Jean Gérardin. Ce revendeur a pour territoire d'action le grand Est de la France et la Sarre. Il se rend dans cette région en novembre 1930 pour rencontrer la concurrence des sablières de Gründstadt, Palatinat, où une société vient d'installer de grands lavoirs pour éliminer l'alumine contenue dans le sable. Les offres faites à Bur représentent une différence de 7 francs par tonne entre les sables de Château-Thierry, vendus aux verreries de la Sarre et ceux de Gründstadt. En supplément des frêts de Château-Thierry, il faut tenir compte des frais de transbordement à Sarrebrück en wagons pour réexpédier aux différentes verreries alors que les sablières de Gründstadt se trouvent à une soixantaine de kilomètres de ces usines. Bur invite Thébault à consentir une réduction d'un franc par tonne afin de renouveler le contrat qu'il a avec les verreries de la Sarre et d'éviter que des liens se nouent entre les verreries et les sablières de Gründstadt. Faisant valoir ces arguments, Bur obtient des tarifs préférentiels, à charge pour lui de rechercher les bateaux nécessaires aux expéditions. Le directeur des carrières de la Marne, avec l'accord de la direction de Portieux, propose :

- chargement sur péniche au port de Château-Thierry à 16,50 francs la tonne ;
- chargement sur wagons : 17 francs la tonne en gare de Château-Thierry ou de Nogent-l'Artaud ;
- tonnage annuel minimum : 16.000 tonnes par péniche, 2.000 tonnes par wagon. Une bonification de 0,50 franc par tonne peut être accordée et réglée en fin d'année si le tonnage annuel par péniche atteint 20.000 tonnes et 3.000 tonnes par voie ferrée. Thébault s'engage à fournir ces quantités et même davantage selon les besoins. Alors qu'un effort est consenti en 1931, la clientèle allemande souhaite obtenir une nouvelle baisse en 1932. Pour soustraire les verreries de la Sarre à la concurrence, Thébault se dit prêt à consentir une nouvelle diminution des prix, à condition que ces usines



commandent 90 bateaux dans l'année. A ces 90 bateaux viennent s'en ajouter 6 pour Brousseval, 2 pour Durenne à Wassy, un à Vallérysthal et surtout 40 pour Saint-Gobain. Ainsi, Nogent-l'Artaud peut assurer sans à-coups 11 à 12 bateaux par mois.

La vie des carrières dépend prioritairement de cette clientèle de la Sarre et de celle que représentent les usines de Saint-Gobain et plus particulièrement l'usine de Cirey. En septembre 1930, Thébault négocie la fourniture de 12 à 14 bateaux avec le directeur du service des approvisionnements de Saint-Gobain. Le sable doit être livré pour la fin de l'année. Il obtient également la fourniture d'une cinquantaine de bateaux pour l'année 1931. Au cours de ce mois de septembre, la carrière de Nogent-l'Artaud produit, malgré les travaux de moisson et de foin qui retiennent les ouvriers, plus de 800 tonnes de sable. Les livraisons déclinent à partir de décembre 1930. En mars 1931, Château-Thierry n'expédie qu'un bateau pour Saint-Gobain, un seul autre étant prévu pour avril. Les maisons Bur (pour la Sarre) et Saint-Gobain, base de l'affaire des carrières, présentent des commandes nettement insuffisantes. Trouver d'autres débouchés devient urgent pour assurer aux exploitations une extraction normale et assez élevée en raison des prix consentis et des frais généraux. "Il faut faire feu de tout bois et ne pas se laisser devancer par nos concurrents" affirme Thébault.

Au mois d'octobre, 7 bateaux partent de Château-Thierry qui produit 2.000 tonnes alors que l'on extrait que 350 tonnes à Nogent-l'Artaud. Sans être brillant, ce mois n'est pas totalement creux. Saint-Gobain et Bur ne demandent que 3 bateaux en novembre. Un bateau part pour Brousseval. Thébault ne peut faire de prévisions pour Nogent-l'Artaud. Les verreries mécaniques de Reims sont à l'arrêt ainsi que plusieurs autres usines qui assuraient par 100 à 120 tonnes la marche de cette carrière. L'Italie commande peu et Thébault s'inquiète. Les difficultés se confirment fin 1931. Saint-Gobain qui n'a passé commande que d'un bateau, en décembre, l'annule. Bur n'est pas affirmatif pour la commande de 2 à 3 bateaux. De toute part, le sable se vend à des prix inférieurs. La société industrielle de Nemours vend 13 à 14 francs la tonne de sable de deuxième choix qui en matière de verrerie équivaut à celui de Nogent-l'Artaud et Château-Thierry. Les prix chutent lentement. Saint-Gobain paie 14 et 15 francs la tonne pour deux bateaux en mars 1932. L'usine de Cirey commande 60 tonnes par jour ouvrable, en juin 1934, ce qui représente un intérêt certain dans une période difficile. Les exigences de la direction de l'usine Meurthe-et-Mosellane créent des soucis à Thébault. Cirey souhaite 40 tonnes de sable bis et 20 tonnes de sable de fusion, ce qui oblige le responsable des carrières à envisager l'achat de camions pour convoier le sable jusqu'à la gare de Château-Thierry alors que le chargement par fer coûte 2 francs plus cher que par la Marne. Cirey veut supprimer l'obligation qui lui est faite de constituer des stocks importants en raison des aléas du transport fluvial. En 1935, les livraisons des carrières baissent de 40 %. A la veille de la seconde guerre mondiale, la clientèle qui se diversifie procède par modestes commandes. Parmi les 28 clients recensés en novembre 1939, 18 livraisons ne dépassent pas 20.000 kilogrammes.

La recherche des carrières de sable dont la possession assure la pérennité de la verrerie s'effectue avec un volontarisme acharné et avec une certaine fébrilité.

La société achète ses carrières pour ne pas dépendre de concurrents. C'est, au contraire, des usines métallurgiques mais aussi d'autres verreries qui se font livrer cette importante matière première par Portieux. L'achat des carrières s'effectue dans la période de relance de Portieux et dans les moments de forte production.

## **11 - Société anonyme des soudières de la Meurthe**Note284.

La soude entre pour une bonne partie dans la composition. La verrerie de Portieux s'intéresse à l'approvisionnement dans les meilleures conditions possibles. En mai 1891, Edmond Guérin des faïenceries de Lunéville entretient X. Mougin "confidemment d'un projet de soudière qui se présente dans des conditions assez sérieuses". Lors d'une réunion à Paris, X. Mougin fait la proposition de constitution d'une entente entre maîtres de verreries. Imbert des verreries réunies de Sars Poteries (Nord) lui écrit qu'il accepterait l'offre à deux conditions : d'une part il souhaite une indemnité de transport pour les grands parcours et d'autre part la possibilité de ne prendre qu'une partie de la consommation à la nouvelle société qui se créerait. Il attache une grande importance à ce deuxième point car c'est, pour lui, une question de

convenance vis-à-vis de Solvay qu'il est difficile de quitter brusquement alors qu'il travaille depuis plus de quinze ans avec cette maison. Les verreries du Nord ne participent pas à l'entente des verriers qui signent une convention avec Payelle, ingénieur à Nancy, qui devient administrateur-délégué de la nouvelle société dont X. Mougin est administrateur de 1895 à 1904. S'associent les verreries de Portieux, Vierzon, Nancy, Vannes-le-Châtel, Clairey, Bayel, Fains, La Rochère, représentées respectivement par P. Thouvenin, A. Daum, E. Schmid, E. Cuchelet, G. Marquot, E. Du Houx, M. Mercier-Fouillot. Ils sont tous membres de la société en formation à la date du 18 juin 1891. L'objet de cette société est la fabrication des produits chimiques et plus spécialement celle du carbonate de soude par le procédé à l'ammoniaque. Le produit dont chaque usine possède un échantillon est livré en sacs ou en tonneaux sur bateau ou sur wagon. Les tonneaux fabriqués à la tonnellerie de l'usine sont facturés au prix de revient augmenté de 10 % pour l'amortissement de la tonnellerie. La convention signée pour dix ans prévoit que la livraison commencera 15 mois après le 18 juin 1891. Le siège de la société anonyme par actions se trouve à Nancy 49, rue Stanislas.

La maîtrise de l'approvisionnement en sable et en soude fait partie d'une même démarche qui vise à l'indépendance.

## 12 - Le combustible

La fusion du verre est dévoreuse de combustible. Pour un kilogramme de verre, elle nécessitait 2,5 kilogrammes de bois, puis un kilogramme de charbon de terre. Des améliorations techniques, telles que la transformation des générateurs d'après les plans de Bauquel et une meilleure qualité du combustible, favorisent progressivement des économies substantielles. Un four à 12 pots qui exige une alimentation de 200.000 kilogrammes de houille en 1893 par la suite n'en consomme plus mensuellement que 180.000 kilogrammes. L'achat d'un pyromètre en 1898, qui permet de mieux contrôler la marche du four, n'est pas étranger à cette économie. En 1892, dans un four à 12 pots, le verre fondu comprend : 50.410 kilogrammes de sable, 16.231 kilogrammes de soude 90°, 1.155 kilogrammes de potasse raffinée, 834 kilogrammes de nitrate de soude, 12.400 kilogrammes de carbonate de chaux, 58.974 kilogrammes de groisil, 458 kilogrammes d'arsenic, 948 kilogrammes de minium, 75 kilogrammes de spathfluor, 81 kilogrammes de nitrate de potasse et 340 kilogrammes de matières diverses<sup>Note285</sup>. Deux fours à 12 pots et un four à 6 pots donnent 326.247 kilogrammes de verre fondu par 567.750 kilogrammes de houille.

La houille provient de la Sarre (Bexbach, Dudweiler...) et du bassin mosellan (Carling, Petite Rosselle...). Elle arrive par bateau et chemin de fer après avoir été transbordée aux ports de Charmes ou de Nomexy.

En novembre 1891, le bateau << Marie >> livre 195 tonnes de houille de la Sarre par le port de Nomexy, le transbordement étant réalisé par Joffroy.

Au cours de la période, les évolutions essentielles concernent la construction de fours et surtout le passage de l'ancien système type Boétius au système Siemens, plus performant et plus économique. La mécanisation, quant à elle, est un échec. L'amélioration du coupage et rebrûlage dans les années 1880 débouche sur une production plus flatteuse de présentation. La casse après vente diminue à la grande satisfaction des clients.

Le bouleversement technique conduit à recruter des ingénieurs qui participent à la création des outils complémentaires et nécessaires à la production : usine élévatoire, usine électrique, usine à gaz... Reste un souci constant : parallèlement il faut se doter des indispensables ressources en matière première, sable. Etre propriétaire de cet élément qui entre pour 70 % dans la composition permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

# CHAPITRE V : LA MAIN-D'OEUVRE

## 1 - Le recrutement de la main-d'oeuvre

Le développement rapide de l'usine oblige à recruter du personnel dans des proportions importantes. Le conseil d'administration expose à l'assemblée générale en 1874 que "le personnel de la taillerie s'est recruté dans des proportions assez considérables". La direction de l'usine a d'ailleurs pu déterminer quelques familles à y envoyer leurs enfants comme apprentis. Le recrutement d'un grand nombre d'ouvriers, en zone rurale, pose des problèmes importants. La verrerie se trouve proche de quelques gros villages, mais les populations agricoles, note le conseil d'administration en 1877, montrent peu de goût pour les travaux de l'industrie. "Ils (les villages) n'ont encore offert que peu de ressources pour le recrutement de l'usine". Pour le conseil d'administration, il est du devoir de la direction de développer ce goût des occupations industrielles dans le monde rural. Au cours de l'exercice 1875-1876, le deuxième four Siemens n'a fonctionné que trois mois faute de personnel suffisant. Mieux vaut attendre, pense-t-on, car il ne faut pas introduire des ouvriers "de hasard, de rebut, de ces ouvriers qu'en industrie on nomme les roulants"Note286. Ils risquent, selon les dirigeants, de contaminer "les bonnes populations ouvrières par un mauvais esprit, de mauvaises habitudes, de mauvais préjugés". On se méfie des ouvriers qui viennent d'ailleurs et on leur préfère naturellement des verriers calmes, ignorants des luttes ouvrières, que l'on formera selon le schéma de l'usine. Lorsqu'en avril 1875 le conseil d'administration précise au directeur de Portieux qu'il eut préféré, tout d'abord, tant pour l'économie que pour la qualité des produits fabriqués, établir un petit four Siemens à 6 pots, le directeur Mougin fait observer que l'installation simultanée de six nouvelles places, l'obligerait à un recrutement trop rapide d'ouvriers verriers, ce qui pourrait le conduire inévitablement à accepter un certain nombre d'ouvriers "inférieurs", peut-être même "d'ouvriers de rebut". Le recrutement pose continuellement problème tout au long de cette phase de relance de Portieux. Ainsi, par exemple, le Président G. Chevandier dans un discours devant les actionnaires en octobre 1878 déclare que "Monsieur le directeur de Portieux a pu dans le courant de l'exercice attacher à l'établissement quelques apprentis provenant des communes voisines" et le discours tourne à la redite, voire à l'obsession (...) "Nous croyons qu'il est très important pour l'avenir de votre établissement industriel, d'amener et de développer chez les populations du pays, le goût des travaux industriels. Nous ne pouvons que l'engager à apporter à la réalisation de cette idée des efforts persévérants et à faciliter l'entrée des ateliers de la société pour les populations qui les environnent".

Dans la mesure où les effectifs de la verrerie demeurent modestes, entre 150 et 200 ouvriers, le recrutement à l'intérieur de la cité où l'on puise dans les familles nombreuses, le "grappillage" ici ou là dans les environs peuvent suffire. Or, dans les années de relance, nous changeons d'échelle dans ce domaine du recrutement.

L'usine, en effet, compte 875 ouvriers en 1880-1881, tandis que Vallérysthal en comprend 1080Note287. En 1912, la verrerie fait travailler 1430 ouvriers et à la veille de la guerre 1170. Il est dès lors compréhensible que les patrons recherchent des solutions pour se doter d'un personnel en nombre important. Les problèmes ne font que s'amplifier par la suite dans la phase de plein développement qui correspond à une baisse de la natalité en France. Il faut alors vivre "dangereusement"Note288.

Les actes de mariageNote289 nous fournissent d'utiles informations quant à l'origine géographique des verriers, leur circulation d'une verrerie à l'autre, leur enracinement à la Verrerie de Portieux. Vingt-huit verriers se marient entre 1814 et 1840. Parmi eux, six sont nés à l'extérieur, pour la plupart dans des lieux de verreries : Baccarat (Meurthe), Blénod (Meurthe), Polaincourt (Haute-Marne). Un seul verrier, Félix Houël né à la Verrerie de Portieux, est domicilié à l'extérieur au moment de son mariage, à Cruzy dans l'Yonne.

Par la suite, la population verrière est en constante augmentation et le nombre d'hommes nés à l'extérieur et domiciliés dans une autre commune au moment de leur mariage s'accroît fortement. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle arrivent des verriers de Moselle et de la Meurthe. Ces arrivées des Stenger, Berton, Weindel, Wirtz, Schmitt en provenance de Troisfontaines, Biberkirch, Harlberg, Erlebran, Eguelshardt préfigurent les entrées

massives des verriers de la Meurthe et de la Moselle après l'annexion qui provoque l'option des ouvriers pour la mère patrie [Note290](#). .

Parmi ces actes d'état-civil, relevons le cas de Joseph Eugène Maillard qui exerce à la verrerie Sainte-Lucie, faubourg de Carthagène, en Espagne où est né son fils Gaspard en 1860.

Le nombre de mariages augmente très sensiblement à partir de 1880, traduisant en cela l'accroissement de la population verrière. Parmi les quarante-et-un verriers mariés entre 1880 et 1892, trois hommes seulement résident à l'extérieur au moment de leur mariage : Croismare, Fains et Cirey.

En marge des actes, les transcriptions indiquent les verriers qui, nés à la Verrerie de Portieux, se marient à l'extérieur : Jules Colin né en 1877, émigre à Baccarat en 1901 ; Jules Fousse né en 1877, à Saint-Denis (Seine) en 1902 ; Eugène Laurent né en 1878, à Choisy-le-Roi en 1904.

Un certain nomadisme a existé, notamment avant la fusion avec Vallérysthal. Quelques familles transitent d'une verrerie à une autre. Les Bournique et les Houël viennent de la verrerie Sainte-Anne à Baccarat pour se fixer à la Verrerie de Portieux. Les Houël ont également séjourné à la Planchotte (Vosges). Louis Maillard né à Hennezel a exercé à Croismare (Meurthe) et à La Rochère (Haute-Saône), puis à la Verrerie de Portieux où est né le fils qui part à Croismare avant de se marier puis de se fixer à la Verrerie de Portieux.

Les Darmoise ont transité par les verreries de Portieux, Château-Salins (Meurthe) et Baccarat pour revenir à Portieux qu'ils ne quitteront plus.

La circulation d'une verrerie à l'autre, le nomadisme, est donc relativement limité. La verrerie de Portieux, qu'elle soit pour le verrier usine d'origine ou d'accueil, sait par différents moyens retenir ses personnels entre autres : éloignement géographique, politique sociale, ententes entre maîtres de verreries. Groupés au sein de la chambre syndicale, les maîtres de verreries s'entendent à propos du recrutement des ouvriers. Ils s'engagent à ne pas admettre de personnel circulant d'une usine à l'autre. Le fait n'est pas nouveau, on se méfie dans les verreries comme dans toutes industries "des roulants" qui sèment le mauvais esprit, selon les patrons, et surtout qui pillent les procédés techniques de telle usine pour les revendre à telle autre. Appliquant cette ligne de conduite, le conseil d'administration refuse d'embaucher en 1883 le chef de fabrication de Croismare [Note291](#), et en 1884 le chef de la taillerie de Montferrand [Note292](#). . La remarque du conseil d'administration ne saurait être plus explicite quant aux motivations du refus : "il est dangereux d'introduire dans les ateliers des étrangers qui peuvent être envoyés pour étudier ses nouveaux procédés et aller les reporter ensuite dans d'autres usines". Les directeurs de verreries transgressent allègrement les règles tacites édictées ou aménagent leur ligne de conduite lorsque les intérêts de l'usine semblent commander une prise de risques calculée. Ainsi, en avril 1873, G. Chevandier demande des informations à de Fontenay responsable de Baccarat sur un dénommé Arnoux, précédemment ouvrier dans cette usine [Note293](#). . Charles Arnoux, à l'époque verrier dans une verrerie de Maëstrie vient d'offrir à A. Thouvenin d'introduire dans les ateliers le procédé de coupage au gaz. Si l'employé appartenait encore à Baccarat, Portieux l'aurait renvoyé sans l'entendre ; or il est "dans une verrerie à laquelle nous ne devons aucune espèce d'égard", dit G. Chevandier.

L'ouvrier eut-il appartenu à Baccarat, aurait-on vraiment appliqué le principe de loyauté ? Deux exemples permettent de répondre par la négative.

Au début de l'année 1883, X. Mougin engage un "transfuge" de Baccarat. G. Chevandier le félicite d'avoir écouté cet ouvrier et de lui avoir "acheté la communication des procédés qu'il colporte" [Note294](#). . Le président, comme pour se disculper, jette l'anathème sur ce verrier "bandit éhonté". Il convient de l'utiliser mais avec précautions. On lui fait effectuer des essais dans un local particulier ou au besoin dans un coin de la halle entouré de planches car il s'agit de le soustraire à la curiosité et au contact des autres ouvriers. En aucun cas il ne doit s'approcher des ateliers "spéciaux" de coupage et de rebrûlage. Les attitudes les plus dures sont employées à l'égard du verrier : " tenez-le sous séquestre et débarrassez-vous en aussitôt que vous n'aurez plus

besoin de lui ; à des gens de cette espèce il convient d'interdire d'une façon absolue l'entrée des usines (...) et il n'y a plus à se gêner pour leur montrer le mépris qu'ils inspirent "[Note295](#) .

Un deuxième cas illustre bien la façon dont la verrerie, mais il en est ainsi de toutes les usines, transgresse les accords. Oscar Michel quitte Baccarat en 1888 pour s'engager à Portieux qui l'accepte comme chef graveur. Selon Michaut, l'administrateur-délégué de Baccarat, le recrutement de Michel n'est pas un fait isolé et sans précédent.

Cet engagement lui apparaît comme une "provocation" surtout lorsque "s'y joignent les sollicitations d'agents subalternes qui certainement pêchent par leur excès de zèle"[Note296](#) . Selon A. Raspiller, le nouveau président du conseil d'administration, Portieux n'a pas pris l'initiative d'une lettre d'embauchage quelconque ni attiré aucun ouvrier par un autre procédé.

Comme toutes ses consoeurs, l'usine vosgienne accepte les demandes d'occupation qui lui sont adressées soit par des ouvriers, soit par des contremaîtres. L'usine d'accueil se trouve libre d'accepter ou de refuser ces demandes. A. Raspiller affirme que l'ouvrier est venu de son plein gré[Note297](#) . En fait Oscar Michel a bien été débauché par Portieux. Cette affirmation nous la déduisons d'une copie effectuée par l'ouvrier à partir d'écrits rédigés par le président du conseil. Dans son courrier, O. Michel certifie qu'il est venu de son plein gré parce qu'il ne se plaisait plus à Baccarat et qu'au nombre des conditions d'engagement fixées par X. Mougin figurait l'obligation de quitter Baccarat avec un livret signé. D'après lui, rien n'a été caché à Mr Payard directeur de la cristallerie, ni à Mr Michaut administrateur de la compagnie. O. Michel, ou plutôt derrière lui tenant la plume A. Raspiller, pour montrer que Portieux n'a nul besoin de débaucher du personnel de Baccarat précise qu'il a trouvé à la verrerie un atelier de gravure à l'acide "très bien monté, très bien organisé et à même de produire dans les meilleures conditions possibles toutes les gravures guillochées ou imprimées, sans qu'il soit nécessaire de faire aucun changement dans l'organisation de l'atelier". Voilà une explication qui coupe court à l'accusation de colportage de techniques. O. Michel est donc réellement embauché par Portieux de façon à développer l'atelier de gravure chimique mis en service quelques années auparavant.

Ne pas engager de "roulants", avec les contradictions que l'on vient de relever, constitue un élément de l'entente entre verriers dans le domaine du personnel. Il convient désormais d'examiner un deuxième élément. La main-d'oeuvre manque cruellement dans les périodes de fort développement industriel ainsi qu'après la guerre 14-18, au moment où les rangs verriers se trouvent décimés.

L'entente concerne d'abord Portieux et Vallérysthal. Le conseil d'administration n'autorise pas en règle générale le déplacement d'ouvriers et d'employés d'une usine à l'autre. Paul Thouvenin qui veut engager Placial de Portieux se voit opposer un refus catégorique. Il existe bien à certaines périodes quelques mouvements de personnels mais ces mouvements sont voulus et contrôlés par le conseil d'administration. Il convient de rappeler que lorsque la famille Thouvenin, Adrien et ses fils, quitte Vallérysthal pour Vierzon-Forges en 1887, les relations n'étant plus franchement cordiales, elle n'hésite pas à débaucher du personnel d'encadrement pour renforcer la verrerie nouvellement acquise.

L'usine de Croismare qui n'appartient pas à la chambre syndicale des maîtres de verreries de France se fait rappeler sérieusement à l'ordre par A. Richard en 1910. Ecrivant à Mr Johmann, administrateur délégué de la société anonyme des grandes verreries de Croismare[Note298](#) , il lui explique que son usine est la seule à ne pas avoir adhéré à l'entente que l'on trouve entre les verreries de la région ; cette entente, précise-t-il, consiste à ne pas accepter d'apprentis passant d'une usine à l'autre et le problème se trouve posé dans les mêmes termes pour les ouvriers. Bien évidemment l'apprenti est visé en premier lieu dans la mesure où il représente l'avenir de l'usine, élément sur lequel on compte pour combler les places vides. A propos de Croismare, le directeur de Portieux écrit quelque temps plus tard que "cette usine n'a jamais su ce qu'était la correction". S'adressant en 1913 à Antonin Daum de la verrerie de Nancy, A. Richard lui demande de respecter l'entente conclue entre Bayel, Baccarat et Portieux de ne jamais accepter d'ouvriers sortant de l'usine de l'entente sans assentiment du directeur. On évite ainsi "la mise du marché en mains". Juguler les fuites, annihiler toutes tentatives de

pressions salariales, voilà qui motive prioritairement les patrons de verreries. D'ailleurs A. Richard suggère à A. Daum de constituer une sorte de confédération patronale face à la C.G.T. Il reproche à la verrerie de Nancy d'avoir engagé l'ouvrier Biette qui a vu le jour à Portieux et qui se trouve chez Daum depuis deux ans. A. Richard "préférerait la guerre à visage découvert si ses vieux camarades de Nancy suivaient les mêmes errements". (...) Restons unis, mon vieux camarade, s'exclame-t-il, la lutte de chaque jour sur nos champs de batailles respectifs doit suffire (...). "Gardons intacts nos trésors de guerre", dit-il un peu plus tard toujours au même interlocuteur [Note299](#). Il lui précise, révisant d'ailleurs sa position, qu'il n'est pas question d'empêcher de recruter un ouvrier de métier. Averti par son confrère, il peut donner un mot sur le motif de départ. Le confrère doit juger ; la réciproque étant vraie. C'est surtout les gamins qu'il ne faut pas se prendre sous aucun prétexte. Voici un exemple illustrant l'entente entre verriers dans ce domaine de recrutement. Marcel Bigel qui a quitté Portieux pour Daum à la suite d'un différend se fait fort de revenir à l'usine afin de recruter pour la verrerie de Nancy. Pour éviter le débauchage de ses ouvriers, A. Richard, d'accord avec Daum, dit à son personnel que la verrerie de Nancy "n'est pas derrière".

En 1914, alors que Portieux cherche par tous les moyens à se procurer des apprentis, A. Richard applique la règle de loyauté. Trois jeunes verriers de l'usine de Trélon [Note300](#), lui demandent de l'embauche. Le directeur contacte son collègue Fournier pour lui dire qu'il ne prendra pas de gamins aux "confrères sympathiques". S'il sollicite l'avis des directeurs avant d'engager des familles c'est par respect des principes mais c'est également et surtout par méfiance vis-à-vis des déplacements. Toujours en 1914, Jean Houvion et sa famille originaires de Rambervillers se trouvent à Bayel et souhaitent intégrer Portieux de même que deux autres familles importantes Gournay et Brastel. A. Richard consulte Marquot et ses fils à Bayel car il dit se méfier de ce genre de familles quand "elles quittent de bonnes maisons" [Note301](#). A l'inverse, lorsque le personnel veut quitter Portieux alors qu'il ne semble pas donner satisfaction pour un motif quelconque, le directeur est prêt à céder sans difficulté.

A Maurice Thouvenin, maître de verrerie à Vierzon-Forges, il écrit : "la famille Delizé et Consorts travaille encore chez nous (...), (elle) cherche l'usine idéale où l'on gagne beaucoup sans rien faire. Ne vous gênez pas pour l'engager si elle fait votre bonheur ; ce faisant vous ne nous causerez aucun préjudice" [Note302](#). Les problèmes de relations entre maîtres de verreries à propos du personnel se rencontrent constamment.

En 1919, A. Richard se plaint auprès de F. Sauvage, président du groupe de gobeletterie à la chambre syndicale des maîtres de verreries de France. Des émissaires des verreries de Paris recrutent des ouvriers ce qu'il ne saurait accepter comme Bayel, Vannes-le-Châtel et Clairey. Le contingent de verriers "ne doit pas être attaqué par des manoeuvres plus ou moins licites" [Note303](#).

Même s'il y a des accroc aux accords, les ententes entre maîtres de verreries portent leurs fruits. En témoignent les quelques rares familles issues de Portieux que l'on trouve à Vannes-le-Châtel, Baccarat, Clairey ou Croismare. Nous trouvons en 1911 exerçant à Vannes-le-Châtel, le seul Joseph Mansuy verrier né à Portieux en 1840. Si le pensionnat de Baccarat accueille de jeunes vosgiens, aucun ne vient de Portieux, ni des villages circonvoisins. A Clairey, en 1906, seule Eugénie Chaput, domestique d'Adeline Didot veuve du directeur, est née à Portieux. La verrerie de Croismare accueille par contre des ouvriers nés à Portieux ou dans les environs, mais cela reste marginal dans le recrutement de l'usine. Félix Maillard exerce dans cette usine en 1872. Il habite la commune de Croismare avec sa femme Victorine Guyon née à Chamagne et ses trois enfants : Paul, Marie, Edmond. On trouve également Rosestin Maillard né à Portieux, Antoine Viac né à Châtel-sur-Moselle, Eugène Chevrier né à Rehaincourt. En 1906, Nicolas Chenal, né à Autrey près de Rambervillers, est terrassier à Croismare et deux de ses enfants, Joseph né à Mortagne près de Bruyères et Théodore né à Portieux en 1886, sont verriers. Ce dernier lieu de naissance indique que la famille Chenal circule de Portieux à Croismare dans un temps où les maîtres de verreries s'efforcent d'empêcher ce genre de migrations [Note304](#).

La chambre syndicale, groupement d'intérêts des maîtres de verreries, joue un rôle non négligeable dans la régulation des conflits et dans l'application des règles. Quasiment toutes les verreries françaises adhèrent à cet

organisme.

En 1908, la chambre syndicale est dirigée par un bureau constitué d'un président : Legras de la verrerie de Plaine-Saint-Denis, d'un vice-président : Despret administrateur délégué de la compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord à Jeumont, d'un secrétaire général: Sauvageot de la verrerie de Saint-Ouen et d'un trésorier: Landier des cristalleries de Sèvres et Clichy réunies à Bas-Meudon. Chaque groupe de spécialités verrières possède également un président : Despret (glacerie) ; Bévierre (flacons) administrateur-délégué des verreries de Romilly-sur-Andelle (Eure) ; Damour (bouteilles) ancien directeur de la verrerie de Follembroy (Aisne) ; Landier (cristallerie) ; Legras (gobeletterie) ; Laronde (verre à vitres) directeur des verreries et manufactures de glaces d'Aniche (Nord).

La chambre syndicale publie un bulletin de renseignements. Celui de février 1914 présente une enquête effectuée par un député concernant les répercussions qu'ont pu avoir plusieurs lois : celles relatives au repos hebdomadaire et à la journée de dix heures. Enfin, le député Clémentel se penche sur les répercussions engendrées par les hausses de salaires depuis dix ans. Les maîtres de verreries sont priés de transmettre leurs réponses au président Legras. D'autres articles concernent la conférence de Berne en 1913, travail de nuit et journée de travail pour les femmes et les jeunes ouvriers employés dans l'industrie. Des informations diverses sont fournies au sujet de la formation ou la dissolution de sociétés, de la situation commerciale des autres pays, des types de production, des exportations, des tarifs...

Les réunions se déroulent à Paris au sein de chaque groupe. Les maîtres de verreries abordent des problèmes liés au rachat ou à l'extinction d'usines, au recrutement, aux relations commerciales nationales et internationales et très fréquemment au prix du verre, ou à celui de ce dernier par rapport au cristal. Les maîtres de verreries se regroupent également par région ; X. Mougin puis A. Richard président le groupe de l'Est qui ne rassemble pas forcément toutes les verreries qui adhèrent à la chambre syndicale. Cette dernière et ses émanations régionales régulent par conséquent et avec plus ou moins de bonheur tous les problèmes relatifs à l'industrie du verre.

## **2 - Le problème du recrutement ouvrier et le pensionnat ( fig. 32, 33, 34)**

### **2.1 - Une constante préoccupation**

Dans le champ des préoccupations des directeurs et des membres du conseil, la question du recrutement de la main-d'oeuvre devient lancinante. Aucun effort n'est négligé pour pallier ce problème qui atteint son point culminant dans la période 1900-1914. Les causes qui génèrent ces difficultés de recrutement, prioritairement de jeunes apprentis car on se soucie de la pérennité de l'entreprise, mais aussi d'ouvriers adultes, sont multiples et d'effets conjugués. Ces causes d'ordre démographique, géographique, commercial, législatif, socio-politique et conjoncturel vont être évoquées tout au long de ce passage.

La recherche et l'engagement de jeunes apprentis font l'objet de nombreuses discussions au sein du conseil d'administration. Constamment les directeurs présentent aux administrateurs leurs difficultés et leurs inquiétudes. De tout temps, de très jeunes enfants ont travaillé dans les verreries qui, d'ailleurs, n'ont pas le monopole de cette situation. L'ensemble des industries a besoin de "petites mains".

En 1842, les enfants employés à Portieux travaillent 66 heures sur 168 dont se compose la semaine, et 29 heures de nuit pour 37 de jour ; les repos sont donc de 102 heures par semaine. La tâche des enfants "n'a rien de pénible" ; elle consiste à attiser le feu du four. L'enfant consacre 11 heures de suite à son travail puis bénéficie d'un repos de 16 heures. Pendant ce temps de relâche, il fréquente l'école dirigée par une soeur de la Providence<sup>Note305</sup>. A quelques années d'intervalle, les renseignements fournis par les inspecteurs chargés de contrôler l'application des lois apparaissent quelque peu discordants. En 1844, l'inspecteur note que deux enfants de 14 à 16 ans, connus sous le nom de "gamins", classent les verres. Ils savent lire et écrire, jouissent

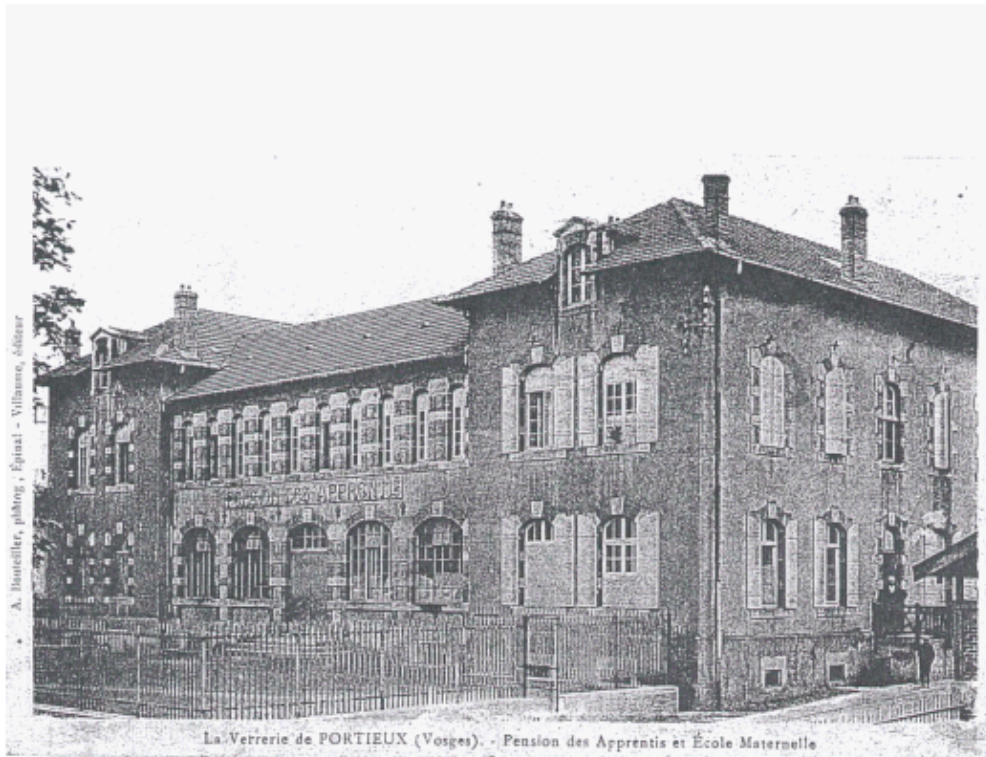
d'une bonne santé et travaillent "seulement" 9 heures par jour divisées par des repos d'une demi-heure chacun. Ils travaillent "quelquefois la nuit". Est-ce bien la réalité ? L'inspecteur ne dispose d'aucun moyen de vérification puisque le directeur ne tient pas de livret pour chaque enfant, ni de registre exigé par la loi de 1841 ; de surcroît cette dernière n'est pas affichée dans les ateliers. L'année suivante, la législation concernant livrets, registre pour l'inscription de ces livrets et l'affichage de la loi n'est toujours pas respectée. L'inspecteur recense 6 enfants de 12 à 16 ans présents à l'usine 8 à 10 heures par jour et quelquefois de nuit. "Ils fréquentent l'école de la Verrerie et assistent aux offices divins". En 1857, soit 16 ans après la promulgation de la loi, la législation ne trouve pas d'application concrète et l'inspecteur dénombre 10 garçons de 12 à 16 ans travaillant 8 heures et demie après leur rentrée à l'usine. Après 6 heures de travail exercé à l'atelier, ils bénéficient d'un repos d'une demi-heure. Leur instruction est "suffisante". A partir de 1858, la loi est affichée dans les ateliers, les enfants sont munis de leurs livrets et le registre d'inscription "est exactement tenu". C'est à cette date que le travail de nuit n'est plus mentionné.

La visite de 1859 recense 35 garçons. Ceux qui exercent à la halle sortent 10 heures après leur entrée et bénéficient de 2 repos : l'un d'une heure après quatre heures de travail, l'autre d'une demi-heure avant les deux dernières heures de la journée. A la taillerie, ou à l'intérieur de l'établissement, ils entrent à 5 heures et sortent à 7 heures du soir. Ils ont trois repos : une demi-heure à 7 heures du matin, une heure à midi, une demi-heure à 4 heures du soir. Les repos se passent hors de l'atelier. Le rapport de 1866 signale 44 enfants dont les âges s'échelonnent de 13 à 16 ans. La plupart exercent à côté de leurs parents. La législation est respectée tant du point de vue de la durée du travail que de l'instruction ; "on ne les reçoit d'ailleurs, dans l'établissement, que lorsqu'ils ont fait leur première communion, que lorsqu'ils savent lire et écrire".

L'inspecteur note également que "la tenue de l'établissement, sous le rapport de la salubrité de l'état sanitaire, des soins à donner aux enfants et adultes, ne laisse pas à désirer ; ils y sont paternellement traités". Toutefois, "à cause de l'urgence", les enfants ont travaillé le dimanche durant quelques heures [Note306](#). A la suite des lois de 1874 et de 1892, les inspecteurs renforcent leur vigilance et les maires sont également mis à contribution pour dire les conditions d'application qui en résultent. En 1883, Marchal, le maire de Portieux, indique que 150 garçons de 10 à 16 ans travaillent à la halle et 32 de 12 à 16 ans à la taillerie [Note307](#). Il précise que les enfants de 12 à 15 ans bénéficient de deux heures de classe par jour et que "la loi du 11 mai 1874 est observée d'une manière aussi exacte que possible dans cet établissement" [Note308](#). Le même rapport signale les filles n'ayant pas 21 ans. On en trouve 12 au lavage, 6 au décor, 10 à l'emballage, 6 au rebûlage, 4 au coupage et 10 au biseutage. La loi de 1874 qui fixe l'âge minimum d'entrée dans les verreries à 10 ans et réduit de 2 heures la durée du travail pour la tranche des 10-12 ans pose moins de problème d'application et surtout de recrutement que la loi de 1892. Cette dernière fixe à 13 ans, 12 ans si l'enfant est pourvu du certificat d'études, l'âge du travail. En novembre 1893, le sous-préfet de Mirecourt écrit à son supérieur : "la mise en vigueur de la loi soulève de vives et nombreuses réclamations de toutes les industries où on emploie des femmes et des enfants. La stricte application de la loi empêche bien des familles à gagner de quoi subvenir à leurs besoins, d'un autre côté certaines industries ont à souffrir des rigueurs de la législation. Les populations de nos centres ouvriers sont généralement paisibles, elles souffrent sans trop se plaindre, mais la perte de deux heures de travail par jour occasionne une différence de salaire qui leur est très sensible. Les grèves ne sont pas à craindre dans les centres ouvriers de mon arrondissement" [Note309](#). Un rapport sur la verrerie Daum frères et Cie de Nancy note en 1896 : "industrie fort gênée, surtout pour l'avenir, par le manque absolu d'apprentis. Les enfants de plus de 13 ans se font mal à un genre de travail auquel ils n'ont pas été entraînés de bonne heure comme leurs aînés ; de plus l'apprentissage d'un métier délicat ne leur laisse entrevoir une situation sérieuse que pour l'âge de 18 ou 20 ans époque du service militaire, alors qu'à 15 ou 16 ans leurs aînés étaient déjà en pleine possession de leur savoir. Les jeunes verriers se découragent donc vite et au bout de quelques mois quittent l'apprentissage d'un métier qui est pourtant l'un des mieux rétribués de l'industrie française" [Note310](#). De larges tolérances de l'administration et les stratagèmes inventés par les verriers avec l'appui des patrons favorisent le non respect de la loi. Michel Chabot dans "l'histoire d'Eugène Saulnier ouvrier verrier" [Note311](#), raconte l'arrivée de l'inspecteur du travail à la verrerie du Plessis [Note312](#), où pas loin d'une vingtaine d'enfants, ont été embauchés en-deçà des limites de l'âge légal. Pendant que l'inspecteur se fait remettre les registres par le comptable, le concierge prévient les équipes qui font déguerpir



les enfants. "Les plus vieux connaissaient la musique et le rituel de la fuite. On s'échappait en chœur vers la forêt toute proche qui nous fournissait un abri providentiel. L'arrivée de l'inspecteur était pour nous un moment béni, l'annonce d'une escapade à travers bois, le signal à des folies de gosses, ivres du bon coup qui leur arrivait. (...) A quelques variantes près, notre scénario se répétait dans la plupart des usines en quête de petites mains". Lorsque l'inspecteur se rend compte de la supercherie, il file droit à l'atelier de soufflage ; pour l'éviter, le directeur imagine une autre solution : "le concierge (...) avait hérité d'une cloche, fixée à l'intérieur de notre atelier, au-dessus de l'arche à recuire et qu'il actionnait de sa loge, au moyen d'une tirette. Dès que l'intrus était signalé, on prenait la poudre d'escampette en direction des sous-sols ou de la forêt". Lorsque le patron était pris en flagrant délit, il écopait d'une amende mais, bien souvent, cela n'entravait pas le recrutement des gamins sans respecter la législation. La verrerie de Portieux n'échappe pas à ce rituel de fuite dans la forêt proche qui épargne aux enfants "le côté éreintant et fastidieux d'une besogne où l'on n'arrête jamais". Pourtant, en 1896, l'inspection du travail semble décidée à verbaliser si l'on occupe des enfants en dessous de l'âge réglementaire<sup>Note313</sup>. La halle vient à manquer de gamins et X. Mougin ne voit qu'une solution : la venue de quelques familles nombreuses.





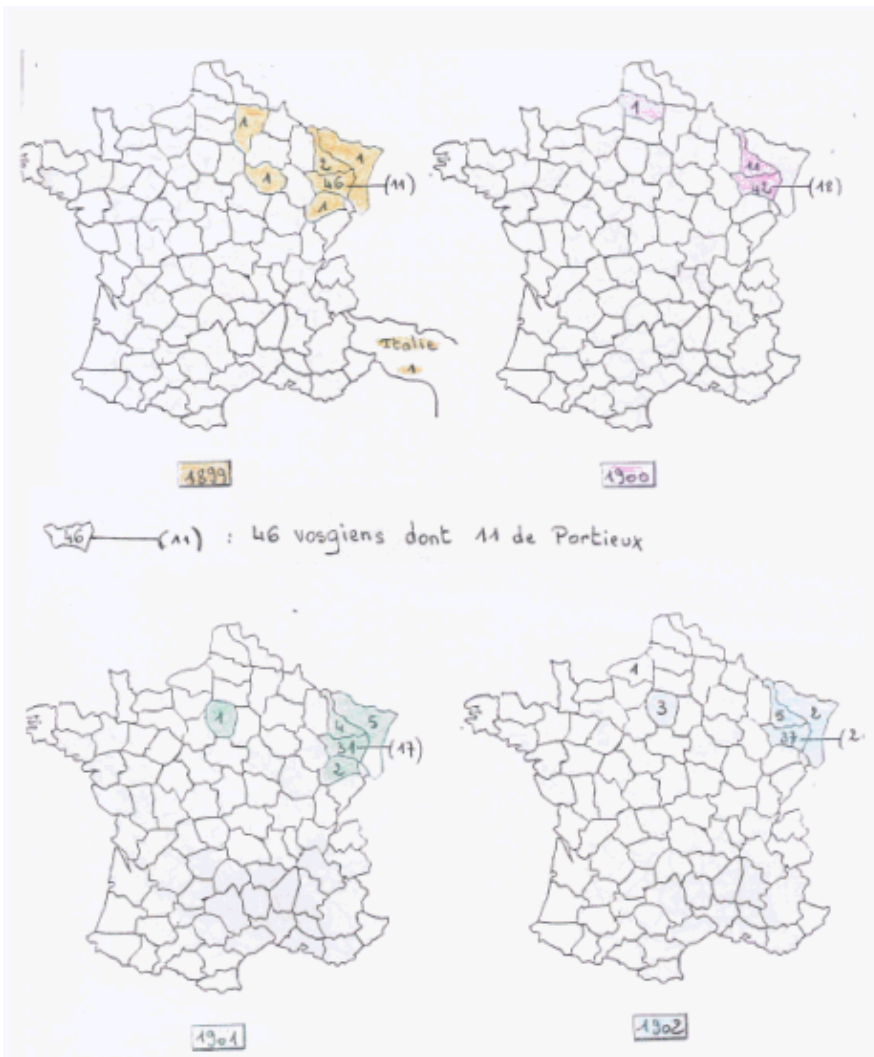


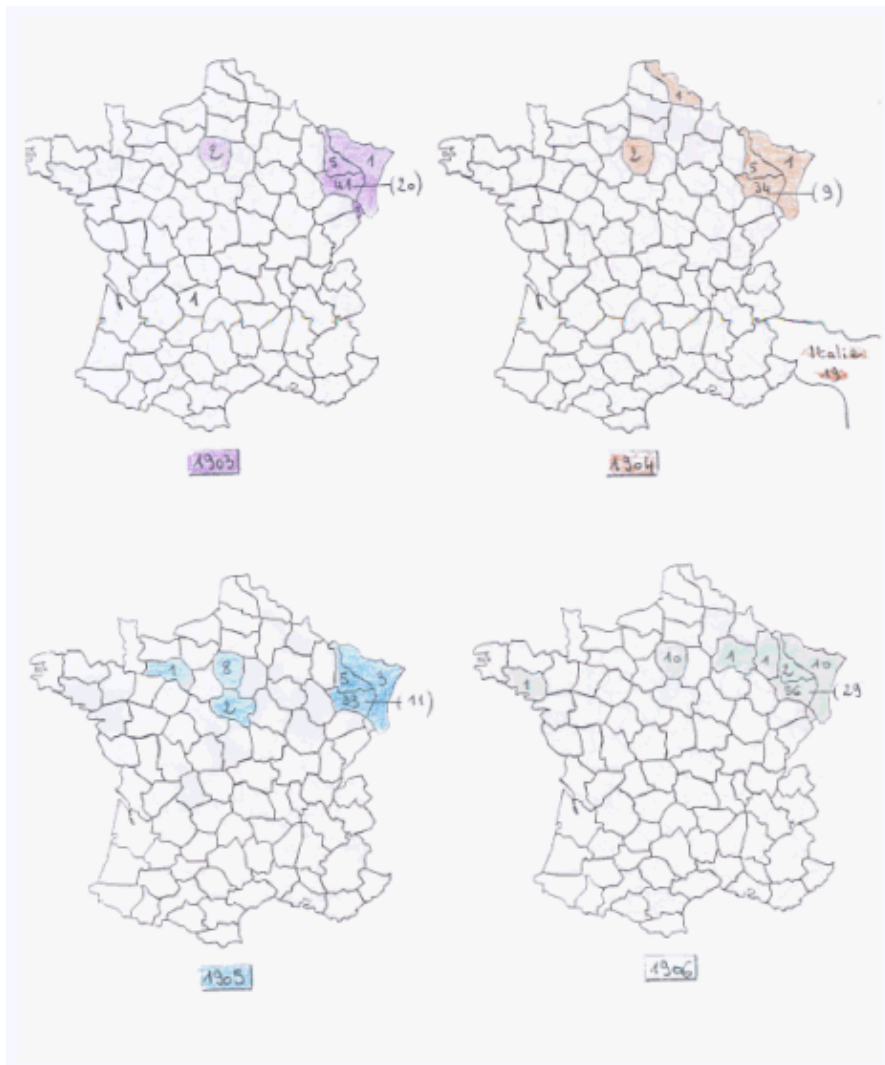
## 2.2 - Développement du pensionnat ( fig. 35 et 36 )

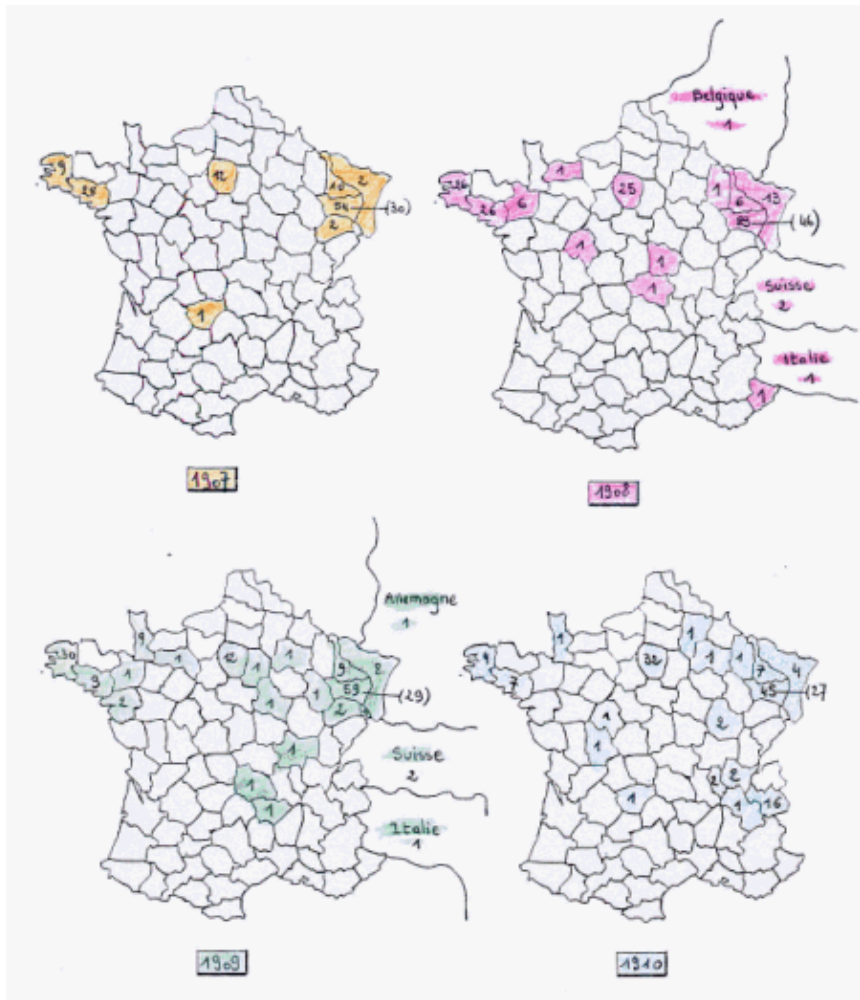
Le développement de l'usine de Portieux nécessite de recruter progressivement et en nombre de plus en plus important des jeunes apprentis à l'extérieur de la section de la verrerie. Il convient donc de les loger. En 1871, 15 enfants sont accueillis dans l'ancienne chapelle transformée en dortoir. Cette solution ne donne pas satisfaction et G. Chevandier souhaite établir à Portieux une installation pour les gamins. Il s'adresse à A. Michaut de Baccarat en février 1872<sup>Note314</sup>, pour lui demander des renseignements sur "la maison des orphelins de Baccarat". Les questions portent sur l'organisation générale ; la direction ; la nourriture ; les logements en dortoirs, en chambres ou en "cellules" ; l'instruction scolaire et religieuse ; les frais prélevés sur les salaires des gamins ; les traitements alloués. L'objectif consiste à fixer ces jeunes à Portieux pour assurer leur éducation d'ouvriers : "Il vaut mieux faire des sacrifices momentanés pour les conserver chez nous que d'avoir plus tard pour

les y ramener à passer par des exigences qui pourraient nous coûter beaucoup plus cher, sans parler des conséquences de leur passage dans d'autres usines, mauvaises habitudes prises..."<sup>Note315</sup>. Le conseil présente à l'assemblée générale de septembre 1872 l'utilité de construire un bâtiment destiné à 50 gamins étrangers à la localité "qui y trouveront l'instruction gratuite, le logement et au moyen d'une retenue faite sur leurs salaires la nourriture". L'édification du pensionnat de Vallérysthal se décide en 1876<sup>Note316</sup>. On prévoit un grand bâtiment composé de 4 dortoirs de 14 lits chacun.

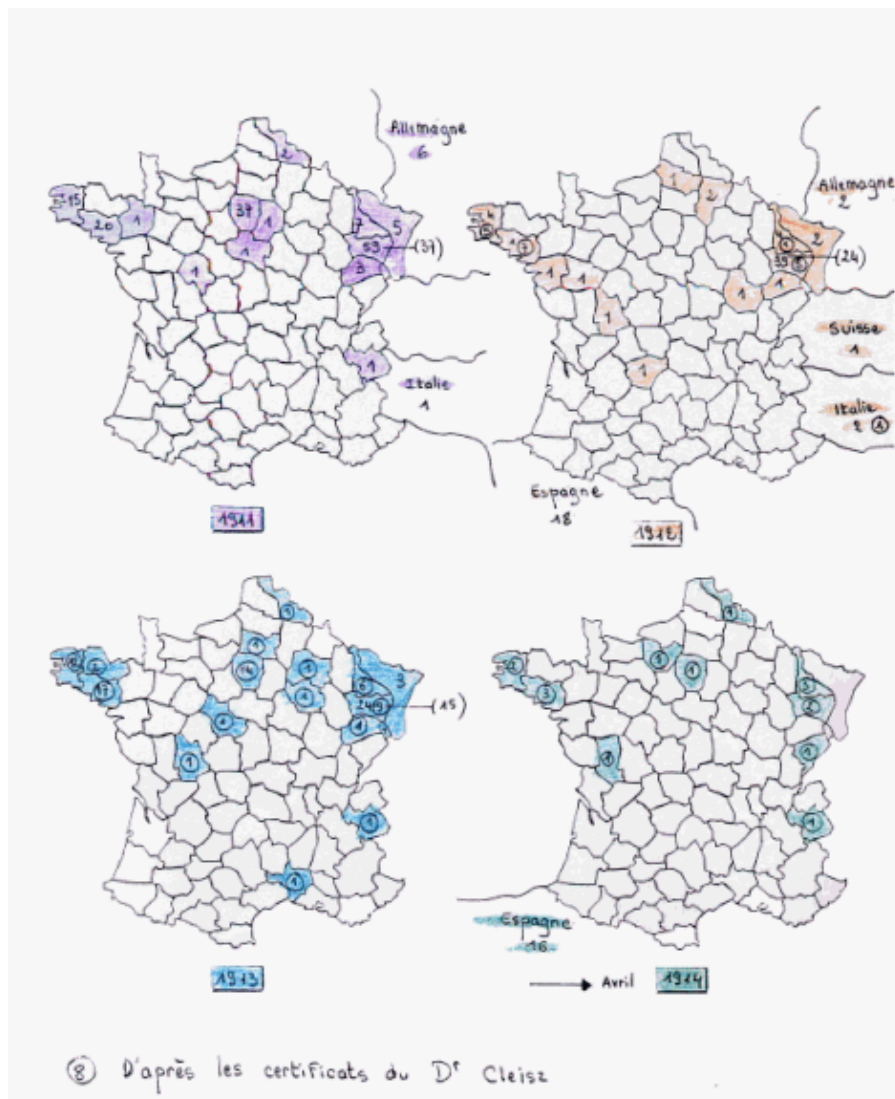








2.2 - Développement du pensionnat ( fig. 35 et 36 )



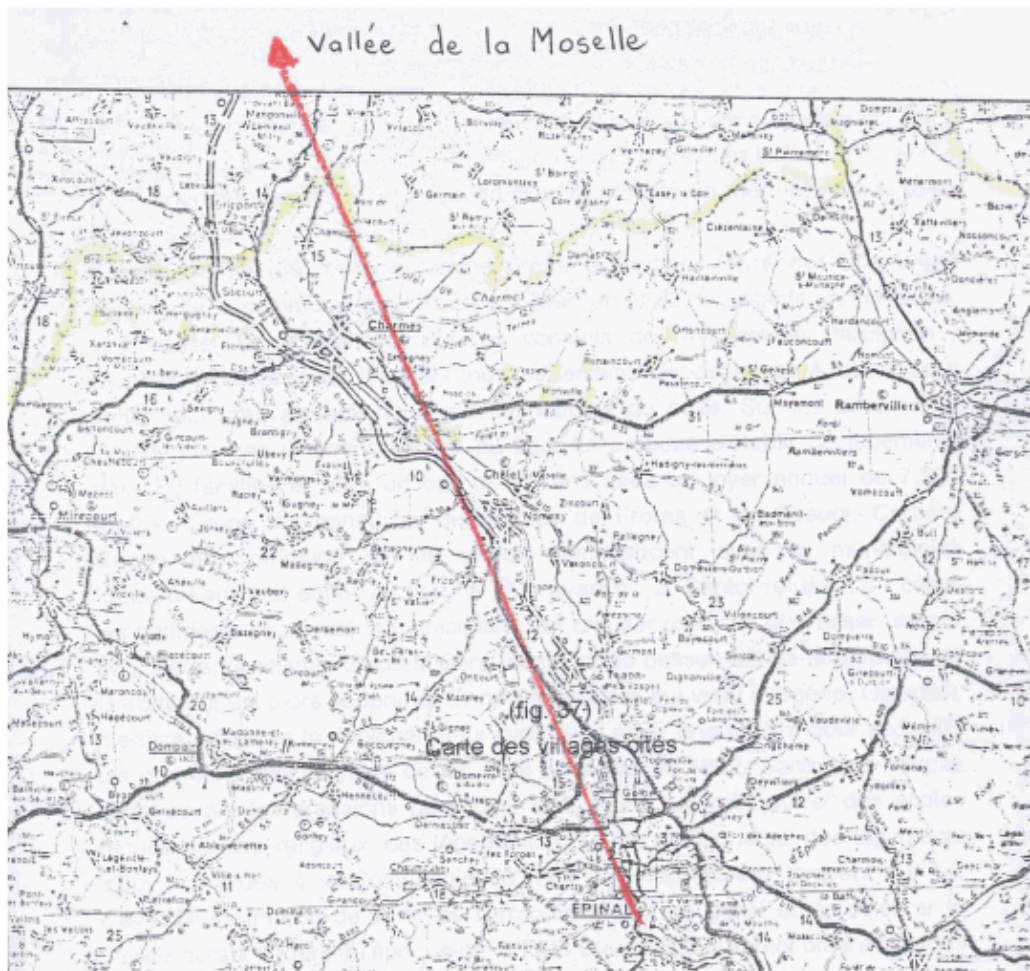
Ce dernier établissement fonctionne en 1877. A Portieux l'évolution de la capacité d'accueil suit la courbe de croissance du recrutement des jeunes [Note317](#). Bien que l'on ait pu en 1874 recruter quelques apprentis des environs, il faut dès 1878 envisager, parallèlement à la modification des écoles, l'extension du pensionnat : réfectoire et dortoir. La pension annexe les locaux où se trouvaient les classes des grandes filles et des garçons. A partir de 1905, les recherches de gamins dans le pays s'avèrent vaines, le recrutement s'effectue à grande échelle selon des modalités que nous exposons plus loin. Le pensionnat devient insuffisant et X. Mougin présente les plans du futur bâtiment et de l'agrandissement des écoles [Note318](#). L'ancien lieu d'hébergement est alors transformé en 5 logements. En 1906, l'usine manque toujours de jeunes apprentis. Elle en accueille 63 alors qu'il en faudrait 80. Une nouvelle campagne de recrutement conduit à agrandir le pensionnat de 2 ailes, afin de créer réfectoires et nouveaux dortoirs [Note319](#). Le maximum d'accueil est alors atteint et le bâtiment ne connaît plus de modifications jusqu'à sa destruction [Note320](#).

Le pensionnat accueille des jeunes venus de l'extérieur et très peu du milieu rural proche. L'implantation dans ce milieu et, de surcroît dans une localité isolée, ne facilite pas la venue massive du personnel issu des environs. Il faut également considérer, et nous l'avons déjà mentionné, la très grande réserve de la population rurale par rapport au monde industriel. De plus, ce réservoir de main-d'oeuvre s'épuise face à l'appétit de l'entreprise [Note321](#). On pourrait s'attendre à voir arriver des ouvriers qui habitent dans les villages (fig. 37) situés sur la ligne du chemin de fer Charmes-Rambervillers : Moriville, Rehaincourt, Ortoncourt, Moyémont, Romont ; l'examen des registres de dénombrement de population permet de répondre par la négative [Note322](#). Mis à part le village très proche de Moriville, peu de ruraux se soumettent à ce qu'on appelle aujourd'hui "les



mouvements pendulaires". En 1911, 91 verriers résident à Moriville d'où il est aisé de se rendre à la verrerie par des chemins de traverses ; pour les autres villages constatons que plus on s'éloigne de la verrerie, plus le nombre de verriers est faible : Rehaingcourt 10, Ortoncourt 6, Moyémont 1, Romont 0. L'exploration des registres des villages situés à proximité de la ligne de chemin de fer ne dément pas l'affirmation précédente. Damas-aux-Bois accueille 1 verrier ; à Haillainville, Fauconcourt, Saint-Maurice-sur-Mortagne, Hadigny on ne trouve aucun verrier en 1911 ; de même qu'à Langley et Essegney villages proches de Charmes ; seul Saint-Genest envoie 8 ouvriers à la verrerie. Dans les gros bourgs à l'extrémité de la ligne, Charmes et Rambervillers, dans ceux de la vallée de la Moselle, Châtel, Nomexy, Vincey, des industries diverses emploient la main-d'oeuvre locale : textile, broderie, brasserie... La direction de l'usine ne cherche pas à tout prix ces ouvriers qui se déplacent quotidiennement pour se rendre à leur travail. Habiter à proximité de l'usine c'est être plus disponible pour la tâche proposée par l'entreprise. Lorsque le président du conseil d'administration explique que le rendement des verriers de Portieux est supérieur à celui de leurs camarades de Vallérysthal, il développe cette argumentation : "les ouvriers de Vallérysthal sont, pour la plupart, propriétaires d'une maison et de terres dans les villages voisins ; ils ont des animaux à soigner et de la culture à faire. Quand ils arrivent à l'usine le matin, ils ont déjà fourni un travail appréciable et avantageux d'ailleurs pour eux et ils ne sont pas frais et dispos comme leurs camarades de Portieux, qui n'ont pas d'occupations analogues"Note323. .

Figure 37 : Carte des villages cités



Si le milieu rural se montre méfiant vis-à-vis du monde industriel, la réciproque semble vraie du moins pour les dirigeants de Portieux et de Vallérysthal. Le mouvement d'enracinement de l'ouvrier sur le lieu de son travail trouve sa forte motivation dans cette idée de disponibilité mentale et physique du verrier. Un petit jardin suffit à délasser le personnel tout en constituant un appoint non négligeable au salaire.



## 2.3 - Le recruteur Joseph Santol

L'appel à la main-d'oeuvre venant de l'extérieur passe par des modalités particulières de recrutement. Si le combat que mène le directeur pour obtenir des apprentis débouche sur une victoire, celle-ci n'est que de courte durée. Il est des lendemains qui déchantent et bien des difficultés attendent X. Mougin et A. Richard ; difficultés dont le retentissement dépasse le plan local.

C'est particulièrement en 1905 que X. Mougin se trouve dans l'impossibilité de recruter des gamins alors que la production atteint son plein rendement. Tous les fours manquent de personnel et l'on envisage d'éteindre le four n° 5. Après avoir cherché sans succès des apprentis, X. Mougin se met en relation avec l'abbé Santol.

Joseph Santol<sup>Note324</sup> débute comme prêtre à Cerbère (Pyrénées-Orientales) section de la commune de Banyuls-sur-Mer, en 1882. Il y établit un cimetière, une église, un presbytère. Sur les conseils de l'évêque de Perpignan, Monseigneur Caraguel, il achète tous les terrains disposés face à la mer pour éviter tout mauvais voisinage aux immeubles du culte. Sur les terrains, la Compagnie des Chemins de Fer du Midi lui propose d'établir 30 logements pour 30 familles et offre un bail de 20 ans avec un loyer annuel de 7.200 francs. L'abbé fait construire des écoles de Frères et de Soeurs. Cerbère s'érige en commune et les ennuis commencent avec la municipalité "appartenant tout entier au parti le plus avancé". J. Santol refusant de céder les bâtiments scolaires, la municipalité fait creuser un fossé et dresser un mur pour barrer le chemin d'accès. Son traitement de desservant de la paroisse de Cerbère lui est alors supprimé. Le nouvel évêque qui vient d'Algérie, Gaussail, menace même de le déplacer. Il lui interdit de créer une oeuvre pour accueillir les orphelins des chemins de fer. A la date de juin 1892, Santol qui n'a pas cédé devant les pressions possède : une église, un presbytère, des écoles tenues par des religieux, des logements pour les enseignants, des logements d'ouvriers loués à la Compagnie du Midi. Les représailles tombent sur lui. L'évêque lui interdit de sortir de l'arrondissement de Céret et de célébrer la messe durant 5 jours à l'époque de la Fête Dieu. L'abbé Santol offre alors tous ses immeubles à la société de l'orphelinat des Chemins de Fer Français fondée à Paris en 1891.

Il doit céder église et presbytère à la commune. C'est alors que J. Santol est victime de l'escroquerie de P. Lenoir, employé à la Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans et secrétaire de la société de l'orphelinat des Chemins de Fer Français qui tente de lui extorquer ses biens. P. Lenoir, exclu de la société de l'orphelinat persiste à abuser la confiance de l'abbé qui se trouve dans l'obligation de l'assigner en justice en 1895. Après bien des péripéties, Monseigneur Gaussail envoie J. Santol comme desservant à Saint-Marsal, "paroisse de 400 âmes, au pied du Canigou, à 15 heures de marche de Cerbère, sans daigner considérer les 72 ans de son vieux père qui eût été voué à une mort certaine dans ce climat meurtrier". Il se pourvoit contre cette mesure devant la cour pontificale et se rend à Paris où il réussit à remettre sur pied son oeuvre qu'il confie à 32 employés des chemins de fer.

A Paris, l'abbé Santol crée le Placement familial, association libre, constituée conformément à la loi du 1er juillet 1900 et déclarée à la Préfecture de Police le 5 juillet 1901. Il en est le directeur (fig. 38). Les bureaux se trouvent 3, avenue de la Motte-Picquet. L'asile temporaire accueille les enfants au 33, avenue Lowendal sur un rythme de 8 par jour en moyenne. Le Placement familial recueille gratuitement les garçons et les filles des deux sexes dès l'âge de 6 ans. Il accepte aussi des adolescents des deux sexes de 13 à 18 ans. "Son but principal est d'envoyer dans les familles agricoles, chrétiennes et aisées de nos campagnes, les enfants indigents de cette immense capitale"<sup>Note325</sup>. L'association confie également des adolescents âgés de plus de 13 ans aux artisans et aux patrons possédant des orphelinats industriels. Avant de proposer les enfants aux familles de la province, le Placement familial exige que celles-ci produisent la recommandation du curé et du maire de la localité. Les pupilles restent en contact avec leurs parents ou leurs bienfaiteurs. Fin avril 1905, l'oeuvre de l'abbé Santol a placé 13 881 enfants. Il est en rapport avec des pensionnats pour garçons des verreries suivantes : Saint-Ouen, Plaine-Saint-Denis, Creil (Oise), Romesnil (Seine-Inférieure), Quiquengrogne (Aisne), Sars-Poteries (Nord), Trélon (Nord), Blanc-Misseron (Nord). Les filles sont orientées vers le textile à Saillans (Drôme), Trouhans (Côte-d'Or), Touligan (Drôme). Henri Guyot, que nous retrouvons à la verrerie de Portieux par la suite, infirmier diplômé des hôpitaux, est chargé de recevoir rue de

la Motte-Picquet les aumônes des bienfaiteurs de l'oeuvre. Le placement est gratuit pour tous les enfants recommandés par ces bienfaiteurs. L'oeuvre bénéficie aussi d'offrandes. Parmi les donateurs de novembre et décembre 1903, nous relevons les noms de nombreux ecclésiastiques mais aussi celui de Didot, directeur de la verrerie de Clairey (Vosges)[Note326](#). Les assemblées générales de l'association rassemblent prêtres, et noms à particule. Celle du 20 décembre 1902 a lieu dans les salons du marquis de Maubon 50, rue Fabert à Paris. Ce dernier est administrateur-délégué et trésorier du Placement familial[Note327](#).



**LE PLACEMENT FAMILIAL  
ASSOCIATION LIBRE**

Constituée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1900  
et déclarée à  
la Préfecture de Police, le 3 juillet 1901

**BUREAUX :**

3, Avenue de la Motte-Picquet, 3

**ASILE TEMPORAIRE :**

33, Avenue Lowendal, 33

**PARIS**



**ORPHELINATS INDUSTRIELS**

**Pour Garçons :**

*Saint-Ouen, 54, rue Saint-Denis.*

*Plaine Saint-Denis, 13, Impasse Marteau.*

*Crcil (Oise).*

*Romesnil, par Blanzay (Seine-Inférieure).*

*Quiquengrogne, par Wimpy (Aisne).*

*Sars-Poteries (Nord).*

*Trélon (Nord).*

*Blanc-Misseron (Nord).*

**Pour Filles :**

*Saillans (Drôme).*

*Trouhans (Côte-d'Or).*

*Taulignan (Drôme).*

Les offrandes et dons en nature devront être  
adressés à

M. Henri GUYOT, 3, Avenue de la Motte-Picquet

L'abbé Platau, auxiliaire de J. Santol, visite les établissements où sont placés les enfants. En septembre 1903, il se trouve dans le Nord à Trélon : "visite à Monsieur le Doyen, très dévoué à l'oeuvre, et à Monsieur Fournier, maître de verreries qui me fait les honneurs de son orphelinat. Les enfants sont parfaitement traités et remplissent leurs devoirs religieux". L'abbé poursuit son voyage à Glageon (Nord) : visite de l'orphelinat (20 enfants) des verreries de Monsieur Dubois. Il assiste au déjeuner des pupilles et constate que l'usine "est admirablement située du point de vue sanitaire". Sa tournée des verreries du Nord se termine à Sars-Poteries où il rencontre le directeur, Monsieur Huez, qui lui fait visiter le pensionnat dirigé par les Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul. "Les enfants débarbouillés, frais et réconfortés après le travail du jour, viennent à nous souriants, avec de bonnes grosses figures ; et l'abbé de conclure : "l'oeuvre enverra volontiers chez Monsieur Huez des pupilles qui sont l'objet de soins si maternels"[Note328](#). Lors d'un autre voyage, l'abbé Platau félicite

Monsieur Pomerette, directeur du pensionnat à la verrerie de Bayel (Aube), pour "l'intelligence et la délicatesse qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions". L'abbé observe Monsieur Pomerette en activité : "à l'usine, au dortoir, partout, aimant comme un père, actif et vigilant comme un maître, il est aux enfants, avec eux et pour eux. Il connaît leur histoire, s'intéresse à leur sort, s'associe à leurs travaux, participe à leurs espérances". L'abbé Platau n'oublie pas également de féliciter Madame Veuve Marquot, qui dirige avec tant d'habileté, de concert avec ses fils, la belle verrerie de Bayel<sup>Note329</sup>.

Au printemps 1905, J. Santol a fondé l'internat à la verrerie de la Plaine-Saint-Denis chez Legras qui alloue 60 francs par pupille. Il a créé également le pensionnat à la verrerie de Saint-Ouen chez Sauvageot qui offre 50 francs par pupille. Il entre en contact avec A. Richard qui mène les négociations pour le recrutement des jeunes pupilles. L'abbé qui complète les effectifs des usines de Legras et Sauvageot, entre autres, ne peut pas envoyer la vingtaine d'enfants qui lui est demandée. La négociation s'engage à propos de différents points matériels. J. Santol souhaite, comme pour toutes les entreprises avec lesquelles il travaille, que Portieux lui alloue gratuitement l'éclairage et le chauffage. Le voyage des enfants jusqu'à Portieux constitue le problème central de la discussion. La question doit, selon l'abbé, être traitée comme elle l'est pour les autres verreries et les filatures de la Drôme où il envoie des jeunes filles. Les patrons prennent les voyages à leur charge. Les Compagnies du Nord pour les verreries et P.L.M. pour la Drôme accordent demi-tarif. Dans la mesure où la distance pour se rendre à Portieux est "énorme", J. Santol invite A. Richard à demander une faveur à la Compagnie de l'Est "vu l'influence et la sympathie dont jouit Monsieur Gérardin dans cette administration"<sup>Note330</sup>. Il est prévu d'envoyer les enfants par petits groupes et J. Santol fait parvenir noms, prénoms, âges des enfants à A. Richard, afin que ce dernier entreprenne la démarche auprès des chemins de fer<sup>Note331</sup>. En 1903, l'abbé lui-même avait rédigé sans succès "une humble requête à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est" dont voici les sublimes dernières lignes : "au nom de la France notre patrie bien-aimée, pour l'humanité protégeant l'orphelin victime d'un sort injuste, au nom de N.S.J.C., ami des déshérités, espérance des pauvres, nous supplions la Compagnie de l'Est de ne pas nous faire attendre plus longtemps les bienfaits de la demi-place, pour le bien-être de ces jeunes gens qui n'ont pas le bonheur de posséder la tendresse de leurs parents et un patrimoine leur permettant de vivre sans l'inquiétude du lendemain"<sup>Note332</sup>. Dans le cas où A. Richard ne souhaiterait pas faire la démarche, J. Santol lui propose de lui adresser, ainsi que le fait Didot de la verrerie de Clairey, Boileau de la verrerie de Passavent-la-Rochère et tous les agriculteurs des Vosges, 20 francs par pupille. Pour le retour, si un enfant "se sauve", ni J. Santol, ni A. Richard ne peuvent en supporter les frais ; néanmoins pour le remplacer il faut verser 20 francs. L'accord s'effectue sans problème pour ce qui concerne : nourriture, vêtement, surveillant, local, literie, articles de ménage. J. Santol, ou à défaut un de ses collaborateurs spécialiste des verreries, envisage de se déplacer à la verrerie de Portieux pour élaborer le contrat. C'est entre le 6 juin et le 26 juin 1905 que commencent les arrivées d'enfants. A cette date, J. Santol prévoit l'envoi de deux enfants supplémentaires à demi-place car il a obtenu cette faveur de la Compagnie de l'Est, sans doute grâce à l'influence de A. Gérardin. Les enfants arrivent à la gare de Charmes où ils sont pris en charge par l'usine. Cinq autres partent avant le samedi 8 août, date à laquelle J. Santol compte se trouver à Portieux avec le personnel d'encadrement. L'abbé retire le surveillant Guyot qu'il a placé à la Plaine-Saint-Denis pour l'envoyer à la verrerie de Portieux. C'est pour J. Santol "un sacrifice car il est très vénéré de ses pupilles". Il tient cependant à envoyer un homme "qui sache prendre les enfants et s'en faire aimer". Il est prévu aussi une laveuse. Quant à la cuisinière J. Santol propose d'en trouver une dans la région de Portieux, sinon il peut en envoyer une de Paris. Les enfants possèdent un paquet d'habits numérotés, dons recueillis rue Lowendal, et l'abbé prépare également un envoi de denrées alimentaires. Trois enfants supplémentaires partent de Paris le 28 septembre 1905. Deux viennent d'un établissement religieux mais J. Santol ne veut plus envoyer si loin des enfants déjà placés. Les deux garçons ont entre 13 et 16 ans. Six pupilles ont déjà donné leur démission fin septembre et l'abbé ne veut pas les reprendre à Paris. Les déboires du patron A. Richard ne font que commencer. En décembre 1905, un procès-verbal est dressé contre l'abbé Santol pour infraction à la loi de 1892. Il a envoyé à Portieux 3 jeunes apprentis n'ayant pas atteint 13 ans<sup>Note333</sup>. Déjà en 1903, le directeur du Placement familial subit plusieurs mois de détention préventive avant d'être acquitté.

En 1906, "la même campagne de calomnie recommence" et ajoute le très conservateur "Nouvelliste des

Vosges"[Note334](#) , "toutes les histoires racontées par les feuilles ministérielles et blocardes sont réfutées par l'entourage de l'abbé Santol. La Voix des Verriers, organe de la C.G.T., nomme Santol "trafiqueur de chair humaine"[Note335](#). et à partir de là, on peut lui prêter toutes sortes de comportements vis-à-vis des enfants. L'abbé Santol passe également en correctionnelle le 19 octobre 1910 pour abus de confiance pour ouverture de bureau de placement gratuit sans autorisation préalable. Il est à nouveau acquitté par le tribunal correctionnel de la Seine[Note336](#) .

A. Richard mène les négociations avec l'abbé Santol tandis que X. Mougin signe le 4 août 1905 le contrat qui le lie au directeur du Placement familial [Note337](#) .

X. Mougin agit au nom et pour le compte de la société anonyme des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux. L'abbé Santol s'engage à envoyer à la verrerie les apprentis dont l'usine aura besoin, 20 à 60 et même plus selon le vouloir du directeur. Les jeunes s'installent dans l'ancienne pension en attendant d'occuper les locaux en construction. L'abbé se charge de leur logement, de leur nourriture, de l'éclairage, du chauffage, de leurs vêtements, de leur blanchissage. L'usine fournit literie complète, appareils de chauffage, batterie de cuisine, vaisselle, ustensiles pour le réfectoire. Le contrat prévoit que l'abbé Santol reçoive la somme de deux francs par jour de travail effectif accompli par chaque pupille "sans avoir à lui verser quoi que ce soit pour les jours de manque et de chômage, les dimanches et jours de fête"[Note338](#) . J. Santol doit toucher également 30 francs par pupille après six mois de travail consécutifs de ce dernier à l'usine ; 70 francs par pupille qui aura travaillé l'année entière, sans qu'il y ait possibilité de cumuler ces deux primes. Mensuellement, la verrerie versera pour frais de surveillance, de raccommodage, de cuisine, la somme de 100 francs lorsque le nombre de pupilles entretenus sera de 20 et au-dessous ; la somme passera à 150 francs pour un nombre de jeunes supérieur à 20. Pour le chauffage et l'éclairage, la verrerie devra 500 francs payables mensuellement.

A l'arrivée de chaque pupille, l'usine supportera les frais de voyage sachant que tous les autres frais de voyage restent à la charge de l'abbé Santol ou de ses pupilles. Les jeunes envoyés par le Placement familial sont tenus de faire partie de la caisse de secours et de retraites. A cet effet, on leur retient 1 % de leur salaire.

Conformément aux statuts de la caisse, en cas de maladie les soins médicaux gratuits leur seront prodigués. Ils auront à leur charge la moitié du coût des médicaments. A partir du quatrième jour de maladie dûment constaté, ils auront droit à une allocation variant de 0,40 francs à 0,50 francs et ceci jusqu'à concurrence de 90 jours. Le directeur de l'usine prend quelques précautions : le personnel de surveillance ne doit pas s'immiscer ni dans les ateliers de l'usine, ni dans les relations de service entre les pupilles et les ouvriers. Dans tous les cas, le directeur doit rester l'intermédiaire entre le personnel de surveillance et les ouvriers. Le contrat prendra fin dans deux cas : lorsque le pupille gagnera par son seul travail un salaire mensuel de 55 francs ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 19 ans.

A. Richard rédige une notice sur le pensionnat[Note339](#) de manière à faire connaître l'établissement qui prend de l'importance et à servir de contrat entre l'usine et la famille du jeune recruté. Le document nous permet de retracer la vie de ces gamins. Les enfants sont logés par groupe de 12 dans des dortoirs. Ils se couchent à 20 heures en hiver et à 21 heures en été. La surveillance est assurée par le plus ancien d'entre eux, responsable de la discipline de son groupe. L'apprenti se lève trois quarts d'heure avant le début du travail. Le petit déjeuner comprend café et pain. Après deux heures de labeur, il peut se sustenter d'un morceau de pain et de charcuterie. Le déjeuner placé à la sixième heure de travail se compose de soupe, viande, verre de vin et pain à discrétion. Le dîner, à 6 heures du soir, propose soupe, légumes, verre de vin et pain. Au cours de la saison chaude et le dimanche après-midi, les jeunes reçoivent "une ration de bière à raison d'une bouteille pour deux". Le pensionnat est tenu par un directeur, présent constamment, secondé dans sa tâche par du personnel d'entretien. A sa création, le pensionnat de la verrerie est tenu par la femme Chérière et son fils qui surveille, en 1873, 9 gamins au dortoir. La population du pensionnat augmentant un surveillant exerce à plein temps. Au début des années 1880 il s'agit de Roth. Louis Bruyères[Note340](#) , précédemment verrier, lui succède dans la fonction. Sa femme née Gillot assure la charge de cuisinière. Charles Martin[Note341](#) lui succède avec, à ses côtés, Joséphine Morin sa femme. Entré à l'usine en 1902, il quitte en 1911. L'abbé Santol le paie 105 francs par mois. Le troisième à prendre la responsabilité des enfants est Emile Ruffier[Note342](#) entré en 1911 avec son épouse Berthe cuisinière. Plus tardivement, Léon Röhr[Note343](#) encadre les jeunes en 1929. Il est le

dernier à exercer cette autorité avant de passer employé aux compositions.

L'abbé Santol, afin d'encourager les vocations verrières, vante le climat d'accueil des jeunes. Décrivant "une verrerie modèle" de l'extrême Est de la France, "avantageusement connue", il écrit : "nos enfants y sont admirablement placés sous tous rapports ; ils s'y plaisent, et leurs lettres témoignent du grand intérêt que leur portent les maîtres de ces verreries. Ces excellents patrons font de fréquentes visites aux enfants, les considèrent comme une annexe de leur famille, participent à leurs joies et à leurs peines (...)". Cette vision de la vie au pensionnat d'une verrerie, n'est pas partagée par tout le monde ainsi que nous le montrerons. Dans l'immédiat, le système Santol donne satisfaction aux familles et aux patrons.

## 2.4 - Le recruteur René Guillet

Le placement des enfants dans les usines et plus particulièrement les verreries devait être un mode de fonctionnement intéressant. En témoigne l'action d'un deuxième personnage qui entre en scène à Portieux au début de l'été 1906. Il s'agit de René Guillet. Comme celui de l'abbé Santol, le parcours de ce recruteur d'enfants âgé de 36 ans mérite d'être retracé tant il est révélateur du comportement de l'individu et des modalités de recrutement des jeunes dans les verreries, et non pas uniquement à Portieux.

Guillet a été surveillant pour le compte de l'abbé Santol à la verrerie de Laignelet près de Fougères (Ile-et-Vilaine) qu'il quitte, après des démêlés, pour fonder sa propre "colonie" qu'il déplace d'une usine à l'autre au gré de son humeur et des opportunités qui se présentent. On le trouve à Croismare (Meurthe-et-Moselle), verrerie où il passe 5 ans en 2 périodes, il y séjourne déjà vers 1898. R. Guillet fréquente également la verrerie de Bar-sur-Seine (Aube) durant 3 années avec 35 gamins qu'il surnomme "manier". Il quitte cette usine parce que "les ouvriers chantent la Carmagnole à pleine voix à l'usine et (qu'il) a dû cesser d'aller à la messe". Les contacts avec Schmid de Vannesle-Châtel (Meurthe-et-Moselle) n'aboutissent pas, faute d'entente sur le salaire. R. Guillet propose sa "colonie" à E. de Boyve propriétaire des verreries de Martainneville et Saint-Maxent (Somme), en se recommandant de Portieux. En février 1907, il encadre ses jeunes à Blanc-Misseron (Nord) mais il est toujours à la recherche "d'une usine sérieuse où les enfants ne sont pas obligés de travailler la nuit". Quelques mois plus tard, nous le trouvons à Creil (Oise) où, d'après ses dires, un enfant serait mort victime de mauvais traitements. Entre août 1907 et mai 1908, il passe à La Rochère (Haute-Saône) puis s'arrête davantage à Vannes-le-Châtel. "La maison est sérieuse ici, c'est le genre de Portieux et notre installation surpasse peut-être cette dernière" écrit-il à A. Richard<sup>Note344</sup>. Il part ensuite à Rennes, revient à Vannes-le-Châtel en 1909 avec 28 gamins "épatants, admirablement dressés, bien élevés...". R. Guillet se plaint des patrons verriers "menteurs, rapineurs", de Bourbonneux où c'est mille fois pire que chez Misseron". D'après lui 65 gamins sont passés en un an. "Personne ne veut rester, trop de travail, trop de coups, c'est un enfer terrestre". Il ne veut pas retourner "dans ces boîtes de verreries" et souhaite confier tous ses gamins à un prêtre. L'instabilité caractérise donc la trajectoire du recruteur Guillet et de sa "colonie" composée d'enfants placés par des oeuvres. Ainsi, en 1907 alors qu'il encadre les jeunes à Creil, il entre en contact avec la direction du "sauvetage de l'enfance et de l'adolescence". Il quitte les usines et y revient, c'est dire l'extrême manque de main-d'oeuvre. R. Guillet, qui était entré en relation avec le directeur de la verrerie de Portieux en 1906, reprend contact avec ce dernier au début d'octobre 1907 ; c'est un moment favorable pour Guillet dans la mesure où le recrutement se fait plus difficile à la suite d'un article paru dans Le Petit Parisien, intitulé "viande à feu"<sup>Note345</sup>. Faisant écho aux propositions que Guillet lui fait parvenir, A. Richard répond que son acceptation dépend des conditions fixées, que le transport est payé par ses soins mais qu'il n'est pas utile de venir avec plus de 30 gamins. Guillet demande entre autres : un traitement fixe, la surveillance, et un traitement de 3 années. L'usine compte loger la "colonie" dans 2 logements neufs composés de 2 cuisines et de 6 pièces. Elle est susceptible de fournir le poêle pour la cuisine, les ustensiles divers. A. Richard propose aussi le chauffage à la houille et 8 litres de pétrole par mois pour l'éclairage car il n'y a pas le gaz. Guillet toucherait 100 francs par mois comme appointements et 45 francs par enfant régulier dans le travail, à charge pour lui de prendre tout l'entretien des enfants et leur salaire. Les mêmes conditions que celles prévues pour les apprentis de l'abbé Santol sont octroyées à ceux de Guillet concernant les avantages en cas de blessure, de maladie, la caisse de secours et de retraites de l'usine. A. Richard, toujours extrêmement prudent, ajoute que les

règlements de l'usine doivent être respectés sans exception car la discipline et l'entente règnent avec les ouvriers ; le moindre trouble entraînant le licenciement de la "colonie". Guillet arrive à la verrerie le 11 octobre 1907, déclare que les conditions lui conviennent et qu'il peut venir début novembre. Il repart ensuite pour Creil retrouver sa "colonie". Guillet craint les menaces de l'abbé Santol à juste titre. A la mi-octobre, le directeur du Placement familial expédie un courrier à A. Richard dans lequel il dépeint "sous les plus noires couleurs son ami Guillet devenu son concurrent". Les affirmations de Santol se trouvent confirmées par les témoignages de plusieurs maîtres de verreries où il n'a pu être maintenu. A. Richard se demande s'il va engager cette personne. C'est alors que le bruit court à la verrerie de Portieux que l'un des enfants de la "colonie" de Guillet à Creil vient de mourir des suites de mauvais traitements. Guillet justifie ce décès comme étant un accident de travail, l'enfant serait tombé d'un mur. A. Richard craint que l'arrivée de Guillet à Portieux ne déclenche de l'hostilité. Il lui suggère de remettre à plus tard sa venue car "(son) arrivée au milieu de l'effervescence générale produirait l'effet d'une allumette dans un tonneau de poudre et compromettrait du coup (son) installation". Guillet se trouve en attente avec une vingtaine de gamins, nombre dont il n'a jamais été question pour A. Richard. Pour le faire patienter, ce dernier lui propose de lui verser une indemnité pour l'entretien des enfants et un petit salaire personnel tout en le laissant libre de s'engager dans une autre usine. Les relations entre les deux hommes s'enveniment lorsque Guillet, au lieu de transiger à l'amiable, passe par l'intermédiaire d'un agent d'affaires pour réclamer à Portieux immédiatement une somme de 500 francs. En réponse, A. Richard lui donne "préavis de congé pour lui et sa colonie" sans s'abaisser à protester. Il veut que l'agent d'affaires fasse connaître à Guillet que "le directeur des verreries de Portieux, félicité hier (27 octobre 1907) publiquement par un ministre, par le préfet, par cinq députés, par le président du conseil général des Vosges etc..., a la prétention absolue d'être un honnête homme et par suite ne sait pas chanter". L'affaire est alors portée devant le tribunal ; celui-ci condamne la société réunie de Vallérysthal et Portieux à payer à Guillet, qui se trouve alors à la verrerie de Choisy-le-Roi (Seine), quatorze cents francs pour les frais occasionnés par l'entretien des enfants à la suite du contrat passé verbalement. A. Richard a envoyé une lettre à Guillet que ce dernier considère comme injurieuse et diffamatoire. Il a également fait parvenir à l'abbé Santol des lettres sur le compte du même Guillet. Le directeur de Portieux est à nouveau poursuivi en justice. Guillet réclame trois mille francs de dommages et intérêts, deux mille francs pour injures et diffamation et cinq cents francs pour ces agissements. Le tribunal considère que la première lettre qui n'a pas été publiée n'a pu porter qu'un préjudice très restreint au demandeur. Par contre, A. Richard doit payer cinquante francs pour ces agissements et cent francs pour injures et diffamation et Guillet est débouté du surplus de sa demande [Note346](#) .

Dans l'absolue nécessité de recruter du personnel jeune, A. Richard s'est trouvé poussé à la faute par un habile manoeuvrier qu'est Guillet. Le directeur de Portieux, dans la fébrilité de l'action, s'adresse à Guillet sans connaître le différend qui oppose ce dernier à son ancien patron l'abbé Santol. Prenant conscience de la situation dans laquelle il s'est mis, A. Richard s'efforce de rompre le contrat mais c'est sans compter avec la pugnacité de l'interlocuteur endurci par ses nombreuses campagnes dans les verreries. Guillet, en homme fort, peut se montrer exigeant dans une période où le manque de jeunes ouvriers constitue la hantise des maîtres de verreries.

Toutes les industries manquent d'ailleurs de main-d'oeuvre jeune. Zierer, industriel du bois à Darnetal-les-Rouen, s'adresse au directeur de Portieux en 1912 [Note347](#) parce qu'il recherche des apprentis. Il demande conseil à A. Richard et énumère les propositions que l'abbé Santol, de passage dans sa scierie, vient de lui faire ; mettre à sa disposition un local d'au moins 4 pièces pour 15 jeunes : dortoir, cuisine, réfectoire, salle commune. Pour une somme de 1.000 francs, l'abbé Santol peut solder un matériel de couchage et de cuisine ; moyennant 2 francs par enfant, il subvient à tous les besoins des enfants : nourriture, habillement, surveillance. Prudent, Zierer pense qu'il risque de se trouver dans la dépendance complète de l'abbé Santol et il ajoute : "nous aurions simplement affaire à un entrepreneur de main-d'oeuvre". Nous rencontrerons le personnage de Guillet sur la route de la verrerie de Portieux [Note348](#) où il veut se placer avec "24 petits bonhommes" alors qu'il se trouve à la verrerie de Masnières (Nord) et nous aurons encore à évoquer à plusieurs reprises le rôle de l'abbé Santol.

## 2.5 - L'agitation au pensionnat

La vie au pensionnat n'est pas de tout repos, contrairement à la présentation idyllique que veut bien en faire la revue du Placement familial. L'agitation qui règne dans ce lieu d'accueil se comprend aisément lorsque l'on connaît le nombre d'enfants qui s'y trouvent rassemblés, l'éventail des âges 13 à 18 ans, la diversité de l'origine géographique d'où découlent des différences du point de vue langagier, coutumes de vie..., la diversité des milieux sociaux d'appartenance : enfants placés par des familles modestes mais aussi enfants abandonnés sur le pavé parisien, enfants de l'assistance publique... Tous ces effets produisent un brassage quelque peu explosif dans un milieu peu sollicitateur du point de vue des loisirs [Note349](#) .

Ajoutons à tous ces problèmes celui qu'engendre un travail pénible pour de jeunes garçons et l'on saisit pourquoi un certain nombre d'entre-eux sont pris par la nostalgie du retour au pays. Ces fuites hors de la verrerie alertent l'opinion prête à recueillir les propos des jeunes quant à leurs conditions réelles ou exagérées de leur vie à l'usine et au pensionnat. Voici quelques extraits de journaux qui situent bien les problèmes dans un temps où la presse est prête à attaquer les patrons de verreries. Le Mémorial des Vosges écrit à la date du 23 janvier 1908 [Note350](#) sous le titre "ce que racontent les enfants" : "un enfant hâve, déguenillé, se présentait hier matin, au poste de police de la rue d'Anjou, à Paris, et aux agents apitoyés qui l'interrogeaient faisait le récit d'une odyssée navrante. Le pauvre gamin, nommé Jean-Marie Philippe, âgé de 13 ans, dont les parents demeurent à Lorient raconta qu'il avait été placé, il y a un an, par l'entremise d'une vague association philanthropique de l'avenue de la MottePicquet, dans une verrerie à Portieux. Puis il déclara que, fatigué des mauvais traitements auxquels il a été soumis, il s'était enfui et à pied, avait gagné Paris, où il se trouvait maintenant sans la moindre ressource". Monsieur Daltroff, commissaire de police du quartier, a ouvert aussitôt une enquête et veille momentanément à la sécurité du malheureux enfant." Cet article conduit le directeur à faire rapidement une mise au point que le même journal [Note351](#) mentionne dans son édition du 28 janvier : "C'est par les soins de la direction de l'établissement que - rappelé par son père, ouvrier à l'Arsenal de Lorient après 55 jours de présence à l'usine - le garçonnet a été conduit au chemin de fer avec la somme nécessaire pour effectuer le trajet de Portieux à Lorient". Le journal ajoute en guise de commentaires : "(...) et nous n'insisterons pas sur les protestations du directeur de la verrerie en ce qui concerne le traitement des ouvriers et apprentis de cet établissement. Encore une fois, il est bon de toujours accueillir avec la plus grande réserve les témoignages des enfants et nous nous félicitons de n'avoir par dérogé à ce principe pour l'incident en question". Le Mémorial des Vosges relate néanmoins des faits semblables à plusieurs reprises. Dans l'édition du 14 novembre 1908 [Note352](#) , sous le titre "est-ce une fugue" il écrit : "mercredi soir, six jeunes garçons âgés de 13 à 14 ans se sont présentés au bureau central de police de Nancy pour avoir des billets de logement. Interrogés par les agents, les enfants ont répondu qu'ils venaient directement de Portieux, à pied où ils travaillaient et qu'ils désiraient regagner leur pays. Les parents de ces enfants habitent Quimper (Finistère). Des billets de logement leur ont été donnés en attendant leur rapatriement". Le journal se fait l'écho de départs en janvier 1909 [Note353](#) . Georges Virat, Louis Patengre, André Charles se font arrêter en gare de Nancy sans billet. Le chef de gare les remet entre les mains de la police. Une dizaine de jeunes gens employés à la verrerie de Portieux font une escapade en juin 1910 et arrivent à Toul. Après s'être amusés, ils demandent à être rapatriés [Note354](#) . En novembre 1911, la police de Nancy retrouve un matin, à quatre heures, un jeune de 13 ans couché sur des marches d'escaliers. Il s'est enfui de la verrerie.

D'autres jeunes gens présentent des comportements difficiles. En 1910, A. Richard demande à l'abbé Santol d'intervenir auprès de Martin, le surveillant du pensionnat, afin que ce dernier s'occupe davantage des enfants du pensionnat en dehors des repas et des couchers. Livrés à eux-mêmes, ils commettent des dégâts. Le gymnase avec agrès a été détruit, de même que les bouches de chauffage pour calorifères. Les livres de bibliothèque achetés pour 300 francs se trouvent dispersés. Les robinets de quelques lavabos ont été arrachés. A. Richard "fatigué et écoeuré" menace Santol. Il est prêt à transformer l'institution selon les propositions de l'assistance publique. De surcroît, il a demandé 15 gamins et il n'a rien reçu [Note355](#) . L'instabilité des effectifs du pensionnat oblige à des demandes constantes de jeunes apprentis. D'autres soucis assaillent le directeur. Des gamins, originaires de Paris, volent des articles de verrerie et les revendent à vil prix à des personnes extérieures à l'usine. Ils sont arrêtés par la gendarmerie de Charmes, raconte le Mémorial des Vosges du 16

janvier 1912<sup>Note356</sup>. et mis à la disposition du Procureur de la République de Mirecourt qui les a fait écrouer. Et la liste est longue des incidents qui émaillent la vie de la verrerie et du pensionnat par la faute des jeunes.

Autrement plus importante pour la renommée du pensionnat et de l'usine est l'affaire Legall. L'enfant Legall, né en 1896, habite Terre Noire en Penhars près de Quimper où son père Nicolas est scieur de long. Legall entre au pensionnat pour travailler à l'usine le 17 avril 1909<sup>Note357</sup>. Le jeune garçon qui a l'habitude de boire de l'eau-de-vie comme la plupart de ses 45 camarades originaires de sa région profite de la liberté procurée par l'usine puisque nous sommes le lundi 16 mai 1910, jour férié de la Pentecôte. Dès le réveil, à 6 heures du matin, souhaitant se procurer de l'eau-de-vie, il charge deux autres camarades d'aller en acheter en dehors du pensionnat. C'est par trois fois qu'ils vont s'approvisionner pour un montant de 1,25 francs. Echappant à la surveillance du personnel, directeur de la pension, surveillant et cuisinière, d'ailleurs tous présents à leur poste, Legall partage cet alcool avec trois autres camarades. Le jeune garçon s'écroule, ivre, sur le sol de la salle de jeux. Aucun camarade ne prévient le personnel. Ce n'est qu'à 6 heures et demie que le surveillant et la cuisinière découvrent le jeune garçon. Interrogés, les jeunes apprentis avouent "péniblement" que Legall a bu de l'eau-de-vie. Pensant à une indigestion, le personnel réagit en couchant le garçon, en le réchauffant et en lui faisant boire une infusion. Etendu sur son lit, Legall vomit l'eau-de-vie absorbée, paraît soulagé et s'endort dégrisé.

Dans la matinée, à plusieurs reprises, le surveillant Robert passe voir l'enfant, le trouve calme et ne se plaignant pas. A partir de 14 heures, C. Martin, le chef de la pension prend le relais. On suppose alors que Legall sera sur pied pour le repas du soir mais vers 16 heures, le surveillant qui est de retour trouve l'enfant plus mal et prévient le chef du pensionnat. Ce dernier qui croyait le docteur Cleisz absent, ne fait appel à ce dernier que tardivement. Le médecin de l'usine arrive vers 20 h 30 et trouve Legall dans le coma. Le décès survient alors à la suite de cette intoxication alcoolique affectant un foie déjà gravement atteint. En apparence bénigne, l'indisposition ne pouvait laisser supposer un décès aussi brutal. On inhume l'enfant à la Verrerie de Portieux et l'usine paie le monument qui orne sa tombe. La justice saisie par la famille écarte la responsabilité de l'usine dans les conclusions de l'audience du jeudi 5 février 1914 à la première chambre civile de la cour d'appel de Nancy. C'est l'événement le plus grave qu'eut à connaître le pensionnat.

## 2.6 - Le recruteur Edouard Bernaert

Dans la période 1905-1914, les attaques des journaux et de la C.G.T. se multiplient contre les verreries. L'usine de Portieux n'échappe pas à la mise en cause des conditions de vie des enfants à l'usine et au pensionnat. Les incidents qui ont lieu à l'extérieur ne peuvent que renforcer le climat de suspicion vis-à-vis des responsables des usines. Le journal le Mémorial des Vosges dans l'article du 14 novembre 1908 reprend les informations données par l'Est Républicain du 12 novembre<sup>Note358</sup>, sous le titre "pauvres gamins". Le journal vosgien escamote alors une phrase qui se trouve dans l'article de son confrère "(...) ils étaient partis de cette ville (Portieux) parce que dans la maison où ils travaillaient on ne leur donnait pas paraît-il assez à manger". A. Richard proteste immédiatement auprès de Léon Goulette rédacteur en chef de l'Est Républicain de Nancy. Il s'étonne que le journal se fasse l'écho de "racontars".

La contre-attaque du directeur de Portieux prend alors une dimension nationale. En août 1910, il entre en contact avec Edouard Bernaert, journaliste à l'Univers. Ce journaliste vient de publier un article intitulé "Bagnes d'enfants", dans lequel il dit ce qu'il faut penser de Portieux. A. Richard parle de "propos aimables" à l'égard de son usine<sup>Note359</sup>. E. Bernaert, spécialisé dans les enquêtes, dresse un questionnaire que les enfants du pensionnat doivent remplir. Les réponses recueillies, commentées par le journaliste, servent de document pour l'élaboration d'une nouvelle campagne de recrutement. L'usine manque encore de jeunes apprentis. E. Bernaert propose d'envoyer une première circulaire à tous les directeurs de cercles d'ouvriers, de patronages, d'oeuvres sociales puis de publier, soit dans l'Univers, soit ailleurs, les réponses des enfants du pensionnat, lesquelles dit-il à A. Richard "vous serviront, dans le monde ecclésiastique, de références permanentes". E. Bernaert compte sur le fait que ses articles seront relayés par les journaux catholiques de province "qui se chargeront eux-mêmes de faire votre propagande". Il estime les frais de l'enquête à six cents francs sans



compter la rétribution de son travail. Portieux souhaite recruter une vingtaine d'apprentis.

De la contre-attaque on passe à l'offensive sur le plan de l'engagement de jeunes, principalement dans les milieux catholiques. Il est entendu que ni l'abbé Santol, qui joue encore un rôle important ici, ni Bernaert ne réclameraient d'argent pour les enfants susceptibles de venir par suite de la campagne. Le journaliste sollicite seulement la possibilité d'aller, aux frais de la société, deux fois par an, visiter les enfants à la pension, "pour être en état de répondre aux interpellations de ceux qui (vous) les auront confiés"[Note360](#). Bernaert propose au directeur de Portieux de tirer parti de son travail en le reprenant sous la forme d'une brochure semblable à celle du pensionnat, sans devoir de droit d'auteur. L'enquête et la campagne sont évaluées à douze cents francs et Bernaert ajoute à l'intention du directeur : "vous me feriez pourtant un sensible plaisir si vous y ajoutiez, en souvenir de ma visite à la verrerie, un service de verres à mon chiffre"[Note361](#). Le conseil d'administration accorde une somme de six cents francs de forfait pour l'enquête, la deuxième tranche de six cents francs étant subordonnée à la réussite de la campagne de recrutement, c'est-à-dire au nombre d'enfants stables au pensionnat. La stabilité étant de l'ordre d'une année, Bernaert toucherait 300 francs au bout de 6 mois et l'autre partie au moment du douzième mois de présence des enfants. Le conseil accepte encore de lui payer 2 voyages l'an[Note362](#). Le journaliste de l'Univers, surpris par la proposition de Portieux, trouve exagéré de fixer au chiffre vingt le minimum d'apprentis stables à la pension avant d'avoir droit à des honoraires pour le travail "considérable" qu'il entreprend. A l'appui de sa remarque, il s'étonne que le directeur de Portieux ne lui dise rien sur l'arrivée d'enfants originaires de la Maurienne[Note363](#), à la suite de son article sur l'usine. Il compte donc que Portieux lui versera la première partie des honoraires, soit 300 francs après l'enquête terminée, au moment où le pensionnat aura reçu vingt enfants, et non après six mois de présence. Par contre, Bernaert est d'accord avec la seconde partie de la proposition : la deuxième partie des honoraires payée au bout d'un an de présence et 350 francs de frais de voyage. Il attend par ailleurs le montant des frais (600 francs à forfait) qu'exige l'enquête préliminaire à la campagne[Note364](#). A. Richard "prend sur lui" de répondre aux désirs de Bernaert et il envoie en même temps les résultats de l'enquête effectuée auprès des pensionnaires. Les réponses sont d'après le directeur toutes écrites de la main même des apprentis et en toute liberté. Il en résume le contenu : "bien nourris, bien habillés[Note365](#), bien couchés, libres en dehors du travail, exempts de mauvais traitements, quelquefois une taloche échappée à un ouvrier au sang un peu vif, rien de vrai dans ce qu'ont raconté les journaux, les départs furtifs sont ceux de jeunes gens paresseux ou atteints de nostalgie" [Note366](#). A. Richard joint à son envoi une lettre d'un enfant fugitif qui regrette d'être parti. Quelques jours plus tard [Note367](#), il adresse un paquet de monographies sur le pensionnat afin que Bernaert développe l'aspect publicitaire de sa campagne et les distribue dans les centres diocésains. Il s'agit de "les communiquer adroitement aux personnages entre les mains desquels elles seront les mieux placées"[Note368](#). Bernaert espère obtenir des résultats concrets vers le milieu de janvier 1911. Il pense publier en supplément un article pour "rabattre ceux qu'auront touché, en attendant, les feuilles dactylographiées (qu'il) fait rayonner partout autour des doyennés amis". L'oeuvre de l'abbé Santol joue un rôle non négligeable d'intermédiaire via l'abbé Platau. On peut se référer aux comptes-rendus faits par ce dernier dans la revue du Placement familial pour comprendre le mécanisme du recrutement, même si les faits rapportés se passent quelques années plus tôt[Note369](#). "Il serait trop long, raconte l'abbé Platau, de vous décrire mon voyage dans le Morbihan, à Saint-Brieuc, à Brest, à Quimper... Rendons hommage au zèle éclairé de Monsieur Laguerre, président des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, à Lorient, qui nous recommande avec tant de sollicitude les enfants pauvres et nous les adresse en vue de leur procurer un placement convenable. Saluons en passant Monsieur le Recteur de Saint-Goustan, paroisse d'Auray, dont le dévouement n'est pas moindre et remercions-le de sa généreuse hospitalité."

La Bretagne fournit beaucoup de gamins à Portieux[Note370](#), mais aussi dans toutes les verreries importantes. Lorsque l'usine ne possède pas de pensionnat, l'enfant est placé dans une famille. Eugène Saulnier, via Michel Chabot, nous dit quelques mots sur la vie de Maurice à la verrerie du Chêne. "Maurice prenait pension chez la mère Ravault. Agé de treize ans, (...) Maurice était d'origine bretonne, il venait d'Hennebont près de Lorient, où son père était ouvrier aux forges. Il avait atterri ici par l'intermédiaire d'une certaine dame Hervé qui jouait dans la vieille ville le rôle d'un bureau de placement. On lui avait avancé le prix de son billet sur ses gains à venir, et riche de bons conseils, la tête grosse de recommandations : "Maintenant que te v'la casé, tâche de te

tenir", il s'en était venu par chez nous"[Note371](#).

## 2.7 - Les verreries en accusation et les contre-attaques de Portieux

La campagne de Bernaert porte ses fruits. L'usine paie à l'abbé Santol des voyages pour des enfants venant de Bretagne, de Paris, de l'Ain, de la Savoie [Note372](#), en 1911 et 1912.

Les années 1911 et 1912 sont des années difficiles pour les maîtres de verreries qui subissent des attaques multiples à propos de la vie des jeunes dans les usines. Un député, l'abbé Lemire[Note373](#), joue un rôle central au cours de ces deux années. Elu député aux élections législatives de 1893 dans le département du Nord sous l'étiquette "socialiste chrétien", il dépose, dans la séance du 2 juin 1911, une proposition de loi visant à abroger l'article 6 de la loi du 2 novembre 1892. Cet article autorisait le travail dans les usines à feu continu sous la condition d'un jour de repos par semaine alors que l'article 4 avait pour but d'interdire le travail de nuit pour les femmes et les enfants dans tous les établissements industriels. Le décret du 15 juillet 1893 précisait les types de travaux pouvant être effectués dans les verreries : présenter les outils, faire les premiers cueillages, aider au soufflage et au moulage, porter dans les fours à recuire, en retirer les objets". Au moment où l'abbé Lemire dépose son projet, la moitié des adolescents travaillant la nuit sont employés dans les verreries à bouteilles et à vitres car le travail de nuit a déjà été supprimé dans les établissements qui fabriquent la gobeletterie ou le flaconnage. Le député d'Hazebrouck, témoin de la vie des gamins dans les mines et les fabriques du Nord prend en main leur défense car, par préoccupation d'humanité, un chrétien et surtout un prêtre doit répéter le mot de l'Evangile : "laissez venir à moi les petits enfants et ne les abandonnez pas au monde industriel qui les dévore"[Note374](#). Le texte déposé par l'abbé Lemire à la Chambre, voté sans discussion, est transmis au Sénat. Il est présenté par son auteur devant une commission sénatoriale présidée par Méline, ancien Président du Conseil des Ministres. Le député reconnaît que l'application immédiate de sa proposition entraînerait des difficultés. Il suggère qu'elle soit mise en oeuvre dans les industries qui peuvent facilement l'accepter. Pour les autres, un délai d'application est admissible. Il pense même à une convention internationale ; en effet, les maîtres de verreries insistent également sur ce point, si la France seule suit cette législation, c'est la ruine des usines.

La commission sénatoriale entend les représentants des diverses spécialités de la verrerie française qui développent les raisons pour lesquelles, dans l'état actuel de la verrerie en 1912, la suppression complète du travail de nuit des enfants peut porter atteinte à la fabrication nationale. La question est également examinée par le comité de l'Association de l' Industrie et de l'Agriculture Française présidée par Méline. L'organe officiel de l'association : le Travail National publie le compte-rendu des débats. Avant de se prononcer sur la question, "il convient de s'entourer d'une documentation précise et débarrassée de toute simplification". A partir de faits isolés, le comité pense qu'on a présenté la profession de verriers comme "pernicieuse pour la santé physique des enfants". Il insiste aussi sur le côté national de la législation alors que l'industrie étrangère ne se trouve pas assujettie à de telles servitudes. Réduction du rendement et augmentation du prix résulteraient de cette loi. Le comité s'associe aux desiderata des industries aisées et expose d'autres arguments contre la proposition Lemire qui, finalement, n'est pas adoptée : désorganisation du travail, rôle irremplaçable du gamin, formation concrète de l'apprenti. L'application de la loi Lemire c'est aussi, et enfin, l'exclusion complète des enfants du travail et leur rejet à la rue. Le texte de l'abbé Lemire ne menace pas directement la verrerie de Portieux où le travail de nuit est inexistant, mais il a pour effet de braquer l'opinion publique sur le problème et, par conséquent, d'engendrer des polémiques. A la suite d'un article paru dans "Le Journal" en 1913, le bureau de la chambre syndicale des maîtres de verreries obtient l'insertion d'une lettre réponse. Il s'insurge contre la présentation des verreries qui "constitueraient pour les enfants de véritables enfers" et reprend l'argumentation utilisée par le comité de Méline : coup porté à l'industrie nationale, suppression du moyen d'apprendre un métier lucratif, glissement d'un certain nombre d'enfants à la rue... Le bureau insiste sur le fait qu'on ne trouve pas dans les verreries d'enfants de moins de 13 ans, qu'en cas d'accidents "rarement graves" les apprentis reçoivent toujours les soins nécessaires[Note375](#). "L'occasion est trop belle pour les syndicats qui s'enfoncent dans le débat".

Monnier, secrétaire général de la Fédération du verre, C.G.T., publie un article assassin contre les maîtres de verreries dans le *Moniteur des Syndicats Ouvriers*[Note376](#). Il relate la visite qu'il a effectuée dans une verrerie du Sud-Est où sont employées des fillettes : "oui, j'ai vu des fillettes de 11 à 18 ans travailler aux fours, et si ce travail est pénible pour les garçons, il est meurtrier pour les fillettes. J'ai vu ces petites tenant les moules, accroupies dans les trous, ayant de la boue jusqu'aux chevilles, respirant constamment la vapeur des sacs mouillés et empuantés qui servent à refroidir les moules. Je les ai vues courir aux fours à l'arche pour y porter refroidir les flacons. Je les ai vues détacher des flacons (...). Quel âge avaient-elles ? On ne saurait le dire ! Et toutes ces fillettes, mères de demain, si toutefois la mort ne les a pas touchées avant, sont au travail éreintant des fours, respirant à peine, accomplissant les travaux qui tuent les hommes les plus robustes (...)".

Les renseignements fournis par Monnier paraissent "erronés ou au moins exagérés" pour le bureau de la chambre syndicale mais celle-ci insiste pour faire cesser ces pratiques qui consistent à employer des fillettes, du moins si ces pratiques existent. "Il serait, en effet, plus inopportun que jamais de donner prise ou de donner des prétextes à de nouvelles attaques contre notre industrie"[Note377](#). De telles situations ne concernent pas la verrerie de Portieux mais le retentissement des débats et articles freine un recrutement des jeunes déjà particulièrement difficile. L'abbé Lemire "l'ennemi juré des verreries"[Note378](#), se propose encore, à la suite d'incidents survenus dans l'usine de la Plaine-Saint-Denis de reprendre campagne et de demander à la Chambre le relèvement de 13 à 15 ans de l'âge d'entrée des enfants dans les verreries. La conséquence pour Portieux serait l'extinction d'un four et demi et une perte d'au moins 375.000 francs[Note379](#). Les partisans de la mesure font valoir que l'enfant ne possède pas suffisamment de force physique pour accomplir le pénible labeur qu'on exige de lui, sans danger pour sa santé et son développement. Les adversaires de la mesure objectent que le travail de l'apprenti verrier n'exige qu'agilité et souplesse et de surcroît, il est difficile de former un apprenti à l'âge de 15 ans ; et que feront les jeunes qui ordinairement travaillent à côté de leur père en attendant le moment d'être apprentis, s'interroge-t-on.

La campagne contre l'industrie verrière se déchaîne et les maîtres de verreries organisent la réaction ; dans ce cadre, le directeur A. Richard joue un rôle essentiel aux côtés d'Antonin Daum de la verrerie de Nancy. F. Sauvageot des verreries et cristalleries de Saint-Ouen écrit à A. Richard : "(...), comme vous nous sommes très inquiets de l'état d'esprit créé dans le public par les articles de journaux qui paraissent presque chaque jour sur notre malheureuse industrie (...). Comment voulez-vous qu'il en soit autrement quand on voit un député, Monsieur Thomas je crois, affirmer à la tribune de la Chambre, (...) que les usines à feu continu, et surtout les verreries imposent à leurs ouvriers un travail si dur que les plus robustes ne tardent pas à devenir des candidats à la tuberculose. La semaine dernière on a posé dans les environs de notre usine de grandes affiches rouges dont l'intitulé portait "la viande à feu", où les maîtres de verreries étaient traités de telle façon, et qui en appelait au public. Elles étaient signées Delsant, et ont dû être répandues dans tous les centres verriers. Vous voyez l'effet (...). Comment empêcher ces campagnes ? (...)". Le 22 novembre 1912, le Temps publie un article sur "les petits verriers" à propos des incidents de la Plaine-Saint-Denis. Antonin Daum juge cet article "aussi violent qu'injuste" et pense "qu'une protestation adressée à ce journal contre les allégations qui ne répondent à aucune réalité, tout au moins dans les verreries de l'Est, serait tout à fait de circonstance" et qu'il appartiendrait "à la haute autorité de Portieux d'en prendre l'initiative". A. Daum a déjà réagi dans un article paru dans l'Est Républicain du 25 novembre 1912[Note380](#), parce que ce journal "avait assez volontiers brodé lui-même sur ce sujet des choses inexactes et susceptibles, dans notre région, de jeter du discrédit sur la main-d'oeuvre que nous recrutons (...). Il ne faut pas que l'on croie dans le public et le monde ouvrier que nos usines sont des chambres de tortures et que nous n'avons pas le souci d'y améliorer les conditions de travail au-delà même de ce que la loi exige. Ce serait des considérations ou du moins des réserves à imposer à l'abbé Lemire dont on annonce une campagne sans répit contre les verreries : il serait bon de l'obliger à faire une exception pour notre groupe de l'Est"[Note381](#). Dans son article, A. Daum expose que les usines de l'Est "n'ont aucune solidarité avec celles dont on signale les abus". Il relève, sans excuser les patrons des usines où les jeunes seraient exploités, que la détresse physique ne concerne pas seulement les jeunes ouvriers verriers parisiens. "(...) Sur les boulevards mêmes, il se fait sous le nom de chasseurs, grooms, camelots, une exploitation morale, autrement honteuse d'enfants et de jeunes garçons sur laquelle la presse se garde trop de lever le voile". A. Daum rappelle que le recrutement est presque partout, surtout dans les campagnes, le fait

d'une tradition familiale : "les enfants apprennent leur métier sous l'oeil de leur père ou de leurs grands-pères, car, quoi qu'on en dise on vit assez vieux dans notre métier". Ceux qui n'ont pas leurs parents sont logés dans un pensionnat et le directeur de Nancy présente celui de Baccarat comme étant depuis longtemps un modèle du genre. En ville, les apprentis sont présentés directement par leurs parents avec qui l'usine reste régulièrement en contact. A. Daum réfute l'idée que les conditions de travail seraient plus mauvaises dans les verreries qu'ailleurs. "Le travail de nuit est aboli dans toutes les usines depuis, 20 ou 25 ans, sauf pour quelques ouvrages exceptionnels auxquels ne sont jamais appelés les jeunes gens au-dessous de 18 ans". Quant aux brûlures, "inconvenients du métier", elles présentent un caractère superficiel<sup>Note382</sup>, "moins graves que celles d'une repasseuse ou d'un cuisinier" et A. Daum s'exclame : "qu'est-ce cela à côté des broyages et mutilations de membres que l'on constate malheureusement dans tant d'autres industries ?"

La fatigue physique des enfants dans les verreries n'est pas supérieure à celle de ceux qui exercent leur activité, immobiles du matin au soir devant un métier de tissage "et croira-t-on qu'un enfant souffre plus d'avoir à se donner du mouvement ?"

En bon journaliste, A. Daum place à la fin de son long article le point le plus polémique : les brutalités exercées par les ouvriers sur leurs apprentis ; méthodes d'un autre âge "mais, Dieu merci, ces moeurs là ont changé grâce à l'éducation générale des ouvriers et à la surveillance des patrons, et nous avons - tout au moins dans notre usine - la satisfaction d'avoir réprimé depuis de longues années d'une façon absolue ces usages d'une autre époque". A Portieux, la brutalité d'un ouvrier, souvent pris de boisson, à l'égard d'un jeune était sanctionnée par une amende ; par conséquent, la brutalité n'est pas un système organisé. Parfois, un geste violent entraîne des conséquences importantes et même si cela reste marginal, la bonne réputation de l'usine se trouve mise à mal.

A. Daum dédouane les verreries de l'Est comme va le faire quelque temps après lui A. Richard dont la contre-attaque va prendre une grande dimension nationale. Auparavant, il nous faut dire que la présentation que fait Daum dans son article, pour en quelque sorte idéaliser les conditions de travail des jeunes, est loin de se reproduire à l'identique dans grand nombre de verreries. Reprenons deux points : la pénibilité du travail de l'enfant et les relations ouvriers-apprentis à travers l'exemple de la vie du jeune Saulnier à la verrerie du Chêne dans la Sarthe. Il a douze ans et demi lorsque son père, sur les conseils de l'instituteur, le retire de l'école pour le placer à la verrerie du Chêne, petite usine d'une centaine d'ouvriers.

Le certificat d'études ne représentant pas grand chose pour le jeune garçon, son père affirme : "tu feras un aussi bon verrier !" Eugène raconte sa première matinée à l'usine, en ce matin de l'année 1904, comme teneur de moule. "Rivé à mon tabouret, je n'avais guère le loisir de contempler ce qui se passait alentour. Tout entier à mon souci de bien faire, je restais l'oeil fixé sur mon moule que je m'appliquais, par commodité, à caler entre mes deux sabots. J'agissais comme si toute l'usine avait eu les yeux braqués sur moi. Assurément j'en rajoutais, mais il me semblait tellement important d'être à la hauteur que j'en avais le corps tout tendu. La lassitude commençait à me gagner, mes muscles s'engourdisaient dans ce même mouvement répété des centaines de fois mais pour rien au monde je ne l'aurais avoué ou me serais plaint. "C'est le métier qui rentre", m'avait simplement dit mon père le soir à la maison. La chaleur du grand four circulaire, comme j'en étais assis à trois mètres au ras du sol, semblait toute converger vers moi. J'enviais les verriers de pouvoir supporter le souffle brûlant de la bouche en feu, quand ils cueillaient le verre au bout de leur canne.

Eux semblaient devenus insensibles à la chaleur écrasante des flammes qui assaillaient le creuset. J'avais le maillot qui me collait à la peau, la sueur me coulait dans les yeux sans que je puisse même l'essuyer. J'étais en nage des pieds à la tête. Les branches me brûlaient les mains. Le verre emprisonné dans la fonte rendait le moule intenable. Il ne devient supportable qu'à force de l'asperger. Le contact de l'eau fraîche que je puisais dans un baquet à mes côtés m'apportait un mieux-être de bien courte durée. J'aurais voulu ne pas avoir à ressortir mes mains du seau"<sup>Note383</sup>.

Eugène acquiert progressivement une attitude mécanique : "maintenant j'étais rôdé et l'habitude, Dieu merci,

avait remplacé les coups de sabot. A ouvrir le moule des milliers de fois par jour, on a vite des notions. Dans ce mouvement perpétuel, les souffleurs se succèdent en un ballet bien réglé : l'un est au creuset, l'autre sur le marbre, et le troisième devant moi. Dès qu'il s'apprête à tourner les talons, j'ouvre le moule, car je sais que derrière lui, le deuxième souffleur a fini d'arrondir et d'égaliser la pâte de verre sur le marbre, et qu'il est déjà suivi par le premier. Tout s'accomplit machinalement, tellement qu'il m'arrivait bien souvent de "piquer des pois", à moitié avachi sur mon moule. Le corps exécutait, l'esprit était ailleurs"Note384 .

Eugène raconte également quelques moments de violence auxquels il a assisté dans la verrerie de Brardville en Dordogne où il exerce comme deuxième souffleur. "Un certain Reneuvre venu du Loir et Cher "n'est pas sorti grandi" de la verrerie le jour où il a presque fendu le crâne d'un gamin. Il n'avait pas le sens de la mesure ; en voulant secouer le gamin qui ne marchait pas à son idée, il lui a flanqué un coup de savate sur la tête. Mais au bout de la semelle s'était fiché un morceau de verre tranchant qui lui a ouvert le crâne sur une bonne longueur. Le pauvre gosse "pissait" le sang, et on a tous craint la catastrophe. Le Reneuvre en a entendu parler. Il n'en était pas à son coup d'essai, c'est souvent qu'il brutalisait les gamins, mais là, ça dépassait les bornes, ça a failli "chauffer pour son matricule."

Tous les ouvriers ont pris fait et cause pour le jeune. On l'a sabré, Reneuvre, avec menaces à la clef. Il a été vite desoûlé ce jour-là. Dès qu'on a pu le prendre à part chez lui, avec Marius et Armand, on y est allés de notre couplet de morale et sa femme s'en est mêlée aussi. Les souffleurs avaient été d'autant plus prompts à lui tomber dessus que l'affaire survenait au mauvais moment ; peu de temps avant, un fermier au moule avait perdu un oeil dans des circonstances qui n'avaient pas été éclaircies. Le souffleur avait toujours prétendu que c'était la faute au gamin, qu'il avait eu la bêtise de tourner la tête, au moment où il arrivait avec la boule de verre au bout de sa canne. En fait, il avait dû agir dans un mouvement d'humeur pour corriger le gamin qui n'ouvrait pas le moule assez vite à son goût. Le gosse était de l'Assistance, ça avait bien arrangé les choses ; l'affaire en était restée là. Une enquête ? Personne n'y a même pensé.

J'ai assisté à des scènes vraiment pénibles, sans comparaison avec Le Plessis, où la vie de gamin n'était pourtant pas rose. Prenez Legeay, un mordant celui-là, qui se voulait social - et qui nous a obtenu des résultats -, eh bien, je l'ai vu un jour "foutre une dérouillée" à un des Jacquet. Il avait eu le malheur d'accrocher son veston à un clou qui n'était pas le sien. Legeay n'a pas apprécié qu'on usurpe sa place et a hurlé dans l'atelier : "Je vais le dresser, moi, ce bon à rien. J'te vais lui apprendre à vivre !" et empoignant le gosse, il lui a labouré le dos de coups de poing. Pour un peu, il aurait fait l'étonné. C'était presque pour son bien. Je suppose qu'il voulait lui enseigner les belles manières !"Note385.

Les ouvriers ne restent pas indifférents au cas de l'enfant lorsque la violence dépasse des limites acceptables, celles de "la vie à la dure".

Revenons fin 1912 ; la contre-attaque du directeur de Portieux se concrétise puisque la chambre syndicale des maîtres de verreries ne réagit pas. Il dirige ses actions vers les parlementaires vosgiens et le groupe des intérêts économiques à la Chambre ainsi que vers les journaux : le Petit Parisien qui a été très dur pour les verreries, qui est beaucoup lu dans la classe ouvrière et qui "a l'oreille du gouvernement" ; le Temps lu dans la classe aisée et par les parlementaires ; l'Est Républicain journal a impact régional. Le système de défense du directeur de Portieux est simple : il s'agit de demander aux grands journaux d'envoyer un rédacteur qui raconterait ce qui a été vu dans un long article qu'il proposerait lui-même et qu'il soumettrait à leur approbation. Cet article pourrait aborder : façon dont sont traités les ouvriers, oeuvres sociales, vie des apprentis au pensionnat. Il prévoit pour cette campagne un coût de 17 à 18 mille francs et obtient l'accord des administrateurs Gérardin et Baheux. A. Daum approuve les démarches de Portieux car "le nom et l'intervention de Portieux ne peuvent manquer d'avoir de la portée (...). Toute la corporation te sera reconnaissante de ce que tu feras ; pour ma part, ajoute-t-il, si tu veux engager les personnes que tu auras amenées à Portieux à s'arrêter chez moi afin qu'elles voient aussi une petite usine, je les recevrai très volontiers"Note386 .

L'idée de publier un article dans l'Est Républicain vient de l'administrateur Baheux, avocat à Nancy. L'autre administrateur A. Gérardin ne souhaite pas faire intervenir des journalistes autres que nationaux. Baheux suggère de prendre contact avec Achille Liégeois<sup>Note387</sup>, reporter à l'Est Républicain, "garçon intelligent à la plume alerte qui, sous son nom et sous différents pseudonymes, donne à l'Est de la vie et de l'intérêt". L'administrateur souhaite proposer au journaliste de venir à Portieux pour se documenter sur le travail et le régime des gamins ainsi que sur les institutions en faveur des ouvriers. Le retentissement escompté ne peut se situer à la hauteur de celui qu'aurait un article dans les journaux nationaux, mais il aurait néanmoins son utilité. Le journal pourrait être acheté à de nombreux exemplaires pour diffusion aux parents des gamins, aux maires des communes. Liégeois aurait "un bon déjeuner et un cachet de 5 à 10 Louis". C'est le directeur de Portieux qui rédige la note à remettre aux journalistes de l'Est Républicain et du Petit Parisien. Afin d'éviter "une identité trop flagrante", Baheux suggère à A. Richard de demander au reporter de Nancy de n'emprunter que les idées et les détails, de les arranger dans l'ordre qui lui plaira et de donner à son article une allure toute personnelle. L'article paraît dans l'Est Républicain du 15 décembre soit une semaine avant ceux du Petit Parisien et du Temps. "L'article de Liégeois, bien que forcément un peu superficiel, n'est pas mal présenté ; il me l'a très scrupuleusement soumis à deux reprises, en acceptant aussi très modestement les petites corrections que je lui ai demandées, même du point de vue de la forme et du style " ; ainsi s'exprime Baheux à propos du texte du journal régional. Il propose encore à A. Richard de confectionner une brochure avec l'ensemble des articles, celui de Liégeois et ceux à paraître, en les "truffant de clichés habilement pris par un spécialiste (...). "Il me semble, ajoute-t-il, que si l'abbé Santol ou tout autre spécialiste de son genre, pouvait mettre sous les yeux des familles un factum avec des images, son recrutement s'en trouverait facilité"<sup>Note388</sup>. . Nous voyons ici qu'il s'agit non seulement de se défendre mais encore de doubler l'effet produit dans le but de trouver de la main-d'oeuvre jeune. L'article de Liégeois disposé sur trois colonnes s'intitule : "Dans les verreries de l'Est" et en sous-titre : "une commission sénatoriale vient d'étudier les propositions relatives aux conditions de travail dans cette industrie. Que valent ces critiques ? Vérité, dans le Nord, peut-être ; mais, pour sûr, erreur dans l'Est". Trois photographies ponctuent le texte : pension des apprentis, sortie de l'usine, vue de la cité ouvrière ; de part et d'autre des photos deux titres encore : "caisses de secours et de retraite-l'apprentissage" et "une visite aux usines de Portieux". Le texte présente une partie de l'article que Daum a fait publier dans le journal du 25 novembre, l'interview du directeur, la visite dans les halles de fabrication et à la pension des apprentis. Une description de la verrerie donne la tonalité de l'article : "la Verrerie de Portieux forme une sorte de village blotti au creux de la vallée. Les tournants de la route démarquent par intervalle la dégringolade des toits qui se groupent autour du clocher. Là-bas un train rampe lentement, comme une chenille noire, non loin du cimetière où reposent ceux qu'accompagnent jusqu'au champ de l'éternel repos la sollicitude et la piété de leur famille, de leurs amis et de leurs patrons. Le pensionnat, milieu éducatif où tout est en ordre respire le calme. Et la conclusion s'impose : il faut visiter Portieux, (...) nos législateurs y verraient, comme nous l'avons vu de nos propres yeux, que, si les conditions de travail ne ressemblent en rien au surmenage ni à l'odieuse exploitation une généreuse philanthropie et une application éclairée des lois de protection et de prévoyance sociale font des verreries de l'Est, par contre, un lieu autrement agréable que celui dont on s'est complu à dépeindre les tristesses". Achille Liégeois fait parvenir à l'usine 300 journaux "pour en faire une utile distribution dans l'usine" et il dit au directeur "je suis confus du précieux témoignage de sympathie qu'il vous a plu de me donner en l'accompagnant d'une générosité à laquelle vous me voyez très sensible". Le journaliste raconte la joie éprouvée lors du déballage de "l'aimable cadeau" : "Avec quelle impatience on démaillota les précieux et fragiles verres enveloppés de papier et de foin ! Avec quelles infinies précautions tout ce ruissellement de claire lumière fut rangé sur les étagères... je vous laisse à penser. Madame Liégeois était ravie ; mais l'émotion, la joie n'ont point cependant, par une involontaire maladresse, causé la moindre casse. Tout s'est passé à merveille. Je n'ai point voulu vous remercier avant d'avoir "étrenné" ce magnifique service. C'est chose faite. Tous les verres ont affronté héroïquement "ce coup de feu" ; j'ai la satisfaction de vous apprendre qu'il n'y a ni morts, ni blessés. Pas le plus petit accident. Les verres de Portieux sont, décidément incassables !"<sup>Note389</sup>. Achille Liégeois profite aussi de l'occasion pour demander un petit cadeau, une douzaine de verres pour son patron.

A. Richard, défenseur des verreries de l'Est, vient de remporter un beau succès car l'oeuvre entreprise à Portieux est non seulement défendue mais encore magnifiée.

Baheux, administrateur avait servi de lien entre l'Est Républicain et le directeur de Portieux ; c'est désormais Jules Bloch, commissionnaire de l'usine, qui sert de lien avec le Petit Parisien. Ce même Jules Bloch assurera le contact en même temps avec E. Labarthe dont nous aurons à reparler.

Début décembre 1912, J. Bloch rencontre un responsable du journal afin de traiter de la visite du rédacteur à Portieux puis de la place de l'article dans le journal ainsi que du prix du travail entrepris : article en première page et signé Jean Frollo "qui répondra à tout ce que nous désirons" prix 12.000 francs ; un article en deuxième page, prix 6.000 francs. Le Petit Parisien peut s'entendre pour faire campagne simultanément avec le Matin, le Petit Journal, le Journal. Le prix serait le même pour chacun de ces journaux. J. Bloch conseille à A. Richard de commencer par le Petit Parisien et en première page. C'est encore lui qui fixe la date du séjour du rédacteur à Portieux et qui suggère une autre idée : attendre la parution de l'article du Petit Parisien et demander au Temps de s'inspirer de son confrère afin d'obtenir "un rabais considérable"[Note390](#). Le commissionnaire de Portieux rencontre le journaliste Henri Montégut, lui explique ce qu'on attend de lui, et lui fait visiter le dépôt de produits fabriqués par l'usine. On octroie au journaliste 150 francs à titre personnel. L'article paraît en première page du Petit Parisien du 22 décembre 1912, sous la plume de Henri Montclar, pseudonyme de Montégut[Note391](#). Toute la question se trouve résumée dans le titre : "La question des petits apprentis- Une visite à la Verrerie de Portieux Il résulte de notre enquête dans cette usine vosgienne que toutes les dispositions de sécurité et d'hygiène ont été prises en faveur des petits verriers".

Sous le titre apparaît le pensionnat dans une nature généreuse ; la photographie se trouve soulignée par le portrait du directeur A. Richard, portrait rassurant en médaillon (fig. 39). L'article sensiblement analogue à celui de l'Est Républicain commence par situer les enjeux : "deux éléments essentiels sont nécessaires à la réussite d'une enquête. Il faut d'abord choisir judicieusement le lieu de ses travaux et pouvoir ensuite y conserver son entière indépendance. Ces deux conditions, indispensables à une étude comme celle que nous entreprenons, nous les avons trouvées à la verrerie de Portieux dans les Vosges."

Henri Montclar dégage l'usine de Portieux du groupe de verreries incriminées dans des articles publiés dans le même journal : "nous sommes loin des taudis des "padrones"[Note392](#), dont nous avons récemment stigmatisé le honteux trafic dans la banlieue parisienne". Au pensionnat, tout respire la quiétude : "ici, la cuisine aux cuivres brillants assure aux pensionnaires trois repas par jour, dont deux sont agrémentés de vin ; les réfectoires sont gais et propres ; les dortoirs spacieux, aux lits soigneusement faits et alignés reçoivent dix élèves, placés sous la surveillance et la responsabilité du plus ancien de la chambrée". H. Montclar conclut son article par l'interview d'un ancien ouvrier, âgé de près de soixantedix ans, preuve que l'on peut vivre vieux à la verrerie. Le travail du journaliste coûte douze mille francs. J. Bloch avance l'argent au représentant de Portieux à Paris, J.B. Mansuy, avec promesse de ce dernier de le rembourser le 31 du même mois. L'administrateur du journal réclame aussi deux mille francs pour l'insertion faite par le Temps[Note393](#).

Figure 39 : Document accompagnant l'article paru dans le Petit Parisien le 22 décembre 1912



L'administrateur A. Gérardin trouve dommage "l'abstention des collègues ; si le Petit Parisien avait publié quelques lignes sur d'autres verreries à quelques jours d'intervalle, il aurait bien eu l'air de mener une enquête sérieuse sur les conditions des gamins"[Note394](#) .

L'ancien directeur de Vallérysthal et Portieux, Albert Thouvenin, écrit à A. Richard depuis sa verrerie de VierzonForges[Note395](#), pour le féliciter de la tenue de l'article : "il était fort bien fait et je suis sûr que tu n'es pas étranger à sa rédaction. Quoique (momentanément je l'espère) éloigné du métier de verrier, je n'ai pu m'empêcher d'admirer le courage avec lequel tu défends cette malheureuse industrie si injustement attaquée, alors que la plupart des confrères se répandent en lamentations inutiles. Je crois que la verrerie de Vierzon a été une des premières touchées par le manque de gamins, d'où diminution de l'élément actif ; c'est probablement une des causes de la désaffection de Maurice[Note396](#), pour le métier. Il y aurait beaucoup à dire là-dessus".

Comme la plupart des verreries françaises, Portieux se trouve confrontée, surtout à partir de 1905, à un redoutable problème de recrutement d'apprentis. Ce problème compromet le rendement de l'usine et l'on s'efforce de passer par des recruteurs pouvant fournir des jeunes en grand nombre : abbé Santol, Guillet. Parallèlement se déroule une campagne médiatique et parlementaire contre les verreries de 1907 à 1912. Le directeur de Portieux, "fer de lance" de la contre-attaque entame seul une campagne dans les journaux pour faire taire les détracteurs. Il profite de l'occasion pour appeler la main-d'oeuvre jeune. La persévérance porte ses fruits puisque les adolescents arrivent nombreux au pensionnat.

## 2.8 - Un recruteur et un défenseur : Emile Labarthe

Un autre moyen de contre-attaque prend forme fin 1912. Lorsque Jules Bloch, encore, contacte un ami Emile Labarthe. "Comme je n'aime pas laisser traîner les choses, j'ai convoqué un ami qui doit tâter le groupe parlementaire pour la défense des intérêts économiques (...) cela peut être intéressant, il y a 160 députés qui font partie de ce groupe"[Note397](#) .

Emile Labarthe est avocat, secrétaire du groupe économique, chevalier de la Légion d'Honneur[Note398](#) . Il se propose sur les conseils de J. Bloch de confectionner un rapport sur la verrerie de Portieux dans le but de défendre les intérêts de la verrerie, de lutter contre le projet de l'abbé Lemire, de faire par la même occasion de la publicité pour le recrutement. E. Labarthe rencontre A. Richard à Portieux, une semaine après la visite du journaliste du Petit Parisien. Un accord J. Bloch-A. Richard fixe la rémunération de l'avocat à 1 000 francs à verser en deux fois : 500 francs pour la visite et 500 francs pour le travail. D'un rapport sur Portieux,



l'ambition s'étend à une brochure sur différents types de verreries. A ce sujet, l'administrateur A. Gérardin conseille le directeur de la verrerie : "les visites de Monsieur Labarthe dans un groupe de verreries peuvent avoir du bon, surtout s'il donne suite à son projet de visiter une verrerie à bouteilles. Il serait bon qu'il en voit une où l'on travaille pour le champagne ; il y a peu de temps encore on ne pouvait souffler qu'à la bouche les bouteilles devant résister à une pression ; c'était très pénible. Peut-être n'est-ce pas encore changé. Monsieur Labarthe doit arriver, par son étude, à partager les verreries en trois catégories : verreries ne travaillant que le jour ; verreries travaillant jour et nuit ; verreries à bouteilles". Les conclusions pour les trois catégories peuvent être fort différentes<sup>Note399</sup>. Cette proposition de l'administrateur a pour but de démarquer les gobeleteries, dont fait partie Portieux, des verreries dans lesquelles le travail s'effectue selon des modalités pénibles. Sur les conseils de A. Richard l'enquêteur se rendra aussi dans les usines de flaconnerie<sup>Note400</sup>. La brochure doit être distribuée à tous les membres du parlement ou tout au moins aux députés faisant partie du groupe des intérêts économiques. E. Labarthe visite la verrerie Legras à la PlaineSaintDenis et celle de Daum à Nancy. Il souhaite enquêter dans les usines du Nord mais pas dans celles de la région lyonnaise "qui laissent le plus à désirer". L'avocat considère Portieux comme une usine modèle et veut la citer en exemple dans son travail ; toutefois, une recherche objective l'obligera à citer les problèmes rencontrés dans certaines verreries comme par exemple le travail de nuit chez Legras. Ce dernier l'a aussi conseillé, pour élargir le débat, d'enquêter dans d'autres industries afin de faire ressortir les avantages des petits verriers (filatures, verreries étrangères). E. Labarthe demande une rémunération satisfaisante et une provision substantielle car il y a trois aspects dans sa mission : défendre les verreries, servir d'appui aux revendications en ce qui concerne les tarifs douaniers, recruter pour Portieux. Le recrutement d'apprentis et de grosses familles est prévu dans les Basses-Pyrénées et Labarthe envisage de rejoindre J. Bloch qui se trouve à SaintJeandeLuz pour étudier la question sur place. J. Bloch, l'intermédiaire qui a fixé le contrat de travail de l'avocat en liaison avec A. Richard, écrit : "il me semble évident que malgré le développement du travail Labarthe, ce sera la verrerie de Portieux qui restera le point de son enquête, d'autant plus que votre mandataire a, dès maintenant et d'après ce qu'il a déjà vu, le sentiment que c'est seulement l'organisation de Portieux qui est à même de servir de modèle. Vous pensez que dans toute cette campagne c'est vous qui serez le principal bénéficiaire du résultat qui pourra être obtenu et que vous pourriez offrir à Monsieur Legras de payer la moitié de la dépense à faire, en lui demandant que lui ou ses collègues avec lui paient le reste"<sup>Note401</sup>. En bon négociateur, A. Richard sollicite la chambre syndicale pour un montant de 3.500 francs ; quant à lui, il offre 1.500 francs et pense accorder par ailleurs 150 francs par famille de 5 enfants.

Emile Labarthe publie son plaidoyer en faveur des verreries dans un fascicule d'une soixantaine de pages intitulé : " Le Travail des Enfants dans les Verreries" et portant en sous-titre : "Enquête faite au nom de la Chambre Syndicale des Maîtres de Verreries de France". L'auteur décrit d'abord l'objet de son travail et réagit vivement dès l'introduction : "Non, il faut le dire énergiquement pour le renom de notre industrie nationale, pour l'honneur de notre pays, les bagnes d'enfants n'existent nulle part en France. Les bagnes d'enfants sont du domaine de la littérature et du théâtre<sup>Note402</sup>". Labarthe nuance de suite le propos en montrant que les journaux qui avaient été induits en erreur "n'ont pas hésité à proclamer la vérité dès qu'ils l'ont connue". Il félicite le Petit Journal, le Petit Parisien, et le Temps pour "leur loyauté et leur esprit de justice". L'auteur aborde successivement les conditions de travail des enfants dans les verreries, le recrutement des apprentis et la nécessité de l'apprentissage, la vie des apprentis dans les usines dont le descriptif est fortement inspiré de ce qui se passe à Portieux, la proposition de l'abbé Lemire et ses conséquences pour les usines, notamment dans les verreries à bouteilles, l'opinion des ouvriers, la question du recul de l'âge d'entrée de 13 à 15 ans en apprentissage, l'importance de la verrerie pour le commerce extérieur et le tarif des douanes. Il termine son travail en concluant que le véritable problème des verreries dont il faut continuer à s'occuper est celui de l'alcoolisme ouvrier. Labarthe suggère, outre la suppression du privilège des bouilleurs de cru proposée au parlement, de faire appliquer avec rigueur la loi du 3 février 1873, qui défend aux débitants de recevoir dans leurs établissements des enfants de moins de 16 ans, et de leur servir des liqueurs soit pour consommer sur place, soit pour emporter<sup>Note403</sup>. C'est encore là une habile façon de situer les enjeux sur un autre terrain qui concerne l'ensemble des industries. Toute l'enquête à laquelle s'est livré Labarthe aboutit à la conclusion qu'une réglementation nouvelle, par voie législative, du travail des apprentis dans les verreries est tout au moins prématurée (et que) si dans les circonstances actuelles elle venait à se produire, elle porterait un coup

fatal à cette industrie.

Le défenseur des verreries se montre d'ailleurs optimiste, mais n'est-ce pas là une certaine forme de pression, en affirmant (qu') "il n'est pas douteux que la commission sénatoriale en jugera ainsi car l'enquête consciencieuse à laquelle elle s'est livrée a dû certainement lui montrer d'une part toutes les exagérations de la campagne menée contre les maîtres verriers, et, d'autre part, la nécessité d'organiser et de développer, bien loin de chercher à l'entraver, l'apprentissage dans les verreries"Note404. .

Le retentissement des campagnes de recrutement amène de nombreux jeunes au pensionnat. Malgré ces campagnes, A. Richard signale au cours de l'année 1913 des "problèmes énormes" de recrutement des apprentis. Une trentaine de verriers sont appelés au service militaire et les places qu'ils laissent sont comblés par des promotionsNote405. . Cependant, le bas de l'échelle reste vide et il convient de recruter à nouveau des jeunes de 13 à 15 ans "dans des familles nombreuses des pays pauvres".

Quelques propositions arrivent, en nombre limité, spontanément par le biais de gros clients de Portieux ; ainsi, au début de 1913, Madame Gauthier de Paris, 7 rue du Paradis, suggère d'envoyer deux jeunes verriers de 15 et 16 ans. Depuis 4 années à la verrerie Sauvageot de Saint-Ouen, ils n'obtiennent pas d'avancement et souhaitent par conséquent partir en Amérique où on leur promet de belles situations. Ces deux jeunes se plaignent également "d'être couchés dans des dortoirs sans air et pleins de fumée". Madame Gauthier leur présente l'usine de Portieux qui fait avancer les jeunes ouvriers "qui savent se distinguer par leur bonne volonté au travail". Après avoir pris contact avec le directeur, elle leur offre une place à la verrerieNote406. .

A. Richard s'adresse à plusieurs sources pour recruter en grand nombre. Il prend contact avec l'abbé Bernard, de Domrémy, pour que ce dernier au cours de ses déplacements dans le Nord recommande l'usine de Portieux afin d'y envoyer des apprentisNote407. . A. Richard paierait le voyage aux jeunes et offrirait 25 francs par tête pour être utile à l'oeuvre que le curé a entreprise : la construction de la basilique de Domrémy. L'abbé ne peut rien promettre au directeur de Portieux dans la mesure où il se déplace dans les villes industrielles qui absorbent déjà la main d'oeuvre jeune.

## **2.9 - Les recrutements en Espagne : l'abbé Santol et Charles Maugé**

Dans le même temps, le directeur se tourne vers un autre interlocuteur pour recruter à grande échelle des enfants en Espagne. A Jean Grumbach, représentant dans le pays, il propose d'engager 20 ou 30 gamins de 13 et 14 ans en veillant à ce qu'il n'y ait pas plus de 2 à 3 gamins du même village, que ces villages ne soient pas très rapprochés les uns des autres, que les enfants soient envoyés par groupe de 3 ou 4 quitte à payer plusieurs voyages à l'accompagnateur. S'appuyant sur l'exemple des verreries de Paris qui engagent des petits Espagnols contre la promesse faite aux parents de leur verser 125 francs par an, de les nourrir et de les habiller, A. Richard pense octroyer 150 francs avec un supplément de 80 francs si l'apprenti reste deux ans. L'homme qui recruterait et assurerait le voyage serait également chargé de la surveillance des gamins pour 80 francs par mois. Il toucherait pour le recrutement 350 francs pour 15 gamins ; 400 francs pour 20, 450 francs pour 25 et 500 francs pour 30. "Il y va de la vie de notre 5ème four", lance-t-il à GrumbachNote408. .

Le cri d'alarme explique que le directeur s'engouffre dans une aventure périlleuse. Deux éléments corroborent l'idée de risque pris par Portieux.

En 1912, l'abbé Santol se trouve à Briviesca, Espagne, dans le but de recruter des jeunes par l'intermédiaire des curés locauxNote409. . Après une marque d'hostilité, le curé archiprêtre réunit les curés voisins de Briviesca. Très rapidement arrivent auprès de Santol 25 jeunes pupilles. Le recrutement est facilité par le fait que la grêle a succédé à la pluie en ce mois de juin 1912 et que les travailleurs agricoles s'attendent à un hiver cruelNote410. . L'abbé Santol décrit les enfants comme étant indigents, "tout ce qu'il y a de plus indigents".

Au mois d'août 1912, le consul général d'Espagne en France écrit au maire de Portieux<sup>Note411</sup> pour l'informer que 17 jeunes gens qui travaillent à la verrerie de Portieux "sont l'objet de mauvais traitement de la part du patron avec qui ils vivent". Les enfants menacent de repartir chez eux à pied. "Cette inhumanité ne me surprend pas, écrit-il, car dans le département de la Seine il y a de ces individus loueurs d'enfants et de jeunes gens dont ils exploitent le travail, en gardant ce qu'ils gagnent et ne donnant à ceux-ci ou à leurs parents, qu'une somme ridicule". Le consul demande au maire si ces faits sont exacts et des informations complémentaires sur le sujet.

Le premier recrutement d'Espagnols se solde par un échec car il faut, sur la demande du consul les renvoyer en Espagne.

Le deuxième élément qui concerne la prise de risque réside dans le fait que les journaux, nous l'avons vu, étaient entrés en campagne contre les verreries parisiennes pour dénoncer les intermédiaires nommés "padrones". La presse les avait décrits comme étant "des repris de justice, déclassés, de moralité déplorable, ecclésiastiques en marge de l'église, tenant de véritables bureaux clandestins pour enfants..."<sup>Note412</sup>. Il a également été avancé que les Espagnols étaient engagés avant l'âge à l'aide de fausses pièces d'identité<sup>Note413</sup> et qu'ils étaient logés et entretenus dans de déplorables conditions. Toutes ces accusations, toutes ces critiques qui ne concernaient que les enfants employés dans la région parisienne, auraient dû inciter à la prudence le directeur de Portieux.

Ce n'est pas la voie choisie et A. Richard, obsédé par le fonctionnement du 5ème four, dans un moment où affluent les commandes, contacte le représentant Grumbach. Il passe aussi, à nouveau fin 1913, par l'intermédiaire de l'avocat Labarthe. L'auteur du rapport sur le travail des enfants le met en relation avec quelqu'un qui pourrait être d'un puissant secours (...) pour le recrutement de petits Espagnols<sup>Note414</sup>. L'homme providentiel se nomme Charles Maugé. Il a habité de longues années au Nord de l'Espagne où il dirigeait de grandes exploitations agricoles. Charles Maugé appartient à l'Union des Intérêts Economiques ; il est membre de la chambre de commerce espagnole et conseiller technique de cette assemblée ; en outre, il fait partie de l'Union pour l'Amélioration des Conventions Commerciales entre la France et l'Espagne dont Jules Bloch est le secrétaire. C'est le commissionnaire de Portieux qui a fait inscrire C. Maugé à cette assemblée dont le président est Victor Lourties<sup>Note415</sup>, sénateur des Landes depuis 1888, et qui fut ministre du commerce et de l'industrie des postes et des télégraphes de 1884 à 1895. Il est aussi maire et conseiller général d'AiresurAdour.

Le sénateur Lourties se rend à Portieux accompagné du consul général d'Espagne courant décembre 1913. A la suite de cette visite, une lettre "élogieuse" parvient au directeur de Portieux au sujet des traitements et soins apportés aux gamins<sup>Note416</sup>. A l'aide de cette lettre et par l'entremise de Maugé, l'usine espère recruter en Espagne, pour le deuxième essai, une trentaine d'enfants<sup>Note417</sup>. L'espoir renaît. On prévoit de rallumer le petit four éteint en janvier 1912 alors qu'il donnait 25.000 francs de bénéfice mensuel<sup>Note418</sup>.

C. Maugé semble l'homme indiqué pour une telle mission de recrutement. Il connaît bien l'Espagne et ses moeurs et y possède de nombreuses relations. Maugé outre les fonctions citées précédemment est ingénieur conseil agricole, commissaire expert inspecteur honoraire de la ville de Paris, diplômé du laboratoire municipal de chimie, directeur de l'Office Juridique et Technique de la Répression des Fraudes<sup>Note419</sup>.

C. Maugé précise les conditions dans lesquelles doit s'effectuer sa mission de recrutement de 35 à 40 enfants de 13 à 14 ans comme apprentis verriers :

- voyage en 1ère classe à l'aller et au retour sur les chemins de fer ;
- indemnité forfaitaire de 50 francs par jour à compter du départ de Paris jusqu'au retour à Portieux pour frais d'hôtel et de transport autres que les chemins de fer ;
- indemnité de 50 francs par enfant à titre d'honoraires payable au retour de mission<sup>Note420</sup> ;
- remboursement des "gratifications" à certaines autorités dans le cas où il serait obligé d'y recourir.

A titre d'avance, pour ses frais de voyage et pour ceux des enfants, il réclame 105 Frs par tête depuis La Corogne jusqu'à Portieux. C. Maugé compte quitter Paris vers le 20 janvier pour être de retour à Portieux début février. Il est entendu qu'il doit recruter des enfants en bonne santé à raison de 3 ou 4 par village, se procurer des extraits d'acte de naissance pour chacun d'eux, rechercher un espagnol connaissant le français pour servir de surveillant aux appointements de 60 francs par mois nourri et logé. Les enfants gagneront de 150 francs la première année à 210 francs la deuxième année nourris, couchés, habillés... Les appointements seront adressés aux familles en une, deux ou plusieurs fois. Sur les gains, les enfants conserveront comme argent de poche 0,50 francs par dimanche. En cas de rupture du contrat, le voyage retour ne pourra être payé qu'après 2 années passées à l'usine. C. Maugé se charge par ailleurs de faire traduire la brochure sur le pensionnat en langue espagnole afin que A. Richard puisse en tirer un certain nombre à remettre aux familles. Il suggère d'élaborer des contrats à passer avec les parents des enfants. Avant de partir, C. Maugé fait le nécessaire auprès du consul d'Espagne et de la chambre de commerce espagnole pour obtenir des lettres officielles l'accréditant auprès des autorités de Galice afin de leur inspirer confiance. Il prend des dispositions pour ne pas perdre de temps et arriver dans les villages prévenus avant son passage du but de sa mission. A. Richard souhaite faire signer un contrat<sup>Note421</sup> de 2 ans aux familles à établir en double dans les deux langues. Le but du contrat consiste à donner une plus grande confiance aux parents afin qu'ils laissent partir leurs enfants. Il élabore un ordre de mission à Maugé dans lequel il déclare : "(...) de s'entendre en son nom, et sous l'autorisation du consul général d'Espagne avec des familles de nationalité espagnole qui consentiront à lui confier des jeunes gens âgés de 13 à 15 ans, pour les conduire à la verrerie de Portieux, où ils seront reçus au pensionnat des apprentis conformément au règlement de l'établissement, qui se chargera de les initier au métier de verriers. Monsieur Charles Maugé conclura, avec les familles intéressées, des conventions fixant pour chaque apprenti la durée de son engagement ainsi que le salaire auquel il aura droit après chaque année de service à l'usine". C. Maugé "a préparé le terrain" comme promis. A plusieurs reprises il écrit à des amis d'Espagne et en particulier à son "ami intime", directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Torrelavega, qui "possède une grande influence dans le Nord de l'Espagne"<sup>Note422</sup>. Il a démarché certaines compagnies de chemin de fer pour obtenir demi-tarif et pris contact avec la compagnie de navigation pour réaliser une économie ; le voyage le moins cher par mer est de 55 francs de La Corogne à Saint-Nazaire mais il ne pourrait embarquer que le 4 février de La Corogne. Le voyage s'effectuera en fait par Bordeaux.

Le consul général d'Espagne qui a visité Portieux remet à Maugé sa lettre traduite en Espagnol et confie le même courrier en Français à A. Richard. Le consul, afin de ne pas supporter les frais de rapatriement en cas de rupture du contrat par l'enfant, propose de préciser sur les contrats, devant les parents, qu'il sera retenu à l'apprenti la moitié de son salaire déposée à la caisse d'épargne pour garantir le voyage retour au cas où l'enfant reviendrait en Espagne avant l'échéance prévue. Il est convenu de retenir sur le salaire 60 Frs pour assurer le voyage retour. Le Trésor espagnol ne serait pas obéré et on pourrait démontrer au gouvernement espagnol que la verrerie de Portieux "ne spéculé pas sur la main-d'oeuvre étrangère, puisqu'elle assure une partie des frais de retour au cas où l'enfant ne voudrait pas rester". C. Maugé prend l'attache de diverses personnalités espagnoles. Il apprend "confidentiellement" que le gouvernement espagnol, depuis 6 mois, ne laisse sortir aucun enfant par les frontières en raison du dernier scandale des "padrones" mais "il y aura exception à la règle"<sup>Note423</sup>. Il doit se rendre directement à Madrid auprès de Monsieur Montero qui assure des fonctions gouvernementales et de Monsieur Lameyer, député. Il souhaite que Montero le présente au ministre de la Gobernacion (intérieur) "pour demander et obtenir l'autorisation officielle d'enrôler le nombre d'enfants nécessaire. Il ira aussi au préalable se présenter à l'ambassadeur de France afin de suivre la voie protocolaire. Maugé se démène pour conduire à bien l'opération. Il obtient 50 % de réduction pour le voyage de la frontière à Paris, une lettre d'accréditation du ministre des affaires étrangères auprès de l'ambassadeur à Madrid et des consuls le recommandant à la bienveillance du gouvernement espagnol.

Il s'enquiert, auprès du directeur, de l'endroit d'où provenaient les Espagnols recrutés en 1912 par Santol car il veut éviter de retourner dans les mêmes villages<sup>Note424</sup>. Le 14 janvier 1914, A. Richard fait parvenir à Maugé en plus des 4 séries de photographies de détail du pensionnat précédemment envoyées, 50 contrats signés par lui en blanc, un type de bulletin mensuel adressé à chaque famille d'apprenti vers le 15 ou le 18 du mois et une vue générale de l'usine. Des difficultés avec lesquelles on n'a pas suffisamment compté se

présentent sur la route de C. Maugé. Monsieur Alcalde Del Rio, directeur de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de l'Etat de Torrelavega, province de Santander, un de ses amis lui écrit : "(...) je dois vous informer que votre mission sera très difficile dans cette région étant donné la campagne menée par la presse depuis quelques temps ici contre les abus des entreprises de "padrones" commis sur ces enfants ; d'autre part le conseil général a pris parti contre ces entreprises d'émigration. Puis dans la zone des villes il y a beaucoup de mines ou de grandes industries, vous pourriez, peut-être opérer plus facilement en Galice". Un autre ami résidant au Ferrol le met également en garde : "je dois vous avertir qu'il faudra vous méfier de la campagne des journaux qui a été faite ici, disant que les "padrones" battaient les enfants, les faisaient travailler très longtemps sans leur donner à manger, leur jetant de l'eau bouillante sur la tête, le matin pour les réveiller. Plusieurs enfants ont dû rentrer à l'hôpital à la suite de ces sévices. Donc si vous venez ici vous ferez bien de prendre des précautions pour que l'on ne vous confonde pas avec ces "padrones"[Note425](#). En raison des démarches qu'il va entreprendre à Madrid, Maugé reste optimiste malgré tout ; d'ailleurs il ira dans les régions où il est connu des paysans. Une chose le tracasse : ne pas être de retour à Portieux avant le 10 ou le 11 février. A. Richard se montre inquiet face à la campagne de presse qui sévit en Espagne et il se demande s'il ne faut pas renoncer à ce recrutement mais il laisse Maugé juger et lui envoie la somme de 6.000 francs. C. Maugé a la conviction qu'il pourra aplanir toutes les difficultés, son optimisme ne le quitte pas. Il a obtenu des permis de réduction sur le chemin de fer du Nord de l'Espagne pour les enfants. Les permis laissent le choix de l'itinéraire en fonction des lieux de recrutement : de La Corogne à la frontière, d'Oviedo à la frontière par Léon, de Santander à la frontière par Venta de Bânos. Il revoit le consul général d'Espagne avec lequel il convient qu'en cas de difficultés avec les autorités locales une lettre ou un télégramme seront envoyés à Paris. Le consul répondra soit aux gouverneurs, soit aux alcaldes. Son interlocuteur lui recommande d'oeuvrer dans des villages éloignés des grands centres où les habitants ne lisent jamais les journaux[Note426](#). C. Maugé s'appête à partir à Madrid et compte s'arrêter en route à Briviesca afin de faire une enquête sur la possibilité de recruter des enfants dans la région.

Le 21 janvier 1914, C. Maugé se trouve à l'hôtel Inglès à Madrid d'où il contacte la direction de Portieux pour lui préciser qu'il prépare son entrevue avec le ministre de l'intérieur et qu'il a rencontré, par ailleurs, son ami le député Lameyer. Celui-ci l'a assuré du soutien officiel. Après l'entrevue avec le ministre, il sera présenté au député Azcarrat, président de la ligue contre l'émigration. C. Maugé pense que devant l'accord gouvernemental, ce député ne fera aucune opposition[Note427](#). Le 10 février, C. Maugé se trouve toujours à Madrid, preuve que les difficultés se dressent devant lui. Toujours hébergé à l'hôtel Inglès, il écrit à A. Richard qu'il vient enfin d'obtenir l'autorisation officielle de recruter des apprentis mais "il lui a fallu prendre certains engagements vis-à-vis du gouvernement" :

1. Renvoyer en Espagne les apprentis dès qu'ils seront convoqués pour le service militaire.
2. Assurer le voyage de retour aux enfants en s'entendant avec le consul d'Espagne à Paris.
3. Fournir un état nominatif complet des enfants recrutés.
4. (Se) tenir à la disposition du gouvernement pour surveiller les enfants.
5. Les assurer contre les accidents du travail, et leur procurer les soins médicaux en cas de maladie.

Cet engagement est pris par écrit et l'autorisation n'est accordée que pour A. Richard. C. Maugé quitte Madrid par la montagne et il compte opérer entre Santander et Burgos région "conseillée officiellement"[Note428](#). Il se donne 8 jours pour recruter.

Après avoir séjourné à Madrid du 21 janvier au 19 février[Note429](#), il repart à Bordeaux du 19 au 21 février pour un procès dans lequel il est expert. Ce n'est que le 28 février que C. Maugé reprend contact avec Portieux depuis Santander. Il semble rencontrer de nombreuses difficultés ; de plus les parents se montrent réticents à confier leurs enfants et sans appui officiel, "il n'y aurait rien à faire". On va lui remettre "officiellement une quinzaine d'élèves pour le pensionnat, vous comprendrez toute l'importance de ce fait étant donné la campagne menée en son temps et à l'heure actuelle contre l'émigration et dont le souvenir reste toujours vivace", explique-t-il au directeur de Portieux[Note430](#).

Le 1er mars, C. Maugé se trouve à Cabuerniga<sup>Note431</sup>. "Un incident désagréable a failli troubler la bonne marche de la mission" ; en effet, arrêté C. Maugé n'est libéré que sur l'intervention du maire. Malgré un temps exécrable, il voyage à travers les montagnes réussissant à obtenir la moitié de l'effectif escompté. Sur 62 enfants dont les parents donnent l'accord de recrutement, il n'en reste que 20 prêts à partir. La cause de ces défections, explique C. Maugé<sup>Note432</sup>, "est imputable aux curés qui se sont acharnés contre moi, en parcourant les villages derrière moi pour détourner les parents". Afin d'éviter les problèmes à la frontière et ceux dûs aux changements de trains, il décide de prendre le vapeur "Pérou" jusqu'à Bordeaux. Avant de partir le 18 mars, C. Maugé, conformément aux ordres du gouverneur, fait passer une visite médicale aux enfants ; 9 sont refusés, les autres sont "très sains". La vingtaine de jeunes sélectionnés par C. Maugé s'embarquent pour la traversée Santander-Bordeaux (fig. 40). Après avoir passé la journée du 19 à Bordeaux, le groupe prend le train pour Paris où il arrive à 7 heures du matin. Les enfants absorbent un petit déjeuner confectionné par Madame Maugé puis sont présentés au consul général qui "leur donne de bons conseils". Le déjeuner se déroule dans un restaurant puis les enfants prennent le train pour Portieux où ils arrivent à 18 heures le 20 mars 1914. Ils sont installés au pensionnat et C. Maugé les quitte le lendemain dimanche, "tous joyeux et bien portants". Or, le lundi, alors qu'ils n'ont passé qu'un jour à la pension, le groupe de jeunes espagnols abandonne l'usine sans raison apparente après avoir démolé le matériel, crevé leurs matelas, déchiré leurs couvertures. Prévenu, C. Maugé revient à Portieux et dès le mardi matin se met à la recherche des enfants en compagnie du directeur. Les deux hommes suivent leurs traces jusqu'à Nancy où ils finissent par les retrouver au poste de police. Un seul manque à l'appel, il s'agit de Hilario José Ruanès, né le 10 mars 1899 à Santander. Questionnés individuellement, les enfants évoquent les problèmes liés à la question de la nourriture française, en particulier soupe aux haricots, macaronis au beurre et au gratin qu'ils n'affectionnent pas, de même que le rôti de veau. La bande regagne la verrerie sur la promesse du directeur qu'on leur ferait "du pancharo" : soupe aux choux, pommes de terre etc, ragoût aux pommes, salade de haricots. C'est C. Maugé qui explique comment confectionner les plats.



Il goûte à la nourriture et affirme "qu'elle est bonne et abondante et (que les enfants) sont mieux nourris que les soldats de notre armée".

Le problème de la nourriture se cumule avec celui des coups que les enfants recevraient. En réalité, il s'agit de bagarres entre jeunes. Le soir même de leur réinstallation au pensionnat, un des enfants espagnols, surnommé "Chato", Fidel Ruiz Norieger donne un coup de ceinture sur la tête d'un enfant français et il s'ensuit une rixe générale. C. Maugé qui intervient avec le surveillant réussit à ramener le calme et tout le monde va se coucher. Le lendemain mercredi la moitié du groupe se rend au travail tandis que l'autre moitié quitte l'usine. C. Maugé les rattrape à la gare, entame le dialogue avec eux et parvient à en ramener 3 à la verrerie. Les 7 autres partent, sont arrêtés et conduits par la gendarmerie à Nancy où C. Maugé va les rechercher. Quatre refusant à nouveau de reprendre le travail : Alberto Saiz de l'asile de Caridad, Gumersindo Gonzalès et les deux frères Quintana. D'après leurs camarades, les quatre jeunes souhaitaient simplement se faire payer un voyage à Paris. Laissés libres, ils partent à Epinal. D'accord avec le directeur, C. Maugé propose à son ami Lasso de la Vega, directeur du journal de Santander [El Cantabrico](#)[Note433](#), de venir avec un journaliste "pour se rendre compte sur place, combien les enfants sont choyés" et C. Maugé ajoute "(...) Portieux est la seule verrerie qui soit aussi bien installée. Son personnel y reste très longtemps et y gagne largement sa vie et s'y succède de père en fils. Monsieur Richard et Monsieur Lacombe sousdirecteur sont des hommes très bons, veillant avec soin sur leurs ouvriers et surtout sur les apprentis. Les ouvriers ne maltraitent jamais les enfants, au contraire il y en a beaucoup qui invitent les gamins travaillant avec eux, à venir déjeuner en famille le dimanche. Ils leur donnent des friandises..." C. Maugé espère pourvoir retourner à nouveau en Espagne dans les montagnes et les villages où il pense qu'on lui procurera des enfants[Note434](#). Pour gagner la confiance des villageois, il convient que les 16 enfants se trouvant à Portieux y demeurent. Afin de continuer à les fixer à l'usine, C. Maugé suggère à A. Richard d'engager un "agent de police" qui pourrait venir avec sa femme,

celle-ci s'occupant des enfants "leur servirait de mère"Note435. Le voyage coûterait 450 francs qui seraient retenus sur le salaire. Le directeur accepterait cette solution en offrant un salaire de 1.200 francs et la nourriture mais à la condition que C. Maugé recrute 30 ou 40 apprentisNote436.

Il préférerait même que la famille du surveillant espagnol comprenne 6 ou 7 enfants car cela donnerait de la main d'oeuvre. C. Maugé s'entête dans son idée de recrutement d'Espagnols alors que les difficultés persistent à la verrerie avec les 16 enfants restant. Le directeur se lamenteNote437 : "quelle misère et quelle dépense pour un si piètre résultat !"

Le 30 mars, 4 enfants se font porter malades et A. Richard fait traduire par Maugé :

1. "Quand on manque au travail on ne touche pas les 50 c du dimanche".
2. "Quand on refuse de travailler étant bien portant on n'est pas nourri ou logé".

Les enfants se plaignent toujours de la nourriture car ils ont mangé de la soupe, un peu de viande et du cresson. Ils écrivent à C. MaugéNote438, qui leur répond en s'efforçant de les rassurer et en leur faisant en douceur la morale. C. Maugé conseille au directeur "de leur faire le même plat tous les jours et de temps en temps de la morue dite merluche avec des pommes de terre et des haricots en colorant la sauce avec du piment rouge non piquant. Ils aiment beaucoup les haricots en salade mais chaudeNote439". Le directeur du journal El Cantabrico envoie un télégramme à C. Maugé dans le but qu'il fasse revenir en Espagne les 4 gamins qui se sont enfuis. "Mères gamins révoltés me prient faire nécessaire rentrent usine sont pleines d'angoisse. Merci. Lasso."

A Portieux, contrairement à ce que pense C. Maugé, rien ne s'arrange. Les enfants ne veulent pas travailler seuls à une place pour porter à l'arche. Les fuites du pensionnat continuent. Luis Montès excite ses camarades alors qu'il vient d'être ramené par la police de Charmes où il a volé une montre ; quatre de ses camarades sèment le trouble dans la commune et A. Richard, en sa qualité de maire est contraint de les arrêterNote440. Le lendemain, Ruiz et Gonzalès s'enfuient. Le 3 avril plusieurs désertent le travailNote441. Viana Angel, légèrement brûlé au poignet ; Ruiz Ignacio, mal à la jambe ; Floranès Julian, mal au poignet ; Jimenès Fernando, mal à la tête ; Samentevie Miguel et Désidério Gonzales, sans motif. A. Richard écrit au consul général : " la devise de ces jeunes gens : manger, dormir et fumer". Malgré les sacrifices du patron, la révolte gronde sans cesse. Dans la mesure où on est sans nouvelle des quatre gamins partis sur Epinal et où l'un d'eux a écrit une lettre, dans un style élaboré, au gouverneur de Santander, C. Maugé suspecte quelqu'un proche de Portieux et probablement une personne habitant Thaon, de les avoir recueillis et d'essayer de faire partir les autresNote442. L'hypothèse n'est pas fautive puisque le 5 avril, un marchand de produits d'Espagne installé à Thaon ramène les 4 "évadés", veut les imposer à l'usine et se voit opposer un refus. Le dimanche, les jeunes espagnols jouent dans l'usine et cassent des marchandises. A. Richard passe encore par C. Maugé pour faire traduire : "il est formellement défendu d'entrer dans la fabrique le dimanche. Ceux qui seront pris dans la fabrique soit quand le travail est terminé, soit dans le magasin à paille ne toucheront pas les 50 c du dimanche"Note443.

Les enfants espagnols n'arrêtent pas de se plaindre auprès de C. Maugé à qui ils adressent un courrier par lequel ils lui font savoir qu'on n'a pas changé leur linge, sauf une chemise à quelquesuns. "A trois qui étaient méchants on ne leur a pas donné à manger et on les a mis au cachot et dimanche ils n'ont pas touché les 0,75 franc". Ce n'est plus seulement la nourriture française qu'ils rejettent mais, par volonté d'exagération : "la viande pourrie" et le "pain dur". Tout va mal et leur vie semble un enfer : "les petits français nous battent, l'autre jour ils ont attrapé le tout petit Fernando Gimenez et ils ont voulu l'étrangler". (...) les petits français cherchent à nous brûler avec les fers ; certains d'entre nous avons des brûlures (...) ; telle est la situation décrite par les enfants qui écrivent également à leurs mères et au maire de Santander pour lui dire "que nous sommes plus mal qu'avec les padrones"Note444.

Le style et le vocabulaire employés par "la jeunesse espagnole" montrent que le courrier a largement été



inspiré par un adulte. Le directeur de l'usine, A. Richard parle d'un "tissu de mensonges", tout en reconnaissant trois faits comme exacts : qu'on ne donne que du pain à ceux qui refusent de travailler, qu'on a bien mis au "violon" 4 apprentis et que ceux qui avaient manqué au travail n'ont pas touché les 50 c ou 75 c le dimanche. Les jeunes semblent se calmer entre le 5 et la mi-avril mais à cette date, sous la conduite d'un meneur Ignacio Ruiz, 8 quittent à nouveau l'usine le mardi de Pâques. Ils se montraient pourtant "très gais" et manifestaient un appétit "extraordinaire"[Note445](#). Après une semaine de vagabondage, ils sont arrêtés à Nancy et rentrent à Portieux. Le directeur hésite à reprendre les leaders Ruiz et Martinez. Le reste du groupe durant ce temps a travaillé normalement. C. Maugé écrit à Ruiz et Martinez le 21 avril 1914[Note446](#), pour leur faire la morale et les ramener à la raison et en particulier le premier qui a de l'influence sur la bande : "Et toi Ignacio Ruiz tu es le plus grand et l'aîné, ton devoir est de servir de modèle à tes compagnons et non de les provoquer à la révolte". Il n'hésite pas, pour convaincre à employer des termes forts : le patron est "très bon", le métier "le meilleur" et la fabrique "la meilleure du monde". A. Richard pense, non plus à faire venir un surveillant espagnol, mais un père de famille durant 15 ou 20 jours afin qu'il constate les conditions de vie des enfants. Il est prêt à le loger et à lui donner 3,50 francs d'indemnité par jour[Note447](#).

A partir de la mi-mai 1914 alors que les enfants ne cessent de s'agiter, les tractations pour leur rapatriement en Espagne sont menées à l'insu du directeur. A. Richard, qui apprend que le consul général d'Espagne à Paris demande à la compagnie de l'Est le transport à demi-tarif, proteste énergiquement auprès de C. Maugé[Note448](#). Le journal de Santander El Cantabrico relate les événements dans ses colonnes[Note449](#). Le consul envoie le 15 mai un télégramme au maire de Santander pour lui préciser que trois enfants : les deux frères Quintana et Gonzalès rentrent en Espagne[Note450](#). Selon C. Maugé, il est probable que le consul général a envoyé ce télégramme au maire de Santander pour le faire patienter dans la mesure où ces trois garçons sont ceux qui ont refusé de travailler dès le début. Le gouverneur civil et le maire de Santander sont à l'origine de la demande officielle de rapatriement des enfants ; pourtant, tout n'est pas négatif puisque un garçon au moins souhaite rester, il s'agit de Alberto Saiz qui rentrerait plus tard en compagnie d'un Espagnol qui demeure à Epinal, Martinez[Note451](#). Lors du retour en Espagne des deux apprentis, le journal El Cantabrico du 21 mai 1914 publie en première page l'article suivant sous le titre "Enfants rapatriés" : A 4 heures du soir par le train de Bilbao sont arrivés hier, provenant des Vosges (France) et accompagnés depuis Saint-Sébastien par l'inspecteur de police de cette province, Don Antonio Perez Atanay, les enfants Gumercindo Gonzalez Solano, Emilio et Emmanuel Quintana Garcia qui avaient été dirigés vers la fabrique de cristal de Portieux pour y travailler. Ces enfants, accompagnés de leurs parents, furent conduits à la mairie et présentés au maire. Les rapatriés racontent de véritables énormités sur les mauvais traitements dont ils ont été l'objet en France tout spécialement à la fabrique où ils avaient été travailler déclarant que c'étaient les motifs pour lesquels ils avaient demandé leur prompt rapatriement en Espagne ; ces enfants furent l'objet d'une manifestation de sympathie de la part du public".

C. Maugé qui voit dans cet article "une véritable machination" souhaite protester auprès du directeur du journal afin de raconter les faits tels qu'ils se sont passés. Il est évidemment difficile d'accorder le moindre crédit aux paroles de ces jeunes Espagnols qui n'ont travaillé que quelques heures à l'usine de la verrerie. C. Maugé dépassé quelque peu par les événements qui donnent tort à son entêtement à vouloir garder les Espagnols se tourne vers l'avocat E. Labarthe pour lui demander conseils. E. Labarthe n'est pas d'accord pour offrir, comme le conseille Lasso le directeur du Cantabrico, un séjour à Portieux à deux conseillers municipaux de Santander afin qu'ils constatent que ce qui se raconte sur l'usine relève du mensonge. "Ils trouveront toujours moyen de ne pas s'expliquer et de laisser planer les doutes" explique C. Maugé[Note452](#). E. Labarthe est du reste " partisan de la résistance et de la lutte à fond avec les autorités espagnoles". Le gouvernement espagnol doit être rendu responsable parce que A. Richard possède des contrats en bonne et due forme. "On peut faire aisément la preuve que les autorités espagnoles ont agi en se servant des prétextes les plus mensongers pour faire rentrer les enfants en Espagne"[Note453](#). E. Labarthe suggère d'introduire une réclamation par la voie diplomatique. A. Richard ne suit pas ces conseils. Dès le 22 mai 1914, il écrit au vice-consul d'Espagne à Nancy pour lui préciser que les enfants sont à sa disposition tout en lui rappelant l'existence des contrats [Note454](#). Le 23 mai, le directeur transmet aux enfants espagnols le désir du consul général de les rapatrier et ceux-ci quittent immédiatement le pensionnat. A. Richard insiste à nouveau sur

l'idée de rupture du contrat qui porte la signature du maire de Santander et proteste énergiquement "contre cette atteinte grave au droit des gens". Le 24 mai, les enfants se trouvent chez le consul prêts à regagner leurs familles ; et "el finita la comedia !" [Note455](#). Le directeur de Portieux rejette en partie la responsabilité sur l'homme qui a oeuvré pour le recrutement, C. Maugé, car il a engagé les enfants sur le port de Santander au lieu d'en prendre deux ou trois par village comme cela lui avait été indiqué. L'histoire de ce recrutement en aurait-elle été changée ? On peut aisément en douter. A. Richard qui renonce à une illusoire réclamation diplomatique conclut cet épisode en écrivant : "tout cela sera donc un feuillet de notre histoire que nous tournerons sans y revenir jamais" [Note456](#).

Les importantes dépenses engagées et les efforts consentis pour recruter des apprentis étrangers ne portent pas leurs fruits. L'aventure des Espagnols à Portieux ne dure que deux mois, exactement du 20 mars au 24 mai 1914. Cette sorte d'aveuglement du directeur à recruter des jeunes en Espagne alors que le contexte n'était pas favorable peut s'expliquer par la confiance placée en C. Maugé, personnage qui connaît parfaitement l'Espagne du Nord où il possède de nombreuses relations et surtout par la hantise de voir des places vides au bas de l'échelle. L'équilibre de l'usine est en jeu et les pistes qui peuvent procurer du personnel jeune doivent être explorées. Notable local, directeur d'une usine implantée en milieu rural, A. Richard pouvait légitimement se croire à l'abri des problèmes que ses collègues avaient rencontrés dans leurs usines de la région parisienne.

Les enfants espagnols n'ont certes pas été maltraités à la verrerie de Portieux, mais on suit bien les causes possibles qui éclairent leurs comportements faits d'opposition. C. Maugé recrute des jeunes gens désœuvrés qui n'ont ni règles de vie, ni habitudes de travail. Ils arrivent dans un milieu qui leur paraît hostile parce que étranger du point de vue des modalités du vécu quotidien et on leur propose un travail pénible ou du moins contraignant. Les enfants réagissent alors négativement et leurs attitudes sont renforcées par le groupe qui se replie sur lui-même pour affronter leurs petits camarades français non préparés eux-mêmes à accepter des inconnus. Bien que moins déracinés, des enfants bretons, parisiens, savoyards ne supportent guère mieux la vie au pensionnat et à l'usine [Note457](#). Au moment où le groupe des enfants espagnols se trouve à Portieux, le pensionnat regroupe 75 apprentis dont l'âge se situe dans la tranche de l'adolescence et il n'est pas non plus anormal de rencontrer des conflits interpersonnels. Il faut ajouter enfin que les enfants français et surtout ceux qui exercent à côté d'un père, d'un grand-père, d'un cousin... peuvent imaginer des perspectives de carrière ouvrière à la verrerie contrairement aux apprentis espagnols qui arrivent pour remplir ponctuellement une tâche en l'absence de main d'oeuvre autochtone.

La guerre qui arrive va effacer le souvenir de cet échec d'autant plus que la nécessité de recruter des apprentis pour faire vivre le 5ème four ne se fera plus sentir.

Malgré les difficultés dont la presse se fait l'écho, l'usine de Portieux garde la confiance d'organismes ou de parents qui souhaitent envoyer des enfants au pensionnat. C'est le cas, par exemple, de la Société Nancéienne de Protection de l'Enfance en Danger Moral qui place des pupilles en 1914 [Note458](#). C'est aussi le cas d'une famille qui habite à Douvot (Doubs) qui veut orienter au pensionnat son deuxième enfant. La famille du jeune Eugène [Note459](#) a appris l'existence du pensionnat par la notice que lui a transmise une personne de BeaumelesDames. Eugène visite l'établissement et passe la visite médicale d'admission auprès du docteur Cleisz le 7 avril 1914.

L'abbé J. Santol continue, lui aussi, à envoyer des jeunes à Portieux. Le jeune Louis Boncaut né le 11 octobre 1900 à Crespin (Nord) subit la visite médicale le 16 février 1914.

### 3 - Itinéraires du recrutement

Recruté d'abord localement, le personnel se fixe à la Verrerie de Portieux où les enfants naissent, grandissent et travaillent. L'exemple de la famille Bareth illustre bien ce parcours social. Elle vient d'Avrainville pour s'installer à la Verrerie de Portieux en 1903. Le père Charles, embauché comme escarilleur, a 41 ans. La mère entre comme groisilleuse en 1909. Elle ne reste qu'un an à l'usine. Les garçons et les filles de la famille

viennent dans le sillage des parents. Deux enfants Bareth naissent après 1903 à la Verrerie de Portieux et s'engageront à l'usine dès leur adolescence. Le petit village d'Avrainville perd ainsi 10 habitants d'un coup en 1903<sup>Note460</sup>.

Autre exemple d'enracinement de personnel venant du monde rural peu éloigné : la famille Antoine.

Elle arrive du village de Battexey, proche de celui d'Avrainville. Henri né à Battexey en 1883 entre à l'usine en 1896 ; Louis né en 1887 dans le même village travaille en 1900 comme verrier ; enfin Clémence qui voit le jour au même endroit en 1890 exerce comme emballeuse en 1904. Battexey se dépeuple au profit de la Verrerie.

Jusqu'en 1905, le recrutement se fait dans les villages proches de la Verrerie, essentiellement de la plaine ou dans quelques autres du département voisin de la Meurthe-et-Moselle. Par la suite, on assiste à un profond déclin de ce type de recrutement.

Après 1905, c'est à l'arrivée massive de jeunes bretons avec de fortes années de 1907 à 1912<sup>Note461</sup>. En 1908, le directeur écrit au sous-préfet qu'il est assailli de demandes de travail de familles bretonnes et qu'il prend des précautions vis-à-vis de la sincérité des demandes<sup>Note462</sup>. Le nombre de jeunes originaires de la Bretagne faiblit par la suite mais sans disparaître. Fin avril 1914 arrivent Léon Guélllec de BellelleenMer (Morbihan) et François Laboureau de Lorient (Morbihan)<sup>Note463</sup>.

En 1910 entrent à l'usine les Savoyards suite aux appels de Bernaert et Santol. Ils viennent de Saint-Jean et Saint Michel de Maurienne, Saint-Martin-d'Arc...

Deux vagues d'Espagnols arrivent l'une en 1912 par le biais de J. Santol et l'autre en 1914 par celui de Maugé. J. Santol se trouve aussi à l'origine du recrutement de nombreux parisiens en 1911.

Les Italiens que nous n'avons pas cités jusqu'à présent forment un corps de métier à part, suivant en cela leurs traditions professionnelles de maçons. Les jeunes Italiens que nous trouvons à l'usine sont dits "mousses"<sup>Note464</sup>, en ce sens qu'ils secondent leurs aînés dans des tâches de maçonnerie. En 1904, nous relevons dans les registres d'entrées 18 jeunes Italiens âgés de 13 à 16 ans<sup>Note465</sup>. Ils sont venus par l'intermédiaire de Paul Olivari, chef des maçons, qui touche à cette occasion 700 francs<sup>Note466</sup>. Les adultes sont préposés à la construction des cités et des fours. Les Italiens repartent au pays l'hiver<sup>Note467</sup>. Plus tard, dans l'entre-deuxguerres, ces ouvriers seront moins nombreux mais leur présence dans les Vosges est continue ; c'est le cas entre autres pour L. Ghiringhelli ; J. Caldi ; F. Morganti.

## **4 - Les pensionnats aux verreries de Baccarat, Croismare, Vannes-le-Châtelet Clairey**

À Baccarat<sup>Note468</sup>, le pensionnat situé en 1891 rue de Frouard accueille 87 enfants. Il est tenu par quatre religieuses de nationalité allemande, belge et luxembourgeoise. Marie Thiaville assure les fonctions de "directrice d'ouvrier" tandis qu'elle s'occupe par la suite du domaine de la cuisine comme les autres religieuses. Deux surveillants encadrent les jeunes : Denis Grandjean et Hippolyte Colotte.

En 1896, le nombre d'enfants a baissé ; 34 seulement se trouvent encadrés par 2 surveillants et 3 cuisinières.

En 1901, 105 jeunes âgés de 13 à 18 ans nécessitent l'embauche d'un directeur de "l'institut des apprentis de la cristallerie" : Christophe Bourion, 71 ans ; de 2 surveillants Camille Didelot et Joseph Richard ; de 4 religieuses affectées principalement aux tâches matérielles.

Les 50 apprentis hébergés à la pension en 1906 viennent de différents départements ; 16 d'entre-eux arrivent

des villages vosgiens limitrophes de la Meurthe-et-Moselle tandis que 11 sont originaires des villages de ce département. Le Morbihan n'envoie que 3 apprentis à Baccarat.

Ce sont, chiffre record, 128 jeunes qui fréquentent l'établissement en 1911. Le personnel se compose de Charles Geoffroy, né en 1850 à Richécourt-le-Château (Moselle), directeur ; Louise Ranslant, religieuse, lingère née en 1851 à Cirey (Meurthe-et-Moselle) ; Catherine Locker, religieuse, cuisinière, née en 1856 à Hutteingen ("Prusse") ; Anna Berg, religieuse, cuisinière, née en 1869 à Neuhausen (Luxembourg) ; Geneviève Lhôte, cuisinière également, née en 1881 à Nancy ; Charlotte Thouvenin, domestique, née en 1862 à Badonviller (Meurthe-et-Moselle) ; Emile Keller, surveillant, né en 1884 à Altorf (Alsace-Lorraine) ; Henri Ledoux, surveillant, né en 1885 à Baccarat.

Majoritairement, 87 sur 128, les jeunes arrivent du département du Morbihan et principalement du village de Languidic près de Hennebont. Seize apprentis ont leurs familles dans les villages meurthe-et-mosellans.

L'organisation du pensionnat de Baccarat se différencie de celle de Portieux dans la mesure où le personnel de surveillance y est plus nombreux, même à effectifs comparables ; ce qui explique probablement les difficultés à encadrer les jeunes au pensionnat vosgien.

Il convient également de noter que les religieuses sont employées à Baccarat, contrairement à Portieux qui n'a jamais voulu en appeler au service du pensionnat. La présence de religieuses ne peut que contribuer à donner aux familles une image positive et rassurante de l'établissement.

Comme à Portieux, de nombreux apprentis arrivent de Bretagne dans la même période 1910-1911. La plupart des enfants du pensionnat de Baccarat viennent du Morbihan comme beaucoup de ceux qui se trouvent accueillis à Portieux. L'origine majoritaire du village de Languidic indique que l'usine fait appel pour l'embauche des jeunes à un réseau local de recruteurs.

A la verrerie de Croismare, le pensionnat apparaît vers 1886<sup>Note469</sup>. Il est situé place du Moulin et accueille 24 pensionnaires âgés de 10 à 15 ans.

Age	Nombre
10	3
11	5
12	9
13	2
14	3
15	2

En 1901, on retrouve la pension rue du Milieu avec à la tête des 18 pensionnaires un surveillant : Louis Léonard, 52 ans. On ne trouve plus d'enfants très jeunes mais l'éventail des âges est important de 13 à 21 ans.

Age	Nombre
13	7
14	2
15	3
16	2
17	2
19	1
21	1

En 1906, on pointe 11 pensionnaires seulement. Ils sont originaires de Boulogne-sur-Seine (1), Paris (4), Moyenmoutier (Vosges) (1), Bordeaux (1), Charleville (1), Nancy (2), Haugenbisten (Allemagne) (1).

Age	Nombre
13	2
14	1
15	5
16	1
17	2

En 1911, la pension qui se trouve rue Haute est gérée par Charles Castang né en 1864 à Salses (Pyrénées-Orientales). Sa femme Adelphine et son fils Charles, tous deux nés à Salses également, résident à la pension. Le personnel se compose d'une cuisinière Léontine Hiron, née dans l'Orne à Mortagne et d'une aide-cuisinière Apolline Toussaint native de Chanteheux (Meurthe-et-Moselle). Sont hébergés 31 pensionnaires dont 13 Bretons.

Le pensionnat de Croismare est de moindre importance que celui de Baccarat et de Portieux. Encore une fois, constatons la forte présence de Bretons venant du Finistère (8), du Morbihan (1), de l'Ille-et-Vilaine (4).

Le pensionnat de Vannes-le-Châtel se trouve en 1906 sur la commune d'Allamps<sup>Note470</sup>. Martin Schgien assure la fonction de surveillant. Il réside dans l'établissement avec son épouse Catherine Bourgau, sa fille Augusta, ses fils Paul, verrier, et Maurice. Les 20 pensionnaires viennent pour la moitié de Paris. Les registres de 1896, 1901, 1911 ne signalent pas la présence d'un pensionnat.

L'usine de Clairey<sup>Note471</sup>, Vosges, dirigée par Joseph Didot, possède un pensionnat qui accueille 26 apprentis en 1901. Il est tenu comme à Baccarat par des religieuses : Marie Monot, 48 ans, née à Werentshouse (Haut-Rhin) ; Mathilde Hagny, 37 ans et Thérèse Gugosse, 31 ans. En 1906, on trouve 28 gamins qui viennent en grande partie de Paris. A cette date, le pensionnat est tenu par Céline Varhaeghe née en 1860 à Aniche (Nord) et par Marie Monot. En 1911, 20 apprentis sont hébergés à Clairey ; l'un d'entre-eux vient d'Italie. Dans les registres de 1921, 1926, 1931, 1936, on ne trouve plus trace du pensionnat. C'est de la pénurie de jeunes apprentis dans une période de développement industriel que naissent les établissements d'accueil appelés "pensionnats".

## 5 - La piste des ouvriers de Bohême

En 1911, le directeur qui se plaint du cruel manque de main-d'oeuvre s'adresse à Vopélius de Sulzbach. Ce dernier doit servir d'intermédiaire pour recruter des ouvriers dans les usines de Bohême : Maierhöfen et Winterberg. Faisant jouer ses relations, Vopélius se met en rapport avec la Erste Böhmische Glasindustrie Actien Gesellschaft de Bleistadt. Un employé de cette usine visite la verrerie de Maierhöfen en août 1911 et rédige un rapport transmis à Portieux, via Sulzbach. L'employé Kremer pense qu'il est possible d'engager des ouvriers. Ce sont des ouvriers allemands des environs de Karlsbach dont le gain varie de 35 à 60 couronnes par semaine, la journée étant de 10 heures, les ouvriers ne travaillant ni la nuit ni le dimanche. Kremer se propose également de visiter la fabrique du Chevalier de Kralik à Winterberg afin de se renseigner sur les gains des verriers. Il assure que l'on peut trouver dans cette contrée "un élément ouvrier sur lequel on peut compter et très actif, avec des salaires modérés"<sup>Note472</sup>.

Pour la fabrication d'articles à bon marché, Kremer recommande l'usine de Gross-Karlowitz en Moravie dans laquelle on peut trouver des ouvriers bohémiens sûrs et à bas salaires. Kremer visite donc l'usine de Winterberg et sollicite, pour comparaison, communication des salaires de Portieux. A Maierhöfen et Winterberg, les gains s'élèvent à 280 couronnes par mois, logement et chauffage gratuits "et la vie à bon marché". Si les gains et les conditions générales d'embauche sont identiques, la Erste Böhmische Glasindustrie pourrait effectuer la démarche d'embauche. Dans le cas contraire, toute action est inutile. En définitive, de la comparaison des salaires il ressort que l'engagement des ouvriers bohémiens n'est pas possible puisqu'ils reçoivent des salaires supérieurs à ceux offerts par l'usine vosgienne<sup>Note473</sup>. L'examen des registres d'entrées à la verrerie montre en effet qu'aucun ouvrier bohémien n'exerce à l'usine. Entre-temps,

toujours par l'intermédiaire de Vopélius, A. Richard s'intéresse à un ouvrier bohémien Karl Matocha, demeurant à Mähren. Fixer à Portieux un bon ouvrier étranger, c'est se donner la possibilité de l'utiliser comme recruteur. "Matocha serait peut-être décidé à aller à Portieux pour se rendre compte des conditions et amènerait plusieurs camarades si le travail et les conditions convenaient. Ce n'est pas un socialiste et il n'appartient à aucune organisation ouvrière. Il nous est recommandé comme un bon ouvrier", écrit Vopélius à A. Richard<sup>Note474</sup>. Portieux s'offre à payer le voyage de Matocha, une indemnité de déplacement de 120 francs et une prime annuelle de 36 francs pour "tout verrier capable qu'il procurerait"<sup>Note475</sup>. La piste Matocha échoue, comme celles de Maierhöfen et Winterberg pour des raisons liées à la supériorité des salaires dans ces régions et à la barrière de la langue puisque personne ne parle bohémien à Portieux. Le handicap aurait été moindre avec des verriers de Maierhöfen et Winterberg ceux-ci s'expriment en allemand, langue comprise par nombre d'ouvriers de Portieux originaires d'Alsace.

## 6 - Recrutement après 1923

Lorsque la reprise commerciale s'amorce vraiment, à partir de 1923, les délais de livraison ne cessent de croître par manque de personnel. Le directeur se tourne alors vers la société générale d'immigration à Paris dans le but de recruter des familles polonaises, tchécoslovaques ou des apprentis arméniens<sup>Note476</sup>. Il explique au directeur de la société d'immigration que 136 jeunes gens ont été tués pendant la guerre et qu'autant sont revenus blessés ou mutilés ; c'est pourquoi, faute de personnel, il n'a pu rallumer tous les fours. Il souhaite donc faire appel à une main-d'oeuvre étrangère pour "les petites mains" ; des familles polonaises composées d'au moins cinq enfants dont deux âgés de 13 ans au minimum, sans dépasser 16 ans. L'idéal serait de recruter une famille de quatre garçons âgés de 11, 12 à 16 ans. Le directeur de la verrerie présente les avantages concédés : logement bon marché (un franc par mois et par pièce) ; deux ares de jardin, sursalaire familial proportionnel au nombre d'enfants de moins de 16 ans. En ce mois d'octobre 1925, A. Richard accepterait des verriers tchécoslovaques si leurs aptitudes correspondaient au genre de fabrication de Portieux qui est celle du service de table. Pour les jeunes de 13 à 15 ans, de nationalité grecque, sans famille, réfugiés d'Asie Mineure, il pense pouvoir en accepter 10 ou 12 au pensionnat s'il n'y a pas, précise-t-il, risque de "défection en bloc". A la fin de l'année 1925, la verrerie a recruté trois Arméniens. Au mois d'août 1926, le patron de la verrerie sollicite le directeur de la société d'immigration afin d'obtenir pour la deuxième quinzaine de septembre dix garçons de 13 à 15 ans, arméniens, grecs, turcs ou tchécoslovaques. Il souhaite également une famille polonaise d'au moins trois garçons de 13 à 16 ans maximum. Dix enfants arméniens sont proposés mais la verrerie ne peut les garder car ils sont trop âgés<sup>Note477</sup>. La société d'immigration consent, sans difficulté, à en reprendre sept. Le recrutement ne s'effectue pas toujours sans problème. Le patron de l'usine intervient en tant que sénateur auprès du ministre pour protester contre l'opposition qui est faite au recrutement de l'ouvrier Nadislaw Knys, d'Ochotnik qui désire se fixer à Portieux et faire venir sa famille. Cette population étrangère est parfois instable. On note par exemple le départ entre le 20 septembre et le 1er octobre 1928 de Jean Mila et de ses enfants Miroslaw et Edmond ; de Tadislaw Lakowski et de ses enfants Edmond et Casimir ; des Arméniens Jacob Kouyoumdjan et Aroumoun Warmwarian. En 1929, A. Richard signale qu'il manque toujours de gamins : "nos relais portent à l'arche", écrit-il à A. Lacombe. Le patron désire qu'on lui envoie des veuves, le personnel adulte ne l'intéressant pas, avec des enfants mâles de 11, 12 à 16 ans, arméniens, polonais ou tchécoslovaques. Il renouvelle, à plusieurs reprises, sa demande auprès du directeur de la société d'immigration.

Lorsque les familles arrivent à la Verrerie de Portieux, elles trouvent à se loger dans les cités. L'usine assure des prêts de meubles, tables, bancs, lits, draps et couvertures... Les familles rendent ce matériel à l'usine lorsqu'elles sont en mesure de subvenir à leurs propres besoins<sup>Note478</sup>.

Le parcours d'émigration de la famille Stefanka éclaire celui de la plupart des travailleurs venus d'Europe centrale. Antoine Stefanka, de nationalité tchécoslovaque, né le 1er juillet 1895 à Hodrusa (Tchécoslovaquie) et son épouse, née Emilia Rendla, le 9 avril 1886 à Hodrusa, se sont mariés en avril 1915 à Budapest. De 1919 à 1929, Antoine Stefanka est tailleur d'habits chez ses parents, puis domestique à l'école de Pybarpoli (Tchécoslovaquie) jusqu'en 1929. Les époux Stefanka ont cinq fils, respectivement âgés de 13, 9, 8, 6 et 5 ans

et une fille âgée de 4 ans lorsqu'ils arrivent en France le 19 octobre 1929. Le père et le fils aîné qui possèdent un certificat de travail régulier exercent d'abord durant 16 mois aux poteries de Pexonne (Meurthe-et-Moselle). La famille rejoint Portieux le 16 février 1931. Antoine Stefanka travaille comme manoeuvre et gagne un salaire d'environ 600 francs par mois tandis que les deux fils aînés sont apprentis verriers et gagnent chacun en moyenne un salaire de 300 francs par mois. La famille Stefanka s'intègre bien à la Verrerie. Les deux fils aînés qui pratiquent le sport fréquentent les jeunes gens de leur âge. C'est en 1934 que les Stefanka demandent leur naturalisation. Cette demande n'aboutit pas car l'on considère qu'étant en France depuis peu de temps, ils ne parlent que trop peu la langue, ce qui les empêche de s'assimiler aux moeurs et coutumes françaises<sup>Note479</sup>. On sursoit à la naturalisation en bloc de la famille Stefanka tout en invitant les jeunes gens à se mettre en instance de naturalisation, dès l'âge de 20 ans, afin de pouvoir servir dans l'armée française avec leurs camarades du même âge<sup>Note480</sup>. Antoine Stefanka et sa famille quittent la Verrerie avant la guerre pour s'installer en Haute-Marne. Antoine, après avoir travaillé à la société métallurgique de Champagne, sollicite une carte de commerçant afin de reprendre à Saint-Dizier sa profession première d'artisan tailleur. C'est le directeur de la verrerie et sénateur qui se charge de porter le dossier au ministère au début de l'année 1937. Jean Joseph Stefanka, frère d'Antoine, exerce également à la verrerie qu'il quitte en mai 1935 pour Rozelieures (Meurthe-et-Moselle) d'où il demande sa naturalisation<sup>Note481</sup>. Jules Stefanka, fils d'Antoine, sollicite sa naturalisation, en 1950, depuis la Haute-Marne où il réside. Progressivement les enfants sont naturalisés. Les parents Antoine et Emilia décéderont sans connaître cette possibilité tant espérée.

C'est dans la période de fort développement de l'entreprise avant la première guerre mondiale que le problème du recrutement se pose de façon cruciale. La verrerie de Portieux, il est vrai, vit alors dangereusement en faisant appel à des recruteurs parfois douteux qui n'hésitent pas à faire courir des risques à la direction de l'usine.

Après une recherche de main-d'oeuvre de 1923 à 1925 environ, c'est alors le problème du chômage et de sa prise en charge qui préoccupe la direction.

## CHAPITRE VI : LA CARRIERE DES VERRIERS

### 1 - L'apprentissage

L'apprentissage est nécessaire pour devenir verrier. Cette formation s'effectue de manière organisée et le plus souvent sur "le tas", au contact de la réalité du métier et selon le bon vouloir des verriers expérimentés. La volonté du jeune, sa détermination à franchir les échelons que comporte le métier comptent pour beaucoup dans l'acculturation à la profession. Il est absolument impossible d'apprendre le métier autrement qu'autour du four qui contient la matière en fusion. Une pièce de verrerie passe entre les mains de chacun des ouvriers-verriers composant une place (chantier) sous les ordres et la responsabilité d'un chef de place, ouvrier ou premier souffleur et dont les collaborateurs sont par ordre de gradation descendante : le deuxième souffleur, le troisième souffleur, le quatrième souffleur, le cueilleur et enfin le porteur à l'arche. Il est d'usage que dans le dernier quart d'heure de travail, le chef de place quitte son banc pour laisser la place à son suivant et chacun des ouvriers prenant la place du grade immédiatement supérieur ; le deuxième souffleur prenant la place du premier, le troisième souffleur prenant la place du deuxième. C'est ainsi que, méthodiquement, se pratique l'apprentissage du jeune verrier. Souvent la pièce défectueuse casse, entraînant une perte sèche pour l'entreprise<sup>Note482</sup>. A. Richard décrit ce fonctionnement qui tend à l'idéal pour justifier la demande d'exonération de la taxe d'apprentissage<sup>Note483</sup>. Le plus souvent, le tour de mains s'acquiert au hasard des bonnes volontés et des liens qui unissent le jeune à un aîné. Eugène Saulnier, via Michel Chabot, raconte comment le père Pilon l'initie au métier de verrier alors qu'il est passé d'ouvreur de moule à porteur à l'arche : "je suis redevable au père Pilon d'avoir été si patient avec moi ; il avait l'amour de son métier, ce bonhomme-là, et savait le faire partager. Il n'était pas méprisant, ne nous regardait pas de trop haut ; il avait plutôt dans l'idée de nous débrouiller. Si un souffleur pris par une envie subite s'absentait, plantant là la canne,

il m'interpelait aussitôt : << Isidore, va donc prendre la suite ! >>. Je me sentais gauche, empoté, les mains embarrassées, mais le père Pilon prenait son temps, il avait les gestes qu'il fallait pour vous montrer. Cueillir le verre en fusion, c'est l'équilibre qui le fait tenir ; c'est en tournant toujours qu'on arrive à le maintenir, il faut tourner sans cesse. (...) La première fois, c'est difficile. Nos ébauches vont rejoindre le lot des "bousillées". Nos bouteilles ont des formes plus qu'approximatives, mais même une bouteille ratée, ça vous donne du courage, on s'y redonne surtout quand ça plaît, alors on ne rechigne pas à y consacrer son repos. La grande pose de quarante minutes s'en trouve souvent écornée, le casse-croûte était vite expédié au profit du lent apprentissage de souffleur. Au fond de lui-même, le père Pilon qui avait la réputation d'être un ouvrier hors-pair, entendait faire de nous de "vrais" verriers, des gars capables à la seule force de leur souffle et de leur savoir-faire de tirer des objets aux formes libres, qui n'étaient pas passées par le canevas du moule. << Rappelez-vous, les gamins, nous répétait-il, le métier de verrier est un métier d'art >>"[Note484](#) .

C'est sur ce modèle que la plupart des jeunes s'initient au métier et progressivement mûrissent leur habileté professionnelle. Durant le temps du repas de midi, nombreux sont ceux qui s'exercent librement pour créer des objets selon leurs fantaisies, des pièces appelées "bousillages" ou "braguettages", présentant souvent des imperfections dues à une mauvaise finition. Faire naître un objet de ses propres mains, c'est se montrer digne d'accéder au rang de verrier. Sous cette forme, l'apprentissage ne coûte rien à l'usine. C'est donc un avantage pour le patron qui a tout intérêt à laisser se développer ce genre de pratique.

## 2 - Les catégories de personnels

L'industrie de la verrerie consiste à transformer la matière première, verre à l'état de fusion dans les fours, en produit fabriqué ; aussi est-il commode de classer le personnel en deux grandes catégories : celui qui transforme la matière première en produit manufacturé et celui qui est chargé de la conduite et de l'entretien des fours et des arches ainsi que des renfournements de la matière première.

Le personnel producteur comprend différentes spécialités : verriers, tailleurs, graveurs... et de nombreux ouvriers et ouvrières exerçant dans différents ateliers : groisillage, rebrûlage, coupage, fletage, bitumage, trempage, bouchage, guillochage, biseautage, polissage, décor, emballage... Lors de la fabrication d'un verre par exemple, le cueilleur, généralement un apprenti, plonge dans le pot sa longue canne creuse en acier après en avoir préalablement fait chauffer l'extrémité. Par un mouvement continu de rotation, il prélève une certaine quantité de verre en fusion, la "paraison" qui se présente sous la forme d'une pâte d'un rouge incandescent. Commence ensuite le travail à chaud. La paraison est alors façonnée selon des méthodes ancestrales avec un tour de mains qui passe de génération en génération comme un message mystérieux. Le figeage du verre, qui en se refroidissant devient moins malléable, exige un travail bien rythmé en équipe. La paraison est d'abord roulée dans une forme creuse le plus souvent en bois afin de bien répartir l'épaisseur du verre : opération de maillochage. Levant la canne, le souffleur souffle une première fois pour percer la paraison. Il se place ensuite au-dessus du moule farté au charbon de bois. Du pied, il actionne une pédale qui lui permet d'ouvrir le moule pour y déposer la boule rougeoyante déjà allongée. Le moule refermé, il souffle à nouveau dans sa canne et en la faisant rapidement tourner dans ses paumes donne à la masse de verre la forme de l'intérieur du moule. Le stade de l'ébauche achevé, les opérations se succèdent pour donner au verre son aspect définitif. Il reste en effet à façonner la jambe et le pied. Un cueilleur apporte au chef de place une nouvelle quantité de matière en fusion qu'il dépose sur l'ébauche. La jambe est formée à l'aide d'une pince. Du bout de ses ciseaux, le chef de place dirige une canne qui lui est présentée ; la lâchant brusquement, il coupe exactement la quantité de verre utile à la confection du pied exécuté avec une palette. La pièce est enfin détachée de la canne pour être portée dans l'arche de recuit, sorte de four tunnel. Le verre y effectue sur un tapis roulant un lent voyage de plusieurs heures afin de refroidir progressivement. Cette opération évite les tensions internes dues à la différence de rapidité de refroidissement des parties plus ou moins épaisses de chaque pièce, ce qui les ferait éclater. A la sortie de l'arche, un choisisseur examine chaque pièce, éliminant celles qui présentent le moindre défaut. Cassées, elles sont réemployées comme groisil. Les groisilleurs trient ce verre par couleur qui entre à nouveau, pour partie, dans la composition qui est enfournée. Les pièces parfaites subissent trois opérations successives dans les ateliers dits "à froid". Lorsque le verre sort de l'arche de recuit, il est fermé aux trois



quarts dans sa partie supérieure par une calotte où se trouvait attachée la canne du souffleur. La première opération consiste donc, à hauteur désirée par un choc thermique devant la flamme d'un chalumeau, à couper la calotte. Cette opération se nomme le coupage ou le décalottage. Les bords restés tranchants sont rendus lisses par usure sur une bande abrasive. C'est la deuxième opération, le flettage. Reste à arrondir le buvant grâce à une troisième opération : le rebrûlage ou biseautage dans un petit four. Les objets taillés ou gravés passent ensuite par une série de manipulations dans les ateliers de travail à froid. La taille peut s'effectuer de plusieurs façons selon les motifs à exécuter : à la roue, au pentographe, à l'acide. En quittant les mains du tailleur, la pièce est mate et terne sur les parties taillées. On l'adoucit encore avec une roue en bois, de liège ou de feutre, couverte de potée d'étain, alliage de 33 parties d'étain et de 66 parties de plomb. C'est l'opération de polissage. Certaines pièces peuvent être ornées à l'aide d'or posé par les peintres à l'atelier du décor.

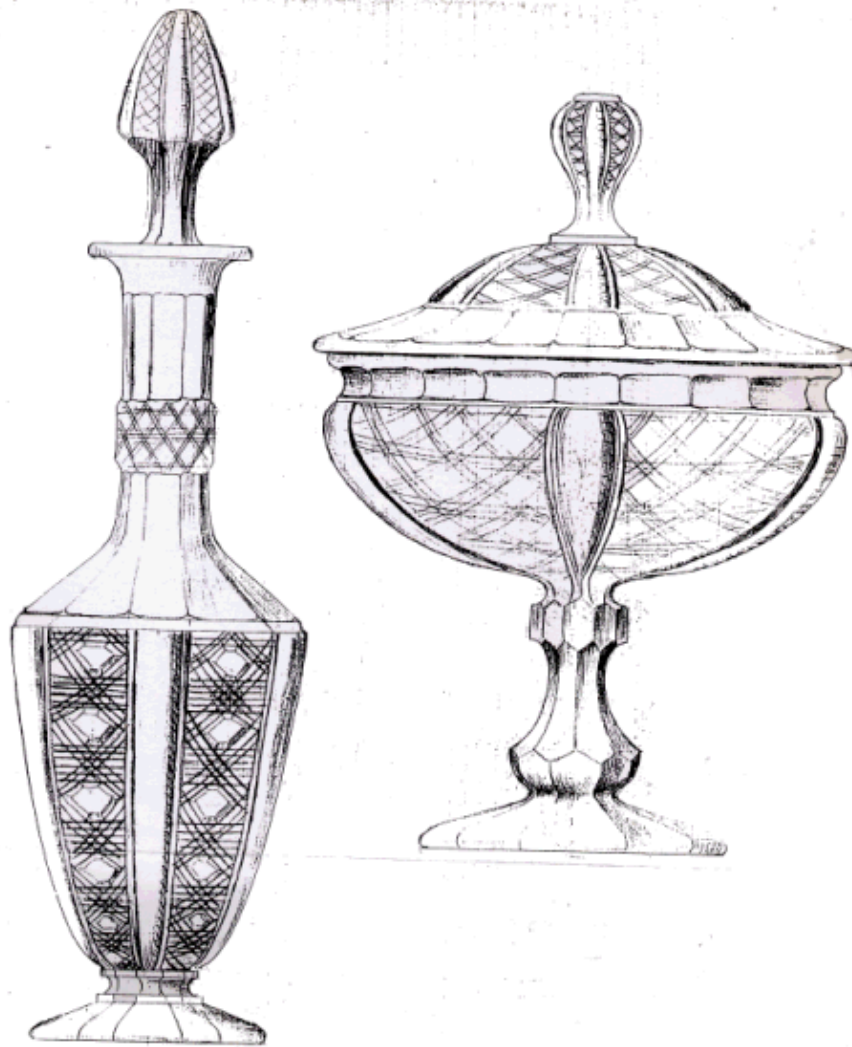
Les registres de dénombrement de population, d'entrées à l'usine, des "rentrées des peintres" nous permettent de suivre les fonctions et les rôles des différentes personnes qui, à Portieux, exercent à l'atelier du décor<sup>Note485</sup>.

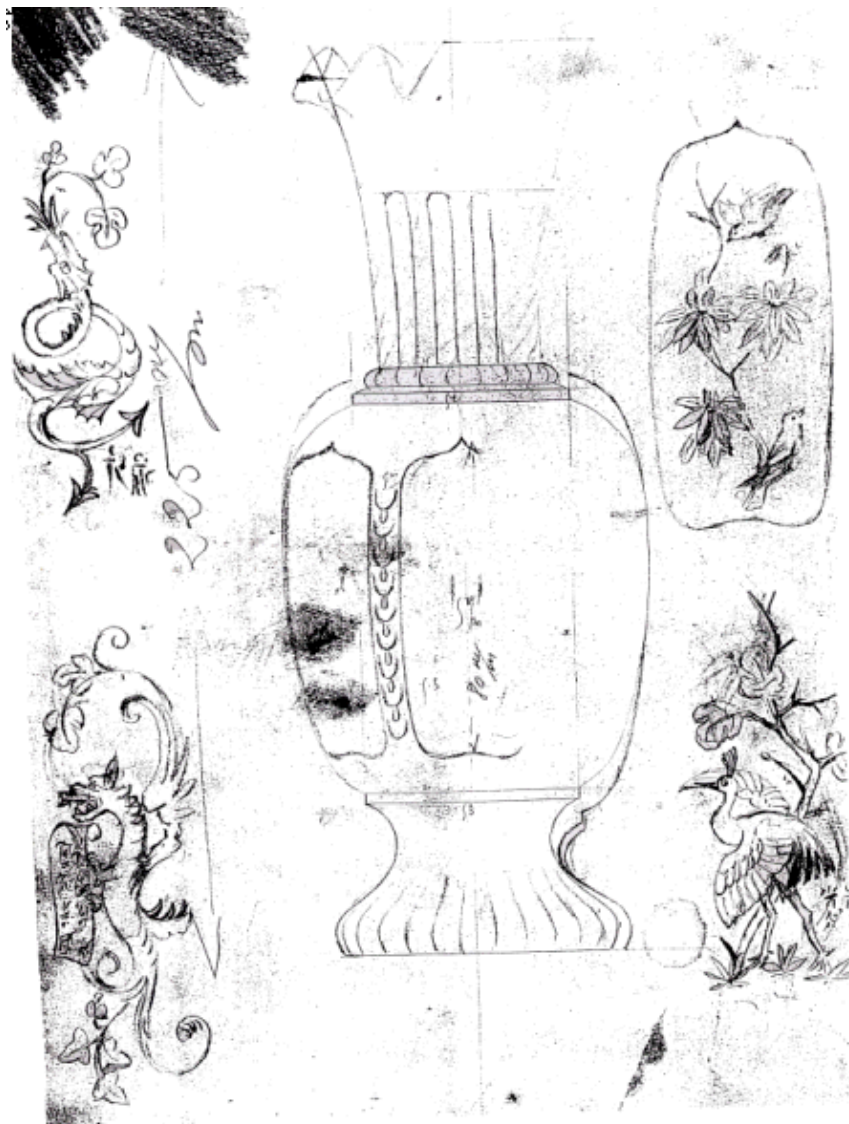
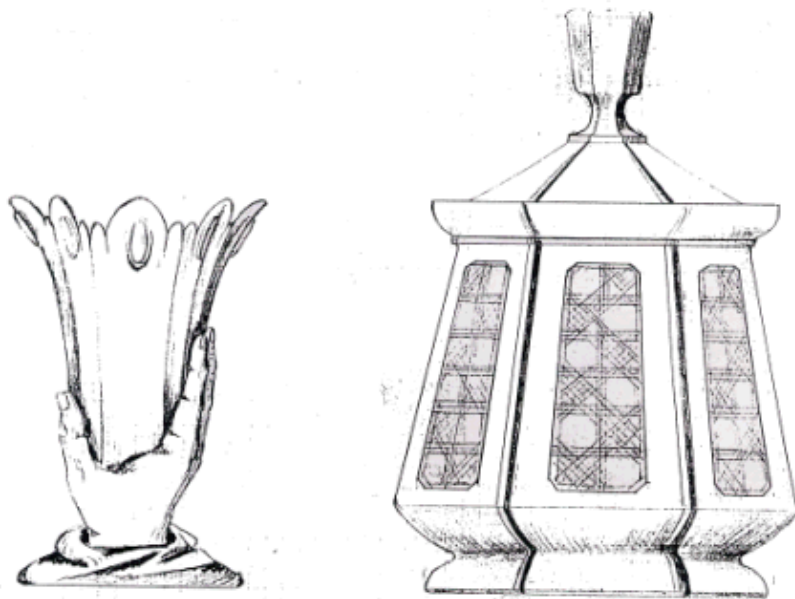
Le domaine de la création n'est pas particulièrement développé ni à Portieux, ni à Vallérysthal. C'est pourquoi, la société embauche en août 1889 Louis Parmentier. Elève de l'école des Beaux-Arts de Nancy, on pense lui demander de donner des cours de dessin aux jeunes gens de l'usine "ce qui comblerait une lacune importante (...) et formerait avec les mieux doués un noyau de dessinateurs"<sup>Note486</sup>. Il est nommé modelleur de Marc Munier en 1891, puis chef d'atelier des modelleurs en 1903<sup>Note487</sup>. La plupart du temps, la création de nouveaux modèles ou de nouveaux décors s'inspirent de pièces existantes ; en outre, des clients transmettent par le biais des représentants des demandes très précises concernant telle ou telle pièce de verrerie. Le nombre de dessinateurs et de modelleurs est donc relativement limité à la verrerie de Portieux. Entre 1886 et la fin des années 1920, cet atelier se compose de quatre ou cinq personnes, hommes et femmes. Selon les sources documentaires, les ouvriers du décor sont dits peintres ou décorateurs mais lorsque l'on considère leur production on ne constate pas de différences dans la nature des tâches effectuées. Dans la période des années 1920 où l'on décore à froid des sucriers, les femmes sont davantage préposées à cette tâche, bien qu'elles décorent également d'autres articles. En mars 1923, Nathalie Collot peint 200 sucriers ruche décor bronze ; 54 sucriers ruche décor à froid ; 295 sucriers poire à froid ; 88 sucriers chanteclair à froid et 100 sucriers roses à froid<sup>Note488</sup>. Cet article domine dans sa production qui comprend aussi la décoration de verres stanislas filet or, compotiers, burettes à messe... Il en va de même pour Nathalie Ruer, elle aussi, peintre sur verre. Quant au peintre Théophile Vidart, il ne décore pas de sucriers. Il peint carafes, mohs, coupes, verres... Les deux femmes gagnent respectivement 213,68 francs et 218,52 francs tandis que l'homme touche 365,62 francs à quoi s'ajoute le salaire pour les heures passées à s'occuper de la cuisson destinée à fixer certaines couleurs. En fonction des besoins de la production, plusieurs personnes viennent renforcer l'équipe du décor. Elles sont au nombre de quatre en mars 1923 : Paulin Laurent, Madeleine Diebolt, Cécile Aubry, Juliette Thirol. Par la suite, les deux premiers deviennent peintres à plein temps. En mars 1933, Annette Poussy qui renforce l'équipe décore salières, sucriers, burettes à messe, vases... durant une vingtaine d'heures. En complément, elle est rémunérée pour : "repassage, broyées, emballage, nettoyage". C'est donc elle qui reprend le travail, prépare les couleurs... Outre ce renfort, deux hommes et trois femmes interviennent en apport complémentaire ; c'est dire qu'au début des années 1930, l'atelier du décor s'est sérieusement développé sous l'effet de la mode d'articles peints. En 1931, on dénombre huit personnes dénommées peintres ou décorateurs<sup>Note489</sup>.

Le nombre réduit d'ouvrières et d'ouvriers qui oeuvrent au décor dit assez le manque d'ambition de la verrerie dans le domaine de la création.

Ce manque d'ambition est confirmé par le petit nombre de dessinateurs que l'on repère tout au long de 47 années de la vie d'une usine qui compte à certaines périodes plus de 1200 ouvriers et qui produit des centaines de milliers de pièces chaque année. Il s'agit donc d'une production répétitive. Au total, nous dénombrons six dessinateurs au travers des différentes sources mentionnées plus haut. Un seul dessinateur dirige l'atelier du décor, par exemple Célestin Gérard en 1896, Gustave Del en 1911, Emile Vaudeville en 1921<sup>Note490</sup>. A partir de 1930, l'usine s'efforce de réorganiser le service du décor qui passe à onze personnes dont trois

dessinateurs : Pierre Thomas, René Pierrat et Emile Vaudeville. En l'absence de documentation, dessins ou pièces signées, il n'est pas possible d'attribuer telle ou telle production à un dessinateur précis. Les seuls dessins recueillis ont été élaborés par Amédée Munier et Louis Parmentier, modelers (fig. 41 et 42). Les dessinateurs n'ont donc pas l'exclusivité de la création, en témoigne également le fait que la dénomination de la profession varie d'une source documentaire à une autre. Edmond Darmoise est désigné dessinateur dans le registre du personnel mais il apparaît en tant que ciseleur en 1896, graveur sur verre en 1901 et 1906 dans les registres du dénombrement de population. Faute de documentation, il convient de se reporter à l'emploi du temps d'un dessinateur, en 1946, pour connaître la nature des tâches effectuées. Ce dessinateur travaille quasi-exclusivement de janvier à juin à créer le service Châtel. Il réalise de nombreuses études pour beurriers, ravieres, plateaux, verres... ; il étudie également les types en plâtre ou en papier devant servir à l'élaboration des moules dont il dresse croquis et plans. A cela s'ajoute la création de planches de gravure chimique, de poncifs pour les verres et des fréquentes modifications de l'aspect général de telle ou telle pièce<sup>Note491</sup> .





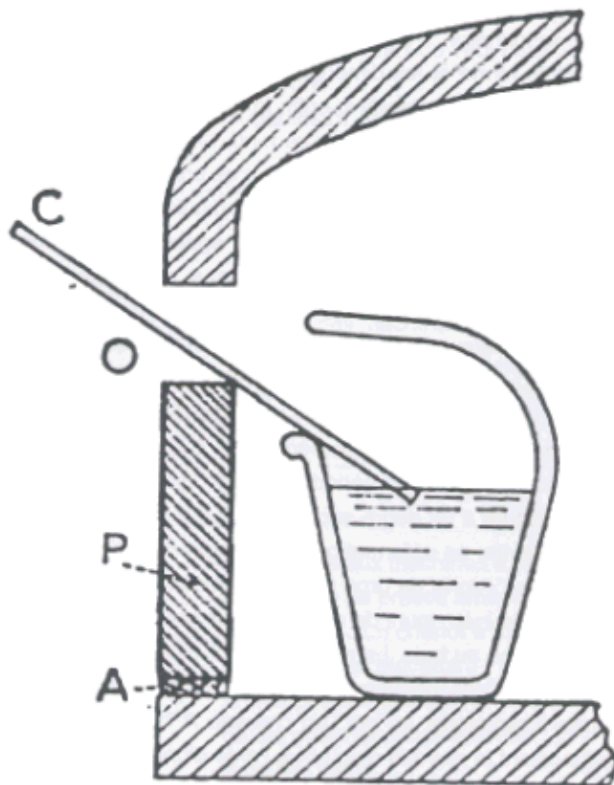
La deuxième catégorie de personnel comprend les tiseurs ou chauffeurs, les fondeurs et les ferrassiers. Les tiseurs ou chauffeurs, ouvriers de métier, chargés de la conduite des fours pour le chauffage, acquièrent par un long apprentissage l'expérience utile à leur bonne marche. La pièce centrale de la verrerie, le four, nécessite une conduite en continu ; sa mise en feu demande quinze jours à trois semaines et sa durée de vie varie de deux à cinq ans. Chaque four nécessite une conduite spéciale et le chauffeur, habitué à la conduite de l'un ne peut, du jour au lendemain, passer à la conduite d'un autre. Le suivi d'un four par un ouvrier non habitué risque d'entraîner des perturbations dans la marche de ce four, perturbations qui se traduisent par des élévations ou des diminutions de température. Les variations de température entraînent rupture de creusets, dégradation précoce de four, mauvaise qualité du verre fondu. Afin de ne pas changer les tiseurs et de leur donner un repos compensateur, un roulement est établi entre les équipes de jour et celles de nuit, l'alternance donnant un repos de vingt-quatre heures tous les quinze jours. A la verrerie, en 1913, on trouve un tiseur par four soit cinq tiseurs de jour et cinq tiseurs de nuit. Les fondeurs chargés de renfourner la matière dans les creusets sont des spécialistes qui doivent posséder des aptitudes physiques pour résister aux hautes températures et se montrer capables de juger du moment opportun pour renfourner. Dans les années 1910, les quatorze fondeurs bénéficient d'une semaine sur quatre ou cinq suivant que l'usine marche à quatre ou cinq fours avec cependant obligation d'une heure et demie de travail par jour pour les renfournements et les mises de pots. Ce repos s'ajoute à celui qui court du samedi midi au dimanche midi, sauf mises de pots ou réparations extraordinaires. Généralement, la présence du fondeur est indispensable à tout instant, y compris le dimanche, pour renfournement ou complétage comme dans le cas de la fabrication de couleurs fines ou pour rectifier des teintes variant en fonction de la température de fusion. Le fondeur surveille attentivement la fonte de manière, en cas de rupture, à vider rapidement les creusets. Cette opération de vidage évite de compromettre l'existence même du four. Les ferrassiers chauffent les arches à recuire. Ils ont pour tâche de juger l'intensité à donner au feu, pour obtenir une bonne recuisson, en prenant en compte l'épaisseur et la nature de la marchandise. Un ferrassier inattentif ou inexpérimenté peut faire perdre le travail de toute une journée. La recuisson dure longtemps, au minimum douze heures, et le ferrassier doit être présent le dimanche pour préparer les feux pour le lundi et la nuit. Par le jeu du roulement, il peut bénéficier d'un repos tous les quinze jours [Note492](#) .

Une autre catégorie de personnel comprend les ouvriers chargés de l'entretien et de la réparation des fours, des arches, des machines, des outils... Elle nécessite diverses spécialisations : potiers, aides-potiers, compositeurs, maçons, menuisiers... Un certain nombre de ces ouvriers viennent hors des temps habituels de travail pour procéder au changement de creusets, au nettoyage des conduites des gazogènes, au balayage des halles, au graissage des transmissions, à la vérification des courroies...

Le potier est un ouvrier irremplaçable dans la verrerie. De la qualité de son travail dépend le bon rendement de l'usine. Lorsque le commandant de la 20e région militaire refuse le renouvellement du sursis du soldat Henri Gerset, classe 1893, potier chargé des creusets, le directeur menace d'un arrêt complet [Note493](#) . "Sans creuset, il n'y a pas de verrerie" [Note494](#) . Le nombre de pots d'avance symbolise la vitalité de l'usine. Ainsi, en 1911, Portieux possède 600 pots en réserve alors que la verrerie de Fains n'en dispose que d'une quinzaine [Note495](#) . Le pot est fabriqué en terre réfractaire (fig. 43) qui vient de Namèche en Belgique ou de Provins (Aube). L'usine en achète plus de 10.000 kilogrammes chez Chevallier-Baillat à Provins. La terre brute est déposée dans une chambre chaude afin d'y être séchée. Mélangée à des débris de pots, "des écailles", elle est ensuite écrasée, concassée au broyeur. Avant l'utilisation du pétrin mécanique, les ouvriers pétrissaient la pâte avec leurs pieds. Le broyeur pouvait être un homme accompagnant un cheval aveugle dans d'innombrables rotations pour réduire la terre en poussière, sous la masse d'une énorme roue en pierre. Un compagnon passait dans le sillage de l'homme et de l'animal pour rejeter les grosses mottes dans l'empreinte de la roue [Note496](#) . Avant de procéder au façonnage, la terre humide séjourne en cave fraîche pour y subir la phase de pourrissage durant laquelle se dégageront des bulles gazeuses. Lors de l'opération de façonnage, l'ouvrier dispose d'abord un panneau de bois (ponceau) ayant la forme et les dimensions du futur creuset, puis une couche mince de ciment, une toile grossière, enfin la couche de pâte que l'on travaille avec une batte en bois. Pour renforcer ce fond, on y ménage des sillons avec les doigts et on y loge des cylindres de pâte gros comme le pouce (colombins). On opère de même dans une direction perpendiculaire et quand la couche a atteint huit à dix

centimètres d'épaisseur, on égalise bien le fond et on lui adapte le moule en bois de sapin en deux pièces, garni intérieurement d'une toile humide. On confectionne ensuite les parois avec de la pâte en masse et des colombins en les étayant par des supports [Note497](#) . Le séchage s'effectue très lentement, à 40-50 degrés pour éviter les vides dans l'intérieur des pièces, avec lachaleur des fours. La première période dite de "petit feu" consiste durant 24 à 48 heures à élever la température à 500-600 degrés pour éliminer le reste de l'eau. La deuxième période dite "de grand feu" porte, durant 48 heures, la température à un degré supérieur à celui que le pot doit par la suite subir ; ceci afin d'éviter sa déformation. La cuisson du nouveau pot se déroule dans une "carcasse", sorte de gros cube de terre plaqué sur une armature de fer, coiffé d'une cheminée, muni de deux battants pour engouffrer le pot et d'un système de chauffage au bois. Le remplacement d'un pot oblige les ouvriers à un pénible travail : "des hommes venaient d'ouvrir la gueule d'un four. Ils étaient affairés à remplacer un pot, un creuset. A l'issue de leur ballet, trois hommes défonçaient la murette d'un pot à l'aide d'une barre de fer. La lumière jaillissait de la gueule, éblouissant les tiseurs qui, déjà, alternativement faisaient des efforts pour extraire le pot usé. (...). Un chariot à grandes roues permettait aux tiseurs d'amener un nouveau creuset (...). L'opération ne nécessitait pas moins de six hommes, dont trois servaient de contrepoids (...). Les bures, les chapeaux, les mouffles et la sueur protégeaient les tiseurs des morsures du feu !" [Note498](#) . Les tiseurs s'abritaient également derrière "une bambole" en tôle. Ce travail exténuant leur valait une prime de mise de pots, en boisson ou le plus souvent en espèces.

Figure 43 : Un pot dans un four de gobeleterie



La maréchalerie ou moulerie comprend une dizaine de personnes en mars 1914. La production de moules (fig. 44) n'occupe qu'une petite partie de l'emploi du temps des dix ouvriers : tourneurs, ajusteurs, mécaniciens, ciseleurs. Ce mois, quatre moules seulement sortent vers la halle : un moule sucrier Pacha et trois autres de gobelets. Les réparations de moules endommagés constituent une bonne part de l'ouvrage : corbeille Cyrano n° 2 ; sucrier Hugo n° 1 ; sucrier Cygne...

Les ouvriers travaillent également pour divers ateliers. Voici leur emploi du temps :

- Flambeau :

- ◆ ciselure
- ◆ pour la gravure chimique

- Darmoise Adrien :

- ◆ pour les moules
- ◆ entretien des machines à fletter

- Caré :

- ◆ réparations des machines à tailler
- ◆ montage meule de l'atelier
- ◆ montage d'une platine
- ◆ au gaz

- Thomas :

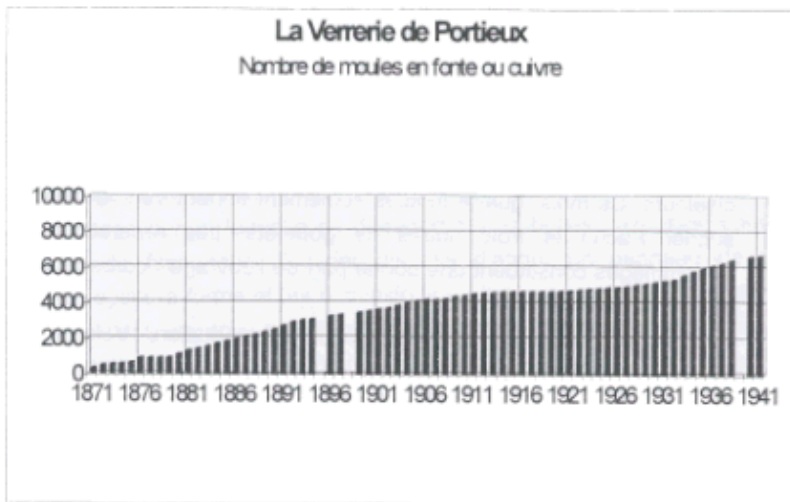
- ◆ réparations aux machines à tailler
- ◆ réparations de presse américaine
- ◆ réparations d'un chariot à moules
- ◆ pour la station élévatoire
- ◆ arbres pour machines à fonds
- ◆ galets pour machines à fletter
- ◆ auto de l'usine
- ◆ pour l'auto de M. Lacombe

- Lallemand :

- ◆ ciselure

- Mougeolle :

- ◆ réparations diverses



- Darmoise Henri :

- ◆ automobile

- Thiébaud :

- ◆ ciselure et réparations de moules
  - ◆ pour le service électrique

- Deblaye :

- ◆ - ciselure et réparations de moules

- Kribs :



- ◆ - réparations diverses
- ◆ pour le service électrique

Outre les bâtiments de l'usine, l'atelier répare tous les éléments qui nécessitent une intervention de spécialistes du fer : chaudière de la coopérative, entretien des cités, de l'église, réparations chez des particuliers et les patrons...

L'atelier utilise, au mois de mars 1914, 321 kilogrammes de fontes et 2 kilogrammes d'acier ordinaire pour moules ; 1 kilogramme et 450 grammes d'acier fondu pour outillage : burins de maçons. La plupart de l'outillage qui équipe les ateliers sort de la maréchalerie. Les fers à cheval sont fabriqués sur place [Note499](#).

La perspective d'une carrière ouvrière à la verrerie contribue à fixer sur place les jeunes débutants. Le directeur s'efforce de donner de l'avancement à de jeunes ouvriers afin qu'ils n'aillent pas se placer de façon plus avantageuse dans d'autres usines. Pour que les jeunes "trouvent une situation en rapport avec leurs forces", X. Mougin propose par exemple la transformation d'un four à six pots en four à douze pots [Note500](#). L'apprenti débute en général au bas de l'échelle comme porteur à l'arche : "l'usage voulait qu'on se fasse la main pendant plusieurs mois et qu'on ait déjà de sérieux rudiments ; sous-entendu qu'on ait fait preuve de bonne volonté et montré des dispositions. C'est d'ailleurs comme porteur à l'arche qu'on se familiarisait avec le métier, surtout parce que les vieux commençaient à vous juger dignes de tâter de la canne" [Note501](#). L'ouvrier selon ses capacités gravit progressivement les échelons d'un "chantier". Il passe de l'autre côté de la barrière lorsqu'il accède au rang de souffleur. Commence alors la véritable carrière de verrier qui peut le mener jusqu'au grade supérieur de chef de place qui représente "l'aboutissement d'une vie de verrier". Il ne faut pas songer aller au-delà jusqu'à la position de chef de fabrication, fonction réservée à des ingénieurs. Eugène Saulnier accède à la fonction de chef de place en remplacement du père Guimier qui, ne débitant plus assez d'ouvrage, est muté au bouchage. "C'est la dure loi du travail en équipe (...) ; de façon insidieuse on faisait comprendre aux vieux qu'ils ralentissaient la cadence. Pour eux, il était temps de changer d'atelier ; ils s'en allaient travailler dans leur coin" [Note502](#).

A l'usine de Portieux, Albert Vauthier [Note503](#), passe quatrième souffleur le 1er août 1887 sur le chantier de Jeandel. Le 17 décembre 1890, il devient troisième souffleur sur la place de Blascheck. De 1891 à 1895, il exerce cette même fonction sur trois places différentes : celles de Thouvenot, de Alexandre Provins et de Breton. C'est le 2 décembre 1896 qu'il accède au rang de deuxième souffleur sur la place de Victor Vilmart. Aboutissement suprême, il passe ouvrier le 3 décembre 1897. Sa promotion dans l'usine se déroule sur dix années. Nombreux sont les ouvriers qui ne parcourent pas l'ensemble des échelons, terminant leur carrière comme souffleurs, car le poste de chef de place revient à l'un des plus anciens et surtout des plus qualifiés parmi les verriers. En 1910, Albert Vauthier travaille au four numéro deux avec, par ordre d'importance et selon une logique d'ancienneté : Joseph Fremiot, Charles Leroy, Charles Noël et Alexandre Aubry [Note504](#). Les gains effectués par le groupe s'échelonnent de 156,40 francs pour A. Vauthier à 29,40 francs pour A. Aubry, déductions faites des montants prélevés pour la caisse de secours et les médicaments. La hiérarchie des gains exprime bien celle des positions dans l'usine. La fonction supérieure, celle de chef de place ou d'ouvrier étant un poste à responsabilité puisque de la dextérité de ce verrier dépend la qualité de l'objet façonné.

Les employés constituent une catégorie particulière du personnel de l'usine. Outre les directeur, sous-directeur, chef de fabrication, nous trouvons une chef de la comptabilité. A la suite de Ancet puis de Miller, c'est Antoine Kleinrichard qui occupe cette fonction en 1878. Le caissier Jean-Baptiste Cholé, entré à la société avant la fusion avec Vallérysthal, exerce sous les ordres du précédent [Note505](#). Eugène Houël, entré comme employé de bureau le 1er mars 1894, devient caissier en 1906. Le chef de bureau, entré à l'usine en 1880, est Charles Thomas. Parmi les diverses fonctions, on trouve des employés de bureau ; des employés et chefs des magasins ; des employés et chefs à la taillerie et à la halle. Les promotions existent également au sein des employés : Xavier Henri, d'abord employé en 1887, accède à la responsabilité de chef des magasins



en 1910 ; Alfred Moine, employé à la taillerie en 1891, devient chef de la taillerie en 1911. Son fils Lucien qui lui succède à ce poste en 1926 devient chef de coupage en 1941. Il doit faire ses preuves durant un an en qualité de chef. Le directeur lui recommande "le plus grand calme dans les discussions avec les ouvriers" et ajoute : "si l'on reste calme vis-à-vis d'un adversaire quel qu'il soit, alors qu'il ne l'est pas, on a barre sur lui. Soyez juste et bon ainsi que l'était votre père et tout ira bien"[Note506](#). Quelques ouvriers changent de catégorie passant d'ouvriers à employés. Charles Rondeau et Auguste Renard, tailleurs sur verre, passent employés en 1889.

L'évolution de carrière se déroule parfois sur un grand nombre d'années. La fidélité est ainsi récompensée : Jules et Albert Poncelet deviennent l'un employé à la halle en 1899, année de sa retraite, l'autre employé aux groisils en 1901. Jules né en 1846 est entré à l'usine en 1858 ; Albert né en 1852 a débuté en 1865. Charles Huguenin entré en 1883 comme apprenti tailleur ne devient employé à la taillerie qu'en 1925 ! Le passage de la catégorie des ouvriers à celle des employés se décide parfois en fonction de circonstances particulières ; ainsi, Edouard Breton devient employé après avoir été verrier parce qu'il dirige la chorale. En 1886, Richy ancien tailleur occupe la place de surveillant des tailleries "comme une sorte de retraite". Faire partie des vieilles familles qui servent l'usine avec fidélité aide également à obtenir une promotion ; Victor Mermans, ancien guillocheur, passe surveillant des manoeuvres en 1901. Paul Darmoise, ancien choisisseur accède au grade d'employé du coupage en 1903 puis à celui de chef du décor, coupage, biseautage, rebrûlage en 1936. Il convient de signaler des trajectoires atypiques : celle de Constantin Faltot d'abord instituteur communal qui s'occupe de l'école des garçons et des gamins verriers avant de devenir employé à la taillerie ; celle de Constant Mougeolle qui abandonne également son métier d'enseignant pour prendre un poste à la gravure chimique. L'attraction du salaire explique probablement la cause de ces transferts[Note507](#). Parmi le personnel attaché à l'usine, celui de l'économat comprend en 1910 un gérant Armand Lutz[Note508](#), sept employé(es) et deux manoeuvres. Celui des écoles, toujours en cette même année 1910, comprend : Auguste Lhuillier, Henri Régent, Marie Mayer, Marguerite Ragué.

D'autres personnels bénéficient des subsides de l'usine pour de menus travaux et des fonctions diverses. La veuve Guyon balaye la chapelle, nourrit le vicaire, entretient le logement du conseil d'administration au cours des années 1880. L'entretien de la chapelle est ensuite confié à la veuve Pié puis à Mélina Sohn. L'usine verse un traitement aux abbés Pierrefitte et Mathias en 1884[Note509](#). Bégard père et fils sont également payés en tant que chantres ; Auguste Keltz, verrier, succède à son beau-père dans la fonction, secondé par sa nièce qui tient l'orgue.

La Verrerie de Portieux est placée sous la surveillance d'un garde champêtre rémunéré par l'usine. Après le décès de Jean-Baptiste Borne en 1884, c'est Jean-Baptiste Balland né à Padoux (Vosges) en 1841, ancien militaire de 1862 à 1868, gendarme de 1869 à 1873, qui assure cette fonction avec traitement annuel de 400 francs[Note510](#). La tâche du garde consiste à faire exécuter les décisions affichées au tableau de l'usine, recevoir des plaintes, maintenir l'ordre, veiller à ne pas laisser jouer dans l'usine et sur le chantier de bois enfants et gamins, empêcher toutes dégradations tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'usine, surveiller les étrangers, s'assurer que les visiteurs possèdent l'autorisation du directeur et sous-directeur, pratiquer des rondes de nuit vers 22 heures et 5 heures du matin, veiller sur les marchandises en cours d'exécution, surveiller les parcs à charbon, briquettes et bois. Le service ne doit pas empiéter sur le service municipal qui consiste à veiller sur la fermeture des cafés aux heures réglementaires ainsi que sur le respect dû à la personne d'autrui. Le garde doit porter le képi. Ces attributions illustrent bien la symbiose qui fait que la vie de l'usine et celle de la cité se confondent[Note511](#).

Les carrières des ouvriers et employés ne sont pas figées et tout est mis en oeuvre pour encourager cette mobilité qui crée émulation et perspectives d'avancement au sein de l'usine. Ce système permet d'éviter les départs vers d'autres verreries ou vers d'autres industries qui s'installent dans la vallée de la Moselle.

### 3 - Le travail des femmes

Des familles nombreuses arrivent à la Verrerie dans la période de fort développement. Nous avons vu s'installer en 1903, venant d'Avrainville, la famille Bareth. Plus précocément, d'autres ont déjà effectué le même trajet qui les conduit de la campagne proche à l'industrie. La famille de Joseph Bigel quitte le village natal de Florémont vers 1884. La mère née Joséphine Malthiéry à Florémont est âgée de 37 ans en 1886. Elle élève sa famille qui se compose à cette époque de dix enfants âgés de 18 ans à 2 mois. Quatre autres enfants naissent par la suite. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre qu'elle se contente d'élever sa progéniture. Cette tâche suffit à remplir sa vie. De nombreuses mères de familles partagent la condition de Joséphine ; ainsi, Françoise Thomas, née Malbaun, vaque-t-elle à ses occupations quotidiennes dans son logement de la cité pour entretenir le foyer qui héberge dix personnes, dont un neveu verrier ! Balbine Fix, née Rauher, partage le même sort puisqu'elle entretient le ménage composé de onze personnes. Lorsque la mère de famille nombreuse possède une occupation en dehors des tâches domestiques, c'est un petit métier à domicile qu'elle exerce, brodeuse le plus souvent. Dans le cas où les familles sont moins importantes, en règle générale vers 1886, les femmes ne sont pas employées à l'usine. Outre le fait d'avoir une famille importante, un autre élément joue en faveur de l'enracinement de la mère au foyer. En effet, les femmes arrivent à la Verrerie dans un âge relativement avancé, 37 ans pour Joséphine Bigel, et venant de la campagne où leur condition sociale les confine au foyer. Progressivement, au détour du siècle, les femmes mariées assument, en plus de leurs charges traditionnelles, un travail à l'usine. Jeunes filles, ayant pris l'habitude d'exercer une profession à la verrerie, elles continuent après leur mariage de façon à améliorer l'existence quotidienne. La continuité dans le travail explique en grande partie la diminution du nombre des naissances dans les familles de verriers avec pour corollaire la nécessité pour la direction de l'usine de faire appel à une main-d'oeuvre extérieure.

La trajectoire de la famille Bigel illustre les phénomènes indiqués. Les filles Valentine, Maria, Zélie, Camille, Elodie, Clémence, Lydia, occupent toutes des fonctions à la verrerie : biseauteuse, emballeuse, rebrûleuse, coupeuse<sup>Note512</sup>. Elles unissent leur destinée à des verriers et poursuivent leur activité professionnelle. Elodie qui a quatre ans lorsqu'elle arrive à la Verrerie entre à l'usine en 1894, âgée de 13 ans, pour exercer les fonctions de biseauteuse. Elle épouse un verrier, André Röhr. Le couple conserve la même situation sociale jusqu'à la guerre où André décède le 23 juin 1916 devant Verdun. La fille du couple, Thérèse, travaille comme emballeuse quelques mois lors de sa treizième année. Les hommes de la famille se marient à des jeunes filles travaillant à la verrerie. Ces dernières conservent leur position professionnelle après le mariage. Stéphane Bigel vient au monde à la Verrerie le 30 mai 1890 et entre à l'usine à 13 ans. Il épouse Marie Triboulot, biseauteuse née à Moriville. Le couple, sans enfant, conserve le même statut professionnel au moins jusqu'en 1926. Les propres enfants des fils et filles Bigel deviennent verriers pour la plupart. Marcel se marie à Isabelle Bichet, laveuse, entrée à l'usine en 1907. La fille du couple, Marcelle, est emballeuse en 1911. Au grand mécontentement du directeur, Marcel Bigel part s'installer à Nancy chez Daum en août 1913 pour être ferrassier. Progressivement, c'est à une dispersion de la famille à laquelle nous assistons après la première guerre mondiale où périssent deux enfants Bigel : Marc en 1914 à Neufchâteau en Belgique ; Antoine en 1915 à Langemont en Belgique également. Camille, emballeuse en 1906, biseauteuse en 1911, habite au village de Portieux en 1921. Elle est taraudeuse à l'usine des tubes de Vincey, aux côtés de son mari Adolphe Benoît, gazier. Leur fils Clothaire ne prend pas le chemin de la verrerie ; il entre comme bobineur à la société cotonnière de Vincey. Jusqu'en 1931, la situation familiale ne change pas<sup>Note513</sup>.

La nature du travail des verriers qui oeuvrent autour des fours exclut les femmes du lieu même de transformation de la matière première en objets manufacturés. Elles sont nombreuses dans les places qui ne demandent pas une grande qualification : à l'emballage, emballage, groisillage où il s'agit de trier le verre qui entre dans les compositions. En 1910, à l'emballage, pour 42 hommes dont 2 cloueurs de caisses, nous comptons 40 femmes : 29 emballeuses et 11 empaqueteuses. Elles occupent majoritairement des postes qui exigent dextérité ou finesse d'exécution : au biseautage, coupage, rebrûlage, à la gravure chimique et au décor. Quelques femmes, adroites décoratrices, ornent certaines pièces à l'or fin, les dessins étant tracés sur la "tournette". L'or est réparti avec le "putois" et le décor fixé après passage dans un "moufle", four de recuit. A l'étape ultime du "grand choix" avant l'emballage, des choisisseuses sélectionnent les pièces, renvoyant à la

casse celles qui possèdent "bouillon", bulle d'air prisonnière du verre ; "caillou", poussière ayant adhéré au verre en cours de route ; "crasse", cheveux visibles en filigrane...

En 1912, on dénombre :

- à la taillerie : 23 femmes pour 203 ouvriers (11,3 %)
- au biseautage : 95 femmes uniquement
- au coupage : 30 femmes uniquement
- au rebrûlage : 50 femmes uniquement
- à l'emballage et au rebrûlage : 15 femmes uniquement
- à la gravure chimique : 114 femmes pour 127 ouvriers (89,7 %)
- au décor : 3 femmes pour 5 ouvriers
- à l'emballage : 44 femmes pour 96 ouvriers (45 %)
- au groisil : 13 femmes pour 17 ouvriers
- au perçage : 3 femmes uniquement.

Si l'on ajoute à ces chiffres les 6 institutrices et aides de classe, l'usine compte 404 femmes, soit 31,5 % du total des ouvriers Note514.

Le parcours professionnel des femmes à la verrerie ne diffère guère de celui qui est tracé pour elles dans les autres industries. Elles apparaissent de façon dominante dans les fonctions qui requièrent un savoir-faire vite acquis ; certaines catégories n'exigent aucune qualification : laveuses, essuyeuces, ce qui permet au directeur d'engager rapidement du personnel dans le besoin : veuves par exemple.

## 4 - La politique des salaires

La politique des salaires se fonde sur plusieurs éléments : le climat social de l'usine, la comparaison avec d'autres verreries, l'âge de l'ouvrier et parfois son mérite.

Afin d'éviter la fuite des jeunes ouvriers vers d'autres verreries, on procède en 1898 à un relèvement des salaires de la halle Note515. En novembre 1911, le directeur établit une comparaison des salaires perçus par les 3<sup>e</sup>, les 4<sup>e</sup> et les cueilleurs à Bayel, chez Legras et à Portieux dans le but de convaincre le conseil d'administration de la nécessité d'une augmentation. Il est vrai que l'usine se trouve alors confrontée à des difficultés de recrutement. A la halle, 35 quatrièmes gagnent en moyenne 65 francs alors qu'ils bénéficient de 120 francs à Bayel et 140 francs chez Legras ; quant aux 70 cueilleurs, ils reçoivent 45 francs à Portieux alors que Bayel offre à cette catégorie 55 à 60 francs. Ainsi, la proposition consiste à augmenter les troisièmes et quatrièmes de 15 % et les cueilleurs de 3 francs. Néanmoins, les salaires demeureraient nettement inférieurs à ceux octroyés par les deux autres verreries de référence. C'est pourquoi, le directeur élabore des propositions sur la base d'augmentations plus significatives : 20 % et même 25 %. Par réalisme, car il établit le coût pour l'usine sur une année, il élimine l'hypothèse d'une augmentation de 25 %. La solution retenue, 20 %, situe les salaires de Portieux : pour les quatrièmes à 78 francs et pour les troisièmes à 107 francs. Malgré cet effort, les salaires sont encore très nettement inférieurs à ceux de Bayel : 78/100 et 107/120 et largement déficitaires par rapport à ceux de chez Legras 78/100 et 107/140. Quoiqu'il en soit, un tel effort d'augmentation argumenté par le directeur ne peut qu'encourager le recrutement de nouveaux éléments et l'enracinement des anciens. L'objectif prioritaire des patrons de verreries implantées en milieu rural consiste, pour conserver leur personnel, à maintenir les salaires en rapport, prioritairement, avec ceux de la région et à les rendre suffisamment attractifs pour que les ouvriers ne soient pas attirés par les verreries de Paris. Joseph Didot, directeur de la verrerie de Clairey, s'oppose nettement à la proposition de Legras de la chambre syndicale de relever les salaires en 1913. Cette proposition, précise-t-il, est "très utile à M. Legras et aux verreries des grands centres pour leur permettre d'attirer à la verrerie des ouvriers allant à d'autres industries (...). J'estime, ajoute-t-il, que la mesure proposée par M. Legras serait plutôt contraire à nos intérêts, facilitant le développement des verreries des grands centres qui nous feraient une concurrence plus sérieuse." Note516. La

référence aux autres verreries et surtout à celle de Bayel apparaît constamment. Ainsi, l'indemnité de vie chère augmente le 1er octobre 1920 à Portieux en fonction de ce que Bayel a décidé pour ses propres ouvriers [Note517](#). En avril 1923 le directeur, malgré une hausse significative de 10,5 % des salaires en cours, écrit au président Gérardin : "les salaires augmentés ne sont pas encore équivalents à ceux de Bayel et consorts d'après les chiffres que l'on me communique dernièrement et c'est ce qui m'inquiète". Le président finit par céder aux objurgations du directeur alors qu'une hausse ne semblait pas, pour lui, s'imposer car Bayel et même Daum à Nancy n'offrent pas aux ouvriers les mêmes avantages qu'à Portieux.

Le 10 décembre 1900, les tailleurs de Vallérysthal se mettent en grève réclamant 25 % d'augmentation. En accord avec le conseil, la direction leur accorde 8 %. Le directeur de Portieux, X. Mougin, intervient alors, suite à cette concession, pour améliorer le tarif des tailleurs de Portieux. Par un phénomène de contagion, le directeur obtient les pleins pouvoirs pour proposer 6 %. Il avance parfois l'hypothèse de revendications pour convaincre le conseil d'administration tout en arguant du fait que des industries concurrentes pour le recrutement de la main-d'oeuvre s'installent à quelques kilomètres, comme c'est le cas pour la station électrique de Vincey en 1912. Le conseil d'administration accepte parfois les propositions d'augmentation pour un ouvrier méritant. Il en va ainsi pour Alphonse Mathieu entré à la tailleuse en juillet 1885, marié, deux enfants en bas âge et dont le traitement est insuffisant. Le directeur "qui est content de Mathieu" propose la somme de 200 francs. Etant donné que Richy son chef, ancien tailleur, gagnerait moins que lui, la somme de 200 francs est versée de la main à la main à titre de secours [Note518](#).

Le directeur repousse les réclamations individuelles, trouvant toujours à justifier son refus. Auguste Mermans, employé, se plaint de son salaire. Il lui est rappelé ses diverses augmentations et gratifications et signalé que l'appréciation n'est pas fondée seulement sur la présence à l'usine mais aussi "sur l'intelligence, l'énergie, la manière de travailler, le degré d'instruction" [Note519](#). En tant qu'employé, Mermans touche 1.200 francs en 1899 et 1.600 francs en 1908 alors que ses gratifications s'élèvent respectivement à 175 francs et 440 francs. En 1908, il gagne un salaire supérieur à celui de la directrice de l'école 1.600/1.200.

Le charretier Emile Lamy écrit au directeur pour se plaindre de ses conditions de vie. L'usine lui accorde 3 francs par jour de travail et il ne touche rien le dimanche alors qu'il arrange les chevaux jusqu'à midi : "3 francs entre 9 ça fait même pas chacun 0 f 35 c'est triste il me faut 3 miches de pain 2 f 25 et 0 f 30 de lait il reste donc 0 f 45 pour le lard légumes sucre café et tabac, encore le pétrole compris dedans (...). Je ne pense pas moi qui fais 13 heures 1/2 par jour et même 15 et 16 en fenaion je puisse vivre avec 7 sous par jour et mon garçon qui est dans 17 ans, la tête toute la journée au feu dans le moment où il mange le plus et que le corps a le plus besoin de nourriture, que c'est avec 7 sous que je peux lui faire passer la journée". Après avoir exposé ses difficultés de vie, E. Lamy menace de finir le mois de juin puis de quitter l'usine et de placer son garçon et sa fille "pour aller en fenaion". Atténuant ses propos, il écrit en guise de conclusion : "monsieur Richard, vous êtes un homme bon, loyal et franc ce n'est pas vous qui êtes en jeu" ; pourtant c'est bien le directeur qui lui répond qu'il ne l'oubliera pas lorsqu'il reverra les salaires au mois de juillet comme chaque année. Pour faire tomber la revendication, il use d'un argument fort : ailleurs E. Lamy peut gagner 0 f 40 de plus mais sans toucher de retraite et sans pouvoir être assuré de "l'avenir d'un bon métier pour les enfants" [Note520](#). D'autres prétextes sont utilisés pour rejeter les demandes d'augmentation. J.B. Bichet qui se plaint de son salaire se voit répondre qu'il gagne de l'argent au bois dans les heures de liberté que lui laisse le travail à la halle [Note521](#).

Certains avantages tels que, entre autres, l'attribution de logements de 2, 3, 4 ou 5 pièces au tarif de 1 f par pièce et par mois ; la participation aux bénéfices et les dépôts de fonds qui permettent de toucher des intérêts entrent dans la politique des salaires dans la mesure où cela évite d'augmenter les revenus des ouvriers.

## 5 - La participation aux bénéfices et les placements de fonds

L'exercice 1906-1907 dégage, pour les deux usines des bénéfices supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Dans ce contexte, le conseil d'administration rappelle que le bien-être du personnel fait l'objet de constantes préoccupations et il cite les actions entreprises : amélioration et construction de nombreux logements, création pour les gamins d'un vaste pensionnat avec des dortoirs spacieux, des salles d'étude et de récréation, des salles de douches et de bains. Il présente également les projets : agrandissement des écoles devenues trop petites pour accueillir les 300 enfants qui les fréquentent. A Vallérysthal, on envisage de créer "une maison de refuge, avec cuisine et réfectoire, pour héberger entre les heures de travail les ouvrières venues du dehors. Il est prévu de faire préparer les repas par une ou deux ouvrières à tour de rôle : c'est, par le fait, une école de cuisine qui aide à en faire plus tard de bonnes ménagères. Cependant, le conseil propose aux actionnaires de prendre une nouvelle et importante décision : "à l'exemple d'autres sociétés, éprises comme la nôtre de sentiments de justice et de solidarité pour leurs ouvriers, nous désirons, comme elles, faire participer les nôtres aux bénéfices des usines". Le conseil propose donc de répartir, au titre de l'exercice 1906-1907, une somme de 100.000 francs à partager entre les deux établissements. Les buts sont clairement énoncés ; il s'agit d'augmenter la reconnaissance des ouvriers afin de les encourager à rester fidèles, et "à résister à des sollicitations et à des influences qui, sous des formes bénignes ou soi-disant philanthropiques, ne tendent à rien moins qu'à les pousser à l'indiscipline et à l'oubli de leurs devoirs"[Note522](#). Contre les menées de ceux qui souhaitent provoquer une grève à Vallérysthal, et en particulier les curés de la vallée dont l'abbé Wack, voilà l'objectif majeur avancé par Bricka le directeur de cette usine lorsqu'il propose, début 1907, de créer la participation aux bénéfices[Note523](#). Bricka énonce son projet au conseil d'administration : appeler "part de bénéfices des ouvriers" la dotation faite chaque année dans la répartition des bénéfices sous le titre "subvention à la caisse de retraites et fonds de secours" ; créer une association amicale des ouvriers de Vallérysthal de manière à amener la paix et la tranquillité au sein des ouvriers et au sein de l'usine, de manière également à maintenir une bonne entente entre les ouvriers et l'administration de l'usine. Il prévoit de faire diriger l'association par un comité de cinq membres délégués des ouvriers, de deux autres membres délégués des employés, du directeur et du secrétaire. Tous les membres de l'association sont intéressés aux bénéfices, sans avoir droit de regard sur la comptabilité. C'est l'assemblée générale qui doit fixer chaque année, sur proposition du conseil d'administration, la part des bénéfices à distribuer aux ouvriers. De cette part est déduite la somme nécessaire servant à combler le déficit éventuel de la caisse de retraite des ouvriers. Le comité peut proposer une gratification spéciale pour un ouvrier lors de sa mise à la retraite si cet ouvrier s'est distingué par sa bonne conduite et son assiduité au travail. Acceptée par le conseil d'administration, la création d'une association analogue est réclamée par le directeur de Portieux qui en organise le règlement. Le comité de répartition comprend 9 membres ayant plus de 10 ans de service, élus par leurs camarades ayant au moins 5 années d'ancienneté. Le comité doit comprendre : 2 verriers, 2 ouvriers du coupage, 2 ouvriers des services divers, un ouvrier de la gravure chimique[Note524](#). Le directeur, président du comité, ouvre la première séance le 9 mars 1907, avant que l'assemblée générale ne ratifie la proposition. La formule de répartition est définie selon le degré d'ancienneté des ouvriers, groupés par catégorie :

- première catégorie de 6 mois à 5 ans de service,
- deuxième catégorie de 5 ans 1 jour à 10 ans,
- troisième catégorie de 10 ans 1 jour à 20 ans,
- quatrième catégorie de 20 ans 1 jour et plus.

Le règlement stipule que tout ouvrier(ère) qui quitte l'usine, même à la veille de la distribution, est déchu(e) purement et simplement de ses droits à la participation. Le directeur, qui a en fait tout pouvoir, utilise la menace de la réduction des gratifications de fin d'année comme moyen de pression pour juguler des comportements défaillants ou pour faire revenir un ouvrier dans le droit chemin. Ainsi, en 1914, un employé qui est suspendu de son traitement pour 10 jours voit, de surcroît, sa gratification baisser de 100 francs. Persistant dans sa mauvaise conduite, le même employé est totalement privé de gratification ; cependant, si sa conduite se transformait positivement, la moitié de la somme due lui serait versée en janvier.

Le procédé de distribution des bénéfices permet donc de fixer les ouvriers à la verrerie ; de justifier les refus d'augmentation de salaires ; de récompenser et bien entendu de sanctionner afin de garantir l'ordre interne. Le comité de répartition est le lieu de régulation de tensions et de conflits potentiels. A Vallérysthal, en octobre 1907, les ouvriers délégués écrivent au conseil d'administration pour le remercier d'avoir accordé les gratifications et pour affirmer qu'ils s'efforceront, dans la mesure du possible, de maintenir et de ramener peu à peu la bonne entente comme elle existait autrefois entre chefs et ouvriers. Le journal l'Avenir Républicain du 6 octobre 1907 présente l'initiative de la direction de Portieux sous le titre "une usine modèle" : "la veille de la fête patronale, le directeur de la verrerie de Portieux faisait remettre à chaque ouvrier la part qui lui advenait dans les bénéfices de l'usine. Les visages étaient gais car les surprises étaient bonnes. Tous recevaient ainsi un bel encouragement et un réel désir d'augmenter par leur travail la prospérité de l'usine. Nous remercions du fond du coeur, les membres du C.A. toujours généreux pour les ouvriers. Merci surtout à nos sympathiques directeur et sous-directeur A. Richard et A. Lacombe qui par leur bonté et leur bienveillance ont vite gagné l'attachement et l'amitié de cette belle famille de verriers donnant partout l'exemple de bon accord et de l'union."

L'objectif déterminé par les dirigeants est bel et bien atteint. Belle publicité, il est vrai, que ces quelques lignes, signées "un verrier", parues dans un moment

de pénurie de main-d'oeuvre. Attirer des ouvriers par la distribution d'avantages financiers, tel est également un des buts recherchés.

Afin d'attacher le personnel à l'usine et de l'intéresser à sa prospérité, la société offre aux ouvriers la possibilité de placer des fonds. Provenant directement des salaires, appointements ou primes, ces fonds procurent des intérêts pour les déposants et des possibilités supplémentaires de développement de l'usine qui fait fructifier les sommes qui lui sont confiées.

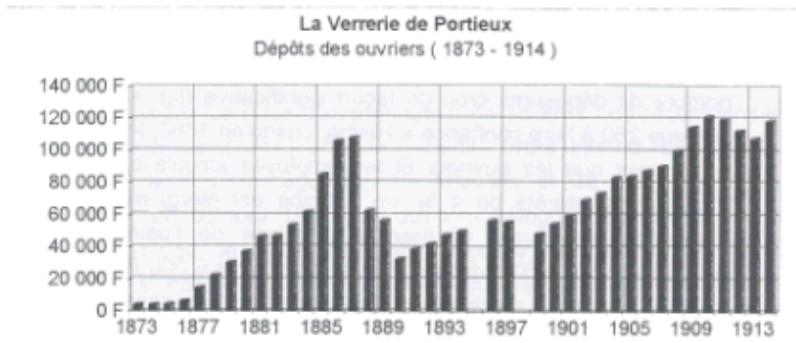
Pour l'exercice 1873, l'inventaire révèle les noms des trois premiers déposants : Amédée Munier, modelleur ; Jean-Baptiste Richy, employé, et la veuve Vergne qui déposent respectivement : 604,95 francs ; 1.474,65 francs ; 2.078,05 francs. En 1874, sept ouvriers et employés confient une partie de leur pécule à la société. Suivant la courbe de développement de l'entreprise, le nombre de déposants croît de façon significative (fig. 45). En 1910, ils sont quelque 250 à faire confiance à l'usine. Jusqu'en 1880, les dépôts de fonds ne concernent que les ouvriers et les employés jusqu'à concurrence de 2.000 francs avec intérêts de 4 %. Le principe est élargi aux directeur et sous-directeur qui peuvent déposer à la caisse de l'usine les fonds jusqu'à concurrence de 12.000 francs pour le premier et 6.000 francs pour le second. Parmi le personnel de direction, seul A. Lacombe dépose 700 francs en 1890. Ce personnel peut largement investir ses économies dans des opérations financières plus rentables. Les dépôts de fonds des ouvriers et employés se trouvent, par la suite, limités à 500 francs. Les dépôts apparaissent bien comme un moyen supplémentaire de motiver et d'enraciner l'ouvrier. C'est aussi un argument destiné à annihiler les demandes d'augmentation de salaires. Participation aux bénéfices, dépôts de fonds mais également caisses de secours et de retraite et coopérative contribuent à renforcer ce système d'enfermement.

(44)Note525.

## **6 - Aspects de la vie en atelier**

Fin 1874, début 1875, une épidémie de fièvre typhoïde se propage à Vallérysthal et dans le village voisin de Walscheid d'où viennent un grand nombre d'ouvriers. Dans un courrier qu'il adresse à A. Thouvenin, le président G. Chevandier écrit : "elle (l'épidémie) doit disparaître et c'est à la société industrielle puissante de prendre la tête de toutes les mesures nécessaires pour venir en aide aux malades et ramener pour toutes les populations la tranquillité avec un état sanitaire satisfaisant". Il précise même qu'il convient de venir en aide aux malades qui ne sont pas ouvriers de l'entreprise. Pour G. Chevandier, qui inscrit sa pensée dans le courant positiviste, tout le progrès de la société ne peut venir que de l'industrie par les richesses et le bien-être qu'elle

procure. Il y a chez lui, à ce niveau, comme une sorte de seconde religion. Après s'être calmée, l'épidémie reprend à Harreberg. Trois personnes d'une famille Bournique décèdent. La maladie est partie de l'usine. Le fils qui l'a propagée dans sa famille ainsi qu'un de ses frères sont convalescents. C'est à nouveau l'occasion pour G. Chevandier de déclarer à A. Thouvenin sa profession de foi en l'industrie : "les populations doivent trouver une providence dans les grandes industries qui prospèrent au milieu d'elles". Dans le même temps, la fièvre typhoïde se déclenche à la Verrerie de Portieux touchant en particulier une famille : la mère et les quatre enfants. Un des enfants décède suivi quelques semaines plus tard par la soeur institutrice qui les a soignés. Après une accalmie, l'épidémie touche en novembre quelque vingt-cinq ouvriers qui doivent cesser le travail. Malgré l'installation sur place d'un médecin de secours, du médecin de Charmes et d'une soeur infirmière, deux enfants succombent sur quatre-vingt-quinze malades. Fin décembre, seulement, on parvient à enrayer l'épidémie. Fort de ce qui s'est passé à Vallérysthal, c'est A. Thouvenin, le directeur général, qui recommande à X. Mougin de prendre un médecin à poste fixe pour s'occuper des malades de l'usine et en même temps surveiller l'épidémie dans les localités voisines. Il lui conseille également de bien prendre la précaution de faire désinfecter les matières fécales en les aspergeant de sulfate de fer. Courageux mais pas téméraire le président G. Chevandier, qui suit de très près l'évolution de l'épidémie ainsi que les mesures prises, écrit à A. Thouvenin : "pour moi je me dispenserai avec grand plaisir d'aller à Portieux en ce moment" ; A. Thouvenin se trouve à cette période à la Verrerie de Portieux !



A la suite de l'épidémie qui désole Vallérysthal durant plusieurs mois, on entreprend d'importants travaux d'assainissement : captage de l'eau et système de distribution aux familles. Aucun registre ne mentionne des travaux analogues à la Verrerie de Portieux. L'épidémie a peut-être été transmise à Portieux par les ouvriers de Vallérysthal puisque les verriers des deux usines entretiennent entre-eux des liens amicaux et familiaux.

Les conditions de travail sont particulièrement pénibles à la verrerie principalement à l'époque où les installations matérielles apparaissent bien rudimentaires<sup>Note526</sup>. De nombreux tailleurs sont obligés de cesser leur activité soit en passant à un autre atelier, soit en quittant prématurément et définitivement l'usine. Victor Colnot, compagnon, décède quelques mois après avoir quitté la taillerie en 1851<sup>Note527</sup>. Le travail de tailleur s'effectue dans des ateliers où l'atmosphère est chargée d'humidité. L'eau puisée dans un seau se répand sur le sol et y séjourne durablement. Même lorsqu'après l'aménagement du barrage de la voie Mauljean l'eau arrive à la taillerie directement sur les tours, il en reste une certaine quantité sur le sol, l'écoulement s'opérant mal<sup>Note528</sup>. Le conseil d'administration qui visite l'usine en 1884 ne manque pas d'en faire la remarque à X. Mougin, sensibilisé qu'il est à la suite du rapport que le président Chevandier adresse à ses collègues à propos des conditions sanitaires de la taillerie d'Abreschviller. Ce rapport éclaire parfaitement l'environnement dans lequel exercent les tailleurs, et les conséquences qui en résultent. Les maladies qui touchent ces verriers sont de deux sortes : "je suis effrayé des nombreux cas de phtisie, de maladies rhumatismales et articulaires qui se produisent chez nos ouvriers d'Abreschviller, trop souvent avec une rapidité déplorable", écrit G. Chevandier en 1877. La cause principale en est l'extrême humidité des ateliers et à un degré moindre la position des bras des ouvriers pendant leur travail. Lorsque les marchandises à tailler sont lourdes, les bras s'appuient sur la poitrine et la compriment. G. Chevandier remarque que dans les verreries françaises en général, les roues servant à graver sont hautes et l'ouvrier appuie en montant sur le côté de la roue, les bras fortement serrés sur la poitrine et avec un effort d'autant plus considérable que les marchandises sont plus lourdes (fig. 46). Il propose d'entreprendre l'étude d'améliorations qui peuvent être apportées au travail des tailleurs partant de l'observation des techniques utilisées en Angleterre. Dans les tailleries de ce pays, les tailleurs travaillent sur des roues basses, appuyant le verre de haut en bas sur le sommet de la roue, les coudes complètement écartés du corps. Il convient donc de s'inspirer de cette technique et d'étudier l'application de la machine "qu'un ouvrier très intelligent des tailleries d'Abreschviller, Auguste Cherrier de Niederhoff a imaginée et confectionnée". Il s'agit d'une petite machine qui, au moyen d'un ressort, appuie contre la roue la pièce à tailler que le tailleur n'a qu'à diriger sans effort et sans fatigue.

A Abreschviller, les décès ont commencé en 1867. Le rapport signale dix-neuf décès de 1868 à 1878. Quatre ouvriers atteints d'un commencement de phtisie ont dû, pour éviter le même sort, renoncer à leur travail. "D'autres, en nombre beaucoup moins considérable, ont été atteints d'affections articulaires plus ou moins prononcées. Auguste Schweitzer mourait en 1871 d'une maladie de cette nature. Aujourd'hui (en 1884) et pour la même cause Jules Alba, âgé de 33 ans et Victor Bournique, âgé de 28 ans sont complètement perdus et absolument incapables d'aucun travail. Le premier est allé se mettre en traitement à l'hôpital de Strasbourg. Le second étendu sur son lit depuis quinze mois a été, par les soins de la direction de Vallérysthal, envoyé au même hôpital de Strasbourg (...). Notre devoir impérieux est de ne pas perdre un seul instant pour apporter à l'état de chose des remèdes énergiques et immédiats".





Certes, les conditions du travail à la taillerie d'Abreschviller sont particulièrement néfastes à la santé des ouvriers mais si le conseil d'administration insiste tant auprès de X.Mougin pour qu'il améliore l'état des locaux de Portieux c'est que l'on y trouve à un degré moindre les problèmes de la taillerie d'Abreschviller. Il s'agit d'éviter de reproduire les mêmes erreurs d'aménagement.

Une autre cause rend l'atelier des tailleurs insalubre. S'il y a à Portieux moins d'eau sur le sol, les émanations de cent cinquante lampes fumeuses contribuent à rendre l'air vicié, particulièrement en hiver, alors qu'on ne peut ouvrir les fenêtres pour aérer les locaux. En 1881, la mort de deux tailleurs qu'à tort ou à raison leurs camarades attribuent à l'insalubrité de l'atelier a amené "une véritable panique" à tel point que X. Mougin craint que si le gaz n'est pas installé rapidement beaucoup de tailleurs ne quittent, "ce qui serait désastreux puisque déjà en ce moment, la taillerie est débordée et ne peut suffire à l'exécution des commandes". Le conseil d'administration sensible aux arguments déployés par le directeur de Portieux décide d'éclairer les ateliers et quelques points de la cité au gaz.

Un autre fléau règne à l'usine qui altère la santé des ouvriers : l'alcoolisme<sup>Note529</sup>. Les verreries ne sont pas les seules à être concernées par le problème auquel doivent faire face tous les patrons d'industrie. Au XIXe siècle, la pénibilité du travail du verrier devant le four, l'enfermement dans l'univers clos des jours sans loisirs véritables, conduisent bon nombre d'entre-eux à s'adonner plus qu'il n'est raisonnable à la boisson. L'alcoolisme avec ses conséquences l'absentéisme et la violence, agit comme cause de mortalité soit directement, soit indirectement en venant renforcer le déficit d'un organisme fragilisé par l'épreuve du labeur quotidien.

L'alcool engendre des comportements violents sur les lieux mêmes de la consommation. Un jour de janvier 1904, raconte le journal le Mémorial des Vosges, M. Mellet cafetier met à la porte de son établissement Charles G., tailleur sur verre. Celui-ci dresse contre la porte du café un madrier de 3,50 de façon à ce qu'il tombe sur la première personne qui sortirait. Madame Mellet mère, âgée de 69 ans, ouvre la porte et reçoit le madrier sur la tête, ce qui lui occasionne une profonde blessure avec perte de connaissance.

Le journal de la taillerie transcrit les difficultés rencontrées par les ouvriers principalement à cause de la boisson et la nature ainsi que la hiérarchie des sanctions prises par le patron.

Très fréquemment, le "chômage" total ou partiel du lundi ou des lendemains de fête se manifeste parce que les ouvriers se sont laissés aller à commettre quelques excès. Le lundi, on ne se sent pas particulièrement ardent au travail et l'on décide de faire un arrêt plus ou moins prolongé au cabaret. Parfois, l'ouvrier ne revient pas à l'usine et passe sa journée en beuverie. Cette question du lundi se trouve étroitement liée à l'ivrognerie mais aussi aux conditions pénibles de travail. La chaleur intense qui règne auprès des fours, la discipline de vie qu'exige le rythme de travail à l'usine développent l'habitude de boire avec exagération et cette habitude par contre-coup entraîne celle de "chômer" le lundi. Lorsque le jour de paie tombe ce même jour, ceci à tendance à accroître les comportements alcooliques.

Prenons quelques exemples. R : "C'est lundi .. s'est fait apporter de la boisson à l'atelier par l'apprenti et en a absorbé une telle quantité qu'il est allé s'abattre ivre mort sur le pré derrière la taillerie vers les quatre heures de l'après-midi." M : "Lundi de paie s'est saoulé au point qu'on a été obligé de le reconduire chez lui." Pour R : "les cas d'ivrognerie ne peuvent plus se compter (...) mardi était gris, mercredi était plus que gris. Mardi était tellement ivre qu'il a fallu le reconduire chez lui ; mercredi (...) même répétition." C. : "souvent absent le lundi de paie dans le dernier tiers. Parfois présent mais sanctionné car le lundi n'a fait que courir d'un chantier à l'autre sans travailler." G. : "s'absente le lundi et le mardi pour aller à une fête." M : "n'a pas paru à la taillerie que vers six heures au soir et dans un tel état d'ivresse qu'il a fallu l'en faire sortir aussitôt." B : "des absences lendemain de l'ascension, lendemain de pentecôte." C : "lendemain de l'ascension. N'a fait que flâner et faisait tailler par les gamins des verres après lesquels on attendait pour remplir une commande. Aux observations, il répond par menaces et injures." Le cas de M, chef boucheur, mérite d'être relevé dans sa totalité tant il illustre, à lui seul, les phénomènes évoqués :

- "Lundi de paye, n'a pas travaillé le dernier tiers, ne s'est pas présenté au travail."
- "Lundi n'a pas travaillé le dernier tiers, a fait la noce et ce n'est qu'après avoir été trouvé Monsieur Mougin qu'il lui a été permis de travailler le lendemain mardi dix heures."

A plusieurs reprises n'a pu travailler la journée entière en évoquant un prétexte :

- "a consacré tout son temps à rentrer son bois."
- "a fait la noce le dernier tiers du 3, toute la journée du 4 ; a soutenu qu'il avait employé son temps à arracher ses pommes de terre (...)."
- "Mercredi de la fête de la verrerie, n'a pas travaillé le dernier tiers qu'il a passé au cabaret."
- "c'est lundi, a passé le dernier tiers de soir au cabaret (...)."

... et la liste des comportements déviants de M continue.

L'ouvrier qui a fait la fête le dimanche et qui la prolonge le lundi développe un comportement de passivité ou de violence. Certains "flânent", d'autres se rebellent. Illustrons cette deuxième situation. B : en état d'ivresse, X. Mougin réussit à le faire sortir de l'atelier. "L'on croyait le calme rétabli lorsque quelques moments après, cet ouvrier indiscipliné rentre à l'atelier et se jette à nouveau sur B, on s'empare après bien des difficultés de ce fou furieux et on l'enferme au violon. Aujourd'hui B reçoit son compte." V : "Ivre et grossier, provoque un scandale à la taillerie", menacé d'un renvoi immédiat, il peut néanmoins reprendre son travail sur l'intervention de sa femme venue "implorer son pardon" ; ce qui ne l'empêche nullement de récidiver. Comme

nous venons de le voir, le comportement est parfois si agité que le directeur fait enfermer l'individu en question au "violon", prison interne à l'établissement afin qu'il se calme ou en attendant le train pour le retour du soir pour certains. Ainsi, grisé, S est mis au cachot "on ne pouvait avoir raison de lui." J qui a passé une partie de l'après-midi au cabaret vient faire "le fanfaron" vers quatre heures de l'après-midi en compagnie du père G, "ce dernier ayant été enfermé au violon, G crut devoir le délivrer en essayant d'enfoncer la porte avec une barre de fer ; reçu son compte." Convoqué par Jules Richard à cause de sa conduite, P fait "le fanfaron", on lui accorde son compte séance tenante mais on l'enferme au "violon" jusqu'au train de sept heures. A l'origine de la violence, il n'y a pas toujours l'alcool ; le caractère emporté de l'individu suffit dans cette ambiance où le travail de l'un est strictement dépendant de celui de l'autre, à provoquer une rixe. A la suite d'une discussion à l'atelier, H qui avait les premiers torts, "exalté a brisé sa barre de cuvette sur la tête de G". Tous ces comportements se trouvent réprimés par un régime de sanctions. La plus forte est le renvoi immédiat. L'ouvrier se trouve "congédié". Le plus fréquemment on applique "la mise à pied" pour un nombre de jours variable selon l'intensité de la faute commise et selon qu'il s'agit d'un récidiviste ou non. Par exemple, V reçoit deux jours de "mise à pied" pour absence le dernier tiers du jour de paie et le lendemain et M est sanctionné par une "mise à pied" d'un jour pour avoir prétendu être chez lui alors qu'il a passé le dernier tiers au cabaret. Parfois, l'ouvrier a "le choix" entre "la mise à pied" et l'amende. Fréquemment c'est l'amende qu'il préfère parce que celle-ci est moins pénalisante que l'absence de salaire durant un ou plusieurs jours. Le montant des amendes s'échelonne de 1 franc à 20 francs. Un ouvrier surpris à boire du vin à la taillerie écope de 1 franc d'amende tandis qu'un autre dont les absences sont fréquentes est taxé de 20 francs. Les sanctions plus légères s'intitulent "réprimandes" ou encore "rappels à l'ordre". La clémence du directeur se pose quelquefois sur un ouvrier : C, chef tailleur, est menacé d'un avertissement de six semaines avant son renvoi pour absences répétées mais la sanction est rapportée car C "a été un ouvrier rangé pendant tout le temps qu'il était garçon". A l'inverse, "l'insubordination" est source de renvoi immédiat, sans avertissement. La plus grave altercation que nous connaissons à travers les réunions du conseil d'administration s'est déroulée en 1887 à Vallérysthal. Deux tailleurs agressent Pierre Richard, chef des tailleries. L'agression cause la mort de ce dernier. Ils sont renvoyés ainsi qu'un troisième ouvrier qui a eu une mauvaise conduite au cimetière lors des funérailles de son chef. Il faut reprendre en mains la taillerie jusqu'à présent abandonnée à des employés secondaires. Pour ce travail qui consiste à renforcer la discipline, on place à la tête de la taillerie Albert Thouvenin, frère du directeur.

Pour faciliter le suivi médical de la population ouvrière, le conseil d'administration engage et nomme, dans sa séance du 23 juin 1908, le docteur Cleisz médecin de l'usine aux conditions suivantes : appointement 5.000 francs ; logement gratuit ; une voiture fournie par l'usine s'il en juge l'acquisition utile ; le cheval serait nourri, logé, attelé par l'usine. Le docteur peut prétendre faire partie de la caisse de retraite et participer aux gratifications de fin d'année. Sa situation sera améliorée en fonction de son ancienneté. Les relations ne sont pas toujours idéales entre le docteur et le directeur. En 1909, ce dernier manifeste son mécontentement car le médecin s'absente dans sa famille à Nancy du samedi soir au dimanche matin. Il souhaite que l'absence parte du dimanche à 10 heures au dimanche soir à 7 heures après l'arrivée du train. Ce rappel à l'ordre est motivé par le fait que les médecins des environs n'ont pas voulu se déranger "pendant que le docteur de l'usine se promenait". De surcroît, dans la nuit, on dut faire appel au docteur Eury qui "par pure condescendance voulu bien se déranger". En 1931, le docteur Cleisz se plaint de son salaire. Le directeur lui prouve qu'il a pourtant bénéficié d'augmentations importantes. Tout compris il touche 30.000 francs par an, logement et voiture hypomobile fournis gratuitement. Le docteur quitte l'usine en 1939 sans être remplacé, le conseil justifiant son non-remplacement par le fait qu'avant l'engagement d'un médecin, l'usine faisait appel aux médecins de l'extérieur et en particulier au docteur Eury de Charmes. C'est le docteur Voiriot de Châtel qui vient consulter trois fois par semaine dans un local mis à disposition par l'usine Note530 .

A partir du décret du 8 octobre 1911, le médecin de l'usine délivre à l'embauche des certificats d'aptitude déclarant que l'ouvrier souffleur n'est atteint d'aucune maladie contagieuse susceptible de se transmettre par la canne. Bien entendu, cette modalité de contrôle ne concerne que les souffleurs. Le certificat délivré à l'apprenti spécifie seulement que le jeune est de constitution suffisante pour être employé comme apprenti verrier. Le développement rapide du bâti, cités et ateliers, entraîne des accidents spécifiques. Les archives

patronales offrent peu d'éléments et il convient de se référer aux articles de presse. Dans son édition du 13 juin 1908, le journal le Mémorial des Vosges rapporte qu'un ouvrier qui travaillait sur un des bâtiments de la verrerie perdit soudain l'équilibre et vint s'écraser sur la chaussée, 10 mètres plus bas. Relevé dans un état grave, il est transporté chez lui à Rehaincourt. Le même journal précise, dans l'édition du 16 juin, que le lendemain de cet accident, un ouvrier italien qui travaillait sur la même toiture est tombé de la même hauteur. Cet ouvrier, âgé d'une cinquantaine d'années est mort sur le coup. Le 28 juin 1909, le Mémorial des Vosges décrit l'accident survenu à un jeune ouvrier italien : "l'autre jour un jeune ouvrier italien descendait de son chantier, quand une poutre, se détachant inopinément, lui tomba sur la tête et le blessa grièvement. Ses camarades s'empressèrent de le relever. Après avoir reçu les premiers soins, le blessé a été dirigé vers Nancy. On espère le sauver." Travaillant à des constructions importantes sans règles de sécurité, les ouvriers du bâtiment, et plus particulièrement les Italiens nombreux dans ce domaine, sont exposés à ce type d'accident souvent grave et fatal. Dans les ateliers, les tailleurs, plus que d'autres, sont victimes d'accidents aux conséquences parfois invalidantes. En juin 1907, Charles Biette âgé de 16 ans tombe sur des débris de verre qui lui sectionnent trois tendons. Il doit subir une opération à l'hôpital de Nancy. En 1909, un autre jeune ouvrier, tailleur sur verre, tombe et se fait une entaille très profonde à la jambe. Il est immobilisé pour de longues semaines [Note531](#) . Les jeunes par manque de vigilance due à une expérience insuffisante sont fréquemment victimes d'accidents. La matière en fusion peut occasionner chez les apprentis des infirmités aux conséquences dramatiques. Nous avons signalé le cas de Joseph Rivat qui perd un oeil à la suite d'une brûlure en 1894. L'usine, à titre d'indemnité, verse 2000 francs à la famille. Les multiples courroies qui actionnent les divers organes de l'usine, roues..., causent également des dommages physiques irréversibles et parfois entraînent la mort de l'ouvrier. S'étant trop approchée d'un arbre de couche, une ouvrière est happée par les cheveux. Sans la rapide intervention d'un ouvrier qui a la présence d'esprit de renverser la courroie, la malheureuse eut été scalpée [Note532](#) .

En mars 1891, le tailleur Hachard a le bras sectionné dans une courroie et il décède. Le conseil d'administration décide de verser à sa mère, à titre de soutien, une pension mensuelle de 30 francs [Note533](#) . Edouard Breton, 44 ans, né à Morville est victime le 4 décembre 1920 à 13 heures 30 d'un accident du travail [Note534](#) . Tailleur sur verre, il est occupé avec Adrien Lacour, 52 ans, à préparer derrière l'atelier de la taillerie une roue de tailleur mesurant 60 centimètres de diamètre environ. La roue placée sur un arbre actionné par une poulie tourne à une vitesse de 200 à 300 tours à la minute. Pour procéder à ce travail, Edouard Breton appuie sur le côté de la roue au moyen d'une barre de fer. Cette barre se trouve malencontreusement engagée entre la roue et l'appareil, entraînant la main de l'ouvrier. L'accident cause une incapacité fixée à 10 %. La plaie du dos de la main droite avec section du tendon extenseur du médium au niveau de sa base débouche, par la suite, sur une limitation du médium.

De nombreux accidents s'apparentent par leur nature à ce que l'on observe, à la même époque, dans les industries textiles ou autres... Il n'en demeure pas moins que le verre, sous sa forme liquide ou solide, crée des dangers bien marqués qui invalident gravement les ouvriers qui en sont victimes.

Les frais consécutifs à une hospitalisation et plus généralement toute indemnité sont pris en charge par la caisse de secours et de retraite des ouvriers.

## **7 - Les ouvriers honorés [Note535](#).**

Comme dans toute entreprise, à la verrerie un système de récompenses honorifiques vise à reconnaître les mérites d'ouvriers qui se distinguent par la longévité de leur carrière. Prenons quelques exemples rapportés par la presse locale. Le dimanche 22 juillet 1893, trois ouvriers reçoivent une médaille d'or accordée par le ministre du commerce et de l'industrie. Il s'agit de Constant Mansuy, 66 ans de service ; de Xavier Laurenceau, 52 ans de service ; de Gaspard Viriot, 52 ans de service également. Afin de fêter ces médaillés, le directeur X. Mougin les réunit à sa table ainsi que tous les autres récipiendaires de la verrerie y compris, ajoute le journal local, médaille de sauvetage, médaille militaire et Légion d'honneur. En 1908, une médaille d'argent est décernée par le ministre de l'intérieur à Albert Germain, comptable à l'usine, "qui a rendu des

services exceptionnels à l'assistance publique"[Note536](#). C'est généralement lors de la fête annuelle de toutes les sociétés, en fin d'année, que sont remises les diverses médailles. Le dimanche 28 décembre 1914, on remet des décorations à de vieux soldats de la guerre de 1870 ainsi que la médaille du travail à de vieux verriers. Un grand banquet rassemble à midi employés, ouvriers, contremaîtres, directeur, député et conseiller général qui prononcent les discours au dessert, à l'issue de cette fête de famille[Note537](#). Afin de donner à la fête l'intime caractère d'une réunion familiale, on invite les anciens travailleurs à participer à la cérémonie. Le dimanche 11 janvier 1931, 25 ouvriers, ouvrières et employés qui reçoivent la médaille du travail sont conviés à un déjeuner par la direction. Les véhicules de l'usine parcourent les villages voisins de la Verrerie pour aller quêrir les vieux travailleurs qui s'y sont retirés pour la retraite. La cérémonie prend des allures grandioses. Le rassemblement s'effectue dans la cour de l'usine puis le cortège, précédé de l'harmonie, se rend au monument aux morts et à la salle des fêtes. Jean Baptiste Bichet, l'un des doyens, remercie la direction pour l'organisation de la cérémonie[Note538](#). Ses paroles sont saluées par la Marseillaise. Le déjeuner se termine par le discours du directeur A. Richard qui retrace l'historique de la vieille "mais toujours jeune Verrerie de Portieux"[Note539](#).

L'Est magazine du 12 octobre 1950 retrace une imposante cérémonie de remises de médailles : "dirigée par le souriant et débonnaire monsieur Moulin et son sympathique sous-directeur monsieur Mille, l'usine de Portieux a marqué d'une pierre blanche le samedi 30 septembre [1950]. 83 ouvriers et ouvrières de l'usine ont, en effet, reçu des mains du préfet des Vosges et de M. Dupont, président du conseil d'administration, la médaille du travail : 44 médaillés pour 30 ans de services, 37 médaillés pour 40 années et 2 pour 50. Juste et méritée récompense pour tous ces braves gens de l'Est qui savent que la paix et le bonheur ne se trouvent que dans le travail, dans l'accomplissement de la mission de toute une vie : créer et produire. Le héros de la journée fut un vieil ouvrier, Charles Aubry, qui totalise 64 années de service à l'usine. Il reçut la Légion d'honneur (...). Le vin d'honneur qui suivit la cérémonie fut des plus animés. Le service était assuré par les fraîches et pimpantes ouvrières de l'usine qui mirent toute leur gentillesse et leur ardeur au service des invités (...)".

Charles Aubry est bien "le héros" de la journée, la mémoire de l'entreprise, celui par lequel passent et se renforcent les liens de confiance entre "le capital et travail". Dans ces moments, le patron se montre "souriant", "débonnaire", "sympathique". Les paroles prononcées par le capitaine des pompiers, lors d'une remise de médailles en 1934, traduisent bien l'effet recherché : "avec de tels chefs, la verrerie de Portieux sera toujours une des premières de France".

La remise de la médaille d'honneur du travail dépasse la valeur symbolique, elle est aussi et surtout attachement de l'ouvrier et de sa famille à la verrerie. En effet, à partir du 1er janvier 1921, une prime de 500 francs est versée aux titulaires, ouvriers et employés, de la médaille du travail. Cette prime de 500 francs qui concerne alors 215 personnes n'est versée qu'au moment de la retraite. Si l'ouvrier quitte l'usine avant le terme de sa carrière, il ne bénéficie pas de la prime. S'il meurt avant sa retraite, la prime est acquise[Note540](#). La clause de fidélité est étendue à la famille du verrier. En 1933, l'ouvrier S de Morville voit sa demande de gratification rejetée parce que son fils qui travaillait à la taillerie a quitté l'usine en septembre 1924, dans une période de pénurie de personnel[Note541](#). L'attribution d'avantages et de gratifications se trouve toujours conditionnée par la règle de fidélité à l'usine.

Si ce qu'il est convenu d'appeler "paternalisme" a connu une dégradation après 1936, des restes sont encore bien perceptibles en 1950, dans une période où l'on a besoin d'agréger les ouvriers autour du projet de verrerie mécanique.

## **8 - Les réjouissances (fig. 47 et 48)**

Des fêtes organisées par l'usine rythment et illuminent l'année. La fête nationale est l'occasion de réjouissances offertes à la population. Le journal l'Avenir Républicain porte à la connaissance des verriers le programme des 13 et 14 juillet 1912 :

- "le 13 à 6 heures du soir sonnerie des cloches ; 8 heures et demie retraite aux flambeaux ; 9 heures grand feu d'artifice avec le concours de l'harmonie ; 10 heures bal à la salle des fêtes ;
- le 14 à 6 heures du matin, sonnerie des cloches, réveil en musique ; de 7 heures du matin à 2 heures du soir grand concours de tir ; à 3 heures ouverture de jeux : mât de cocagne, course aux oeufs, concours de bicyclettes décorées ouvert aux dames, femmes, filles, hommes et jeunes gens, jeu de pots, grande course de lapins, << mangeurs de ficelle >> (concours pour jeunes gens), jeux surprises pour jeunes filles (bottes de carottes) ; à 5 heures et demie distribution des prix du concours de tir."







Au cours de la fête du 14 juillet 1913, les verriers peuvent assister à la distribution des prix puis des livrets de caisse d'épargne aux enfants des écoles. Les lauréats au certificat d'études primaires sont félicités ainsi que les enfants ayant réalisé des travaux de qualité : Henri André, Leclair Charles, Néant Céline, Guillaume Marie. Le comité d'organisation a pensé que "les meilleurs élèves à l'école devraient plus tard devenir les meilleurs républicains et qu'il était juste de les faire participer d'une façon toute particulière à la fête nationale" [Note542](#).

Des réjouissances sont également organisées, au mois de septembre, lors de la fête locale. Bal, carrousel, course de coq et attractions diverses distraient petits et grands mais rendent pénible la reprise du travail pour certains.

La direction de l'usine fait venir des spectacles, des attractions dans la salle des fêtes intégrée au bâti industriel car pour les patrons, il n'est pas de meilleur repos aux travaux corporels que les attractions offertes à l'esprit. Les ouvriers vont assister à un spectacle pour se délasser et, par conséquent, présenter une plus grande disponibilité corporelle le lendemain au travail. La direction qui préside la séance n'hésite pas à mettre à la disposition de la troupe qu'elle a sélectionnée sa grande salle des fêtes, son piano et, si nécessaire, ses musiciens. En 1906, la troupe Rémond se produit à l'usine devant des spectateurs enchantés [Note543](#). En 1913, c'est le théâtre Zanfretta qui offre un spectacle à la population verrière. En mai 1914, le célèbre Léonce Donato donne, dans la grande salle, une représentation de spiritisme dont le programme est "varié et

sensationnel"[Note544](#). .

Fait exceptionnel, au mois de juin 1914, les ouvriers de la verrerie sont cinématographiés à la sortie de l'usine et on leur passe le film un soir à 8 heures dans la salle des fêtes[Note545](#). . C'est à partir de 1910 qu'ils peuvent régulièrement assister à des séances cinématographiques[Note546](#). . En 1920, l'usine aménage une salle de cinéma et y installe à demeure un cinématographe.

Des troupes locales se produisent également dans la salle des fêtes. Le groupe théâtral de l'Union Saint-Nicolas de Charmes, le dimanche 19 avril 1925, donne une bouffonnerie en trois actes : "mon p'tit tonton" et un vaudeville militaire en un acte : "les deux réservistes".

L'installation des forains est soumise au directeur de la verrerie, propriétaire du sol, et partant de là, des loisirs des ouvriers.

Les loisirs passent également par l'adhésion et la participation aux diverses sociétés créées par l'usine : sociétés musicales ; de pêche à la ligne ; de gymnastique ; d'escrime.

L'harmonie des Verreries de Portieux est une des plus anciennes des Vosges puisqu'elle fut fondée fin 1872 par le sous-directeur Jules Richard. Elle comptait à cette époque 28 exécutants sur 210 ouvriers que comportait alors l'usine. Le conseil d'administration donne son accord au directeur X. Mougins afin que celui-ci réorganise la musique en 1881. L'usine achète de nombreux instruments chez Jacquot à Nancy[Note547](#). . Le chef de musique Paul Marchand, graveur à la verrerie, touche un traitement semestriel de 150 francs pour ses fonctions particulières[Note548](#). . L'ancienne chapelle rénovée accueille, en 1901, les trois sociétés musicales : l'harmonie (fanfare) mais aussi la Diane (trompes) créée en 1897 et la fraternelle (chorale). Quelques documents iconographiques nous permettent de dénombrer pour la fin des années 1890 quelque 38 musiciens à l'harmonie et 14 à la Diane. Les trois sociétés donnent des concerts à la Verrerie et à l'extérieur, offrant aux adhérents la possibilité de s'évader vers d'autres horizons. Le Républicain des Vosges narre le concert donné le samedi 6 janvier 1900 dans la nouvelle salle des fêtes "artistement décorée". Participent à ce concert organisé par la chorale sous la direction de E. Breton, l'harmonie et la Diane respectivement dirigées par Marchand et Aubry. Madame E. Néant chante en duo avec Monsieur E. Aubry ; E. Breton fils donne deux morceaux de violon ; chaque société présente un morceau ; les élèves de la chorale exécutent un chœur à deux voix avec violons... Le dimanche 10 avril 1904, les sociétés musicales offrent au public un concert vocal et instrumental. A trois heures du soir, elles se rendent à la salle des fêtes "au son d'un pas redoublé joué par les trompes de chasse". L'harmonie exécute trois morceaux ; les trompes deux ainsi que la chorale. Rejointes par la compagnie des sapeurs-pompiers, les sociétés se rendent, après le concert, au café Houël. Il est de tradition pour les diverses sociétés de se réunir dans les différents cafés de la localité ; outre Houël : Vuillaume, Cordier, Poussy, Fischer[Note549](#). . Elles se réunissent également pour le banquet de fin d'année. Lors des fêtes locales, elles se rendent dans les communes vosgiennes, meurthe-et-mosellanes ou alsaciennes. Pour la première fois en juin 1923, une société de Portieux la Diane rend visite à ses homologues de Vallérysthal, "inaugurant l'ère des rapports fraternels". En août de la même année, ce sont la Diane de Portieux et les harmonies des deux usines qui se retrouvent à Saverne pour un concert. L'Avenir Républicain du dimanche 26 août rapporte l'événement en ces termes : une manifestation de cordiale fraternité réunissait dimanche à Saverne la musique de Portieux et de Vallérysthal. Après un vin d'honneur offert au restaurant du Saumon, les deux harmonies fortes de plus de 100 exécutants firent retentir les murs de la ville qui avaient été éclaboussés par les pas de parade des hardes du fameux colonel Von Reuter et du lieutenant Von Fortstner du son de leurs plus beaux pas redoublés. La montée du Haut-Barr permit aux jeunes gens de faire connaissance, et après une visite sommaire des ruines du château un petit concert s'organisa. Une émotion poignante étreignit tous les coeurs lorsque les musiques réunies exécutèrent la << Marseillaise >>, scellant ainsi à jamais l'unité des deux usines, dont le mur de séparation a été aboli par la victoire. Le repas de midi au restaurant du Tivoli réunit 220 convives (...). Le directeur des Verreries de Portieux Adrien Richard, conseiller général du département des Vosges, avait tenu à venir s'asseoir au milieu des ouvriers et collaborateurs, entouré du sous-directeur et des ingénieurs de Vallérysthal, leur prouvant ainsi une fois de plus sa sollicitude et son



amitié. A la fin du repas, Monsieur Adrien Richard se leva pour porter un toast à la brillante jeunesse réunie en une charmante fête de famille (...) et aux familles des excellents travailleurs de Vallérysthal et Portieux. Il fit revivre en quelques mots d'une profonde émotion l'histoire des deux usines depuis l'annexion (...) puis il remercia en termes chaleureux Monsieur Edmond Angle, le si dévoué chef et créateur de l'harmonie de Vallérysthal, Pierre Haltère, le sympathique chef de musique de Portieux et tous leurs fidèles collaborateurs. (...) [Note550](#). Après avoir exécuté des morceaux au jardin des Roses, les sociétés donnèrent un petit concert sur la place du château, où les trompes de chasse de Portieux et les deux harmonies rivalisèrent d'entrain (...)"

Si Vallérysthal avait accueilli Portieux le matin, Portieux fit les honneurs du départ à Vallérysthal le soir, et c'est aux accents de la << Marseillaise >> que le train s'ébranla. Somme toute, la première fraternisation officielle des deux verreries fut une manifestation touchante d'amitié entre jeunes gens et de cordiale sympathie entre chefs et ouvriers. La musique favorise les liens entre ouvriers d'une même usine et entre les deux verreries, elle crée un climat positif propice au travail. Quelques années seulement après le retour du pays de Vallérysthal à la France, cette rencontre est marquée d'une haute valeur symbolique. Si des liens amicaux et familiaux continuent d'exister entre les deux usines, sur le plan des relations commerciales, l'affrontement est toujours assez rude. Le carton sur lequel l'harmonie imprime ses programmes présente une symbolique intéressante : trois muses, tenant une lyre et une banderole sur laquelle on lit << je réjouis les coeurs >>, survolent placée au premier plan à gauche une famille de verriers. La mère, représentée en bonne ménagère, le père et le grand fils verriers les outils en main, canne, pince, ont le visage serein. Image du bonheur renforcé, le jeune fils assis aux pieds de la famille, un livre ouvert sur les genoux et d'autres devant lui représente l'avenir assuré de la verrerie dont les cheminées apparaissent derrière le groupe d'ouvriers. Au-delà de son sens premier, le terme harmonie qui orne l'entête du carton prend une valeur symbolique : l'harmonie règne dans la famille du verrier ; l'harmonie règne entre la famille et l'usine. L'auteur de cette gravure est Célestin Gérard, dessinateur à l'usine [Note551](#).

Le 24 mars 1898 Adrien Richard, alors ingénieur, dépose les statuts de la société des pêcheurs à la ligne des Verreries de Portieux. Cette société, dont il est le président et Lacombe, chef de fabrication, vice-président, a son siège au café Cordier. Elle a pour but :

- de concourir comme auxiliaire de l'Etat au repeuplement des parties de cours d'eau et canaux affermées par la société ;
- d'aider à la répression du braconnage ;
- d'affermier suivant les ressources de la société certains cantonnements de pêche de la Moselle et du canal de l'Est, la société s'engageant à interdire dans lesdits cantonnements tout genre de pêche autre que la pêche fluviale, et les prescriptions particulières des services compétents.

Le comité est constitué de 10 membres parmi lesquels on trouve 6 employés, 2 peintres décorateurs, un verrier et un tailleur sur verre [Note552](#).

Un document iconographique représente, aux environs de l'année 1900, 33 pêcheurs groupés autour du patron X. Mougin. Le directeur met "gracieusement" à disposition les étangs de la Verrerie où sont pêchées carpes et tanches, afin de les immerger dans le lot du canal de l'Est affermé par la société de pêche. C'est donc l'usine qui donne les ressources nécessaires à l'accomplissement du loisir de pêcheur. Ainsi, en novembre 1905, 230 tanches vertes de Russie sont mises à l'eau et en juin 1906, 10.000 alevins [Note553](#). Quelque temps après sa création, la société de pêche organise des concours avec invitation aux sociétés de Charmes et de Vincey [Note554](#). L'avenir Républicain, dans son numéro du 18 août 1912, raconte : "dimanche dernier 11 août, les pêcheurs de la Verrerie étaient en liesse car c'était jour de concours. Dès la veille au soir, une foule énorme se pressait dans la salle du réfectoire de l'usine où les prix étaient exposés avec infiniment de goût. La Verrerie a l'habitude de bien faire les choses aussi remarque-t-on des objets de haute valeur : chaises de salon, chaises de salle à manger, des services de table, des glaces, des jumelles, des pendules, etc, etc." Ces objets utilitaires, exposés à l'usine où l'on vient non plus pour le travail mais par esprit de curiosité, prouvent la générosité qui caractérise la verrerie envers ses ouvriers. C'est également une démonstration de philanthropie pour les participants des cités ouvrières voisines.

Le directeur, A. Richard, dépose le 1er février 1910 en tant que président les statuts de la société d'instruction militaire préparatoire qui prend le nom de "la patrie"[Note555](#). Cette société, écrit le directeur dans sa lettre d'accompagnement au préfet, a pour but "de fortifier la jeunesse par les exercices physiques et de les préparer au service militaire". Cette société d'instruction militaire a son siège social à l'usine. Sa vocation est :

- 1e l'éducation patriotique et morale de la jeunesse,
- 2e l'étude théorique et pratique de tout ce qui est nécessaire aux jeunes gens qui se destinent à l'infanterie (école du soldat, école de section, marches, gymnastique, tir, etc).

Cette éducation "patriotique et morale" de la jeunesse est poursuivie par les bataillons scolaires, qui font des exercices avec des fusils de bois dans les cours d'école. Il existe un << manuel de tir à l'usage des écoles primaires >>. C'est en 1895 qu'est fondée la société de tir à Portieux (village) qui prend le nom de << l'avant-garde >>. Le président d'honneur est X. Mougin, député et directeur de la verrerie. Cette société a pour but "de développer le goût du tir, d'encourager et de vulgariser les exercices de tir, de manière à former plus tard des tireurs habiles, animés de sentiments patriotiques et capables de rendre des services au pays". Leçons théoriques et pratiques, exercices fréquents et variés forment la base de cet enseignement. Outre le maire, président ; un conseiller municipal, vice-président ; un directeur de tir ; un sous-directeur de tir, ancien militaire, nous trouvons l'instituteur Usunier, secrétaire et trésorier, qui voit dans cette société un prolongement des apprentissages dispensés à l'école[Note556](#). En 1892, le maire de Rambervillers dépose les statuts de la société de gymnastique du nom symbolique de << la sentinelle des Vosges >>. La société a pour but : "par l'étude et la pratique régulière d'exercices variés et agréables, d'entretenir et d'augmenter les forces physiques, de maintenir la santé, et tout en offrant aux sociétaires des distractions saines et fréquentes, de donner à l'armée, lorsqu'ils y sont appelés, des hommes forts, entraînés, habitués à la discipline, aptes en un mot au dévouement patriotique". La société << la patrie >> de la verrerie de Portieux s'inscrit donc dans un contexte revanchard ; << la patrie >>, << l'avant-garde >>, << la sentinelle >> veillent sur la ligne bleue des Vosges. Le directeur de la verrerie a "la haute surveillance" sur cette société et il en nomme le chef : Raymond Xugney, sous-officier de réserve à la Verrerie de Portieux. Le sous-chef et les gradés sont nommés après examen et sur la proposition du chef. Charles Euséby assure les fonctions de sous-chef[Note557](#). Les exercices ont lieu trois fois par semaine et le dimanche pour le tir et les marches. Une discipline militaire régit la société ; un système d'amendes est prévu pour toute absence sans permission ; pour toute arrivée après l'appel ; c'est à dire après le commandement garde-à-vous ; pour cause d'inattention, mauvaise volonté, provocation d'incidents ou de querelles. Des exclusions temporaires ou définitives pour "infraction grave au règlement, aux lois de l'honneur, de la bienséance" peuvent être prononcées. Tout membre quittant la société pour quelque motif que ce soit doit verser dans la caisse la somme de cinq francs. Vingt et un membres cotisent pour 0,50 franc par mois pour les mois d'octobre, novembre, décembre 1909 et 0,25 franc pour les mois de janvier, février, mars 1913[Note558](#). Au titre des dépenses, on relève un mille de cartouches et des cartons.

A. Richard, adepte de l'escrime, crée une société << la sixte >> pour la pratique de ce sport à la Verrerie. Les dépenses de matériel apparaissent pour la première fois à l'inventaire de 1905. L'usine achète à la manufacture française d'armes de Saint-Etienne : 10 paires de fleurets ; 12 lames de rechange ; 9 gants d'escrime ; 4 plastrons ; 9 masques. En 1932, le sénateur A. Richard crée un challenge qui porte son nom. En avril de cette même année, il offre "un magnifique bronze" qui est tiré pour la première fois à Charmes[Note559](#). La présidence du cercle d'escrime de la Verrerie est assurée par M. Coindreau, chef de fabrication de l'usine.

Les diverses sociétés se développent grâce aux cotisations des membres actifs et des membres honoraires parmi lesquels on trouve les représentants de l'usine ; des dons divers et en particulier de l'assemblée générale des actionnaires. Les sociétés se déplacent fréquemment ensemble ; ainsi, harmonie, trompes, chorale, escrime, gymnastique voyagent-elles à Lunéville en mai 1908 ; les frais de déplacement étant à la charge de l'usine. Ces diverses sociétés créées et présidées par les patrons entraînent l'engagement d'un nombre non négligeable d'ouvriers et d'employés. Elles participent aux événements heureux ou malheureux de la cité ouvrière ; l'harmonie étant, bien entendu, celle qui est mise à contribution le plus souvent. Lors du banquet de

fin d'année, les sapeurs-pompiers se joignent aux diverses sociétés. Une photographie prise à la fin des années 1890 représente 31 pompiers revêtus de leur costume et de leur casque. Ils posent devant la pompe à bras. Un autre document datant en 1930, figure 43 pompiers entourant le directeur A. Richard et l'ingénieur R. Jolant. Les tenues vestimentaires et corporelles sont impeccables. Un plumet orne le casque de chaque pompier. On sent la fierté d'appartenir à un corps extrêmement utile, voire indispensable, dans une usine à feu continu.[Note560](#).

La verrerie qui se dote d'équipes de football en 1930 achète l'équipement pour deux équipes : équipe Hascher et équipe Kribs Louis.

En dehors des temps de travail et des brefs moments de réjouissances, la vie est organisée autour d'activités de subsistance. Comme de nombreux verriers, Eugène Houppert cultive un jardin appartenant à l'usine et un champ situé sur le territoire de la commune voisine de Moriville. Entre deux cités se trouve enserré un terrain qui comprend des jardins, des W.C., souvent un poulailler, des tas de bois coupé après le travail. Comme son père Eugène, Auguste Houppert s'occupe d'un petit champ près des cités, élève oies, poules, lapins, rentre le bois de chauffage et ... coupe les cheveux [Note561](#).

La vie des verriers se déroule dans un espace limité : celui de l'usine où l'on peut espérer gravir quelques échelons et celui contigu des cités et des jardins. La participation aux sociétés, musique entre autres, favorise quelque peu l'évasion au-delà du microcosme verrier. C'est le privilège d'un petit pourcentage d'ouvriers.

## TROISIEME PARTIE : LA POLITIQUE SOCIALE

### CHAPITRE VII : LES OEUVRES

#### 1 - Le logement du personnel (fig. 49)

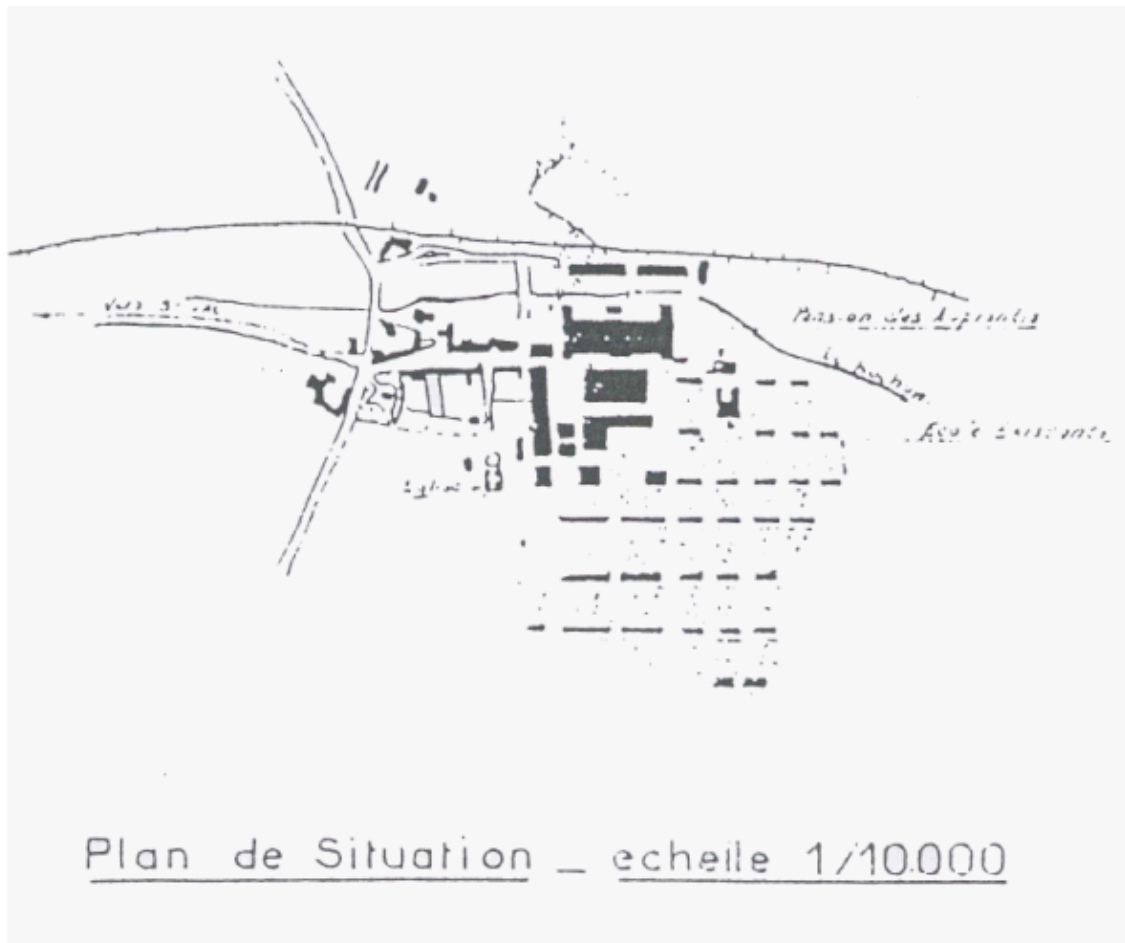
L'évolution de l'usine de Portieux engendre des effets qui doivent être compris dans une perspective "d'ensemble" même si, pour les besoins de l'exposé il nous faut différencier les divers éléments.

Ainsi, le développement du bâti industriel qui traduit la volonté manifeste d'aller de l'avant entraîne la nécessité de recourir à un recrutement massif de main-d'oeuvre et, par conséquent, à l'obligation de créer des logements puisque la population ouvrière vient d'horizons divers et parfois éloignés. La réaction n'est cependant pas simplement linéaire ; par quel élément commencer ? Tant que l'on n'a pas d'assurance quant au recrutement du personnel, à quoi bon lancer les innovations techniques ? Ne faudrait-il pas plutôt débiter la politique de construction de logements ? Toutes ces questions apparaissent sous-jacentes aux positions prises par la société.

De suite, le conseil d'administration perçoit le problème du logement avec lucidité et s'en empare avec détermination. Dès la première année après la fusion des deux usines, il propose à l'assemblée générale, étant donné l'éloignement de la Verrerie par rapport aux villages environnants, de construire trois corps de bâtiments contenant huit logements chacun et un quatrième bâtiment "destiné à cinquante gamins étrangers à la localité".

Très rapidement, les responsables de la société se rendent compte de la nécessité de maîtriser l'urbanisation de la cité ouvrière. Afin de laisser la plus grande étendue possible de terrains disponibles pour de futurs projets industriels et logements, il faut concentrer les constructions plutôt que les disséminer. Il est donc décidé que le premier groupe de logements sera construit sur les mêmes lignes que les deux façades du bâtiment n° 4 prolongé. Le deuxième groupe sera édifié parallèlement au premier dans le prolongement du bâtiment n° 3. Voilà la raison essentielle qui explique l'ordonnancement du paysage de la cité ouvrière : la rationalisation des

surfaces bâties. En 1875, on décide d'augmenter la largeur des cuisines de 0,75 à 0,80 mètre ce qui a pour effet d'accroître la longueur des bâtiments de 3 mètres. La même année, lorsque le directeur X. Mougin obtient du conseil d'administration l'autorisation d'allumer successivement et à mesure que le recrutement le lui permettra deux petits fours Mulotte chacun de trois places, il est aussitôt décidé de construire deux nouveaux bâtiments d'ouvriers comprenant huit logements de quatre pièces. En août 1875, alors que le directeur vient d'être autorisé à faire monter le deuxième four Siemens, on lui assigne également comme tâche de faire édifier trois nouveaux groupes de logements. Il n'est cependant possible d'envisager la construction du four que dans la mesure où X. Mougin peut disposer d'un nombre de maçons "assez considérable" pour que la construction des logements ne soit pas ralentie. Remarquons que lorsque X. Mougin rédige sa note technique pour justifier la création d'un deuxième four Siemens, il envisage parallèlement la construction de vingt-quatre logements de deux et trois pièces et de vingt-quatre autres de quatre pièces<sup>Note 562</sup>. Le journal de l'entreprise relève de façon exhaustive l'ensemble de ces constructions. Le rythme est effréné. Par exemple, en juin 1874, se trouvent en cours d'achèvement : un bâtiment sis au sud-est de l'école de garçons (huit logements de quatre pièces) ; un bâtiment sis au sud-est du précédent (huit logements de quatre pièces) ; un autre bâtiment sis au sud-est du précédent (huit logements de quatre pièces) ; soit au total pour les vingt-quatre logements : quatre-vingt-seize pièces. Nous sommes, rappelons-le, dans la période de développement considérable de la taillerie.



Près de la forêt domaniale dite "La Voie Mauljean" on élève vingt-quatre autres logements d'ouvriers. Lorsque l'on bâtit, la même année 1874, un immeuble pour les bureaux du directeur, à l'étage il est prévu quatre chambres d'employés "garçons". En 1875, deux logements d'employés jouxtent au rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment une fonderie et l'atelier des mouleurs. Le premier étage abrite deux autres logements d'employés contigus à l'atelier de moulage et aux ateliers de graveurs. Il est remarquable de constater que durant ces années de développement, bon nombre d'employés c'est-à-dire de personnels d'encadrement,

habitent dans l'usine même. En 1876, le rythme des constructions se poursuit. Seize nouveaux logements sont terminés aux abords de "La Voie Mauljean". L'année suivante, ce sont les bâtiments n° 7, 8 et 9 formant la troisième série des logements neufs qui sont en cours d'édification ou achevés. Ces trois séries procurent au total quatre appartements à deux pièces ; quatre autres à trois pièces et enfin dix-huit à quatre pièces. Les logements les plus nombreux entrent le plus souvent dans la catégorie des quatre pièces dans la mesure où l'on souhaite accueillir des familles nombreuses qui assurent le potentiel de recrutement (...). "A ces dépenses de constructions de logements, nous devons ajouter d'autres beaucoup moins considérables, mais de la plus grande utilité à divers points de vue et qui sont le complément pratique, moral et indispensable des premières, nous voulons parler de la construction à proximité des logements, d'écuries qui puissent permettre à nos ouvriers d'avoir des vaches, des cochons, des lapins et des poules." Ainsi débute une extraordinaire profession de foi paternaliste que prononce en janvier 1874 le président G. Chevandier devant les membres du conseil d'administration réunis [Note563](#). Pour justifier ces dépenses qui pourraient paraître inutiles aux yeux des profanes, le président s'évertue à préciser sa pensée ce qui nous donne un document d'un grand intérêt et d'une forte densité. Il s'agit, en offrant cette possibilité pour l'ouvrier de pratiquer de petits élevages, de "faciliter, de provoquer (...) tous les goûts qui le rattacheront à la vie intérieure". La culture et l'élevage contribueront à développer les idées "d'ordre et d'économie". Ces pratiques doivent encourager l'ouvrier à s'éloigner du cabaret car en se créant des ressources chez lui, "il s'attachera au sol, à son métier, aux habitudes d'intérieur (...)". La société industrielle y trouvera également son compte dans la mesure où l'ouvrier "s'attachera en même temps à l'usine dans laquelle il trouve tous ses avantages". Voici donc des stratégies développées d'enracinement sur place de la population ouvrière et de prise en mains aisée d'un personnel soumis, docile. Se recrée ici un univers rural artificiel au sein d'une cité industrielle, univers que bien des ouvriers ont connu avant d'arriver à la Verrerie, fondé sur l'autoconsommation des produits de la terre. La suite des discours du président apparaît assez redondante par rapport aux divers points évoqués : épargne, occupation saine pour la famille... Ainsi occupée, la population ouvrière ne peut créer de désordre dans la cité. G. Chevandier évoque un dernier point qui mérite d'être rapporté : "nous vous ferons remarquer, Messieurs, un autre inconvénient grave, une autre condition très mauvaise encore faite par le marché. La femme de l'ouvrier qui va s'y approvisionner est sans cesse exposée à y rencontrer, à côté du nécessaire le superflu, à côté des objets qu'elle allait y chercher, d'autres objets qui la tenteront ; souvent elle pourra céder à une fantaisie, sans s'inquiéter si c'est pour son ménage une dépense inutile ou trop forte (...)" ; conséquence "déplorable", les familles ouvrières qui n'auraient que le marché comme source d'approvisionnement vivraient au jour le jour ; elles ne s'attacheraient pas au sol et seraient prêtes à quitter l'usine "avec indifférence pour une localité qui leur présenterait des conditions un peu meilleures ou seulement analogues." On ne peut mieux exprimer l'idée d'attachement, de dépendance et de complément indirect de salaire que procurent jardinage et élevage.

La politique de constructions de logements à la Verrerie de Portieux contribue peu à peu à rendre indispensable la présence d'équipements sociaux : écoles, pensionnat, église plus vaste... la Verrerie de Portieux devient un village indépendant de Portieux Centre.

## 2 - Les achats de terrains et la politique des logements

"Faire de tous nos prés un seul gazon" [Note564](#), voilà la véritable motivation de X. Mouglin lorsqu'il procède aux échanges ou aux achats de terrains.

Se rendre propriétaire du sol en totalité c'est se faciliter la tâche pour procéder à la construction de logements et c'est évincer tout étranger au microcosme verrier. Accessoirement, c'est empêcher que se construise un café, lieu de débauche des ouvriers et lieu où se fomentent la révolte contre les patrons. L'enfermement géographique des ouvriers paraît le plus sûr moyen de rester maître chez soi.

L'année 1881 voit la reprise générale des affaires et l'on songe à augmenter la production du verre. Auparavant, il faut appeler et fixer à la verrerie un grand nombre de tailleurs qui ne peuvent trouver un logement dans les environs dans la mesure où "la population agricole n'a abordé l'industrie et les manipulations industrielles qu'avec une grande réserve" [Note565](#).

En 1882, Portieux ne pouvant suffire aux demandes, on songe également à agrandir l'usine et à construire des logements. L'année suivante, la même remarque s'impose en considération de la mise en chantier du troisième four. X. Mougin demande au conseil d'administration l'autorisation de faire construire quatre groupes de dix logements [Note566](#). En 1885 alors que le four Siemens n° 3 fonctionne, il souhaite obtenir douze logements de trois et quatre pièces et huit autres de deux pièces. Au 30 juin 1885, deux bâtiments d'ouvriers de quinze logements chacun apparaissent dans la rubrique des constructions terminées [Note567](#). Le rythme d'aménagement ne faiblit pas. Le conseil d'administration autorise en 1888 la construction de douze logements nouveaux [Note568](#), et le journal de l'entreprise signale deux bâtiments neufs terminés, voisins de la forêt de la Voie Mauljean [Note569](#). Après avoir acheté des parcelles de terrains touchant celles de la société à Houël et autres, il est décidé de reconstruire "la vieille caserne" entre Houël et Thomas. En 1893, la ferme [Note570](#) de Mme Grandjean qui vient de mourir est à vendre. X. Mougin projette de l'acheter avec quelques prés appartenant à Lamaix et Courtois ainsi que la maison Lamaix. La Verrerie de Portieux serait alors limitée par le massif forestier [Note571](#). Devant le conseil municipal de Portieux dont il est membre, X. Mougin demande, en tant que directeur de la verrerie, l'annexion au territoire de Portieux d'une parcelle de 3 hectares 99 ares cédée par l'Etat à la société et provenant de la forêt domaniale de Fraize, située sur le territoire de Morville. Cette parcelle est destinée à accueillir des cités ouvrières. Le maire, Marchal, expose que cette annexion sera plus tard pour la commune une très grande charge du point de vue de la police générale et de l'administration par suite de l'accroissement de la population. Cependant, prenant en considération l'intérêt général le conseil municipal donne un avis favorable [Note572](#). Progressivement le territoire repousse ses limites dans toutes directions vers Belval par exemple avec l'hospice duquel s'effectue l'échange de quelques terrains [Note573](#).

Ce sont vingt-quatre logements que consent à nouveau le conseil d'administration lorsqu'on envisage la mise en oeuvre d'un nouveau four à six pots [Note574](#). Il faut également loger les ingénieurs, ainsi l'on édifie une maison place de l'église, plan et devis étant soumis aux administrateurs en juin 1903 [Note575](#). L'ingénieur Jolant habite cette maison à côté de laquelle on élève, place de la chapelle, un bâtiment pour loger le chef de fabrication ou le chef de la taillerie.

La cité s'agrandit constamment jusqu'à la guerre : dix petits logements ; vingt-quatre logements de deux et trois pièces et huit de quatre pièces de 1906 à 1908... Le sous-directeur Lacombe avait fait construire, aux environs de 1902, une cité de huit logements de deux pièces afin de placer des fonds. L'usine, bien que les constructions en cours répondent aux besoins du moment, acquiert "la cité Lacombe" pour la somme de 21.000 francs. Durant ces mêmes années, les employés trouvent également à se loger sur place : un bâtiment pour le chef des tailleries C. Faltot ; une maison pour le docteur ; un groupe de deux habitations d'employés dans le pré "Le patural" ; un deuxième groupe de deux logements d'employés ; une petite maison de deux logements de trois pièces pour employés garçons. Enfin en 1914-1915, l'usine bâtit deux logements pour le chef des magasins : X. Henry et l'employé de fabrication C. Thomas ; deux autres pour C. Dieudonné et R. Boeuf [Note576](#).

Il faut bien entendu aménager les voies de circulation. En 1908, on crée une route entre le bassin d'alimentation et la chapelle et en 1910, on perce celle qui mène de la gare à la chapelle.

Les constructions s'élèvent nombreuses, suivant en cela la progression industrielle. "La belle époque" de Portieux est marquée par l'évolution considérable du nombre d'habitants.

Le nombre de logements par cité et leur contiguïté rendent les sinistres ravageurs. C'est ainsi que le dimanche 19 avril 1885, vers 3 heures 30 de l'après-midi, un incendie éclate dans le bâtiment n° 9 [Note577](#). Ce bâtiment comprend dix logements. Malgré les prompts secours, la violence du feu, alimenté par des provisions de bois et de fagots déposés dans les greniers, est telle que l'on renonce à diminuer le feu au centre du bâtiment pour employer tous les moyens d'action à conserver ses deux extrémités. Les trois pompes de l'usine sont mises en action mais l'eau qui n'est pas à portée manque. La plus forte des trois pompes est alors utilisée pour alimenter les deux autres. Le conseil examine différentes mesures pour éviter le renouvellement d'un tel accident. Les dépôts de bois, ceux de fagots surtout, doivent être complètement interdits dans les greniers. Les ouvriers sont

astreints à placer les provisions de bois et fagots dans des appentis, installés à l'extrémité des jardins, dont la société envisage la construction pour tout ou partie. Pendant l'incendie, l'eau a manqué et il est difficile d'installer et de maintenir des chaînes avec le personnel de l'usine. Il est envisagé, si besoin, d'augmenter le nombre de pompes à incendie et d'y ajouter une ou deux fortes pompes aspirantes et foulantes qui remplaceraient utilement les chaînes. Quatre ménages sur les dix ne sont pas assurés. Le directeur de Portieux demande que la société puise dans son compte d'assurance de quoi leur venir en aide. Le conseil examine cette question de façon à ne pas créer un précédent. Il souhaite en même temps examiner et traiter d'une manière générale la question des assurances contre l'incendie en ce qui concerne les ouvriers et employés qui habitent les logements de l'usine. Le directeur de la verrerie explique au conseil qu'il a défendu, d'une manière absolue, le dépôt dans les greniers, de fagots, d'ételles et de cendres. Ces dernières ne doivent être déposées que dans les caves. Il précise que les pompes de l'usine comprennent déjà une forte pompe aspirante et foulante, deux bonnes pompes à incendie et une pompe portative à bras. Les tuyaux de la pompe aspirante et foulante étant insuffisants, le directeur en commande la quantité nécessaire pour qu'en toutes circonstances on puisse atteindre l'extrémité des bâtiments. Il commande également deux autres pompes à incendie.

Après la guerre, le conseil conserve sa politique expansionniste, estimant que la société a toujours intérêt à devenir propriétaire des immeubles qui ne lui appartiennent pas encore dans l'agglomération. C'est ainsi qu'il fait l'acquisition en 1920 de trois maisons : deux maisons et jardins appartenant à la veuve X. Houël ; une maison de six pièces et jardin à H. Houel situés entre le café restaurant des Vosges et la cité Gérard. Il achète également à la veuve Sonrier un immeuble de neuf logements de deux et trois pièces à la gare. En 1928, le conseil autorise le directeur à acheter la maison Germonville afin de la transformer en logements d'employés.

La conjoncture n'encourage pas à bâtir des cités. Deux constructions sont réalisées en période d'embellie économique : une cité de dix logements de deux et trois pièces est construite par l'entreprise Ehret et Collot fin 1923. Les ventes reprennent et l'exportation vers l'Amérique du Sud sous l'impulsion de Bloch bat son plein. En 1926, courte période de reprise, on édifie une cité de dix logements près de la cité Ancet<sup>Note578</sup>.

La politique d'achat de terrains est pratiquement arrêtée à cause du contexte économique difficile et surtout parce que la société est propriétaire de la quasi-totalité du sol de la Verrerie. Deviennent propriétés de l'usine les terrains : Queue de 137 ares en 1920 ; Hemmeroy de 4 hectares, incorporés aux biens de l'usine après échange avec A. Gérardin ; Henry de 20 ares, en 1937, en amont de la Verrerie sur la rive gauche du ruisseau. Entre les deux guerres, les achats de terrains sont d'ailleurs plutôt concentrés dans la région des carrières de sable en Champagne.

L'organisation de l'espace urbain est donc quasiment fixée dès avant la première guerre mondiale. Au milieu des années 1950, la Verrerie possède des cités numérotées de 1 à 38 auxquelles s'ajoutent la cité Lacombe, la cité du Pillon et le pavillon du Pillon, soit plus de 400 appartements. Les logements les plus vastes comportent trois pièces et une cuisine. Seule la cité n° 13 possède un logement de quatre pièces et une cuisine (fig. 50). L'espace habité est structuré de façon rationnelle autour de l'usine. Il est jalonné d'équipements indispensables à la vie sociale : écoles, église, mairie... à quoi s'ajoutent les indispensables services coopérative, boulangerie, boucherie... (fig. 51 et 52). Subsistent quelques propriétés de particuliers mais de manière négligeable si l'on soustrait les quelques bâtiments communaux mairie et écoles.

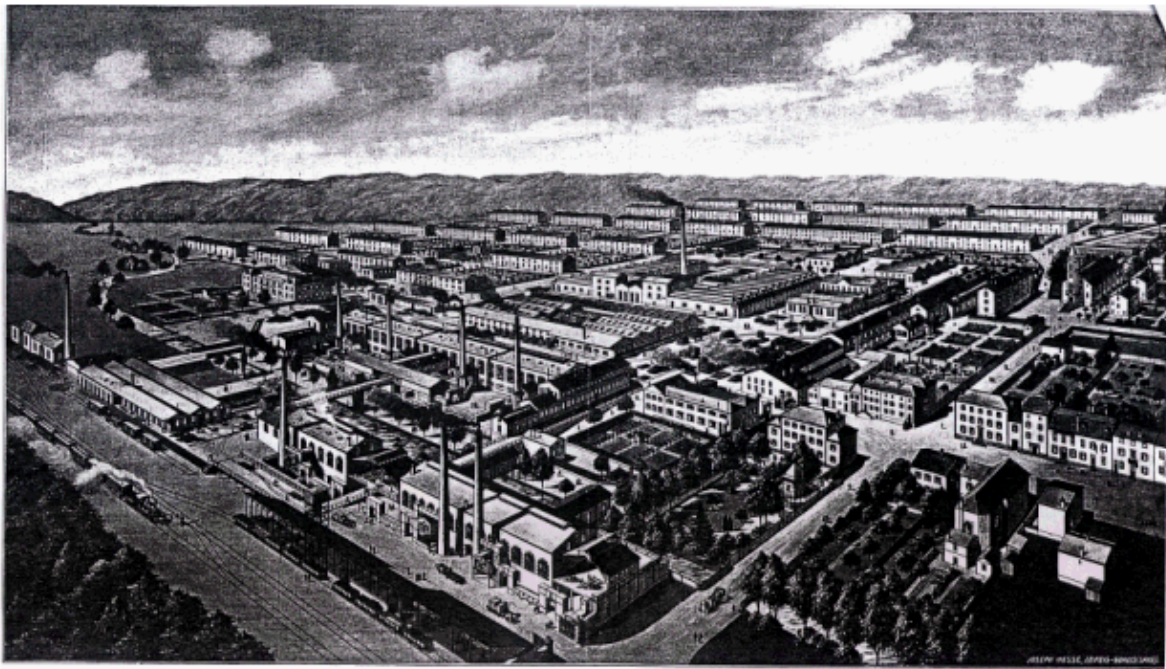
### **3 - L'achat des forêts**

La société se rend, progressivement, maître de l'ensemble du sol mais elle cherche également à acquérir des terrains, hors de son emprise directe, afin de réaliser des placements. C'est ainsi qu'en 1890, X. Mougin et un administrateur se rendent dans la forêt d'Ormes près de Bayon (Meurthe-et-Moselle) afin de procéder à une visite en vue d'un achat qui, en fin de compte ne se réalise pas. Pour autant, l'idée n'est pas abandonnée et dès 1894 une opportunité se présente. Le Comte de Bourges, actionnaire de la société, souhaite céder deux forêts dites du "Jarnay" et de la "Bouloire" situées à proximité des communes de Liffol-le-Petit (Haute-Marne) et Prez-sous-Lafauche (Haute-Marne), à cinq kilomètres des gares de Liffol-le-Grand (Vosges),

Prez-sous-Lafauche, Goncourt et Harréville (Haute-Marne). Ces deux forêts, aménagées à 24 ans, composées de chênes et de hêtres, couvrent une superficie d'environ 556 hectares pour le "Jarnay" et 559 pour la "Bouloire". Le produit des coupes est estimé à plus de 20.000 francs [Note579](#). Bien que deux administrateurs, Vopélius et Roeckling, s'opposent à l'achat, une délégation se rend sur place pour visiter ces forêts. Fin 1894, le conseil d'administration accepte la proposition du Comte de Bourges et négocie le prix à 925.000 francs au lieu de 939.000 francs, prix de départ [Note580](#). Outre les forêts, la société acquiert la maison forestière située sur le territoire de Liffol-le-Petit au lieu-dit "Rondechamp" avec un terrain attenant d'une superficie de 59 ares ; la ferme dite "la Paix", la nouvelle maison forestière et l'ancienne au lieu-dit "le Broccard" avec terrains et prés qui l'entourent, d'une superficie d'environ 2 hectares et enfin 14 parcelles de terre en friche situées sur le territoire d'Harréville d'une superficie de 10 hectares. Au total les propriétés contiennent 1129 hectares [Note581](#). Le brigadier Roger qui demeure à Liffol-le-Petit administre ces biens. Il procède, en 1895, au reboisement de 7 hectares de chaumes, à la réparation des maisons et à la vente des coupes [Note582](#). Au cours de l'exercice 1909-1910, il est abattu 765 arbres dans le canton de "la Bouloire", 181 chênes et 584 hêtres et divers.







LA VERRERIE DE PORTIEUX ET SES CITÉS OUVRIÈRES.  
1911



Pour des raisons de proximité géographique, les deux directeurs successifs X. Mougin et A. Richard administrent ces biens forestiers : repiquage, exploitation... Tout au long de l'année 1901, X. Mougin effectue de nombreuses tournées de surveillance. Les directeurs se rendent personnellement aux ventes des coupes. A. Richard est présent à Neufchâteau lors de la séance du 28 septembre 1909. Les forêts procurent également du charbon, 26.000 kilogrammes en 1905, dont la société tire profit. Le produit des chasses est également source de revenus. Pourtant A. Richard pense que ces forêts représentent "un poids lourd à traîner"[Note583](#). Les chiffres lui donnent raison. Payées 925.000 francs, elles rapportent à peine 1 %. Les dépenses :

aménagements, frais de garde, impôts, dépassent de 1.500 francs les recettes sur la période de 15 années. Le directeur convainc le conseil qu'il est préférable de ne pas conserver un capital aussi peu rémunérateur ; les forêts ne rapportant pas autant que les valeurs mobilières de premier ordre. Il négocie la revente. Des tractations s'engagent avec Blum, Nathan et Cie qui proposent à la société 900.000 francs. Le conseil entend retirer de cette vente 1.100.000 francs. Le directeur suggère au président de baisser les exigences à 1.040.000 francs. Le 12 avril 1910, Blum fait l'acquisition pour la somme indiquée, payable en 7 annuités. Le premier acompte versé sert à acheter 80 obligations 4 1/2 % Karl Alexander : 100.750 francs ; 50 obligations 5 % Missouri Oklahoma : 23.425 francs ; 50 obligations 4 1/2 % Brasserie de la Ville de Paris : 24.750 francs. Ces titres offrent donc "la sécurité désirable". La deuxième annuité est ainsi placée : 5.000 francs en obligations de l'Est 4 % soit 100 titres ; 5.000 francs en obligations Egypte unifiée 4 % ; 2.000 francs rente égyptienne unifiée 4 % et le surplus moitié en Danois 3 1/2 % 1901, moitié en emprunt de la ville de Zurich soit 14 obligations 3 1/2 % 1904. Le reste est investi dans l'achat d'obligations du crédit foncier franco-canadien. Le directeur de Portieux joue un rôle important dans le choix des placements financiers. Président du conseil d'administration de la société Brasserie de la Ville de Paris, il n'oublie pas d'y orienter des capitaux.

L'achat des forêts à quelque cent kilomètres de l'usine, dans une phase de fort développement, illustre la volonté expansionniste de la société qui n'a nul besoin de ces propriétés pour améliorer son rendement. En bon gestionnaire, A. Richard juge urgent de se séparer de ces biens.

## 4 - Les infrastructures d'accompagnement

### 4.1 - L'église

La population ouvrière augmentant, la chapelle bien que de construction assez récente ne suffit plus<sup>Note584</sup>. Dès 1877, le curé de Portieux effectue une démarche envers le conseil d'administration, de la part de l'évêché, afin de trouver une solution<sup>Note585</sup>.

Le conseil suggère alors d'organiser deux messes et il se montre prêt à aménager une chambre de son appartement<sup>Note586</sup>.

En 1881, alors qu'on projette la création d'un four supplémentaire, le problème de la gestion de la vie religieuse de la communauté ouvrière se pose avec davantage d'acuité<sup>Note587</sup>. La chapelle peut accueillir cent quatre-vingts personnes, aussi faut-il organiser deux messes. Pour le président G. Chevandier, cette situation ne peut durer. Il convient de construire, dès que possible, une nouvelle chapelle<sup>Note588</sup>. Ce souhait, il ne l'exprime pas par simple sentiment religieux ; d'autres visées se repèrent aisément dans le projet présenté à ses collègues du conseil d'administration le 15 mars 1881. "Ce sentiment (religieux qui prend la forme catholique) existe surtout chez les habitants des campagnes, chez les hommes simples, placés en face de la nature, qui vivent d'un labeur quotidien, se trouvent incessamment aux prises avec les difficultés de la vie, avec ses besoins. Ce sentiment, il y a haute convenance, il y a plus, il y a grande, incontestable utilité de l'entretenir, à le faire naître chez ceux qui ne l'ont pas, à le développer chez ceux qui en sont doués. C'est un sentiment qui bien souvent arrêtera la main prête à commettre un acte blâmable, à saisir un objet qui ne lui appartient pas. C'est encore ce sentiment qui soutiendra la pauvre fille abandonnée à elle-même, la servante, l'ouvrière exposée à tant de périls, à des sollicitudes quotidiennes et qui parfois pourront échapper au danger parce qu'elles se croient sous l'oeil de Dieu. (...) Une décision de cette nature répondrait à la pensée, aux désirs d'un nombre plus considérable que vous ne pensez peut-être de vos ouvriers et de vos actionnaires, de ceux surtout qui placent au premier rang de leurs préoccupations les questions qui intéressent le bien-être et la moralisation des classes ouvrières"<sup>Note589</sup>. Ainsi, "l'oeil de Dieu" posé sur la cité ouvrière peut-il grandement faciliter la tâche d'encadrement des patrons. Il faut conjurer les risques engendrés par l'industrie. Le conseil d'administration soumet le projet de construction de l'église à l'assemblée générale de 1898 seulement. C'est qu'il a d'abord fallu donner priorité aux développements techniques de l'entreprise. Lors de cette assemblée générale, le conseil de surveillance expose : "en autorisant cette dépense, vous affirmerez une

fois de plus votre sollicitude pour les intérêts matériels et moraux du personnel de vos usines". Le devis se monte à 83.000 francs. C'est en juin 1899 que débutent les travaux entrepris par J. Lentsch du Val-d'Ajol avec lequel X. Mougin a traité. Le chantier est prévu pour quinze mois. Il est dirigé par Paul Olivari, représentant de l'entrepreneur, qui encadre l'équipe de maçons italiens<sup>Note590</sup>. Lentsch fait venir des pierres de sa propre carrière du Val-d'Ajol mais aussi de Pexonne, Xertigny, Merviller. En septembre 1899, les achats de pierres sont considérables. En outre, Lentsch utilise 425 kilogrammes de papier goudronné. Les bancs sont fournis par Gigoux de Rambervillers et les vitraux par J. Beyer fils de Besançon<sup>Note591</sup>.

X. Mougin fixe la date de baptême des cloches au 27 août 1900 et la bénédiction de l'église au 17 septembre. La cérémonie attire une forte affluence. Les visiteurs sont salués à la descente du train par la fanfare de trompes. La localité, pour cette occasion, a pris un air de fête. De nombreuses maisons sont pavoisées et la rue par laquelle passe le cortège est enguirlandée. La bénédiction solennelle se fait sous la présidence de Monseigneur Foucault qui prononce un sermon. La chorale chante la messe. Le journal de l'entreprise donne en octobre 1900 le détail des frais consécutifs à ces cérémonies : versement aux abbés Marchal 200, Pierrefitte 200, Mathias 100 ; à l'évêque de Saint Dié 500 ; distribution de sous aux enfants 35 ; versement aux monteurs de cloches et aux sonneurs 45, aux serveurs 30 ; pourboire aux ouvriers de Gigoux 25 et aux ouvriers divers 12 ; note de dragées présentée par Madame A. Richard 119,50 et par Madame A. Gérardin 84,75 ; frais pour déjeuners et dîners à l'hôtel de la poste 687,10. Si l'on comprend dans ces frais deux nappes d'autel, les dépenses s'élèvent à 2.218,45 francs desquelles il convient de déduire les dons de Mesdames Chevandier, A. Hertz, de Menthon ; ainsi que ceux de Messieurs J. Richard, X. Mougin et Chevandier pour un montant de 2.150 francs, soit un total des dépenses de 68,45 francs. Les parrains et marraines des cloches proposés par X. Mougin font partie du conseil d'administration ou sont des proches du personnel de direction : M. Raspiller et Mme Chevandier, M. Adrien Hertz et Mme Richard, M. de Menthon et Mme A. Gérardin.

Le conseil d'administration qui doit faire face à des dépenses considérables à la suite de la construction de nombreux logements et du pensionnat refuse en 1906 d'accéder à la demande du curé de Portieux qui souhaite faire ériger la Verrerie de Portieux en paroisse et édifier un presbytère. X. Mougin propose en 1910 de procurer un autre appartement au desservant qui loge alors au premier étage de l'école. L'usine lui fait donc construire une petite maison à proximité de l'église. Elle se compose d'une chambre, d'une cuisine et d'une autre pièce pour la bonne<sup>Note592</sup>. Tous les frais relatifs à la vie du desservant et de ses aides ainsi que ceux se rapportant au service religieux sont pris en charge par l'usine<sup>Note593</sup>. Cette dernière orchestre l'ensemble de la vie religieuse de la Verrerie.

## 4.2 - Le cimetière

Le 23 juin 1896, devant le conseil municipal dont il fait partie, X. Mougin expose la nécessité de construire un cimetière à la Verrerie car le cimetière communal se trouve à plus de 5 kilomètres de l'ensemble des habitations composant le hameau. "Les enterrements, dit Mougin, sont rendus fort pénibles presque dangereux par la route publique". La société s'engage à céder à titre gratuit à la commune de Portieux 31 ares de terrain nécessaires à la construction et à édifier "à ses frais, risques et périls" le cimetière, "à le parfaire de façon complète et soignée" si la commune consent à verser à la société une subvention de trois mille francs payables à la réception des travaux. Le conseil accepte la proposition et les plans présentés par X. Mougin. Le coût de cet aménagement s'élève à sept mille six cents francs<sup>Note594</sup>. Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Mirecourt donne son accord au vu du rapport du docteur Eury. Le cimetière se situe sur le terrain Lemaix, au nord-ouest de la Verrerie, à 400 mètres des maisons les plus rapprochées, entre la forêt domaniale de Terne et la ligne de chemin de fer, loin en aval de toutes les sources alimentant l'usine et les cités<sup>Note595</sup>. La bénédiction du cimetière de la Verrerie a lieu "en grande solennité" le lundi de la Pentecôte 1897. X. Mougin suggère de faire à chaque décédé un petit monument de 40 à 45 francs au lieu de la fosse commune. "On ne saurait trop encourager le culte des morts"<sup>Note596</sup>. La décision de construction engage également la participation de la commune pour l'entretien du chemin d'accès que l'on demande de classer en chemin vicinal n° 2, prolongement du chemin qui part du chemin communal pour aboutir au passage à niveau de la voie ferrée de Rambervillers à Charmes. "Il y va de l'intérêt particulier des habitants de la Verrerie car dans un

mois ou deux on pourra inhumer dans ce cimetière"Note597. .

Les premières personnes à demander des concessions sont X. Mougin, A. Lacombe chef de fabrication, J. Richard, C. Dillenschneider employéNote598. .

Relatant le banquet qui s'est déroulé à Charmes le 4 mars 1907 à l'occasion du conseil de révision, le journal l'Avenir Républicain reprend les propos du préfet Causel et cite les efforts entrepris par la verrerie pour améliorer le sort des travailleurs. "Outre les bonnes relations que l'usine entretient avec ses ouvriers pendant toute leur vie, elle leur garde, après leur mort, le souvenir de leurs bons services. Au cimetière de la Verrerie, établi sur son terrain et par ses soins, elle érige à chacun de ses ouvriers ou ouvrières décédés un monument, et ce n'est pas un spectacle banal que la visite de ce cimetière, unique en son genre, aux allées bien alignées et soigneusement décorées"Note599. . L'uniformité du cimetière confond dans la mort l'anonymat des travailleurs. Trois monuments dominent les tombes des ouvriers, ce sont les chapelles funéraires des familles dirigeantes : Mougin, Richard, Lacombe.

C'est à l'usine que l'on fabrique le cercueil du défunt, à l'économat que l'on commande les couronnes mortuaires. Directeur, sous-directeur, chefs de service, ouvriers, collègues de travail assistent aux obsèques qui prennent différentes dimensions selon la personnalité du défunt.

L'express de l'Est du 17 janvier 1924 relate les obsèques du graveur Paul Lallemand, 24 ans. Lors de la cérémonie qui se déroule le 15 janvier, le cercueil qui disparaît sous les gerbes de couronnes est précédé de l'harmonie dont faisait partie le défunt. Le convoi se déplace aux accords de la Marche funèbre de Chopin.

Reconnaissance envers les ouvriers morts au champ d'honneur et culte des morts mêlés poussent le conseil d'administration à voter une subvention pour l'édification d'un monument aux morts de la Verrerie de Portieux. L'inauguration a lieu le 21 août 1921.

### **4.3 - Les écoles**

La prise en charge des écoles par l'usine pose deux questions de fond à savoir, d'une part leur statut, public ou privé, et d'autre part l'aménagement des locaux au fur et à mesure de l'augmentation de la population scolaire.

Depuis la loi Guizot de 1833, le hameau de la Verrerie de Portieux possède une école privée mixte, entretenue par le propriétaire de l'usine. La commune ne participe pas au versement du traitement de l'instituteurNote600.

.

X. Mougin demande en 1877 l'érection de l'école de la Verrerie en école publique de hameau, s'engageant à garantir au directeur de cette école un traitement de 800 francs et à verser à cet effet, par avance et par trimestre, 200 francs dans la caisse communaleNote601. . Dépendants de l'usine, les instituteurs doivent également surveiller de façon permanente le dortoir des gamins. C'est le cas de Gavillon, adjoint de l'instituteur Faltot, qui couche dans une petite chambre avec jour sur le dortoirNote602. .

En mai 1882 une demande allant dans le même sens concerne l'école de filles et la salle d'asile, l'usine mettant à la disposition de la commune son bâtiment scolaire ainsi que le mobilier, à la condition qu'ils restent sa propriétéNote603. .

A la suite d'un différend entre l'usine et l'inspection d'académie, en 1891 les écoles de filles redeviennent privées pour rester congréganistes. L'administration souhaite remplacer la directrice soeur Germaine Fleurance qui doit prendre sa retraite par une institutrice laïque. Or, l'école a été mise à la disposition de la commune à titre purement gracieux, l'usine se réservant de reprendre les locaux à son gré suivant les circonstances. Le conseil d'administration n'étant pas d'avis d'avoir une institutrice laïque décide de maintenir les trois soeurs institutrices à la tête des écoles de filles, classes enfantines et élémentaires, tout en acceptant

gratuitement tous les enfants de la Verrerie de Portieux<sup>Note604</sup>. Après cette reprise de l'école de filles par la société en 1892, le conseil de l'instruction publique décide la transformation des écoles de garçons, l'une devenant école de filles.

Le conseil d'administration qui trouve "inadmissible" que la Verrerie possède trois écoles de filles refuse le changement de résidence des instituteurs publics Lhuillier et Lecoanet. Ces derniers donnent leur démission à l'administration. Le conseil d'administration souhaite revenir au statut d'école privée et décide que les deux instituteurs appartiennent à la société et qu'ils seront par conséquent payés par elle<sup>Note605</sup>.

En 1902, les soeurs de l'école de la Verrerie reçoivent l'ordre de partir et X. Mougin intervient auprès de la préfecture. Il obtient le maintien de la soeur à l'école enfantine et espère celui des autres qui viennent de se mettre en règle<sup>Note606</sup>. Les écoles de filles sont réorganisées. Soeur Rose qui quitte son habit de religieuse fait le catéchisme et les écoles sont tenues par trois soeurs, filles du facteur, qui étaient novices au couvent de Portieux et qui se retirent de la communauté.

A. Richard renonce en 1910 à faire transformer l'école privée en école communale devant l'obligation que lui impose la préfecture de lui louer les locaux pour une durée de trente ans<sup>Note607</sup>. Le directeur recrute lui-même le personnel enseignant placé sous sa seule autorité. Il n'exerce pas le contrôle pédagogique qui dépend de l'inspecteur.

En 1910, A. Richard engage Marie Chabot en remplacement de Melle Richy démissionnaire. Melle Chabot, de Villers-sur-Prény, Meurthe-et-Moselle, habite à Metz. L'usine lui offre un logement avec chauffage et un salaire de 1.200 francs arrondi d'une petite gratification en fin d'année commerciale en fonction de l'ancienneté et des capacités. La nouvelle directrice qui possède le brevet et le certificat d'aptitude pédagogique entre en fonction le 2 janvier 1911 après avoir sollicité sa réintégration sous la qualité de française<sup>Note608</sup>. En 1910-1911 aux côtés de Melle Chabot se trouvent Marie Mayer entrée en 1906 et Marguerite Ragué entrée en 1910. Prenons des exemples pour montrer l'état de dépendance dans lequel se trouvent les instituteurs. "La conduite publique d'une institutrice" laisse à désirer, son salaire en subit les conséquences ; un instituteur refuse-t-il de laisser la porte de sa classe ouverte en dehors des heures pour le catéchisme, il reçoit une remontrance du directeur de l'usine. En cas de refus d'obtempérer, des sanctions risquent d'être prononcées<sup>Note609</sup>. P. Monne, adjoint, réclame en 1911 une allocation mensuelle que touchent alors ses deux collègues Lhuillier et Régent. A. Richard lui rappelle que cette allocation avait été créée en faveur des instituteurs parce qu'ils faisaient, avant ou après leur travail, la classe aux gamins de la halle. Ce cours a été abandonné mais l'allocation est maintenue à Lhuillier à cause de son ancienneté à la Verrerie et à Régent parce qu'il est le fils de l'un des ouvriers. Le directeur consent une allocation de 15 francs par mois tout en rappelant P.Monne à l'ordre : "lorsque j'étais jeune ingénieur, il ne me serait jamais venu à l'idée de prétendre aux mêmes prérogatives que celles d'ingénieurs ayant quinze ou vingt ans de plus que moi dans la carrière. Je sais bien que la modestie n'est plus la caractéristique de nos jeunes instituteurs et je suis de ceux qui le regrettent"<sup>Note610</sup>.

L'instituteur doit contribuer à la promotion du personnel de l'usine. Ainsi, dans les années 1907, des cours d'adultes sont faits gratuitement deux fois par semaine aux ouvriers qui désirent recevoir un complément de formation. Ces cours perdurent après la guerre. Ils ont lieu pour les jeunes gens le mardi et le vendredi, de 19 h 15 à 21 h 15, pour les jeunes filles, le samedi de 16 h 15 à 18 h 15.

Des séances cinématographiques agrémentent les réunions<sup>Note611</sup>. A la cession du 23 février 1928 du certificat d'études d'adultes, deux apprentis verriers sont reçus avec mention bien, il s'agit de Maurice Kribs et Pierre Mangeonjean<sup>Note612</sup>.

Alors que les locaux dépendent de l'usine, le personnel enseignant est pris en charge par l'Etat en 1924.

Dès la fusion avec Vallérysthal, considérant que la verrerie est éloignée des villages, le conseil



d'administration décide la construction de trois corps de bâtiments et d'un quatrième destiné à cinquante gamins étrangers à la localité. Cette dernière construction a également pour fonction d'accueillir les salles d'école et des logements pour instituteurs et employés<sup>Note613</sup>. En 1879 le nombre de gamins et le nombre d'écoliers augmentant, la société procède à une réorganisation d'ensemble. Le pensionnat s'étend en occupant les salles d'école des grandes filles et des garçons situées à l'extrême-est du bâtiment. Les locaux étaient restés libres suite à la construction d'une nouvelle école<sup>Note614</sup>. Les écoliers au nombre de 350 obligent à nouveau le conseil d'administration à voter un crédit de 8 à 9.000 francs pour l'agrandissement de l'école de filles, celui de l'école de garçons étant prévu pour 1908. Divers autres aménagements suivent l'augmentation de la population scolaire. En 1911, à la demande de l'inspecteur, la classe enfantine comportant 80 élèves est dédoublée. A. Richard confie le poste à Mme Mermans, femme d'employé, qui a déjà exercé les fonctions<sup>Note615</sup>.

Au cours de l'intense période de développement qui bute sur l'année 1914, le conseil d'administration manifeste sa volonté de maintenir son statut privé à l'école et en particulier à l'école de filles afin de donner à ces dernières une éducation de bonnes mères et de bonnes épouses. Les instituteurs oeuvrent dans un climat de forte dépendance face à l'usine. Les restructurations des bâtiments scolaires liées à celles du pensionnat vont bon train dans cette période.

Le développement fort et continu de la population fait de l'écart de la Verrerie un village à part entière avec ses infrastructures. Ces dernières sont cependant propriétés de l'usine ce qui ajoute au caractère de dépendance des verriers.

## **5 - La caisse de secours et de retraite des ouvriers<sup>Note616</sup>.**

Les statuts destinés à "la création d'une caisse de secours et de retraite pour les ouvriers, verriers, tailleurs et autres occupés dans les établissements de Portieux" sont dressés en 1875. Afin d'assurer à la caisse un fonctionnement régulier et lui permettre de se créer, dès le début, des ressources suffisantes, il n'est alloué aucune retraite avant le premier juillet 1881. Les statuts élaborés ultérieurement restent fidèles aux premiers. Seules peuvent varier les parts de cotisations dues par les ouvriers et par l'usine. A partir de la loi sur les assurances sociales de 1929, des modifications importantes sont introduites dans le fonctionnement de la caisse. Les statuts de 1938 et les débats au sein du conseil d'administration permettent de cerner ces modifications.

Le but de la caisse de secours et de retraites des ouvriers de la Verrerie de Portieux "est de venir en aide : à ses membres malades ou incapables de travailler, à ceux d'entre-eux momentanément dans la détresse, de secourir les orphelins en bas âge laissés dans le besoin par la mort de leurs parents, d'assurer aux femmes d'ouvriers ou ouvrières en couches une indemnité dite "de maternité"<sup>Note617</sup>, enfin d'assurer aux ouvriers et ouvrières de l'usine une pension sur leurs vieux jours, aux veuves de retraités, après plus de trente ans de service, une retraite égale au quart de la retraite de leur mari". Ce même article I des statuts de 1920 n'est pas modifié dans les statuts de 1925. Une clause précise dans les statuts de 1938 que l'aide est accordée aux membres malades âgés de plus de 60 ans et non assujettis aux assurances sociales. En 1938 disparaît l'indemnité "de maternité". Si l'article I situe bien les rôles et fonctions de la caisse qui sont développés dans les articles suivants, il est un but implicite qui apparaît fréquemment dans les préoccupations du conseil d'administration et des directeurs : fixer les ouvriers. Ainsi, en juillet 1880, le conseil d'administration indique qu'un certain nombre d'ouvriers et leurs familles ont quitté Portieux pour d'autres établissements, notamment pour des verreries des environs de Paris où les salaires sont plus élevés. Le conseil pense qu'il y a intérêt à conserver et à fixer dans les établissements la population ouvrière par tous les avantages qu'on peut leur concéder. Il s'agit de ne pas attendre que des réclamations se produisent ; c'est pourquoi l'usine verse désormais à la caisse de secours et de retraites 1 % au lieu de 0,5 %. Le 17 septembre 1920, le directeur fait afficher dans l'usine l'avis suivant : "dans sa séance du 4 septembre 1920, notre conseil d'administration, désireux de prouver sa profonde sympathie à ceux de nos retraités qui se sont montrés fidèlement attachés à l'usine, a décidé ce qui suit : à partir du 1er septembre 1920, tous nos retraités, suivant l'ancien barème, qui ne travaillent pas ailleurs et qui

n'ont pas d'enfants habitant avec eux travaillant ailleurs, subiront une augmentation de retraite de 20 francs par mois. La somme nécessaire à payer ce supplément de retraite sera apportée par l'usine et non par la caisse de secours et de retraite. Cette allocation supplémentaire sera révisée chaque année par le conseil d'administration, au mois de septembre, le conseil ne croyant pas pouvoir engager l'avenir à ce sujet." Comment dire plus clairement les choses ? Il s'agit de rendre captive la main-d'oeuvre jeune par une augmentation de la pension des anciens, augmentation qui dépend du seul bon vouloir des dirigeants<sup>Note618</sup>.

Les recettes de la caisse se composent :

- des cotisations mensuelles de tous les membres fixées selon un pourcentage de leur salaire ;
- des amendes de toutes sortes pour contraventions à la police de l'usine ou autres ;
- des versements faits par la société et égaux à ceux effectués par les membres de la caisse ;
- des intérêts à 4 % l'an de l'actif de la caisse à l'inventaire de fin d'année tant que les fonds se trouveront entre les mains de la société, et des intérêts éventuels si ces fonds ont été l'objet de placement ;
- enfin, des dons qui pourraient être faits à la caisse.

Les cotisations de membres de la caisse et celles de l'usine varient au long de la période en fonction des augmentations de salaires, des difficultés à assurer la prise en charge des retraites, des difficultés financières de l'usine et enfin d'une volonté du conseil de concrétiser les efforts envers les ouvriers que l'on veut fixer. En 1911, le nombre de retraités étant important, la caisse est en déficit. On décide alors une augmentation des cotisations qui sont désormais fixées à 1 % des salaires. A la même époque à Vallérysthal où fonctionne une caisse identique, on ajourne la retraite des vieux verriers afin de ne pas surcharger la caisse dont les ressources sont insuffisantes ; ce qui n'est pas sans inconvénients pour l'avancement des jeunes.

En 1918, le directeur de l'usine de Portieux, président de la caisse, informe les membres de cette dernière que depuis trois années les dépenses annuelles de la caisse dépassent les recettes de 10.000 francs et qu'il y a lieu d'appliquer l'article 25 des statuts. En conséquence, à partir du 27 juin 1918, il n'est plus alloué de nouvelles pensions qu'au fur et à mesure des extinctions. Si plusieurs ouvriers se trouvent en même temps dans le cas de réclamer leur retraite, la préférence est donnée aux ouvriers les plus âgés et les plus anciennement attachés à l'usine. A cet effet, on ajoute pour chacun d'eux le nombre de ses années de travail au nombre de ses années d'âge et celui ou ceux dont la somme ainsi calculée est la plus forte ont la préférence. Dans cette séance du 27 juin 1918, 13 demandes de retraite sont ajournées<sup>Note619</sup>.

L'article 8 des statuts précise que si les recettes de la caisse ne sont pas suffisantes pour remplir leur but, les cotisations peuvent être modifiées par décision du conseil d'administration de la caisse d'accord avec le conseil d'administration de la société. C'est ainsi qu'en novembre 1919, une majoration des retraites entraîne une hausse des cotisations des adhérents et de l'usine. Ces cotisations passent de 1 % à 2 %. Une nouvelle modification de 2 % à 3 % est entérinée par les statuts de 1925. La participation passe à 5 % en 1938. La caisse est en déficit en 1935 et l'on prévoit de réduire les retraites de 10 %. Au début de l'année 1937, une augmentation des salaires permet de ramener la baisse de 10 % à 5 %. Le conseil attend la mise en vigueur de la semaine de 40 heures pour se prononcer sur la compensation des 5 % restants. Ce dernier prélèvement est supprimé le 1er juin 1937.

Les amendes infligées aux ouvriers pour infractions aux règlements : introduction ou consommation d'alcool sur le lieu de travail, ivresse en service, absences injustifiées... constituent donc une partie des recettes de la caisse. Les fonds placés apportent une part non négligeable. En 1910, la caisse possède 8.000 francs de rente française à 3 %, titres en dépôt au Comptoir National d'Escompte à Epinal<sup>Note620</sup>. Les dons renforcent l'avoir de la caisse. Madame Chevandier lègue 10.000 francs aux caisses des deux usines pour rappeler aux ouvriers le nom de son mari et le sien<sup>Note621</sup>. Monsieur le président de la caisse informe le conseil, "qu'ensuite de la chaude réception qui avait été faite à la Grande Duchesse Wladimir de Russie lors de sa visite à la Verrerie, cette princesse avait adressé la somme de 500 francs au profit de la caisse de

secours"Note622. Suite au décès de son beau-père X. Mougin, l'administrateur de la société André Gérardin fait un don de 1.000 francs à la caisse. En outre, Monsieur et Madame Gérardin "en souvenir de la longue carrière de directeur du défunt qui s'intéressa sans cesse au sort des ouvriers de l'usine" instituent une rente de 300 francs qui sera distribuée les 22 octobre de chaque année de la façon suivante : 150 francs à celui des ouvriers de la Verrerie de Portieux, père de famille ou célibataire, qui ayant été durant l'année éprouvé par le malheur sera distingué comme le plus digne d'intérêt ; 150 francs à celle des ouvrières de la Verrerie de Portieux, mère de famille ou jeune fille qui ayant également durant l'année subi des rigueurs de l'adversité, sera désignée comme la plus méritanteNote623.

L'article 10 des statuts précise les obligations de la caisse, obligations qui ne varient pas jusqu'en 1938 :

- paiement au médecin pour soigner gratuitement tout membre malade et sa famille habitant sous le même toit, sans comprendre dans les ayants droit les parents dont les enfants âgés de moins de dix-huit ans sont seuls occupés à l'usine. On considère donc que si les enfants sont jeunes, les parents sont eux-mêmes en âge de travailler à la verrerie. Les ouvriers consultant un médecin autre que celui de l'usine doivent être munis d'un bulletin de consultation délivré par le directeur de l'usine, sinon les honoraires de ce médecin restent à leur charge. C'est une manière de faire entrer les personnels dans le règlement édicté par la caisse et d'éviter des certificats à valeur incertaine ou de complaisance. En cas de maladie, le médecin de l'usine dirige le patient vers l'hôpital civil de Nancy muni d'une lettre pour le médecin spécialiste choisi par ce même patient. Ce dernier n'a droit à aucune indemnité statutaire de maladie durant son séjour dans l'établissement hospitalier. Sur la demande écrite de l'intéressé et dans tous les cas, les frais de voyage sont remboursés. Lors de chaque réunion le conseil de la caisse est conduit à examiner de telles demandes, toutes honorées positivement. Les applications de ventouses, sangsues, aux ouvriers et ouvrières, sont à la charge de la caisse, ainsi que les injections de morphine dûment ordonnées par le médecin. La sage-femme fait office d'infirmière car c'est elle qui applique ventouses, sangsues...
- paiement par jour de manque, aux membres malades, d'une indemnité fixée en fonction du salaire. L'article 12 précise que si la maladie ne dure pas plus de trois jours, il n'est payé aucune indemnité au malade. Si la maladie dure plus de trois jours, il n'est payé aucune indemnité au malade pour les trois premiers jours. Cette dernière clause se retrouve dans les statuts de 1925 et 1938. Les articles 13 et 19 disent bien le souci de l'usine de combattre l'abus d'alcool et plus généralement tout comportement qui trouble l'ordre public ; article 13 : lorsque la maladie sera le résultat d'une vie déréglée, d'ivrognerie, de disputes, de batailles ou autres causes semblables, il ne sera dû ni accordé aucun secours (...); article 19 : tout membre qui feint une maladie ou qui, pendant la durée de la maladie sera trouvé en état d'ivresse, perdra ses droits à tout secours pendant cette maladie. En cas de récurrence, il pourra, par décision du conseil de la caisse, être rayé de la liste des membres et perdra tous ses droits à la caisse. Lors de sa séance du 6 avril 1911, le conseil examine 121 cas et n'en rejette qu'un au motif que l'ouvrier a bénéficié de sept jours d'arrêt pour ivresse. Le 28 juin de la même année, une indemnité est refusée parmi 120 cas au motif que l'ouvrier a été vu à la pêche à la main pendant sa maladie. Un verrier malade du 15 avril au 3 juillet est allé se battre à la halle le 10 mai : le secours lui est supprimé du 10 mai au 3 juilletNote624.
- Jusqu'en 1912, les médicaments sont pris en charge pour partie par la caisse. Par un avis pris en séance du 18 avril 1912 et affiché dans l'usine, le conseil décide, afin d'aider la caisse à supporter ses nombreuses charges, que les médicaments seront payés en entier par les intéressés.
- Contribution aux frais d'enterrement des membres décédés, jusqu'à concurrence de 20 francsNote625.
- Une pension de retraite ou un secours temporaire à tout membre qui, en raison de son âge, d'infirmités ou de maladie, n'est plus apte au travail, conformément à un barème établi selon le salaire mensuel. A dater du 1er septembre 1920, les retraites s'échelonnent de 25 à 85 francs par mois avec majoration de 36 francs par an et par année de service au-dessus de 30 ans avec maximum de retraite de 1.400 francs au lieu de l'ancien barème qui variait de 20 à 50 francs avec majoration de 24 francs par an et par année de service au-dessus de 30 ans avec maximum de 1.000 francs.



Dans sa séance du 28 juin 1910, après un examen attentif de chacune des réclamations, le conseil a été d'avis d'allouer des indemnités de maladie pour 152 cas, diverses demandes d'aides financières et des retraites à six personnes sur les neuf qui avaient sollicité le conseil<sup>Note626</sup>. Une ouvrière, boucheuse, voit sa demande rejetée en raison de deux interruptions de travail à l'usine ; un ouvrier, maçon, parce qu'il n'a pas 20 années de service à l'usine ; une ouvrière, biseauteuse, parce que son certificat médical n'est pas affirmatif sur l'incapacité de travail.

- Allocation de secours aux familles reconnues comme étant dans le besoin malgré une bonne volonté évidente de travailler, cette allocation ne pouvant cependant être allouée durant deux trimestres consécutifs.

L'article 18 attache les ouvriers à l'usine : tout membre qui cessera son travail dans les usines de la société ou qui sera congédié pour quelque motif que ce soit perdra tous ses droits sur la caisse et sera rayé de la liste de ses membres. Afin d'améliorer sa retraite, Poncelet, ancien verrier, avait reçu un secours de 120 francs. Le fils qui a quitté l'usine pour les chemins de fer cherche à débaucher des ouvriers. Le secours du père est supprimé<sup>Note627</sup>. Quitter la verrerie pour s'engager dans une autre usine entraîne de facto la perte d'un secours. Marcel Bigel, malade, formule en mars 1912 une demande de mise à la retraite. Le directeur lui explique que, selon l'usage, un ouvrier attestant par un certificat du médecin qu'il est hors d'état de travailler peut être admis à la retraite s'il a au moins 50 ans et 30 ans de services. Ce n'est donc pas un droit. Cependant, pour permettre au ménage de vivre, le directeur fait allouer un secours provisoire fixé au chiffre qui aurait été celui de la retraite, soit 40 francs. Rétabli, Bigel s'engage comme ferrassier chez Daum et la mesure tombe par décision du conseil le 26 septembre 1913<sup>Note628</sup>.

- - Indemnité fixe de 25 francs, dite de maternité, à toute femme d'ouvrier occupée à l'usine<sup>Note629</sup>. Dans sa séance du 28 juin 1911, le conseil de la caisse décide qu'à partir du 1er juin 1911, les ouvrières de l'usine qui, par suite de couches seraient obligées d'interrompre leur travail soit pour se soigner, soit pour élever leur nouveau-né ne seraient pas considérées comme ayant quitté le service de l'usine à la condition toutefois que leur absence ne soit pas supérieure au délai d'un an, jour pour jour, à la date de leur accouchement. La durée de l'absence ne compterait pas dans l'évaluation des années de service, tout en ne constituant pas une interruption de travail. Cette indemnité et cette démarche marquent la volonté de la société d'encourager la natalité. En 1919, dans une période d'étiage démographique, le conseil d'administration décide de porter de 25 à 50 francs l'indemnité pour le premier enfant, et d'octroyer 75 francs pour le deuxième, 100 francs pour le troisième. Ces indemnités ne sont accordées que si tous les enfants en âge de travailler sont employés à l'usine. Cette dernière clause s'ajoute aux divers règlements qui rendent captive la main-d'oeuvre.

Les statuts de 1925 abrogent la décision de 1919. Désormais une seule indemnité de 25 francs est versée. Si l'usine a effectivement besoin de main-d'oeuvre c'est à très court terme.

La caisse de secours et de retraite est administrée par un conseil composé : du directeur de l'usine, président de droit remplacé, en cas d'empêchement, par le sous-directeur ou par un des chefs de service désigné par lui ; du chef de la comptabilité de l'usine ou du caissier, lequel est chargé des comptes de la caisse et des fonctions de secrétaire ; de sept membres permanents sachant lire et écrire, dont : deux verriers, deux tailleurs, trois ouvriers ou ouvrières divers élus pour trois ans à la majorité des voix par les membres permanents convoqués à cet effet par le directeur dans la première quinzaine de janvier. Les membres sortants sont rééligibles. Le 22 février 1911, les élections ont lieu de 17 à 18 heures pour les verriers dans le bureau de la halle, pour les tailleurs dans le bureau de la taillerie et pour les ouvriers divers dans le bureau du magasin. Sont élus lors de ce scrutin : Charles Henquel ; Alfred Thiébaud ; Paul Blot ; Louis Hubert ; Théophile Dehan ; Adrien Darmoise ; Paul Marchand<sup>Note630</sup>. Les élections de l'année 1920 confirment un comportement général des ouvriers qui participent moins au vote que les verriers et les tailleurs. Tous les membres inscrits à la caisse ne sont pas électeurs. En 1911 seules 480 personnes votent pour plus de 1.300 adhérents à la caisse. L'ancienneté et un travail en continu, gages de fidélité à l'usine, déterminent l'électeur. Toujours pour cette année 1911, votent les ouvriers, dits membres permanents de la caisse, dont le salaire est de 100 francs et au-dessus ou qui

ont 15 années consécutives de travail à l'usine. Le directeur oriente les décisions du conseil de la caisse. Il prend souvent, à titre personnel, des positions qui engagent davantage l'usine que le conseil. Nous ne savons pas quels critères guident le directeur pour attribuer, lors des réunions de la caisse, des secours temporaires mensuels à des ouvriers pendant toute la durée de leur impossibilité à travailler. Ces secours sont portés à la charge de l'usine<sup>Note631</sup>. Cette dernière accorde également des secours sans en référer au conseil de la caisse.

Le directeur accepte de prendre en charge les ouvriers des carrières de sable : Dervin et Letriquet qui n'ont jamais fait partie de la caisse. L'usine leur verse cependant 20 francs par mois à partir du 1er janvier 1915. Lorsqu'ils quittent définitivement le travail, ils perçoivent 120 francs par mois. L'ouvrier Charvet qui a quitté les carrières en 1908 pour s'employer ailleurs n'a aucun droit. Des interventions directes du directeur auprès du conseil d'administration de la société ou de son président permettent des prises en charge particulières. Il propose ainsi une aide des deux tiers du coût de l'hospitalisation d'un ouvrier à Epinal, ce coût étant trop important par rapport au budget de ce dernier. Il suggère une aide pour un tiers des dépenses d'hospitalisation pour une femme victime d'une grossesse extra-utérine... Des mesures collectives ou des mesures plus sélectives sont prises de façon conjoncturelle. En 1901, le bois ayant beaucoup augmenté, l'usine achète une coupe afin de la revendre au personnel au prix de revient. A plusieurs reprises en raison de la cherté des pommes de terre, base de l'alimentation, le directeur fait distribuer aux familles de quatre enfants de moins de 16 ans, 50 kilogrammes de ces tubercules par enfant.

Il convient pourtant de ne pas négliger le rôle joué par le conseil de la caisse. Les ouvriers membres de ce conseil écrivent au directeur de la verrerie en avril 1912 afin de soumettre des améliorations aux statuts. Ils lui demandent de porter ces propositions à la connaissance des membres du conseil d'administration de la société conformément aux statuts. Dans la séance du 30 mai, le conseil de la caisse adopte, sous la présidence du directeur, l'ensemble des propositions. L'avis est affiché dans l'usine. Ces propositions concernent le temps de service à l'usine, les avantages à l'ancienneté, le service militaire, la compensation à la caisse :

- temps de service à l'usine : qu'un employé qui se sent fatigué, craignant que son salaire ne s'en ressentisse, demande l'arrêt de sa retraite après 30 années passées au service de l'usine ;
- avantages à l'ancienneté : passé 30 années de service, que chaque année augmente la retraite de 12 francs soit un franc par mois ;
- service militaire : (...) que le service militaire comptât dans les 30 premières années passées à l'usine, car (...) un jeune homme qui fait deux et trois ans de service militaire, a perdu son gain, des occasions d'avancement, (...) tandis que pendant ce temps, ses camarades non soldats touchent leur paye, profitent de l'avancement et ont tout profit pour la retraite. Cette proposition conduit aux décisions suivantes : les deux années de service militaire en tant qu'appelés compteront comme années de service à l'usine ; à titre de compensation, les ouvriers qui auront été dispensés du service militaire ne pourront faire fixer le chiffre de leur retraite qu'à partir de 32 ans de service ;
- compensation à la caisse : pour aider dans la mesure du possible la caisse de secours et de retraite à supporter ses nombreuses charges ainsi que celles que lui impose l'amélioration du service des retraites, les médicaments seront payés en entier par les intéressés.

Ces propositions présentées "au nom des ouvriers", allant pour la plupart dans le sens d'une meilleure gestion de la caisse ne peuvent qu'être acceptées. Les membres du conseil de la caisse jouent un rôle dans le maintien d'un climat social positif au sein de l'usine.

L'administrateur de la société, Roeckling, émet le voeu qu'une caisse spéciale de retraite des employés des deux établissements soit créée. Lors de l'assemblée générale du 12 septembre 1906, le conseil d'administration annonce son intention de création, l'année 1906 coïncidant avec le deux-centième anniversaire de Portieux et le soixante-dixième de Vallérysthal. Pour commémorer "ces glorieux anniversaires", le conseil d'administration propose une augmentation de 20 francs par action et un acte de libéralité par la création d'une caisse de pensions en faveur des employés. Une somme de 100.000 francs est versée à ces deux caisses dont

50.000 francs pour Portieux. Afin d'assurer la vitalité de cette nouvelle institution, le service des retraites ne commence que le 1er juillet 1910. Bien que son intitulé ne le laisse pas paraître, cette caisse est également une caisse de secours. Des employés, ou leurs familles, bénéficient de ses apports avant la date effective de son fonctionnement. Le 20 avril 1907, le directeur informe le conseil d'administration de la mort de Mougeolle et de celle de Paul Henry, employé aux expéditions. Ce dernier laisse une veuve et trois enfants jeunes. Richard propose d'octroyer à chaque enfant jusqu'à l'âge de 18 ans, alors que les statuts précisent 16 ans, un secours annuel de 200 francs et 150 francs à sa veuve jusqu'à son remariage éventuel. En 1909, Charles Thomas employé à la halle a cessé son travail. Souffrant d'une paralysie générale, il est hébergé à l'asile de Maréville (Meurthe-et-Moselle). Le conseil décide de lui verser 792 francs pris sur les frais généraux de l'usine. A son décès en septembre 1909, la veuve touche un tiers de la pension, conformément aux statuts qui doivent prochainement entrer en vigueur<sup>Note632</sup>. Tout employé de vingt ans révolus peut, à sa demande, faire partie de la caisse. Un conseil composé de six membres, nommés moitié par les membres participants, moitié par la direction de l'usine, administre la caisse. Dans ses principes organisateurs, la caisse des employés s'apparente à celle des ouvriers. En 1907, chaque participant verse 3 % des appointements. Les articles des statuts n'abordent cependant pas les questions de moralité et de bonne conduite comme c'est le cas dans les statuts de la caisse des ouvriers. Alors que pour ces derniers, quitter l'usine ou être congédiés suppose la perte de tous leurs droits, pour les employés partir avant cinq ans de participation à la caisse de retraites ne donne droit à aucune rétribution. Mais après cinq ans, il est versé le total de la somme entre la cinquième année révolue de participation et le jour du départ. Point n'est besoin d'édicter un règlement aussi draconien pour les employés. Ne serait-ce qu'en fonction des besoins de main-d'oeuvre qui sont moins cruciaux dans ce domaine de l'usine.

En 1929, les ouvriers et employés espèrent que la mise en vigueur de la loi sur les assurances sociales n'entraînera pas la suppression des retraites prévues par le règlement des deux caisses. Le conseil d'administration constate que les nouvelles charges pour les assurances sociales s'ajoutant aux anciennes vont créer des dépenses importantes et faire monter le prix de revient dans un moment où le tarif à l'exportation est en baisse. Il est décidé néanmoins de poursuivre le versement mensuel aux caisses tant qu'elles contiennent les versements des ouvriers. A partir de 1933, le personnel nouveau n'est plus inscrit à ces caisses. Les statuts de 1938 précisent essentiellement que les secours, retraites... concernent les membres non assujettis aux assurances sociales. Après avoir étudié de nombreuses solutions, le conseil d'administration conclut en ... 1947 que la caisse de secours et de retraites des ouvriers doit être liquidée car elle ne peut plus assurer légalement ses prestations. Il considère que, depuis l'institution des assurances sociales et surtout depuis la dévaluation de la monnaie, les retraites assurées par la caisse de secours représentent de moins en moins d'importance par rapport aux retraites des assurances sociales. Nous sommes entrés dans une période où les institutions patronales ont fait long feu. Une délégation ouvrière n'avait-elle pas d'ailleurs contesté la gestion même de la caisse en demandant fin 1937 sa vérification par des experts ?

## **6 - L'économat - la société d'alimentation<sup>Note633</sup>.**

Les ouvriers de Vallérysthal souhaitent bénéficier d'un économat comme il en existe un à Cirey-sur-Vezouze. En 1881, le conseil d'administration envisage la construction de ce futur économat, tout en considérant comme un avantage le fait que les prix auxquels pourraient être fournies les marchandises équivalent à une augmentation de 4 % sur les prix de la main-d'oeuvre. En 1900, les ouvriers de Portieux pétitionnent pour obtenir les mêmes avantages qu'à Vallérysthal. En décembre 1901, l'organisation du service est en partie achevée et le gérant désigné : Armand Lutz, né en 1855, qui a précédemment travaillé à Vallérysthal<sup>Note634</sup>. Le gérant prend ses fonctions le 1er avril 1902 et l'économat fonctionne le 1er mai suivant. Toujours dans le but de faire obtenir des prix avantageux aux ouvriers en complément des salaires, X. Mougin ouvre, en 1901, un logement à un boucher étranger afin qu'il exerce son métier en concurrence avec celui de la Verrerie. L'économat vit dans la dépendance de l'usine jusqu'en 1912 date à laquelle l'administration qui a fermé les yeux sur l'instruction de la nouvelle loi met en demeure la société, par le biais de l'inspecteur principal du travail, soit de transformer l'économat en société coopérative, soit de fermer. Le conseil d'administration propose alors de former une société en commandite par actions à laquelle l'usine louerait l'immeuble affecté à l'économat et céderait les marchandises approvisionnées. La société peut souscrire la totalité des actions mais

le directeur juge préférable de s'assurer de la majorité dans les assemblées et de mettre un certain nombre d'actions à disposition des ouvriers. On prévoit de distribuer 5 % des bénéfices aux actionnaires et le surplus aux clients au prorata de leurs achats et de maintenir le gérant de l'économat en fonction comme gérant de la société en commandite. Il n'est plus un employé de l'usine et n'est justiciable que devant l'assemblée des actionnaires qui, seule, peut le renvoyer. Cette indépendance du gérant vis-à-vis de l'usine est rapidement circonscrite. Afin de ne pas être désarmé vis-à-vis de lui, le directeur lui fait signer une lettre de démission en laissant la date en blanc. Le 1er juillet 1912, la direction de la coopérative est confiée à René Boeuf, précédemment employé à l'économat<sup>Note635</sup>. Le 9 octobre 1912, René Boeuf dépose les statuts d'une société en commandite par actions chez Maître Jeandel, notaire à Charmes. Cette société est constituée entre René Boeuf, seul gérant, et les propriétaires d'actions simples commanditaires. La société a pour objet de fournir à ses associés des produits et des marchandises "de qualité vraie et de poids sincère et de réaliser par la création de magasins et au bénéfice de ses membres, des économies sur leurs dépenses de consommation, d'acheter en gros et de recevoir en consignation dans ses magasins, tous produits et marchandises qu'elle revend en détail à ses associés suivant le cours du jour." La société dont le siège est fixé dans les bureaux de l'usine, ce qui montre le degré de dépendance, est prévue pour une durée de 20 ans. Le capital se compose de 1.400 actions de 100 francs chacune. Ces actions peuvent être possédées par des ouvriers, employés ou chefs de famille d'ouvriers des Verreries de Portieux, ou anciens ouvriers, ainsi que par toute personne même étrangère à la Verrerie. René Boeuf a la signature sociale et la direction exclusive des affaires de la société. Il ne peut conclure aucun emprunt, ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux, sans y être autorisé par une délibération de l'assemblée générale. Le gérant perçoit un salaire de 1.600 francs payable par 1/12 et porté au compte des frais généraux, une part des bénéfices et dispose d'un logement gratuit. L'assemblée générale nomme un conseil de surveillance de trois membres représentant les actionnaires dans leurs rapports avec la gérance. La deuxième assemblée générale du 5 décembre 1912 nomme membres de ce conseil pour une année : Eugène Virte, employé, 6 actions ; Emile Eusèbe, verrier, 6 actions et Auguste Keltz, verrier, 5 actions. Chaque membre du conseil doit être en possession de 5 actions, au moins, déposées dans la caisse sociale pendant la durée du mandat "à la garantie des fautes qu'il pourrait commettre". Le fonds de réserve est alimenté par un prélèvement de 5 % sur les bénéfices. L'excédent sert à payer le premier dividende de 5 % du capital net d'impôts aux actionnaires et l'allocation de 4 % au gérant. Le reste se trouve mis à disposition de l'assemblée générale des actionnaires qui en détermine l'emploi. Le 20 novembre 1912, le gérant remet à Maître Jeandel la déclaration de souscriptions et de versements concernant la société en commandite par actions dite "René Boeuf et Compagnie", désignée sous le nom de Société d'Alimentation des Verreries de Portieux. Quatorze cents actions de cent francs chacune sont souscrites par 177 actionnaires. Parmi ceux-ci, 92 % exercent à l'usine. Les ouvriers par leur présence au comité de surveillance, d'une part, et par leur engagement dans l'actionnariat, d'autre part, doivent avoir le sentiment de participer pleinement à la gestion de la société. Un examen attentif de la liste des actionnaires dément cette assertion. Ces 92 % d'ouvriers ne possèdent que 58 % des actions et encore doit-on considérer que 18,5 % d'entre-eux n'ont souscrit que pour une ou deux actions seulement<sup>Note636</sup>. A contrario, 15 personnes étrangères à l'usine, ou faisant partie de la direction, soit 8,5 % des actionnaires détiennent 42 % des actions. C'est ainsi que Paul Baheux, avocat à Nancy, possède 40 actions ; Joseph Bournique, industriel à Abreschviller, 40 actions ; Charles Frédéric Beucler, clerk de notaire à Charmes, 40 actions ; André Gérardin, sous-inspecteur de la Gare de l'Est à Paris, 40 actions ; Georges Guntz, industriel à Saverne, 40 actions ; Comte de Menthon, industriel à Saint-Loup (Haute-Saône), 40 actions ; Jean Baptiste Mazerand, industriel à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), 42 actions ; Jean Baptiste Mansuy, représentant à Paris, 50 actions ; Robert Masson, négociant à Charmes, 45 actions ; Eugène Lhuillier, représentant à Paris, 40 actions ; Nestor Eury, docteur en médecine à Charmes, 40 actions. A cette liste il convient d'ajouter : Raoul Jolant, ingénieur, 50 actions ; Emile Cleisz, médecin, 44 actions ; André Lacombe, sous-directeur, 24 actions ; Adrien Richard, directeur, 24 actions et enfin René Boeuf, le gérant, 40 actions. Le rôle influent de ces personnes se trouve renforcé dans la mesure où, pour la plupart (10 sur 15), elles font partie soit du conseil d'administration de la société anonyme des verreries Vallérysthal et Portieux, soit du conseil de surveillance de celle-ci, soit enfin du personnel de direction ou de maîtrise.

La même année, la verrerie vosgienne de Clairey se fixe des buts voisins : créer une société pour l'acquisition,

la fabrication, la vente et l'échange de toutes denrées et marchandises destinées à la consommation et à l'usage des sociétaires et du public. Clairey choisit une autre forme juridique : société anonyme << la coopérative de Clairey >>. Les statuts déposés chez Maître Edmond André, notaire à Charmes, sont arrêtés par Emile Bilger, tailleur sur verre, domicilié à la Grange-Bresson, commune d'Hennezel, et Emile Debry, employé à la verrerie, domicilié à la Frison, commune d'Hennezel. Le siège de << la coopérative de Clairey >> se trouve dans un immeuble loué par l'usine. Le capital social se compose de 12.500 francs répartis en 250 actions de 50 francs. Peuvent être actionnaires : gérants, employés, ouvriers des verreries de Clairey, anciens ouvriers n'ayant pas quitté la commune, chefs de famille dont au moins un membre travaille à la verrerie et personnes habitant les immeubles de la société des verreries. La liste des actionnaires, déposée le 29 novembre 1912, chez le même notaire recense 71 personnes, ouvriers pour la plupart, à l'exception de Joseph Didot le directeur de la verrerie, 8 actions ; Marie-Adeline Mougin, veuve de Nicolas Didot et rentière à Clairey, 8 actions ; Marie Willy, receveuse des postes, une action. L'actionnariat à participation ouvrière indique ici une plus forte et réelle implication des verriers. A Portieux, nous trouvons un gérant, seul responsable devant les actionnaires et par conséquent, en fonction de la composition des investisseurs, devant l'usine ; à Clairey, nous avons un conseil d'administration composé d'ouvriers et responsable devant une assemblée générale d'ouvriers. Nommé à la première réunion des actionnaires, le conseil d'administration de << la coopérative de Clairey >> comprend outre Emile Debry et Emile Bilger, 5 verriers, un tailleur, et 2 employés. Cette assemblée nomme le directeur, Joseph Didot, commissaire de surveillance afin de bénéficier d'une aide technique. A Clairey, si l'indépendance des ouvriers qui constituent la coopérative n'est pas totale, elle est néanmoins largement supérieure à celle dont peuvent bénéficier les personnels de Portieux.

Le pain forme l'alimentation de base de l'ouvrier, c'est pourquoi les patrons se sont toujours employés à faciliter des possibilités d'approvisionnement. X. Mougin fait construire deux fours où les habitants peuvent cuire eux-même leur pain. Par la suite, c'est un boulanger de l'extérieur qui passe à la Verrerie. Toujours avec l'idée de rendre la cité ouvrière indépendante, A. Richard souhaite adjoindre une boulangerie à la coopérative. En 1919, il visite la boulangerie des aciéries de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle) en compagnie du sous-directeur et d'un ouvrier boulanger. Enchanté par cette visite, il décide de faire fonctionner de manière autonome une boulangerie qui ouvre le 1er juillet 1920. Prenant modèle sur les aciéries de Neuves-Maisons, il réorganise la coopérative. Les commandes s'effectuent désormais par le bureau de l'usine, renforçant contrôle et dépendance. René Boeuf s'occupe de la comptabilité pour la partie tenue à la coopérative ainsi que de la salle des ventes et des employés. Chaque semaine, et ceci pour éviter des abus, une employée est désignée pour servir ses collègues et leurs marchandises sont portées, comme pour tous les clients, sur leur livret personnel. Un employé a la responsabilité de la chaussure et de la quincaillerie ; un autre celui des tissus et de la bonneterie ; l'épicerie, mercerie, graisse, huile, charcuterie sont partagées entre les autres employés. Théophile Dehan, adjoint de R. Boeuf, vérifie les arrivages de grosse épicerie, de lard, graisse, huile, charcuterie. En 1921, la coopérative occupe 9 employés et le gérant. Elle fait plus d'un million de chiffre d'affaires, non compris le pain, la boulangerie fonctionnant de manière autonome.

Devant les difficultés accumulées par l'usine à la fin des années 30, on éprouve la nécessité de rebâtir une nouvelle société d'alimentation et l'usine souhaite louer la boulangerie à cette dernière. Le directeur se met en rapport avec la Société Nancéienne d'Alimentation pour créer une succursale à la place de la société d'alimentation qui est dissoute.

Le samedi 22 novembre 1941, les actionnaires de la société en commandite par actions sont convoqués au siège social dans le but d'entendre le rapport des liquidateurs amiables sur les comptes de l'exercice 1940-1941, sur la situation actuelle et le rapport du conseil de surveillance. Il s'agit enfin de se prononcer sur les comptes et répartition des bénéfices Note637. .

La société d'alimentation doit être inscrite dans un ensemble d'institutions créées par la volonté du patron afin, entre autres, de s'attacher les ouvriers. Certes, ces derniers peuvent bénéficier de prix avantageux et de ristournes mais avec l'inconvénient de voir opposer des arguments de nature philanthropique aux demandes d'augmentation des salaires et surtout avec le risque important de vivre dans la dépendance de la direction.

Voici un cas de supplique, parmi d'autres, adressé au directeur. Dans un premier courrier, Madame F écrit : "Monsieur Adrien, n'ayant pas suffisamment pour payer l'économat je fais appel à votre bon coeur pour que vous vouliez avoir l'obligeance de m'avancer 50 francs à retenir sur les deux mois qui suivent S.V.P.". Dans un second courrier, elle quémante à nouveau : "Monsieur Richard, je suis encore forcée de vous écrire au sujet de l'économat. mon mari avait écrit une lettre que j'ai portée à Monsieur Loutz pour demander de donner un acompte tous les mois pour le compte que l'on redoit. il m'a répondu que la boîte n'était pas à lui que notre compte était au bureau. que nous nous arrangions avec Monsieur le Directeur que l'on lui défendait de donner des marchandises sans vos ordres. Monsieur mon mari me charge de vous dire que si vous vouliez bien nous aimions mieux payé au bureau. si vous vouez bien vous nous retiendrez la somme de 30 francs tous les mois jusqu'au mois de mars. à ce mois nous devons toucher l'argent de notre maison que nous avons vendu dans notre pays. et donc nous pourrions rembourser au bureau. vous trouverez peut-être que ce n'est pas beaucoup 30 francs par mois. c'est pour je puisse payer tous les mois ce que je prendrai à l'économat. afin de ne plus faire de retard que je ne sois plus obligée de vous ennuyer à vous écrire car je suis honteuses de vous déranger ainsi enfin que voulez-vous, mes enfants et mon mari ne peuvent pas travailler sans rien dépenser. je me fie sur votre grande bonté et gentillesse envers notre famille pour mettre tout cela dans de bonnes conditions. nous aurons un bon souvenir de vous. il faut espérer que ça ne sera pas toujours de même. plus mes enfants grandiront plus ils travailleront. vous voudrez bien m'excuser de ma vilaine écriture. mon mari n'a pas osé vous écrire. c'est pourquoi il a fallu que je le fasse (...)"[Note638](#). La famille F doit 110,90 francs. Il lui faut rembourser pendant quelque quatre mois. Humiliation morale pour cette femme et dépendance totale vis-à-vis de l'usine qu'il ne peut être question de quitter dans ces conditions, discrétion totale du mari qui préfère laisser sa femme argumenter avec ses moyens afin d'attendrir le patron sur la situation familiale, engagement à faire travailler les enfants dans le futur encore lointain : voilà l'essentiel de ces courriers qui traduisent un phénomène que toutes les formes d'institutions en faveur des ouvriers ont engendré à des degrés divers.

Par ailleurs, nombreux sont les verriers qui s'endettent auprès des commerçants. C'est parfois la saisie sur salaire qui les guette par le biais d'un huissier ou du greffe de paix. Le plus souvent les cas se règlent à l'amiable, l'usine consentant une avance sur déclaration. La veuve P déclare payer à J.B. Vinot, cordonnier à la Verrerie, la somme de 26,50 francs en trois fois à partir du 13 janvier 1898. Elle ajoute : "si je n'ai pas payé d'ici à trois mois, je l'autorise à se faire payer au bureau de la verrerie sur mon compte passé cette date"[Note639](#).

## 7 - La ferme

Après le décès de madame Grandjean, en 1893, la ferme qui lui appartient et qui contient une centaine d'hectares en bordure des terrains de l'usine est en vente. Le conseil d'administration donne alors tout pouvoir à X. Mougin pour traiter l'affaire[Note640](#). Outre les terrains, la ferme acquise sur la famille Grandjean, pour 115.000 francs, comprend un vaste bâtiment à usage de bergerie ; un logement pour le berger ; divers hangars.

Quelques terrains sont vendus au directeur A. Richard ou repris pour la création d'une route[Note641](#). L'usine entretient cette ferme tenue par Didon qui paie régulièrement une location. Le fermier cultive quelque 70 hectares. La verrerie procède à la réfection des pavés de l'écurie, à la création d'une fosse à purin et surtout à des agrandissements en 1909. Le directeur explique alors aux membres du conseil d'administration que le fermier ne peut fournir tout le lait recherché par le personnel et qu'il convient donc d'agrandir l'étable de façon à posséder une douzaine de vaches supplémentaires. Il obtient l'autorisation de procéder aux travaux utiles à cet effet puisqu'il s'agit de l'intérêt des ouvriers auxquels on fournit un lait pur à bas prix. Les écuries sont à nouveau agrandies en 1922 et le loyer subit une hausse de 10 %. Avoir un personnel en bonne santé, éviter de laisser les ouvriers exercer une double activité verrière et paysanne qui nuit à l'investissement professionnel, limiter les demandes d'augmentations de salaires, tels sont les buts implicites de ces avantages offerts au personnel.

C'est la même conception philanthropique qui pousse, en 1908, le directeur à aménager la salle de musique pour accueillir les ouvriers qui arrivent par le train de 5 heures 19 pour prendre le travail à 7 heures. Contre

faible rétribution, on leur distribue café et lait. C'est un bon moyen de lutter contre l'abus possible d'alcool que pourraient favoriser ces heures de désœuvrement.

## 8 - L'adduction d'eau

C'est le 6 juillet 1930 que Cossin, maire de Portieux, expose au conseil municipal l'intérêt de doter le village d'une adduction d'eau potable<sup>Note642</sup>. Il rappelle qu'un prélèvement spécial sur les fonds du pari mutuel est affecté aux subventions pour ces travaux et qu'il est de l'intérêt de la commune de profiter de cet avantage. Plus de huit années sont nécessaires pour mener à bien cette entreprise d'équipement du centre de la commune. A plusieurs reprises, le conseil municipal remercie le sénateur Richard pour ses interventions auprès du ministre de l'agriculture afin d'obtenir des subventions. C'est le cas en 1934, alors que le sénateur est encore directeur de la verrerie, et en 1937. Eugène Aubry, maire, concrétise le projet. En janvier 1936, les personnes désireuses d'avoir une concession d'eau sont invitées à se faire inscrire à la mairie avant le 5 février délai de rigueur. Il en coûte 100 francs par installation. Le député Jean Leroy intervient également, en décembre 1936, auprès du ministre de l'agriculture afin d'obtenir une subvention. Le ministre répond le 29 décembre 1936. Il précise qu'il a décidé "d'allouer à la collectivité une subvention, payable selon les possibilités budgétaires, s'élevant à 36 % des dépenses qui seront réellement faites<sup>Note643</sup>. Les travaux se terminent en 1938. En vue de couvrir les frais résultants de la reprise des travaux d'adduction d'eau, la commune de Portieux, sous la direction de son maire Eugène Aubry, est autorisée à emprunter 120.000 francs au taux d'intérêts de 5 % remboursables en 30 années<sup>Note644</sup>.

Ce n'est que quelque 10 années plus tard que la commune prévoit l'étude de travaux pour l'autre partie du village : la Verrerie. Le conseil municipal décide par délibération du 14 février 1947 l'alimentation en eau potable et assainissement de l'annexe de la Verrerie de Portieux. Il est en effet urgent d'assainir ce secteur, les eaux usées et résidus de toutes sortes se déversant alors dans les caniveaux à ciel ouvert et dans les rues, "créant un état contraire à l'hygiène la plus élémentaire". Il importe donc "de faire bénéficier les habitants de cette annexe le plus tôt possible des mêmes avantages que les habitants du chef-lieu de la commune, où l'eau sous pression ainsi que le tout-à-l'égout ont été installés avant la guerre". Les habitants de la Verrerie acceptent mal cette discrimination dans la chronologie des équipements alors que leur patron est à l'origine des subventions indispensables à l'édification du réseau pour le centre du village.

Cette adduction d'eau à la Verrerie pose de nombreux problèmes financiers et juridiques. En février 1947 le maire, Arsène Renard, demande à la société des verreries de faire l'avance des frais, ceux-ci étant ultérieurement intégrés dans l'ensemble des dépenses et subventionnés au même titre que les travaux. Il demande également à la société si elle confirme qu'elle envisage de céder éventuellement tout ou partie de l'emprise des voies privées des cités ouvrières afin d'obtenir de l'Etat une subvention pour exécution des travaux. La société donne son accord pour le premier point et émet un avis favorable pour le second. Des polémiques naissent à propos de la participation de la société à l'entretien des rues. Le directeur Moulin précise qu'il n'a jamais été question de cesser l'entretien des rues de la Verrerie dans le cas où celles-ci seraient cédées gratuitement à la commune pour lui permettre d'y installer les égouts et canalisations d'eau potable. L'importance des travaux exécutés chaque année doit dépendre, selon le directeur, de la conjoncture économique et du régime fiscal communal. Cette dernière remarque sonne un peu comme une menace, l'usine s'estimant malmenée sur le plan des impôts par la municipalité.

Il faut attendre 1949 pour que le maire appelle l'attention spéciale de l'Assemblée sur la nécessité, depuis longtemps constatée "et qui se fait de jour en jour plus vivement sentir de l'établissement de canalisations destinées à distribuer dans les diverses parties du territoire de la deuxième section de la commune de Portieux l'eau indispensable aux besoins généraux de l'alimentation"<sup>Note645</sup>.

Ce projet d'adduction d'eau crée des soubresauts au sein du conseil municipal. Les élus de la Verrerie qui siègent dans cette instance s'opposent, en septembre 1951, à la construction d'une nouvelle mairie à Portieux tant que les travaux d'adduction d'eau à la Verrerie ne seront pas accomplis. Le dossier est enfin en voie de

constitution à la fin de l'année 1951. Cinq membres sont nommés pour vérification et étude de la question de l'eau à la Verrerie Note 646. Le 12 janvier 1952, l'Assemblée étudie les modalités d'émission de l'emprunt local de 1.200.000 francs pour ce projet d'adduction d'eau. Le premier adjoint, Léon Laurent, réserve cependant son avis tant que le contrat avec la société des verreries n'a pas été étudié et approuvé. En effet, le réseau passe sur les terrains majoritairement propriétés de la société ainsi que les puits filtrants et la conduite de dérivation. Le contrat doit, selon l'adjoint, préciser les responsabilités dans l'exécution des travaux de distribution et d'entretien des canalisations. Ce 12 janvier 1952, la séance du conseil municipal est levée "dans le brouhaha et la confusion". La réserve émise par Léon Laurent porte ses fruits. Le 14 juin 1952 le conseil municipal, après vote secret des huit membres présents, accorde à Arsène Renard, maire, l'autorisation de signer une convention ayant pour but les modalités et les redevances dues par la commune à la société des verreries pour la distribution d'eau potable. La convention précise que l'usine utilise, à la date de janvier 1952, pour l'alimentation en eau de la Moselle de son usine, des installations de pompage et de distribution qui lui appartiennent et qui comportent :

- une prise d'eau non potable prélevée directement dans le lit de la Moselle ;
- une installation de pompage, d'une puissance de 60 m<sup>3</sup> par heure située sur la route de Portieux à Châtel et comprenant une maison de gardien, un poste de transformation, un puits, une pompe et des appareils accessoires ;
- une conduite de refoulement de 300 mm de diamètre et de 4 km 500 de longueur entre la station de pompage et la Verrerie ;
- un réservoir en charge de 500 m<sup>3</sup> de capacité, situé au-dessus de la Verrerie en bordure du chemin vicinal n° 5 ;
- des conduites de distribution, entre le réservoir et les différents points d'utilisation situés soit dans l'usine, soit dans les cités de la Verrerie.

Tous ces ouvrages restent propriété de la commune. Les frais d'entretien exceptionnels sont partagés. La société s'engage à pomper et à transporter au moyen de ses installations existantes, l'eau destinée aux besoins des habitants de la section de la Verrerie, en même temps que l'eau destinée à ses propres besoins. La commune s'engage à indemniser la société des frais de pompage et de distribution de cette eau, au prorata des mètres cubes pompés et distribués pour les besoins de l'usine d'une part, et pour ceux du réseau communal d'autre part.

L'eau est prélevée dans une galerie de captage construite par l'usine pour le compte de la commune qui en assure l'entretien. Le contrôle et l'amélioration de la qualité de l'eau demeurent de la responsabilité de la commune.

Si les installations primitives s'avéraient insuffisantes pour desservir la population de la Verrerie et l'usine, il est prévu que la commune en supporte les frais de renforcement : mise en place d'une deuxième pompe et augmentation de la capacité du réservoir.

La société abandonne gratuitement à la commune toutes les conduites de distribution existantes, autres celles qui alimentent l'usine, fontaines, lavoirs avec sources et canalisations.

Le réseau communal de distribution est branché sur le réservoir de 500 m<sup>3</sup> par l'intermédiaire de plusieurs compteurs munis de vannes. Dans le cas d'un arrêt de l'usine, la société autorise la commune à se substituer à elle pour assurer, sous sa responsabilité et à ses frais, le fonctionnement des installations.

La société restant propriétaire des rues et voies desservant les cités qui lui appartiennent, la commune n'est responsable que des réparations de voirie nécessitées par la pose et l'entretien de conduites de distribution.

La convention établie est prévue pour une durée de 15 années qui commence à courir à partir de l'approbation par le préfet et au plus tard à partir du 1er janvier 1953.



C'est donc 17 années après le centre de la commune que la Verrerie qui est le secteur géographique, certes à l'écart mais le plus peuplé, se voit pourvue de l'adduction d'eau. Quelles causes peuvent expliquer cet important retard d'équipement pour la Verrerie ? Equiper d'abord le centre qui se trouve en bordure de la Moselle paraît tout à fait logique. Ce n'est qu'en 1938 que les travaux prennent fin à Portieux et la guerre arrive. Deux années seulement après la fin des hostilités, la municipalité évoque légitimement le projet pour l'écart de la Verrerie ; projet qui met du temps à se concrétiser. C'est sur ce décalage entre 1947 et 1953 qu'il convient de s'interroger. Les conseillers municipaux représentant l'écart de la Verrerie au conseil perdent patience, n'acceptant plus que les travaux soient différés au profit d'autres projets d'équipements du Centre. Bien entendu, il existe des problèmes techniques et financiers pour satisfaire aux besoins en eau d'une population qui se trouve à plus de 4 kilomètres du lieu de puisage. Il y a là, incontestablement, des éléments qui justifient le retard. Mais c'est surtout dans les relations entre l'usine et le bourg centre et ses élus qu'il faut en rechercher les raisons profondes. Sous la direction de la société des verreries les habitants, pour la plupart verriers, vivent de manière autarcique et c'est pourquoi il n'est pas urgent pour la municipalité de se préoccuper de leurs besoins. Les patrons, de leur côté, répondant aux nécessités de la vie quotidienne ne se hâtent pas d'assurer l'émancipation de la population tant sur le plan du progrès matériel que sur celui des loisirs librement organisés. Les dirigeants possèdent un atout de taille pour encadrer la population et se rendre maître du jeu face à la municipalité, tous les terrains et les équipements de base leur appartenant, quasiment sans exception. La société peut alors, en fonction des circonstances, jouer sur les relations avec la municipalité, cette dernière lui étant redevable.

La bataille à laquelle on assiste pour l'adduction d'eau de la Verrerie marque, à l'évidence, une forte volonté d'émancipation des verriers. Ces derniers ont alors accès à un bien élémentaire commun à tous les habitants de la commune sans être liés à l'usine pour l'approvisionnement.

L'arrivée de l'eau dans les cités, grâce à la ténacité des élus de la Verrerie, marque une rupture dans le système plus ou moins consciemment accepté de dépendance. Le citoyen de la Verrerie devient désormais davantage citoyen de Portieux.

## **9 - La vente des écoles**Note647.

Dans un courrier du 7 août 1951, l'Inspecteur d'académie expose au maire de Portieux, Arsène Renard, qu'une quatrième classe va s'ouvrir à l'école de garçons et que Jeanmichel de Repel est nommé à ce poste.

La question des locaux se pose alors pour accueillir les élèves. Le conseil municipal délègue pouvoir à son maire pour entrer en pourparlers avec la société des verreries afin d'envisager la cession à la commune de Portieux de locaux scolaires, de logements pour le personnel enseignant et d'une partie de l'ex. pension des apprentis abritant les écoles enfantines. A cette date, la Verrerie compte quelque 350 enfants scolarisables. Le maire demande à E. Dupont, président du conseil d'administration, sa position quant à la remise en état des locaux destinés à cette création de classe. Dans sa réponse, le président tient à mettre au point avec la commune de Portieux la question de la fourniture et de l'entretien des locaux scolaires de la section de la Verrerie, assumés par la société en vertu d'usages anciens. Selon le président, ces avantages ne se justifient plus étant donné les charges très lourdes qui incombent à l'usine tant du point de vue fiscal que de celui de l'entretien des nombreuses cités. Il rappelle en outre que l'entretien des écoles primaires représente une des principales obligations pour les budgets communaux. C'est en 1924 et pour une durée de 30 ans que la société a accepté de prendre à sa charge les trois classes de l'école de filles seulement, le logement des institutrices, les frais d'entretien des bâtiments scolaires, le chauffage et l'éclairage des salles de classe et la fourniture du mobilier scolaire. L'engagement, précise E. Dupont, sera tenu jusqu'en 1954. En dehors de ces trois classes de l'école de filles existent trois classes de garçons et deux classes enfantines dont les charges ont été assumées bénévolement par la société. Etant donné qu'aucun engagement formel à échéance précise n'a été contracté par l'usine envers la municipalité, ces charges sont prises en compte à titre précaire et révocable. Le ton employé par E. Dupont se fait ferme lorsqu'il avance "qu'il semble anormal que la section de la Verrerie qui comprend une part très importante des habitants de Portieux, contribue seulement aux recettes du budget de la commune

et ne participe pas dans une même proportion aux dépenses". Le président ajoute "qu'il semble encore plus anormal que la société des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux, qui est de beaucoup le contribuable le plus imposé de la commune, supporte en outre des dépenses scolaires qui devraient normalement être couvertes par le budget communal". Le président décide par conséquent "de revenir sur les errements antérieurs" en ne participant plus, à partir du 1er janvier 1952, à l'entretien des deux classes enfantines et des classes de garçons de la section de la Verrerie mais elle laisse à disposition de la commune les locaux scolaires, leur matériel et les logements d'instituteurs. Pour ce qui concerne l'objet premier de la demande, la création de la quatrième classe de garçons, la société accepte de mettre à disposition de la commune, gracieusement jusqu'au 1er janvier 1952, le local nécessaire mais elle se refuse à participer aux frais d'aménagements, d'entretien, de chauffage du local, de mobilier scolaire Note648.

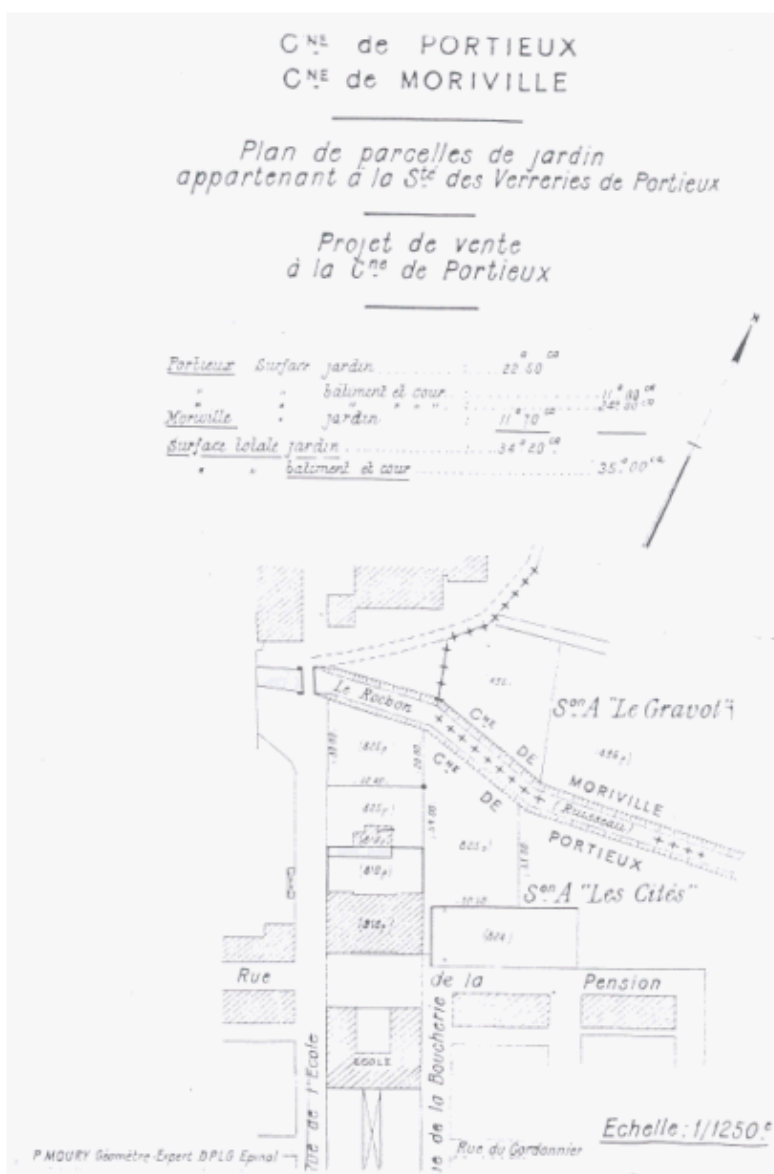
De nombreuses tensions entre la société et la municipalité naissent de cette question de locaux scolaires. Les arrangements à l'amiable concernant la répartition des dépenses de chauffage soulèvent des contestations de la part du maire. Ce dernier signale que la salle de classe infantine sert journalièrement de 11 à 12 heures et de 16 à 17 heures de garderie des enfants dont les mères travaillent à l'usine et les reprennent à la sortie des ateliers. La salle est également utilisée le jeudi et pendant toutes les vacances scolaires Note649. Autre point d'opposition : au moment de la prise en charge des locaux scolaires, un accord avait stipulé que les loyers des logements des instituteurs ne seraient pas comptés à la commune pour 1952 à condition que celle-ci prenne en charge le chauffage des trois classes de filles soumises à l'obligation de la société jusqu'en 1954 ; or, les dépenses de chauffage pour l'année 1952 se sont révélées très importantes en raison de la vétusté des calorifères et de la nécessaire installation d'appareils de suppléance. Il est donc, pour le maire, impossible de mettre en parallèle le loyer des logements et le chauffage de ces trois classes. A cet effet, un relevé comparatif est envoyé à Helle, administrateur de la société. Devant tant de difficultés, la municipalité se décide au cours de l'année 1952 à faire l'acquisition des bâtiments des écoles et de l'ex. pension de façon à ne plus dépendre de l'usine. Le problème des bâtiments se serait de toute manière reposé en 1954, date butoir de la mise à disposition des classes des écoles de filles. En avril 1952, dans un courrier adressé à Helle, le maire souhaite que l'on fasse diligence pour l'achat des écoles et des bâtiments de l'ex. pension. Le bâtiment des écoles construit en 1885 est dans un état convenable mais de nombreux planchers sont à remplacer et l'aménagement complet du chauffage est à prévoir ; quant au bâtiment de l'ex. pension construit en 1906, dont la superficie bâtie est de 680 m<sup>2</sup>, outre les aménagements pour sept logements d'instituteurs, il faut réparer le chauffage dans sa totalité et une bonne partie de la toiture. Le maire exige que la cession de ces bâtiments se fasse sur des bases réduites, rappelant par ailleurs sur un ton peu amène "les difficultés sans nombre rencontrées par les conseillers municipaux de la Verrerie, pour mettre au point et obtenir l'adduction d'eau à la section".

L'acquisition des bâtiments est décidée en séance du conseil du 12 juin 1953 sur l'avis favorable de l'administration des Domaines pour une somme de 13 millions. Le préfet des Vosges par un arrêté en date du 28 mai 1954 déclare d'utilité publique l'acquisition amiable pour la commune de Portieux des immeubles destinés à usage scolaire. Le conseil d'administration se réunit le 14 décembre 1954 au siège de la société, rue Martel à Paris, sous la présidence d'Edmond Dupont, en présence des administrateurs, des directeurs Moulin et Schweitzer ainsi que du délégué du personnel de Portieux Mermans. Il donne tous pouvoirs à Maurice Helle, vice-président, pour vendre les bâtiments. La vente intervient le 24 mai 1955, dans les bureaux de l'usine, Me Lamielle notaire à Charmes en assurant l'exécution. La propriété sise à la Verrerie de Portieux, territoire de Portieux et Moriville, consiste en bâtiments, cours et jardins comprenant :

- un bâtiment composé de salles de classes pour garçons et filles avec cour intérieure, cour sur le devant non clôturée et traversée par la rue de la pension, cour sur le derrière avec préau ;
- un bâtiment à la suite, de l'autre côté de la cour du devant, dit "pension des apprentis", composé au rez-de-chaussée de salles de consultations de docteur et de dentiste, au premier étage de salle de réunion pour la jeunesse, salle de jeux, école infantine et logement ;
- cour à la suite de ce bâtiment avec water-closets en mauvais état, formant hache ; la partie de cette cour sur une largeur de trois mètres et sur toute la longueur à partir de l'angle extérieur de la maison Oberlé pour aboutir à la rue des écoles restant appartenir à la société venderesse.

Suit l'énumération des terrains vendus en nature de jardins (fig. 53).

Cet héritage s'avère bien difficile à assumer pour la municipalité. Le directeur de l'école, Cussenot, qui devient maire quelques années plus tard, écrit à la municipalité en 1955 pour se plaindre des logements d'instituteurs. Jusqu'en 1953, les enseignants logés par l'usine ne peuvent réclamer l'application de mesures légales. La prise en charge des installations des instituteurs par la commune de Portieux lui crée donc de nouvelles obligations. Le directeur rappelle au maire que ses adjoints logent dans des appartements ne correspondant pas aux normes en vigueur quant aux dimensions. Il précise que les W.C. "sont de simples cuvettes mobiles installées dans le jardin de l'autre côté de la rue", qu'un instituteur vit dans des pièces étroites avec cinq enfants, qu'un autre père d'un enfant en bas âge est logé dans une cuisine et une pièce à feu. Les instituteurs adjoints habitent dans les cités n° 15, 25, 26 et 30. Longtemps personnels de l'usine hébergés par l'usine, ils sont et demeurent dans les mêmes conditions de précarité. En 1957, ce problème n'est toujours pas réglé. "L'immeuble de l'ex. pension est dans un tel état que la commune doit procéder à d'importants travaux pour l'aménager" écrit le maire à l'inspecteur primaire qui effectue une enquête au sujet des appartements de fonction. L'ex. pension ne sera jamais transformée. Devant tant de difficulté, la municipalité se décide à détruire le bâtiment pour édifier, en 1960, une école maternelle à deux classes et des logements de fonction.



En votant la construction de l'école maternelle, sous la direction d'un maire totalement indépendant de l'usine, c'est la première fois que la municipalité de Portieux s'engage de manière volontaire envers la section de la Verrerie. La prise en mains de la destinée de cet écart crée de lourdes obligations pour le budget de la commune. Il y a là comme une rupture qui s'effectue dans un climat relationnel passablement détérioré. Le problème de l'adduction d'eau à la Verrerie marque, dans le même temps, un même type de conflit qui engendre tensions et rancoeurs.

## CHAPITRE VIII : LES GREVES

### 1 - Les "mouvements d'humeur du personnel" et quelques grèves sporadiques<sup>Note650</sup>.

Bien que fermement tenue en mains par le conseil d'administration, la société n'est pas à l'abri de mouvements de revendication, grèves, ou pour reprendre un mot pudiquement employé par le président G. Chevandier "de mouvements d'humeur". Il est intéressant d'observer ces mouvements dans le vécu des usines, en particulier pour analyser les attitudes du conseil d'administration et des directeurs face à la contestation.

Une lettre adressée par G. Chevandier à A. Thouvenin le 12 mars 1873 nous apprend que "des mouvements d'humeur" se font jour chez les tailleurs de Vallérysthal et d'Abreschviller. L'objet du conflit n'est pas mentionné dans la mesure où la direction se préoccupe davantage, sans souci de dialogue, de ramener les insoumis dans la bonne voie. Comment s'y prend-on ? Dans un premier temps, le directeur leur propose de reprendre le travail et dans un deuxième temps, il renvoie ceux qui, après cette invitation, "auraient manifesté le plus mauvais vouloir". Le président précise qu'il faut en renvoyer au moins deux, comme s'il s'agissait de faire un exemple afin de ramener les autres à la raison ; puis le lendemain, se ravisant, c'est trois qu'il convient de limoger. Cela ne suffisant pas, quelques-uns seront "descendus d'un ou deux rangs". Un règlement rédigé en termes formels et assez "autoritaires" est affiché dans les tailleries. Les expressions employées à l'égard des grévistes et du personnel en général valent d'être relevées tant elles explicitent la manière dont les uns et les autres se trouvent traités : "nous devons maintenir à tout prix dans notre personnel l'esprit de subordination et montrer à ceux qui l'oublient à quoi ils s'exposent" et encore : il faut "faire sentir à vos assesseurs la main du maître."

A l'usine de Portieux, nous repérons la première grève en juillet 1874, résultat du mécontentement des "boucheurs". En l'absence d'information, nous ignorons en les causes, les péripéties et le déroulement.

Le 6 octobre 1876 éclate la grève des ouvriers tailleurs. Depuis un certain temps, les tailleurs de Portieux se conforment avec difficulté aux ordres qui leur sont transmis de passer les marchandises à la potée d'étain. Le mécontentement des ouvriers de l'atelier est général lorsque des marchandises qui ne sont pas passées en potée reviennent à la taillerie. En 1875 une grève aurait déjà pu éclater si l'accord entre les tailleurs avait été complet mais un certain nombre d'entre-eux, parmi les plus anciens de l'usine, ne veulent pas se laisser entraîner tels Alexandre Laroche, Gaspard Bournique et Joseph Vaudeville. La grève échoue.

Toutefois, les meneurs n'ont pas renoncé. Ils attendent la première occasion pour faire grève et obtenir ainsi une augmentation. Peu à peu l'accord se réalise entre ces meneurs et ceux qui, primitivement, ont résisté. Une sorte de mot d'ordre est donné de ne plus passer en potée. Les marchandises refusées à la salle de réception sont renvoyées à la taillerie. Certains tailleurs consentent à les reprendre, d'autres refusent. La grève approche ; les tailleurs se trouvant dans "un état de surexcitation".

Le vendredi 6 octobre, vers 5 heures et demie du matin, les nommés Gaspard Wekerlé, Charles Anxionnat, Joseph Fournier, Louis Prévot, Constant Diche se présentent au bureau des employés de la taillerie et déclarent aux employés Maire et Richy que les ouvriers ne veulent plus passer en potée ; Wekerlé et Fournier ajoutant "qu'ils seraient bien bêtes de ne pas profiter de l'occasion pour obtenir une augmentation".

Maire et Richy répondent qu'ils ne peuvent que se conformer aux ordres qu'ils ont reçus. Les cinq délégués se retirent et rentrent à la taillerie. Lorsque Richy qui les suivait à distance parvient au seuil de la taillerie, la grève est décidée. Des cris éclatent : "la grève, la grève", cris répétés "avec joie" par tous les apprentis. Sans le moindre tapage, tous les ouvriers sortent de l'atelier et, en groupes, se dirigent vers les auberges de la Verrerie.

X. Mougin fait venir les cinq délégués quelques heures plus tard et leur signifie qu'ils sont congédiés. Les uns font quelques observations, les autres acceptent leur congé sans mot dire. Seul Prévot se rebelle et menace d'un "nous allons voir".

Le directeur X. Mougin, ignorant si la grève va durer, fait appel, dans le but de maintenir l'ordre, au Maréchal des Logis de la gendarmerie de Charmes. Il lui demande de venir faire la tournée des auberges à l'heure de clôture vers 9 heures du soir. La tournée ne donne aucun résultat. Il n'y a personne au cabaret. Le lendemain 7 octobre, le même Maréchal des Logis revient à l'usine, alors que X. Mougin ne l'attend pas, dans le but de procéder à une enquête. Grâce aux témoignages de certains ouvriers, l'enquêteur démontre que Wekerlé, Anxionnat et Prévot sont bien les meneurs et par voie de conséquence, la mesure d'exclusion prise à l'encontre de Diche et Fournier est ajournée.

L'enquête de gendarmerie fait découvrir le rôle de meneurs joué également par Guillaume et Barthe ; ce dernier aurait arraché de son siège un ouvrier qui continuait à travailler malgré les cris des grévistes. Guillaume et Barthe convoqués par X. Mougin, se voient signifier de quitter l'usine dans les trois jours.

Barthe se montre récalcitrant. Le lundi il circule dans l'usine répétant qu'il ne partirait pas, le directeur avertit alors la gendarmerie. Dans la soirée, le Maréchal des Logis qui a reçu de son chef des ordres stricts passe les menottes à Barthe. X. Mougin trouve le procédé "bien dur et regrettable" ; ne craint-il pas pour le bon ordre et la réputation de l'usine<sup>Note651</sup>. ?

Remis en liberté par le Procureur de la République, Barthe revient à l'usine, prend ses effets, se voit régler son compte puis part s'engager à Paris.

Le parquet de Mirecourt diligente le Juge de Paix de Charmes pour mener une enquête. Ce juge se montre un peu maladroit selon X. Mougin qui craint que ces maladroites ne renforcent la cohésion dans l'action du groupe des tailleurs. Le juge prend des mesures plus dures que celles annoncées par X. Mougin. Il déclare ainsi que les congédiés ne doivent recevoir aucun argent et il fait inscrire sur les livrets de Barthe la mention : "congédié à la suite d'une grève". X. Mougin fait supprimer cette mention ultérieurement. Le juge aurait même déclaré aux grévistes qu'il conseillait à la direction de les attaquer en dommages et intérêts, ajoutant que "bien certainement ils seraient tous condamnés".

L'effet pervers de l'action du juge, pressentie par X. Mougin, se réalise puisque dans la soirée du mercredi, l'accord est unanime entre les grévistes. Dès le jeudi cependant, des revirements se produisent. Deux ouvriers Laroche et Bailly demandent à travailler à nouveau, ce que X. Mougin accepte. Ces deux tailleurs, qui n'ont pas pris parti pour la grève dès le premier jour, souhaitent ne faire que des pontils dans un souci évident de ne pas apparaître comme des briseurs de l'action entreprise. D'autres demandes de reprise arrivent dans les jours qui suivent car les ouvriers trouvent "le temps long de ne pas travailler". Beaucoup de tailleurs habitent Morville et ce lundi d'octobre étant jour de fête du village, X. Mougin préfère attendre le mardi pour accepter la demande de reprise du travail. Il souhaite par ailleurs que la reprise soit la plus complète possible pour la bonne marche de la taillerie. La grève cesse, tout rentre dans l'ordre. A. Thouvenin, directeur général, qui s'est rendu sur place signale que "la grève semblait toucher à sa fin, que l'ordre le plus parfait n'avait pas cessé de régner dans l'établissement et que les désordres moraux des ouvriers tailleurs n'avaient eu aucune sorte d'influence sur le reste du personnel".

X. Mougin, quant à lui, ajoute "que rien dans ce qui s'est passé ne peut laisser supposer que la société internationale soit pour quelque chose dans ce qui a eu lieu"<sup>Note652</sup>. .

Les conséquences de cette grève se limitent donc au renvoi de trois des meneurs sur proposition du directeur, avec l'accord du directeur général A. Thouvenin et du président du conseil d'administration G. Chevandier. Edouard Bournique considéré comme l'un des principaux chefs de la grève doit être "surveillé de tout près". D'abord congédié, ce tailleur, "convaincu d'avoir poussé ses camarades à la grève", est repris sur ses promesses de rester rangé. Il sera par la suite renvoyé définitivement car étant "pris de boisson", il "a traité les employés de la taillerie de la façon la plus inconvenante". Cette grève a néanmoins des répercussions à plus long terme ; en 1882, S employé de bureau est renvoyé pour avoir fait "des propositions honteuses" à plusieurs femmes et notamment à l'une des religieuses chargées de l'école de filles et après avoir "provoqué la débauche", avec commencement d'exécution, de deux petites filles de 12 ans. Or S est le gendre de la veuve L dont le mari a continué à travailler durant la grève des tailleurs de 1876. Ce comportement passé du mari permet à la belle-mère de S et à ses filles de continuer à travailler à l'usine et de conserver leur logement. Toutefois, le logement appartenant à l'usine, S est interdit de séjour chez sa belle-mère la veuve L.

"La question de moeurs, de principes, de conduites passent en première ligne" dit G. Chevandier.

Quels enseignements tirer de cette grève ? En premier lieu, nous pensons qu'il s'agit d'une action locale et catégorielle qui ne mobilise pas tous les tailleurs et qui n'engage pas les autres ateliers bien que J. Richard avance l'idée que quelqu'un conseille et pousse les tailleurs : "peut-être bien une intervention de la société communiste internationale dite internationale". En second lieu, elle touche un groupe d'ouvriers occupant une position clé dans la production et, à ce titre, elle inquiète les patrons.

En troisième lieu, nous voyons que la direction est obligée de se montrer conciliante. X. Mougin tout en faisant preuve d'une certaine fermeté par le renvoi de trois meneurs regrette l'attitude de provocation de la gendarmerie et du juge de paix de Charmes. Cette attitude de conciliation s'explique par le fait que le directeur veut prévenir tout développement, toute extension de l'action des tailleurs mais aussi par le fait que l'usine dans une période de croissance de la production manque de tailleurs. En quatrième lieu, nous voyons les tailleurs venir faire amende honorable pour reprendre le travail parce qu'il n'y a guère de possibilité de travail hors de la verrerie et de surcroît, l'usine assure le logement aux familles d'ouvriers souvent nombreuses. Les tailleurs s'engagent bien momentanément au travail des champs mais cela ne peut durer. L'usine est par conséquent en position dominante pour négocier. Enfin, la grève laisse des traces. La direction place les grévistes et surtout quelques meneurs supposés sous surveillance et lorsqu'il y a la moindre incartade par la suite, elle n'hésite pas comme dans le cas d'Edouard Bournique à sanctionner. La direction est parfaitement explicite. Après la grève des boucheurs, en 1874 elle note : (cet ouvrier) "faisant partie de la grève de boucheurs, d'après les renseignements pris, il en avait été le promoteur ; ouvrier à surveiller et à congédier à la première faute qu'il commettra". A l'inverse, un comportement en demi-teinte lors de la grève peut tourner quelques années plus tard au bénéfice de la famille élargie du gréviste comme c'est le cas pour la belle-mère de S, ci-dessus évoqué. X. Mougin n'est pas un homme très dur envers son personnel. Toute autre est l'attitude de G. Chevandier qui écrit à A. Thouvenin "notre besogne : tranquillement et sans battre la grosse caisse, renvoyer sans miséricorde tous ceux de nos ouvriers qui, de façon ou d'autres, auraient été ou compromis ou en évidence dans un regrettable conflit".

X. Mougin a congédié le meneur et le lendemain les verriers pour la plupart regrettant de s'être laissés entraîner dans une si mauvaise voie avaient repris leur calme habituel.

Si la grève débouche sur des sanctions d'intensité variable : renvois, rétrogradations de carrière, réprimandes... le fait, pour un verrier de tenter de syndiquer ses camarades est considéré comme un "complot". C'est à ce titre que François Schirard<sup>Note653</sup>, ouvrier, est congédié par le directeur X. Mougin en janvier 1891. Douze autres verriers recensés comme ayant fait partie du "complot" sont étroitement surveillés par la direction. Manifester contre le patron s'apparente également à un "complot". Cinq verriers parmi le groupe des douze sont entrés au café Houël en manifestant contre les patrons et ceci, malgré la présence d'employés de l'usine qui se font insulter par l'un des verriers. Les actes commis ou les paroles proférées hors de l'usine pèsent d'un même poids que ceux ou celles commis ou proférées à l'intérieur de l'usine. X. Mougin explique au conseil

d'administration qu'une forte agitation a été provoquée par un ouvrier "étranger" qui a persuadé les verriers, soit à l'usine, soit au cabaret qu'il était de leur intérêt de se syndiquer avec les verriers lyonnais [Note654](#). X. Mougin réunit les verriers pour leur faire comprendre "avec beaucoup de calme et de fermeté" qu'ils étaient dans une mauvaise voie et "qu'ils ne seraient que les dupes et les fournisseurs d'argent des Lyonnais qui sont toujours en grève".

Par la suite, avant l'organisation des mouvements revendicatifs structurés dans le cadre syndical, d'autres actions naissent.

Dans son numéro du 5 juillet 1914, la "Voix des Verriers" organe de la C.G.T., paraissant à Paris deux fois par mois, porte contre le directeur de Portieux A. Richard, des attaques particulièrement virulantes. Ce journal l'accuse de ne pas laisser à ses ouvriers leurs libertés politiques, de les obliger à voter pour lui aux élections municipales et ajoute que la peur dirige tous les actes du personnel. Bien d'autres attaques sont portées envers le patron. La "Voix des Verriers" lui reproche d'avoir fait voter la construction de la route de Portieux "malgré la révolte des conseillers municipaux" pour favoriser certains brasseurs de sa famille ; de verser des salaires peu élevés par rapport à ceux octroyés dans les autres verreries ; de baser les retraites sur des salaires diminués à l'approche du départ ; de ne pas faire participer les ouvriers aux bénéfices dégagés par l'économat ; de ne pas permettre de contrôler si les bénéfices correspondent à la réalité... Point par point, le directeur répond à ces critiques. Il fait afficher sa réponse dans l'usine [Note655](#).

Cet essai de déstabilisation de la direction ne débouche sur aucune revendication de la part du personnel. Nous sommes le 23 juillet 1914, la guerre est sur le point d'éclater et puis... A. Richard est un patron incontesté.

Après la guerre naissent des mouvements de revendication destinés à obtenir des augmentations de salaire. A Vallérysthal, en mars 1919, les tailleurs s'agitent et menacent de faire grève s'ils n'obtiennent pas une augmentation de 30 %. Le conseil d'administration autorise Lacombe à procéder à un relevé des salaires de 25 % en lui précisant de ne pas attendre des menaces comminatoires pour proposer des augmentations en faveur des ouvriers des autres ateliers [Note656](#). A la même époque, alors que l'on s'efforce de remettre en route l'usine, un commencement de grève éclate. Les grévistes quittent les deux fours en fusion. Ils réclament une augmentation de salaire. Une affiche apposée dans l'usine prévient les grévistes qui veulent rentrer qu'ils doivent se faire inscrire au bureau.

En octobre 1925, une agitation assez sérieuse se produit à la verrerie. Un matin, les gamins quittent brusquement le travail à la halle arrêtant ainsi la fabrication. Ils ne reprennent leurs tâches que dans la soirée. Cette agitation est attribuée, par le directeur, d'une part aux agissements de verreries qui ne font pas partie de la chambre syndicale et qui cherchent à débaucher des ouvriers en leur offrant des salaires tout à fait exagérés et d'autre part "aux excitations de meneurs du dedans et du dehors". La presque totalité du personnel signe une liste de réclamations qui est remise au directeur. Le conseil d'administration prend alors, rapidement, un certain nombre de décisions qui sont communiquées au personnel et affichées dans les ateliers :

- il ne peut être tenu compte de la demande d'augmentation de 250 francs par ouvrier ; "pareille augmentation ne pouvant conduire qu'à la ruine pure et simple de l'usine" ;
- il ne peut être rien changé en ce qui concerne la caisse de secours ; les améliorations apportées au régime de retraite depuis la guerre ne pouvant subsister sans les allocations que lui octroie chaque année l'assemblée des actionnaires ;
- la paie aura lieu deux fois par mois, la première partie sous forme d'avance correspondant à la moitié environ du salaire du mois précédent, celle de la fin du mois comportant le compte définitif ;
- la caisse de secours sera payée chaque mois ;
- il ne peut être admis que de la marchandise mal fabriquée soit acceptée comme bonne ;
- en cas de chômage provoqué par le manque de commandes, le conseil se réserve de prendre toute décision que lui dicteront les circonstances.

Tenant compte du désir du personnel, il est décidé de supprimer les allocations diverses au moment où le franc à une valeur stable. Les salaires seront calculés de manière à améliorer la situation du personnel en tenant compte de la capacité professionnelle de chacun. Des suppléments de salaire sont accordés, à titre transitoire, en attendant l'élaboration de nouveaux tarifs de main-d'oeuvre, ce qui demande plusieurs mois :

- ouvriers premiers et deuxièmes souffleurs, 6 % de leur gain mensuel total, tout compris ;
- chefs de chantiers de la taillerie, graveurs à la roue, 6 % également .
- troisièmes et quatrièmes souffleurs, 5 % ;
- coupeuses, biseauteuses, rebrûleuses, ouvriers et ouvrières de la gravure chimique, 5 % ;
- fondeurs, tiseurs, emballeurs, maréchaux, menuisiers, ciseleurs et ajusteurs, 5 % ;
- cueilleurs, 4 %.

Les gamins touchant plus de cinq fois leur gain d'avant-guerre ne voient pas leur situation modifiée.

Le conseil d'administration précise en conséquence que les prix de vente seront relevés car les prix pratiqués pour éviter le plus possible le chômage sont notoirement insuffisants pour couvrir l'augmentation des dépenses, sans porter atteinte à la bonne marche de l'usine. Pensant avoir enrayé la grève en donnant satisfaction aux ouvriers, la menace tombe : "il reste entendu que si même une seule catégorie d'ouvriers venait à abandonner le travail, l'usine serait immédiatement arrêtée, les diverses catégories ne pouvant travailler les unes sans les autres".

Une certaine agitation continue à régner à la verrerie puisque le 9 novembre des ouvriers, sans avoir formulé aucune réclamation, ne se présentent pas à l'heure. La hausse des salaires décidée à la suite de la réunion de la chambre syndicale des maîtres de verreries avait pourtant été affichée. Durant deux jours l'usine reste fermée. Douze délégués viennent alors dire au directeur que le personnel reconnaît avoir mal agi et qu'il demande que la nouvelle augmentation soit par tête et non par catégorie. La question de l'heure de la prise de poste est également posée. Le patron donne satisfaction à ces revendications et le travail reprend le 13 novembre sans incident.

En décembre 1928, les quatrièmes et les gamins quittent le travail un jour mais le reprennent à la suite des propositions d'augmentation de salaires.

Autrement plus inquiétante est la grève qui se déroule à Vallérysthal depuis le 18 juin 1929 car elle est structurée et l'on craint qu'elle ne contamine l'usine de Portieux<sup>Note657</sup>. D'après le rapport de gendarmerie, cette action serait orchestrée par des militants communistes de Moselle. A. Richard pense que la grève en question est politique, que les dirigeants en sont les députés Melck et Bilger soutenus par "des curés autonomistes acharnés" et qu'ils s'attaqueront aux autres usines s'ils sortent victorieux du conflit.

La grève de Vallérysthal est décidée lorsque la direction renvoie huit ouvriers, "camarades" désignés par leurs collègues pour entrer en pourparlers avec la direction. A bulletin secret neuf cents ouvriers se prononcent pour l'action contre quarante. Seuls "quelques journaliers et ouvrières, pour la plupart parents d'employés de la direction, qui jouent le rôle de briseurs de grève se présentent au travail". Selon le comité des ouvriers de la verrerie de Vallérysthal, la grève est déclarée pour "des raisons purement économiques et sociales".

Ce comité explique que depuis 1922, le coût de la vie a augmenté de 105 %, tandis que les salaires n'ont été relevés que de 20 %. La valeur des salaires a donc diminué considérablement et "il s'en suit que la situation des ouvriers de Vallérysthal est des plus précaires". L'action est justifiée "puisque l'opinion toute entière soutient la cause (...) des travailleurs de Vallérysthal".

A. Richard qui suit les événements avec beaucoup d'attention ne semble pas partager cet avis. Il note "qu'on fait couper les arbres et faucher les récoltes avant maturité de quelques ouvriers restés fidèles à l'usine". Toujours selon le patron bon nombre d'ouvriers souhaitent travailler mais craignent "les militants".



L'inquiétude de A. Richard est fondée dans la mesure où trois militants de Vallérysthal se présentent à Portieux le 4 juillet 1929 pour y distribuer de nombreux tracts [Note658](#). Ces tracts expliquent la situation de manière à ce que les faits ne soient pas dénaturés par la direction. Ils demandent aux ouvriers de Portieux de refuser les heures supplémentaires. En effet, l'augmentation de la production de Portieux compromettrait les chances de réussite du mouvement de Vallérysthal. Il s'agit donc d'un appel à la solidarité mais également d'une offre déguisée d'entrer en grève pour appuyer les revendications. La brigade de gendarmerie de Charmes note que "les militants communistes de Moselle" ont reçu un accueil plutôt froid de la part des ouvriers et de la population de la Verrerie et qu'en conséquence, ils ont quitté la localité sans faire de réunion. Le 5 juillet, le commandant de la brigade de Charmes se rend à l'usine pour constater qu'aucun ouvrier n'a quitté son travail et que tout fonctionne comme à l'ordinaire.

S'il ne peut accepter la revendication salariale par l'action de grève, A. Richard n'en reconnaît pas moins implicitement le bien fondé puisqu'en 1931, il ne veut pas suivre A. Lacombe, directeur de Vallérysthal dans sa proposition de diminution des primes de fin d'année.

"La gratification complète en quelque sorte un salaire peu élevé comparé à celui de bon nombre d'ouvriers proprement dits. Le salaire d'un employé moyen n'étant guère supérieur à celui d'un manoeuvre".

Cette grève de 1929 à Vallérysthal affiche une conscience ouvrière qui se structure en prenant appui sur un parti politique et sur un syndicat organisé. L'usine de Portieux ne connaît ce type de lutte qu'une dizaine d'années plus tard rebondissant, assez tardivement d'ailleurs, sur les événements du front populaire.

## 2 - La grève du 30 novembre 1938

Bien qu'ayant connu des mouvements revendicatifs, les ouvriers de la verrerie sont restés en dehors d'une vie militante. C'est en de très rares occasions qu'ils ont pu manifester leur existence comme groupe. Avec l'arrivée du Front populaire, une section de la CGT se crée à la verrerie en juillet 1936, mettant ainsi à mal la gestion paternaliste de l'entreprise. La grève du 30 novembre qui s'inscrit dans le contexte de la grève générale décrétée par la CGT, constitue le point d'orgue de l'action militante. Une répression sévère qui dure jusqu'à la guerre va s'ensuivre.

Les principaux artisans de l'émergence de la CGT à la verrerie sont : Xugney, Mansuy, Rossignol, Gellenoncourt et Roger Marx. Personnage central dans les événements du 30 novembre, Roger Marx, secrétaire de l'organisation, cède sa place à Mansuy avant de reprendre ses responsabilités lors du renouvellement du bureau syndical reconstitué le 10 octobre 1938. Lors de cette assemblée générale présidée par Xugney, "Roger Marx monte à la tribune salué par une ovation. Il déclare accepter de reprendre la tête de l'organisation si personne n'est candidat" [Note659](#). A la date du 30 novembre, la CGT ne compte qu'une heure et demie de grève à son actif. La naissance d'un deuxième syndicat, début 1939, la Confédération Générale Ouvrière (CGO), chrétien et pro-patronal, ne fait que dresser davantage les verriers les uns contre les autres [Note660](#). Une première tentative d'implantation de la CGO a lieu en février 1938 au cours d'une réunion publique contradictoire où se trouvent présents les sympathisants de la CGT. Crémieux prend la parole pour la CGO [Note661](#). La CGT n'est pas tendre envers cet exclu du PC vers 1929 [qui] "chercha de suite son picotin où vont les renégats, c'est à dire les patrons. Nous le voyons dans les Vosges en 1933, ajoute le journal Vosges Ouvrières, chercher en pure perte d'ailleurs, à organiser << les Jeunesses Socialistes Nationales >> de Gustave Hervé. Il visitait toutes les localités allant voir les industriels l'après-midi et réunissant les jeunes ouvriers le soir" [Note662](#). Aucun ouvrier n'adhère à ce groupement. C'est Mayeux qui tire pour la CGT les conclusions de la réunion : "les travailleurs ne se laisseront pas duper par ces syndicats à faux-nez de la CGO et resteront fidèles à notre vieille CGT." (...) la salle se lève en chantant l'Internationale manifestant son dégoût pour l'équipe Crémieux" précise le journal. Ce n'est que partie remise. Dans un article que publie le Travailleur Français, organe central de la CGO -directeur Albert Crémieux- on relate la réunion qui s'est tenue à Portieux en mars 1939 au cours de laquelle Lespagnol et Crémieux développent le programme de la CGO. Des militants de la CGT sont présents. A l'Internationale, on répond par la Marseillaise. La réunion est un succès

assure la CGO : "le syndicat CGO de Portieux continue sa progression, les verriers ayant compris que leurs intérêts y seraient parfaitement défendus, sans qu'ils risquent d'être entraînés dans des mouvements de grèves politiques, générateurs de désordre et de misère"Note663. L'opposition CGT / CGO est révélatrice du clivage interne de l'entreprise. Au mois d'avril 1939, la CGT organise un bal au profit des chômeurs. La CGO en organise un à son tour avec "l'appui dictatorial" : << grand bal des jonquilles offert par le syndicat CGO >>. Deux militants de la CGT se rendent à ce dernier bal à une heure avancée et constatent la présence de "l'armée dictatoriale composée des employés et de certains camarades égarés et ignorant les vrais buts de la CGO (...)". La CGT menace et invite "les camarades qui veulent conserver les avantages acquis depuis 1936 et qui ont suivi les conseils de certains traîtres depuis le 30 novembre 1938 puissent revenir vers la CGT qui leur ouvre les bras"Note664. La Verrerie de Portieux demeure un bastion de la CGT. Les ouvriers se tournent en majorité vers un syndicalisme corporatiste, un syndicalisme de combat.

Dans le premier numéro du journal "Vosges Ouvrières", la CGT se félicite du fait que l'organisation reste compacte face à "ce patronat qui guette et qui attend avec impatience la division des travailleurs. La vigilance et le dévouement pour venir en aide au gouvernement de Front populaire se trouvent ainsi récompensés". La CGT prône l'union : "tout faire pour unir, ne rien faire pour diviser". Le premier mai 1937, 750 personnes défilent derrière l'emblème du drapeau rouge sur un parcours de 8 kilomètres. Le cortège passe par Moriville "pour rendre hommage aux anciens ouvriers de cette commune" et faire comprendre aux cultivateurs que le patron de la verrerie est aussi le leur "car verriers et paysans sont liés les uns aux autres par leurs moyens d'existence"Note665. Le décès de Louis Véron, verrier âgé de 28 ans, victime d'un accident de forêt est l'occasion pour la CGT de mettre en évidence la difficile situation matérielle des ouvriers de la verrerie : "(...) Louis Véron est mort d'un accident de forêt. Nous savons que ce n'est pas le premier qui est venu endeuiller nos familles ; ce que nous constatons c'est que notre profession ne nourrit pas son homme, ce qui fait que le verrier pour se subvenir doit trouver un complément de vie (...)". Le syndicat exploite la situation pour faire valoir son action : "(...) La mort de Véron doit nous faire méditer sur notre triste sort ; elle démontre qu'à chaque pas le malheur nous guette et que nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Notre syndicat doit être avant tout une véritable assistance mutuelle, une union pure et fraternelle doublée d'une grande solidarité (...) "Note666. "L'assistance mutuelle" joue en effet en faveur des verriers profondément affectés par le chômage. En décembre 1938, une collecte effectuée par différents syndicats du textile, métaux, bois, livre... rapporte quelque 16.264 francs. La Fédération Nationale de l'industrie du verre (CGT) verse 10.500 ; le syndicat des verriers de Gironcourt 200 et les verriers d'Hennezel-Clairey 250Note667.

La CGT défend, certes, la cause de l'ensemble des verriers mais elle dénonce des actes particuliers : "il existe à la verrerie un certain monsieur qui se croit plus patron que le directeur. Il a dû mettre à pied un de ses subordonnés pour deux jours parce que ce camarade avait été forcé d'abandonner son travail par la maladie (et pourtant il avait une feuille de maladie délivrée par le médecin). Ce zigoto s'était froissé du fait que le camarade était tombé malade pendant la fenaison"Note668. Le syndicat proteste contre d'autres agissements, ceux "de pauvres imbéciles, parvenus à un grade par protection et non par leur intelligence [qui] se croient intéressants en provoquant les ouvriers par des propos inconsidérés. Plus que jamais, dit le journal, notre organisation (...) répondra courageusement à toutes les attaques des fainéants, larbins du patronat, capables d'entraver le bon fonctionnement de l'usine et d'en mettre la responsabilité sur le dos des ouvriers. Nous sommes, ajoute-t-il, décidés à surveiller et à dénoncer les manoeuvres dangereuses de ces messieurs qui grignotent les intérêts de la souche"Note669. C'est d'ailleurs ce que fait le journal de la CGT dans un numéro suivant : "nous voulons porter à la connaissance de tous qu'un certain Monsieur P.A., gros de taille mais bien petit d'esprit, se permet des brimades à l'égard de ses compagnons de travail. (...) Nous sommes prêts, par une démonstration, à lui faire remarquer que nous saurons faire respecter nos camarades. Le bureau syndical espère que Monsieur aura compris et qu'il ne voudra pas connaître le mépris de la population"Note670.

Le mouvement syndical vosgien se trouve exalté dans son action par la visite à Epinal, fin août 1937, de Léon Jouhaux secrétaire général de la CGT. Sept mille personnes assistent à son discours : "(...) Cette collaboration des travailleurs, dit-il, a pour but d'obtenir, non seulement le pain qui est indispensable, mais le mieux être et même le superflu auxquels a droit tout citoyen. La classe ouvrière ne retournera pas à l'indifférence coupable

qu'elle a connue pendant de longues années. (...) Les postes de direction doivent être entre les mains de l'intérêt général, et la classe ouvrière a droit à une part de ces postes de direction. Ou bien la démocratie vaincra et imposera nos mesures ou bien elle sera vaincue. Mais elle ne peut être vaincue (...)"[Note671](#). . On ne saurait mieux exacerber les passions et entretenir l'illusion du grand soir dans un contexte rendu particulièrement sensible par la crise économique qui sévit avec son cortège de difficultés morales et matérielles. Un tel discours ne peut que renforcer le syndicat verrier dans sa lutte contre le patronat et ses alliés. Plus précisément pour les verriers, la visite de Simon secrétaire de la Fédération nationale des travailleurs du verre (CGT) à la Verrerie, le 10 septembre 1938, renforce la mobilisation générale. Au cours d'une assemblée générale extraordinaire motivée par sa présence, Simon rend compte de la séance arbitrale et surarbitrale de réajustement des salaires dans les sept départements de la région verrière de l'Est. Il explique que les usines de verreries déclarent du déficit mais il dénonce les bénéfices réalisés par les patrons, actionnaires dans les magasins de gros. Ces bénéfices ne figurent pas dans les bilans financiers, explique-t-il. Simon cite le cas d'une verrerie de la région qui vend un service de verres 600 francs, prix d'usine, alors que de l'autre côté de la rue en magasin, le même service se vend 1.500 francs. "Dans ces conditions est-ce les charges patronales qui font la hausse des prix" s'exclame-t-il. Concernant les salaires, le secrétaire précise qu'accompagné du surarbitrage, il est venu contrôler les salaires à Portieux. Il a constaté qu'en juillet 1937, un père de deux enfants avait été obligé de vivre avec un salaire mensuel de 275 francs. Gellenoncourt qui préside, lève la séance sur la motion : "plus que jamais la main dans la main. Tenir c'est vaincre"[Note672](#). . La CGT demande par la voix de Simon une augmentation des salaires. L'accord ne se faisant pas entre les délégués patronaux et les ouvriers, le syndicat demande l'arbitrage auprès du ministre du travail. Thiéry, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nancy, procède à une enquête approfondie de la situation des verreries de l'Est, notamment Portieux et Vallérysthal. Le constat s'impose : après une grosse perte de fabrication, la situation empire et il est impossible de faire droit aux demandes d'augmentation du syndicat ouvrier[Note673](#). . La section CGT écrit : "on nous a causé de déficit. Pourtant nos salaires sont justes ce qu'il faut pour vivre. Demandez donc à tous les visiteurs si notre travail ne vaut pas l'argent que nous gagnons"[Note674](#). .

Nous touchons à la fin d'une époque où régnait sans partage le personnel de direction et de maîtrise. "Le temps des seigneurs doit cesser" déclare Roger Marx le secrétaire de la section CGT. La rupture est désormais évidente entre les ouvriers, ou du moins ceux qui adhèrent à la CGT, et la maîtrise de la verrerie. "(...) De tous vos salariés vous avez formé deux groupes bien distincts : l'un votre personnel de maîtrise, les employés peu nombreux mais trop encore, pourvus d'une retraite largement assurée. La plupart flânent dans les ateliers les jours de chômage, vont tout de même à la paie, n'ont jamais connu la crise. Ce sont vos troupes payées mais ingrates, parce que contrairement aux intérêts de l'usine, comme contrairement aux syndicats ouvriers, bien qu'ayant profité des avantages acquis ; ne pourriez-vous leur demander des sacrifices !" Ainsi s'exprime le bureau syndical de la CGT début novembre 1938[Note675](#). . Le dialogue semble rompu entre les différentes parties : "ventre affamé n'a plus d'oreilles" ajoute le bureau syndical. Le climat se dégrade. Un article de la CGT dénonce "ceux qui de la façon la plus crapuleuse, à la faveur de la nuit, (...) placardent n'importe où, ou expédient par la poste, des griffonnages injurieux à l'adresse des membres du bureau syndical et d'autres camarades mandatés du peuple qui, par leurs attributions sont officiers de police judiciaire, ont l'appui des hauts pouvoirs et sauront s'en servir"[Note676](#). . Les "camarades mandatés du peuple" ne sont autres que le maire de Portieux Aubry et les membres de son conseil qui forment une municipalité de Front populaire. Cette municipalité socialiste s'oppose aux velléités des patrons de la verrerie en soutenant le syndicat de l'usine et plus généralement les ouvriers.

Le 1er mai 1938, à 14 heures, le maire de Portieux et ses collaborateurs du conseil municipal sont accueillis par les membres responsables de la CGT, du parti S.F.I.O. et des Combattants Républicains en présence de quelque 600 personnes. Prennent la parole Marx, secrétaire de la CGT, Gemmeloncourt, secrétaire adjoint, Chardot, adjoint au maire de la Verrerie. Marx appelle les travailleurs à s'unir pour aider les organisations syndicales auxquelles ils doivent tous appartenir. Gemmeloncourt parle de la retraite des vieux travailleurs. Chardot rappelle comment "la municipalité réactionnaire fut balayée sous la poussée ouvrière, et pourquoi la République est entrée à la mairie de Portieux "dont le maire est désormais Eugène Aubry. Chardot ajoute que

la municipalit  envisage la construction d'un foyer communal ou "maison du peuple" qui doit devenir "le berceau des jeunes, le triomphe des vieux, pour tous le symbole de lib ration et le gage de libert "[Note677](#). La construction d'une "maison du peuple" cr e un conflit entre la municipalit  de Portieux qui n'est plus tenue, soit directement, soit indirectement, par les patrons et la soci t  des verreries. D but 1938, la municipalit  vote la construction d'une "maison du peuple" mais elle se heurte au refus formel de la soci t  des verreries de c der la moindre parcelle de terrain. Le seul terrain disponible se trouve au lieu-dit "Voie-Mauljean", territoire de Morville, attenant imm diatement   la Verrerie de Portieux. Ce pr , d'environ 20 ares, appartient au minist re de l'agriculture aupr s duquel une demande de location est introduite par bail de 99 ans. L'acquisition de ce pr  doit permettre "la construction imm diate de la maison du peuple envisag e, de r sorber le ch mage qui s vit (20 jours de ch mage de mois) et d'assurer l'ind pendance et la libert  des citoyens verriers trait s jusqu'  ce jour en v ritables parias (1700 habitants, aucune salle, aucun isoloir pour voter, impossibilit  de r union, brimades continues de la soci t  des verreries qui a m me refus  une salle pour un bal de mardi-gras)". Le pr sident du conseil d'administration  crit alors au garde g n ral des Eaux et for ts pour lui signaler que les canalisations apportant l'eau de la Moselle   l'usine passent dans le terrain consid r  et qu'en cas de difficult    les entretenir, il faut envisager la fermeture de l'usine. Le maire de Portieux proteste contre le refus de la soci t  : (...) "Ce terrain  tait destin    la construction d'un foyer municipal et sportif. J'avais pens  que vous vous feriez un plaisir de l'offrir gracieusement,  tant donn  que vous  tes tr s comp tent pour conna tre et les hommes et les besoins de vos ouvriers, qui ne sont pas des loups mais des agneaux et dont nous sommes fiers d' tre les bergers. Ceci dit, nous prenons acte de votre refus et, pour aider vos ch meurs dont la situation toute sp ciale est digne du plus bienveillant int r t, nous voulons quand m me que cette construction se r alise dans le plus bref d lai, malgr  votre refus que nous regrettons"[Note678](#).

Autre point de friction : la municipalit  par une d lib ration en date du 16 octobre 1938 d cide de la cr ation d'une caisse de ch mage partiel pour la Verrerie de Portieux et d signe le directeur comme membre de la commission locale de ch mage. La premi re r union de cette commission se tient le 2 novembre 1938   la mairie de Portieux. Le maire demande au directeur d' tre pr sent et, pour l'organisation du pointage, de bien vouloir mettre   disposition la salle de l'ancien r fectoire, les dossiers en la possession de l'usine pour  tablir la liste des ch meurs et le pointage qui incombe   la mairie. Par ailleurs, un employ  de l'usine doit  tre d sign  pour assister au pointage. La CGT (groupement d partemental) a ouvert une souscription dans le d partement en faveur des n cessiteux de la Verrerie. Cette souscription est close le 2 novembre au soir et la municipalit  qui y adh re, ainsi que des habitants de Portieux, demande   la direction de l'usine si elle veut joindre son obole et organiser   la verrerie une souscription parmi le personnel non touch  par le ch mage[Note679](#). Le directeur de l'usine d cline, bien  videmment, l'invitation en forme de convocation. Il ne peut, de surcro t, assister   une r union dont la r sultante est l'intrusion dans le microcosme verrier.

Alors que le contexte est particuli rement tendu et d grad  par la forte pouss e du ch mage, le bureau national de CGT d cide la gr ve nationale de 24 heures pour le mercredi 30 novembre 1938. Cette gr ve vise   s'opposer fermement aux d crets - lois publi s par le gouvernement Daladier les 14 et 15 novembre 1938. Depuis le d but de ce mois de novembre, le gouvernement relay  par la presse tient les citoyens en haleine. Le journal l'Est R publicain suit pas   pas l' volution de la r daction et de la parution de ces textes[Note680](#).

Le ministre des finances Paul Reynaud pr cise qu'en ce qui concerne la dur e du travail, le principe de la semaine de 40 heures est enti rement sauvegard , mais des dispositions sont prises en vue d'assouplir tr s largement les conditions d'application. Des heures suppl mentaires peuvent  tre r alis es suivant une proc dure tr s simplifi e et   un tarif raisonnable. En contre-partie, les b n fices provenant de l'ex cution des heures suppl mentaires sont soumis   une taxe sp ciale se superposant aux imp ts existants. Le mardi 15 novembre, le second train des nouveaux d crets - lois est connu : cong s pay s, les 40 heures et les modalit s d'application, les heures suppl mentaires. Si le gouvernement a tenu   apporter des pr cisions sur la semaine de 40 heures, c'est parce qu'il s'agissait l  d'un point extr mement sensible. La dur e du travail est bien fix e   40 heures mais les modalit s d'application sont modifi es pour trois ans. La semaine de 6 jours ouvrables est la base de la dur e hebdomadaire du travail. Sauf autorisation sp ciale de l'inspecteur, la dur e g n rale ne

doit pas dépasser 9 heures par jour et 48 heures par semaine. Même si la pratique de 5/8 n'est pas interdite dans l'absolu, elle est largement remise en cause. Pour faire face à un surcroît d'activité, les heures supplémentaires peuvent être pratiquées dans la limite de 50 heures, au plus, après simple préavis à l'inspecteur du travail.

Bien que les explications des membres du gouvernement viennent tempérer les incidences de ces décrets - lois sur l'organisation du travail, la gauche est en effervescence. Dès le 13 novembre, à Lille, à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de Roger Salengro, Léon Blum dans son discours estime que le plan financier publié paraît avoir gardé peu de mémoire des engagements pris vis-à-vis de la classe ouvrière, "engagements que la classe ouvrière tient aujourd'hui comme il y a deux ans, dit-il, à faire respecter. En ce moment, il n'y a pas une seule industrie qui puisse faire plus de 40 heures, mais c'est ce chiffre de 40 heures qui continue à gêner." Le 15 novembre, à Nantes où la CGT tient son congrès, Jouhaux fait voter une motion repoussant les décrets - lois : "Le congrès unanimement résolu à défendre les 40 heures, les congés payés, les délégués ouvriers, etc, qu'il déclare être la base de tout redressement de notre économie nationale, repousse les décrets - lois qui sont, en propre, la suppression des réformes sociales, en substituant à la législation sociale établie par les votes réguliers du parlement, une législation de décrets n'imposant des sacrifices qu'à la classe ouvrière (...)". Cette motion est adoptée à l'unanimité. Le lendemain, Jouhaux déclare : "qu'est-ce que cette politique de redressement basée sur l'augmentation des heures de travail, quand des industries ne peuvent donner quarante heures à ceux qui demandent à travailler. Nous étions prêts à faire notre part de sacrifices, mais pas des sacrifices contraires à l'intérêt général du pays et dont nous faisons seuls les frais. (...)" La répartition des 40 heures et les heures supplémentaires sont les motifs principaux des protestations qui s'élèvent rapidement dans diverses usines et des grèves ou occupations éphémères. Le 22 novembre, on note des grèves à Puteaux chez Hutchinson, une effervescence dans les usines de la région de Dunkerque, une occupation sur le tas des usines Cail à Denain parce qu'une lettre de licenciement a été envoyée aux ouvriers qui ne s'étaient pas présentés pour les heures supplémentaires. Le 23 novembre, la préfecture du Nord déclare que 40 usines ont été occupées dans la région de Valenciennes. Une vaste offensive de protestation est déclenchée. Le mouvement gagne les grandes usines de la région parisienne, chez Renault en particulier. Fort de ce mouvement, la CGT décide alors la grève générale de 24 heures, le 30 novembre, pour faire barrage aux décrets - lois qui remettent en cause les acquis sociaux.

A Portieux, le président du conseil d'administration prévoit l'attitude à prendre en cas d'arrêt de travail. La première chose à faire, précise-t-il, est d'agir en accord avec le syndicat des verreries ou tout au moins en accord avec Bayel et Vannes-le-Châtel car il est peu probable que les verreries de la Moselle obéissent à un mot d'ordre. A. Gérardin soupèse deux hypothèses émises par le directeur de Portieux : suppression d'un travail avec préavis, suppression sans préavis avec perte possible de la composition. La première hypothèse semble la plus vraisemblable aux yeux du président. S'il vient un mot d'ordre de la CGT, il ne pourrait guère être secret car il s'étendrait aux autres industries de la région : filature, tubes, etc. Si un tel ordre est donné, le directeur doit savoir si la verrerie obéira. Il suppose même que les délégués préviendront afin qu'on n'enfourne pas. Si les autres verreries placées dans cette situation ne sont pas d'avis de réagir, il est convenu de faire remarquer aux délégués, au besoin en les faisant venir, qu'au moment où il est si difficile d'avoir des commandes, il est très maladroit de provoquer des mécontentements dans la clientèle en retardant les livraisons impatientement attendues en fin d'année ; les commandes risquant de refluer vers d'autres verreries. La deuxième hypothèse, plus grave, devrait être examinée avec les directeurs des autres verreries. C'est en réalité la première hypothèse que suivent les verriers. Suite à une réunion des délégués ouvriers qui se tient le 28 novembre à 16 heures 30, le directeur est informé que la CGT a décidé de faire grève le 30. Il expose alors aux délégués les conséquences possibles de la grève : rupture du contrat de travail... Les délégués lui répondent qu'il ne s'agit nullement d'une grève à caractère professionnel mais d'une grève politique visant les décrets - lois... Le syndicat et les délégués se réunissent le soir pour décider ou non de la grève. Celle-ci est votée par 14 voix contre 4. Le mardi 29 novembre, le directeur pose une affiche dans l'usine pour faire connaître aux ouvriers "les conséquences possibles d'un geste irréflecté". Le soir, les délégués et le secrétaire du syndicat Marx rencontrent le directeur pour lui indiquer que la grève a été votée et qu'une assemblée générale doit avoir lieu à 19 heures 30 au café Vuillaume. Le directeur, sans succès, met les responsables

syndicaux "en face de lourdes responsabilités qu'ils encourent vis-à-vis des autres ouvriers". Au cours de la réunion, le secrétaire du syndicat fait voter les verriers à mains levées, refusant le vote secret, ce qui provoque la protestation de certains qui quittent la salle avant la décision. Le secrétaire Marx aurait déclaré : "il faut que la grève ait lieu, et elle aura lieu, dussé-je la faire seul". Le directeur bénéficie de l'appui du président du conseil d'administration qui l'approuve d'avoir prévenu les ouvriers qui feraient grève qu'ils rompaient leur contrat de travail et seraient rayés des contrôles de l'usine. Après la grève, le directeur doit informer chaque gréviste par lettre recommandée. Si le directeur estime que, parmi les ouvriers ayant fait grève, certains peuvent être repris, il convient de faire afficher après un délai de deux ou trois jours un avis disant que tout ouvrier ayant rompu son contrat de travail le 30 novembre et ayant, en conséquence, été rayé du contrôle de l'usine pourra faire par écrit une demande individuelle de réembauchage et que cette demande sera examinée. Aucune demande collective ne peut être soumise à examen, non plus qu'aucune demande verbale. Le conseil d'administration soutient totalement le directeur. Le mercredi 30 novembre, un piquet de grève prend place à chaque porte tandis que la gendarmerie de Charmes envoie quatre gendarmes qui prennent position aux entrées et aux ponts générateurs. A 8 heures, 40 à 50 ouvriers sont présents au four. De nombreuses défections sont enregistrées au coupage, biseautage, rebrûlage, décor. Trois tailleurs seulement sont présents. Vers 8 heures 10, des verriers chômeurs viennent au travail et franchissent sans encombre les piquets de grève. A 9 heures, six pots travaillent à la halle. Ce 30 novembre, à 8 heures 45, à la demande des sociétés des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux, agissant pour Monsieur Auguste Moulin, sous-directeur à Portieux, Albert Leclerc, huissier auprès du tribunal civil de Mirecourt, demeurant à Charmes, se transporte au hameau de la Verrerie de Portieux et se rend à l'usine pour constater que tous les ouvriers ne sont pas à leur travail. A l'intérieur de la halle de fabrication, Albert Leclerc constate que, sur douze creusets de verre fondu, six creusets seulement sont au travail et qu'aucun ouvrier ne s'occupe des six autres creusets. Au moment de quitter la halle, à 9 heures, il constate qu'un septième creuset est au travail<sup>Note681</sup>. A deux reprises dans la matinée, le directeur fait passer au son de la caisse un avis de reprise du travail. Des ouvriers chômeurs arrivent. Au total, 202 ouvriers et ouvrières travaillent ainsi que 45 employés. Après 7 heures et demie de labeur, les verriers arrêtent. Les pots sont renfournés sans problème par les fondeurs. Toute la journée, les grévistes tiennent réunion sur réunion au café Vuillaume. Ils décident d'occuper l'usine vers 17 heures mais un groupe de gendarmes les en dissuade. L'occupation est alors reportée au lendemain. Le directeur adresse une lettre recommandée à tous les grévistes. Prévenu par A. Moulin de la grève du 30, le président Gérardin conseille de ne pas considérer les ouvriers qui, en vertu du roulement de chômage, ne devaient pas travailler ce jour comme ayant rompu leur contrat de travail. En cas de procès, l'usine perdrait. Ce n'est pas à ces ouvriers de justifier qu'ils n'ont pas été touchés par l'appel de la direction. C'est à l'usine à prouver qu'ils ont été touchés et cette preuve est juridiquement difficile à faire. Si des avis de rupture de contrat de travail ont été envoyés, il faut réclamer à l'intéressé l'avis qu'il a reçu par erreur. Par son conseil avisé, le président Gérardin sauve une situation compromise. En effet, dès le 1er décembre, le directeur fait adresser aux grévistes, quelle que soit leur situation, une lettre ainsi rédigée : "du fait que le 30 novembre 1938, vous n'avez pas répondu à notre appel pour assurer le travail de l'usine, nous considérons et nous prenons acte, par la présente, que vous avez rompu personnellement le contrat de travail passé avec nous. En conséquence, vous ne faites plus partie de notre personnel à partir du 30 novembre 1938, et nous sommes prêts à vous régler vos salaires à ce jour, à vous remettre vos feuilles d'assurances sociales et votre certificat de travail, le tout sous réserve de tout recours devant les juridictions compétentes".

Le 2 décembre, le directeur répare l'erreur commise, évitant ainsi des poursuites judiciaires : "à l'inverse du cas des ouvriers grévistes du 30 novembre 1938, le cas des ouvriers en chômage normal le même jour sera examiné individuellement. Vous êtes donc prié de vous présenter samedi 3 décembre de 9 heures à 11 heures ou de 14 heures à 17 heures au bureau du directeur où des renseignements et instructions vous seront donnés sur votre situation. Le présent avis annule notre lettre du 1er décembre 1938"<sup>Note682</sup>. Le président du conseil d'administration préconise encore d'effectuer un tri parmi les demandes de réintégration de grévistes. Il n'est pas question, selon lui, de reprendre ni ceux qui ont poussé à la grève, ni ceux qui figuraient dans les piquets de grève. Toute la taillerie ayant fait grève, on ne peut pas reprendre tous les tailleurs et si, faute de ne plus pouvoir tailler, on ne peut plus faire fonctionner l'usine alors il conviendra d'arrêter la production. Au sujet des militants qu'il ne faut pas admettre, Gérardin écrit : "depuis plus de deux ans que toute cette agitation dure, ils

sont certainement connus" et il ajoute : "(...) il ne faudrait pas reprendre un militant parce que sa femme est parente de X ou a rendu service à Y. Toutes ces petites histoires locales doivent être éliminées". Pour le réembauchage d'ouvriers pouvant être occupés, il convient de donner dans le choix la préférence à ceux qui ont des charges de famille, aux blessés de guerre, aux ouvriers combattants, à ceux qui "ont de bons et anciens services". Le président encourage le directeur à refuser sans hésitation de recevoir les ouvriers n'appartenant plus à l'usine ; à n'examiner que les demandes écrites de réembauchage en fonction des besoins de la fabrication afin de réduire le plus possible le chômage partiel. Si le mari est éliminé, il n'est pas question de reprendre sa femme si elle est ouvrière. Le jeudi 1er décembre, dès 6 heures du matin, le directeur évacue de l'usine quelques grévistes. A 8 heures, le personnel de la veille est rentré tandis que les grévistes se massent aux portes où gendarmes, personnel dirigeant et employés les empêchent de rentrer. Alors que le directeur refuse une audience au secrétaire syndical, il reçoit une délégation du conseil municipal à laquelle sont confirmées les conséquences de la grève. Les grévistes tiennent de nombreuses réunions. Aucun incident n'est à déplorer. Quatre gendarmes sont présents en permanence et deux la nuit. Des chômeurs s'étant présentés le matin pour travailler, le directeur appose une affiche pour la journée du 2 dans le but de faire entrer du personnel complémentaire. La journée du vendredi 2 se passe dans le calme tant dans les rues qu'aux entrées de l'usine. Le samedi, une trentaine d'ouvriers viennent s'embaucher, chômeurs ou grévistes, qui reprennent le lundi. Le directeur refuse une nouvelle demande d'audience au secrétaire syndical et répond négativement à une délégation municipale qui le questionne sur le réembauchage collectif.

Le cas de la verrerie n'est pas, bien entendu, isolé. Les grévistes de l'industrie textile subissent des sanctions identiques. A Thaon et à Igney les établissements du C.I.C. (Boussac), dont une grande partie du personnel était en grève le 30 novembre, ferment leurs portes. Une affiche indique que l'usine est fermée jusqu'au 6 décembre et que les ouvriers seront réembauchés individuellement sur présentation de la lettre recommandée qui leur a été envoyée. Devant la porte des usines et à l'intérieur, la gendarmerie veille. A Nomexy, le réembauchage commence dès le vendredi 2. Cependant, certaines usines telles les usines Pottecher à Bussang réembauchent les ouvriers sans distinction. A Portieux, une cinquantaine d'ouvriers reprennent le travail le lundi 5 décembre. La journée se déroule normalement à l'usine : à la halle les pots sont vidés ; au coupage, on réorganise les chantiers ; 4 ouvrier(ères) fonctionnent au décor, 3 chantiers à la taillerie, 7 emballeuses au magasin. C'est au total 360 ouvriers et employés qui sont présents. Suite à une réunion de la CGT, des ouvrières grévistes apportent au directeur une demande de réembauchage. Ce dernier estime qu'il s'agit là d'une manoeuvre destinée à réembaucher les ouvrières puis les ouvriers. Aucune réponse n'est donnée à cette demande de même qu'à celle qui émane du << comité des chômeurs >>. Cette lettre rédigée à la suite d'une assemblée générale des chômeurs le 6 décembre précise : "(...) nous savons très bien qu'il est difficile de faire marcher une verrerie sans verriers et impossible de combler les frais généraux avec le peu d'ouvriers qualifiés que vous avez ; c'est pourquoi nous sommes décidés à reprendre notre travail individuellement à condition qu'il n'y eut aucun licenciement et aucune sanction pour fait de grève"[Note683](#). Une réunion de ce comité décide, le jeudi 8 décembre, l'occupation de l'usine pour le lendemain matin. Informé, le directeur prévient la gendarmerie. Ce vendredi 9, vers 8 heures, les ouvriers grévistes se rassemblent aux portes de l'usine où sont postés quatre gendarmes. L'inspecteur du travail qui arrive reçoit une délégation du conseil municipal puis s'efforce de décider les ouvriers à remettre les demandes d'embauche qui sont examinées le samedi 10 décembre[Note684](#). Les acceptations dépendant des besoins de la fabrication, dans un premier temps 44 demandes sont acceptées et 79 refusées. Après révision, les nombres passent respectivement à 61 et 49. Toujours en fonction des nécessités de la fabrication, on prévoit de réintégrer 175 ouvriers dans les jours suivants. Malgré la protestation du bureau national de la CGT contre les sanctions prises et malgré une intervention du ministre du travail, Pomaret, qui dès le 2 décembre demande aux chefs d'entreprises de favoriser l'apaisement social souhaité par le gouvernement en faisant preuve de modération dans les décisions qui doivent être prises après la grève, la répression perdure à la verrerie[Note685](#). En janvier 1939, 140 ouvriers sont toujours en dehors de l'usine, selon la CGT, alors que dans certains ateliers ont fait 48 heures[Note686](#).

Les premières reprises du travail s'effectuent dès le 5 décembre mais le plus grand nombre de demandes individuelles de réembauchage datent du 9 décembre, jour de l'intervention de l'inspecteur du travail.

Beaucoup de verriers s'expriment dans leur lettre de façon laconique : "ayant reçu une lettre de licenciement le 1er décembre 1938, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance ma réintégration" (3.12.1938 ; repris le 5.12.1938) - "je viens vous demander à reprendre mon travail normalement" (9.12.1938). Certains avancent des explications justifiant l'absence : "étant en chômage, je suis parti à la Moselle avec des copains. Je n'ai pu descendre travailler. Nous sommes rentrés vers trois heures. Veuillez avoir Monsieur le Directeur la bonté de me donner du travail à votre usine. J'ai du regret de ne pas avoir été là pour mon travail" (3.12.1938 ; repris le 5.12.1938). Nombreux également sont ceux qui font de surcroît amende honorable en s'adressant au directeur-père : "je vous demanderais d'avoir la bonté de me donner de l'ouvrage à votre usine pour moi, mon père, ma mère, étant partis au bois pour la journée du 30 novembre. Je n'ai pas entendu votre appel. Je vous promets d'avoir du regret d'avoir mal agi comme je l'ai fait" (2.12.1938 ; repris le 5.12.1938) - "Je vous demanderais très sincèrement de me donner de l'ouvrage à votre usine, je suis père de trois enfants, bientôt quatre. Alors vous comprendrez, je ne demande qu'à travailler. Je reconnais d'avoir mal agi mais je suis prêt à réparer. C'est la peur qui m'a fait aller en grève (...)" (3.12.1938 ; repris le 5.12.1938) - "Je viens vous faire mes excuses car je reconnais aujourd'hui n'avoir pas bien agi en abandonnant mon travail le jour du 30 novembre (...)" (6.12.1938) - "(...) J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ne pas tenir compte de l'indiscipline que j'ai commise et dont je m'excuse auprès de vous (...)" (repris le 5.12.1938). S'être laissé entraîner est un argument souvent utilisé pour justifier la conduite : "vu les événements qui se sont produits, ayant voulu suivre mes camarades qui je vois m'ont conduit dans l'ennui (...)" (14.12.1938) - "Je viens vous dire tout mon ennui que cette grève m'a causé à moi et à ma femme. Ayant été entraîné, je me vois obligé de vous demander du travail. Je ne peux encore m'expliquer comme j'ai cédé à agir de la sorte à mon âge vu la gentillesse que vous aviez eue pour moi mais je puis vous dire que je n'ai jamais été dans quoique ce soit contre vous. Je vous fais toutes mes excuses (...)" (14.12.1938) - "(...) Comme bien des camarades je fus entraîné dans le gouffre et aujourd'hui j'en subis les conséquences. Je n'ai pas voulu forfaire contre vous loin de là, car j'ai eu toujours besoin de vous. Mon geste était plutôt inoffensif que rebelle. Aujourd'hui n'ayant jamais fait de mal à quiconque je me vois sur le carreau avec ma femme et cependant il nous faut vivre (...)" (26.12.1938).

Rares sont les ouvriers qui osent braver l'autorité du directeur car les conséquences pénalisent très fortement le récalcitrant. Ainsi T écrit le 18 décembre : "Faisant suite à votre lettre du 15 de ce mois, j'attire votre attention sur le fait que, le 9 décembre, je vous ai adressé une demande de reprise de travail aux conditions normales précédant le 30 novembre, et non une demande d'embauchage qui annule ces conditions. Dans le cas où vous auriez l'intention de m'imposer de nouvelles conditions concernant le statut du travail, je vous demanderais de bien vouloir me le préciser avant mon entrée à l'usine." (18.12.1938). L'ouvrier ne se présente pas au travail le 19, comme prévu dans un échange de courrier du 9 décembre. L'usine lui adresse son livret et son certificat de travail ainsi que sa carte d'assurances sociales. Le logement constituant un accessoire au salaire pour les seuls ouvriers travaillant à l'usine, on le prie de prendre ses dispositions pour l'évacuer dans un délai de 15 jours maximum à compter du 19. Expier une faute, voilà comment des verriers considèrent le fait de ne pas être repris de suite. Après l'envoi de plusieurs courriers, l'un d'eux écrit : "(...) Je voudrais être fixé vu que voilà déjà 15 jours de passé alors je suis déjà bien puni (...)" Note687 .

Des ouvriers sont repris sans conditions, notamment ceux qui expriment dès le 2 ou 3 décembre l'intention de retravailler : "(...) nous sommes d'accord pour que vous repreniez votre travail d'embaucheur, demain 6 décembre, votre salaire restant le même" (5.12.1938) - "Vous pouvez vous présenter au travail demain 10 décembre, à 8 heures, sur le four 2, où une place vous sera réservée (...)" (9.12.1938). Dans une famille de quatre verriers, on reprend les deux chômeurs mais on fait patienter les deux autres qui ont suivi la grève. Si de nombreux réembauchages s'effectuent en fonction des besoins de la fabrication, certaines catégories de personnel : femmes ou tailleurs, par exemple, étant plus concernées que d'autres, le directeur prend la précaution de préciser que ces ouvriers doivent avoir soin de ne pas refuser du travail ailleurs s'ils en trouvent. Le directeur est aussi conduit à observer une grande prudence quant à la reprise des tailleurs pour ne pas recommencer à la taillerie des chômeurs que le président qualifie "d'inadmissibles". "Il faut d'abord, insiste-t-il, que nos ouvriers puissent vivre et qu'on ne retombe pas à des salaires mensuels lamentables. A aucun prix il ne faut rouvrir une telle période".



La situation des ouvriers non repris s'avère délicate. A la coopérative, d'après l'ordre du président du conseil d'administration, aucune fourniture ne doit être faite sans être garantie par des salaires. Dans le cas contraire, le déficit retomberait sur les ouvriers qui ont continué à travailler. Gabriel Simon, secrétaire de la Fédération nationale de l'industrie du verre, lance un appel pathétique : "allez-vous laisser mourir de faim les quelque cinq cents familles d'ouvriers verriers qui se succèdent de père en fils dans cette agglomération qui est la Verrerie de Portieux et qui jusqu'alors ont fait la richesse de cette contrée. Pensez-vous un seul instant qu'il y a là des enfants qui ne demandent qu'à vivre et qui ne sont pas cause du régime actuel ?"Note688. Le problème du logement et de la caisse de retraite est tout aussi sensible pour le personnel licencié dont le contrat de travail prend fin en février 1939. L'avoué Porterat peut alors engager une procédure d'expulsion des ouvriers qui occupent "indûment" les logements. Chaque licencié reçoit une lettre recommandée l'avisant que l'assignation en référé suivra après le délai de quinzaine. Le comité des licenciés dont les moyens d'existence sont réduits à l'allocation de chômage, affirme ignorer que le logement est un accessoire du salaire. Les membres de ce comité déclarent quitter "le berceau de [leurs] petits enfants". Les ouvriers intéressés prétendent qu'il est inhumain de les mettre à la porte de logements qui ne seront pas habités et qu'ils n'osent pas s'en aller, parce qu'ils ont peur de perdre l'indemnité de chômage qui constitue actuellement leur seule ressource. Pour le directeur, l'usine ne peut encourir aucune critique puisqu'elle tolère, depuis le 1er décembre, que ces ouvriers occupent des logements auxquels ils n'ont pas droit. Alors que les licenciés notent que plus de 10 logements sont vacants à la Verrerie, le directeur dresse une liste de quelques logements occupés par des ouvriers licenciés et qui ont, selon lui, été demandés depuis longtemps par certains de leurs camarades travaillant à l'usine. Quatre licenciés se trouvent dans ce cas dont le secrétaire et le secrétaire-adjoint de la section CGTNote689 ! L'ordonnance de référé du 25 mars 1939 accorde aux occupants sans droit aux logements un délai jusqu'au 1er juillet. A la date du 5 de ce même mois, 9 licenciés n'ont toujours pas évacué leur logement et commandement à évacuer sans délai leur est signifié. Le comité des licenciés s'inquiète également du devenir de leurs versements obligatoires à la caisse de secours. En effet, l'article 18 de la caisse-statuts de 1938- précise : "tout membre qui cessera de travailler dans les usines de la Société ou qui sera congédié pour quelque motif que ce soit, perdra tous ses droits sur la Caisse et sera rayé de la liste de ses membres". Marx écrit au directeur : "Nous pensons que la caisse de retraite est comme le logement un accessoire au salaire et qu'il est indispensable que notre situation soit définitivement réglée avant de quitter le berceau de notre jeunesse"Note690.

Les victimes de la grève ne s'en laissent pas compter. Deux d'entre elles font citer la société des verreries à comparaître devant le juge de paix du canton de Charmes, statuant en matière prud'homale, à l'audience du 24 mars 1939. G réclame la somme de sept cent cinquante francs à titre d'indemnité de brusque rupture du contrat de travail. Il argue du fait que sans aucun motif ni préavis, le directeur de l'usine l'a congédié brusquement le 1er décembre 1938. Pour les mêmes motifs, M réclame neuf cents francs à titre d'indemnité. Le jugement est rendu le 5 mai 1939. Le juge des prud'hommes déclare pertinents et admissibles les faits rapportés par la société à savoir :

- le 30 novembre, G est venu travailler avec ses camarades, indiquant qu'il a effectivement travaillé jusqu'à 11 heures 30 ;
- G et ses camarades étaient convoqués pour 13 heures, et M. Moulin, directeur, leur a précisé qu'ils devaient travailler normalement l'après-midi ;
- après un certain flottement, G et ses camarades ont quitté la cour. G a crié : "moi, je suis cégétiste, et je fais la grève". Ses cris ont attiré l'attention d'un témoin, le gendarme de service ;
- G a quitté l'usine vers 13 heures 30 et n'a pas travaillé durant toute l'après-midi. G est par conséquent responsable de la rupture du contrat de travail car il a agi en pleine connaissance de cause, l'affiche apposée à l'usine le 29 novembre précisait bien quelles seraient les conséquences de la rupture du contrat par la grève. Mal fondé en sa demande, G en est débouté. M est également considéré comme ayant lui-même rompu son contrat de travail. Il est déclaré mal fondé en sa demande et en est débouté. Les preuves suivantes sont rapportées :
- le 30 novembre 1938, à 9 heures 30, la société des verreries de Portieux a fait annoncer que les verriers chômeurs du groupe A étaient invités à se présenter de suite au four numéro deux pour

- prendre le travail ;
- le même jour et une heure après, cet avis a été réitéré ;
- M a entendu ces deux appels et est venu à l'usine mais au lieu de prendre le travail il s'est associé aux grévistes et a fait partie du piquet de grève ;
- M n'a pas répondu aux appels faits le 30 novembre et le 2 décembre 1938, aux ouvriers invités à venir s'entendre avec l'administration de l'usine sur leur situation<sup>Note691</sup>.

Ces deux verriers ont beau s'efforcer d'argumenter sur le plan juridique, les faits sont plus forts dans la mesure où ils sont présentés par des témoins dignes de foi : gendarme, ingénieur, garde-champêtre entre autres.

Une grève d'une journée, le 30 novembre 1938, étire ses conséquences pour un groupe non négligeable de verriers -plus d'une dizaine- jusqu'en juillet 1939, c'est-à-dire à un moment où la verrerie s'avance vers la fermeture complète.

Bien évidemment, le syndicat CGT de la verrerie inscrit son action dans la journée de grève nationale destinée à lutter contre les décrets - lois ; mais comment la section locale peut-elle entraîner 75 à 80 % du personnel à "désobéir" alors qu'il n'y a guère de tradition de lutte à la verrerie ? Le secrétaire à la Fédération nationale de l'industrie du verre justifie ainsi la grève : "nos camarades de Portieux, à la connaissance des nouveaux décrets - lois, qui loin d'apporter une amélioration à leur triste sort, allaient au contraire encore accroître leur misère, ont tenu à participer à la grande protestation organisée par la Confédération Générale du Travail". Il explique ensuite que la protestation n'était pas dressée contre l'usine car, dans ce cas, la grève aurait eu lieu lorsqu'on n'a pas donné satisfaction à la demande de réajustement des salaires en octobre 1938<sup>Note692</sup>. Simon, secrétaire de la Fédération, utilise cette argumentation dans l'espoir d'atténuer les sanctions prises par la direction. Cependant, la section locale de la CGT ne fait quasiment jamais référence aux décrets - lois. Une phrase, semble-t-il, traduit son souci : "depuis longtemps acculés à des salaires de famine, sciemment voulus, à bout de résistance, le 30 novembre fut pour nous la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ; un jour d'arrêt de travail par la grève (...)"<sup>Note693</sup>. Ainsi la mobilisation s'expliquerait-elle mieux. Un élément national sert de catalyseur à des revendications locales : chômage, salaires, volonté de quelques-uns d'en découdre avec les patrons. On abat les idoles mais les lendemains sont difficiles et les lettres de demande de reprise disent bien que le paternalisme, s'il a été ébranlé sur ses fondations, n'est pas définitivement terrassé ; quelques heures de travail, le logement, le jardin, la coopérative, la caisse de retraite... cela contribue à rendre dociles les ouvriers qui reviennent en nombre dans le giron protecteur.

La direction de l'usine, bien que prévenue de la grève, s'entête à faire enfourner la matière première : un bras de fer s'engage alors. La situation lui est favorable. Elle peut se débarrasser des meneurs qui, d'après le président du conseil d'administration, créent de l'agitation depuis deux années. Elle peut réduire le chômage partiel et par conséquent améliorer les salaires de ceux qui restent au travail, assurant par ce moyen le calme dans l'entreprise. Elle peut améliorer ses rendements en sélectionnant les verriers fidèles, compétents, travailleurs.

Si la grève générale est incontestablement un échec sur le plan national, peut-on considérer qu'il en est de même sur le plan local ? La section CGT de la verrerie n'est suivie assez massivement que de façon éphémère. Très vite la crainte s'installe chez des verriers enracinés à la Verrerie et les patrons retournent la situation à leur profit. Assurément il y a échec également à ce niveau local. Cependant la CGT démontre sa capacité à lutter, se forgeant progressivement une image de syndicat de combat avec lequel il est obligatoire de compter. La CGT des verriers devient une branche bien spécifique du syndicat vosgien, affirmant par là sa personnalité propre, ses particularités et ses besoins spécifiques. Assurément par ses enjeux nombreux pour les verriers, la grève du 30 novembre marque un tournant dans la vie de l'usine et de la cité ouvrière.

### 3 - Chronique d'une fermeture

Lors de sa séance du 28 juillet 1939, le conseil d'administration examine les résultats financiers des deux usines. Alors que Vallérysthal dégage un bénéfice de 344.728 francs, Portieux annonce une perte de 917.929 francs [Note694](#). Les ventes ont baissé de 6 % tandis que les charges augmentent malgré une compression des dépenses et une réorganisation interne de l'usine. Les réserves s'amenuisent et le conseil qui ne peut plus espérer faire revenir la verrerie à un équilibre : "se voit dans la triste nécessité de décider à l'unanimité la fermeture de l'usine". Celle-ci doit avoir lieu le 27 août, l'extinction des fours s'effectuant avant les congés payés qui doivent être donnés du 13 au 27 août. La décision du conseil est portée à la connaissance du personnel le premier août 1939 par l'apposition de l'avis suivant :

"Depuis plusieurs années déjà, les résultats de Portieux sont très inquiétants. Dans les cinq derniers exercices, les pertes sur la fabrication ont dépassé trois millions et demi. L'Etat a été tenu au courant des difficultés rencontrées par la gobeletterie française. Ces difficultés ont été considérablement augmentées par la concurrence étrangère ; elle a déployé tous les moyens possibles pour s'introduire en France et elle y a réussi grâce aux salaires dérisoires pratiqués dans divers pays, à l'absence de réglementation du travail et de lois sociales et enfin à certaines pratiques telles que le dumping. On pouvait espérer que des mesures seraient prises pour remédier à une telle situation et arriver à un équilibre raisonnable entre la gobeletterie française et la gobeletterie étrangère. Le nécessaire n'a pas été fait, ainsi qu'il est constaté dans un rapport d'arbitrage du 19 juillet dernier. De nouvelles charges menacent encore l'usine. Le conseil se trouve dans la très pénible obligation d'arrêter Portieux à dater du 27 août au soir. Le personnel licencié recevra les indemnités prévues par le contrat collectif."

Le directeur Moulin, chargé de la liquidation jusqu'au 31 décembre 1939, doit bénéficier d'un an de salaire versé au 31 décembre ; les chefs de service doivent toucher trois mois ; les employés, un mois ; les ouvriers, huit jours. Le cas du sous-directeur Coindreau est réglé à part, il est prévu de lui allouer cinq mois de traitement mais sans retenues sur cette allocation, considérant ses longs services au sein de la verrerie [Note695](#). Dans son édition du 4 août 1939, l'Est Républicain titre : "la verrerie de Portieux << la première de France >> va fermer ses portes" et dans celle du 5 août : "la fermeture de la verrerie de Portieux sera-t-elle la ruine de tout un village ? - 1.500 personnes, dont 500 ouvriers, vivaient exclusivement de cette industrie deux fois séculaire". Les articles disent l'émotion ressentie par tous, les efforts de la direction qui "dans une pensée sociale (...) s'est efforcée de placer ses ouvriers et employés dans d'autres verreries". Il est prévu d'en embaucher à Vannes-le-Châtel et à Vallérysthal. La fermeture est perçue comme irréversible : "(...) la décision du conseil paraît irrévocable. On n'arrête pas une telle entreprise ; on ne déplace pas de la main-d'oeuvre sans être absolument décidé de ne plus rallumer les fours qui seront éteints pour toujours à la fin de la semaine prochaine. (...). Il faut bien se rendre à l'évidence la verrerie est morte. Dans quelques jours, elle s'endormira au creux de son nid boisé. (...). Le 12 août, les ouvriers seront mis en congés payés, le 27 l'usine sera fermée définitivement" [Note696](#).

Marchal, secrétaire de la section CGT de la verrerie, se rend dès l'annonce de la fermeture à la mairie de Portieux où il demande au maire d'étudier la mise en application du fonds de chômage à partir du 27 août. De son côté, la CGO, syndicat professionnel, délègue son secrétaire Vinel et un ouvrier pour aviser les pouvoirs publics. Ce syndicat envoie une lettre aux parlementaires du département. On s'interroge plus précisément sur le reclassement des quelque 500 personnes employées à l'usine. L'embauchage dans d'autres verreries ne peut s'effectuer qu'à petite échelle. Une quinzaine d'ouvriers pourraient être repris à Vallérysthal. L'Office de placement doit chercher d'autres solutions lorsque les ouvriers seront effectivement licenciés le 27 août. Le curé de la Verrerie de Portieux, l'abbé Gaire, écrit au président du conseil d'administration pour lui demander de faire un essai de six mois ou un an. Il assure que grâce au courage et au travail des ouvriers, la verrerie pourra prospérer [Note697](#).

Dès le début du mois d'août, les parlementaires vosgiens se préoccupent de la fermeture de la verrerie, en particulier Barbier, Richard et Gaillemin, sénateurs des Vosges. Gaillemin écrit au président du conseil, Daladier, pour lui annoncer le dépôt d'une interpellation. Dans son courrier, après avoir décrit les raisons du marasme des verreries, le sénateur demande à son interlocuteur : "(...) de prendre de concert avec le président du conseil d'administration de Portieux, des dispositions pour assurer la marche de l'usine et assurer du travail aux ouvriers (...)"[Note698](#). De leurs côtés, les syndicats CGO et CGT ne restent pas inactifs. Au ministère de la santé publique, le secrétaire de la CGO accompagné d'un ouvrier est reçu par M. Rucart, député d'Epinal. Des entrevues ont également lieu aux ministères de l'Economie nationale, du Commerce et des Travaux publics. Compte tenu du déficit de Portieux, il est demandé un allègement du tarif petite vitesse sur la ligne Charmes - Rambervillers et une exonération d'une partie de l'impôt de la cote foncière. La délégation demande également qu'une subvention, prise sur les crédits du ministère de l'Education nationale, soit accordée plutôt qu'un fonds de chômage qui coûterait trois millions par an[Note699](#). A la CGT, Lemarquis, secrétaire de l'UD, et Marchal, secrétaire de la section de Portieux, rencontrent le secrétaire général de la préfecture. Ils indiquent que l'octroi d'une subvention pour la remise en marche de l'usine est préférable à la mise en application d'un fonds de chômage. A la suite de ces diverses demandes, l'Est Républicain du 10 août 1939 titre : "la décision de fermeture de la Verrerie de Portieux est maintenue - malgré de nombreuses démarches des parlementaires et l'intervention de différents ministres". En accord avec M. Rucart, ministre de la Santé publique, et les autres parlementaires du département, MM les sénateurs Barbier, Richard et Gaillemin, effectuent de nombreuses démarches à Paris pour rechercher une solution à la fermeture de la verrerie de Portieux[Note700](#). Malgré les interventions, le président Gérardin n'estime pas devoir revenir sur la décision de fermeture. Dans ce même numéro du 10 août, le secrétaire de la CGO lance un cri d'alarme : "(...) Français et vous, vosgiens, c'est une supplique que je vous adresse ! Quand vous faites vos achats, de quelque nature que ce soit, ne regardez pas à mettre quelques sous de plus si la marchandise que vous achetez est française, car elle fait vivre et donne le pain journalier à l'ouvrier français. L'importation verrière étrangère nous a mis dans une situation critique (...). Je fais appel à vous tous les commerçants locaux"[Note701](#). Le 11 août, le secrétaire général de la société, Gérardin fils, se rend à l'usine pour représenter le conseil à une réunion de la caisse de secours et de retraites des ouvriers de Portieux. Après la réunion, les délégués du personnel employé et ouvrier lui font une demande d'audience. L'entrevue dure une heure et demie "avec une correction parfaite". Les délégués insistent sur "la très grande misère" dans laquelle vont se trouver la plupart des familles de Portieux du fait de la fermeture de l'usine. Ils exposent leur point de vue et expliquent les démarches effectuées dans différents ministères. Les pouvoirs publics, disent-ils, leur ont fait la promesse formelle qu'ils étaient prêts à intervenir pour soulager l'usine de Portieux des lourdes charges qui l'accablent : impôts, redevances élevées sur la ligne Rambervillers - Charmes, chauffage et entretien des écoles... Les délégués ajoutent que le personnel est prêt à accepter "tous les sacrifices" pour faire revivre l'usine et ils supplient le secrétaire général de ne pas laisser éteindre les fours le lendemain. Jean Gérardin qui ne possède pas de pouvoir pour surseoir à l'arrêt des fours promet aux délégués de porter le contenu de l'audience à la connaissance du conseil. Le même soir, il fait un rapport au président. Ce dernier joint deux administrateurs Dupont et Lacombe. Il y a lieu, conviennent-ils, de surseoir à l'extinction des fours. Ce sursis doit permettre au conseil de reconsidérer le problème de Portieux qui se présente sous un jour nouveau. En dehors des promesses des ouvriers et des pouvoirs publics, un autre élément important vient d'être porté à la connaissance du président : les contingents germanotchèques viennent d'être réduits à 60 %. Le 12 août, l'Est Républicain verse dans l'optimisme : "hier, à 17 heures - Les derniers ouvriers sont sortis de la Verrerie de Portieux mais un espoir est né les fours n'ont été mis qu'en veilleuse." Depuis la crise, l'usine chôme le jeudi et le samedi. Elle fonctionne exceptionnellement le jeudi 12 pour permettre aux ouvriers de travailler jusqu'au dernier jour. A 17 heures, les derniers ouvriers et ouvrières franchissent les portes de l'usine. Les verriers de la halle ont normalement cessé leur besogne la veille à 12 heures, ayant débuté à 5 heures. Après s'être apitoyé sur le sort du personnel, le journal précise : "(...) un espoir est né tout à coup, inattendu... On peut supposer que c'est là le résultat des démarches (...) : démarches des parlementaires du département, démarches des syndicats professionnels et cégétistes. (...) On dit volontiers à la verrerie que le gouvernement n'est pas étranger à cette mise en veilleuse des fours." Le secrétaire général de la société Jean Gérardin soumet au conseil un plan de redressement qui doit permettre de :

- résorber le déficit,
- associer le personnel à la bonne marche de l'usine et par conséquent obtenir une fabrication irréprochable, condition essentielle pour que Portieux reprenne la place qui fut la sienne sur le marché de la gobeletterie.

A propos de la qualité de la fabrication, le président du conseil avait déjà fait plusieurs remarques au directeur. Il insistait sur la nécessité de relever le niveau des choisisseurs qui laissaient sortir de la halle des pièces qui auraient dû être cassées et non taillées. Ces livraisons mécontentaient les clients alors que "la Bohème n'avait jamais envoyé que des pièces absolument nettes, ce qui a beaucoup contribué à sa concurrence redoutable"Note702. . Le directeur doit rencontrer lui-même les chefs de place pour leur dire de veiller de très près à la fabrication, cette condition étant indispensable au redressement de l'usine. Le choix à la halle doit être suivi parfaitement et toute pièce non vendable au tarif normal doit être cassée. Le coupage, la taillerie et l'emballage ont à signaler au chef d'atelier toute pièce douteuse qui échapperait au contrôle de la halle. André Gérardin précise au directeur son rôle : "il est indispensable d'ailleurs que l'usine sente qu'il y a maintenant un directeur et que chaque employé ne peut pas faire, dans son petit domaine, ce qui lui passe par la tête. Nous en avons certainement qui manquent de l'énergie voulue ou qui agissent très peu. C'est dans tout cela que l'action de présence du directeur est capitale. Il faut qu'on l'attende n'importe où, à un moment quelconque. Je reviens toujours sur ce point, dit-il, parce qu'il domine tout et parce qu'il est à l'origine de la dégringolade de Portieux." Ces propos du président sont tenus six mois seulement avant l'annonce de la fermetureNote703. . Les parties principales du plan de redressement élaboré par Jean Gérardin visent à :

- demander au personnel d'abandonner toute prétention à une hausse des salaires ;
- prélever 7 % sur tous les traitements, appointements et salaires payés par Portieux ;
- réduire le personnel tant employé qu'ouvrier ;
- effectuer des économies dans l'exploitation de l'usine (suppression éventuelle de la poterie - briquetterie, augmentation du nombre de machines à fleter...);
- supprimer le poste de sous-directeur ;
- répartir entre le personnel de l'usine 75 % des bénéfices de fabrication, cette clause devant tomber ou être modifiée à la première augmentation de salaires. C'est à l'unanimité des cinq administrateurs présents que le conseil approuve ce plan de redressement et décide de tenter pendant un an encore, sur ces nouvelles bases, l'exploitation de l'usine. Le conseil dresse une liste des demandes à soumettre aux pouvoirs publics :
  - ◆ diminution des impôts fonciers ;
  - ◆ suppression de la redevance de 10 francs par tonne sur les marchandises empruntant la ligne de Rambervillers à Charmes et rattachement de ces marchandises aux tarifs de la S.N.C.F. ;
  - ◆ suppression dans le budget de l'usine de l'entretien et du chauffage des écoles ;
  - ◆ diminution du contingent en gobeletterieNote704. .

Ayant obtenu les pouvoirs nécessaires pour exposer ce plan aux délégués du personnel de Portieux, Jean Gérardin se rend immédiatement à l'usine. "La Verrerie de Portieux ne serait pas fermée le 28 août. Un accord entre les ouvriers et la direction." C'est ainsi que l'Est Républicain du 20 août annonce la nouvelle tant attendue. Les ouvriers qui se réunissent le soir acceptent les propositions préalablement discutées par Jean Gérardin et les délégués des syndicats CGO et CGT. Ces propositions sont agréées par 300 ouvriers alors que 59 les refusent : "Le danger est évité cette fois, et de justesse. Les ouvriers et leur famille pourront goûter en paix la fin de leurs vacances. La mauvaise nouvelle qui sonne comme un glas le 1er août ne sera plus, pour eux, qu'un cauchemar"Note705. . Considérant "le bon esprit du personnel de Portieux et l'excellente qualité de la fabrication" qui ont conduit à un redressement de l'usine, le conseil fait passer le prélèvement sur les salaires de 7,5 % à 3,5 % en mars 1940. Nous sommes dans un moment où des ouvriers de Portieux quittent la verrerie pour des usines d'armement qui offrent des salaires relativement élevés.

Comment expliquer la décision de fermeture de l'usine, à quelques jours des congés annuels ? La conjoncture est mauvaise, les importations tchécoslovaques à des prix concurrentiels, ruinent en partie la verrerie française. Des verreries fragilisées par leur emplacement et par leurs méthodes de travail et de gestion ne résistent pas et ferment leurs portes, comme c'est le cas pour Hennezel - Clairey. Ces facteurs ne peuvent à eux seuls justifier la position du conseil d'administration. La date choisie, le 1er août, alors que les ouvriers partent en vacances le 12, trahit une manoeuvre de la part des responsables de la société qui peuvent négocier dans une situation de force, tant l'angoisse du personnel est intense. L'émotion générale est à son comble et chacun s'active à trouver des solutions. Le conseil décide donc de cette mesure après avoir épuisé les moyens de conciliation avec la main-d'oeuvre. "La décision a pour effet de rendre les pourparlers plus faciles". Alors que le personnel exige des augmentations de salaires, face à la fermeture il accepte de ne rien revendiquer durant un an mais également il consent à une réduction drastique des traitements. Le conseil par la pression et une sorte de chantage a misé juste ; comme il a misé juste également face aux pouvoirs publics : Etat ou Département qui, indirectement mis en cause, apportent leurs contributions à l'opération de sauvetage. Enfin, cette fermeture transformée en sursis d'un an a pour but de juguler l'agitation que connaît l'usine depuis 1936. Faire rentrer le personnel dans le rang, voilà un objectif non avoué mais très présent dans les préoccupations du conseil. Pendant que l'on réduit les salaires de 7,5 %, on accepte de faire partager 75 % des bénéfices. N'est-ce pas là une superbe occasion d'obliger les verriers à améliorer la qualité de leur production et à s'autodiscipliner ? Si le conseil avait souhaité fermer définitivement la verrerie, il est vraisemblable qu'il aurait convoqué une assemblée générale extraordinaire pour faire partager une décision grave. Or, rien de tel, les administrateurs agissent seuls, bien convaincus de ne pas réaliser la fermeture. Un actionnaire, Lallemand, poursuit la société en justice car il reproche au conseil d'administration d'avoir décidé la fermeture de l'usine le 27 août 1939. Il prétend que le conseil n'a pas pouvoir de prendre cette décision et que seule l'assemblée générale des actionnaires peut modifier l'objet de la société<sup>Note706</sup>. Le conseil argumente en avançant que la fermeture n'a jamais été réalisée et qu'en décidant la fermeture provisoire, l'objet de la société n'a pas été modifié. Lorsque les journaux de la région annoncent la fermeture prochaine de la verrerie, Porterat avoué à Mirecourt reçoit la visite de délégations ouvrières, venant le prier de les aider à éviter la misère qui les menace. Il reçoit également des actionnaires qui protestent contre la fermeture et soutiennent que le conseil d'administration ne peut pas prendre une décision semblable sans en avoir référé à une assemblée générale qui se tient à Nancy le 5 septembre 1939. Dans son rapport, le président déclare : "(...) notre société a fait preuve d'une longue patience en présence de la situation de son usine de Portieux qui malgré les efforts faits pour la relever est déficitaire depuis 5 ans. (...) Votre conseil à son très grand regret avait décidé l'arrêt de cette usine. Cette nouvelle a causé une vive émotion et le personnel dont l'attitude est restée excellente, a fait connaître qu'il était disposé à supporter des sacrifices pour contribuer à assurer l'existence de Portieux. Les pouvoirs publics ont aussi manifesté l'intention d'intervenir utilement et sont déjà entrés dans cette voie par une réduction des contingents. Le conseil a, en conséquence, décidé de reprendre l'examen de la question (...)"<sup>Note707</sup>.

Restreindre les délais des discussions, obliger les interlocuteurs à négocier en position de faiblesse, rester totalement maître de la situation, prendre appui sur l'effet d'annonce qui suscite l'émotion, voilà la stratégie du conseil.

## **QUATRIEME PARTIE : LE BILAN COMMERCIAL D'UNE REUSSITE**

### **CHAPITRE IX : LE MOUVEMENT DU COMMERCE**

## 1 - L'élan commercial Note708.

L'établissement de Portieux est appelé à connaître de grands développements mais ceux qui ont oeuvré au rachat de cette usine savent très bien que plusieurs exercices seront nécessaires avant que les résultats soient rémunérateurs. L'exercice clos au 30 juin 1872, malgré les frais généraux qui ont surchargé l'usine, dégage une léger bénéfice de 83 francs 77 centimes après avoir fait subir, comme de coutume, un rabais de 7.327 francs 50 centimes au titre des constructions démolies et les rabais statutaires, de 12.860 francs sur les immeubles par nature et les immeubles par destination. Le nombre d'actions de la société est de 2200 et chaque actionnaire touche 45 francs par action pour l'exercice en question. Pour ce qui concerne l'exercice arrêté au 30 juin 1873, la délibération de l'assemblée générale des actionnaires signale qu'il n'est pas possible de donner les résultats exacts de l'inventaire ; en effet, certains ateliers ont disparu, d'autres ont changé de destination. "Les anciens procédés, les anciens produits doivent être remplacés par les belles fabrications de Vallérysthal, dans de magnifiques ateliers, installés avec les plus grands perfectionnements possibles, pour réunir en même temps les meilleures conditions de travail et d'économie de tous les instants et sur tous les points. Une telle transformation ne donne des résultats que quand elle est arrivée à une production régulière." Portieux présente un bilan négatif de 4.651 francs 56 centimes que l'on retranche du bénéfice important dégagé par Vallérysthal. Chaque actionnaire reçoit 75 francs par action. Le conseil d'administration se montre particulièrement fier de l'usine de Vallérysthal : "(...) notre bel établissement a poursuivi sa prospérité ascendante". La nouvelle législation douanière française frappe d'un droit d'entrée de 10 % ad valorem les marchandises d'usines comme Vallérysthal. Cependant, les produits sont admis en franchise jusqu'au 1er janvier 1872 et ne subissent qu'un quart du droit du 1er janvier au 1er juillet 1873. Cette adaptation permet à Vallérysthal de conserver jusqu'à cette date la clientèle française qui accepte la hausse destinée à prendre en charge une partie des droits d'entrée. Le 1er janvier 1873, le droit d'entrée de 10 % ad valorem se trouve appliqué. Vallérysthal qui a fait cesser les tournées en Allemagne reprend ce marché. A cette date, Portieux ne se trouve pas prêt à prendre en France le relais de Vallérysthal tandis que d'octobre 1873 à octobre 1874, Vallérysthal vit avec sérénité grâce à sa pénétration du marché allemand. A Portieux, fait remarquer le conseil d'administration dans son rapport pour l'exercice 1874, "le travail de la population ouvrière est en progrès ; quelques ouvriers sont déjà fort habiles, mais la masse pour laquelle nos formes et nos méthodes sont nouvelles aura encore à apprendre (...)". L'usine améliore ses performances au cours de l'année 1874-1875 malgré les affaires rendues extrêmement difficiles par l'état du commerce français, un état de "stagnation" et de "torpeur". Le redressement de Portieux se confirme en 1876, le conseil d'administration considère en juillet qu'il n'est pas inutile de comparer la situation de cette usine à ce qu'elle était seulement trois années auparavant et il attend des résultats très positifs dans un avenir prochain.

Voici le détail de la fabrication et des ventes de Portieux pour les années 1872-1876 :

	Portieux a fabriqué	Portieux a vendu
1872/1873	329 620,08	431 748,65
1873/1874	443 077,96	438 819,10
1874/1875	548 460,73	657 821,70
1875/1876	726 006,76	860 309,05

Les chiffres de la fabrication sont sensiblement inférieurs à ceux des ventes ; ceci s'explique en partie par le fait que pour l'exercice 1871/1872, Portieux a reçu de Vallérysthal des marchandises pour un chiffre net de 103204,30 francs. "La production de Portieux va constamment en augmentant et la vente suit la même marche". Malgré la mise en service des deux fours, la production ne fait plus face à la demande. Ces chiffres démontrent que Portieux a fait sa place sur le marché français et que ses produits commencent à être considérés positivement. Cette marche en avant n'est envisagée par le conseil d'administration que comme une étape sur la voie d'une nécessité supérieure : "Portieux ne tardera pas à être prospère." En octobre 1877, le président G. Chevandier se montre enthousiaste devant les actionnaires réunis en assemblée générale : "votre établissement de Portieux marche sur les traces de Vallérysthal" et l'expression doit faire fortune puisqu'il la répète en présentant le bilan de 1877/1878 : "votre établissement de Portieux a marché à grands pas sur les traces du vieux Vallérysthal (...) et nous avons tout lieu d'espérer que prochainement une haute récompense

viendra donner à nos paroles une éclatante consécration. (...) Votre établissement de Portieux est définitivement entré dans l'ère rémunératrice". Cet optimisme se trouve tempéré par la présentation de la situation générale des marchés où règne depuis deux années la stagnation. Les stocks augmentent dans le magasin de Portieux, ce qui semble une mauvaise gestion au conseil d'administration. Il faut consentir à de nouvelles baisses car le marché italien qui permettrait d'écouler les produits se trouve entravé par le non-renouvellement du traité de commerce avec l'Italie ce qui rend, temporairement, les affaires plus difficiles. Pour diminuer le stock, on envisage d'arrêter le four n° 1 ; l'arrêt intervient le 14 septembre ce qui produit un chômage de 12 pots sur 24. X. Mougin souhaite rallumer le four rapidement parce que, explique-t-il au conseil d'administration, la moitié de la population verrière est installée de fraîche date à Portieux et par conséquent "elle ne peut pas s'appuyer sur des économies antérieures". La reprise s'effectue le 2 novembre ; l'interruption a été de courte durée. L'éclatante consécration vient en 1878. X. Mougin a pris toutes les dispositions nécessaires pour que Portieux soit convenablement représentée à l'exposition universelle de cette année. A cet égard, le conseil d'administration signale les soins tout particuliers apportés à la préparation de l'exposition dont "la brillante exécution fait le grand honneur à Messieurs les directeur et sous-directeur". A propos de la préparation soignée de l'exposition universelle, G. Chevandier écrit à A. Thouvenin "(...) Les détails que vous me donnez sur l'exposition de Portieux m'ont fait grand plaisir. J'ai toujours rêvé pour notre bel établissement un grand avenir industriel et rémunérateur. J'aurai une vraie satisfaction à le voir répondre à nos espérances". Un peu plus tard il écrit encore à son directeur général, rassuré et ravi :

j'ai eu des nouvelles de l'exposition de Portieux par le Docteur Lorain qui arrive de Paris. Il l'a trouvée réellement belle et surtout qu'il a pu en juger, supérieure aux autres expositions similaires"

. Le président exprime toute sa satisfaction vis-à-vis du personnel : "c'est qu'il faut des années pour constituer un bon personnel et la supériorité du personnel est l'un des éléments les plus importants pour amener et maintenir la supériorité de l'usine". Portieux obtient une médaille d'or de 1ère classe. X. Mougin déclare fièrement en 1881 : "c'est la 1ère médaille d'or donnée à notre genre de fabrication dans les expositions universelles de 1855-1867-1878, tout au moins à la production de la gobeletterie française"Note709 .

Un trophée éternise cette belle réussite (fig. 54). A l'intérieur d'un cadre en bois, de forme ronde, une allégorie représente les deux paysages industriels que sépare un fleuve symbolisant la frontière. Marque d'union et de progrès une Victoire, portant un ruban au nom de Vallérysthal et sur lequel se trouvent attachées des médailles d'or, se dirige vers Portieux figurée par une République coiffée d'un bonnet phrygien et tenant dans la main droite une sorte de bouclier sur lequel nous lisons "Portieux 1878". Dans la partie supérieure, un cartouche indique le nom du directeur général A. Thouvenin ; à l'opposé un autre de même forme nomme le directeur X. Mougin et le sous-directeur J. Richard. A droite nous lisons les noms des verriers qui ont exécuté les articles exposés à Paris : G. Viriot, E. Darmoise, X. Houel, J. Poncelet, G. Longfils, A. Gérard, E. Mayosson, C. Blascheck, L. Fischer, L. Paris, J. Hilt, E. Viriot et celui des sculpteurs, des peintres et graveurs : A. Munier, E. Mariotte, G. Conrard, Chevallier, F. Bournique, A. Walter ; à gauche sont mentionnés les tailleurs et en premier lieu le contremaître J.B. Richy puis Ch. Houssement, J.P. Léger, A. Wurtz, A. Fournier, J.B. Welsch, S. Walck, L. Pagel, S. Vaudeville, N. Vaudeville, D. Gérardin, G. Veckerley, A. Stenger, A. Staffler, J.B. Marx, J. Bailly; enfin nous lisons les noms des boucheurs : F. Faussel, L. Welsch, N. Hachard et des ciseleurs : C. Lespadin, H. Paquet. Etant donné que les autres usines ont offert une fête à leurs ouvriers en guise de récompense, le conseil d'administration accepte, sur la proposition de X. Mougin, de faire danser les verriers le lundi gras et de les laisser au repos le mardi gras, la reprise du travail s'effectuant le mercredi. Le président exprime à X. Mougin son désir personnel, dès sa première visite à Portieux, d'opérer "un petit choix" pour sa collection dans les objets qui resteront de l'exposition. En 1880, Portieux est en "augmentation considérable", il ne faut pas en conclure se justifie le conseil d'administration "que notre vieil établissement a vu baisser la qualité de sa production". Il englobe les deux établissements dans les mêmes éloges. La production de Portieux croît de 48 364,67 francs. Après la phase de lancement, l'usine de la Verrerie de Portieux a atteint un niveau conséquent de développement, malgré une conjoncture commerciale défavorable. La reprise des



affaires va permettre à cette usine de vivre sa belle époque.



## 2 - Toujours plus d'ambition

En 1871, le conseil d'administration avait hésité, pour garder la clientèle en France et pour développer le potentiel de production, entre le rachat de Montferrand et celui de Portieux pour finalement opter pour ce dernier établissement en fonction d'un certain nombre de critères que nous avons précédemment exposés. En 1880, l'opportunité de faire l'acquisition de Montferrand se présente à nouveau et les ambitions, jamais vraiment éteintes du conseil d'administration refont surface.

En 1880, Monsieur Gérard, maître de verrerie à Montferrand-le-Château (Doubs), vient proposer à X. Mougin la vente de son établissement car il souhaite "réaliser sa fortune en espèces". Le directeur de Portieux qui a visité l'usine rend compte au conseil d'administration de son voyage. L'établissement de Montferrand construit en 1870 est en excellent état précise-t-il, ajoutant que le prix demandé correspond à environ un tiers de la valeur à laquelle il peut être estimé, déduction faite des marchandises<sup>Note710</sup>. Cet établissement présente des ressources quant à la production et à l'expédition. En effet, il se trouve sur une ligne de chemin de fer et sur le Doubs canalisé. Si cette usine tombait entre "des mains habiles", la concurrence pour Portieux serait à redouter. L'adjonction de ce nouvel établissement à la société présenterait un inconvénient particulier en ce sens que le personnel de direction serait désorganisé. L'acquisition de Montferrand conduirait J. Richard à la direction de cette usine tandis que René Verdelet quitterait la sous-direction de Vallérysthal pour celle de Portieux. Il est décidé que les administrateurs Hertz et Raspiller, le directeur général A. Thouvenin, les directeurs de Vallérysthal et Portieux se rendront sur place pour y traiter, s'il y a lieu, sous la responsabilité du conseil d'administration. Lors de l'assemblée générale, en septembre 1880, le président G. Chevandier informe les actionnaires qu'il est question de racheter une usine "pour amoindrir la concurrence". La confiance est

demandée afin "de traiter au mieux des intérêts de la société". En fait, au départ et à la date de déroulement de cette assemblée générale, il est bien question de prise en mains de l'usine de Montferrand afin de l'incorporer à la société. La remarque du conseil de surveillance ne laisse planer aucun doute sur les intentions premières : "le conseil de surveillance se bornera à recommander au conseil d'administration d'agir avec prudence et de ne pas perdre de vue qu'à une époque troublée et où l'industrie est généralement en souffrance, une nouvelle entreprise engageant plus ou moins les finances de la société est chose grave et qu'il est d'une sagesse de ménager les ressources afin de pouvoir faire face à toutes les éventualités". En réalité, les événements qui surviennent, orientent différemment l'ambition du conseil d'administration. Le maître de verrerie, propriétaire de Montferrand Monsieur Gérard, décède et les administrateurs et directeurs ne se rendent pas dans le Doubs pour visiter l'usine. La vente de cette dernière a lieu le 15 juillet 1880. Deux hypothèses se présentent pour la société : éteindre immédiatement l'usine pour exclure définitivement une production concurrente ou continuer à marcher en apportant le plus rapidement possible des moyens de fabrication perfectionnés et économiques. Cette deuxième hypothèse ne séduit guère les membres du conseil qui ont appris dans quel état se trouvaient les logements d'ouvriers. Ces derniers ne comportent ni plafonds, ni caves, ni lieux d'aisance, et "les planchers sont en rapport avec le reste". Mission est alors donnée à X. Mougin, président du groupe des verriers de l'Est, de réunir le groupe pour demander aux fabricants l'engagement formel de payer à la société une subvention de 500 francs par pot, pour le cas où la société achèterait Montferrand afin de l'éteindre définitivement comme verrerie ; un autre type de fabrication, hors verrerie bien entendu, pouvant s'installer sans objection dans les locaux. Réunis le 11 juillet 1880 par X. Mougin, les verriers de l'Est refusent de payer 500 francs par pot pour amener l'extinction de l'usine de Montferrand. Vallérysthal et Portieux conservent donc toute liberté d'action. Le 15 juillet, X. Mougin et A. Thouvenin se rendent à la vente à Besançon. Assiste également à la vente Monsieur Mercier, gendre de Monsieur Fouillot propriétaire de La Rochère, devenu l'associé de son beau-père et le directeur de l'établissement. Après deux tentatives de mise à prix, le notaire annonce qu'une demande sera adressée au tribunal pour autoriser une nouvelle baisse. La nouvelle adjudication est fixée au 7 août. Mercier manifeste l'ardent désir de voir s'éteindre Montferrand et, dans ce but, propose une entente avec Vallérysthal et Portieux. L'usine de Montferrand, relativement proche de La Rochère était évidemment pour cette dernière une source de concurrence importante et l'occasion était favorable pour annihiler celle-ci. La société de Vallérysthal et Portieux n'acquiert pas la verrerie de Montferrand dont le personnel trouve du travail principalement dans les verreries lyonnaises. Portieux engage en 1883 Joseph Mimet<sup>Note711</sup>, né à Montferrand. Cet ouvrier quitte la verrerie l'année suivante. En 1884, un chef de la taillerie de Montferrand demande un emploi à Portieux. Le conseil d'administration refuse de l'embaucher car il est dangereux d'introduire dans les ateliers des "étrangers" qui peuvent être envoyés pour étudier ses nouveaux procédés et aller les rapporter ensuite dans d'autres usines. A cette date, la verrerie n'est pas éteinte. D'ailleurs, en avril 1887, G. Chevandier fait écrire à Renard, directeur de Montferrand qu'il ne donne pas suite à la vente. Au cours d'une réunion du groupe des verriers de l'Est à Nancy, il est décidé d'offrir à Monsieur Broquard, banquier à Besançon et créancier hypothécaire de la verrerie de Montferrand une somme de 100 francs par pot en activité dans chacune des verreries "à la condition que cette usine ne serait vendue qu'avec l'interdiction formelle et pour toujours d'y faire de la gobeleterie". En 1885, les locaux de l'usine sont achetés par une société qui exploite une souderie jusqu'à la guerre de 1914. Par la suite, une usine de blanchiment de textile s'installe dans la taillerie au bord du Doubs. La grande cheminée symbole du passé de la verrerie est abattue en 1960<sup>Note712</sup>.

### 3 - La réussite commerciale (fig. 55)

Les procédés de coupage, rebrûlage, fletage et l'installation du gaz, après avoir préoccupé conseil d'administration et directeurs, durant environ trois années, débouchent sur une amélioration qualitative et quantitative de la production. Comptes rendus du conseil d'administration, rapports pour l'assemblée générale des actionnaires, inventaires, courrier du directeur, mettent en évidence les différents moments de développement et de rare stagnation de l'entreprise de 1880 à 1914<sup>Note713</sup>.

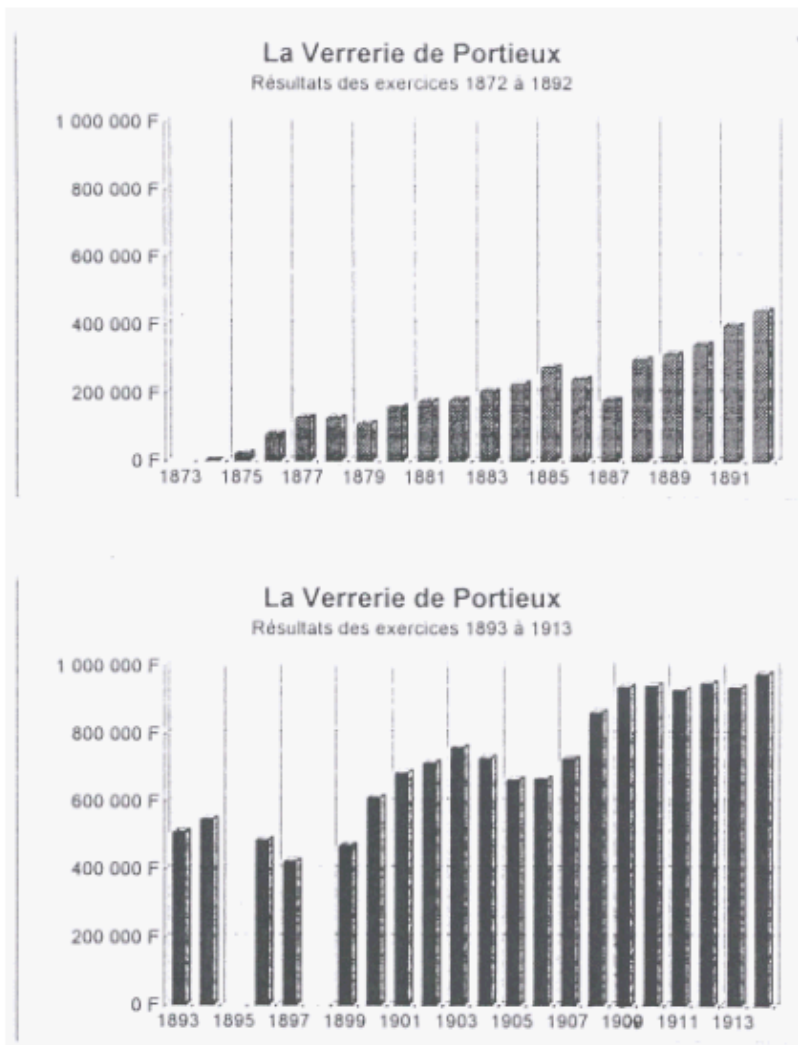
Alors que Vallérysthal connaît un amoindrissement relatif de ses affaires, Portieux est en forte augmentation en 1880. Dans son rapport à l'assemblée des actionnaires, le président G. Chevandier se félicite de la marche

de l'usine vosgienne : "votre établissement est entré dans une voie soutenue de progrès. Dans peu d'années, nous l'espérons, il aura pu reprendre sur le marché français la place brillante que si longtemps y a occupé Vallérysthal." Le conseil de surveillance quant à lui précise : "Portieux au contraire [de Vallérysthal] a vu ses produits augmenter très fortement. (...) En présence de résultats aussi satisfaisants, la société doit s'applaudir de plus en plus d'avoir acquis et développé cet établissement tant pour conserver la clientèle française qui lui échappait que pour accroître et multiplier ses bénéfices".

La situation est bonne en 1881. Le directeur confirme la reprise générale des affaires tandis que le président est persuadé que l'amélioration est le fruit de la supériorité des produits de Portieux du point de vue de la qualité du verre, de sa finesse, de sa blancheur, de l'égalité des couleurs.

La verrerie ne peut plus suffire, en 1882, aux commandes qui lui sont faites. Comme mesure transitoire, le conseil d'administration décide qu'une partie des commandes, notamment l'exportation italienne, doit être exécutée par Vallérysthal qui n'est pas surchargée. En juin 1882, 300 commandes sont en carnet. Les factures sont adressées aux clients par Portieux car il s'agit de ne pas les laisser passer à la concurrence. Le directeur s'ouvre au conseil de ses craintes : ne va-t-on pas ainsi favoriser le développement de Vallérysthal et freiner celui de Portieux ? La production de la verrerie vosgienne subit une phase ascendante continue :

- 1876-1877 1.008.366,75 F
- 1877-1878 1.087.678,75 F
- 1878-1879 1.114.363,90 F
- 1879-1880 1.187.026,70 F
- 1880-1881 1.235.268,45 F
- 1881-1882 1.358.705,05 F



Lors de l'assemblée générale de 1883, le président confirme la bonne santé de la verrerie vosgienne : "nous vous répéterons donc que dans toute l'acception que comportent ces paroles, vos deux établissements ont identiquement, uniformément, parallèlement et pareillement continué leur marche prospère et en même temps leur marche ascendante et notre désir le plus secret est de continuer à employer toujours pour vous en parler, les mêmes phrases, les mêmes formules, la même monotonie car cette monotonie, c'est la prospérité soutenue et constamment progressive".

A la fin de l'année 1884, la situation de Portieux est excellente. Les commandes sont très nombreuses et les bénéficiaires substantiels. Le conseil propose à l'assemblée générale d'accroître le fonds de réserves de 500.000 à 1.200.000 francs.

La gravure et la décoration à l'acide donnent à Vallérysthal, où elles sont pratiquées à grande échelle, les meilleurs résultats pour une dépense modérée. Portieux a des résultats analogues. X. Mougin pense qu'en appliquant ce procédé à des nouveaux articles, on trouverait un placement considérable.

De novembre 1885 à mars 1886, c'est la morte saison des ventes et l'on constate un ralentissement des affaires corroboré par l'excédent de la fabrication sur les ventes. La mise en magasin n'est jamais le signe de la bonne santé d'une entreprise. X. Mougin baisse les prix de certains articles spéciaux dont les ventes échappaient à l'usine. Il vend les articles en verre opale au prix des articles en verre ordinaire, une modification dans la composition du verre opale permettant cette opération. Auparavant, le prix de l'opale était de 25 % supérieur au prix du verre ordinaire. En période de ralentissement des affaires, l'usine ne veut pas accumuler des stocks

mais le directeur repousse l'idée de faire chômer les ouvriers, par peur de les voir partir définitivement pour d'autres usines. Le conseil d'administration signale qu'un certain nombre de verreries qui ont besoin d'argent vendent à vil prix. Les verreries de la société écoulent difficilement les articles courants qui constituent le fonds de la fabrication.

Les difficultés sont également imputées, pour partie, au directeur de Portieux. En effet, Vallérysthal dégage des bénéfices. La supériorité de cette dernière étant rendue publique, X. Mougin proteste énergiquement, considérant cette comparaison comme une attaque dirigée contre Portieux. Il démontre que cette baisse est due à une concurrence en France. C'est en fait le directeur lui-même qui est visé par la critique du conseil : "il convient de ne pas se laisser aller légèrement à des illusions, à des expériences comme celles que semble caresser monsieur le directeur de Portieux"Note714. .

Les ventes ne s'améliorant pas, on envisage en octobre 1886 de ralentir la production et même d'arrêter le four 4 dans les mois suivants. X. Mougin conteste cette position du conseil.

Le 8 janvier 1887, le four n° 4 est éteint et malgré la baisse de la production, il reste des marchandises en magasin. Le troisième four est également éteint et l'on envisage de ne le rallumer qu'en fonction de la marche des affaires. Pour le mois de janvier les mises en magasin sont insignifiantes et quasiment nulles en février. A Vallérysthal, la situation n'apparaît pas bonne. Les ventes de février sont faibles. On rentre de la marchandise en magasin pour 25.000 francs. Le mois de mars est mal engagé. Les voyageurs qui se sont mis en route envoient peu de commandes et le stockage risque encore d'être plus fort. Au mois de mars, les ventes reprennent quelque peu. La fabrication est à Portieux de 130.000 francs et la vente de 169.154 francs, soit une sortie de magasin de 39.154 francs. Juillet et août voient les commandes affluer à l'usine, contrairement à Vallérysthal. C'est l'optimisme qui règne dans les rangs des responsables conseil et direction. La fabrication est de 100.100,85 francs et les ventes de 135.132,60 francs, soit une sortie de magasin de 35.021,75 francs. Le directeur se montre très satisfait de la situation. Depuis bien longtemps il n'a eu autant de commandes. Le mois de décembre 1887 est bon tant à Portieux qu'à Vallérysthal. La verrerie remporte une médaille d'or à l'exposition de Hanoï en 1887. Pour le ministre, président général de la République française, en Annam et au Tonkin, le secrétaire général écrit le 29 octobre 1887 : "Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser la récompense qui vous a été décernée par le jury pour les produits que vous avez fait figurer à l'exposition de Hanoï : un diplôme et la médaille d'or qui en fait l'objet (fig. 56).



La médaille que vous avez obtenue devra vous être remise en même temps que le diplôme. Je joins à cet envoi mes remerciements pressés pour la part que vous avez prise à la réussite de cette oeuvre qui nous a permis de faire constater aux populations d'Extrême-Orient la richesse et la grandeur de la France".

En janvier 1888, le conseil d'administration constate un retour à la prospérité des affaires et propose l'achat de titres de rente allemands 3,5 % pour cent vingt mille marks (150.000 francs). Il charge Roëckling de procéder à cet achat pour placements de fonds. L'opération est renouvelée en mai 1888. Portieux dégage 300.449,92 francs de bénéfice pour l'exercice 1887-1888.

Sans être surchargées, à la mi-exercice 1888-1889, les deux usines ont des commandes. Les bénéfices de l'exercice se chiffrent à 315.042,23 francs. Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation est significative. Les fortes sommes en banque incitent le conseil à acheter des obligations nominatives du Canal de Suez pour 100.000 francs.

Au cours de l'exercice 1889-1890, les ventes augmentent beaucoup et le directeur de Portieux pense que la fabrication ne sera pas suffisante. Les bénéfices s'élèvent à 344.461,98 francs.

L'exercice 1890-1891 produit d'excellents résultats. Les ventes, supérieures à la fabrication de quelque 100.000 francs, favorisent la sortie de marchandises des magasins. Les bénéfices s'élèvent à 400.025,33 francs. Détail significatif qui montre la bonne marche des affaires, le conseil d'administration constate les

magnifiques résultats de l'exercice écoulé, félicite les directeurs de Portieux et Vallérysthal et en conséquence procède à l'augmentation de leurs primes. La production est si forte que le directeur propose d'agrandir les magasins.

L'année 1892 apparaît excellente avec un bénéfice de 444.326,74 francs qui se rapproche de celui de Vallérysthal, 451.150,98 francs. En octobre, l'augmentation des ventes à Portieux laisse le magasin dépourvu des articles les plus courants. Le directeur qui devait éteindre le four à 6 pots n° 4 estime qu'il faut le maintenir en activité et rallumer le grand four n° 3 pour commencer.

Par suite du développement de la fabrication, le directeur demande au conseil d'administration, en avril 1893, un employé supplémentaire. Il propose Louis Breton, 26 ans, ex sergent-major. Le bénéfice de l'exercice 1892-1893 atteint un montant jamais égalé depuis 1881 : 510.434,56 francs Note715 .

Les deux exercices suivants sont bons également. En 1895-1896, le bénéfice s'élève à 486.997,49 francs bien que des difficultés passagères se manifestent. X. Mougin consent d'ailleurs une baisse de 5 % pour contrecarrer la concurrence et éviter les fortes mises en magasins en juillet Note716 .

L'exercice 1896-1897 procure de bons bénéfices de l'ordre de 424.216,39 francs. Les commandes de gravure chimique ont du succès en 1898.

L'industrie verrière connaît une crise en 1899 et le directeur est obligé de baisser les prix de certains articles afin d'assurer la bonne marche des affaires. En 1901, la livraison d'articles courants prenant du retard, le directeur souhaite allumer un nouveau four, à 6 pots, dans un premier temps.

Pour l'usine vosgienne, l'année 1902 s'avère excellente alors que Vallérysthal qui ne dégage pas de bénéfices aussi élevés connaît le chômage partiel au cours du premier trimestre de l'exercice par suite de pénurie de commandes et de fortes mises en magasins.

Le conseil d'administration qui présente le rapport de l'exercice 1905-1906 à l'assemblée des actionnaires déclare : "les résultats [de l'exercice 1905-1906] sont excellents et dépassent sensiblement ceux des dernières années. Ce succès est dû, pour une part, à un marché mieux soutenu, aux sages combinaisons dont nous avons parlé l'année dernière, à un outillage plus perfectionné et enfin, aussi, pour une grande part, à l'esprit d'émulation, de persévérance et d'ardeur au travail qui anime les directeurs, sous-directeurs, ingénieurs, employés et ouvriers de vos deux établissements (...)" Note717 .

Le conseil propose "d'augmenter toujours ses armes de combat par de sages réserves et des amortissements aussi larges que possible" pour éviter "les chocs capricieux" de l'industrie. "Par un heureux hasard, cette année féconde coïncide avec le deux centième anniversaire de la création de Portieux et le soixante-dixième de Vallérysthal". Les résultats économiques favorables et la coïncidence historique permettent au conseil d'administration d'annoncer la création d'une caisse de pensions en faveur des employés des deux établissements. Le bilan de l'année 1906-1907 est suivi de l'annonce de la participation ouvrière aux bénéfices Note718 . Cet exercice dégage, pour les deux usines, des bénéfices de 86.699,98 francs supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Quant à Portieux, son bénéfice est supérieur de 328.025,16 francs à celui de 1905-1906. C'est au cours de ces années de prospérité que l'on édifie le pensionnat "avec des dortoirs spacieux, salles d'étude et de récréation, installation de douches et de bains." Les écoles sont trop petites pour accueillir les 300 enfants qui les fréquentent et l'on prévoit de les agrandir pour la rentrée 1908. A Vallérysthal, on crée "une maison refuge" pour les jeunes ouvriers du dehors "qui ne savent où manger et se tenir". Pour le mois de février, Portieux indique une fabrication de 262.217,74 francs et une vente de 217.037,48 francs tandis que Vallérysthal signale respectivement 219.372,58 francs et 191.285,15 francs. Le directeur A. Richard est déjà intervenu auprès du conseil d'administration pour préciser qu'avec les moyens dont il dispose, il ne peut répondre aux besoins de la clientèle de Portieux qui se développe extraordinairement. L'usine a des commandes pour huit à dix mois d'avance. Il demande un crédit afin

d'augmenter les moyens de la production. Il prévoit de construire une nouvelle halle, un bâtiment des arches, un bâtiment des générateurs, quatre générateurs à gaz, un four à 6 pots avec sa conduite de briques, une cheminée et bien sûr l'indispensable hébergement pour le personnel nouveau : deux cités ouvrières.

Les affaires de Portieux s'avèrent prospères en 1908, 1909, 1910. En 1908, le directeur prévoit des aménagements techniques : agrandissement de la taillerie en vue de l'allumage du 5ème four. L'exercice 1909-1910 donne des résultats supérieurs à ceux de Vallérysthal. Le directeur de cette dernière explique que les affaires sont lentes à revenir. Il regrette que Val Saint Lambert et les verreries allemandes emportent les marchés. L'état du marché allemand, dégradé, contribue aussi à la diminution des bénéfices de Vallérysthal. Le contexte est aussi difficile pour Portieux par suite de la concurrence mais les ventes atteignent des chiffres exceptionnels en Amérique du Sud grâce à l'inlassable engagement de la maison Bloch. L'administrateur Mazerand écrit à A. Richard le 19 juillet 1910 : "(...) je ne veux pas tarder plus longtemps à vous envoyer mes félicitations pour vous et vos collaborateurs. Un résultat aussi satisfaisant dans un temps aussi difficile où par suite de la concurrence toutes les affaires se traitent à coup de rabais est un véritable tour de force dont je vous félicite (...)". Le 21 juillet, c'est au tour de Karl Vopélius de lui écrire depuis Sulzbach : "(...) avec quatre fours vous avez fait un bénéfice excellent et vous pouvez en être fier (...)". Le 27 juillet 1909, l'administrateur Baheux écrit au directeur : "à titre d'actionnaire et à titre d'ami, j'éprouve une double satisfaction à vous adresser mes sincères félicitations au sujet du magnifique résultat qui a couronné vos efforts et dont vous avez le droit d'être fier (...).

En janvier et février 1910, fabrication et vente sont largement supérieures à celles de Vallérysthal :

Usines	JANVIER		FEVRIER	
	Fabrication	Vente	Fabrication	Vente
Vallérysthal	232.101	176.354	218.628	212.521
Portieux	285.142	275.947	273.606	231.205

La tendance se confirme dans les mois suivants.

En juin 1911, Portieux ne suffit plus aux commandes et l'on doit faire patienter la clientèle. 1912 est toujours une année aussi faste et l'usine contribue à alimenter les commandes de Vallérysthal. Les ventes atteignent des chiffres record et la main-d'oeuvre fait cruellement défaut. C'est la période de tractations pour racheter la verrerie de Fains dans le but de faire venir les ouvriers à Portieux. Le marché français alimente prioritairement les commandes.

L'exercice 1913-1914 débute normalement. Malgré les retards dans les livraisons, la clientèle française ne restreint pas ses commandes. De gros clients renouvellent leur marché pour l'année. La hausse des ventes de gobelets moulés se maintient. 10000 gobelets sont fabriqués chaque jour. Le 26 janvier 1913, l'actionnaire Henri de Menthon qui vient de recevoir le compte rendu trimestriel relatant l'état des affaires, s'adresse au directeur en termes élogieux : "la marche de Portieux n'en reste pas moins très satisfaisante et je pense que les résultats de l'exercice seront aussi beaux que ceux de l'année dernière, grâce à votre activité et à votre intelligente direction." La restriction quant à ce bilan concerne la pénurie de personnel. L'actionnaire renouvelle ses félicitations envers le directeur le 22 juillet : "le résultat du bilan est splendide et prouve que vous menez l'usine de Portieux admirablement". Le président du conseil va dans le même sens en janvier 1913 également : "pour la situation toujours bonne et réjouissante". En janvier 1914, les ventes sont en avance d'une trentaine de mille francs par rapport à la même époque de l'année précédente. Cependant, le marché Sud-américain, principal marché de Portieux à l'exportation, présente des signes de mauvaise santé. Des



commandes sont suspendues ou annulées. Cette situation n'est pas tragique dans un premier temps. Elle permet à l'usine de mettre ses commandes à jour. Aux trois quarts de la réalisation de l'exercice, la situation ne connaît aucune baisse.

Le 9 mai 1914, le conseil d'administration se réunit pour la dernière fois au complet à Portieux. Durant le premier conflit mondial, la verrerie va fonctionner avec un seul four. Il faut attendre 1922-1923 pour connaître une reprise de la production et des ventes.

La période 1880-1914 peut se retracer ainsi : les affaires reprennent et les ventes connaissent un bon développement jusqu'en 1884. Après une courte période de baisse des bénéfices de 1885 à 1887, les résultats redeviennent très encourageants et même excellents jusqu'en 1914, malgré quelques difficultés au tournant du siècle. Le chiffre d'affaires d'avant-guerre n'est plus jamais égalé par la suite. Preuve de la vitalité de Portieux, l'usine fournit du travail à Vallérysthal. Nous sommes bien à la belle époque de Portieux.

Le seul état des marchés ne suffit pas à expliquer la réussite de Portieux. Dans les mêmes périodes, les deux verreries connaissent parfois des résultats sensiblement différents. Le dynamisme et l'expérience d'un chef de fabrication qui met du soin dans l'exécution et la réalisation des commandes, une main-d'oeuvre suffisante pour exécuter rapidement les ordres et donner ainsi satisfaction aux clients ; une adaptation des produits -exemples : gravure à l'acide vers 1900, gobelets moulés vers 1910- aux goûts de la clientèle ; des commissionnaires ou représentants particulièrement pugnaces tels les Bloch, Fondeville ou autres, qui ouvrent de grands espaces de vente, sont autant d'éléments qui transcendent le simple état des marchés.

Les catalogues [Note719](#), édités par l'usine donnent un aperçu de la variété de la production de la verrerie. Un catalogue de 1899 présente les articles d'éclairage : cheminées pour lampes à pétrole et bougeoirs ; boules à gaz ; réflecteurs unis ou gravés ; verrines unies ou gravées ; lampes à pétrole de couleurs ordinaires, vert de chine, franco-russe, doublé rose, dodds, chiné, cachemire ; fumivores de forme tulipe. Les cheminées sont de différentes formes, de différentes hauteurs, de différents diamètres. Les réflecteurs peuvent être coniques ou en dômes.

Un catalogue de 1914 recense l'ensemble des services de table ; beurriers ; bouteilles ; brocs ; carafes ; compotiers ; coupes à dessert ; couvre-fromages ; chopes ; coupes et gobelets à champagne ; garnitures de ménagères [Note720](#). (carafe à huile, carafe à sauce, cannelier, moutardier, gobelets) ; plateaux de couvre-fromages ; porte-huiliers ; salières ; sucriers [Note721](#) ; timbales ; verres. Tous ces articles se présentent sous des différences de formes, tailles, guillochages et gravures. Indépendamment du verre blanc, la verrerie peut livrer les articles dans les couleurs ordinaires et dans les couleurs fines [Note722](#). Chaque article se trouve revêtu de la marque de fabrique, étiquette ; ceux qui sont moulés à la presse portent tous le mot "Portieux" incrusté dans la matière.

L'usine fabrique également des articles de toilette : boîtes à poudre ; bols à barbe ; flacons ; gobelets de rince-bouche... ; des articles divers : aquariums ; baguiers ; bains d'oeil ; baromètres à eau ; pompes à seins ; crachoirs ; urinals pour femmes et pour hommes ; vases de nuit... ; articles pour limonadiers : bocks ; bouteilles ; carafes ; chopes ; verres à absinthe... caves à liqueur ; cornets ; objets de fantaisie : cache-pot ; services de fumeur ; vide-poches... ; paniers ; porte-bouquets ; potiches ; services à cerises, à glace, à liqueur, à punch, à vins fins ; vases ; vases à oignons, à papetier, de pharmacie ; verres d'eau... [Note723](#). A toute cette liste de produits on peut ajouter : des bougeoirs, cendriers, coquetiers, compotiers, encriers, jouets [Note724](#), pots à confiture...

L'usine fabrique par conséquent tout ce qui peut exister en verre. Le catalogue d'articles d'éclairage précise que le prix des emballages est toujours à la charge des clients et que la verrerie ne répond pas des avaries de route. Les cheminées groupées par paquets de dix sont emballées dans du papier. Les verrines sont toujours livrées garnies, c'est-à-dire avec la douille de métal. Les clients qui désirent recevoir des lampes à pétrole munies de leurs becs sont priés de l'indiquer dans leurs lettres de commande.

Le catalogue de 1914, réédité en 1922, indique que "les commandes ne sont acceptées qu'à la condition d'être livrées au cours du jour de l'expédition et sans aucune garantie de délai". L'usine prend des précautions car elle accumule parfois du retard dans la fabrication. Le client doit commander au minimum cent pièces afin que le modèle soit mis en fabrication. Le transport des marchandises est toujours indiqué comme étant "aux risques et périls du destinataire". Les marchandises voyagent en caisses, harasses<sup>Note725</sup>, ou tonneaux. Le client paie l'emballage dont le prix s'élève de 3 à 5 % du montant de la facture avec des maximums de 25 à 250 francs. Les caisses ou harasses restent la propriété des destinataires dans la mesure où on leur facture la valeur de ces moyens d'emballage ; par contre, les cadres vides doivent être retournés à la verrerie aux frais du client.

A la verrerie, menuisiers et harassiers fabriquent cadres, caisses et harasses tandis qu'on se fait livrer les tonneaux. Pour le transport, l'intérieur de ces emballages est garni de paille de seigle en glue. X. Mougin en commande par exemple 65 000 kilogrammes chez Morel, cultivateur à Ferrières-les-Scey en Haute-Saône. Le directeur achète ses tonneaux chez Léon Bazinet à Dombasle<sup>Note726</sup>.

Avant l'édification de la ligne de chemin de fer dans la vallée de la Moselle, les marchandises sont transportées par charrettes. Le colportage demeure fort longtemps un auxiliaire efficace. Parmi les passeports<sup>Note727</sup>, attribués à des ouvriers verriers, on repère celui de Joseph Lantiaire fils, 37 ans, né à Portieux, marchand de verres qui se déplace à Mulhouse en 1841 et celui de Nicolas Aubert, 52 ans, né à Essey-les-Nancy, marchand de verres également qui se déplace à Paris la même année 1841. Parmi les autres verriers, certains se dirigent vers Beaucaire, lieu de foire, pour y faire commerce sans que leurs démarches s'apparentent au colportage tel François Mansuy, 55 ans, né à Saint-Rémy-aux-Bois, commis de verrerie en 1845 et 1846.

Après 1860, les marchandises sont expédiées par Charmes pour rejoindre les diverses gares de destination ou les différents ports de transit. La tâche se trouve facilitée après 1870 puisque la fabrication est expédiée par le rail, directement de l'usine. L'expédition par mer s'effectue par le Havre ou Marseille principalement. Charles Mougin, propriétaire de la verrerie, se rend au Havre en 1849 et 1850<sup>Note728</sup>. Le Havre se trouve délaissé au début du siècle au profit des ports de Rotterdam et de Anvers<sup>Note729</sup>. Les avantages qui président à la sélection de ces ports ne proviennent pas du tarif du fret du chemin de fer. Ainsi, le fret pour le Chili et plus généralement pour l'Amérique latine est moins cher par le Havre. Cependant, les marchandises partant par wagons complets de la verrerie à Anvers parcourent la distance en quatre ou cinq jours, parfois en trente-six heures. Pour le Havre, le temps n'est jamais inférieur à huit jours et la moyenne se rapproche plutôt de quinze jours. Pour la direction ferroviaire du port belge, le réseau de l'Est et le réseau de l'Etat prouvent leur efficacité ce qui n'est pas le cas du réseau de l'Ouest-Etat. Les marchandises arrivent parfois au Havre après le départ du paquebot ce qui occasionne des coûts d'immobilisation et par conséquent mécontente la clientèle. Cette dernière n'accepte plus d'expédition par le Havre. De surcroît, ce port est le théâtre de grèves de dockers et le client refuse de payer les marchandises qu'il ne reçoit pas, ce qui crée des désagréments à l'usine<sup>Note730</sup>.

## 4 - Le développement de l'entreprise 1914 - 1950

Dans les premiers jours de la guerre, l'usine de Vallérysthal subit quelques dommages facilement réparés. Elle poursuit son travail avec deux fours. Avant la victoire de la Marne, l'usine de Portieux se trouve très menacée. Quelques kilomètres la séparent de l'ennemi qui est définitivement refoulé de cette partie des Vosges. Dans les mois qui précèdent la guerre, la verrerie fonctionne à plein régime. En décembre 1913, le four n° 1 (12 pots) est rallumé ; le four n° 2 (12 pots), rallumé au mois d'août, est en feu également ; le four n° 3 (12 pots) est éteint au mois d'août, de même que les fours n° 4 (12 pots) et n° 6 (6 pots) un peu plus tard en décembre ; le four n° 5 (12 pots) travaille jusqu'en juin 1914 ; le four n° 7 (12 pots) est également en activité. Les verriers travaillent donc autour de quatre fours, soit 48 pots. Dès le mois d'août 1914, et pour la durée de la guerre, un seul four à 12 pots est en feu. La verrerie n'interrompt donc pas son travail mais les matières premières manquent. A partir de novembre 1915, l'usine souffre de l'absence de nitrate de potasse et de soude, d'oxyde d'antimoine puis, par la suite, de minium, feldspath, spathfluor... C'est seulement en avril 1919 qu'elle relance

la production avec deux fours à 12 pots auxquels s'ajoute en avril 1920 un four à 6 pots [Note731](#) .

Compte tenu de la période extrêmement troublée, les résultats apparaissent satisfaisants. Pour l'usine de Portieux, les bénéfices additionnés des quatre années de guerre correspondent sensiblement au chiffre du dernier exercice normal [Note732](#) .

En 1918 et 1919, par suite du défaut de matières premières et notamment de charbon, la production doit être limitée alors que l'on dispose dans chaque usine de la main-d'oeuvre nécessaire au fonctionnement d'un four supplémentaire qui ne peut être mis en feu. Le directeur se bat pour obtenir du charbon. En septembre 1918, il écrit au secrétaire général de la Chambre de commerce d'Epinal pour que celui-ci intervienne afin de lui en faire livrer du Tréport en provenance du Yorkshire [Note733](#) . Il signale qu'il travaille avec du charbon "atroce" avancé à haut prix par la Chambre de commerce. Selon lui, l'usine peut encore tenir trois semaines. Si aucun envoi ne parvient à la verrerie, il envisage l'arrêt du four. "As-tu du charbon", demande-t-il à Joseph Didot directeur de Clairey, "moi j'en ai moins que jamais" gémit-il [Note734](#) . Fains est arrêté depuis le 1er août tandis que Bayel et Vannes-le-Châtel se débattent dans de nombreuses difficultés. Tout au long de l'année 1919 et une partie de l'année 1920, A. Richard cherche des solutions pour trouver le combustible nécessaire à la vie de l'usine. A l'ingénieur en chef du corps des mines à Noeux-les-Mines (Nord), il explique son intervention en gare de l'Est pour le problème du transport du Tréport à Portieux et lui demande d'intervenir auprès du bureau du charbon pour obtenir 450 tonnes de "gros criblé à gaz" de la Sarre. Il reçoit actuellement, dit-il, 200 à 250 tonnes de "gros Yorkshire" qui ne lui permet pas d'allumer le deuxième four. S'il n'obtient pas 450 tonnes de la Sarre, peut-être pourrait-on lui livrer moitié de la Sarre et moitié du Yorkshire. Le directeur rappelle à son correspondant qu'il faut trois semaines de chauffage à blanc pour mettre un four siemens au travail [Note735](#) . Le directeur multiplie les requêtes auprès du préfet des Vosges lui précisant que la verrerie va cesser de fonctionner alors qu'elle tournait avant la guerre à cinq fours. Les ouvriers démobilisés continuent pourtant à être payés. Cela va cesser. Il dégage toute responsabilité affirmant : "la situation est très grave ; c'est là mon dernier cri d'alarme" et insistant à nouveau : "la situation je le répète est très grave, elle peut encore être sauvée par du vin et du charbon, c'est là mon dernier cri d'alarme" [Note736](#) . En septembre 1920, alors que la verrerie fonctionne désormais avec 24 pots, au lieu de 54, le directeur clame comme un leitmotiv que la verrerie manque de charbon ; "quel métier" ajoute-t-il [Note737](#) . Ne supportant plus la situation, le patron envisage la construction d'un four au bois. C'est ainsi qu'il sollicite un confrère afin d'obtenir plan et devis d'un tel four capable de fondre la matière en 14 ou 15 heures pour donner du verre très fin [Note738](#) . L'usine reçoit 450 à 520 tonnes de charbon à gaz par mois alors qu'il lui en faudrait 720 à 800 tonnes. Jusqu'en 1922 et même au-delà, l'usine recherche du charbon. Le directeur négocie tonnage et tarifs avec le responsable de la société des Houillères de la Sarre et Moselle à Carling (Moselle) et son représentant. Le troisième four est en feu, début 1923, et l'on compte travailler le 1er février. Il faut donc accroître les livraisons de combustible [Note739](#) . A la fin de l'année 1920, la situation s'améliore. Les commandes continuent à affluer et l'usine pourrait vendre plus de gobeletterie qu'elle n'en fabrique. Lors de l'exercice 1920-1921, Portieux dégage un bénéfice en augmentation de 632.000 francs sur celui de l'exercice précédent. Si l'usine reprend vie, il faut néanmoins constater que les commandes tant pour la France que pour l'étranger diminuent sensiblement. La crise est générale. Elle s'étend aux pays non engagés dans la guerre. Il n'est cependant pas question de procéder à une baisse d'ensemble des prix dans un moment où la verrerie n'a pas réduit le nombre d'ouvriers. Le prix de divers articles courants baisse sensiblement en raison de la concurrence. Les sacrifices n'ont cependant aucune répercussion sur les ventes, les réductions consenties allant pour une large part aux intermédiaires. Le directeur parle d'une crise des ventes dont il relève les causes :

- fermeture des marchés alliés car le change est déprécié ;
- concurrence tchécoslovaque qui a fortement affecté les verreries dont "l'industrie va à une mort certaine si les pouvoirs publics ne se décident pas à [la] protéger d'une façon plus efficace" ;
- les produits allemands entrent en France sous l'étiquette tchécoslovaque ;
- les droits de douane sur les produits expédiés aux USA sont "exorbitants".  
A ces droits s'ajoutent le prix élevé du fret et du transport par chemin de fer pour aller vers les ports d'embarquement ;

- la loi de 8 heures a mis les français en position d'infériorité<sup>Note740</sup>.

"La situation s'aggrave au jour le jour", précise-t-il<sup>Note741</sup>.

Alors que les commandes absorbent juste la production au début de l'année 1923, la situation s'améliore au cours du second semestre de l'exercice 1922-1923. Les commandes augmentent, surtout celles de l'Amérique du Sud. Au mois de mai 1923, elles sont surabondantes. Les délais de livraison passent à trois mois. Le personnel vient à manquer. A la fin de cette même année 1923, la fabrication se trouve débordée. Les ordres qui datent de 8 à 10 mois ne sont pas encore livrés. L'usine décide de donner la priorité aux commandes d'articles gravés et taillés qui permettent de faire travailler tous les ateliers. Les commandes concernant les articles unis et moulés ne sont pas prioritaires<sup>Note742</sup>. Les bénéfices de Portieux sont en augmentation à la fin de l'exercice 1923-1924. Le conseil d'administration dans son rapport à l'assemblée générale relativise les résultats : "les bilans ont été établis avec beaucoup de prudence ; celle-ci est bien plus nécessaire encore dans la période actuelle qu'en temps normal. Tant qu'on n'aura pas retrouvé une situation à peu près stable et qu'en particulier on n'aura pas une unité monétaire à valeur fixe nous resterons soumis, comme toute l'industrie française, à bien des circonstances aléatoires. Il est indispensable, quand on le peut, d'avoir une situation assez solide pour y faire face à l'occasion"<sup>Note743</sup>. Au mois de mai 1924, l'usine possède trois fois plus de commandes en carnet que l'année précédente à la même époque, ce qui représente huit mois d'avance. Tout au long de l'année 1924, la production ne peut satisfaire la demande. La direction ne souhaite faire aucune publicité pour sa fabrication. C'est par devoir que l'usine participe à la foire exposition d'Epinal et non pour se faire de la réclame. La situation est inchangée à la fin du premier semestre 1925. Les commandes en carnet représentent un an d'avance. Les expéditions suivent le même rythme. La plupart des membres de la Chambre syndicale des verriers de l'Est demandent une majoration de tarifs. Le directeur de Portieux s'y oppose car le cours des matières premières ne justifie pas la hausse réclamée et la hausse des tarifs entraînerait celle des salaires, ce qui serait dangereux pour l'avenir<sup>Note744</sup>. L'exercice 1924-1925 qui se termine au 30 juin donne des résultats satisfaisants. Les bénéfices apparaissent comme supérieurs à ceux de l'exercice précédent<sup>Note745</sup>. Pour être exact, il convient de tenir compte de la valeur du franc qui varie sensiblement d'un exercice à l'autre. Le conseil d'administration présente donc à l'assemblée générale le bilan des exercices depuis 1919-1920 en francs - or d'après la valeur du dollar au 30 juin de chaque année :

- Exercices Bénéfices en francs - or
- 1919-1920 1.007.000
- 1920-1921 1.300.000
- 1921-1922 1.389.000
- 1922-1923 1.162.000
- 1923-1924 1.250.000
- 1924-1925 1.227.000

Les bénéfices, calculés d'après une unité fixe, varient en réalité dans des limites étroites. Ils sont inférieurs aux bénéfices antérieurs à la guerre qui ont été de 1.448.000 francs pour l'exercice 1912-1913 ; le bénéfice maximum ayant été atteint en 1907-1908 avec 1.512.000 francs. En période d'inventaire, il se produit un fléchissement des commandes de décembre à fin janvier. Mais, en cette année 1926, en raison de la crise consécutive à la revalorisation du franc, le fléchissement est beaucoup plus sensible. Les commandes se raréfient tandis que se multiplient les annulations de marchés et les demandes de prolongation d'échéances. Tant que les commandes en carnet n'ont pas été satisfaites, la situation n'apparaît pas critique<sup>Note746</sup>. La baisse du franc est rapide au mois d'août 1926. Le changement de politique financière transforme la situation. En quatre mois, le franc remonte de façon notable. En fait, il se stabilise au mois de janvier 1927. La hausse brusque du franc ralentit l'arrivée des commandes. Elles baissent de moitié. A Vierzon, les verriers ne font plus que 30 heures par semaine. En avril 1927, l'usine de Portieux fonctionne avec trois fours seulement et l'on n'envisage pas de réduire les heures de travail. La situation s'aggrave au mois de juillet. La Chambre syndicale maintient les tarifs sauf sur les gobelets moulés et les verres à confiture pour lesquels chaque verrerie reprend sa liberté. Portieux baisse ses coûts de 30 % sans que ce geste ne rapporte aucune commande

en plus. La situation s'améliore un peu en octobre mais à la fin du cinquième mois d'exercice, fin novembre, on constate un chiffre des ventes inférieur de 400.000 francs au chiffre atteint l'année précédente à la même époque. Une sévère concurrence règne sur les marchés surtout sur celui de Paris, concurrence allemande, belge, tchécoslovaque. Les verreries françaises vendent à vil prix. Le directeur propose de baisser les tarifs de 10 à 15 % sous peine de ne plus rien vendre et de réduire de 10 % l'indemnité annuelle de vie chère. La baisse du temps de travail qui passe à 7 heures chez les manoeuvres entraîne également une diminution des salaires<sup>Note747</sup>. Au mois de mai 1928, une légère amélioration de la situation se dessine à partir d'une baisse de 8 à 9 % des tarifs<sup>Note748</sup>. Face à cette situation difficile, le conseil d'administration charge A. Richard de s'enquérir des procédés grâce auxquels les verreries tchécoslovaques arrivent à vendre en France à très bon marché de la très belle moulure supérieure en blancheur à celle des deux verreries de la société. Le président propose même à A. Lacombe d'étudier si on peut organiser la fabrication du cristal pour compenser la mévente du verre<sup>Note749</sup>.

L'exercice 1927-1928 peut être considéré comme un exercice de crise. Le bénéfice enregistré baisse de 37 % par rapport à celui du précédent exercice. La baisse s'explique par un ralentissement des affaires et par une réduction du prix des ventes sous l'effet de la concurrence. Cette dernière mesure conduit à une baisse des salaires mais limite le chômage. Vers le milieu de l'exercice 1928-1929, la vente en France reprend quelque peu et les prix remontent. Des marchandises en quantité appréciable sortent des magasins. Si le bénéfice est en augmentation par rapport au précédent, il est inférieur à celui de 1926-1927. Les ventes à l'exportation sont assez faibles. Le Brésil n'envoie plus de commandes ; celles du Chili, de l'Argentine, du Pérou diminuent de plus en plus. L'exercice 1929-1930 peut être considéré comme un exercice satisfaisant dans une période de crise due au développement excessif de la production que l'on tente de réduire. La marche de l'usine vaut aux employés et ouvriers une allocation de supplément de traitement. Depuis le début de l'année 1931, les ventes ne cessent de baisser sans que l'on perçoive "aucun symptôme encourageant". Sur le marché intérieur s'exerce la concurrence des verreries étrangères que le conseil d'administration explique par une rémunération des salaires plus faible que celle des ouvriers français et des droits de douane insuffisants. Des verreries cherchent à combler leurs manques de trésorerie et vident leurs magasins à des prix sacrifiés de 30 à 40 % moins chers que ceux pratiqués par les usines françaises. La crise se développe durant l'exercice 1931-1932. Au cours de l'exercice, on réduit la fabrication afin de ne pas accumuler trop de marchandises en magasin. La question du chômage s'avère délicate. Certains envisagent de réduire les heures de travail ce qui aurait pour conséquence d'engendrer une nouvelle majoration des prix de revient dans un temps où il convient de les diminuer. Pour régler ce problème du chômage, chaque pays prend des mesures pour entraver les importations et se plaint lorsque ses exportations sont à leur tour gênées. A la verrerie, 58 ouvriers de la gravure chimique n'ont plus de travail ; 17 prennent leur retraite sur incitation du directeur ; 23 passent à d'autres services ; 18 restent à l'atelier. Les ventes de janvier ne suffisent pas à la paie du personnel<sup>Note750</sup>. Les résultats de Portieux ne permettent pas de verser une allocation de supplément de salaires. Au cours de l'exercice 1932-1933, l'usine de Portieux se ressaisit. Le bénéfice est en augmentation par rapport au précédent. Ce résultat est dû à l'adaptation de la fabrication aux besoins et à de strictes économies. On n'engage pas de travaux, sauf au magasin de Vallérysthal afin d'éviter les incendies. A. Richard signale qu'en avril 1934, les commandes sont plus mauvaises qu'elles ne l'ont jamais été jusque là. Il explique le phénomène par le fait que le contingentement fixé sur les bases des affaires réalisées en 1927-1929 est trop élevé par rapport aux possibilités de la consommation française<sup>Note751</sup>. Les verriers chôment un jour par semaine et les manoeuvres deux jours. Au mois de juin, la situation est encore moins bonne. De nombreux pays produisent de manière surabondante tout en se protégeant par des droits de douane élevés et par des contingentements. Le conseil présentant son rapport à l'assemblée générale du 1er septembre 1934 précise : "notre personnel a travaillé avec beaucoup de dévouement et mérite nos éloges ; nous n'occupons pas malheureusement nos ouvriers autant qu'il serait désirable. Nous espérons encore que, pour ne pas aggraver le chômage, le gouvernement n'hésitera pas à suivre de près la fixation des contingentements ; il est inadmissible, alors que la vente se resserre en France, qu'on y laisse pénétrer une quantité de verrerie étrangère déterminée au cours d'une période où les affaires étaient beaucoup meilleures qu'aujourd'hui." Il n'y a presque plus de commandes et encore s'agit-il de commandes de moindre importance. Les clients qui ne donnent pas suite aux propositions invoquent des prix trop élevés. Le troisième four est arrêté. Trente ouvriers et ouvrières sont licenciés. Les

licenciements portent de préférence sur du personnel ayant atteint l'âge de la retraite. Une dizaine d'ouvriers n'ont que dix à quinze ans de service. Le conseil d'administration décide qu'il leur sera remboursé à peu près ce qu'ils ont versé pour la caisse de retraite. La situation est aussi mauvaise à Vallérysthal où les tailleurs travaillent au plus dix jours par mois. Fin octobre 1934, la situation s'améliore quelque peu. L'usine a en carnet plusieurs commandes importantes. Le chômage total ou partiel se développe au cours de l'exercice 1934-1935 qui est qualifié de "très médiocre". Aussi bien à Vallérysthal qu'à Portieux, les ouvriers chôment deux ou trois jours par semaine. Le contingent accordé aux verreries de la Sarre provoque des réclamations des verreries françaises. Ce contingent fini par être réduit ainsi que celui de la Yougoslavie. Par contre, celui appliqué aux verreries tchécoslovaques augmente de 5.000 quintaux. Le président du comité central des maîtres de verreries de France, accompagné du directeur de Portieux, proteste auprès du ministre du commerce contre cette augmentation alors que quelques semaines auparavant, sur la demande des mêmes interlocuteurs, ce ministre avait fait réduire le contingent primitif de 1.500 à 500 quintaux. Surpris, le ministre promet de faire une enquête. Il fait également connaître que la maison Bata a l'intention d'installer une verrerie en France sur des terrains achetés à l'aérodrome de Vernon dans l'Eure. Le président du comité et le directeur de Portieux insistent pour que, de concert avec le ministre du travail, il n'autorise pas l'entrée en France d'ouvriers tchécoslovaques<sup>Note752</sup>. Les rentrées d'argent se font difficilement tandis que les faillites se multiplient parmi la clientèle. La concurrence entre les verreries françaises s'exerce sauvagement. Sur certains articles, des différences atteignent 30 %. L'usine ne fonctionne plus qu'avec deux fours à 12 pots et un à 8 pots. Au premier novembre 1935, les salaires subissent une baisse non uniforme qui tient compte de l'activité relative des différents ateliers. Ils sont calculés de manière à assurer à tous les ouvriers le salaire maximum compatible avec la situation économique de l'usine. Début 1936, on chôme deux jours par semaine sans compter le chômage complet que représente le remplacement d'un des fours à 12 pots par un four à 8 pots. La concurrence continue à baisser les prix. Les commandes ne cessent de diminuer. Un effort est entrepris pour essayer d'améliorer le rendement et des mesures sont prises pour résorber progressivement le personnel employé en surnombre. On prévoit alors de faire peindre les tôles des toits en mauvais état par les chômeurs. La garderie est supprimée et l'on envisage d'arrêter la scierie qui cause une perte de 3.000 francs par mois. Présent à la réunion du conseil d'administration du mois de juillet 1936, le directeur général Lacombe rend compte des événements survenus depuis la dernière réunion du fait du mouvement général des ouvriers et des lois votées par le parlement<sup>Note753</sup>. Il précise qu'il n'y a eu de grève ni à Vallérysthal ni à Portieux. L'augmentation des salaires de 13 %, conformément à l'accord de Matignon, explique ce calme qui règne à l'usine<sup>Note754</sup>. Les frais de main-d'oeuvre représentant un peu plus de la moitié des prix de vente, les améliorations votées contribuent à les accroître d'environ 40 %. Les prix de revient montent très sensiblement. La concurrence étrangère est alors plus que jamais redoutée. Les contingentements accordés aux pays extérieurs continuent à préoccuper les responsables des verreries qui s'insurgent lorsque le gouvernement décide, unilatéralement, de tripler le contingentement accordé à la Tchécoslovaquie. Ils voient dans cette décision le risque d'accroître considérablement le chômage. La verrerie ne fonctionne plus qu'avec deux fours. L'exercice allant du 1er juillet 1935 au 30 juin 1936 présente une perte de 359.717,43 francs pour Portieux alors que Vallérysthal dégage encore un bénéfice. Les responsables de l'usine désespèrent de revoir "les belles années d'avant-guerre" puisque l'exportation devient très difficile, voire inexistante, alors qu'elle constituait une source appréciable de bénéfices. L'exercice suivant 1936-1937 ne connaît aucune amélioration. La situation de Portieux reste inquiétante malgré les compressions de dépenses, alors que Vallérysthal se défend de la façon la plus honorable dans des circonstances difficiles. Le conseil d'administration se demande s'il n'y aurait pas intérêt à n'avoir qu'une seule usine en fonctionnement. Elle suffirait à exécuter les commandes et les frais généraux subiraient une importante réduction. Pour tenter de mieux utiliser Portieux, il est décidé d'installer un four à bassin dans les bâtiments disponibles de l'usine. Cette idée met longtemps à se concrétiser pour se terminer par un rude échec. Dans son intervention du 1er septembre 1938, le conseil d'administration présente ainsi le bilan : "(...) nous serions dans une période difficile si nous n'avions pas des réserves nous permettant de subsister pendant une dépression prolongée. Celle où nous nous trouvons dure déjà depuis sept ans. Les quatre derniers exercices ont été mauvais, en particulier celui qui vient de se terminer, les ventes n'ayant pas été même momentanément influencées par les deux dernières dévaluations qui, réunies, ont atteint 31,67 % du franc Auriol"<sup>Note755</sup>. Portieux perd 820.034,86 francs alors que Vallérysthal maintient sensiblement sa situation malgré les difficultés toujours grandissantes. Si on déduit les revenus du

portefeuille, la perte de Portieux s'élève à 1.007.140 francs. Tout au long des années 1937 et 1938, la société multiplie les interventions afin d'obtenir la protection de l'industrie du verre et plus particulièrement de la gobeletterie<sup>Note756</sup>. Paul Daum, vice-président du comité central des maîtres de verreries de France, élabore un rapport qui sert d'argumentation. Il explique ainsi que la mise en application de la semaine de 40 heures donne un caractère exceptionnel à ce début de l'année 1937. Portieux applique 40 heures depuis le 1er mars. La hausse consécutive des salaires, l'inutilisation pendant 25 % et plus de temps des immeubles, machines et en particulier des fours dont la consommation reste de 168 heures pour 40 heures de mise en travail, l'application de la taxe à la production de 6 %, tous ces facteurs contraignent l'industrie de la verrerie à appliquer en mars 1937 une hausse de 20 % des prix déjà plus élevés que ceux des produits étrangers. Les verreries étrangères rendues en France dédouanées sont de 30 à 40 % moins chères que les verreries françaises identiques. Les usines françaises ne sont pourtant pas en bénéfice. Les grossistes de l'Est de la France s'approvisionnent par wagons complets en marchandises belges et allemandes. La verrerie de Wadgassen (Sarre) vend du cristal meilleur marché que le verre ordinaire de Portieux le moins cher. Malgré les 40 heures, le chômage total ou partiel sévit :

- verreries de Portieux - Vallérysthal, 1.800 ouvriers au total travaillent 27 heures ;
- cristalleries de Saint-Louis, 1.000 ouvriers travaillent 22 heures ;
- verreries de Vannes-le-Châtel, 600 ouvriers travaillent 32 heures ;
- verreries de Glageon, 200 ouvriers travaillent 27 heures ;
- verreries de Trois-Fontaines, 200 ouvriers travaillent 27 heures.

Plusieurs usines sont fermées : Nancy, Goetzenbruck, Croismare<sup>Note757</sup>. En 1938, la verrerie de Souvigny est à vendre, celle de Sars-Poterie ferme. Les cristalleries de Baccarat travaillent 40 heures mais avec un personnel réduit de moitié. Sauf une ou deux exceptions, aucune usine ne dépasse 35 heures. Paul Daum précise, à nouveau, que la cause directe du chômage, c'est l'entrée, dans un marché chaque jour plus étroit, de quantités de plus en plus importantes de marchandises étrangères. "En face d'une diminution de 33 % du tonnage français, éclate la hausse continue des importations étrangères !" Les importations en provenance de la Tchécoslovaquie passent de 4.228 quintaux en février 1937 à 7.280 quintaux en avril. Selon le vice-président de la chambre syndicale, la majoration des droits de douane, dans une telle période d'instabilité, ne peut suffire à une industrie aussi variée et complexe que la verrerie. Il pense que l'application des droits "ad valorem" serait une mesure efficace s'il était possible d'exercer un contrôle strict des prix déclarés et de vérifier la concordance entre ces prix et les prix de revient. Ce contrôle n'est en effet guère possible dans la mesure où il faudrait créer un corps de spécialistes adjoint au personnel des douanes et l'inquisition dans les usines étrangères. Les droits spécifiques, plus simples d'application, sont inopérants quand il s'agit de produits dont le prix de vente pour 100 kilogrammes varie de 1.000 à 5.000 francs et que les droits devraient varier de 400 francs pour le verre uni à 2.000 francs pour le cristal taillé. Paul Daum constate l'impuissance de la seule protection tarifaire, à moins d'adopter des tarifs nettement prohibitifs comme le font l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis pays vers lequel toute exportation française est arrêtée. Il faut conserver, affirme le vice-président, dans le marché français un secteur proprement national et pour cela seul le système des contingents reste efficace. En résumé, le comité central des maîtres de verreries de France demande :

- "le retour aux contingents établis en 1932 ;
- la correction des contingents en proportion de la consommation française ;
- la majoration des droits de douane, car même avec contingent, une importation élevée de marchandises à prix très bas, détraque le marché et détruit les ententes nationales, si fragiles en période de chômage ;
- la gestion du contingent pour pouvoir organiser sagement la production française sur des bases statistiques, et enlever à la concurrence étrangère cette documentation si importante."

Le rapport est remis au ministre du Commerce le 9 juin 1937. Paul Daum expose la situation en présence de Lacombe, Thouvenin, Marquot et Durand<sup>Note758</sup>. Dix sénateurs et trois députés de l'Aube, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges et Bas-Rhin participent également à l'audience accordée par le ministre

qui laisse espérer une majoration des droits. Les sénateurs vosgiens : Richard, Flayelle, Barbier ; les députés Leroy, Boucher et Gaillemin ; Rucart, député et ministre de la Justice ; Elbel, ministre de la marine marchande, s'emploient à soutenir l'action de la verrerie de Portieux. Le directeur explique au préfet des Vosges la situation de l'industrie verrière et plus particulièrement de la gobeletterie. La loi des 40 heures et les importations étrangères sont responsables du chômage. Il précise que la verrerie de Wadgassen (Sarre) "vend du verre de cristal meilleur marché que le meilleur marché de nos verres ordinaires". Le 20 décembre 1938, le député vosgien Jean Leroy intervient à la Chambre pour demander au gouvernement s'il entendait céder à l'Allemagne les avantages commerciaux très importants qui étaient accordés à la Tchécoslovaquie, pour des raisons de politique extérieure<sup>Note759</sup>. Dans l'intérêt de la verrerie, il demande la suppression des contingents exceptionnels et une réduction des contingents normaux. Le député adresse au directeur le texte de son intervention<sup>Note760</sup>. Ce dernier remercie l'élu d'avoir pris en mains les intérêts de la verrerie. Il lui écrit : "nos ouvriers ne pourront que vous être reconnaissants de vous employer comme vous le faites à obtenir une atténuation de leur chômage." Il reste pourtant dubitatif face aux "vagues promesses" faites par le ministre. Le directeur souhaite que le maire de Portieux et son secrétaire de mairie soient en possession de l'intervention de Leroy. "Ils seraient ainsi renseignés sur la concurrence tchécoslovaque qu'ils ont baptisée : un prétexte inventé par la direction de Portieux pour imposer un chômage aux ouvriers"<sup>Note761</sup>. Au nom du comité central des maîtres de verreries de France, Paul Daum, qui est également président de la chambre syndicale des maîtres de verreries de l'Est, établit un rapport qu'il adresse au ministre de l'agriculture. Il demande le report du décret-loi du 30 juillet 1935 relatif à la défense du marché des vins qui a par son article 16 imposé l'inscription de la contenance sur les carafes, verres, etc..., en service dans les débits. Cette obligation doit entrer en vigueur au 30 juillet 1938. Le décret-loi avait accordé un délai de trois ans pour permettre l'utilisation des récipients en service au 1er août 1935. Dès la promulgation du texte, la contenance des récipients qui devaient être mis en fabrication aurait dû être gravée par les fabricants. Paul Daum justifie la non application du texte en faisant observer :

- "que l'absence de tolérance dans l'indication de la contenance contrairement à ce qui est admis à l'étranger, créerait un conflit permanent entre fabricants et commerçants, peu soucieux de prendre la responsabilité d'un jaugeage délicat et coûteux ;
- que le jaugeage était inopérant pour les verres à bière, les verres à apéritif à l'eau et pour les produits vendus en bouteille (limonades, eaux minérales, jus de fruits, etc...) et qu'en revanche par l'élévation considérable du prix qu'elle entraîne, 15 à 20 %, cette mesure amènerait une nouvelle restriction de la consommation des produits d'une industrie qui ne travaille pas à 60 % de sa capacité de fabrication normale, et dont les établissements sombrent les uns après les autres."

Pour ces raisons, une prorogation de deux ans du délai primitivement accordé est demandée. Le ministre l'accepte en raison de la crise que traverse la verrerie. Il est ainsi possible aux fabricants et aux commerçants d'écouler le stock de verrerie ancienne. Afin d'éviter toutes difficultés d'application, notamment en ce qui concerne les verres et bouteilles sur lesquels l'application de la contenance doit être gravée, le ministre envisage de constituer une commission technique en vue de déterminer la nature des récipients soumis à la réglementation. Députés et sénateurs vosgiens soutiennent, là encore, la démarche auprès du ministre. Les maîtres de verrerie obtiennent gain de cause. Cette attitude compréhensive des pouvoirs publics n'empêche pas le déficit de s'installer de façon durable. Les exercices 1937-1938 et 1938-1939 présentent des résultats bien négatifs pour Portieux. En septembre 1938, l'usine fonctionne avec un four à 12 pots. La verrerie étant déficitaire depuis cinq ans, le conseil d'administration décide de fermer l'usine.

En juin 1940, Portieux cesse toute production. Elle ne reprend qu'en octobre avec un four à 12 pots<sup>Note762</sup>. Toutefois, les difficultés à obtenir des wagons retardent les livraisons et les approvisionnements en matières premières. Face à ces difficultés à se procurer du charbon qui assure la vie du seul four, l'usine se met à la recherche de tourbe.

A la fin de l'exercice 1939-1940, les usines de la société possèdent de nombreux ordres en carnet. Faute de pouvoir être expédiées, des marchandises restent en magasin. Les moules spéciaux inutilisés ne peuvent être



amortis par les ventes. La vie devenant très pénible pour les verriers, le conseil d'administration décide en novembre 1941 de construire des clapiers aux frais de l'usine pour ravitailler le personnel et charge le directeur de créer le comité de ravitaillement groupant délégués du personnel ouvrier et de maîtrise. Diverses solutions sont envisagées pour employer les chômeurs en cas de cessation d'activité : remettre en route la scierie pour fournir manches à balais, galoches, bois de brosses... ; coupes forestières ; débardages ; transport et autres travaux d'utilité publique. La disette de charbon oblige alors l'usine à recourir au bois, combustible onéreux. Ce combustible est en partie fourni par l'exploitation du bois Bourion qui appartient à la société. Afin d'éviter l'arrêt de la verrerie, on passe d'un four à 12 pots à un four à 8 pots. Des ouvriers sont employés à la réfection des arches, des fours, des générateurs. Ils remettent en état la voie de raccordement de Portieux à Charmes. Un comité social d'entreprise est créé en avril 1942. "Organe de progrès social et de compréhension mutuelle", ce comité regroupe les représentants de toutes les catégories de personnel. Une section s'occupe des prisonniers de guerre et de leurs familles. C'est le comité qui répartit les sursalaires sur les personnels en activité, les femmes de prisonniers et les retraités. En août 1942, le conseil d'administration décide l'achat de terre en friches dans la Meuse. Céréales et légumes sont fournis aux porteurs de parts de la société agricole des industriels de la Lorraine chargée d'exploiter les 400 hectares. Des terrains situés autour de la verrerie sont mis à disposition des ouvriers. Ces "jardins familiaux" apportent un nécessaire complément de nourriture. Avec l'aide du secours national et avec la collaboration du comité social de l'usine qui livre plus de 22.000 repas en sept mois, on crée une cantine scolaire.

La demande de gobeletterie est importante mais l'usine ne peut y répondre dans la mesure où elle ne fonctionne qu'avec un seul four et qu'une bonne partie de la production est réservée à l'Allemagne. Ainsi, l'usine doit-elle livrer 70 tonnes de verrerie aux Allemands du 1er août au 31 décembre 1943. Des verriers prennent le chemin de l'Allemagne pour assurer la relève (S.T.O.) ce qui entraîne une diminution de la fabrication. Le 13 février 1943, la direction signale le départ de 26 ouvriers de la halle. L'usine survit grâce à la vente des stocks qui finissent par s'épuiser. Les réserves financières aident en partie à passer cette difficile période. La société cède des titres. Restriction sur le courant électrique, difficultés toujours croissantes d'approvisionnement en charbon, en soude... engendrent un chômage trois jours par semaine. C'est avec le camion gazogène, acquis en 1941, que l'usine écoule sa fabrication. La Verrerie est libérée le 22 septembre 1944, sans combat sérieux, par l'armée Leclerc. Quelques obus provoquent de légers dégâts dans l'usine. Le 1er septembre, il avait fallu arrêter le four car le combustible commençait à manquer et les alertes étaient trop fréquentes pour permettre un travail régulier. L'usine est presque totalement occupée par les troupes françaises ou américaines. Les ouvriers au chômage effectuent des travaux exceptionnels d'entretien. La houille ne commence à arriver qu'en avril 1945. La fabrication reprend le 28 avril 1945 avec un four à 12 pots. L'amélioration progressive de la situation en combustible favorise la mise en préchauffage d'un nouveau four qui fonctionne le 1er juin 1946. A cette date, Portieux travaille donc avec deux fours. Au cours de l'année 1947 faute de charbon, les pouvoirs publics réduisant les contingents pour l'ensemble des verreries, les dirigeants craignent de ne pouvoir maintenir le rythme de la fabrication. L'usine s'équipe alors le plus largement possible en mazout. Lorsque les livraisons de houille reprennent normalement, c'est le mazout qui vient à manquer et l'on déplore les dépenses inutilement engagées.

C'est dans cette difficile période de relance que l'on songe à nouveau à mettre en place des fabrications mécaniques destinées à diminuer sensiblement les coûts de main-d'oeuvre et par voie de conséquence les prix de revient.

## **CHAPITRE X : LES METHODES COMMERCIALES**

### **1 - Le réseau des représentants**

En 1872, le réseau des représentants couvre essentiellement le territoire français, à l'exception de la place d'Alger tenue par Boulanger. La place de Madrid est tenue par Pignet<sup>Note763</sup>.

Parallèlement au développement de l'entreprise, le réseau s'élargit progressivement à d'autres villes françaises et surtout à l'étranger. De 9 représentants en 1872, le nombre passe à 17 en 1894. La verrerie possède des voyageurs à Rome, Athènes, Bucarest, Smyrne, Tunis, Tripoli, Malte, Jérusalem, Londres<sup>Note764</sup>.

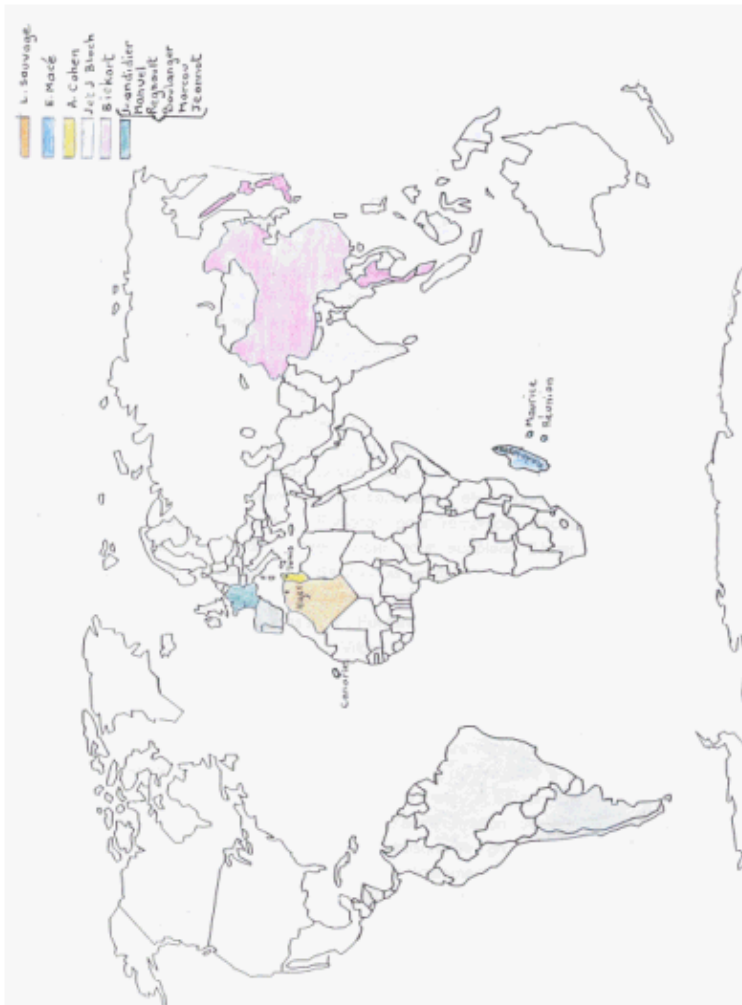
Un catalogue de 1904 permet d'en situer d'autres à Port-Saïd, Patras, Le Caire, Corfou, Saint-Denis de la Réunion<sup>Note765</sup>. En 1914, 6 représentants se partagent la France tandis que deux importants commissionnaires J. et M. Bloch d'une part, Fondeville et Van-Iderstine d'autre part diffusent la production de Portieux en Amérique du Sud pour les premiers, en Amérique du Nord et Canada pour les seconds. L'Espagne, le Portugal et les Iles Canaries sont dévolus à un même représentant Juan Grumbach. L'arc méditerranéen : Maroc, Algérie, Tunisie, Tripolitaine est également bien couvert ; s'ajoutent un représentant pour la Réunion, Madagascar et l'Ile Maurice ; un autre pour l'Extrême-Orient ; enfin 9 autres pour l'Orient dans les villes d'Alexandrie, Athènes, Patras, Corfou, Smyrne, Jaffa, Jérusalem, Alep, Port-Saïd<sup>Note766</sup> (fig. 57).

En 1922, l'usine indemnise Lazare Grumbach à Buenos-Aires pour la location d'un immeuble dans cette ville, les frais de personnel, ses voyages en Argentine, Chili, Pérou, Mexique, Amérique Centrale. Elle paie également à Alexandre Bloch des frais d'immeubles à Sao Paulo et à Rio au Brésil, de personnel et de voyages au Brésil, Uruguay, Cuba. Atho Thi Hock à Shanghai (Chine) bénéficie également des subventions de Portieux pour des frais de voyages et d'études en Chine, aux Philippines et aux Indes néerlandaises. Pour ces différentes représentations, les frais d'immeubles concernent les bureaux et les cabinets d'échantillons. Le catalogue de 1933 montre un resserrement du réseau des représentants, implantés davantage sur le territoire français. C'est depuis la rue Saint-Jacques à Marseille que Bickart s'occupe des expéditions pour l'Extrême-Orient ; depuis le faubourg Poissonnière à Paris que la société anonyme Jacques Bloch conjuguant son action à la société Jules Bloch et fils, rue du Paradis, commerce pour Portieux en direction de l'Espagne, Portugal, Iles Canaries et Amérique du Sud<sup>Note767</sup> (fig. 58). Vacoyanni qui habite Villeneuve-sur-Yonne prend en charge les commandes pour les Balkans en 1935<sup>Note768</sup>. Comment se structure au fil du temps ce réseau des représentants ?



- installation d'un représentant en Espagne ;
- maintien de David dans le midi ;
- maintien de Béchade en lui donnant le reste de la France ;
- maintien de Russo frères à Smyrne.

Boulangier, le représentant de l'Algérie, décède en 1879 et X. Mougin propose de le remplacer par Georges Obitz "qui présente toutes les garanties de capacités, d'intelligence, de fortune et dont le père, ancien client de la société, occupe sur la place [d'Alger] une grande position commerciale". A son décès en 1893, Obitz est remplacé par son second Pourrat qui connaît les affaires. En 1912, la verrerie engage Sauvage à la suite de Pourrat. Connu depuis 1894 comme représentant de fabriques de verrerie et de porcelaine, "sérieux, honnête, apte aux affaires", Sauvage exerce depuis son bureau du 7, rue Bertholot à Alger. D'abord agréé comme successeur d'une maison d'Oran, Sauvage se voit ensuite ouvrir la place d'Alger ainsi que le reste de l'Algérie. La production se développant, l'usine désigne Idatte, ancien employé des cristalleries de Saint-Louis, comme adjoint de Monvoisin au cabinet d'échantillons de Paris. En 1883, deux représentants sont à remplacer : Béchade qui faisait la tournée du Nord, trop fatigué, se retire à Limoges ; Béziat qui voyageait dans le midi est décédé. Le directeur de Portieux reçoit de nombreuses demandes de candidatures. Le conseil d'administration examine celles qui lui paraissent les plus sérieuses ; elles concernent 7 candidats : Emery, Séguin, Vilput et Fumeron pour remplacer Béchade ; celles de Clément, Guintrand, Mathieu Vidal pour suppléer Béziat. Emery qui a représenté la verrerie de Saint-Louis voyage pour l'usine de Clichy qu'il souhaite conserver en y adjoignant Portieux. Séguin représente la cristallerie de Pantin qu'il désire conserver ; Fumeron représente le verre trempé qu'il est prêt à abandonner ; quant à Vilput, il circule pour la faïencerie de Saint-Clément. Le directeur retient la candidature de ce dernier parce que la tournée du Nord, concurrencée par de très nombreuses verreries, est peu rémunératrice. Les remises consenties au voyageur demeureraient insuffisantes s'il ne pouvait y joindre une autre représentation. Il paraît bien préférable à X. Mougin que le représentant puisse offrir à ses clients de la faïencerie plutôt que des cristaux comme Emery et Séguin. Ce choix de Vilput se trouve confirmé par le conseil d'administration. Ancien client habitant Marseille, Clément représente la maison de gros Lissante et Cosson d'Aubervilliers ; Guintrand, de Marseille également, voyage pour la faïencerie de Sarreguemines. Depuis 1872, Mougin envisage d'engager Guintrand mais il craint qu'effectuant un chiffre d'affaires très important avec la faïencerie, Guintrand ne considère la verrerie que comme "un petit appoint et ne la néglige un peu trop". La succession de Béziat est finalement confiée à M. Vidal, ami du précédent, qui abandonne la maison Dubois fils et Cie de Toulouse, grands marchands de verreries. Vidal présente l'avantage de gérer à Marseille le dépôt de la faïencerie Boulangier de Choisy-le-Roi. Il aide d'ailleurs Madame Béziat à poursuivre la représentation de son mari. Vidal qui a déjà transmis 5 ou 6 commandes dans de bonnes conditions semble donc le candidat idéal. Vidal est remplacé à Marseille par Manuel, son gendre, en 1927. A Turin, Lespadin remplace Chabond qui ne donne plus satisfaction. L'accélération du développement de la production conduit le conseil d'administration à envisager, en 1884, le déplacement du cabinet d'échantillons de Paris. Il convient de le placer au rez-de-chaussée ou dans une cour mais non à l'étage afin que le représentant ne soit pas importuné par des particuliers. Ce nouveau cabinet est aménagé au 29 de la rue des Petites Ecuries. Dès la fin de cette même année 1884, le remplacement de Monvoisin est étudié. Le choix se porte sur Mansuy de Niederwiller. Après quelques mois passés dans les bureaux de l'usine de Cirey, Chevandier le met à la disposition de Portieux. Mansuy effectue d'abord de petites tournées autour de la verrerie, tout en demeurant pour le reste du temps à la disposition de l'usine. Très rapidement, "par son intelligence exceptionnelle et son activité infatigable", la tournée de Mansuy devient l'une des plus importantes. X. Mougin ne renonce à le laisser partir à Paris qu'en fonction de l'intérêt de la société : "Paris étant la clef des affaires". Dès janvier 1885, il convient de donner un nouvel essor à la production pour répondre "à la fougère de Mansuy". Ce dernier obtient, en 1887, le monopole de deux services de table pour la République argentine. L'un gravé à l'acide figure oiseau et terrasse, guirlande et fougère ; l'autre guilloché présente quatre modèles : C, I, L, BB. Bien que payées par le représentant, les planches restent la propriété de Portieux conformément à un contrat passé avec lui. Mansuy possédant le monopole, ces services ne sont offerts à la clientèle que dans l'édition du catalogue de 1933 après que l'usine est devenue propriétaire des modèles Note 772.



Dans le Sud de la France, G. David reprend la tournée de son frère qui vient remplacer Mansuy à Portieux. David qui est en même temps le représentant de la faïencerie de Lunéville possède dans sa tournée la ville de Lyon. Afin de tenir la clientèle au courant des nouveautés, le conseil d'administration décide d'exploiter dans cette ville, à frais communs avec Lunéville, un cabinet d'échantillons. Les deux usines louent quatre pièces, rue Emile Zola, à Lyon : l'une réservée à la production de Portieux ; l'autre à celle de Lunéville ; la troisième a fonction de bureau et la dernière de logement pour David. Cette seule pièce lui suffit dans la mesure où le représentant séjourne pendant une durée de 15 jours à Lyon puis 15 jours à l'extérieur dans le but d'abandonner progressivement la tournée de l'Est. En 1886, Keller et Guérin de Lunéville et Portieux confient la tournée des Vosges, Doubs, Haute-Marne, Marne, Meuse et une partie de l'Aisne à un même représentant Sommy Chevrier. A la fin de l'année 1887, c'est au tour de Marseille de bénéficier d'un cabinet d'échantillons dont les frais sont partagés pour moitié avec la faïencerie de Choisy-le-Roi. Après la mort de Chevrier en 1889, d'accord avec Keller et Guérin et Pillivuyt, fabricant de porcelaine à Mehun-sur-Yèvre, la tournée de l'Est est confiée à Maire. Ce dernier négligeant ses affaires se voit adjoindre Thomas de la comptabilité. Nommé chef de ce service en 1893, Constant Thomas est remplacé par Josem qui représente déjà la faïencerie de Lunéville. D'une manière générale, les représentants proposent à la clientèle verrerie mais aussi faïence, porcelaine, poterie et même articles de ménages ; la structure des magasins l'impose. Cette forme de représentation assure au voyageur une rémunération correcte, la vente d'un seul type d'article n'assurant pas concrètement les affaires. Après le décès de Vercelone en Espagne, son fils le remplace après 6 mois de stage à la verrerie. Pour couvrir l'Espagne, le Portugal et le Maroc, l'usine engage un représentant supplémentaire : Ferreyras en 1889. Vercelone essuie un refus lorsqu'il veut prendre, en plus de Portieux et Sarreguemines, la cristallerie de Saint-Louis. Il consent en 1909 à abandonner la représentation du Maroc à Ziegler. Ce dernier possède des agents qui le représentent à Mellila, Saffi, Mogador, Mazagan, Larache, Rabat, autant de villes

faciles d'accès parce que villes portuaires. La représentation de Ziegler cesse en 1922. La représentation de la Tunisie est accordée en 1910 à Albert Cohen, connu depuis 1897 pour s'occuper dans cette ville de représentation d'abord pour le compte d'un tiers et depuis 1908 pour son propre compte. La Chambre de commerce du lieu le dit "réputé sérieux, actif, apte aux affaires" ; elle ajoute "il vit de ce qu'il gagne et sa situation ne comporte pas de crédit".

C'est en 1890 que débute la représentation en Belgique assurée par Feger. Les affaires prospérant, l'année suivante, Ehder, l'associé du représentant de Constantinople, étend ses affaires sur le littoral de la mer Noire. Dans cette période, on accorde beaucoup d'attention à la place de Paris et en particulier au cabinet d'échantillons. En 1891, X. Mougin visite une maison qui est à vendre rue du Paradis afin d'y transférer ce cabinet qui accueille la variété de la production qui se diversifie. Le directeur renonce à l'achat, l'immeuble étant trop vieux et la façade frappée d'alignement. Au mois d'août 1894, X. Mougin soumet au conseil d'administration plans et devis d'un immeuble que la société souhaite construire 10 rue Martel à Paris, sur un terrain de 600 mètres carré. La rue Martel présente l'intérêt de se trouver à proximité d'une part des concurrents qui tiennent boutiques rue du Paradis et d'autre part de la gare de l'Est où l'on réceptionne les marchandises. Les plans, dressés par l'architecte Rossignol, prévoient un rez-de-chaussée, 5 étages et un étage mansardé. Afin de ne pas augmenter les coûts des loyers, on réserve la place à une cage d'ascenseur. Un monte-charge facilite le transport des marchandises jusqu'au premier étage. Cette construction épuise sérieusement le fonds de roulement de la société, fonds que l'on reconstitue par la vente de 441 obligations des chemins de fer de l'Est ; 125 du Canal de Suez et 100 du PLM. La société recherche dans le début des années 1900 de nouveaux espaces géographiques pour écouler sa production. En 1904, les directeurs sont invités à augmenter les commissions de certains représentants ou à en rechercher de nouveaux pour développer les ventes des deux usines en Afrique du Sud et dans les colonies anglaises. Au fil des ans, l'âge ou le décès des représentants amènent l'usine à pourvoir les postes vacants. Lorsque, en 1905, Lespadin meurt subitement à Turin, il est remplacé par Louis Verdelet de Vallérysthal qui a déjà effectué un séjour de 15 mois dans une maison de Florence. Verdelet connaît bien la langue et les affaires en Italie. Boulanger de Choisy-le-Roi qui fait quelques affaires dans la vente de faïencerie avec une maison de la Réunion indique celle-ci à Portieux en 1908. L'usine expédie alors sa production par l'intermédiaire de Macé et de son neveu Marc. Fin 1915, au décès de ce dernier, Macé reprend seul la succession.

En juillet 1910, les clients de Marc se plaignent beaucoup des taux de fret qui sont appliqués par les compagnies de navigation pour les articles de la verrerie et qui en doublent presque le prix de revient. Les fabriques de faïence ont obtenu l'application pour les marchandises d'un taux de fret plus réduit, et ne paient que 35 francs le mètre cube, ou 65 francs les mille kilogrammes. Marc intervient auprès de l'usine afin que celle-ci sollicite les mêmes avantages pour la verrerie qui paie 55 francs plus 10 % par mètre cube. Il s'agit de négocier des tarifs auprès des deux compagnies qui transportent les livraisons vers La Réunion et Madagascar : les Messageries Maritimes et la Compagnie Havraise Péninsulaire toutes deux à Marseille. La première compagnie sollicitée à plusieurs reprises par Portieux répond que le prix de 55 francs plus 10 % par mètre cube appliqué à l'expédition du client Moussajée de La Réunion pour deux tonneaux de verrerie chargés sur le navire Oxus est conforme au tarif et qu'il n'est pas possible d'envisager la réduction demandée. Toutefois, le correspondant ajoute après une seconde réclamation : "vos représentants ont eu ma meilleure attention et je ne manquerai pas de vous faire part ultérieurement de la décision que nous aurons prise à ce sujet". Après plusieurs échanges de courriers, la Compagnie Havraise répond que s'il s'agit de verrerie commune, de bouteilles par exemple, elle pourrait parfaitement en taxer le fret à raison de 35 francs et 10 % le mètre cube ou les 700 kilogrammes au plus avantageux pour le navire pour les grands ports de Madagascar, taxe d'embarquement en plus. Dans le cas où il s'agit de "verrerie riche", elle ne peut pas changer les conditions du tarif. L'expédition qui a donné lieu aux plaintes du client et aux interventions de Portieux se composait de : deux tonneaux de verrerie pesant brut 387 kilogrammes et mesurant ensemble deux mètres cube à destination Points des Galets (Réunion). Le fret a coûté 55 francs le mètre cube et 10 %, soit 125 francs. Les frais accessoires et l'assurance ont coûté 7,80 francs. Fret et frais annexes se sont élevés à 132,80 francs pour des marchandises qui lui avaient été facturées, en emballage compris, 184,90 francs. Lorsque A. Richard explique au directeur de Vallérysthal comment opère Portieux pour les affaires concernant l'île de La Réunion, il

précise que la plupart des commandes sont remises à Edmond Macé, leur représentant en 1926, et que les expéditions s'effectuent par la Compagnie des Messageries Maritimes à Marseille au nom de ce représentant. Toutes les factures lui sont adressées au nom des clients ainsi que les notes de frets et de frais qui, comme on le voit, majoraient considérablement le coût de la marchandise à la vente dans les pays concernés.

En mai 1910, à la mort de Lerousseau, qui représente la société à Nantes depuis 33 ans, c'est Jotterat-Jacquier qui lui succède. Jotterat voyage depuis 15 ans pour la faïencerie de Lunéville. Quant à Paul Regnault qui est le représentant de Lunéville depuis 1909, il succède à E. David à Lyon qui souhaite se retirer. Le directeur de Portieux, sur la parole de Regnault qui affirme avoir la Loire et la Drôme dans sa tournée pour Lunéville, propose de lui donner ces deux départements en 1927. Fenal, alors administrateur délégué de la faïencerie de Lunéville, consulté déclare que c'est Vidal qui couvre la Drôme pour Lunéville. Le directeur qui souhaite établir les tournées de façon identique propose à Regnault "Saint-Etienne avec une ligne de démarcation allant de Brioude à Saint-Marcellin"[Note773](#). L'année suivante, le directeur s'incline également face à Lunéville lorsque proposition est faite de demander à Regnault de laisser à Janot l'Yonne, la Nièvre et l'Allier[Note774](#). Regnault fils succède à son père en 1932. Mansuy, le représentant de Paris, désire se retirer en 1922. Le choix se porte immédiatement vers Charles Jeandidier, représentant de Lunéville pour l'Est. Durant une année, Mansuy le met au courant des affaires et le présente à la clientèle. Cette marque de précaution dans la succession montre bien l'importance accordée à cette représentation en France. Jeandidier assure également la gérance de l'immeuble de la rue Martel qui accueille plusieurs locataires. Mansuy conserve son logement et en procure un à son collègue. A la date du 30 juin 1923, il quitte définitivement le service de représentation. La société lui verse une retraite supérieure à celle à laquelle il peut prétendre : 2.800 francs dont 1.300 francs sont versés par l'usine en guise de remerciements. Lorsqu'il l'informe de cette offre exceptionnelle, le directeur ajoute : "(...) mon père m'avait appris à vous vénérer, il ne m'avait pas trompé (...)"[Note775](#).

En avril 1924, Jeandidier demande un second aide alors qu'il n'est en fonction, seul, que depuis un an. Le second n'est autre que son fils. Le directeur lui rétorque que les postes ne sont pas "héréditaires" surtout ceux de Paris. Ces postes sont réservés aux représentants "les plus dignes". Richard propose néanmoins de s'occuper de la demande en temps opportun car "il ne faut pas faire fermer une porte pour avoir essayé de l'ouvrir trop tôt".

Lorsqu'il quitte la société en 1937, Jeandidier est remplacé par Marconot aidé de Madame Jacquet. Cette dernière prend la représentation en 1938 après le décès accidentel de Marconot.

Fils d'un pharmacien de Plombières, J.M. Janot devient représentant. Il est entendu avec Lunéville que J.M. Janot s'installera à la verrerie afin de faire son apprentissage durant 18 mois tant à Portieux qu'à Vallérysthal et Lunéville. Il perçoit 275 francs par mois et un appartement gratuit dans la maison d'administration ; appartement meublé, linge de lit et de toilette fourni. Entré à l'usine le 23 mai 1924, J.M. Janot devient représentant le 1er janvier 1926. Son apprentissage aura duré en réalité quelque 19 mois. En 1927, il a la responsabilité des trois départements Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin[Note776](#).

En 1936, A. Lerouge, représentant à Ascq (Nord), succède à P. Géricot qui ne suit plus ses affaires dans le Nord. Deux clients interrogent l'usine en avril 1936 car ils n'ont pas vu P. Géricot depuis 9 mois. Un autre client ne sait à qui adresser sa commande[Note777](#).

L'année suivante, le directeur diminue le secteur de Manuel pour donner le Sud-Ouest à Vacher "qui s'est montré très actif dans la vente aux horlogers et bijoutiers de France". Manuel cesse alors définitivement sa représentation, remplacé par Mademoiselle Poupény de Grasse (Alpes-Maritimes)[Note778](#).

Les relations entre la direction et les représentants sont parfois âpres. Manuel en fait l'expérience lorsque l'usine constate que le chiffre d'affaires diminue sur le marché méridional ; certains modèles fabriqués de façon courante pour cette tournée étant demandés à Vallérysthal. Le directeur exige des explications compte tenu que Portieux possède la direction de ce marché. Lorsque le représentant s'aventure à poser quelques

questions ou à formuler quelques demandes qui pourraient mettre en cause le fonctionnement de l'usine, les réponses du directeur fusent sèchement. C'est sur un ton peu amène que A. Richard répond à Manuel lorsque celui-ci l'interroge à propos d'un retard de livraison ou de telle ou telle fabrication.

La plupart des représentants en France passent des ordres à Portieux pour leur propre compte. Le système apparaît plus complexe lorsqu'il s'agit de couvrir d'immenses territoires à l'étranger. D'importantes maisons emploient alors de nombreux voyageurs que l'on nomme agents, sous-agents, intermédiaires, commissionnaires et qui apparaissent en tant que représentants dans les catalogues de vente. Le réseau d'Orient mérite un traitement spécifique, tant il montre, au-delà de la simple liste du catalogue, la complexité d'une organisation efficace et ambitieuse.

A la tête de ce réseau de représentants se trouve G. Albérico. Ce dernier s'est fixé à Alexandrie en 1903 où il représente la maison Utzschneider et Cie de Sarreguemines et plusieurs autres maisons. D'après des renseignements fournis par la Chambre de commerce du lieu, il est dit "travailleur, honnête, laborieux, recommandable". Ces qualificatifs encouragent la verrerie de Portieux à l'engager. Elle lui accorde un crédit de 5.000 à 6.000 francs, sachant "qu'il possède des moyens assez étendus et une belle propriété en Alsace". Albérico se trouve à la tête d'agents qui le représentent à Athènes, Patras, Corfou, Mersine et Adana, Smyrne, Alep, Jérusalem, Jaffa, Port-Saïd, Alexandrie, le Caire. Albérico doit s'entendre avec eux pour la part leur revenant dans la commission de 5 % consentie par la verrerie. Il soumet l'engagement de ses intermédiaires à l'approbation de Portieux qui s'emploie à contrôler leur moralité et surtout leur solvabilité. Le réseau se constitue progressivement. Ainsi, H.E. Alberti, agent d'Albérico, représente Portieux à Smyrne. Il décède en 1906 mais la maison poursuit sa marche sous la raison sociale << les successeurs de H.E. Alberti >>, procuration et direction étant données à Georges Vitalis, collaborateur du défunt, à Henri Kreiter son gendre et Selm Géohamy ancien collaborateur. Des différends entre ces personnes conduisent à la dissolution de la maison Alberti. Un autre agent d'Albérico avec lequel la verrerie entre en contact continue alors de s'occuper des intérêts de Portieux sur la place de Smyrne. Eugène Pétrini, établi depuis longtemps comme négociant de cuir à Smyrne, réalise d'importantes affaires. La maison << les successeurs de H.E. Alberti >> cherche alors à transférer les quelques représentations restantes à Pétrini. Ce dernier crée un office de représentation qu'il donne à son fils. Agent d'Albérico, Pétrini qui "fait bien des affaires, jouit d'une bonne réputation et paie régulièrement", devient en 1913 le représentant de Portieux sur la place de Smyrne. A sa mort, en avril 1921, son fils Michel poursuit les relations avec l'usine vosgienne.

Depuis 1904, la maison Stoltenhoff et Lucas, agent d'Albérico à Patras, remet des commandes pour Patras, Argostoli, Larissa, Nauplie, Calamata, Pyrgos... En 1916, une information parvient à la verrerie en provenance de l'Etat-major de l'armée, bureau section de contrôle, indiquant qu'il est recommandé de ne plus traiter avec cette maison, "le premier étant allemand, le second progermain". En 1919, le vice-consul de France à Patras donne des renseignements qui autorisent Portieux à reprendre les affaires avec Stoltenhoff, Lucas étant décédé, "les listes noires" n'existant plus. Le renvoi de Kuebler en 1921 ne confirme pas cette assertion du vice-consul. D'abord employé chez Singer et Nachfolger puis associé de cette maison à Jérusalem, Kuebler reprend à son propre compte une succursale à Jaffa en 1907. Sur la demande de G. Albérico, Portieux autorise Kuebler à assurer la représentation à Jaffa et, par la suite en 1911, à passer des ordres pour Haïffa car c'est "un homme intelligent, apte aux affaires et pouvant convenir comme intermédiaire". Un autre employé de Singer, Kachadour Kancachian, d'origine arménienne, reprend la suite de cette représentation à Jérusalem. Il est décrit comme "actif, intelligent, possédant quelques terres de peu de valeur". On ne lui concède donc pas de découvert sans garantie. La représentation de Kancachian s'étend, en 1921, à Jaffa et Haïffa, places reprises à Kuebler en raison de son origine allemande. La verrerie laisse à Albérico la latitude d'accorder 7 à 10 % de remise à son agent Kancachian, via Anvers, suivant l'importance des commandes et des clients ; la remise de 10 % étant réservée aux clients les plus importants et réglant à échéance. Une remise moindre concerne les livraisons effectuées via Marseille, plus coûteuses d'expédition pour l'usine.

En 1913 et 1914, le réseau d'Albérico subit quelques changements. Ferrero et Cie succède à Bretschneider et Cie au Caire en 1913, Albérico leur ayant confié la représentation de Portieux avec l'accord de cette dernière.



Pour Corfou, les ordres sont remis par l'agent E. Cambissa.

Début 1914, la verrerie se dégage de la convention accordée à Abdini en 1912 pour la place d'Alep. Désormais, Joseph Marcopoli assure la représentation de Portieux en Syrie. Caramanos, agent d'Albérico à Port-Saïd, succède à Mavroïdis en 1914. L'année suivante, Caramanos décède et sa veuve continue la représentation, les commissions étant réglées par Albérico. Toujours en 1914, avec l'accord de l'usine, Albérico confie la représentation de Portieux pour Mersine et Adana à Max et Nicolas Brazzafolli, moyennant une commission de 3 %.

D'accord avec Albérico, la verrerie offre, en 1921, la représentation d'Alexandrie à Lusena et Cie qui devient agent pour l'Égypte sauf pour Port-Saïd.

Le commerce en Orient engendre bien des difficultés et soulève parfois bien des inquiétudes. C'est par exemple le cas en 1909 sur le marché Ottoman où le chiffre d'affaires baisse considérablement, la verrerie étant éliminée par la concurrence étrangère. Portieux compte sur l'appui des Chambres de commerce pour intervenir auprès des autorités ottomanes afin qu'elles abandonnent leur projet de relever les droits de douane. C'est une question de vie ou de mort pour la verrerie française en général en Orient.

La structuration de ce réseau des représentants au fil des années 1872 à 1937 met en évidence quelques caractéristiques essentielles à sa compréhension (fig. 59). Incontestablement, la place de Paris apparaît comme déterminante dans le réseau. Cette représentation est confiée à des hommes intelligents et actifs : Monvoisin, Mansuy, Jeandidier. Les remarques adressées par le directeur à ces deux derniers attestent de leur rôle clef. Non seulement ils s'occupent d'un important réseau de clients, 527 en 1935, mais encore ils prennent des commandes à l'exportation, renseignent l'usine sur la concurrence, assurent les relations avec les administrations des douanes... C'est aussi à Paris que l'on engage la première femme qui représente la verrerie : Madame Jacquet. La même année 1937, une deuxième femme arrive dans le réseau des voyageurs : Mademoiselle Poupenny.

L'attention constante apportée au cabinet d'échantillons de Paris prouve combien la verrerie attache de l'importance à cette représentation. L'objectif consiste à valoriser la production de Portieux afin de séduire et de s'attacher de nombreux clients par l'attrait d'une présentation renouvelée.

Deux autres places consolident le dispositif : Lyon et Marseille qui possèdent également un cabinet d'échantillons. La faïencerie de Lunéville partage avec Portieux les frais d'entretien des cabinets d'échantillons de Paris et de Lyon ; quant à celui de Marseille, il est pris en charge avec la faïencerie de Choisy-le-Roi.

Les représentants, de manière générale, s'assurent au minimum une double représentation : verrerie de Portieux et faïencerie ou porcelainerie. Seul Lazare Grumbach, fait exceptionnel, est autorisé sous réserve de bilan, à s'adjoindre la cristallerie de Baccarat pour l'Espagne. Pour des raisons évidentes de concurrence, un même représentant ne peut diffuser la production d'une autre verrerie.

La charge de représentant "n'est pas héréditaire". Néanmoins, les successions s'organisent sur des critères de continuité : un fils succède à son père, un gendre à son beau-père, un neveu à son oncle. Ces prétendants à la fonction connaissent déjà les circuits pour avoir été initiés à la vente par un de ces parents. Pour des raisons stratégiques, la verrerie confie parfois la carte de représentant à des fils de commerçants importants.

L'homme sélectionné doit posséder : sérieux, activité, intelligence, sens des affaires et surtout solvabilité. Par différents canaux, Chambres de commerce, banques, autres usines, la verrerie s'attache à vérifier la solidité du futur représentant. Le fait de le recruter comme appartenant déjà à une maison connue : faïencerie, porcelainerie ou autres prémunit, dès le départ, la verrerie contre des risques d'erreurs.



Le réseau des représentants se structure dans la période de relance de la verrerie 1875-1880 et ce jusqu'à la guerre de 1914 lorsque la production bat son plein. Il convient de trouver des solutions au maillage d'immenses territoires. Se mettent alors en place des systèmes de réseaux placés sous la responsabilité d'un représentant reconnu par la verrerie seul responsable. Le cas du réseau Albérico pour l'Orient est, à ce sujet, parfaitement éclairant. D'importantes maisons de commerce, Bloch, Fondeville, couvrent avec un système de commissionnaires, d'immenses territoires en Amérique du Sud, Amérique du Nord et Canada. Au fil du temps, le réseau commercial change progressivement dans ses modalités de répartition géographique pour se concentrer sur le territoire français. L'exportation aux Etats-Unis porte témoignage de cette nouvelle forme de pénétration des marchés étrangers qui concernent plus du tiers de la production de l'usine en 1924. Les difficultés rencontrées dans la livraison de ces marchés s'accroissent : problème de législation douanière, cours du dollar, casse lors des transbordements, retards dans les livraisons et qualité de celles-ci qui engendrent un mécontentement des clients. S'ajoute à ces nombreux facteurs la concurrence impitoyable que se livrent les usines françaises et belges mais également allemandes et tchécoslovaques pour conquérir des marchés demandeurs d'énormes quantités de verrerie.

## 2 - L'installation américaine : 1889

L'exemple de l'installation du cabinet d'échantillons à New-York illustre la méthode suivie par Portieux pour mettre en place une nouvelle représentation, mais également la difficile pénétration du marché américain, extrêmement protégé.

## 2.1 - Géricot

### 2.1.1. La triple alliance

Courant 1889, des contacts sont noués entre Keller et Guérin, fabricants de faïence à Lunéville, Hache de la maison "Hache, Julien et Cie" de Vierzon, porcelainiers, Mougin directeur de la verrerie de Portieux dans le but d'établir à New-york un cabinet d'échantillons afin de conquérir une place sur le marché américain. Les trois industriels sont eux-mêmes en relation avec Achille Géricot et son fils Charles. Achille Géricot dirige à cette époque le cabinet d'échantillons de la faïencerie de Lunéville à Paris.

Alfred Hache souhaite que l'affaire débute en Amérique dès janvier 1890 ce qui semble impossible à Edmond Guérin qui séjourne alors à Heiden en Suisse avec son fils malade<sup>Note779</sup>. L'impossibilité de respecter la date préconisée par Hache est due selon Guérin à plusieurs raisons : d'une part, Charles Géricot se trouve mobilisé par l'exposition universelle qu'il ne quittera que vers fin novembre pour aller nouer contacts avec Portieux et Vierzon avant de partir ; d'autre part, Georges Keller procède à des études de tarifs pratiqués sur le marché américain et à des comparaisons de prix proposés par des "usines de divers rangs" ; enfin Lunéville effectue "un certain nombre de créations indispensables pour entrer en lutte avec chances de succès, tant comme formes que comme dessins". Il s'agit de tomber d'accord sur le principe de cette association qui, néanmoins, pose un certain nombre de questions<sup>Note780</sup> quant aux dépenses annuelles : traitement de Géricot et de l'employé, montant du loyer et des frais divers, répartition des frais entre les trois maisons, durée d'engagement entre les usines, frais d'installation, prise en charge du voyage de Géricot, date d'installation probablement vers fin février ; enfin, modes de paiement et modalités de facturation des expéditions.

Charles Géricot, le futur représentant "qui ne manque pas d'ambition" négocie auprès de Guérin le montant de sa part sur le bénéfice éventuel consenti, bénéfice qui lui semble "faible et aléatoire". Il demande, ou plutôt il se satisferait d'un montant de 1 % en dehors de son salaire de 12.000 francs garantis<sup>Note781</sup>.

C'est le 1er novembre 1889 que la convention<sup>Note782</sup> est signée par Messieurs Hache, Guérin, Mougin d'une part et Géricot père et fils d'autre part. Elle stipule que "Charles Géricot fils s'engage à représenter les trois sociétés (...) sur la place de New-York, à leur donner tout son temps et ses soins à ne représenter aucune autre maison que celles désignées (...) et à installer un cabinet d'échantillons de leurs produits dans le quartier de Barclaystreet"<sup>Note783</sup>. Lorsque l'installation sera terminée, Charles Géricot s'engage à nouer des relations avec des villes telles que Philadelphie, Boston...<sup>Note784</sup>. Il doit s'assurer de la solvabilité des clients mais ne portera pas la responsabilité du paiement des marchandises<sup>Note785</sup>. Le montant de la commission attribuée à Géricot et son salaire se trouvent réglés. "Il sera alloué à Charles Géricot trois pour cent de commission du prix des marchandises prises à l'usine et remises déduites sur toutes les commandes adressées par lui à chacune des trois sociétés et livrées par elles". La commission sera supprimée sur toutes "les affaires véreuses".

Le représentant obtient une garantie : "si le chiffre annuel total des affaires n'atteint pas six mille francs (il) aura droit pour l'usine à une somme fixe de 12 000 francs et à 1 % sur le chiffre net d'affaires"<sup>Note786</sup>.

Charles Géricot qui doit partir dans la deuxième quinzaine de décembre 1889 a pour objectif de terminer l'installation du cabinet d'échantillons pour fin février. Avant son départ, il passe une huitaine de jours dans chacune des trois manufactures "pour se mettre au courant des formes, de la nomenclature des articles et de leurs prix"<sup>Note787</sup>. D'autres clauses règlent la question du salaire de Géricot jusqu'à la date d'ouverture du cabinet d'échantillons et le salaire de son employé<sup>Note788</sup>. Monsieur Géricot père intervient au présent contrat comme caution solidaire de son fils jusqu'à concurrence de la somme de trente mille francs.

Les dépenses d'installation sont partagées par tiers entre les trois sociétés. Par la suite, les dépenses seront réparties proportionnellement au chiffre d'affaires respectif des trois maisons.

Les dépenses communes seront soldées par Keller et Guérin à charge pour les deux autres usines de procéder par virements à un compte ouvert chez "Munroe et Cie de Paris et de New-York" ou dans telle autre maison de banque qui pourrait être choisie d'un commun accord, le tout par tiers"Note789. En outre, les trois maisons doivent s'entendre au mieux pour adopter le même mode de vente et de règlement, le même prix pour les emballages... afin de faciliter le travail de leur représentant commun. A contenance égale, le prix des tonneaux de Lunéville est de 50 % supérieur à celui de Portieux. Keller et Guérin se disent prêts à en abandonner la fabrication et à prendre le fournisseur de PortieuxNote790.

Les deux conventions règlent un certain nombre de points mais bien des interrogations subsistent quant aux opérations financières nécessitées par l'agence de New-York, aux comptes en banque, à la tenue du grand livre des ventes, au dédouanement... Ces questions sont discutées entre Keller, Guérin et Géricot qui arrive effectivement à Lunéville fin novembre avant de se rendre à Portieux. Cette dernière usine se trouve chargée de trancher tous ces problèmes.

"Munroe et Cie", banque retenue, verse environ 3 % d'intérêts, sans prendre de commissions sur les sommes à verser faisant un bénéfice d'environ 1/2 pour cent sur le change ; "ils sont principalement marchands d'argent"Note791. Charles Géricot s'installe début février 1890 à New-York, 78-80 Murray Street.

### 2.1.2. "Ruses de Guerre"

"Quelle comédie il nous faut jouer pour déjouer ces bons américains ! C'est la guerre et les ruses de guerre sont licites". C'est par ces mots qu'Edmond Guérin termine sa lettre adressée à Mougin le 11 juillet 1890. Les difficultés provoquées par la douane américaine sont en effet nombreuses dès les premiers envois faits dans ce pays : colis en souffrance en douane pendant de longs délais ; importateurs obligés de se soumettre aux volontés des autorités douanières. Par exemple, une caisse d'échantillons envoyée par Portieux est examinée et déclarée par l'officier comme étant sujet à taxe bien que la valeur de ce colis ne représente que 5 francs (un dollar). Géricot doit payer 45 % d'entrée sur ce dollar de marchandise, ce qu'il considère comme abusif. De surcroît, il lui a fallu pour régler ce problème perdre une demi-journée, se déplacer en omnibus et ... attendre un mois pour obtenir le paquet. Il estime le coût total de l'opération à 12,25 francs pour 5 francs de marchandise.

Le représentant français semble impuissant comme la plupart des importateurs. Il se montre vindicatif, préconisant des mesures de rétorsion : "laissez entrer leur porc en France, mais mettez 500 % de droits sur tout ce qu'ils envoient ; lard, blé, machines, pétrole, et obligez-les à faire certifier leurs factures et à passer par tous les désagréments que nous endurons et vous verrez !" Note792. Le dépit et la rancœur percent dans les propos de Charles Géricot.

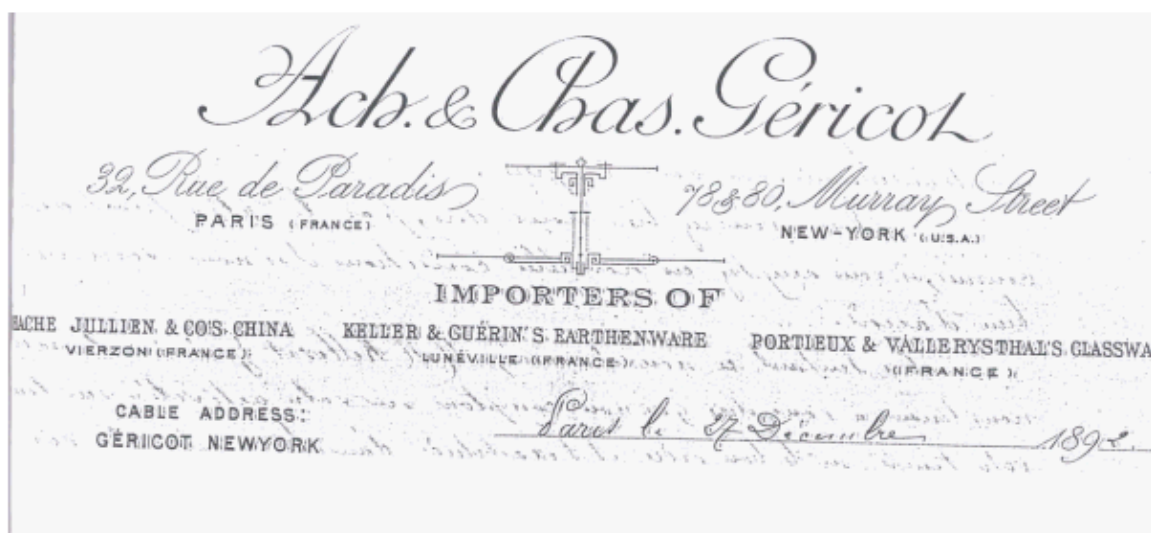
Il se voit infliger une amende de 230,98 francs par l'administration des douanes pour retard au dédouanement de l'expédition du 30 juin 1896. X. Mougin demande au consulat de Reims qui vise les factures une annulation de cette amende et pense, dans le cas où l'administration des douanes n'arriverait pas à trancher l'affaire, passer par le ministre des affaires étrangères.

Les factures transitent par le consul lorsque les expéditions dépassent une valeur de 500 francs. Portieux paie 40 % sur le prix de transport jusqu'à Anvers. Les marchandises sont expédiées franco gare d'Anvers et non franco bord. Charles Géricot doit payer le camionnage, les frais de statistiques et la mise à bord.

Charles Géricot souhaite posséder un stock de marchandises ce qui lui éviterait de subir l'augmentation des droits de douane. X. Mougin s'y oppose dans la mesure où le conseil d'administration a décidé la suppression du dépôt de marchandises qui existait à Paris afin de créer des cabinets d'échantillons partout où le besoin s'en fait sentir. Sous l'insistance du représentant, le directeur finit par céder en lui consentant un stock renouvelable et ne dépassant pas 8.000 francs. En mars 1897, l'usine lui adresse 55 caisses de verrerie en espérant qu'elles parviendront avant l'application des nouveaux droits. Constatant les difficultés accumulées par Charles

Gérirot, la société dépêche à New-York le fils de l'administrateur Roeckling. Le visiteur découvre une gestion désinvolte du cabinet d'échantillons. Un certain nombre d'échantillons sont brisés et demandent à être remplacés. Les modèles de Portieux occupent une place restreinte relativement au prix de location payé pour moitié par l'usine.

Subtile est la parade imaginée par les trois usines pour contourner le protectionnisme américain (fig. 60). Il s'agit de créer une société en nom collectif purement fictive ayant son siège à New-York ; société formée entre Achille Géricot et son fils, pour l'importation de la porcelaine, du verre et de la faïence. Un système complexe de facturation et de dépôt d'argent se met en place. Les marchandises expédiées sont facturées à Achille et Charles Géricot et les factures envoyées à New-York, Achille étant averti de leur importance et du montant des droits à payer. La nouvelle convention élaborée prévoit que "toutes les sommes nécessaires tant au dédouanement des marchandises, qu'aux dépenses courantes du dépôt et au paiement des appointements de Monsieur Charles Géricot et de ses employés seront, au fur et à mesure des besoins, remises à Charles Géricot par son père en chèques sur New-York ; chèques achetés à Paris ou pris sur une provision constituée dans une banque de New-York par les trois maisons au nom de Monsieur Achille Géricot". Charles livrera les marchandises aux clients en portant le nom d'Achille et Charles Géricot sur les factures. Les traites établies seront adressées ensuite immédiatement à Achille qui les remettra aux usines expéditrices. Cette combinaison ne doit entraîner pour Achille Géricot aucun risque pécuniaire et se dérouler dans la plus grande discrétion : en effet, "il convient que la correspondance et les comptes ne contiennent rien qui puisse faire soupçonner le caractère fictif de la société Charles Géricot et Cie". Afin que les instructions données par les usines apparaissent comme émanant d'Achille Géricot, Guérin propose "une ruse de guerre" : s'offrir trois machines à écrire de même système, utiliser le même papier à entête de la société fictive et autant que possible même disposition typographique<sup>Note793</sup>.



Toutes ces stratégies qui ont pour but de contourner l'administration américaine tiennent compte des conséquences possibles engendrées par la Mac Kinley Bill votée le 26 septembre 1890.

### 2.1.3. La Mac Kinley Bill

Les Etats-Unis qui avaient déjà relevé en 1883 les droits sur les produits importés sur leur territoire, procèdent à de nouvelles augmentations dans le cadre du fameux tarif Mac Kinley de 1890, voté à une très faible majorité<sup>Note794</sup>. Ce tarif augmentait les droits sur les objets manufacturés jusqu'à 50 % ad valorem : Mac Kinley affirmait que "les affaires vont mieux quand les prix sont élevés..."<sup>Note795</sup>.

Les nouveaux tarifs des douanes américaines n'entraînent pas de grands changements pour les usines de faïencerie et de porcelaine en décor ; les produits ne supportant que l'augmentation assez minime de la taxe

prélevée sur l'emballage. A l'inverse de ses collègues Keller et Guérin de Lunéville et Hache de Vierzon, Mougin se trouve au premier rang des "victimes" de la rigueur administrative et financière des Etats-Unis au moment où des frais importants sont engagés pour conquérir le marché américain.

Quelques paragraphes de cette loi doivent avoir particulièrement suscité son intérêt et sa crainte. Ainsi au paragraphe 105, il est dit que "le cristal et le verre ordinaire moulé (payant auparavant 40 % ad valorem) lorsqu'ils ne seront ni retaillés, ni gravés, ni peints, ni guillochés, ni décorés, ni imprimés, ni tachetés, ni argentés ou dorés payeront 60 % ad valorem (20 % ad valorem de plus)".

Au paragraphe 106 "tous les articles de verre ou cristal, taillés, gravés, peints, colorés, imprimés, guillochés, décorés, etc... paieront 60 % ad valorem (au lieu de 45 % actuellement)" .

Au paragraphe 108 "le verre ou le cristal soufflé même avec ou sans l'aide d'un moule comprenant les objets "lampisterie" paiera 60 % ad valorem (au lieu de 40 %)".

Au paragraphe 110 "le verre ou cristal opale paiera 60 % ad valorem (au lieu de 45 %)".

En conclusion, tous les articles de verre ou de cristal quels qu'ils soient paieront 60 % de droit au lieu de 40 et 45 % qu'ils payaient auparavant et ils auront à supporter la taxe de 60 % sur l'emballage<sup>Note796</sup> .

#### **2.1.4. La double entente**

Alfred Hache, porcelainier de Vierzon, non satisfait de l'essai tenté en commun, se retire de l'entente dès le premier janvier 1893. Hache ne s'était jamais véritablement senti concerné au premier chef par cette triple alliance davantage menée sur le plan technique par Lunéville et Portieux. Toutes les étapes du montage financier et de la société fictive lui sont simplement soumises pour avis et dans les quelques courriers de Vierzon, nous ne sentons pas percer une grande combativité.

Le premier janvier 1893, Charles Géricot devra cesser de se considérer comme le représentant de la porcelaine de Vierzon.

Il livrera ses échantillons au nouveau représentant qui se présentera au cabinet d'échantillons, muni d'une lettre de Hache l'autorisant à se dessaisir de tous les modèles, tarifs, commandes en cours d'exécution... Charles Géricot aura le devoir de mettre au courant des affaires le nouveau représentant et de ne pas reprendre de représentation de porcelaine avant le 1er mai 1894.

Cette dernière précaution permet à la maison Hache et Julien d'organiser leur nouvelle représentation aux Etats-Unis. Lunéville et Portieux, confient à Charles Géricot le soin de restructurer le cabinet d'échantillons "de façon à combler les vides trop apparents et afin de donner à l'ensemble un aspect de bon ordre et de propreté"<sup>Note797</sup> .

Se comportant comme des industriels prévoyants, Keller et Guérin et Mougin proposent à Hache de rentrer dans sa nouvelle représentation au cas où eux-mêmes rompraient à leur tour avec Géricot. Il est vrai que la confiance accordée à Charles Géricot n'est pas totale. Georges Keller lui rappelle parmi un ensemble de consignes que les frais divers comme " les dépenses de cigares" ne produisent pas grand chose d'utile et par conséquent il lui faut se montrer économe<sup>Note798</sup> . Mougin quant à lui précise directement ses intentions : "ne vous laissez plus attarder comme vous venez de le faire. Voilà six mois que nous n'avons rien reçu en fait de comptes et si semblable état de choses devait durer nous serions amenés à faire comme Monsieur Hache. Nous avons le ferme espoir que vous ne nous y contrairez pas" (...)<sup>Note799</sup> .

Une nouvelle convention règle les problèmes financiers relatifs au dû de Hache, à la répartition des charges supportées par Portieux et Lunéville jusqu'au 1er mars 1894, aux salaires de Géricot et de ses employés.

La maison Achille et Charles Géricot reste l'unique représentant de Portieux et de Lunéville pour les Etats-Unis et le Canada, territoire où le marché a été étendu. Charles Géricot doit continuer à consacrer aux affaires de Portieux et de Lunéville tout son temps, toute son énergie et (...) s'interdire de s'occuper d'aucune autre affaire (similaire ou non) sans leur autorisation formelle.

### 2.1.5. Nouvelles orientations et difficultés

Achille Géricot, qui en définitive n'entre pour rien dans les affaires de New-York qu'il ne surveille pas et n'en tire aucun profit, n'est plus caution au profit de Keller et Guérin et Mougin. C'est Jeanne Wallimann, l'épouse de Charles, qui se substitue à son beau-père. "Pour que cette garantie soit effective et permette à Messieurs Keller et Guérin et Mougin d'en donner main-levée à Monsieur Achille Géricot, Mr et Mme Charles Géricot (...) consentent à aliéner jusqu'à concurrence de trente mille francs une partie des valeurs déposées à leur nom à la Société Nancéenne de Nancy pour remplacer purement et simplement la garantie de leur père Achille Géricot, laquelle deviendra nulle"Note800 .

La situation n'est pas florissante aux Etats-Unis. "C'est la bouteille à l'encre que ce dépôt de New-York" affirme Achille GéricotNote801 . Il ne veut plus prêter son nom dans cette affaire qui lui fait peur, vivant "constamment dans l'inquiétude" et va même jusqu'à proposer la liquidation de l'affaire, tout en laissant le soin aux usines de décider si vraiment il y a lieu de laisser se perpétuer là-bas ce qu'il appelle le "désordre".

Les difficultés qui s'accumulent sont dues à l'administration américaine et à Charles Géricot. Le découvert annuel est de l'ordre de 5.000 francsNote802 .

Le représentant par exemple n'envoie pas de comptes et d'inventaires entre le 15 novembre 1893 et le mois de juillet 1894. Malgré d'incessants rappels de la part de Keller et Guérin, Charles Géricot ne fournit aucun compte ni aucune explication. Georges Keller va même jusqu'à proposer d'envoyer à New-York "quelqu'un de sérieux parlant l'anglais si possible, en tout cas le lisant, pour débrouiller les affaires" et se mettre au courant de manière à pouvoir remplacer Charles le cas échéantNote803 . Enfin, à la mi-septembre 1894, Charles Géricot fournit les comptes et l'inventaire. Toutefois Portieux et Lunéville éprouvent bien des difficultés à se repérer dans le travail fourni par Géricot. "C'est évidemment la comptabilité qui pêche chez lui" écrit Keller. Finalement, les charges financières respectives sont clarifiées. Lunéville et Portieux qui veulent profiter des sacrifices antérieurs souhaitent renouveler leur contrat pour cinq ans avec Géricot.

L'usine n'arrive pas à suivre les comptes car Charles Géricot adresse des factures en anglais. Il ne respecte pas l'échéance de ses factures ; le terme de paiement étant de 10 mois contre 3 en France. Les rappels se font nombreux : "vous devez avoir un certain nombre de règlements en retard" (21.04.1897) ; "votre compte de balance sur mon livre indique environ 59.000 francs et sur cette somme 20.000 francs environ sont échus ; vous nous feriez plaisir en nous remettant la couverture" (10.05.1897) ; "j'attends la couverture des factures échues et qui représentent une somme assez importante" (17.05.1897) ; "votre compte débiteur est de 54.000 francs, stock non compris, 30.000 francs sont échus" (5.07.1898) ; "nous désirons vivement voir votre stock diminuer dans de fortes proportions et le règlement de nos factures se faire promptement" (29.08.1898) ; "je vous ferai remarquer que vos règlements sont trop lents, 91.000 francs de règlement en retard c'est beaucoup trop" (14.02.1899). Acculé, Charles Géricot demande qu'on lui accorde un escompte de 5 % sur le montant des factures afin d'en couvrir une partie à 90 jours. Il essuie un refus. Les problèmes s'accumulent jusqu'au moment de la rupture avec Portieux. Le conseil d'administration lui refuse de s'adjoindre la représentation d'une usine américaine craignant qu'il n'abandonne totalement la verrerie vosgienne. Le conseil retire la représentation à Charles Géricot qui devient un simple acheteur. De nouvelles conditions sont alors édictées en octobre 1898 :

- il ne serait plus désormais alloué ni provision ni indemnité de location pour le cabinet d'échantillons. On souhaite néanmoins que la production de Portieux y tienne toujours une place importante ;

- il est procédé à une diminution de 25 % sur les prix du moment. Les marchandises sont vendues net, sans remise ni escompte, rendues aux frais de l'usine franco gare du bassin d'Anvers ;
- l'emballage est facturé comme auparavant ;
- le paiement des factures est fait à 120 jours date de facture ;
- un petit rabais est consenti pour liquider les marchandises en stock ;
- les marchandises en stock sont de l'entière responsabilité de Géricot ;
- le prix du verre sonore subit une diminution de 25 % comme le verre ordinaire ;
- la diminution de 25 % sur la facture s'effectue avant que celle-ci soit soumise au visa consulaire, ce qui bénéficie à Charles Géricot ;
- les frais de visa consulaire, soit 17 francs par expédition, sont à la charge de l'acheteur.

Vallérysthal refuse à Charles Géricot la représentation de sa production sur le marché américain.

Charles Géricot tient Portieux dans l'ignorance de ce qui plaît à la clientèle américaine, n'envoyant que peu d'échantillons. En réponse à une objurgation du directeur, 67 articles, dont certains arrivent en mauvais état, parviennent à la verrerie de Portieux en novembre 1899 : potiches, vases, pot à gelée, assiette, ravier, carafe, porte-bouquet, verres à vin du Rhin... Portieux refuse d'honorer certaines commandes. C'est le cas pour les 600 pièces demandées pour l'hôtel << La Touraine >> à Boston car il faudrait établir trois moules en fonte et planches pour les gravures, "ce qui entraînerait une dépense au moins égale au montant de la facture". Ce n'est qu'à partir de 1500 ou 2000 pièces que l'usine accepte de fabriquer des moules en fonte pour une production particulière. Les livraisons s'effectuent lentement pour des motifs variés. Lorsqu'une demande comporte de nombreuses couleurs, il faut pour faire une potée de verre avoir une commande assez importante d'articles de la même couleur afin de pouvoir utiliser toute la potée. En juin 1898, 1000 verres sont expédiés sur un total de 3000 demandés parce que "la fabrication en est lente" et qu'un ouvrier seulement est capable de les souffler.

Géricot réceptionne d'importantes mai ; 5.000 au 15 Juin ; 5.000 au 30 juin. Malgré l'échec de cette représentation aux Etats-Unis, Portieux souhaite poursuivre les affaires avec la nouvelle société montée par Géricot, tout en demandant la liquidation complète du compte avant le départ de New-York. En juillet 1900, X. Mougin refuse d'exécuter trois commandes sans avoir l'assurance d'être réglé. Fin 1900, l'usine retourne 60 échantillons à Paris où se trouve Géricot. Le directeur lui demande de remettre à Fondeville et Van Iderstine l'album de dessins et le tarif. X. Mougin considère que c'est à Géricot qu'il y a lieu d'attribuer la cause de la rupture et "la meilleure preuve (...) c'est la résolution identique à la nôtre prise par MM Keller et Guérin" écrit le directeur qui ajoute : "je me contenterai de vous exprimer le regret que j'ai éprouvé d'avoir à renoncer à nos relations commerciales". Début 1901, Géricot doit une somme importante : 11.004,60 francs. La société menace de le poursuivre en justice. Au lieu de régler les sommes dues, Géricot confie la défense de ses intérêts à un avocat de Paris, tandis qu'après quelques tergiversations, Portieux confie au tribunal de commerce de Mirecourt l'extrait du compte de celui qui fut le représentant de l'usine. Dans une note personnelle, datée du 17 mars 1901, X. Mougin relève : "nous serions en droit de réclamer à Charles Géricot :

1. des intérêts pour retards dans les paiements ;
2. la part nous appartenant du mobilier meublant notre ancien cabinet d'échantillons de New-York.

Ce qui porterait certainement le chiffre de notre créance sur lui à environ 12.000 francs. Au lieu de cela, nous nous contentons de lui réclamer 9.000 francs pour solde de tout compte".

C'est au mois d'octobre de cette année que le directeur de Portieux propose au conseil d'administration de réorganiser la représentation de New-York puisque les affaires viennent d'être liquidées avec Géricot. Il convient d'agir rapidement car l'usine a reçu des commandes directes qu'elle ne peut satisfaire. X. Mougin s'adresse à Bloch qui le met en relation avec un membre d'une importante maison de New-York. La personne proposée s'appelle Fondeville. Le directeur prend des informations sur ce représentant potentiel. La faïencerie de Choisy-le-Roi fournit des renseignements positifs et à la fin de l'année 1900, Fondeville et X. Mougin se rencontrent à Portieux. Le conseil d'administration assigne Géricot en paiement devant le tribunal de



Mirecourt pour le règlement du solde débiteur. Fondeville représente Portieux en Amérique.

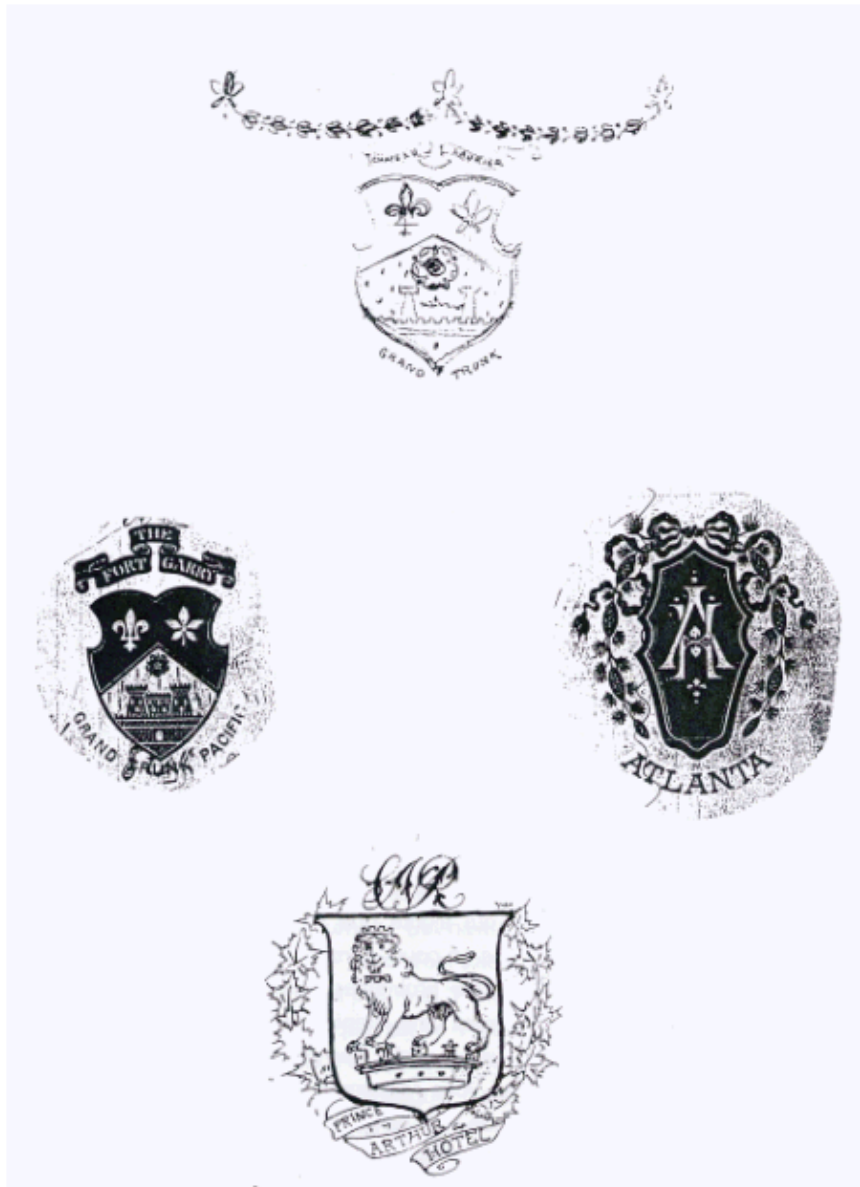
## 2.2 - Fondeville - New-York (fig. 61)

Associé à Van Iderstine et implanté 37 Warren Street à New-York, il est déjà l'agent de la faïencerie de Choisy-le-Roi à laquelle s'ajoutent désormais la faïencerie Keller et Guérin de Lunéville, celle de Alfred Hache de Vierzon et la verrerie de Portieux. La verrerie de Vallérysthal, quant à elle, vend aux Etats-Unis par le biais d'une maison allemande Fensterer et Ruhe. Le 10 décembre 1900, Fondeville descend à l'hôtel Continental, 3 rue de Castiglione à Paris. C'est là que le directeur lui écrit qu'Hache a intimé l'ordre à Géricot de remettre au nouveau représentant albums et tarifs. Quant aux échantillons, ils se trouvent en souffrance depuis un mois dans le port d'Anvers, et Portieux s'efforce de les récupérer afin de faire parvenir une collection complète à New-York où le nouveau représentant installe son cabinet destiné à présenter la diversité de la production de l'usine vosgienne. Dans les premiers jours de l'année 1901, quatre tonneaux de verrerie partent par l'intermédiaire de MM. Van der Beck et Marsilly d'Anvers qui sont chargés de la mise à bord du bateau et de la réexpédition vers les Etats-Unis. Afin de compléter la collection d'échantillons, on prévoit un nouvel envoi de trois ou quatre tonneaux. Tous ces articles sont gracieusement mis à la disposition de Fondeville. Néanmoins, la légalisation de la facture par le maire de Portieux et ingénieur de l'usine prévoit le cas où la douane américaine n'autoriserait pas l'entrée en franchise de droit et voudrait se rendre compte de la valeur de l'envoi. Dans les premiers temps, Fondeville rencontre des difficultés pour identifier les clients car Géricot ne les désignait que par un numéro d'ordre. Le représentant diffuse la production de Portieux sur tout le territoire des Etats-Unis et au Canada ; entre août et octobre 1911, nous le trouvons au Canada, à Montréal, Saint-John, Vancouver, Toronto et aux Etats-Unis à New-York, Baltimore. Parce qu'il souhaite rencontrer le directeur de la verrerie avec lequel il sympathise et parce qu'il désire s'entretenir avec les chefs des divers ateliers, Fondeville voyage une à deux fois par an à Portieux. Dans les débuts de ses relations avec la verrerie, il se rend à deux reprises dans les Vosges en mai et novembre 1901. On le trouve également en France en mai et en novembre 1911. Lors de cette dernière visite, il rencontre le chef d'atelier de la gravure chimique pour régler un problème technique lié à l'impression d'un écusson. Pendant que Van Iderstine reste à demeure à New-York, Fondeville traite les affaires directement avec ses interlocuteurs. Il conjugue travail et plaisir du voyage. Ainsi écrit-il le 20 mai 1911 au directeur de la verrerie : "je suis enfin en route et sur le plus rapide vapeur du monde [le Lusitania] sa vitesse est entre 25 et 28 noeuds marins à l'heure et il brûle treize cents tonnes de charbon tout les 24 heures. avec beau temps nous serons à New-York jeudi prochain et nous faisons escale à Queenstown en Irlande ce qui lui fait perdre presque une demi-journée. Ce navire est magnifique. nous sommes 400 passagers de première et ce n'est pas plein il y a encore beaucoup de place. c'est épatant. mais c'est pas mon "Philadelphie" avec mon capitaine "Mells". ici je suis perdu. tandis que sur la Philadelphie je suis chez moi. ce qui fait beaucoup de différence et quoique je vais gagner presque deux jours le temps sera plus long mais la compagnie n'a pas voulu envoyer mon capitaine cette semaine (...)" a verrerie expédie généralement ses marchandises par tonneaux ou par caisses. Les colis subissent de mauvais traitements durant les manipulations occasionnant de nombreuses casses. Fondeville se plaint à plusieurs reprises des pertes ainsi enregistrées. La verrerie décide donc d'utiliser désormais des emballages spéciaux selon tel ou tel type d'articles et d'appliquer sur toutes les caisses : GLASS HANDLE WITH CARE. Ces précautions étant prises, le directeur manifeste sa surprise lorsqu'en 1902 le représentant se plaint de casses excessives et quoiqu'en général l'usine ne répond pas de ce genre d'accidents, il est octroyé une réduction.



Les principaux clients de Fondeville sont les hôtels, tant aux Etats-Unis qu'au Canada où ils s'en édifient un grand nombre en liaison avec le développement des réseaux ferrés (fig. 62). A propos de la remise du croquis d'un écusson pour l'hôtel Fort Garry qui se bâtit dans le Nord-Ouest du Canada, Fondeville se montre anxieux de recevoir cet ordre. Il souhaite que ce dernier soit de même qualité que celui du Château Laurier "car ils construisent un nombre de nouveaux hôtels dans leurs grandes villes en relation avec le Grand Trunk Railroad System et nous serions charmés d'obtenir tous les ordres". Certaines commandes du représentant dépassent 20.000 pièces : carafes, gobelets coniques, chopes, verres ballons, verres à whisky... Dès ses débuts en 1901, Portieux lui fait parvenir 25 douzaines de carafes n° 3052 et 1800 verres algériens n° 5 vert pomme pied bleu. En mai 1901, 60 caisses partent par Anvers. Il place de nombreux verres ballons très prisés aux Etats-Unis. L'usine qui n'en a pas la vente se montre bien intéressée. Elle propose à Fondeville de placer 930 verres ballons en mai 1902. Elle le sollicite aussi pour 600 verres cocktail n° 4072 écoulant un stock resté en magasins. Les commandes sont si importantes en articles taillés et en articles décorés à la gravure chimique que le directeur X. Mougin le prie de bien vouloir patienter en lui suggérant de pousser plutôt à la vente d'articles moulés ou unis. Les tailleries sont insuffisantes, écrit le directeur qui ajoute que les ateliers de gravure sont surmenés et que les constructions en cours permettront de donner satisfaction dans quelques mois. En réalité les problèmes dûs au retard de livraisons perdurent jusqu'en 1914 entraînant une litanie de plaintes de la part de Fondeville. "Je suis forcé de vous présenter des plaintes à cause des retards de nos ordres. je ne sais pas si vous remarquez que les ordres pour Albert Rieck et Co ont beaucoup diminué (...). la cause est parce que les livraisons sont trop longues. vous avez des ordres pour eux datant de mars et avril 1913. un client que nous considérons même plus important que Albert Rieck et Co est Dorhman Commercial Co de San Francisco (...). leurs ordres sont aussi importants que Rieck et ils sont très raisonnables payant même avant d'avoir reçu la marchandise. les articles qu'ils nous achètent sont ceux où nous faisons le plus de bénéfices. leurs acheteurs sont à New-York en ce moment et m'ont dit carrément que si leurs livraisons étaient pas meilleures ils seraient forcés de nous lâcher pour une grande partie de leurs services d'hôtels. je ne puis pas vous réciter toutes les plaintes par tous les clients mais nous sommes sûrement en grand danger (...)"[Note804](#). En réponse, le directeur lui explique qu'il apporte le plus grand soin à ses articles. Il ne les donne pas à tailler à n'importe quels tailleurs. Il fait accélérer la fabrication pour la maison Dorhman afin de ne pas mécontenter cet important client[Note805](#). Les produits livrés laissent parfois à désirer et le représentant intervient auprès du directeur qui n'accepte pas aisément les critiques pourtant justifiées. Fondeville se trouve dans l'obligation de prouver ses affirmations en renvoyant des caisses de pièces défectueuses. X. Mougin qui reçoit des caisses en juillet 1901 reconnaît que les échantillons ne sont pas réellement d'une fabrication bien soignée mais il met en doute le fait que toutes les carafes livrées pourraient être de ce type. Il donne néanmoins de sérieuses instructions pour que ce problème ne se reproduise plus. Pourtant, un mois plus tard, le client Golsticker réclame pour quatre douzaines de verres sur 425 livrés et Mougin réaffirme que des soins absolument minutieux sont apportés à toute fabrication et au choix des articles livrés. Il pense qu'il a affaire à un client trop méticuleux ! Lorsqu'il reçoit des exemplaires de marchandises défectueuses, X. Mougin reconnaît que la réclamation est fondée et qu'il y a lieu d'y faire droit. Pour se justifier il invoque, non pas une erreur de fabrication, mais un mélange de marchandises à la sortie des

ateliers de la verrerie. L'année 1901 se termine sur un autre problème : l'usine envoie cinq caisses de verres coupés à la mauvaise contenance 27 ou 28 centilitres au lieu de 30. Le directeur suggère au représentant de les placer avec un rabais. Les problèmes liés à la livraison de marchandises défectueuses apparaissent régulièrement dans le courrier de Fondeville. En octobre 1913, répondant à une lettre de mise en cause écrite par le directeur, il explique que la preuve a été rapportée de la mauvaise qualité des marchandises. Il refuse désormais d'en assumer la perte et se donne le droit d'affirmer que quelquefois "les articles sont très mal faits" à preuve ces quelques pièces, voire quelques caisses qu'il possède à New-York et qu'il peut retourner à la verrerie.



Outre les problèmes de délais et de mauvaises qualités, Fondeville se plaint parfois des majorations. "c'est une vraie tuile, dit-il en août 1911, qui nous tombe sur la tête et je ne puis vous donner en ce moment une idée du désastre qu'elles vont nous causer. vous mettez une augmentation de 10 % sur la taille au bas de la facture (...) la douane va nous faire payer 10 % de majoration sur vos factures entières. et puis cette majoration sur les factures que vous m'envoyez n'est pas juste. (...) nous allons être obligé d'augmenter nos prix sur l'uni que nous vendions déjà sans profit." A cause de cette augmentation, Fondeville qui se rebelle craint de perdre une bonne partie de sa clientèle, allant jusqu'à menacer de rompre avec Portieux car il ne peut pas travailler seulement pour cette verrerie<sup>Note806</sup>. Sur le marché Nord américain, le représentant rencontre d'autres

difficultés majeures liées à la concurrence de << l'usine soeur >> Vallérysthal et à celle du Val-Saint-Lambert ainsi qu'aux tracasseries quasi-permanentes que développent les douanes.

Bricka, directeur de la verrerie de Vallérysthal, pénètre le marché de l'Amérique du Nord par l'intermédiaire d'une maison de Berlin Fensterer et Ruhe, venant ainsi concurrencer Portieux qui a fortement investi sur le marché d'abord avec l'installation coûteuse et infructueuse de Géricot puis avec celle de Fondeville. A. Richard rappelle au conseil d'administration de la société qu'avec Fondeville les affaires ont prospéré à tel point que la douane engagea contre lui "un procès terrible pendant un an" duquel le représentant sortit indemne.

Une prise de position du conseil en faveur de Portieux ainsi qu'un changement de directeur à la tête de Vallérysthal règlent, en partie, ce phénomène de concurrence. Passer par une maison allemande pour Vallérysthal présente l'intérêt, vis-à-vis de la douane, de ne pas faire partir les marchandises de l'usine. Ce procédé paraît "louche" à Fondeville et "lui fait peur". Il demande donc à Portieux de se désolidariser de Vallérysthal en envoyant des factures à entête Portieux et non Portieux et Vallérysthal. Ainsi si deux factures arrivaient en même temps à la douane au Canada, l'une venant de Portieux et l'autre de Vallérysthal, une différence de prix sur le même article pourrait s'expliquer "une usine étant en France et celle de Bricka en Allemagne". La verrerie belge de Val-Saint-Lambert fait concurrence à Portieux sur le marché Nord américain. Fondeville lui enlève plusieurs grands ordres pour l'année 1909, ordres pour les hôtels avec monogramme. Il obtient une quantité d'ordres pour cocktail 3072 de maisons qui auparavant les achetaient au Val-Saint-Lambert. En guise de vengeance, le Val-Saint-Lambert se plaint auprès de la douane. Celle-ci fait remarquer à Fondeville que les articles avec écussons sont trop bon marché ainsi que les cocktails 3072. Le représentant raconte la visite que le douanier lui rend : "(...) nous avons causé toute l'après-midi. et après nous sommes sortis ensemble. après une bonne bouteille il m'a avoué qu'il avait reçu une plainte de quelqu'un. refusant de me donner le nom cette maison se plaignait spécialement de nos prix pour services d'hôtels avec monogrammes ou écussons. et de nos cocktails 3072 (...). je ne peux voir que votre ami du Val ou son agent à New-York (...) et c'est une sale manière de faire de la concurrence. quand ces messieurs pourront m'enlever un client et s'ils sont assez malins je leur dirai bravo et leur paierai une bouteille de champagne au lieu de me plaindre à la douane." Note807.

Lorsque Portieux, via Fondeville, proteste auprès de Marcel Fraipont, directeur général du Val-Saint-Lambert à propos de la concurrence déloyale faite en Amérique du Nord, ce dernier répond que pour ces marchés, Val-Saint-Lambert n'a jamais pris en considération le tarif de Portieux. Les prix ont toujours été établis d'après la concurrence locale ; de surcroît, l'usine belge, explique-t-il, a été obligée de se montrer conciliante dans l'établissement des prix d'articles plus ordinaires, ceci afin de préserver le marché du cristal Note808. Fondeville précise que l'usine belge qui fait pourtant partie du syndicat des Maîtres de verrerie enlève presque tous les clients, notamment pour les verres à eau et à bière. Val-Saint-Lambert vend la douzaine 82 cents alors que ceux de Portieux, rendus à New-York, coûtent 83/84 cents et vendus 86 cents emballage compris. Enfin Val-Saint-Lambert livre dans de petites caisses contenant 12 douzaines au lieu de 20 à 25 douzaines, ce qui normalement augmente encore le prix. Val-Saint-Lambert n'est pas en reste pour se plaindre de l'attitude de la verrerie de Portieux qui vend des gobelets en verre sonore en dessous du tarif imprimé de 1894 alors que, précisément, l'usine belge se réfère à ce tarif. Les clients demandent des réductions à Fraipont qui exige de la part de Portieux une grande fermeté sur les prix dans une période difficile pour les verreries.

Les difficultés rencontrées tant avec les douanes américaines que canadiennes sont fréquentes. Les 57 colis envoyés par la verrerie de Portieux en juillet 1911 et les 54 colis du mois suivant pour Montréal sont saisis par la douane canadienne. En septembre, Fondeville part pour Montréal où il pense pouvoir récupérer son dû après avoir acquitté en douane 200 % de la valeur du contenu. La somme versée est récupérée après enquête des douanes en Europe. Fondeville suggère au directeur de rencontrer l'agent de la douane à Paris, au siège de la rue Martel, afin "de leur faire voir comment vous arrivez aux prix nets avec des escomptes et puis à Paris vous avez pas de livres de comptes de ce fait impossible de les faire voir". Dans ces années, tous les exportateurs et importateurs de faïence et verrerie se trouvent en butte à des difficultés avec les douanes qui

surveillent les tarifs pratiqués et l'origine des marchandises. Les douanes des Etats-Unis se montrent plus difficiles que celles du Canada "qui ne connaissent pas si bien leur affaire"Note809. Le 3 octobre 1911, Fondeville rentre du Canada où il a rencontré le ministre des douanes. Il rapporte au directeur de Portieux que l'affaire était plus sérieuse qu'il ne le pensait. Les 111 colis étaient saisis et la douane avait rendu visite au client et pris possession des factures pour prendre connaissance des prix auxquels la maison Fondeville et Van Iderstine vendait la marchandise. La première accusation portée contre le représentant consiste à affirmer qu'il n'est pas acheteur de la marchandise mais qu'il n'est qu'un employé de Portieux vendant directement pour Portieux. Dans ce cas, les droits de douane seraient pris sur les tarifs de la marchandise. Fondeville met alors en évidence son contrat avec Van Iderstine et prouve qu'il réalise des affaires avec d'autres maisons européennes. Il prouve également que ses livres sont en règle du fait que les traites correspondent à la valeur exacte des factures et par conséquent qu'il n'existe pas de fraude. Le ministre croit en la sincérité de ces éléments mais affirme que, très souvent, les manufactures européennes vendent à des prix réduits les produits destinés à l'exportation. Le Canada envoie en France un certain Scott dont les bureaux se trouvent à Londres. "Dans le temps j'ai connu ce monsieur qui je me rappelle est assez facile, avance Fondeville qui ajoute : j'ai idée que son voyage en France sera plutôt une excursion agréable (...), j'ai donné conseil qu'il aille à Paris chez monsieur Mansuy avant d'aller à Portieux"Note810. Le représentant encourage Scott à renoncer à son voyage dans les Vosges étant donné la distance et le risque de ne pas trouver le directeur à l'usine ! Fondeville explique à ce dernier qu'il a assuré le ministre que les tarifs concernaient la vente au détail et non pas la vente en gros. Il ajoute "ne lui en parlez pas [à Scott] et ne lui faites pas voir sans y être forcé. oubliez pas que nous avons pas votre monopole. pour exemple vous avez un autre client au Canada FTT Thomas [à Québec] à qui vous vendez tous les ans une ou deux factures et les modèles que vous vendez ne sont pas exclusifs pour le Canada vous les vendez un peu partout. Quand monsieur Scott arrivera faites en sorte qu'il soit bien reçu. il est bon garçon. Si cette affaire peut être arrangée cette fois sera pour longtemps. au Canada ils sont pas comme aux USA. ils y reviennent pas si souvent." Mansuy, le représentant de Portieux à Paris, se montre moins rassuré que Fondeville. Il craint en effet que Scott, l'agent de la douane canadienne, ne demande à consulter le compte de primes de clients. Toute la stratégie développée par la direction de la verrerie et la maison de commerce New-Yorkaise n'a d'autre but que de masquer un certain nombre d'avantages consentis aux clients du marché Nord américain afin de diffuser massivement la verrerie sur ce territoire, alors formidable marché en grande expansion.

La verrerie de Portieux exécute les commandes de Fondeville à partir des échantillons que ce dernier adresse à l'usine. En avril 1901, le directeur écrit à son représentant qu'il a bien reçu les échantillons qui ont été adressés à la verrerie et il ajoute qu'il est toujours plus facile ainsi de fabriquer sur modèle, les erreurs étant moins fréquentes. Il n'est pas rare de constater que les échantillons arrivent cassés : X. Mougin reçoit quatre verres dont un est "complètement pulvérisé" en juillet 1901. Puis dans un autre envoi c'est un verre qui a la jambe pulvérisée. Cet incident oblige la verrerie à contacter à nouveau le représentant pour lui demander la hauteur de cette jambe. Les échantillons n'arrivent pas toujours à leur destinataire où sont carrément soustraits des paquets. Un colis tout disloqué arrive à la verrerie en provenance de New-York. Au lieu de verres il contient "2 boîtes de mauvais thé". Les échantillons proviennent de verreries européennes concurrentes comme le Val-Saint-Lambert. En juin 1909, Fondeville écrit : "je vous envoie des échantillons, le client demande que ces verres soient faits de même force et que les écussons soient de la même grandeur comme vous pouvez le voir. Ils sont tous du Val-Saint-Lambert qui nous avait enlevé cet ordre." Lorsque Fondeville demande la création de modèles par le biais de copies, la verrerie exige de savoir si la commande des clients concerne de grandes quantités. En 1902, il est par exemple question de fabriquer 20 moules et l'usine s'interroge. Pour les quantités importantes, la verrerie fabrique des moules en fonte. Dans le cas contraire, ces moules sont exécutés en bois, de création plus aisée mais qui résistent mal aux utilisations intensives. Quelquefois, il s'agit simplement de modifier un moule pour répondre aux exigences du client : "nous allons, écrit le directeur, modifier l'ancien moule afin de réunir sur un seul modèle les deux choses désirées : l'élégance de la jambe et la facilité du nettoyage". La plupart des commandes de Fondeville concernent l'application d'écussons, emblèmes des hôtels, à la gravure chimiqueNote811. Pour ce faire, l'atelier du décor et celui de la gravure chimique créent écussons et monogrammes, très souvent à partir des croquis ou des photographies fournis par le représentant de New-York. La photographie permet de reproduire l'écusson de manière exacte dans ses

dimensions et ses formes. Par souci d'économie, on s'efforce de réduire le nombre de planches à élaborer. Une seule planche suffit pour deux articles en gravure claire pour 1375 verres ballons tulipe et 65 carafes à eau. En avril 1911, Fondeville fait graver un écusson dépoli << Prince Arthur Hôtel >> et un autre << The Black Stones >> sur verres, bols, plateaux, chopes, carafes...

Fondeville donne la consigne de s'inspirer de tel ou tel dessin précédemment élaboré. Pour l'écusson de l'hôtel Fort Garry, il fait imiter celui du Château Laurier, en retirant simplement la frise. Il en a commandé plus de 22.000 pièces en gravure dépolie. Cependant, il souhaite que le lettrage soit plus proéminent et fait exécuter une demi-douzaine d'échantillons avant la commande définitive. L'écusson de l'Hôtel Atlanta doit s'inspirer de l'écusson du Palace Hôtel. Il est à exécuter en gravure dépolie et le centre du bouclier en gravure mate. Les deux lignes entourant le centre sont claires et l'espace enserrant ces lignes est mat. En octobre 1912, le représentant remet un ordre qui concerne un service complet pour un nouvel hôtel << The Rice >> qui doit s'ouvrir fin janvier 1913 dans l'Etat du Texas. Il recommande de donner des effets de lumière et de dépoli à l'écusson. Sur les 6 drapeaux qui entourent cet écusson, les différentes bandes sont en clair, d'autres en dépoli. De façon à établir un contraste, les étoiles doivent être en clair et le fond en dépoli. Quatre planches sont nécessaires pour exécuter cet ordre. Fondeville fait créer un service qui porte son nom et y fait apposer des gravures dont une intitulée << Saint-Frency >>. Afin de montrer à ses clients des Etats-Unis et du Canada des exemples de gravure, Fondeville fait élaborer, pour faciliter la tâche de ses voyageurs, des échantillons de monogrammes et écussons sur des morceaux de verre de glace en gravure dépolie. La verrerie exécute également des gravures traditionnelles de sa production : gravure fougère, bordure de vignes... pour verres catalans de différents types... Elle ne peut satisfaire à toutes les demandes techniques de Fondeville. C'est par exemple le cas d'un bleu particulier.

Dans un tel système de relations, la verrerie de Portieux se montre peu créative, se contentant de vendre sa production traditionnelle ou de copier en aménageant quelque peu le modèle. Un même constat s'impose pour les dessins des gravures apposées sur les verres.

Les affaires de Fondeville prospèrent. Il déménage son cabinet d'échantillons entre le 1er avril et le 1er mai 1914 pour un "magnifique local" qui accueille, à "la place d'honneur", la production de Portieux. "Notre nouveau local, écrit-il, à 8.500 pieds carrés de surface et il y a pas un local ou cabinet d'échantillons à Paris qui sera comparable. tout sera moderne et arrangé pour donner toute la valeur possible à chaque pièce. l'adresse est 85 . 5e Avenue le quartier le plus chic d'affaires de New-York. le bâtiment a à peu près 5 ans et est moderne, nous au 7e étage et il y en a 7 au-dessus de nous. nous avons trois ascenseurs rapides avec des opérateurs en uniforme, comme c'est au coin de la 16e rue il y a du jour dans tout le local".

En 1913, les produits sont expédiés par Anvers à Montréal et aux îles Bermudes. A partir de juillet 1914, les envois s'effectuent par le Havre. Dans les années suivantes 1915, 1916, les expéditions concernent principalement le Canada, essentiellement Saint-John, Toronto, Montréal, Baltimore et Vancouver. Durant le premier conflit mondial, Fondeville fait des dons à la caisse de secours marquant son intérêt pour "le sort des ouvriers dans le malheur". Après la guerre, Eugène travaille avec son père puis prend la succession de ce dernier en 1923. La verrerie lui verse 45.000 francs en guise de reconnaissance. Eugène Fondeville voyage régulièrement à travers les Etats-Unis et le Canada. Il séjourne en France et visite Portieux. Eugène est installé à New-York et à San Francisco. En 1927, la verrerie lui verse 12.000 francs pour ses frais de voyage et la location de l'agence de New-York. Le directeur, A. Richard, lui fait remarquer qu'il devient difficile d'entretenir une agence si coûteuse. Les relations semblent cesser alors entre la verrerie et Fondeville fils...

Jeandidier, représentant à Paris, prend le relais de 1928 à 1933 date à laquelle l'exclusivité pour les Etats-Unis est accordée à la maison Gladston et Cie, 24 rue des Petits Hôtels à Paris.

En 1933, Gladston et Cie demande une liste d'échantillons pour son client de San Francisco et souhaite des prix tirés étant donné l'importance de la commande et la concurrence allemande. Ce client désire obtenir l'exclusivité des produits de Portieux pour les Etats de Californie, Oregon, Washington, Nevada, Arizona,

Nouveau Mexique, Utah, Montana et Iowa. L'usine refuse dans un premier temps d'accéder à cette demande, la propriété des modèles ayant appartenu à Fondeville. Le directeur pense d'ailleurs que l'ancien représentant pourrait à nouveau reprendre du service pour Portieux après l'abrogation de la loi Volstead<sup>Note812</sup>. La question de l'exclusivité étant de première importance pour ce client, Dorhman Commercial Company de San Francisco, le directeur finit par céder. L'exclusivité concerne les neuf Etats cités auxquels il convient d'ajouter le Colorado. Les livraisons pour San Francisco s'effectuent via le canal de Panama. La longueur du voyage incite le client à demander l'expédition avant novembre 1933, en vue de la fin de la prohibition. Il s'agit pour Dorhman de faire en sorte que les restaurants et hôtels puissent disposer de leur stock.

Si la loi Volstead engendre des difficultés, l'achat de verrerie aux Etats-Unis souffre également du cours du dollar. Les clients attendent que la monnaie revienne à son cours normal ou que les changes soient ajustés.

Durant cette période, les clients américains s'intéressent beaucoup aux articles que l'usine s'engagerait à solder. L'un d'entre-eux se montre particulièrement intéressé par des modèles relativement anciens et non suivis qu'il pourrait vendre à des antiquaires aux Etats-Unis.

Les clients se plaignent assez souvent de la qualité de la marchandise. Ils trouvent une quantité inhabituelle de verrerie défectueuse : présence de nombreuses bulles, côtes non droites ; certains verres, tels les verres à whisky, ne sont pas coupés droit. De surcroît la casse est excessive. Comment comprendre ce phénomène dans un temps où le chômage commence à sévir à l'usine ?

C'est en 1939 que la verrerie de Portieux passe un accord avec la Continental C ramico Corporation pour l'exclusivité de la représentation aux Etats-Unis. Les grands temps de l'exportation appartiennent désormais au pass .

### **2.3 - Bloch : le march  Sud Am ricain : Br sil, Argentine, Chili, P rou, Mexique... (fig. 63)**

Parall lement au d veloppement du r seau commercial en Orient sous l'impulsion d'Alb rico et au d veloppement du syst me de repr sentation aux Etats-Unis sous la direction de G ricot puis de Fondeville se mettent en place, dans un temps de forte croissance de l'entreprise, des circuits de vente en Am rique du Sud. Une maison d'exportation domine ce march  : celle de Jules Bloch install e 17 bis rue du Paradis   Paris. Cette maison instaure un syst me de repr sentation, fond  en partie sur des membres de la famille, qui permet de diffuser   vaste  chelle et par importantes quantit s la production de la verrerie vosgienne. C'est ainsi que les maisons Jules Bloch et Jacques Bloch rayonnent sur le vaste continent de l'Am rique du Sud   partir de leur implantation au Br sil et en Argentine<sup>Note813</sup>. Comme nous l'avons mentionn  pr c demment, Alexandre Bloch loue un immeuble   Sao Paulo et un autre   Rio au Br sil. L'usine lui verse des locations ainsi que des frais de personnel et de voyages au Br sil, en Uruguay et   La Havane. Les Bloch poss dent  galement cabinet d' chantillons et bureaux   Buenos Aires en Argentine pour lesquels ils per oivent des frais de location pay s par Portieux. En outre, l'usine paie aussi des frais de voyages en Argentine et au Chili. Portieux livre la verrerie   Bloch qui refacture directement   ses clients. Comme pour les autres repr sentants, une prime de fin d'ann e vient couronner les efforts des commissionnaires. Ainsi, en 1910, Jules Bloch r clame une augmentation de leur prime de 2 % au lieu de 1 % car ils doivent faire beaucoup de concessions pour enlever des offres. En juillet 1910, ils touchent au total une prime de 7 %. Pour l'ann e 1924, la prime s' l ve   144.505,55 francs. La verrerie de Portieux r alise sur les affaires Jules Bloch et fils un peu plus de 6 % de b n fice en 1926. Inlassablement, Bloch explore de nouvelles possibilit s de vente. Leur voyageur Grumbach se d place en Argentine, au Chili mais aussi au P rou, Equateur et Am rique Centrale. La Bolivie et le V n zuela comptent  galement des clients. La verrerie exp die ses livraisons par les ports d'Anvers, du Havre, La Rochelle (Pacific Steam Navigation), Marseille (Cie Paquet), Dieppe (Cie Frutana H rica), Saint-Nazaire (Cie G n rale Transatlantique). La client le habite Buenos Aires, Montevideo, Valparaiso, Bahia, Lima, Santiago de Cuba, Porto Alegre, Habana, Rio, Cuzco, Punta Arenas, Santos, Sao Paulo, Rosario, Talcahuano, La Havane...





Afin d'avoir des facilités de vente, Bloch n'a de cesse de réclamer le monopole pour les pays où il est implanté : Argentine, Brésil, Uruguay, Mexique et La Havane entre autres. Jules Bloch traite avec le directeur de Portieux qui finit par accepter avec réticence, en particulier parce que le commissionnaire échappe alors à la tutelle directe et forte de l'usine. En 1910, la maison Bloch a annulé des ordres pour le Brésil à cause de la lutte vive qui règne sur ce marché. Une importante concurrence est faite par Val-Saint-Lambert qui travaille par le canal d'une maison de Paris, laquelle est son concessionnaire exclusif. L'avantage sur la maison Bloch est énorme puisque par un monopole, elle peut elle-même donner tel monopole de services de table aux clients importants ou faire des concessions pour enlever de grosses affaires. Prétextant que son voyageur s'embarque le 12 avril 1910 pour commencer une tournée du côté de l'Amazone et la terminer dans le Sud, Jules Bloch réclame "une vraie exclusivité", condition de succès certain [Note814](#). Les monopoles obtenus ne font pas pour autant disparaître la rude concurrence qui règne sur ces marchés. Le premier de ces concurrents est, bien entendu, Val-Saint-Lambert. En 1908, un client de Montévidéo se plaint des tarifs et demande la suppression de la majoration comme le fait le représentant de l'usine belge qui offre les mêmes articles que Portieux [Note815](#). Quelques années plus tard, écrivant à J. Bloch, le directeur de Portieux évoque la concurrence sérieuse du Val-Saint-Lambert qui ne vend pas cher, mais "va-t-il persister à travailler pour l'amour de l'art" s'exclame-t-il. Pourtant, les directeurs des deux usines restent en contact. En 1913, A. Richard écrit à Marcel Fraipont, directeur général des cristalleries du Val, pour lui préciser qu'il a averti la clientèle de l'Amérique du Sud que pour l'exercice 1913-1914, l'échelle des primes de fin d'année est abaissée de deux points ; ainsi, les clients touchent :

- . 1 % pour 5.000 francs d'affaires au lieu de 3 % pour 4.000 francs ;
- . 2 % pour 10.000 francs d'affaires au lieu de 4 % pour 8.000 francs ;
- . 3 % pour 15.000 francs d'affaires au lieu de 5 % pour 12.000 francs ;
- . 4 % pour 25.000 francs d'affaires au lieu de 6 % pour 20.000 francs ;
- . 5 % pour 50.000 francs d'affaires au lieu de 7 % pour 40.000 francs.

"Je pense, ajoute-t-il, que cette petite hausse trouvera écho chez vous" [Note816](#). Une grosse commande échappe sur le marché brésilien parce que l'usine belge a annoncé au client de Bloch qu'elle vend à bas prix sans prendre en compte la majoration de tarif. La concurrence s'étend même au Chili d'où l'on rapporte à Bloch que cette usine offre à la clientèle l'envoi par voiliers, paiements à 90 jours après l'arrivée des navires, les voiliers pouvant mettre 4 à 5 mois, ou plus, pour arriver [Note817](#). ! Tout au long des années de relance, entre 1920 et 1935, les remarques liées à la concurrence du Val-Saint-Lambert reviennent régulièrement. De



La Havane, Jules Bloch reçoit une lettre qui lui explique que le Val fabrique la plupart des modèles de Portieux en blanc et en couleur, y compris le service Pasteur. Plus tard, Bloch fait remarquer que Portieux est un tiers plus cher que Val-Saint-Lambert. Cette usine, lui rétorque le patron de Portieux, a perdu depuis le début des années 30 une moyenne de 4 millions de francs par an et il n'a nul désir d'en faire autant. Bien que réelle, la concurrence belge sert d'alibi à la demande de baisse de tarifs. Le comportement d'autres usines est aussi invoqué pour obtenir un tarif spécial. Le patron de Portieux répond alors sèchement qu'il ne veut pas faire un déficit comme telle ou telle verrerie. Des maisons de gros enlèvent également des ordres à Bloch. En 1909, ce dernier écrit à Portieux pour se plaindre de la concurrence faite par la maison Clarfeld implantée à Buenos Aires dont le commissionnaire à Paris est la maison Adolphe Schloss. Bloch qui ne vend plus de verrerie de Portieux s'aperçoit que les prix pratiqués par Clarfeld ont été baissés de 10 à 15 %[Note818](#). Une autre maison allemande, aux dires du directeur de Vallérysthal, se procurerait à bon marché les modèles de Portieux en Suède[Note819](#). Parfois, c'est le comportement de l'usine vosgienne qui se trouve à l'origine de la plainte de Jacques Bloch. Ce dernier récrimine parce que Portieux traite directement avec la maison Bourdeau, gros commissionnaire de Paris. Cette maison, lui répond le directeur, remet d'importantes commandes en gobelets "ce qui nous permet de lutter contre les articles de ce genre importés par vous en Amérique du Sud en provenance de Belgique". Est-ce à dire que la loyauté de Bloch vis-à-vis de Portieux serait en cause ? Richard fustige Bloch qui depuis quelques temps ne commande à Portieux que ce qu'il ne trouve pas ailleurs. Les importantes commandes de gravure chimique se raréfient ; "ne reste que de la poussière de commandes composées souvent de moutons à cinq pattes... bref nous sentons bien que nous avons fini de plaire." Le développement Outre-mer des affaires de la maison Bloch marche parallèlement avec l'extension toujours croissante de Portieux. C'est pourquoi le commissionnaire s'informe, par des visites régulières à l'usine, de l'évolution de la production ou informe l'usine des opportunités à saisir.

Depuis Guadalajara au Mexique, Lucien Bloch informe Portieux le 27 février 1910 du voyage en Europe de M. Gonzalès Guera, acheteur pour la maison Bowen et Cook de Mexico. Gonzalès Guera va directement à Hambourg et, de là, à la foire de Leipzig pour se rendre ensuite en Autriche, Italie et Paris où il doit être dans les premiers jours d'avril. Il compte ensuite se rendre à Portieux pour acheter des fantaisies. Bloch suggère de faire visiter le cabinet d'échantillons à l'usine et surtout de bien lui montrer toutes les fantaisies fabriquées à la verrerie car l'acheteur a promis une belle commande qu'il conviendrait d'ajouter à l'ordre déjà pris pour Mexico et en attente de livraison.

Les affaires commerciales ne vont pas avec aisance sur ce marché Sud-américain. Outre la concurrence, Bloch se plaint de perdre des clients en 1911, comme il en a déjà perdu en 1909 parce que les livraisons accusent un retard d'un an et parfois plus. La clientèle risque de passer à la concurrence, se lamente-t-il. En effet, pendant la période qui a précédé la grande crise aux Etats-Unis, les commandes ne partent plus qu'après un an de date, ce qui oblige les clients à s'adresser ailleurs. Pendant l'exercice 1909-1910, période de crise, profitant de sa bonne organisation et de sa nombreuse clientèle, la maison Bloch maintient un chiffre normal qui ne laisse pas traduire cet état de crise. La période 1910-1911 doit être une période de reprise mais les inconvénients antérieurs redeviennent d'actualité puisque les clients ont, à nouveau, à se plaindre de la lenteur des livraisons. Ces retards sont dus à une pénurie de main-d'oeuvre. Richard qui envisage comme solution de limiter le chiffre d'affaires de Bloch s'attire des reproches : "c'est commettre une faute. Laisser les besoins de nos stocks en souffrance, ou faire attendre trop longtemps les ordres de nos clients directs c'est obliger pour une deuxième fois ceux-ci à se fournir ailleurs ; vous savez bien que nous avons des concurrents sérieux qui vendent, en même temps que leurs produits spéciaux, ceux de Portieux qu'ils copient, et nombre de clients que nous perdrons maintenant le serait sans esprit de retour (...). Par ces temps modernes de moyens de communications de plus en plus rapides, ce sont les affaires directes qu'il faut protéger, car ce sont elles qui sont l'avenir. Quand nous serons assurés de la livraison de nos commandes dans un délai normal, nous aurons le courage de marcher de l'avant et nous ne reculerons pas devant les engagements que vous pourriez nous demander pour un chiffre annuel bien au-dessus de celui que nous avons actuellement"[Note820](#). La situation est à peine redressée que la guerre arrive. De nombreuses et importantes commandes ne peuvent plus être honorées. Plus de 11.000 pièces de verrerie pour Montévidéo demandées en 1917 et conservées en notes sont annulées en 1919. Un autre client de la capitale de l'Uruguay annule en 1920 une commande passée en 1917.

Ferez-vous bientôt l'envoi, demande l'un des clients en 1917 ; nous n'avons rien de prêt, lui répond-on ; quand expédieriez-vous, insiste-t-il en 1919 ; nous ne pouvons fixer la date, l'informe-t-on. Lassé, le client annule sa commande en novembre 1920. Un commerçant de Santos (Brésil) abandonne sa demande de 200 éprouvettes et de 200 verres à expériences de différentes contenances, à quoi s'ajoutent 100 bains d'oeil. L'usine renonce à livrer d'importantes commandes composées en partie de gravure chimique par manque de matière première dans cet atelier. Ce n'est qu'au fur et à mesure des disponibilités que les livraisons reprennent à partir de 1919-1920. La patience qui fait défaut chez le commerçant pénalise l'usine. La commande de 1919 d'un client de Valparaiso (Chili) doit être livrée fin août 1921. L'ordre est annulé. Les faits de guerre compliquent la tâche. En décembre 1917, un navire transportant de la verrerie est torpillé et l'usine éprouve de grosses difficultés à remplacer cette livraison qui avait sollicité les efforts des verriers. Lorsque la fabrication devient suffisante pour répondre progressivement à la demande, se posent alors des problèmes d'emballages. En 1919, le leitmotiv est évident : "nous manquons d'emballages" ; "nous manquons toujours de tonneaux et le trafic est suspendu" ; "nous ne pouvons achever d'emballer, nous manquons de tonneaux", répond-on à Bloch qui est livré pour Sao-Paulo mais non pour son stock de Buenos Aires ; "pouvons-nous emballer dans des tonneaux plus petits, nous ne pouvons nous procurer pour le moment des tonneaux assez grands pour emballer comme demandé". En 1921, les problèmes d'approvisionnement en tonneaux ne sont pas complètement résolus.

Lorsque la reprise du commerce fait sentir ses effets sur le rythme des livraisons, d'autres soucis assaillent Portieux via la maison Bloch. Les plaintes pour cause de casse parviennent nombreuses à la verrerie. Les gobelets mis en paquets, même les petits gobelets arrivent avec une casse beaucoup plus importante qu'autrefois, affirme Jules Bloch.

Au client qui proteste parce que les tonneaux arrivent en mauvais état, mauvaise fabrication occasionnant la casse de 152 coupes à champagne, on rétorque qu'aucun tonneau ne saurait résister à certains maltraitements dont chaque jour nous sommes témoins dans les gares et ports de mer". Il est vrai que certains colis à destination de l'Amérique du Sud subissent jusqu'à sept transbordements pour arriver à destination. Parmi 180 sucriers Hugo, 72 arrivent cassés en 1926 et les anses des assiettes à glace sont brisées. Bloch reçoit des réclamations de casse venant d'Argentine, Chili, Pérou, Costa Rica et Brésil. Il exige que la surveillance de l'emballage soit effective. "L'emballage était lamentable" se plaint un client de Santos qui constate que 19 douzaines de coupes à champagne sur 68 douzaines sont brisées. Pour une livraison à Callao, port péruvien, Bloch suggère de cercler les caisses et d'utiliser des tonneaux renforcés à séparations et cerclés également. En 1930, un client qui se plaint de la casse l'attribue au fait que l'expédition a été effectuée en caisses. Il demande la reprise de l'emballage en tonneaux, tout en faisant remarquer que les expéditions en caisses faites par les Allemands arrivent sans dommage par suite d'un emballage en boîtes carton contenant 6 ou 12 verres. Le client sollicite l'étude d'un tel type d'emballage. En réalité, il s'avère que la paille qui sert de matelas amortisseur glisse au cours des manipulations de l'emballage, la verrerie n'étant plus guère protégée. Après de multiples réclamations, le directeur qui exige "que ces errements prennent fin" décide de créer un livre de casse destiné à contrôler l'évolution de ce problème. La casse atteint parfois, comme pour cette maison du Sud du Chili, quelque 50 % de la livraison.

La qualité de l'emballage est fondamentale dans le périple qu'accomplit la livraison. Pour aller au Chili, par exemple, les verres sont chargés dans le train, déchargés au port d'Anvers, transbordés sur le navire, déchargés à destination après un long trajet par le canal de Panama ; à supposer encore que la cargaison ne subisse pas de nouveaux transbordements lors du parcours. Si la protection des verres appelle une grande vigilance, l'organisation interne du colis doit également être effectuée de manière très précise en fonction des exigences des douanes. A ce sujet, Bloch donne des consignes particulières. Pour le Mexique en 1922, veiller à séparer les colis de façon à n'avoir que du

- . verre uni ou moulé blanc,
- . verre uni taillé ou gravé blanc,
- . verre taillé ou gravé couleur.

Il est d'ailleurs recommandé pour la douane de ne pas mélanger dans un même colis du moulé avec du taillé ou gravé, de l'uni avec du taillé ou gravé et de la couleur de ces catégories.

Pour Cuba en 1922, tous les ordres doivent être emballés en grands tonneaux (marqués par les deux lettres J.B. entrelacées au centre d'une étoile à six branches).

Pour le Pérou en 1923, spécialement pour la côte Pacifique :

- les articles moulés s'emballeront séparément des articles soufflés ; ne pas emballer ces deux articles dans un même tonneau.
- Les articles soufflés unis ne doivent s'emballer avec les articles soufflés, gravés ou taillés ; ceux-ci s'emballeront à part : les colis se formeront avec les articles d'une seule qualité lorsque les quantités seront suffisantes pour former des colis séparés. Quand il s'agira de livrer des articles commandés en petite quantité, grouper des articles similaires pour des colis d'articles homogènes.
- Les colis seront de dimensions adéquates à l'article demandé, bien que de préférence les colis doivent être de taille moyenne.
- Chaque expédition devra être faite par une valeur maximum de 10.000 francs par mois.
- Indiquer sur chaque facture le poids brut et les dimensions des colis.
- Les services de table et les articles assortis en différentes tailles doivent être envoyés complets d'un seul envoi.

Pour l'Uruguay en 1929, une réglementation très sévère entre en vigueur concernant le marquage des colis. Tous les colis doivent être marqués au fer rouge au feu ou en lettres noires facilement lisibles. En plus des numéros et marques, chaque colis doit indiquer :

- poids brut en kilogrammes,
- poids net en kilogrammes,
- dimensions en centimètres,
- nature des marchandises (verrerie).

Pour le Chili en 1929, il est nécessaire de livrer en tonneaux de 120 à 130 kilogrammes. Quant au gouvernement argentin, il exige, en 1934, que les colis soient marqués sur les deux côtés et que soit indiqué sur les deux faces également le poids brut.

Malgré toutes ces précautions, des déboires surgissent. La douane brésilienne qui vérifie le contenu des colis trouve 100 huiliers de trop et les saisit, ce qui occasionne une perte de plusieurs milliers de francs. Les risques n'empêchent pas cependant de glisser une petite coupe de la maison Daum dans un colis ! En 1936, Bloch recommande d'abandonner les tonneaux comme l'ont fait les autres verreries et d'y substituer des caisses légères, renforcées sur les angles. Le poids excessif des tonneaux pénalise les clients car les droits de douane se paient sur le poids brut avec une déduction de 20 % pour la tare. Tout excédent de tare paie des droits comme s'il s'agissait de verrerie.

D'autres mécontentements remontent à l'usine. Bloch se plaint de malfaçons ; de la mauvaise attache des pots parisiens et mols bohèmes qu'il prie de surveiller attentivement. En 1928, un voyageur porte réclamation au sujet de la mauvaise qualité de la marchandise : les verres sont craquelés, possèdent des défauts, les anses des brocs sont de travers de même que les gravures ; les pieds ont des formes fantaisistes. C'est pourquoi une commande de plus de 4.000 pièces est, par la suite, annulée. A. Richard réclame du client de Bloch des échantillons de malfaçons car il est surpris d'apprendre que toute la livraison est concernée. Il se méfie, sachant que parfois on proteste pour toute une commande, alors que seuls deux ou trois verres sont défectueux. Les articles argentins taille anglaise ont une taille non conforme et les mols sont remplis de défauts ; de plus le verre est loin d'être blanc, proteste un client de Buenos Aires. Si le verre n'est pas bien translucide, c'est parce que les pièces de certaines commandes arrivent embuées après avoir été mouillée en

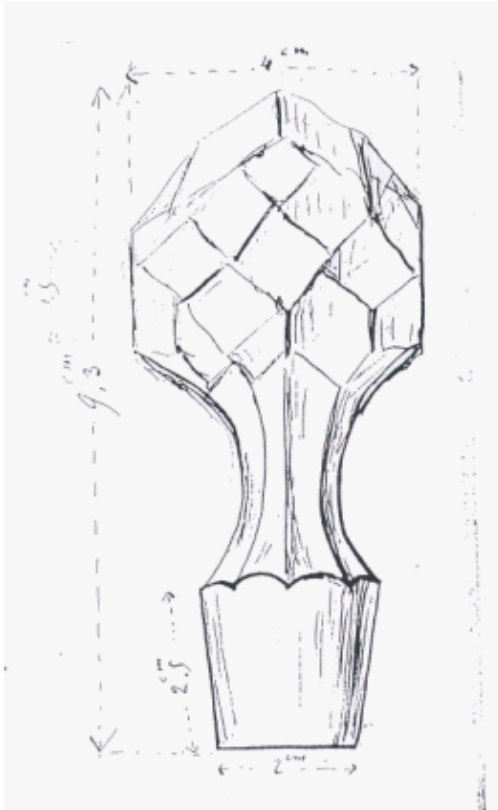
mer. A. Richard suggère de placer sur le colis "craint l'humidité, prière de bâcher soigneusement". L'usine étudie le moyen de faire revenir la verrerie devenue blafarde à son état normal. Toutes les usines se trouvent confrontées à ce même problème.

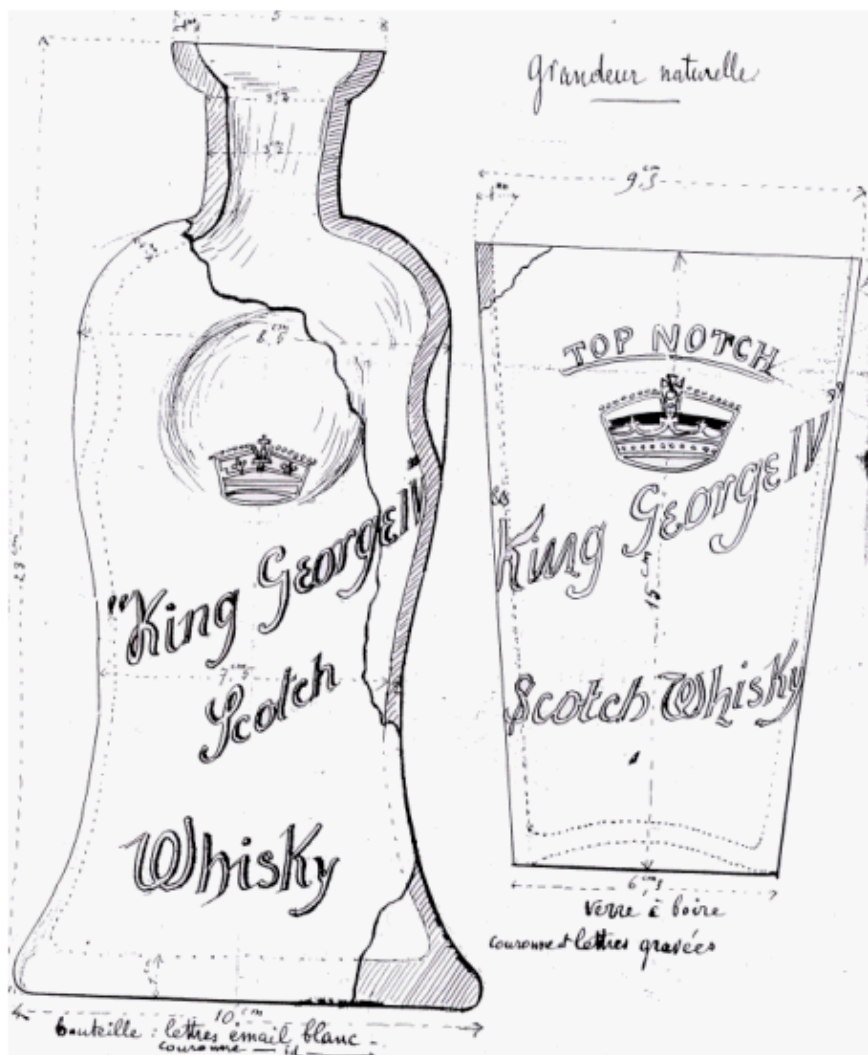
La maison Bloch procède à d'importantes commandes qui, malgré toutes les difficultés signalées, restent fréquentes entre les deux guerres. Plusieurs livraisons partent vers Buenos Aires pour reconstituer le stock que le commissionnaire s'est constitué après avoir négocié avec l'usine. En effet, posséder un stock, c'est la possibilité de gagner en indépendance en échappant au contrôle de l'usine. Bloch importe beaucoup de verres, gobelets, cylindres et ceci par milliers de pièces à chaque livraison. Dans les années d'immédiat après-guerre, il demande 12.000 gobelets par "un tour de faveur spécial" alors que sa maison a déjà beaucoup en notes à Portieux. A côté des gobelets, toute une verrerie variée est commandée. Une commande d'août 1922 totalise plus de 80.000 pièces. La même année, toute une série de commandes part pour Talcahuano. Plusieurs livraisons se composent uniquement d'articles de toilette : flacons, boîtes à poudre, vaporisateurs, boîtes à savon, baguiers, boîtes à brosses, d'autres de baignoires d'oiseaux. Un client de Bahia demande les verres 6 et 7 gravure chimique sur forme catalane.

En août 1921, plusieurs livraisons partent vers Habana et Vera Cruz (port Mexicain). Une maison de Habana attend des échantillons pour son propre représentant du Mexique. En 1920 l'usine ne peut répondre à la demande de quelque 1.200 pièces de décor riche, l'atelier du décor étant insuffisant. En 1923 elle est toujours aussi débordée. L'Amérique du Sud raffole d'articles en gravure chimique ainsi que de pièces en couleur azur, jaune, vert clair et surtout groseille alias rosaline. Pour un problème de four, les articles demandés dans cette dernière couleur ne peuvent être fabriqués en 1920. La production d'articles vert clair, azur et dychroïde (sorte de vert) ne reprend qu'en 1921. Les pièces réalisées en doublé rose sont interceptées par la douane brésilienne en 1928 au prétexte qu'elles contiennent 33 % d'oxyde de plomb, ce qui les assimilerait au cristal. En réalité, ces pièces ne contiennent que 12 % de plomb mais les envois doivent être momentanément suspendus. L'importance des commandes pour l'Amérique du Sud justifie l'attribution de remises à la maison Bloch en 1923 alors qu'aucun client n'en a bénéficié ; la période étant à la hausse des prix, justifiée par les prix du charbon et l'augmentation des salaires, à partir du premier juin.

A côté des commandes qui correspondent à la production classique de Portieux, Bloch se fait livrer des articles particuliers. Bien que réticent parce qu'il préfère écouler le stock, le directeur y consent à deux conditions essentielles : que Bloch ou son client fournissent et paient le moule ; que le commissionnaire ou son client envoient un modèle en nature de préférence à un dessin qui n'offre pas les conditions d'une fidèle reproduction. A défaut, le dessin peut être à échelle réelle (fig. 64). Pour une fête qui doit avoir lieu au Brésil, en avril 1907, Bloch souhaite une livraison rapide de 240 gobelets bohêmes n° 4 sonore et 240 gobelets vercellone n° 2 avec gravure chimique cuite représentant Don Carlos 1er, roi du Portugal avec le drapeau brésilien d'un côté et portugais d'un autre suivant photographie fournie. Le commissionnaire adresse divers modèles à l'usine : une chope incassable pour une étude dans différentes contenances ; un verre avec filet gravé à l'acide, en précisant qu'il y aurait grande vente de cet article à La Havane ; un modèle de Baccarat ce qui entraîne un refus de la part de Portieux ; le croquis d'un pot de crème de beauté pour une fabrication en opale, la première commande serait de 10.000 pièces, l'usine n'est pas intéressée ; des verres provenant de chez Villeroy et Boch dont l'usine accepte la fabrication pour des tarifs inférieurs ; des échantillons de service tchécoslovaque que Portieux refuse d'exécuter ; des modèles de poivriers et moutardiers afin que les articles livrés soient conformes au modèle, l'usine refuse la commande et retourne les échantillons parce qu'il faudrait plusieurs mois pour élaborer ces moules d'une valeur de 900 à 1.000 francs sans que l'importance de la commande le justifie ; un modèle de flacon à encre en verre blanc avec goulot pour recevoir un bouchon en souhaitant que l'usine fournisse 700 à 1000 flacons ; un modèle à créer "Corbeille Cyrano Gondole" et promis à un grand développement, l'usine accepte et crée le moule car Bloch serait immédiatement preneur de 4000 pièces. L'usine indique à Bloch de se mettre en rapport avec Frankhauser à Paris, leur fabricant de moules, pour réaliser une série de boîtes à onguent opale et une boîte à poudre dentifrice car elle ne souhaite pas prendre les moules à sa charge.

En 1929, le commissionnaire adresse à Portieux un saladier à fabriquer en six tailles. Leur client qui en souhaite 1.000 de chaque taille consent à payer le moule. La maréchalerie de l'usine étant surchargée de besogne, le moule est fabriqué par Frankhauser. En 1930, afin d'enlever une très grosse commande pour le palais du gouvernement de Cuba, Bloch demande l'exécution du dessin d'un écusson. Etant donné qu'en Amérique du Sud on souhaite "du verre qui sonne" et de la gravure chimique, Bloch fait graver la quantité de verres aux écussons du Chili, Bolivie, Pérou, Equateur, Cuba en décor B ou en dépoli ainsi que de l'église de Curitiba au Brésil... En fonction des besoins propres au pays, on fait modifier les caractéristiques d'un article. C'est ainsi qu'est remodelé le goulot d'une cruche, trop étroit pour le Brésil, ne permettant pas une entrée suffisamment facile de la glace. L'usine, dans la période de grandes difficultés, pousse la commande de certains articles. Elle invite le commissionnaire à passer à Paris au cabinet d'échantillons afin d'examiner le service Colette réservé à l'Alliance Céramique pour la France mais que la verrerie est autorisée à livrer à l'exportation avec un majoration de 5 % sur les prix de France.





Lorsque des services de table sont vendus en grande quantité, Bloch en sollicite le monopole. C'est le cas pour le service Pasteur<sup>Note821</sup>. Le directeur de Portieux qui accepte en 1922 fait diffuser une note au magasin : "le service Pasteur gravure chimique empire est réservé à la maison Jules Bloch pour l'Amérique du Sud, à condition qu'elle nous remettra annuellement commande en cet article pour une valeur de 250.000 francs. Les commandes de cet article actuellement en cours pour des tiers (Amérique du Sud) seront exécutées mais il n'en sera plus acceptées de nouvelles, hormis pour d'autres contrées." Bloch qui en a vendu en une année pour 148.000 francs alors qu'il en reste en note pour 60.000 francs pense pouvoir doubler le chiffre de 250.000 francs. La verrerie lui livre le service au rythme de 20.000 par mois.

Quelques années plus tard, après un temps de réflexion, le directeur lui accorde l'exclusivité des services Dakar, Turin et Québec pour la République d'Argentine. La même année, l'usine réserve à Starrico, client de Bloch à Montévidéo, le monopole du service Kana gravure Ferdinand<sup>Note822</sup>. En réalité, ce client est surtout intéressé par la gravure. Bloch obtient encore l'exclusivité pour le service Champlain<sup>Note823</sup>. Comme tout importateur de verrerie, le commissionnaire vend également de la porcelaine (Limoges) et de la faïence (Sarreguemines). C'est pourquoi, en 1928, il adresse à l'usine une assiette de faïence de Sarreguemines décor Corbeille. Il demande si la verrerie peut réaliser le décor en gravure chimique sur le verre Pasteur ou autre. L'usine prépare une planche pour réaliser la gravure sur la forme Palissy qui semble mieux s'adapter à ce style de décor. Satisfait des verres reçus, Bloch invite la verrerie à faire graver toutes les planches pour l'assortiment Amérique du Sud. Des premières commandes parviennent pour le Chili et le Brésil. Bloch qui obtient le monopole pour ce modèle fait rapidement exécuter les planches par une maison de Paris ainsi qu'il l'a déjà fait pour le service Pasteur gravure chimique empire<sup>Note824</sup>.

De nombreuses difficultés surgissent sur le marché Sud-Américain dans les années 30. La situation du Mexique, à cause du décalage du bi-métallisme, est dans un tel marasme que Bloch, qui a fait retenir des colis au fret d'embarquement, les retourne à l'usine à ses frais en demandant de les déballer. La dévaluation de la monnaie de 20 % entraîne des difficultés commerciales avec l'Argentine. Les envois vers le Brésil sont suspendus en 1933 en raison de la rupture économique avec ce pays. Le voyageur de Bloch ne recommence à travailler au Brésil qu'en juillet 1934. On lui envoie catalogue et prix des articles créés pendant un an. Portieux refuse de livrer un client à Médellin (Colombie) par suite des difficultés insurmontables qu'éprouvent les exportateurs.

Bien que les relations commerciales entre la maison Bloch et Portieux fonctionnent de façon rationnelle, Jules Bloch en particulier n'en demeure pas moins un ami de la famille Richard. Jules, mais aussi ses fils et d'autres membres de son cercle proche, fréquentent régulièrement Portieux pour préciser les commandes ou pour visiter le cabinet d'échantillons. Ils sont reçus au chalet du patron. "En ce qui concerne votre venue parmi nous, vous savez bien que c'est toujours une fête ici, pour nous, lorsque vous venez nous voir" écrit A. Richard à Jules Bloch.

Formidablement conquérante, la maison Bloch a largement contribué à la prospérité puis à la relance de l'usine entre les deux guerres malgré les difficultés chroniques de la verrerie qui ne peut, quel que soit le contexte économique, livrer dans les délais impartis. L'entre-deux guerres ne connaît quasiment pas de périodes sans problèmes. La maison Bloch travaille régulièrement en dessous de ses possibilités. A cet égard, les années trente marquent aussi le déclin de la prospère exportation mais les échanges sont, dans ce temps, victimes de la conjoncture mondiale.

En marge de ce marché Sud-Américain, il convient de préciser que la maison Bloch livre en 1930 des articles de Portieux au Canada. Les frères Bloch adressent divers échantillons de verres anglais avec chiffres de la compagnie Canadian Steamships pour une grosse commande. La compagnie se fournissait antérieurement au Val-Saint-Lambert. Ils font exécuter des planches pour les gravures chimiques Notre-Dame du Perpétuel Secours et Sainte-Anne de Beaupré. L'usine fait parvenir au Canada un échantillon de Sainte-Thérèse.

Dans ces années, la verrerie livre de nombreux articles d'église en Amérique du Sud, au Canada mais aussi en Irlande où Bloch possède un représentant<sup>Note825</sup>. Bloch qui est implanté également en Espagne et au Maroc en 1930 se voit refuser la carte de Portieux pour rencontrer la clientèle que ne visite pas Sauvage en Algérie. A. Richard ne veut pas "démolir" la clientèle de Sauvage, le représentant de Portieux dans ce pays, en faisant des conditions particulières à la maison Bloch. Les marchés donnés à Jacques Bloch en Amérique du Sud, en Espagne, au Maroc "sont suffisamment ingrats pour Portieux" précise le directeur. Ce dernier s'entend avec Vallérysthal afin que cette usine n'accepte pas la proposition de Bloch qui veut devenir client de gros et bénéficier ainsi de conditions avantageuses. Par contre, on lui octroie la représentation d'Egypte où il possède un correspondant au Caire : le Comptoir Commercial Economique. Toujours à la recherche de marchés, Bloch demande la représentation de l'Australie en 1938.

### **3 - La répartition des marchés et les relations Portieux-Vallérysthal**

Le but des deux usines n'est pas de se faire concurrence sur le marché mais plutôt de conjuguer leurs efforts de manière loyale afin d'emporter le maximum de ventes. X. Mougin qui souhaite clarifier la répartition des marchés intervient auprès du conseil d'administration en 1901. Il pense "qu'il est inadmissible pour la société que les usines se fassent concurrence en opérant isolément sur des marchés communs". Le directeur de Portieux propose alors à Vallérysthal, en échange de l'Amérique du Sud, pays où Portieux fait de grosses affaires, toute l'Europe moins la France ainsi que l'Asie Mineure et la Tripolitaine. Vallérysthal par l'intermédiaire de Verdelet argumente contre ces propositions. Après expériences, les marchés d'Autriche-Hongrie et de Russie n'ont pas présenté d'intérêt pour la gobeletterie. Le marché de Suède, pays qui possède des verreries, est également nul pour la vente de la gobeletterie. En Espagne et au Portugal, les affaires sont considérablement réduites par le fait de change élevé. Quant à la Grèce et aux pays balkaniques, ils ne

présentent guère d'intérêt étant donné qu'ils sont alimentés par les verres de Bohême. Autre argument avancé par Vallérysthal, les Amériques demandent surtout "l'article riche" tandis que tout le bassin méditerranéen demande l'article "bon marché" et, par conséquent, l'échange n'est pas équivalent en chiffre d'affaires. De surcroît, Vallérysthal a pris ses ordres dans les Amériques directement par l'intermédiaire des places de Paris et de Bordeaux puis par celle de Hambourg. C'est en réalité cette dernière place, indépendante de Portieux, qui alimente presque seule Vallérysthal pour ces marchés américains. Verdelet pousse le raisonnement plus loin en exposant que les Amériques possèdent de fortes colonies allemandes et que l'on risquerait de perdre une partie des commandes en transmettant directement les ordres en France. En définitive, Vallérysthal s'engage à ne pas faire voyager directement un de ses agents comme elle l'a déjà proposé pour le Mexique et l'on maintient le statu quo. On ne doit pas, en effet, rencontrer de problème si chaque usine offre à la clientèle des avantages identiques de façon loyale<sup>Note826</sup>.

L'entente paraît se faire entre les deux verreries en 1903. Le marché Sud Américain et Mexicain est ainsi réparti : 20 % à Vallérysthal, 80 % à Portieux. Cette dernière réalise son plus important chiffre de ventes en Amérique du Sud. Pour l'année 1909, le produit des ventes atteint 1.741.037 francs tandis qu'il n'est que de 773.795 francs pour la France (province). X. Mougin respecte les règles édictées. Portieux retire sa collection d'échantillons à son commissionnaire Bloch de Paris pour le marché du Transvaal dans la mesure où ce pays, devenu colonie anglaise, entre dans les marchés de Vallérysthal. Les relations entre Portieux et Vallérysthal nécessitent quelques négociations devant le conseil d'administration. Les problèmes trouvent des solutions de compromis.

Adrien Richard, dès son accès à la direction, entend défendre son usine avec fermeté. Les courriers échangés avec Bricka ainsi que les interventions auprès du conseil d'administration montrent combien les relations deviennent conflictuelles à certains moments. Ainsi, en juillet 1909, A. Richard intervient auprès de son collègue de Vallérysthal pour lui rappeler que le marché Sud Américain a été créé par Portieux et que le conseil d'administration a tranché suite à une discussion entre X. Mougin et R. Verdelet. A. Richard ne voit pas d'inconvénients à ce que Vallérysthal vende sur ce marché par l'intermédiaire des commissionnaires de Hambourg dans la mesure où les prix et autres conditions ne sont pas inférieurs à ceux pratiqués par Portieux. Dans le cas contraire, affirme-t-il, "les suites seraient nuisibles pour la société en général et pour Portieux en particulier"<sup>Note827</sup>. Les problèmes existent aussi sur le marché de l'Amérique du Nord. Le directeur de Portieux qui apprend que Vallérysthal concurrencerait son usine rappelle quelles furent les difficultés d'implantation de Portieux : dépenses considérables de Charles Géricot sans grands résultats commerciaux, départ de ce représentant qui quitte la société, engagement de Fondeville en 1901 et développement des affaires, "procès terrible" pendant un an entre Fondeville et les douanes américaines qui le prenaient pour un fraudeur, sortie indemne de Fondeville après l'épreuve subie. "La marche normale des affaires a repris alors que Vallérysthal vient concurrencer Portieux sur le marché où il nous a laissés nous débattre seuls, alors que nous étions à la peine", s'exclame A. Richard. Ce dernier connaît la maison. En effet Borgfeld qui fait les offres de Vallérysthal a combattu Portieux aux Etats-Unis et le directeur vient de refuser ses propositions, restant en cela fidèle à la parole de X. Mougin donnée à Fondeville. D'urgence, A. Richard demande une réunion du conseil d'administration car les usines ne doivent pas se concurrencer sur les terrains qui leur sont dévolus<sup>Note828</sup>. Devant le conseil<sup>Note829</sup>, le directeur renouvelle sa position : il n'est pas question pour lui d'accepter la maison Borgfeld et Cie, d'ailleurs explique-t-il, cette maison a mal agi envers un important céramiste et verrier de Maastricht ainsi qu'envers le syndicat des verreries de Suède qu'elle a privé de toute clientèle américaine. Acceptant l'argumentation de Portieux, le conseil d'administration demande à Bricka d'écrire à Borgfeld pour décliner l'offre. Au cours de cette même réunion, A. Richard élargit la discussion à la répartition des marchés. Il propose que les factures concernant les ventes de Vallérysthal en Amérique du Sud soient adressées à Mansuy pour vérification. Le conseil d'administration confirme alors la répartition des marchés. Il demande cependant au directeur de Vallérysthal de se préoccuper des ventes dans les colonies anglaises "dont quelques-unes renferment une population énorme".

Grâce à son obstination à défendre son usine, A. Richard remporte la partie de bras de fer qui l'oppose à Bricka. Pourtant, à peine ce conflit est-il réglé, qu'un autre surgit à propos d'autres marchés. Dans les années



1909-1910, les territoires de la Chine et du Japon s'ouvrent à l'expansion européenne. N'ayant pas de titulaire Vallérysthal s'arroge, sans rencontrer A. Richard, la propriété future de ces marchés. Bricka fils, représentant de Vallérysthal se rend à Paris en février 1910 afin d'offrir au commissionnaire Jules Bloch un monopole exclusif pour l'Extrême-Orient et c'est J. Bloch qui informe Portieux<sup>Note830</sup>.

Le conseil d'administration n'a pas encore pu se prononcer sur la répartition entre Portieux et Vallérysthal. Fort irrité, le directeur fait parvenir un télégramme au conseil d'administration : "je n'accepte, écrit-il, aucune décision prise par Vallérysthal à mon insu, concernant Chine et Japon"<sup>Note831</sup>. André Gérardin, secrétaire du conseil d'administration, propose la conciliation entre les deux directeurs. On parvient à une entente. Vallérysthal obtient la Chine et Portieux gagne le Japon et les Philippines<sup>Note832</sup>. La concurrence se développe sournoisement à nouveau sur le marché Sud Américain. La maison Borgfeld vend pour Vallérysthal au Chili à l'insu de la maison Bloch, commissionnaire de Portieux. Un des principaux clients de Valparaiso, Bahre, possède un stock de la verrerie de Vallérysthal qu'il vend en gros. Bahre préfère en effet acheter de la gobeletterie unie à Vallérysthal parce qu'elle est bon marché. Apportant la preuve de ses accusations, Bloch envoie à Portieux des articles achetés chez Bahre à Valparaiso et provenant de Vallérysthal<sup>Note833</sup>. Quelques semaines plus tard, le directeur de Portieux écrit à son représentant à Paris, Mansuy, à propos des changements de tarifs à la baisse introduits par Vallérysthal sans en aviser Portieux : "C'est d'ailleurs la façon habituelle employée à notre égard"<sup>Note834</sup>. Malgré toutes les discussions devant le conseil d'administration, on mesure combien les tensions demeurent. En 1913, la répartition des marchés s'établit ainsi<sup>Note835</sup> :

- A Vallérysthal : toute l'Europe, moins la France, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Archipel ainsi que toutes les colonies anglaises, y compris l'Australie. Portieux a cédé le Canada en 1910<sup>Note836</sup>. Fondeville y faisait une vingtaine de mille francs de vente. C'est la maison de Berlin, Fensterer et Ruhe qui place les produits. Cette rétrocession est assortie d'une condition : Portieux garde la clientèle des grands hôtels dont l'usine a créé les services et les planches de gravure spécialement réservées à ce marché particulier.
- A Portieux : la France et ses colonies, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Archipel, l'Egypte, l'Asie Mineure, les deux Amériques sans le Canada, les Antilles, le Japon et les Philippines.

Cette répartition est accompagnée de clauses qui prévoient que chaque usine a la direction des marchés attribués. Par conséquent, il ne peut être question de vendre des articles identiques sur le marché de l'autre usine. Des commandes d'articles que ne fabrique pas l'usine qui a le marché peuvent être satisfaites par l'autre usine sous réserve de respecter les conditions de vente de l'usine titulaire. Les factures, dans ce cas, doivent passer par l'usine qui détient le marché.

A force d'obstination A. Richard réussit à clarifier les relations entre les deux usines mais c'est surtout, après le départ de Bricka et avec l'arrivée à la direction de François Schwaller que ces relations s'améliorent. Il est inévitable, considérant que les deux usines fabriquent les mêmes produits et que l'on se trouve dans une période de conquête des marchés, que des relations concurrentielles débouchent sur des tensions. Nous ne verrons plus de telles difficultés par la suite car la guerre arrive et la reprise difficile après 1918 oblige chaque usine à se concentrer sur ses propres problèmes.

## 4 - La clientèle

La verrerie de Portieux vend sa production à des commerces de nature variée : bars, restaurants, hôtels, quincailleries, boutiques d'antiquités, confiseries, fleuristes, horlogers, bijoutiers et objets d'art, bazars, grands magasins, usines de produits alimentaires. Elle approvisionne également des maisons de gros, des compagnies maritimes... Ce vaste réseau de commerces français et étrangers impose une production variée et parfois personnalisée selon la volonté du client et en fonction de l'importance de la commande. Parmi les grands magasins, Portieux livre les Galeries Lafayette à Paris et ses succursales à Genève, Lausanne, Levallois, Lyon, Nice, Montpellier, Caen, Nantes, Vichy, Dakar, Rabat, Casablanca. A l'occasion du 100e anniversaire

des Galeries, l'usine vend des services 38 pièces porto glace cabaret à un prix de revient. Les Galeries revendent ces articles sans bénéfice. Par ailleurs, la verrerie livre bonbonnières, cendriers, services à porto, verres, mohaNote837, services à cerises, carafes, cruches, lave-raisin, vases, seaux à glace, plats à gâteaux...

Le Bon Marché, le Printemps et surtout la société centrale d'achats de Paris (monoprix) figurent en bonne place parmi les clients. Cette dernière possède sept implantations à Paris, dix-huit en province, une à Casablanca et à Tunis, deux à AlgerNote838. Portieux honore d'importantes commandes émanant des grossistes tels :

- Varène frères, 15 rue Doudeauville à Paris (XVIIIe) : faïences, porcelaines, verreries et cristaux en gros ;
- E. Val et Cie, 214 à 220 faubourg Saint-Martin à Paris : articles de Bohême et de Saxe, majoliques, cristaux, poteries, grès, etc...
- Vallot fils aîné, 120 rue de Clignancourt à Paris, angle du boulevard Ornano : faïences, cristaux, verreries en gros, majoliques diverses, vases bohème, sujets saxe, poteries et grès de toutes provenances ;
- Vve Rueil et Cie, 15 rue de la Verrerie à Paris ;
- A. Le Blanc, 102 faubourg Saint-Denis, Paris (Xème) ;
- A. Gauthier, 7 rue du Paradis, Paris ;
- Félix Piffaut, 54 rue d'Auteur, Châlon-sur-Saône : vente spéciale en gros de faïences, porcelaines, verreries et cristaux, articles de fantaisie, fabrique de poteries.

Il conviendrait d'ajouter à cette brève liste l'importante maison Charlionnais et Cie à Toulouse, Panassier frères à Lyon mais bien d'autres devraient être mentionnées également tel le groupement de clients Damber à Fives-Lille qui comprend sept commerces différents à Croix, Saint-Amand-les-Eaux, Bergues, Denain, Valenciennes, Lille, HazebrouckNote839 ! Les compagnies maritimes tiennent une place importante dans ce réseau. C'est ainsi que la société générale des bateaux à vapeur du Nord à Dunkerque est cliente depuis 1892.

Le réseau compte plus de 2600 clients en 1935, uniquement pour les territoires français et hors métropole.

Le représentant Vaché, 26 boulevard Carnot, Le Vésinet (Seine-et-Oise) visite la clientèle des orfèvres pour laquelle il a l'exclusivité des modèles. Portieux facture avec une majoration de 12 %, 10 % allant au représentant et 2 % à Portieux en justification du choix orfèvre. Rétrocédés par avoirs mensuels, ces 10 % dévolus à Vaché sont déduits de son chiffre pour prime de fin d'année. Le réseau des orfèvres totalise quelque 170 clientsNote840. Le représentant doit se limiter à prendre des commandes parmi sa clientèle spécifique. Regnault, représentant à Lyon, proteste lorsque Vaché honore la commande d'un confiseurNote841. Le voyageur de Portieux vend : cabarets, services à glace, à porto, à gâteaux, à sirop, dessous-de-plat, porte-carafe, vases, lave-raisin, cendriers, coupes, ...

A la demande d'un client de Vittel, la gravure à l'acide de la signature de Vaché apparaît sur des pièces fantaisie, carafes, brocs et grandes pièces. La verrerie n'accepte pas de porter la signature sur vases et coupes sur lesquels on place des étiquettes. Vaché sollicite la possibilité de réserver à sa clientèle les décors bordures or ou platine pavillons dominos ce qui lui est accordé sauf pour le service porto qui a déjà été noté pour quelques clients. Il se dit à peu près certain de vendre plus de 100 services porto cylindres évasés, décor pavillons et 100 services santiago, décor dominos avec filets or ou platine en fonction des prix qui seront consentisNote842. Dès 1936, Vaché se plaint constamment de malfaçons : le bouchon d'un service à cerises maxime a une ébréchure, les assiettes d'un service marguerite sont pour la plupart informes, les couleurs d'une carafe sont mauvaises. Il est contraint à ne plus visiter les clients qui réclament trop souvent !

Par l'intermédiaire de l'usine de Vallérysthal, des représentants, des banques ou des chambres de commerce auxquelles Portieux est abonnée (Milan, Athènes, Alexandrie...), des renseignements sont recueillis qui permettent de savoir le degré de solvabilité du client et sa capacité à régler rapidement les factures. N'entre

pas qui veut dans le réseau de la clientèle de l'usine vosgienne !

Parmi les informations mentionnées, relevons :

- crédit à surveiller ;
- a refusé livraisons ne plus rien faire ;
- renseignements bons 1921 ;
- nous le poursuivons 1922 ;
- paie 1923 ;
- nous continuons à livrer commandes ;
- bons ;
- sérieux, travailleur, mais offre peu de surface ; petit crédit à suivre ;
- tient ses engagements, on peut faire petit crédit ;
- vieille maison, paie bien, on peut faire crédit 2.000 francs ;
- paie bien, on peut sans craindre faire crédit 2.000 francs ;
- offre aucune surface, être très prudent, paiements laissent à désirer ;
- sérieux, honnête, loyer 12.000 francs pour magasin et atelier, on peut entrer en relation mais seulement pour un petit crédit ;
- dépôt de fabrique, travaille bien, sérieux, paie et inspire confiance pour crédit 5.000 francs ;
- souffre de la crise, situation peu brillante, on conseille la prudence ;
- établi depuis 10 ans, honnête, a moyens, le crédit de 5.000 francs paraît possible ;
- sérieux, bien considéré mais ne possède rien, on conseille petit crédit ;
- les antécédents n'ont pu être nettement déterminés, ne semble pas réaliser affaires bien importantes, nombreuses demandes de crédit, on conseille le comptant ;
- est donné comme fortuné, actif, bonne réputation, bon crédit ;
- marchand voyageur depuis plus de 30 ans, fait des affaires, sérieux, paie bien mais le crédit de 5.000 francs serait un maximum ;
- pas de crédit commercial, M. Jeandidier prend responsabilité et dit de livrer ;
- habite avec sa tante qui a les moyens et avec la garantie de la tante on peut traiter ;
- très mauvais client ;
- créancier litigieux ;
- ancienne maison, marche bien, possède immeuble, rien ne s'oppose à un petit crédit ;
- maison assez importante, fait des affaires mais a de gros frais, immeubles en partie hypothéqués, paie régulièrement, on le croit d'un bon crédit ;
- directeur de bars, les engagements sont tenus mais ses conditions d'installation ne permettent pas de conseiller découverts commerciaux ;
- commerce d'antiquités datant de 1927, bonne maison, on peut entrer en relation mais à cause de la crise ne pas dépasser le crédit de 5.000 francs ;
- très bon et important client, paie a 30 jours ;
- capital 2.000.000 francs, à cette adresse depuis 1893, on peut entrer en relation et accorder bon crédit ;
- avantageusement connu, on peut consentir des découverts modérés ;
- notable, commerce important, bons résultats et capitaux, actif sérieux, on peut faire crédit 10.000 francs ;
- affaire qui marche dans des conditions normales, bonne moralité, inspire confiance pour relation mais sur bases modérées ;
- travaille beaucoup, sérieux, a moyens, paie bien, on peut faire crédit 5.000 francs ;
- s'abstenir épiciers détaillant ;
- petit crédit 15 jours ;
- a pris la suite de sa tante qui l'aide, maison ancienne et sérieuse, mari employé aux PTT, on peut traiter ;
- établi depuis 20 ans, gros propriétaire, mais paraît négligeant dans ses paiements, peut facilement

faire face à crédit de 5.000 francs ;

- propriétaire foncier, paiements très réguliers, bon crédit ;
- établi depuis 15 ans, sérieux, honnête, on peut accorder bon crédit avec l'engagement de sa femme ;
- travaille avec son père qui possède immeuble et est d'une bonne solvabilité ;
- travaille comme dessinateur et comme artiste peintre, est en location, ne possède rien, ne traiter que contre garantie ;
- actif sérieux, travaille et paie bien, on peut lui faire un bon petit crédit ;
- sont dans une maison appartenant au père, on demanderait la garantie pour un large crédit, on peut faire un petit crédit ;
- établi depuis 25/30 ans, quincaillerie bien achalandée, travaille beaucoup, il y a un peu de laisser-aller dans la direction mais paie bien, ne pas trop s'avancer mais est bon pour 3.000 francs ;
- installé depuis plusieurs années et fait les foires et marchés, a toujours bien payé, on peut faire crédit 5.000 francs ;
- hôtel bien fréquenté et bien tenu, paie bien, on peut faire bon petit crédit ;
- a de la fortune, crédit illimité ;
- a une chambre comme bureau, ne présente aucune surface, prendre garantie ;
- ont toujours payé à échéance les factures de Baccarat [Note843](#) .

Posséder des biens ou avoir de la famille qui dispose de quelque aisance, avoir un parent fonctionnaire, être honorablement connu... voilà qui incite à faire confiance en suggérant un petit crédit, un crédit de 2.000, 3.000 ou 5.000 francs, voire dans de rares cas un crédit illimité si le client possède de la fortune. La durée du crédit n'apparaît qu'une seule fois dans cette liste : 15 jours sont consentis à un client modeste pour un petit crédit. On sait par ailleurs que la durée consentie par la verrerie dépend de la solidité de la clientèle : 30, 60, 90 ou 120 jours dans le meilleur des cas. Parce qu'il n'offre que peu de garanties de vente, le commerçant n'entre pas dans le réseau des clients. C'est le cas de l'épicier détaillant. Parce qu'il refuse une livraison, le commerçant s'en trouve définitivement exclu.

Les clients bénéficient de primes sur le chiffre d'affaires. En 1876, 50 clients reçoivent une prime. En 1884 parmi la clientèle, 23 commerçants italiens de Florence, Tunis, Livourne, Vérone et Naples en sont destinataires [Note844](#) . A titre d'exemples, voici quelques primes consenties à la fin de l'exercice 1908-1909 :

- Varène frères : 5.465,70 francs,
- E. Val et Cie : 5.394,70 francs,
- Vallot fils aîné : 2.016,80 francs,
- Vve Ruel et Cie : 3.373 francs.

Ces primes sont versées par les représentants. Certains clients bénéficient d'une remise permanente de 5 %. Des conditions particulièrement favorables sont accordées aux groupements de clients. Les commerçants importants perçoivent également des primes de casse qui ne sont, la plupart du temps, que des ristournes déguisées qui n'ont d'autres objectifs que d'échapper à l'attention des autres concurrents.

A. Gautier touche 674 francs pour prime de casse en 1909 ; A. Le Blanc 1.076 francs pour "casse et pette" en 1909 également. En 1923, le représentant Jeandidier verse à Val, Vallot et Varène 3 % supplémentaires et 7 % au lieu de 3 % à Madame Gautier sous la rubrique << indemnité et casse divers >>.

Pour des raisons conjoncturelles : influence d'un représentant, liquidation de stocks, lutte contre la concurrence, le directeur octroie des avantages supplémentaires. En 1913, les clients du représentant Vidal qui commandent des gobelets normaux à 5.50 francs obtiennent en fin d'année une ristourne de 10 % du montant brut des gobelets, cette ristourne complétant la prime de fin d'année du client. A Vidal qui se plaint en 1914 que la nouvelle majoration des tarifs porte un coup aux affaires, le directeur consent une remise de 10 % sur les gobelets moulés à tout client qui fera un chiffre d'affaires de 1.000 francs. Seule la tournée de Vidal bénéficie de cet avantage. La discrétion s'impose alors. Il convient de ne rien annoncer par écrit au client. Pour

liquider un stock, le directeur propose à Madame A. Gautier, "confidemment", des verres n° 2 taillés au prix de 150 francs net, prime de fin d'année maintenue.

Contre paiement à 90 jours, date de facture, l'usine expédie :

- 8 000 verres mirabeau Tcpl n° 2
- 6 000 verres médicis Tcpl n° 2
- 10 000 verres renaissance Tf côtes n° 2
- 6 000 verres renaissance Tcpl n° 2
- 4 000 verres alsaciens Tcpl n° 2
- 6 000 verres catalans Tj d'orgue n° 2

A Courbon de Saint-Etienne, on propose un stock de cylindres forts n° 5 à prix "exceptionnel et confidentiel". Lorsque la clientèle se plaint à cause des prix de base pratiqués par Bayel, le directeur prend des mesures énergiques. D'abord il menace de se retirer du groupe de la chambre syndicale de l'Est "simulacre de bonne entente" et il déclare : "il va falloir se résoudre à la guerre"Note845. Ensuite, il informe ses représentants qu'il concède les mêmes conditions que Bayel qui s'efforce à coup de baisse d'enlever la clientèle.

Contre-attaquant, il propose par exemple à Gautier des prix à titre "accidentel" afin de s'aligner sur l'usine auboise. Il suggère au client de faire parvenir directement sa commande à l'usine sans passer par le cabinet d'échantillons. Il fait ainsi livrer 70.000 gobelets, 20.000 verres mirabeau, 30.000 verres médicisNote846. Toujours pour lutter contre Bayel, il accorde quelques années plus tard 8 % aux établissements Poirier de Rochefort sans toutefois vouloir pérenniser l'avantage. A un autre commerçant de Quimper qui lui signale que Bayel consent 6 % de remise, le directeur de Portieux répond qu'il offre 8 %Note847.

Le grossiste Vallot de Paris fait remarquer au directeur que dans les maisons Uniprix qui se multiplient, on vend des verres taillés n° 2 à 3 francs au détail. Ce n'est pas du Portieux mais Vallot dit vendre moins le verre mirabeau n° 2. Comme le commerçant dit prendre la défense de Portieux, Richard lui propose d'un coup 60.000 verres mirabeau Tcpl n° 2 à 1,50 franc pièce net, tout en exigeant une absolue discrétion. Les verres sont pris sur les stocks et le représentant doit tout ignorer de cette affaireNote848.

Dans bien des cas, le grossiste sert de baromètre à l'usine à qui il indique l'état de la concurrence, le positionnement des prix, la demande de la clientèle... Le contenu d'une longue lettre que Félix Piffaut de Châlon-sur-Saône adresse à A. Richard illustre bien ce rôleNote849. Le chiffre de Portieux, explique-t-il, diminue dans les maisons de gros en 1911. La concurrence des grands magasins de détail et bazars, la vente d'articles-primés, le malaise général sévissant sur les affaires en sont la cause. Indépendamment de ces facteurs, Portieux porte une part de responsabilité dans ce problème.

Piffaut qui a été amené à étudier attentivement le tarif de l'usine trouve que les articles sont réellement trop chers et cela lui suggère plusieurs remarques ou propositions. Il est obligé d'acheter tous ses verres unis à d'autres usines parce que Portieux ne fait pas ou presque pas le limonadier et parce qu'il faut en commander 3.000 pour obtenir la remise de 5 %. Pour pallier l'absence de commandes, Piffaut suggère de comprendre dans le chiffre fixé à 3.000 non seulement les verres qui y entrent mais encore les mazagrans, les verres limonadiers que Portieux accepte de faire et enfin les verres moulés tels que tulipes etc.

Le grossiste ne vend plus les cylindres ordinaires taillés parce que, malgré la supériorité de la fabrication de Portieux, le client en trouve le prix trop élevé et préfère le cylindre de Bar-sur-Seine ou de Vannes-le-Châtel qui, "tout en étant presque aussi joli est aussi meilleur marché". Le commerçant propose ici d'appliquer également la remise de 5 % par 2 ou 3.000 pièces afin d'en faciliter la vente. Piffaut signale qu'il vend de plus en plus de verres fabriqués spécialement au modèle et qu'il ne peut les commander à Portieux dans la mesure où tout ce qui n'est pas catalogué ne jouit pas de la remise de 5 %. Pourquoi, s'interroge-t-il, "ne pas faire ces verres dans leurs catégories respectives : unis taillés ou gravés et ne pas leur appliquer les remises auxquelles ils ont droit, si les conditions de quantités sont observées ?". Ces modifications, ajoute-t-il, "qui ne

changeraient pas vos tarifs vis-à-vis de vos collègues, seraient profitables pour vous comme pour nous".

Dans les périodes de grandes difficultés commerciales, tous les engagements sont pris pour écouler le maximum de marchandises. Ingénieur et chef de fabrication vont même jusqu'à se déplacer pour négocier d'importantes commandes. Ils sont à Dijon aux Etablissements Céramiques de Bourgogne pour la vente de 500.000 gobelets fins rayés n° 5 Dijon ; 10.000 cruches en vert et rose empire, à la cadence de 50.000 gobelets et 1.000 cruches par mois [Note850](#) .

## 5 - Les ententes entre maîtres de verreries

### 5.1 - Le rachat de verreries

On se souvient qu'en 1871, le conseil d'administration avait hésité entre le rachat de Portieux et celui de Montferrand. Cette dernière usine tardant à répondre, Vallérysthal faisait l'acquisition de Portieux. On se rappelle également que la verrerie de Montferrand était toujours à vendre en 1880 et que la société après bien des hésitations devait renoncer à en faire l'acquisition et qu'en définitive l'usine s'éteignait pour perdre définitivement sa vocation verrière.

Tout au long de notre période, Portieux se voit proposer, soit par l'intermédiaire du président de la chambre syndicale des maîtres de verreries, soit directement par les responsables des usines, l'extinction ou le rachat de verreries.

Ainsi, en 1883, Duponchel à Sars Poteries [Note851](#), qui propose sa verrerie à la vente se voit opposer un refus de la part du conseil d'administration. Quatre années plus tard, les administrateurs se penchent sur l'acquisition de la verrerie de Bar-sur-Seine [Note852](#). Brocard, banquier et propriétaire de la verrerie traite par le biais de X. Mougin. L'affaire ne trouve pas de conclusion positive. Portieux prend sa part proportionnelle en 1897 dans l'extinction de la verrerie d'Arques. En 1905, c'est la verrerie de Croismare [Note853](#), qui est mise en vente. Bien qu'elle soit en mauvais état, le conseil d'administration ne souhaite pas se désintéresser de l'avenir de cette usine. Des bruits courent sur "la formation d'une société de gros capitalistes décidés à reprendre et à reconstituer cette verrerie décadente". Portieux entre en pourparlers avec d'autres verreries pour acheter et éteindre cette usine. La combinaison ne trouve pas d'adhérents. Portieux ne pouvant dépenser seule 74.000 francs renonce à l'acquisition. A. Richard et deux administrateurs se rendent néanmoins à l'adjudication afin de suivre les opérations de vente et recueillir des informations utiles à une éventuelle stratégie de vigilance. En 1911, alors que l'usine vosgienne ne suffit plus aux commandes et qu'il faut "recourir à des expédients pour ne pas mécontenter la clientèle", des verreries françaises connaissent de sérieuses difficultés faute en partie d'avoir su se moderniser. En cette année, trois verreries s'offrent à la vente. Il s'agit à nouveau de Croismare, de Laignelet près de Fougères et de Fains près de Bar-le-Duc. En cas de rachat, l'objectif consiste à renforcer le personnel de Portieux en procédant à un déplacement des ouvriers de la verrerie en question. Vu le mauvais état d'esprit des ouvriers de Croismare qui de surcroît "n'ont pas l'habitude d'un travail sérieux et régulier", on renonce à s'adjoindre cette usine.

A. Richard sert d'intermédiaire entre le conseil d'administration et Henry Chupin, maître de verrerie à Laignelet près de Fougères (Ile-et-Vilaine) dans le but de faire de la société le principal actionnaire, 1500 actions possédées sur 2800. Le conseil d'administration refuse car Portieux ne peut songer à transformer Laignelet sans soulever de sérieuses discussions avec les autres actionnaires. Il convient aussi de considérer trois éléments complémentaires : un mauvais état d'esprit règne dans le personnel de Laignelet, l'usine se trouve éloignée de Portieux et ne peut par conséquent être contrôlée efficacement, les affaires difficiles ne permettent pas l'agrandissement des usines. Le conseil d'administration avance ce dernier argument pour conduire A. Richard à renoncer à son projet alors que la société prospère [Note854](#). Avant de revenir sur l'achat de la verrerie de Fains qui décrit parfaitement les intentions de Portieux dans ses stratégies de rachat de verreries, notons encore, en 1911 toujours, la suggestion de Karl Vopélius de Sulzbach. Ce dernier explique à

A. Richard qu'une fabrique de verres concaves située à Constantinople<sup>Note855</sup> se trouve en difficulté, étant mal gérée ; or, elle a toujours bien fonctionné depuis de nombreuses années. Son propriétaire Modiano, un fabricant de Trieste souhaite entrer en relation avec une verrerie française qui prendrait la direction sans apport d'argent. L'usine présente des avantages non négligeables. Elle se situe près du port, occupe 400 ouvriers, utilise du charbon anglais et vend pour un chiffre d'affaires d'un million de couronnes. C'est surtout le système de vente qui reste à organiser. Posséder une telle usine permettrait de conquérir le marché d'Orient mais la politique de la société consiste à regarder d'abord sur le territoire français et dans un rayon proche de ses propres usines. Il est possible d'acheter, mais à la condition de bien tenir la nouvelle usine en mains, comme ce fut le cas de Vallérysthal pour Portieux. Cette affaire ne se conclut pas positivement.

En mars 1911, A. Richard entre en pourparlers avec Denizot, maître de verrerie à Fains (Meuse) pour le rachat de cette usine<sup>Note856</sup>.

Denizot que des liens d'amitié unissent à A. Richard vient de traverser une période difficile sur le plan de la santé. "(...) Atteint de paralysie de la gorge entraînant l'aphonie, douleurs de tête, amnésie des noms, des chiffres, tremblement de nerfs (...)", les médecins lui prescrivent le repos absolu. Après s'être reposé à La Charité (Nièvre), il rentre chez lui mais ne peut plus s'occuper de la direction de ses affaires. Son beau-frère, capitaine, prend une permission pour surveiller l'usine durant quelques temps. Cependant, sur l'ordre formel de ses divers médecins, il envisage de se débarrasser le plus vite possible de ses responsabilités dans ses affaires : verrerie, confiserie, économat... Il souhaite devenir un administrateur dans la nouvelle société qui se constituerait afin d'éviter "tout grand effort mental". A. Richard, le premier informé des intentions de son ami Denizot, prépare ses arguments afin de convaincre le conseil d'administration de la nécessité de s'adjointre Fains.

En 1907, alors que Portieux se trouve dans l'impossibilité de livrer en temps normal les commandes qu'elle a en carnet, A. Richard demande au conseil d'administration s'il ne croit pas nécessaire de songer à étendre le chiffre de production par l'achat d'une verrerie en France, aussi rapprochée que possible de Portieux dont ce serait en quelque sorte "l'émanation et la banlieue".

Le conseil d'administration, à cette époque, ne voyant dans la marche des affaires qu'un emballement passager ne pense pas devoir suivre cet ordre d'idées. Il prescrit plutôt la création d'un cinquième four. Ce four à six pots est mis à feu en décembre 1908 et fonctionne jusqu'en juin 1909. Deux éléments en précipitent l'arrêt : à cette époque éclate la crise américaine renforcée pour Portieux par l'abandon d'une certaine partie de la clientèle qui, lasse d'attendre des commandes remises depuis plus d'un an va frapper à la porte d'autres usines. Le carnet de commandes se décongestionne et les événements semblent donner raison au conseil d'administration. Pourtant, en augmentant Portieux d'un four et demi en quatre ans, la main-d'oeuvre tarit. Les jeunes gens bénéficient d'un avancement plus rapide mais à brève échéance, les vides ne peuvent être comblés lorsque les ouvriers arrivés au terme de leur carrière font valoir leur droit à la retraite. L'usine ne songe pas à faire appel à la main-d'oeuvre extérieure appliquant le principe "qu'en verrerie plus que dans toutes les autres industries, le bon verrier reste solidement attaché à son usine, la mauvaise main seule changeant volontiers de résidence et même de métier". Portieux éteint son petit four alors que la crise bat son plein. Elle n'en subit pourtant aucune répercussion.

La reprise se dessine largement en 1911. Portieux sur le point d'être débordée donne l'ordre à ses représentants de ne plus faire de clientèle nouvelle.

En mai 1911, Jules Bloch écrit à A. Richard : "(...) nous regrettons de constater la lenteur des livraisons de vos ordres. Déjà il y a deux ans, nous avons dû perdre des clients qui ne pouvaient pas attendre pendant une année entière ou plus la livraison de leurs ordres. Si vous n'avez pas pu trouver le remède nécessaire nous allons être bientôt dans l'impossibilité de satisfaire notre clientèle et de laisser celle-ci aller à la concurrence (...)<sup>Note857</sup>.  
!

L'usine est même obligée de surseoir à l'envoi de représentants au Japon et aux Philippines. Des retraites en nombre important se produisent chez les verriers. Portieux fait venir des familles nombreuses d'Alsace-Lorraine mais cela ne suffit pas à combler les brèches ouvertes dans le personnel ouvrier. Il faut pourtant du temps pour transformer les jeunes gens en ouvriers capables d'exercer parfaitement le métier. Afin d'éviter une stagnation et de perdre une partie de la clientèle, sur la base de l'argumentation déployée A. Richard relance l'idée de l'acquisition dans les parages d'une verrerie. C'est bien sûr de celle de Fains qu'il s'agit Note858. Cet achat entre, selon lui, dans les principes du conseil d'administration : position géographique et surtout bon état d'esprit du personnel. Ce dernier au nombre de 140 se décompose ainsi :

- une grande place pour gros articles limonadiers :11 ouvriers,
- trois grandes places pour articles limonadiers courants :30 ouvriers,
- une grande place de rognés et chopes:7 ouvriers,
- trois grandes places de calottes (verres à pied) :27 ouvriers,
- deux demi-places de calottes (verres à pied):8 ouvriers,
- quatre places de trois souffleurs pour gobelets ou chopes :12 ouvriers,
- quatre places de relais pouvant souffler des calottes,
- mouler au moule ou faire de la petite moulure à la presse :10 ouvriers,
- quatre places de moulure à la presse :29 ouvriers,
- deux petites places de presse :6 ouvriers,

Fains possède trois fours Boétius dont deux sont allumés en permanence. Le troisième est allumé avant l'extinction du premier. Le chauffage exige en moyennes journalières : 3480 kilogrammes de charbon du nord pour chaque four de douze pots. On enfourne 6300 kilogrammes de composition par four. Le rafraîchissement des moules à l'air comprimé y existe alors qu'il n'est encore qu'à l'état de projet à Portieux.

Avec 95 ouvriers, un four Siemens de l'usine de Portieux produit 800.000 francs alors que deux fours Boétius procurent seulement 559.000 francs en 1910 à Fains. En cas de rachat, il convient donc de remplacer les fours. Quant aux ateliers de coupage, rebrûlage, ils sont bien outillés pour suivre la production de la halle. A. Richard qui visite l'usine ne trouve pas de remarque particulière à faire à ces ateliers. "On y travaille normalement, le personnel y semble suffisant, les appareils valent ceux de Portieux". Le directeur décrit les autres ateliers et donne son avis quant aux équipements à opérer. A la taillerie, il y a huit chantiers de tailleurs qui sont suffisants puisqu'ils supportent de fréquents chômages. Pour transformer radicalement la qualité des articles, A. Richard propose d'installer immédiatement quatre machines à tailler les côtes plates et quatre autres à tailler les olives. La gravure chimique comporte trois machines à guillocher "l'impression y est nulle" ; "tout reste à faire" pour cette branche qui est devenue si importante à Portieux. L'atelier de réparation des moules est assez bien outillé et est dirigé par un chef "très intelligent et débrouillard".

Les magasins sont médiocrement installés. Les chambres de compositions n'existent que de nom. La poterie n'a pas de pots d'avance, tout au plus une quinzaine alors que Portieux possède une réserve de six cents pots. L'usine à gaz est l'équivalent de Portieux ; elle fonctionne à l'huile par le système Mertz. Les bureaux ne présentent pas un aspect fonctionnel mais il en est de même à Portieux ajoute A. Richard. Le directeur en cas d'achat de Fains ne saurait se contenter d'un statu quo ; aussi propose-t-il un programme dont voici résumées les grandes lignes :

- construction d'une nouvelle halle avec un four Siemens et une double batterie de générateurs à gaz. Il faut compter dix-huit mois avant que ce four soit en mesure de fonctionner ;
- installation immédiate de machines à tailler ;
- installation complète d'un atelier de gravure chimique capable de produire les mêmes guillochages et impressions qu'à Portieux ;
- agencement d'une chambre de compositions et installation ultérieure d'une mélangeuse.

Le remaniement des ateliers suivrait et se ferait au fur et à mesure des besoins. La poterie serait supprimée à



Fains en tant que fabrique de pots et de pièces de fours ; elle ne conserverait que la préparation de terres grossières pour les réparations journalières ; la poterie de Portieux alimenterait facilement la nouvelle usine avec son stock de pots et sa briqueterie.

La direction commerciale et technique de l'usine resterait à Portieux, ce qui entraînerait la suppression d'une direction coûteuse. La surveillance courante serait confiée à un chef de fabrication ; celui de Fains "intelligent et capable" compléterait son éducation à Portieux. La comptabilité entière se ferait à Portieux ainsi que les factures à la clientèle ; un seul employé de bureau suffirait à Fains. L'usine meusienne vendrait sa production. Fains produirait des articles courants, laissant à Portieux la fabrication de l'article plus soigné, tel que l'article pour les Etats-Unis par exemple. A. Richard détaille la production possible de Fains :

- des gobelets au soufflé unis ou taillés demandés en grande quantité par la clientèle et pour lesquels Portieux doit démonter chaque jour jusqu'à six places de verres dans les halles, en ralentissant la fabrication plus rémunératrice du verre à pied ;
- deux ou trois séries seulement de verres à pied unis et taillés à la machine choisis parmi les plus courants et les plus demandés ;
- le service pour limonadiers ;
- de la moulure de toutes les sortes.

A. Richard place une grande espérance dans la réussite de cette affaire pour laquelle il s'est grandement mobilisé. La motivation de Portieux est d'autant plus importante que deux verreries se trouvent sur les rangs pour acquérir Fains : Daum de Nancy et Bayel. L'aboutissement avec le premier peut être accepté mais on se méfie d'une fusion avec Bayel, usine alors en pleine prospérité. Le conseil ne suit pas le directeur et repousse l'achat de Fains si le travail doit y être continué. Il envisage l'achat du seul point de vue de la main-d'oeuvre qui doit être transportée à Portieux. Le conseil d'administration manifeste donc l'intention de reprendre Fains sans dépasser 200.000 francs à l'exclusion des marchandises en magasin, des bâtiments de l'usine, des fours, du matériel et des maisons d'habitation. Il est possible de reprendre les divers approvisionnements charbons, sables, matières premières, terres réfractaires avec une remise de 15 %, le tout rendu franco à Portieux. La proposition de prix évolue sensiblement en juillet. Jules Bloch qui sert d'intermédiaire annonce un montant de 250 à 300.000 francs<sup>Note859</sup>. De la comparaison faite avec les propositions des autres amateurs, il s'ensuit que celles de Portieux sont seulement équivalentes. Fains ne veut pas interrompre les pourparlers avec les autres verreries et l'affaire, sous une forme ou sous une autre échappe à A. Richard.

La soixantaine d'ouvriers sur laquelle on comptait pour faire fonctionner le cinquième four à six pots qui devait passer à douze pots, va faire défaut.

Fains fusionne avec Bayel<sup>Note860</sup>.

Fin 1913, Legras président de la chambre syndicale des maîtres de verreries de France propose à A. Richard le rachat de la verrerie de Gondoles à Choisy-le-Roi. Le directeur qui n'a jamais entendu parler de cette usine pense qu'elle n'offre pas d'intérêt pour la société<sup>Note861</sup>. La chambre syndicale de la gobeletterie l'achète pour l'éteindre et Portieux paie sa part soit 600 francs.

Ces exemples illustrent les processus mis en place pour éteindre ou racheter des verreries. Portieux participe à l'extinction mais, alors que les sollicitations apparaissent nombreuses, il n'est plus question pour le conseil d'administration d'annexer une nouvelle usine. La force de production de la société suffit ou plutôt on préfère doter les deux usines de Portieux et de Vallérysthal d'outils de production d'une efficacité supérieure. Après la première guerre mondiale, d'autres propositions sont faites à la société qui n'aboutissent pas. Ainsi, en 1922, le conseil d'administration se pose la question de l'achat de la verrerie de Goetzenbrück "exposée dans la zone de l'Est"<sup>Note862</sup>. Pour remonter l'usine, il faut "un homme très compétent et énergique". Le conseil se souvient des difficultés rencontrées avant la guerre par Vallérysthal pour recruter un directeur ; "on a comme bon personnel, sauf exceptions très rares que celui qu'on forme". Ce souvenir décide le conseil à renoncer à cette

offre d'achat. La société s'est déjà intéressée à l'usine de Goetzenbrück en 1914. Cette verrerie occupait alors 825 ouvriers et en outre près de 160 travaillant à domicile (polisseurs).

En 1924<sup>Note863</sup> et 1927<sup>Note864</sup>, le rachat de Meisenthal est à l'étude par le conseil. En 1924, A. Richard ne montre aucun enthousiasme pour cette absorption. Il est plutôt partisan d'un mariage avec Bayel pensant que cela donnerait des résultats intéressants. Ces deux usines de Portieux et de Bayel font d'après lui "la pluie et le beau temps à la chambre syndicale".

En mars, après de longues tractations, les pourparlers sont rompus ; par contre, P. Gilliot ingénieur à Vallérysthal accepte la direction de Meisenthal<sup>Note865</sup>. Cet ingénieur qui a été quelque temps en poste à Portieux également est à l'origine du refus d'André Gérardin, président du conseil d'administration, de reprendre cette question qui surgit à nouveau en novembre 1927. Le président n'accepte pas le passage d'une usine à l'autre. Les maîtres de verreries sont inquiets lorsque se préparent des unions entre usines puissantes ; par exemple au moment où court le bruit d'une fusion possible entre Bayel et Vannes-le-Châtel en 1927<sup>Note866</sup>. Les verreries dynamiques saisissent toutes les occasions de se renforcer. Au cours de l'été 1931, des contacts se nouent entre Bayel-Fains et Portieux. A. Richard se voit proposer une participation à l'usine de Genlis, à 17 kilomètres de Dijon. Genlis fabrique automatiquement gobelets moulés, pots à confiture, bocaux. Il ne donne pas suite à cette affaire mais suggère au président A. Gérardin une union avec Vannes-le-Châtel et Vierzon<sup>Note867</sup>. Veut-il contrecarrer les projets d'âpres concurrents que sont Bayel-Fains ?

La situation financière allant déclinant à partir de 1931, on n'évoque plus de combinaisons quelconques.

Durant les années de forte réussite commerciale, dans une période de pénurie de main-d'oeuvre, ce qui intéresse avant tout la société c'est la conquête d'un personnel qualifié. En fait, ce souhait qui consiste à acheter une force de travail n'est jamais réalisé.

Le recrutement de la main-d'oeuvre dans la décennie de début de siècle pose d'énormes problèmes aux directeurs X. Mougin puis A. Richard. Ils cherchent tous deux des solutions de substitution à un recrutement traditionnel, ce qui crée des situations conflictuelles.

## 5.2 - Les tarifs et les techniques

Les maîtres de verreries procèdent également à des ententes sur les tarifs, ententes sujettes à de nombreux accrocs qui provoquent la déception de A. Richard et son envie de se grouper avec des verreries amies uniquement.

Les conflits les plus fréquents opposent la verrerie belge de Val-Saint-Lambert à Portieux à propos de concurrences déloyales sur le marché américain. Les courriers échangés entre A. Richard et le Val-Saint-Lambert et entre le premier et son représentant Fondeville, disent bien le peu de scrupules mis par les responsables d'usines à respecter les ententes qui dépassent le cadre de la chambre syndicale et les frontières.

Lorsque des liens d'amitiés lient les directeurs, ceux-ci échangent parfois des techniques relatives à la couleur, à la formule de verres à pied, à la composition de bain d'acide. Brocard de Bar-sur-Seine (Aube) donne à A. Richard la formule du polissage de la taille au bain d'acide bien qu'elle ne soit pas bonne "mais elle pourrait parfois vous faire découvrir autre chose. Si j'apprenais quelque chose, je me ferais un plaisir de vous le dire", écrit Brocard au directeur de Portieux en 1908<sup>Note868</sup>.

Suit la formule en question : "2/3 d'acide hydrophorique, 1/3 d'acide sulfurique ; bien mélanger et laisser passer douze heures avant de s'en servir. Le responsable de Bar-sur-Seine explique que "l'acide hydrophorique" n'existant pas, il a essayé "l'acide hydrosilicique" mais qu'il n'a obtenu aucun résultat.

Certains approvisionnements, tel le sable, créent des liens de dépendance entre usines. A cet égard, nous l'avons vu, Portieux s'efforce de s'adjuger le monopole de cette matière première essentielle pour la composition du verre.

Des ententes essaient de se nouer à propos d'autres matières premières. Ainsi, en 1914, A. Richard tente de fonder une sorte de consortium pour l'achat en gros de carbonate de chaux.

Sur la proposition de J. Sépulcre, directeur de la société nouvelle de la verrerie de Gironcourt, A. Richard étudie la création d'une sorte de groupement d'exploitation coopérative. Il compte obtenir l'adhésion de Vannes-le-Châtel, Bayel-Fains, Croismare, La Rochère, Clairey, Nancy et Bar-sur-Seine et procède à une évaluation des besoins. Bayel-Fains ne veut pas communiquer son chiffre à partir duquel, un expert peut aisément déduire la quantité de verre produit. Portieux consomme quarante tonnes de carbonate par an ; Vannes-le-Châtel de douze à quinze tonnes ; La Rochère neuf tonnes ; Clairey de dix à douze tonnes ; A. Richard évalue les besoins de Bayel à vingt tonnes. Il juge par conséquent le total trop faible pour espérer former une société<sup>Note869</sup>.

Les rapports de complicité entre verriers se soudent sur la base de liens amicaux anciens ; de liens familiaux ou de formation intellectuelle et professionnelle commune. Ces différents aspects peuvent d'ailleurs se mêler. Les Thouvenin, amis des Richard, sont parents avec E. Schmid de Vannes-le-Châtel. Les membres de ces familles ont été formés à l'Ecole centrale des Arts et manufactures. Bien que partis de Vallérysthal pour Vierzon-Forges, les Thouvenin continuent d'entretenir d'excellentes relations avec la verrerie de Portieux. A. Richard entretient également de bons contacts avec A. Daum qu'il appelle dans ses courriers "mon cher Antonin" et lorsqu'il s'adresse à la famille Daum : "ses vieux amis de Nancy". Les contacts restent toujours chaleureux entre les Didot de la verrerie de Clairey, parents de X. Mougin, et le directeur de Portieux.

Dès le rachat de l'usine vosgienne par Vallérysthal, le mouvement commercial est relancé. Entre 1880 et 1914, les ventes de Portieux égalent, voire dépassent, celles de Vallérysthal en quantité et en qualité. Ce succès est dû à la restauration de l'outil industriel mais aussi à la bonne organisation d'un large réseau de représentants parmi lesquels se distinguent ceux qui diffusent les produits à l'exportation, entre autres Fondeville et Bloch. L'excellente tenue des exportations entre 1900 et 1914 est due, en particulier, à l'action de ces deux hommes. Le marché de l'exportation permet à l'usine de tenir le cap avant 1930 puis la crise vient annihiler tous les investissements consentis.

Les différents niveaux d'ententes entre maîtres de verreries, ententes facilitées par l'appartenance à la chambre syndicale et par les liens d'amitiés ou familiaux, donnent l'image d'un cartel qui se défend pour assurer une bonne tenue des produits et des prix face à la redoutable concurrence tchécoslovaque et allemande. Après 1950, l'ère des gobeletteries à la main semble révolue.

## CONCLUSION

Unique rescapée des verreries forestières vosgiennes, la verrerie de Portieux aurait probablement disparu avant la fin du XIXe siècle si le conflit franco-prussien n'avait éclaté.

La société << Mougin frères >> destinée à être vendue tombe alors dans l'escarcelle d'une solide société anonyme, située en territoire annexé, celle de Vallérysthal à la tête de laquelle se trouvent des hommes qui possèdent fortune et compétences techniques.

La << vieille verrerie >> de Portieux dispose, il est vrai, d'une artère vitale : le raccordement à la ligne de chemin de fer de l'Est et d'une deuxième artère qui vient s'ajouter dans les années 1880 : le canal de l'Est. Ainsi, le mouvement du commerce et l'approvisionnement en matières premières et combustible en sont grandement facilités.

Les capitaux de Vallérysthal, les dirigeants du conseil d'administration et de l'usine, l'apport d'ouvriers fuyant l'annexion vont littéralement transformer la verrerie de Portieux.

La période 1880-1914 peut, à juste titre, être considérée comme la phase de réussite de la verrerie malgré un contexte du commerce qui est loin d'être favorable. La production dépasse alors en quantité et souvent en qualité celle de << l'usine mère >> de Vallérysthal.

L'embauche d'ingénieurs, l'enracinement des ouvriers, la mise au point de techniques de travail en série grâce à l'amélioration du coupage - rebrûlage, la construction de fours siemens, l'achat de carrières de sable sur la Marne sont autant d'éléments qui favorisent la relance et le développement de Portieux ; en témoigne l'extension importante du réseau des représentants à travers la France mais aussi à travers le continent américain et l'Extrême-Orient.

Deux familles marquent cette réussite de leur empreinte : d'abord celle des Mougins qui, par leurs alliances matrimoniales, se trouve à la tête de l'usine jusqu'au décès du directeur Xavier Mougins en 1912. En réalité, la dynastie Mougins se prolonge au travers d'André Gérardin, président du conseil d'administration jusqu'en 1942 ; ce dernier étant tout à la fois neveu et gendre de Xavier Mougins. La famille Richard ensuite : Jules et son fils Adrien, l'homme dont le souvenir reste très vivant aujourd'hui encore à la Verrerie de Portieux. La famille Richard, très liée aux Mougins, se prolonge elle aussi au travers d'Auguste Moulin, gendre d'Adrien Richard, et d'André Hanus, neveu de ce dernier..

Sous l'impulsion d'Adrien Richard, l'usine est relancée après la première guerre mondiale, notamment par le développement du marché Sud-américain que dirige la famille Bloch.

Par la suite, l'effondrement de ce marché conjugué à la crise du commerce des années 1930 contribue à dérégler la marche de l'usine qui connaît une véritable déchirure avec la grève du 30 novembre 1938. L'intervention de l'Etat par le biais des lois sociales accélère en outre la disparition du paternalisme.

Alors qu'elle avait su surmonter bien des difficultés depuis sa création de 1705, la verrerie n'a pas su passer de techniques quasi artisanales à des procédés de fabrication automatique.

Si les améliorations techniques de la fin du XIXe siècle avaient permis à Portieux de produire en série des objets de qualité, la mécanisation qui se solde par un échec retentissant et irréversible précipite le déclin de l'usine. Cet échec s'explique par des difficultés techniques objectives mais également par le refus des ouvriers de consacrer toute leur énergie à une production qui fait fi d'un savoir-faire patiemment acquis et qui exige une technicité nouvelle. Le métier de verrier doit pour cette "aristocratie ouvrière" rester un métier d'art qui garantit l'indépendance et la créativité de l'homme. Ne demeurent vivaces que les verreries automatisées qui produisent en série et à prix compétitifs [exemple Arques] ou les verreries qui produisent des objets de luxe [exemple Saint-Louis (Moselle) ; Baccarat (Meurthe-et-Moselle)].

Il est donc possible de penser qu'une création artistique renouvelée par la recherche de formes, de couleurs, de produits aurait permis à cette verrerie de conquérir un nouvel espace de vente. Or, comme on l'a vu, Portieux n'a jamais su se doter d'un atelier de création digne de ce nom.

Dans les années 1950, les tensions se font vives avec Portieux Centre, l'usine vend ses bâtiments écoles et c'est la commune qui construit alors une école maternelle... Le bouleversement de l'habitat ouvrier, on rase des cités pour édifier des HLM, témoigne également de la fin d'une époque.

La deuxième partie du XXe siècle est extrêmement agitée. L'usine connaît les situations de liquidations suivies de reprises parfois hasardeuses. Quelques ouvriers perpétuent actuellement la tradition verrière du travail à la main. Leur histoire méritera d'être consignée parce qu'elle reste l'expression d'un courage quotidien, une aventure humaine ; celle de nombreuses générations qui se sont succédées autour des fours et

qui ont formé la << grande famille des verriers >>.

## GLOSSAIRE

- Arche :

- ◆ sorte de four-tunnel de recuit où les verres et plus généralement les pièces de verrerie effectuent sur un tapis roulant un voyage de plusieurs heures de refroidissement progressif. Ce voyage est destiné à éviter les tensions internes dues à la différence de refroidissement des parties plus ou moins épaisses de chaque pièce. L'absence de recuisson entraînerait, tôt ou tard, l'éclatement des pièces.

- Bousillage :

- ◆ fabrication d'objets à usage personnel et à effet d'entraînement.

- Canne :

- ◆ longue tige creuse en métal, servant à cueillir et à souffler la paraison.

- Chef de place :

- ◆ ancien ouvrier monté en grade qui coordonne le travail en équipe et assume les tâches les plus délicates.

- Choisisseuse :

- ◆ ouvrière qui contrôle les pièces et écarte celles qui sont défectueuses.

- Décalottage :

- ◆ lorsque le verre sort de l'arche de recuit, il est aux trois quart fermé dans sa partie supérieure par une calotte où était attachée la canne du souffleur. Le coupage s'effectue à hauteur désirée par un choc thermique à l'aide d'un chalumeau.

- Ferret (ou pontil) :

- ◆ longue canne pleine servant à transporter le verre.
- Flettage :
  - ◆ après le coupage, les bords restés tranchants sont flettés, c'est-à-dire rendus lisses par usure sur une bande abrasive.
- Four :
  - ◆ l'âme de la halle ; il est de forme circulaire avec pots ou rectangulaire avec un bassin de fusion continue.
- Grosil :
  - ◆ débris de verre qui mélangés à la composition en accélère la fusion.
- Halle :
  - ◆ cœur de l'usine où naissent les produits verriers. On a l'habitude de comparer le travail des ouvriers qui s'activent autour du four à une sorte de ballet composé de multiples figures.
- Moufle :
  - ◆ four de recuit qui fixe le décor.
- Outils :
  - ◆ les ciseaux qui servent à couper le verre à chaud et les pinces dont le verrier utilise les pointes, le tranchant ou le dos pour étirer ou modifier la forme de la paraison, sont les outils traditionnels de la profession.
- Paraison :
  - ◆ forme initiale du verre chaud ou partie du verre dans laquelle on boit.
- Porteur à l'arche :

◆ ouvrier chargé de transporter le verre terminé à l'arche de recuisson.

• Rebrûlage :

◆ fusion superficielle qui intervient après le flettage pour arrondir le buvant du verre.

## ANNEXE

### ANNEXE I : Elections de 1902 - refrains satiriques

#### Elections de 1902 : Avenir Républicain du 27 avril 1902

Paroles et musique de KIKIVEU - PA -D'GOTIE

AIR : Mon p'tit Nicolas

- 1er couplet
- Vrais républicains
- Voici bientôt l'heure
- D voter pour Mougin
- Et d mettre en demeure
- Ce pauvre Gautier
- D bien vite vite se cacher.
- 
- S'il ne veut assez ) bis
- Nous faire rigoler )
- 
- 2ème couplet
- L'chevalier Gautier,
- Sans avoir la chance
- D'être député
- Pourra, c'la compense
- Aller près d'Nancy
- Dans un tilbury
- 
- Et se faire nommer ) bis
- Par les alliés... nés )
- 
- 3ème couplet
- V's auriez bien mieux fait
- D rester capitaine,
- S'avez démissionné,
- L'armée n'a pas d'veine.
- Du premier Léon
- Souvenez-vous donc,
- 
- Vous pourrez r'passer ) bis
- S'rez pas député )

- 
- 4ème couplet
- C'est Monsieur Mougin
- Qui aura la pomme
- Et nous ce pantin
- De Monthureux-sur-Saône
- Qui s'sert d'mélinite
- Pour le faire danser
- 
- Aussi d'eau bénite ) bis
- Pour se purifier )
- 
- 5ème couplet
- D'être député
- Ce n'était qu'un rêve,
- Je s'rai black boulé,
- Que vite on m'achève,
- Ma tête va éclater,
- J'nai plus d'tranquillité
- 
- On va m'enterrer ) bis
- Si ça doit durer )
- 
- 6ème couplet
- Gaiement, mes amis,
- Allons tous à l'urne,
- Et qu'not' bulletin mis
- Renvoie dans sa turne
- L'faux républicain
- Qui n'march'pas pour rien,
- 
- Allons au scrutin ) bis
- Bons républicains )

A la suite de la déclaration de candidature de Gautier, l'Avenir Républicain imagine un drame politique en trois tableaux intitulé "le candidat malgré lui".

Ci-dessous le premier de ces trois tableaux :

- Gautier, Belle Maman.
- 
- Gautier renfrogné et triste
- 
- Seigneur, ayez pitié de moi. Donnez moi la paix, la tranquillité, un bon appétit et du sommeil
- 
- Belle maman entrant
- 
- Mon gendre, vous allez sauver la Fance !
- Vous allez être député !
- 
- Gautier
-



- Belle maman, j'ai encore bien mal à la tête.
- Vous savez que j'ai été très souffrant dans le temps.
- 
- Belle maman
- 
- Vous serez député, mon gendre. Votre tête n'est qu'un accessoire, mais je veux un gendre député.
- 
- Gautier sanglotant
- 
- Vous me ferez mourir, j'ai mal à la tête, vous dis-je.
- 

## **ANNEXE II : Banquet républicain de Mirecourt, 6 avril 1902**

### **Discours de Mougin paru dans l'Avenir Républicain du 13 avril 1902**

- Messieurs,
- Lorsque le 22 mai 1898, j'avais l'honneur de vous remercier de la nouvelle marque de confiance que vous veniez de me donner en me désignant une fois de plus comme votre représentant au parlement, je vous disais : "je suis républicain modéré, ce qui ne veut pas dire modérément républicain." Je crois avoir prouvé par mes actes et par mes votes que je ne vous ai pas trompés (applaudissements, cris : vive MOUGIN !).
- 
- Oui, Messieurs, je suis resté républicain modéré, mais sincèrement, énergiquement républicain, prêt à défendre la République, attaquée de tant de côtés à la fois et d'une façon d'autant plus perfide que ses ennemis ont le soin de s'affubler de masques divers pour mieux tromper les électeurs et chercher ainsi à surprendre la bonne foi du corps électoral (applaudissements).
- 
- Il m'est doux de remplir ce devoir de défense républicain, je n'ai, du reste, pour le faire, qu'à obéir à ma conscience et me souvenir de mes promesses (vifs applaudissements).
- 
- Il est vrai que ma conduite politique m'a valu les injures incessantes de la presse réactionnaire. Je m'en suis réjoui et il me semble que j'en suis honoré (vifs applaudissements).
- 
- Tout le vocabulaire de ces bons journaux y a passé : vendu, traître, dreyfusard, franc-maçon, sectaire, collectiviste, brigand cosmopolite même, tels sont les compliments qui m'ont été adressés (applaudissements).
- 
- Si vous le voulez bien, je ne retiendrai de cette jolie collection de sobriquets que ceux me permettant de m'expliquer devant vous avec la plus entière franchise, car je ne suppose pas que vous puissiez me faire l'injure de croire que je suis un vendu, un traître ou un collectiviste (applaudissements).  
Franc-maçon, je ne le suis pas non plus.
- 
- Dreyfusard ! Ah ! Messieurs, l'on s'en est servi, on s'en sert et l'on s'en servira encore de cette qualification dont la réaction toute entière a fait une arme puissante avec laquelle elle a exploité d'une façon odieuse le patriotisme de nos vaillantes populations (applaudissements).
- 
- Et pourtant, ce mot de Dreyfusard est tout simplement idiot, par la raison qu'il est vide de sens (applaudissements).
-

- S'il est en effet synonyme de traïte, de vendu, d'ennemi de l'armée, il y a bien peu de Dreyfusards en France et je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas de ce nombre.
- 
- Si, au contraire, il s'applique à ceux qui tout en aimant sincèrement l'armée, en la voulant puissante, solide, disciplinée, respectée, à tous ceux qui aiment aussi la justice, la justice pour tous les Français sans exception, pour l'armée elle-même, car sans la justice, l'armée ne saurait exister, eh bien ! Messieurs, je déclare très franchement que je suis de ceux-là (applaudissements).
- 
- C'est dans cet ordre d'idées, qu'après la découverte du faux du Colonel HENRY, j'ai cru, comme Monsieur MELINE lui-même, la révision nécessaire. C'est dans ce même ordre d'idées que j'ai voté contre la loi de dessaisissement, car il m'a semblé que cette loi était une véritable injure adressée à la Chambre criminelle de la Cour de cassation, et je ne pouvais admettre qu'on méconnaît ainsi l'intégrité, la loyauté de magistrats éminents, d'une institution qui fait l'honneur de la France.
- 
- J'ai défendu la justice qui est la base de la civilisation, j'ai défendu l'armée qui est la sauvegarde de notre patrie et je suis prêt à la défendre encore (salve d'applaudissements).
- 
- Je ne puis vous en donner de meilleure preuve qu'en vous rappelant le jour où mon collègue Camille KRANTZ, alors ministre de la guerre, montait à la tribune pour demander à la Chambre la mise en accusation du Général MERCIER (bravos prolongés).
- 
- J'ai voté contre la proposition qui était faite, ne voulant pas qu'un Général français fût traîné par devant un tribunal.
- 
- Vous apprécierez, Messieurs, comment il convient de juger le véritable patriotisme (applaudissements unanimes).
- 
- On m'a traité aussi de sectaire, et cela par la raison que j'ai voté la loi sur les associations, loi scélérate, disent tous les réactionnaires, parce qu'elle entrave leurs projets.
- 
- Eh bien ! oui, je l'ai votée sans la moindre hésitation, non comme une loi de persécution religieuse, mais bien comme une loi de préservation républicaine, destinée à empêcher l'accaparement de la fortune publique, la continuation d'une propagande dont le but est de saper nos institutions (applaudissements).
- 
- La soutane n'est pas faite pour les politiciens, le prêtre doit se donner tout entier à sa mission et ne pas se livrer à des agissements qui tendent à séparer la nation en deux camps ennemis, agissements qui ont amené tous les gouvernements, aussi bien monarchiques que césariens, à recourir à des mesures identiques (applaudissements).
- 
- Oui, Messieurs, je l'ai votée cette loi, bien que je tiennne autant que qui que ce soit à la liberté de conscience, bien que j'aie horreur de la persécution.
- 
- C'est tellement vrai que j'ai tenu à faire rectifier il y a quinze jours une erreur de l'Officiel qui me désignait comme ayant voté une suppression du crédit afférent aux aumôniers de la flotte ; c'est tellement vrai, que j'ai fait construire l'an dernier, à la Verrerie de Portieux, avec l'assentiment de ses actionnaires, une église qui a coûté fort cher, que je n'ai jamais refusé quoique ce soit à la cure de Portieux ; qu'enfin je me suis fait un véritable plaisir de rendre service à tous les prêtres qui ont eu recours à ma bonne volonté (applaudissements répétés).
- 
- Je dois ajouter que si notre population ouvrière avait été protestante, juive ou mahométante, je n'aurais pas hésité à faire construire aussi bien un temple qu'une synagogue ou qu'une mosquée, si le besoin

s'en était fait sentir.

- 
- Ici encore, vous apprécierez et vous vous demanderez si les véritables sectaires ne sont pas dans les rangs de ceux qui m'accusent (salve d'applaudissements).
- 
- J'arrive à l'accusation la plus grave et peut-être la plus motivée qui ait été portée contre moi : brigand cosmopolite !
- 
- Si je suis cosmopolite, j'appartiens certainement à la variété la moins dangereuse, à la famille des cosmopolites sédentaires, car je n'ai pas quitté la Verrerie de Portieux depuis 60 ans (approbations).
- 
- Mais, Messieurs, je dois vous l'avouer très franchement, j'ai quelque chose du brigand, bien que n'ayant encore dévalisé personne. Je suis en effet tenté de prendre dans la bourse de mes confrères en industrie quelques pièces de monnaie et de consacrer les ressources provenant de ces larrons aux retraites ouvrières (très bien, très bien).
- 
- Vous savez déjà que je me suis très sérieusement occupé de cette question, que j'en ai causé longuement avec le Président du Conseil et que, sur la demande du Ministre du commerce, la commission spéciale de la Chambre a adopté quatre des desiderata que j'avais formulés.
- 
- J'espère mieux encore, et je n'ai pas besoin de vous dire que je ne ménagerai ni mes peines ni mes démarches pour essayer de faire enfin aboutir une loi qui assurera du pain à tous les travailleurs âgés, invalides ou affaiblis par le dur travail, aussi bien aux travailleurs des champs qu'à ceux des villes (applaudissements).
- 
- Cette loi me tient au coeur, Messieurs, parce que j'ai pu, depuis bien des années déjà constater les effets bienfaisants de la mutualité de la solidarité (applaudissements).
- 
- Vous n'ignorez pas, en effet, que depuis vingt-six ans, une caisse de secours et de retraite fonctionne à la Verrerie de Portieux, que cette institution assure actuellement à soixante et un ouvriers âgés ou infirmes des pensions viagères variant entre deux cent cinquante et six cents francs, la moyenne de ces pensions était de quatre cent cinq francs par an ; qu'enfin, tout en imposant aux ouvriers de Portieux une charge très légère (un pour cent de leurs salaires), cette caisse de secours et de retraite a pu depuis sa fondation, distribuer plus de six cent mille francs de secours (applaudissements prolongés).
- 
- Ah ! Messieurs, s'il en était ainsi dans la France entière, la lutte entre le capital et le travail serait terminée, la confiance réciproque entre les ouvriers et les patrons régnerait partout et assurerait à la France la paix intérieure la plus absolue (vifs applaudissements).
- 
- Qu'il me soit donc permis de dire depuis ici aux patrons qui peuvent hésiter encore : marchez, marchez sans crainte dans la voie de la mutualité, de la solidarité ; ne craignez rien, vous n'avez que des résultats satisfaisants à en attendre (applaudissements). Laissez-moi dire à un certain nombre de mes collègues de la Chambre, hésitants ou peureux : marchez aussi ; ce n'est pas en ergotant sur des détails, en cherchant soit à entraver le vote de la loi, soit à la rendre improductive, que vous rendrez des services à votre pays et que vous assurerez la grandeur de la Patrie (applaudissements prolongés, cris, vive MOUGIN).
- 
- J'en ai fini, Messieurs, avec le passé et ses injures ; je vous demande la permission de vous parler un peu de l'avenir.
- 
- La République va recevoir un assaut terrible ; mais rassurez-vous, elle en sortira triomphante et ses

ennemis mordront de nouveau la poussière (applaudissements, cris, vive la République !).

- 
- Monarchistes, césariens, cléricaux, antisémites, faux-ralliés, républicains timorés ou soit disant progressistes sont coalisés sous un même drapeau qui passe du noir au blanc et qui n'est autre chose que l'étendard de la réaction ; leurs programmes varieront quelque peu pour mieux tromper les électeurs, bon nombre de candidats se diront républicains. Ils sont tous nationalistes pour la circonstance et leur premier but est de s'emparer du pouvoir (applaudissements).
- Hélas, s'ils venaient à réussir, la discorde la plus absolue régnerait à bref délai dans leurs rangs, et de cette discorde sortirait vraisemblablement ou la guerre avec l'étranger comme moyen de ralliement, ou la guerre civile (applaudissements).
- 
- J'ai trop de confiance dans la clairvoyance des électeurs, dans leur amour de la République, dans leur attachement aux libertés conquises il y a un siècle au prix de tant d'efforts, pour pouvoir supposer un instant qu'ils se laisseront prendre aux pièges tendus sous leurs pas (applaudissements).
- 
- Oui, Messieurs les Electeurs, rappelez-vous ce que la République a fait déjà. Elle a doté la France d'une armée qui fait l'admiration du monde entier, qui est l'une des plus forte, si ce n'est la plus forte de l'Europe. Nos frontières sont hérissées de forteresses imprenables, notre flotte est devenue quatre fois plus puissante qu'il y a trente ans, notre domaine colonial a sextuplé, notre influence dans le monde n'a jamais été aussi complète depuis près d'un siècle, enfin nous avons conquis les sympathies de la nation la plus puissante, et nous sommes devenus ses alliés fidèles. La récente visite du Tsar a été la consécration définitive de cette alliance (bravos prolongés).
- 
- Quoiqu'en disent les journaux réactionnaires, la France n'a jamais été si riche ; aussi vient-elle, malgré la fuite des capitaux réactionnaires, fuite avancée d'une façon à la fois naïve et si peu patriotique, par ceux qui détiennent ces capitaux, la France, dis-je, vient de traverser allègrement une crise industrielle et commerciale des plus intenses, et cela pendant que toutes les nations voisines en souffraient d'une façon lamentable.
- L'encaisse métallique de la Banque de France, notre ressource suprême en cas de guerre sérieuse, n'a jamais atteint le chiffre actuel.
- 
- Tout cela est évident, saute aux yeux et c'est à ce moment même qu'avec un ensemble touchant, le parti réactionnaire s'écrie : "Où allons-nous ? notre armée agonise, le collectivisme nous étreint, la banqueroute est à nos portes" (rires).
- 
- Est-ce donc là du patriotisme et surtout de la loyauté car ces prophètes de malheur ne croient pas un mot à ce qu'ils disent.
- 
- Et ce n'est pas tout : la République n'a-t-elle pas réalisé nombre de réformes importantes, n'a-t-elle pas garanti d'une façon complète la sécurité des travailleurs. N'a-t-elle pas organisé l'assistance publique, répandu partout l'instruction, augmenté et amélioré nos voies de communication, nos chemins de fer, nos canaux, etc, etc (applaudissements).
- 
- Il serait trop long d'énumérer toutes ces réformes et je ne veux pas, Messieurs, abuser de votre attention. Pourtant, je dois avouer que l'on a pas fait assez encore pour l'agriculture, pour tous ceux qui peinent, qui travaillent pour vivre et qui ont bien droit à une vie meilleure. Il y a là des réformes importantes à réaliser.
- 
- C'est, à mon avis, de ces nouvelles réformes que la Chambre aura à s'occuper : organiser les oeuvres de mutualité, de solidarité, les subventionner au besoin ; réduire au minimum possible, sans compromettre la force de notre armée, la durée du service militaire ; venir en aide à l'agriculture sous toutes les formes possibles, opérer une meilleure répartition des impôts, répartir les charges d'une

manière plus équitable et faire supporter la majeure partie par ceux qui en souffriront le moins, s'occuper, en un mot, du sort des petits et des humbles, telle sera sa tâche, je l'espère bien. Mais rappelez-vous, Messieurs, que pour faire aboutir de semblables réformes, il faut écarter de la nouvelle Chambre les ambitieux et les égoïstes, il faut que cette Chambre soit sincèrement, franchement républicaine ; rappelez-vous enfin, qu'il ne suffit pas, pour être vraiment patriote, vraiment républicain, d'aimer l'armée, d'aimer la France ; il faut aussi aimer les Français et surtout les déshérités de la fortune (applaudissements prolongés).

- 
- Un mot encore, Messieurs, si vous me le permettez. La France, un moment troublée par une crise intense, par des clameurs diverses, a semblé hésiter un instant ; elle s'est pour ainsi dire arrêtée dans son élan vers un idéal meilleur, immobile, attentive, elle regarde l'avenir.
- 
- Devant elle, trois larges avenues sont ouvertes.
- 
- A droite, bon nombre de gens affublés de masques divers, coiffés, pour la circonstance, de superbes bonnets phrygiens, pérorant, gesticulant, s'agitant. C'est à qui criera le plus fort : vive la République ! vive l'armée !
- 
- En soulevant un peu les masques, on reconnaît bien vite, dans le nombre, les ROCHEFORT, les JUDET, les COPPEE, les LEMAITRE, le père DUBAC, le Prince VICTOR, CASSAGNAC, le Duc d'ORLEANS, DRUMONT, MERCIER et tant d'autres. Singulier amalgame ! singulière mascarade ! (applaudissements).
- A côté, et dans cette même avenue, bon nombre de badauds, bouche bée, regardant sans trop comprendre et finissant par crier à leur tour : vive l'armée !
- 
- Enfin, Messieurs, au centre et légèrement à gauche, une troisième avenue, largement ouverte, plus peuplée que les deux autres. On n'y découvre aucun masque, les habitants y travaillent et s'entraident, on y voit régner l'activité qui indique la prospérité.
- 
- A l'horizon, les rayons du soleil levant indiquent l'aurore d'un beau jour ; au centre, la statue de la République éclairant aussi le monde, à ses pieds, abrité sous les plis, du drapeau tricolore, le gardien vigilant, le Président LOUBET (vive la République, vive LOUBET).
- 
- La bonne harmonie règne, pas un cri discordant, les travailleurs se contentent de jeter de temps à autre un regard attendri sur l'image de la République et sur le drapeau de la France. Dans le calme, une seule voix, celle du Président LOUBET, s'élève et dit : "Dormez en paix, je garde celle que vous aimez" (applaudissements).
- 
- C'est dans cette grande avenue de concentration républicaine que la France veut entrer. Nous y entrerons avec elle, nous l'y précéderons même et nous effeuillerons des fleurs sur sa route pour lui permettre d'aller tendre les bras à la République et de reprendre avec elle son essor vers le progrès et la fraternité (vifs applaudissements).
- 
- Messieurs,
- 
- C'est en l'honneur de la France, unie à jamais à la République, que je lève mon verre et que je bois à la démocratie française (tonnerre d'applaudissements ; cris : vive la République, vive MOUGIN).
- 
- Le Maire de Mirecourt DERISE prend ensuite la parole puis, c'est au tour du Docteur LARDIER (Conseiller général) de faire l'éloge de MOUGIN.
- 
- LARDIER rappelle que MOUGIN n'a pas suivi MELINE dans sa nouvelle évolution.

## **ANNEXE III : Liste des ouvriers honorés lors de la visite du ministre Ruau**

- Constantin Faltot (1853/1873)
- Louis Wibratte
- Jean-Baptiste Bichet (1866/1875)
- Auguste Breton
- Charles Clop (1868/1875)
- Charles Domptail
- Joseph Harley
- Louis Hubert
- Antoine Jaxel
- Prosper Joly
- Mle Irma Laurent
- Léon Néant
- Auguste Playe
- Jean-Baptiste Roehr
- Pierre Roehr
- Antoine Serrières
- Robert Richy
- Edouard Bégard (1861/1872)
- Eugène Thomas
- François Wathier
- Emile Bournique
- Edouard Chaffard
- Louis Desbuisson
- Charles Fleurance
- Charles Henquel
- Théophile Henry
- Guillaume Hubert
- Jean-Baptiste Jaxel
- Justin Laurent
- Mme Veuve Mathieu
- Alexandre Provins
- Mme Veuve Pié
- Joseph Roehr
- Antoine Roehr
- Jules Schilt
- Emile Thomas
- Jules Bailly

## **LISTE DES ENFANTS RECRUTES EN Espagne PAR L'ABBE SANTOL EN JUIN 1912**

1. Emiliano Miguel né le 30 juin 1894 à Castel Delences, province de Bargas.
2. Esteban Rojas né le 3 août 1899 à Abajaz.
3. Manuel Rojas Alonso né le 12 février 1898 à Abajaz.
4. Guillemo Miguel Abredo né le 10 février 1896 à Abajaz.
5. Isar Rojas Costeron né le 23 février 1898 à Abajaz.
6. Mathias Rodriguez né le 24 février 1897 à Abajaz.
7. Léonao Valejo Rodriguez né le 13 janvier 1899 à Hermovilla.

8. Léandro Cueva Ruiz né le 5 avril 1897 à Hermovilla.
9. Domingo Lanos Iruiz né le 12 mai 1894 à Quintanaelez.
10. Prudencio Lanos Iruiz né le 28 avril 1899 à Quintanaelez.
11. Dorotéo Ortiz Y'Gomès né le 7 février 1899 à Novas de Bureba.
12. Julian Martinez Padronès né le 29 janvier 1898 à Briviesca.
13. Alvaro Cuartango Huidobès né le 20 février 1898 à Briviesca.
14. Mariano Del Barrio Saez né le 10 juin 1899 à Briviesca.
15. Francisco Labar Semano né le 3 avril 1898 à Briviesca.
16. Hergono Fernandez Roja né le 20 novembre 1898 à Briviesca.
17. Thomas Ear Achiaga né le 19 juin 1898 à Briviesca.
18. Angel Agnaron Y Gonzalès né le 10 octobre 1898 à Briviesca.

## Session de Novembre.

L'an mil neuf cent dix-huit le vingt cinq novembre à quatre heures  
le Conseil municipal de Portieux s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances  
sous la Présidence de M. Adrien Richard, maire.

Étaient présents: M. M<sup>rs</sup> Clerc, Costin, Dubuis, Dumoulin, Fèvre, Herquel,  
et Richard.

M. Richard a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire président l'assemble pour la première fois depuis la mobilisation suivante: Messieurs,

Il y a quatorze jours, le 11 novembre 1918, date à jamais mémorable et précieuse, le canon des armées alliées annonçait sur tout le front, de Salonique et jusqu'à Jérusalem, que l'Allemagne et son orgueilleux satellite, le Droit précipitait enfoncé le Haut-Atlas.

N° 1172  
Hommage de reconnaissance à une glorieuse armée de la Victoire.

Si je vous ai réunis aujourd'hui c'est pour que nous soyons tous en une noble attitude de la plus incomparable des Victoires. L'hommage le plus profond et de notre sincère admiration.

C'est un grand Citoyen qui, dans les heures les plus sombres, ne désespère et toujours relève les courages défaillants, à celui qui, dans les tranchées à notre valeureux poêle, qui avait froid la chaleur de sa parole celui qui fut si bien choisis ceux qui pouvaient gagner la guerre, c'est que de notre humble mairie de village nous adressons l'expression de notre confiance et de notre entière confiance.

C'est de tout notre cœur, Messieurs, que dans nos remerciements à le Maréchal Joffre, vainqueur de la Marne, le Maréchal Foch, le héros de Somme, devenu le glorieux vainqueur d'aujourd'hui, le Maréchal Pétain, le général de Castelnau, le vaillant défenseur de Nancy et de tous nos alliés de tous rangs et Douglas Haig et Pershing et tous les autres de la même et profonde reconnaissance.

Je n'oublie pas, Messieurs, le tribut de douloureuse affection que nous adressons à nos chers disparus, à nos chers blessés, à nos chers prisonniers.



# Immeubles.

## Annexe 5 Constructions en cours d'exécution

N°	Désignations des Constructions	Montant en francs	Observations
1°	Améliorations diverses de tout le terrain électrique	13000	
2°	Installation dans la Nouvelle 1 <sup>re</sup> de 2 moteurs 45 <sup>ch</sup> et 1 m. de 15 <sup>ch</sup>	10500	
3°	Installations dans la salle des Moteurs à un petit moteur pour les ventilateurs	1350	
4°	Installation de 2 moteurs dans la salle des mach. à vapeur	4200	
5°	Déplacement de la voie circulaire et de l'appendice pour l'axe des rails 370		
6°	Exécution de 1000 quai de déchargement des charbon à la station électrique.	1950	
7°	Réparations à nos puits du quai de la Gare de Généracourt.	200	
8°	Términaison et réparations complètes au Tour n° 2	9200	
9°	Excécution du raccord de la conduite de Morelle avec la ligne de table.	350	
10°	Excécution de l'attelage de la conduite de Parbelouze, ainsi que de la pension, jusqu'à la stat. électr.	480	
11°	Construction de 3 puits circulaires		
12°	" " 4 mach. à 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>es</sup> étages		
13°	" " 4 mach. à 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>es</sup> étages		
14°	" " de 4 tours de retouche		

# Immeubles.

## Constructions nouvelles terminées

N <sup>o</sup> ordre	Description des constructions	Prix à valoir	Niveau du 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1908	Niveau du 30 juin
1 <sup>o</sup>	11 machines à boiler les 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> , 4 <sup>o</sup> , 5 <sup>o</sup> , 6 <sup>o</sup> , 7 <sup>o</sup> , 8 <sup>o</sup> , 9 <sup>o</sup> , 10 <sup>o</sup> , 11 <sup>o</sup> Maison de l'Estime	3800 <sup>fr.</sup>		100
2 <sup>o</sup>	Construction de 200 grilles balustrées en acier à usage de punitionnel des grilles	58200		200
3 <sup>o</sup>	Installation dans le bâtiment de chauffage de l'eau et des appareils à brûler du gaz.	2800		800
4 <sup>o</sup>	Installation de la machine à eau à l'usage des cages à la Station électrique	5800		500
5 <sup>o</sup>	Réfection totale du Four n <sup>o</sup> 3 brûlant gaz oxygéné.	9500		300
6 <sup>o</sup>	Construction d'une avenue à l'abri du coupage (Voy. de Chambréault).	8500		200
7 <sup>o</sup>	Construction d'une avenue à la Station n <sup>o</sup> 10 sur 7 lignes de voitures	2600		200
8 <sup>o</sup>	Construction d'une avenue de 100 mètres sur 7 lignes de voitures de la Station n <sup>o</sup> 10	1900		200
9 <sup>o</sup>	Construction de 2 escaliers métalliques à passer des places.	2950		250
10 <sup>o</sup>	Construction de 100 grilles balustrées en acier ouvrières	4850		250
11 <sup>o</sup>	Installation répétitive en la prise d'eau dans la fosse à la Station de l'eau	950 20		150
12 <sup>o</sup>	Construction de 100 grilles balustrées en acier ouvrières	6950		150
13 <sup>o</sup>	Construction de 100 grilles balustrées en acier ouvrières			150

# Immeubles.

## Constructions nouvelles terminées

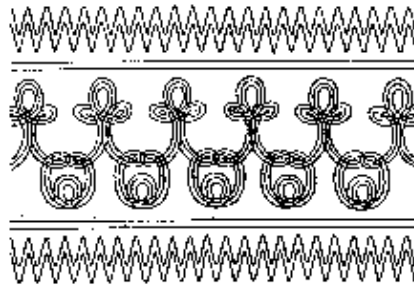
Designations des Constructions	Prix de revient	Moins coté au 12 7 <sup>6</sup> 1906	Moins au 30 Juin 1907
	143660 80		5560 80
Aménagement & entourage de 7 jardins à proximité du personnel nouveau- 247 55	815 40		115 40
Installation d'une conduite d'eau amenant l'eau de Barcelonne à la pansion et à la boim qui lui est reliée	765 07		165 07
Construction d'un bâtiment devant renfermer les chaudières et la gr. ne électrique de la Station électrique	47300		
Construction de la cheminée p <sup>o</sup> 1 <sup>o</sup> 2 <sup>o</sup>	11900		
Installation d'un réfugierant destiné à la récupération des eaux de condensation à la Station électrique	4850		150
Installation d'un compresseur au couppe	2250 50		150
Construction par l'usine de T. pour ajouter à la Gr. ne électrique 1. - 190			
Installation de 2 chaudières à vapeur à 10 K <sup>g</sup> pour 20000 chaudières pour l'heure, à la Station électrique	27500		
Installation d'une batterie d'économiseur à l'usine No 10 et de leur moteur électrique	8500		
Installation d'une machine à vapeur 350/400 ch <sup>g</sup> Supérieur p <sup>o</sup> la Station Cent. électrique	39250		250
Installation de tout le matériel p <sup>o</sup> la Station électrique	10850		250
Installation d'un alternateur de 300 K.V.A. à l'usine transformateur	16000		
	6900		

RECRUTES EN Espagne PAR L'ABBE SANTOL EN JUIN 1912

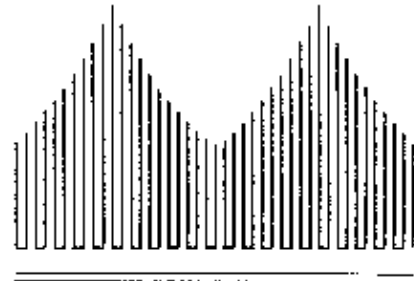
ANNEXE VI (a) : Guillochage O



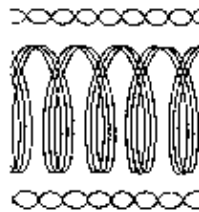
GUILLOCHAGES



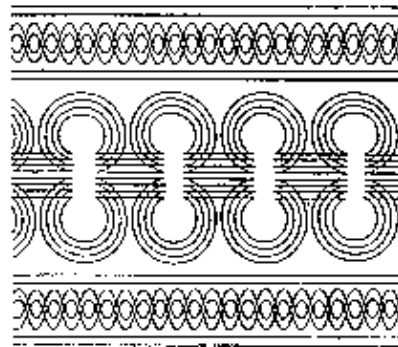
L



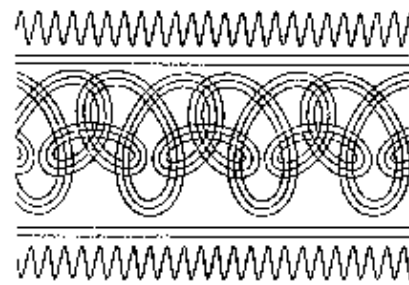
M



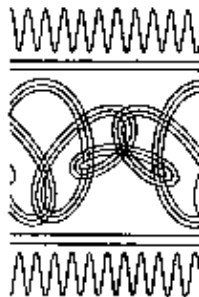
N



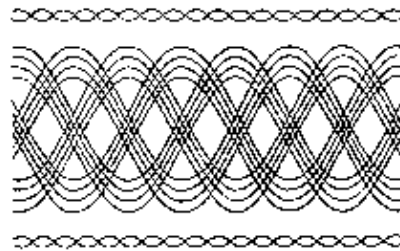
O



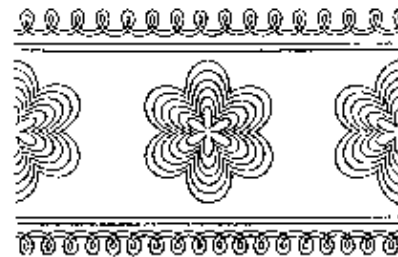
P



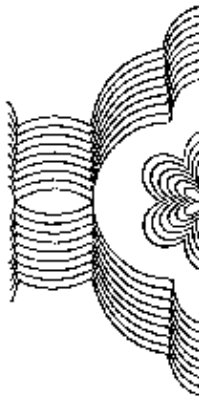
Q



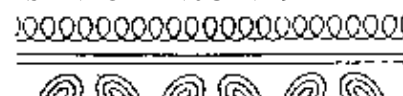
R



S



T



ANNEXE VI (b) : Article de Guillochage O livrés

Note Des articles guillochés

Nombre d'articles guillochés O. fabriqués dans nos ateliers et a été vendu ce qui suit :

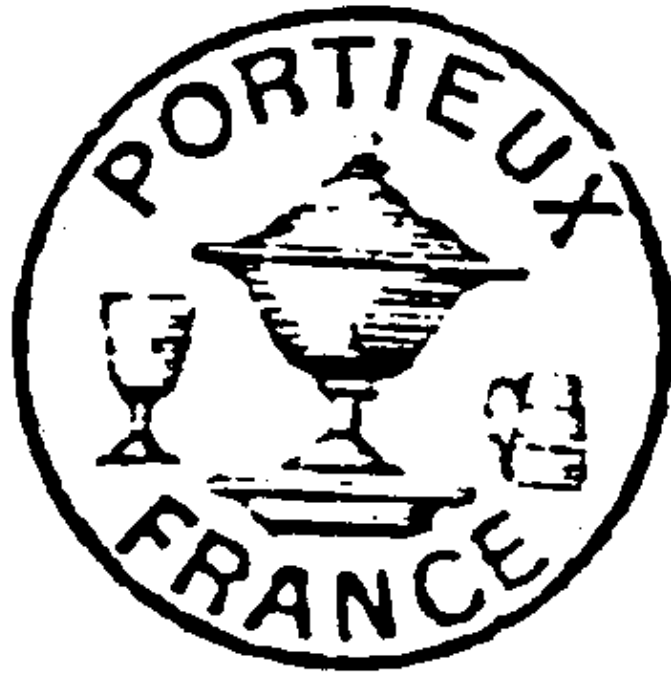
Dates des expéditions	Noms des Clients.	Villes.	-Sommes brutes.		Nombre de pièces de toutes dimensions.
1891 10 Août	Collin. Trémist	Spinal	21	52	52 pièces
28	Jeanlère	Paris	.	72	2
4	Ducy		71	63	173
14	B. Gobaud	Embarc.	.	37	1
14	Follet	Domai	.	57	1
6	Callé frères	Bezières	22	20	60
20	Follet	S. Quentin	4	44	12
27	Maire	Marseille	7	88	21
27	Libis. Miries	L. Lecuyer	51	42	97
7	Abard. Arnason	Nivel	24	52	72
13	Timmersch.	S. Omer		37	1
13	Ducy	Paris	31	46	88
16	Andrieu	Soix	9	27	27
21	Beary	Paris	10	36	128
27	Gauthier	Brest.	3	50	4
28	Bastard. Nivel	Caral		30	1
29	A. Ficot-	Brest.	19	88	186
29	Alou	L. th.	1	87	1
30	Carasco	Marseille	1	47	1
30	Boisneau	Paris	15	42	24
10	Valentin. Fhat.	Rouen	1	87	1
1	L. Lemaître	Norville	4	44	12

Remise et transport 20% 369.06  
73.81

montant net du chiffre de vente: 295.25

Il reste en magasin livrés et non livrés... 707299 pièces  
LISTE DES ENFANTS RECRUTES EN Espagne PAR L'ABBE SANTOL EN JUIN 1912

ANNEXE VII : Marques de fabriques de Portieux et de Baccarat





N° 7			
Grands yeux fait le 29 Juin 1891			
175	Sobles	6	Colortin
75	Potasse	1.500	nit. Potasse
70	Nitrosim	1.500	arsenic
5	Carb. de chaux	1.305	Manganum
125	Grain	1.001	ou. Potasse
Observations:			
Bon bon de transmission bien.			
N° 8			
Grands yeux fait le 30 Juin 1891			
175	Sobles	6	Colortin
75	Potasse	1.500	nit. Potasse
70	Nitrosim	1.500	arsenic
5	Carb. de chaux	1.305	Manganum
125	Grain	1.001	ou. Potasse
Observations:			
Bon bon de transmission bien.			
N° 9			
Grands yeux fait le 12 Juin 1891			
175	Sobles	6	Colortin
75	Potasse	1.500	nit. Potasse
70	Nitrosim	1.500	arsenic
5	Carb. de chaux	1.305	Manganum
125	Grain	1.001	ou. Potasse
Observations:			
Bon bon de transmission bien.			
N° 10			
Grands yeux fait le 13 Juin 1891			
150	Sobles	6	Colortin
65	Potasse	1.500	nit. Potasse
50	Nitrosim	1.500	arsenic
5	Carb. de chaux	1.305	Manganum
200	Grain	1.001	ou. Potasse
Observations:			
Bon bon de transmission bien.			

N° 11			
Grands yeux fait le 14 Juin 1891			
175	Sobles	6	Colortin
70	Potasse	1.500	nit. Potasse
50	Nitrosim	1.500	arsenic
10	Carb. de chaux	1.305	Manganum
125	Grain	1.001	ou. Potasse
Observations:			
Auffin moins vite que le N° 9, mais a permis de voir faire a temps sonde. En effet il faut moins que le N° 9 a 42 jours que certain jours il a été impossible de faire ces manœuvres. Simple - Compositum - abasdit.			
N° 12			
Grands yeux fait le 11 Juin 1891			
175	Sobles	6	Colortin
75	Potasse	1.500	nit. Potasse
60	Nitrosim	1.500	arsenic
40	Carb. de chaux	1.305	Manganum
45	Nitrosim	1.500	arsenic
125	Grain	1.001	ou. Potasse
Observations:			
Bon bon de transmission bien.			
N° 13			
Grands yeux fait le 15 Juin 1891			
175	Sobles	6	Colortin
10	Potasse	1.500	nit. Potasse
70	Nitrosim	1.500	arsenic
70	Carb. de chaux	1.305	Manganum
5	Grain	1.001	ou. Potasse
Observations:			
Bon bon de transmission bien. En effet on peut enlever certaines le Manganum vite avant 120 jours sans le ou 24-8.			



ANNEXE IX : Cristal pour New-York, essais

90

Série VE ou Cristal pour N.Y.

		Grandes 4 Jan 1894	
143	Solles	11	Colobrotin
144	Sous 90	6	Witt. Polon
60	Potassif	2	arsenic
55	Carb. chaux	1 600	Thungurin
50	Hyposulf	1 000	de Solles
125	Grosin		

Cette composition renferme au gré N. 8 ou sous N. 4 qui ne se pas obtenu, a rendu dans le même temps que le vant par le la machine était très chargé en mangonin, les essais ont été faits en un jour, mais on n'a pu pas le faire, tout fait dans les mêmes conditions, et il est resté le long de la machine.

N. 2

Grandes 90 fait au gré N. 8 ou sous N. 4 le 15 Janvier 1894

175	Solles		Colobrotin
11	Sous 90	6	Witt. Polon
30	Carb. chaux	2	arsenic
65	Potassif	1 550	Thungurin
55	Hyposulf	1 024	de Solles
125	Grosin		

Observations:  
Celle composition a été faite dans les conditions de la composition N. 2, mais on n'a pu pas le faire, tout fait dans les mêmes conditions, et il est resté le long de la machine.

N. 3

Grandes 90 fait le 6 Janvier 1894 au gré N. 3 ou sous N. 4

175	Solles		Colobrotin
10	Sous 90	6	Witt. Polon
65	Potassif	2	arsenic
50	Carb. chaux	1 190	Thungurin
55	Hyposulf	1 000	de Solles
125	Grosin		

Observations:  
Bon dans un jour, mais on n'a pu pas le faire, tout fait dans les mêmes conditions, et il est resté le long de la machine.

91

N. 11

Grandes 90 fait le 25 Janvier 1894 au gré N. 4 ou sous N. 4

175	Solles		Colobrotin
10	Sous 90	6	Witt. Polon
65	Potassif	2	arsenic
30	Carb. chaux	1 520	Thungurin
55	Hyposulf	1 000	de Solles
125	Grosin		

Observations:  
Bon dans un jour, mais on n'a pu pas le faire, tout fait dans les mêmes conditions, et il est resté le long de la machine.

N. 5

Grandes 90 fait le 27 Janvier 1894 au gré N. 4 ou sous N. 4

175	Solles		Colobrotin
11	Sous 90	6	Witt. Polon
75	Potassif	1 580	arsenic
70	Thungurin	1 400	Thungurin
15	Carb. chaux	1 011	de Solles
125	Grosin		

Observations:  
Celle composition a été faite dans les conditions de la composition N. 5, mais on n'a pu pas le faire, tout fait dans les mêmes conditions, et il est resté le long de la machine.

N. 6

Grandes 90 fait le 14 Janvier 1894 au gré N. 4 ou sous N. 4

175	Solles		Colobrotin
70	Potassif	6	Witt. Polon
70	Thungurin	1 500	arsenic
11	Carb. chaux	1 345	Thungurin
105	Hyposulf	1 000	de Solles
125	Grosin		

Observations:  
Celle composition a été faite dans les conditions de la composition N. 6, mais on n'a pu pas le faire, tout fait dans les mêmes conditions, et il est resté le long de la machine.

## ANNEXE XI : Familles arrivées après l'annexion de l'Alsace-Lorraine

### Exemple de la famille Scholl

NOM - Prénom	Né(e) en	Entrée à l'usine en
SCHOLL Joséphine	1899	1912
SCHOLL Joseph	1868	1885
SCHOLL François	1872	1885
SCHOLL Nicolas	1876	1885
SCHOLL Marie	1878	1890
SCHOLL Marguerite	1879	1893
SCHOLL Jean-Baptiste	1883	1896
SCHOLL Gustave	1885	1895
SCHOLL Antoine	1888	1901
SCHOLL Isidore	1889	1902
SCHOLL Robert	1892	1905
SCHOLL Anna	1904	1917
SCHOLL Edmond	1905	1918
SCHOLL Marie-Thérèse	1911	1924















COPIA DE LEGADO

Carta N. de don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Carta N. de don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

En la ciudad de Segovia a diez y siete de Enero de mil novecientos y once.

Don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

En la ciudad de Segovia a diez y siete de Enero de mil novecientos y once.

ANNEXE XIV: Copia de la carta de don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia, a don Juan de Borja y Arce, Obispo de Segovia.

220



Les 16 enfants espagnols sont âgés de 13 à 16 ans.

Ils sont tous nés à Santander à l'exception de Ruiz né à Madrid.

Sur 70 apprentis français, 5 seulement ont manqué durant la même décade.

ANNEXE XVII : Famille Barelli du village d'Avrainville

FAMILLE BARELLI DU VILLAGE D'AVRAINVILLE  
 (d'après les registres du dénombrements de population  
 d'Avrainville et Portieux)

ANNEE	NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION
1856	BARELLI	Charles	15 ans	ouvrier menuisier
	BARELLI	Marie	12 ans	Porte-Liège
	BARELLI	Marie	11 ans	sans profession
	BARELLI	Elisabeth	7 ans	sans profession
	BARELLI	Yves-Jules	6 ans	sans profession
	BARELLI	François	5 ans	sans profession
	BARELLI	Edmond	3 ans	sans profession
	BARELLI	Vincent	1 an	sans profession

ANNEE	NOM	PRENOM	AGE	PROFESSION
1861	BARELLI	Charles	19 ans	Vagabond
	BARELLI	Marie	17 ans	Porte-Liège
	BARELLI	Marie	15 ans	Porte-Liège
	BARELLI	Yves-Jules	11 ans	domestique
	BARELLI	Yves-Jules	10 ans	sans profession
	BARELLI	Luc	10 ans	sans profession
	BARELLI	Juliette	8 ans	sans profession
	BARELLI	Vincent	6 ans	sans profession
	BARELLI	Yves-Jules	5 ans	sans profession

■■■■

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION
BOURGET	Charles	1877	Vanviller
BOURGET	Marie	1877	Vanviller
BOURGET	Marie	1884	Vanviller
BOURGET	Charles	1892	Vanviller
BOURGET	Yvonne	1893	Vanviller
BOURGET	Paul	1901	Vanviller
BOURGET	Isabelle	1902	Vanviller
BOURGET	Vincent	1905	Vanviller
BOURGET	Marcel	1907	Vanviller
BOURGET	Genevieve	1908	Vanviller
BOURGET	Isabelle	1909	Vanviller

Cité n° 11

NOM	PRENOM	PROFESSION
1911	BREZIE	Charron
	LAURENT	Sans profession
	BAUDIN	Chauffeur 1913, 3 <sup>e</sup> semestre
	PAROTI	Peul
	BARON	Discoleur
	MAISON	Sans profession
	BREZIE	Chauffeur
	MAISON	Sans profession

Cité n° 11

NOM	PRENOM	PROFESSION
1921	BREZIE	Charron
	LAURENT	Sans profession
	MAISON	Chauffeur

Cité n° 8

NOM	PRENOM	PROFESSION
1911	PAROTI	Peul
	MAISON	Sans profession

Cité 23

ANNÉE:	NON	FRENCH	ACTE DE	PROFESION
			1875-1876	
1875:	BARCEL	Karl	1875	Profes
1876:	POISSONNIER	Yvonne	1876	Profes
1877:	BARCEL	Huguette Marcelle	1877	Profes

Cité 24

ANNÉE:	NON	FRENCH	ACTE DE	PROFESION
			1875-1876	
1875:	BARCEL	Karl	1875	Profes
1876:	POISSONNIER	Yvonne	1876	Profes

Cité 25

ANNÉE:	NON	FRENCH	ACTE DE	PROFESION
			1875-1876	
1875:	BARCEL	Huguette	1875	Profes
1876:	POISSONNIER	Yvonne	1876	Profes

988





SUCRIERS MOULÉS

Désignation  
N° d'ordre  
N° de grand\*\*



Verdi sans pied  
954  
(1 et 2)



Cyrano sans pied  
955  
(1 et 2)



Hugo  
956  
(1 et 2)



Vauban  
957  
(1 et 2)



Normand  
958  
(1 et 2)



Pétain  
959



Foch  
960



Pomme  
961



Poire  
962



Fraise  
963  
(1 et 2)



Louis XV  
964



Carré  
965



Ovale  
966



Vigne  
967



Houblon  
968



Ruche  
969



Lorrain  
970  
(1 et 2)



L'Éclair  
971



Musique  
972



Œuf de Pâques  
973

VERRERIES DE PORTIEUX



## ANNEXE XIX : Liste des peintres et décorateurs

### Liste des peintres, décorateurs et dessinateurs d'après 6 M 364 ; A.D.V.

Années	NOMS - Prénoms
1886	BRETON Jos éphine CONRAD Emile RICHY Robert PIE Pierre
1896	CONRAD Emile RICHY Robert GERARD Célestin VIDART Théophine
1901	CONRAD Emile BERNARD Léontine RICHY Robert VIDART Théophile
1911	HENRY Claire DEL Gustave (dessinateur) VIDART Théophile GERARDDOT Nathalie
1921	VAUDEVILLE Emile (dessinateur) COLLET Nathalie LAURENT Paulin VIDART Théophile RECOUVREUR Madeleine
1931	DIEBOLT Madeleine RECOUVREUR Madeleine THOMAS Pierre (dessinateur) CLARAUX Maurice PIERRAT René (dessinateur) VAUDEVILLE Emile (dessinateur) MAZARIA Madeleine LAURENT Paulin HOUPERT Thérès e HASCHER Charles

Années	NOMS - Prénoms
1936	DIDIER Josephine MUNTZ René MAZARIA Madeleine DIEBOLT Madeleine RECOUVREUR Madeleine

### Liste des dessinateurs d'après registre des entrées ; A.P.

- DARMOISE Edmond entré en 1885
- VAUDEVILLE Emile entrée en 1886
- GERARD Célestin entré en 1888
- DEL Gustave entré en 1900

## ANNEXE XX : Liste des tiseurs et ferrassiers

Liste des tiseurs et ferrassiers (*date de naissance*)  
d'après un registre des entrées et sorties de l'usine

Ferrassiers	Tiseurs
ADAM Auguste (1880)	FREMIOT Félix (1851)
AUBRY isidore (1881)	KLEIN Emile (1863)
BOOG Jules (1888)	LACOTE Auguste (1846)
BOULANGER Louis (1884)	NONNE Joseph (1865)
CHARVOYEZ Eugène (1886)	SCHWALER Joseph (1875)
FK Joseph (1881)	THIRIET Paul (1856)
FREMIOT Félix (1879)	THOMAS Jules (1858)
MATHIS Victor (1873)	
PRUNIER Charles (1885)	
ROUSSEL Paul (1884)	
VINOT Auguste (1885)	

20° Région  
 -----  
 GENDARMERIE NATIONALE  
 -----  
 20° Légion  
 -----  
 Compagnie des Vosges  
 -----  
 Section de Mirecourt  
 -----  
 Brigade de Charmes  
 -----  
 N°12/2bis  
 -o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-  
 O B J E T :  
 Distribution de tracts à  
 la Verrerie de Portieux.

à Charmes le 10 juillet 1929



du Mal des Lis cher SUCHAIRE, Commandant la  
 brigade  
 sur une distribution de tracts à la verrerie  
 de Portieux.

Le 4 juillet 1929, 3 individus dont les noms  
 suivent se sont rendus à la Verrerie de portieux et  
 ont distribué de nombreux tracts, savoir:

- 1° KISCH militant communiste de Moselle.
- 2° Kloc d°
- 3° SCHOTT d°

Ceux-ci ayant eu un accueil plutôt froid de la  
 part des ouvriers et de la population de la verrerie  
 ont quitté cette localité sans avoir fait de réunion

Aujourd'hui 5 Juillet, je me suis rendu à la verre  
 rie et de l'avis de Monsieur RICHARD, sénateur et  
 Directeur, il résulte que la démarche de ces indivi  
 dus a été sans résultats.

Aucun ouvrier n'a quitté le travail et tout est  
 comme à l'ordinaire.

Je dois être tenu au courant du moindre incident  
 qui fera, aussitôt, l'objet d'un rapport.

Un tract a été remis au Commandant de section.

*Suchaire*

*N° 159/2 Ju et transmis.*

*Un tract a été adressé au Chef d'Escadron;  
 il est peu probable que les ouvriers de la  
 verrerie de Portieux se laisseront influencer  
 par des inconnus. Tout incident doit  
 m'être signalé par téléphone et je rendrai  
 compte à mon tour de la même façon.*

*Mirecourt, le 6 juillet 1929.*

*Le Capitaine Brethon, Chef de Section.*



# Camaraades Ferrriers -

OUVREZ L'OEIL ! !            CHASSEZ LA PEUR ! !

OUVREZ L'OEIL pour regarder en face la formation de ce syndicat  
professionnel C.G.O.  
OUVREZ L'OEIL pour voir le secrétaire de ce syndicat encaisser  
les faveurs de la direction,  
OUVREZ L'OEIL Pour comprendre la mentalité traitresse de ce  
petit nabot jaune comme un citron .....  
OUVREZ L'OEIL pour lire les statuts de ce nouveau syndicat :  
RUnion Générale tous les ans. POURQUOI ? ? ? Parce  
que ses dirigeants ont peur d'entendre des re-  
proches trop souvent !!  
OUVREZ L'OEIL pour reconnaître que la direction attache un in-  
térêt particulier à diviser les ouvriers et que  
seuls ses larbins seront récompensés de leur tris-  
te besogne, cela au détriment de ceux qui se  
sont laissé bourrer le crane.....  
CHASSEZ LA PEUR pour reconquérir votre liberté de penser et d'agir  
CHASSEZ LA PEUR pour ne pas attraper des durillons sur le ventre  
CHASSEZ LA PEUR qui vous empêchent de rejoindre les rangs de ceux  
qui vous défendent .....

E N F I N . . . . .

CHASSEZ LA PEUR que vous inspire ce triste Monsieur à la cas-  
quette galonnée, qui , payé pour vous faire trembler, n'a ja-  
mais réussi à intimider les militants de la C . G . T .

Faites confiance en vos militants de 1936 qui vous ont  
toujours défendu et vous défendront encore, devant les patrons  
devant les pouvoirs publics et devant tous nos détracteurs  
qui voudraient bien nous voir disparaître parce que NOTRE ACTION  
LES GENE. SI NOTRE ACTION LES GENE C EST PARCE QU'ELLE EST  
EFFICACE ET PORTE AU BON ENDROIT

CONTINUONS DONC A LUTTER COMME PAR LE PASSE.

A propos d'un tract !

**CAMARADES VERRIERS !**  
-----

Si vous avez eu le bonheur de trouver, un beau matin de cette semaine, glissé nuitamment sous votre porte, un tract qui sent à plein nez le faisan d'une C.G.T. morte ou mourante, vous avez dû bien rire, .... à moins que, pris de pitié, vous ayez pleuré sur le sort des malheureux, obligés hélas de prendre encore au sérieux de pareilles billevesées.....

Les incorrigibles dirigeants locaux du défunt syndicat C.G.T. osent en effet nous donner ( impérativement, comme toujours! deux conseils :  
**OUVREZ L'OEIL ! - CHASSEZ LA PEUR ! -**

**O U V R E Z L' O E I L !** - Il est bien temps de venir nous dire cela après qu'on nous a mis dans le pétrin ( le mot pétrin étant d'une sinistre actualité si l'on pense à l'un des auteurs les plus responsables de nos déboires) . Il eut mieux valu, quand il en était dû temps, nous conseiller d'ouvrir l'oeil sur les appointements de certain manitou du syndicat C.G.T local! ou bien encore sur le manque de capacité de ceux qui voulaient tout diriger, ou bien encore sur les mensonges qu'on nous débitait : mensonges dont l'un des derniers en date, nous donnait la certitude, même après la folie du 30 Novembre, qu'on se faisait fort de trouver du travail à tous les grévistes, sans exception! On aurait pu aussi nous demander d'ouvrir l'oeil sur l'utilisation des fonds syndicaux issus de nos cotisations!!

**C H A S S E Z L A P E U R !** - De quelle peur s'agit-il donc ? De celle que les dirigeants du Syndicat C.G.T. s'efforçaient de faire pénétrer dans nos cerveaux en nous enlevant toutes nos libertés, en nous abreuvant d'injures, en nous poursuivant de menaces ? Ces faits ne sont pas tellement vieux que nous ne nous en souvenions plus !

Mais cette peur n'est-elle pas déjà chassée puisque nous avons enfin secoué le joug sous lequel on nous avait momentanément asservis, puisque nous avons signifié à ces Messieurs que nous voulions désormais être libres en travaillant ?

Il apparaît nettement dans les dernières lignes de ce tract désespéré que ces irascibles cégétistes qui croient gêner la C.G.O. sont eux-mêmes gênés ( pour ne pas dire plus) par la nouvelle attitude de ceux qui veulent enfin vivre en paix dans le labeur et la loyale collaboration de tous les travailleurs de notre cité.

Un de nos camarades, grand pêcheur, après lecture du tract nous faisait part de ses réflexions en ces termes : " La C.G.T. ressemble à un brochet " qui aurait avalé un hameçon triple, bien accroché dans sa tripe ... il se " débat, mais il en crève ! "

En tout cas, Camarades Verriers, si vous voulez connaître la saine doctrine de la C.G.O. venez donc dimanche prochain à la réunion contradictoire qui vous sera offerte à la Salle des Fêtes. VOUS JUGEREZ.

Morville (le) Pacombe 11-19-3

Monsieur le Directeur

Les explications que j'ai  
vous avoué que c'est plutôt  
par la peur que je n'ai  
pas voulu vous demander  
de reprendre mon service à  
l'usine, d'être monté  
à l'index, saisi et tout  
ce qui s'en suit

Certes! j'ai suivi la  
faute! Sans l'inconscience  
dieu qui il m'aime  
aujourd'hui, si j'ai  
pêché c'est par l'ignorance  
et aujourd'hui j'en suis  
les conséquences  
je n'ai jamais fait  
de scandales soit à  
l'usine ou ailleurs

675

de moi  
causé de  
sur moi  
Monsieur  
si j'en  
lutter avec  
ni pas en  
je vous  
possible  
travail  
sans m  
je vous  
incognito  
papier  
Mes respects  
lettre att  
je suis  
Salute  
remerci



## AVIS IMPORTANT

Tous les couleurs se trouvent au catalogue et comprennent les couleurs opaques et les couleurs transparentes.

Couleurs opaques		Couleurs transparentes	
Opale blanche	1	Le jaune	16
gris perle	2	L'orange	17
— gris	3	Le vert foncé	18
— violet	4	Le vert clair	19
— vert foncé	5	Le bleu foncé	20
— violette	6	Le bleu clair	21
Le rouge	8	Le vert safran	22
Le rouge orange	9	Le vert pomme	23
Le jaune	10	Le gris de la terre	24
Le brun foncé	11	Le gris clair	25
Le blanc	12	Le bleu foncé	26
Le blanc	13		
Le blanc	14		

Toutes les couleurs se trouvent en deux autres parties, savoir : les couleurs ordinaires et les couleurs fines.

Couleurs ordinaires		Couleurs fines	
Opale blanche	1	Blanc	27
gris perle	2	Mauve	3
— gris	3	Jaune	10
— violet	4	Orange	11
— vert foncé	5	Rouge	12
— violette	6	Vert	13
Le rouge	8	Vert clair	14
Le rouge orange	9	Vert foncé	15
Le jaune	10	Vert pomme	16
Le brun foncé	11	Vert safran	17
Le blanc	12	Vert foncé	18
Le blanc	13	Vert clair	19
Le blanc	14	Vert foncé	20





## COULEURS DIVERSES PRODUITES A LA VERRERIE DE PORTIEUX

Couleurs opaques ordinaires	Couleurs opaques fines	Couleurs transparentes ordinaires
1 Opale blanc	10 Jaspé	19 Vert clair
2 Gris-perle	11 Franco-russe	20 Bleu foncé
3 Iria	12 Dodds	21 Bleu clair
4 Celeste	Chiné	
5 Vert national	13 Cachemire	Couleurs transparentes fines
6 Ivoisine		23 Vert de Chine
	Couleurs transparentes ordinaires	24 Vert pomme
	16 Jaune	25 Dyochrome
Couleurs opaques fines	17 Azur	26 Groseille
8 Nougat		27 Doublé rose
Malachite	18 Vert foncé	

N. B. — Les articles moulés représentés dans la 3<sup>e</sup> partie de l'Album ne se font pas dans les couleurs suivantes : Nougat, Malachite, Jaspé, Franco-russe, Dodds, Chiné, Cachemire, Bleu foncé et Doublé rose.

VERRERIES DE PORTIEUX



# ÉCLAIRAGE

1959 / M. CHRISTOPHE - GRAVURE N. A.



## VERRINES TULIPE (Garnies)

VERREIRES DE PORTIEUX

	Dimensions	PRIX	
		Unies	Gravées
<p><b>Tulipe</b> 150</p> <p>250</p> <p>Gravure 1</p> <p>250/150   0.80   1.10</p>			
<p><b>Parisiennes</b> 120</p> <p>250</p> <p>Gravure 5 creuse</p> <p>250/120   0.70   0.95</p>			
<p><b>Tulipe</b> 120</p> <p>250</p> <p>Gravure 2</p> <p>250/120   0.70   0.95</p>			
<p><b>Parisiennes</b> 120</p> <p>250</p> <p>Gravure 6</p> <p>250/120   0.70   0.95</p>			
<p><b>Parisiennes</b> 120</p> <p>250</p> <p>Gravure 3</p> <p>250/120   0.70   0.95</p>			
<p><b>Parisiennes</b> 180</p> <p>250</p> <p>Gravure 7 creuse</p> <p>250/120   0.70   0.95</p>			
<p><b>Parisiennes</b> 120</p> <p>250</p> <p>Gravure 4</p> <p>250/120   1.20   1.45</p>			
<p><b>Parisiennes</b> 120</p> <p>250</p> <p>Gravure Japonaise creuse</p> <p>250/120   0.70   0.95</p>			



VERRES A PIED

Folio 64

VERRES DE PORTIEUX



Designation Marceau  
Taillés Taille anglaise  
N<sup>o</sup> d'ordre 1003  
N<sup>o</sup> de grand<sup>s</sup> (Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Marceau à fines côtes  
1004  
(Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Fl. ch. Marceau à petites côtes plates  
1005  
(2)



C. ch. Marceau, culot à petites côtes plates  
1006



Coupe ch. Marceau à fines côtes  
1007  
(1 à 3)



Voltaire à 1/2 côtes plates  
1008  
(Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Voltaire Taille anglaise  
1009  
(Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Fl. ch. Voltaire à fines côtes  
1010  
(2)



Coupe ch. Voltaire forme culot à 1/2 côtes plates  
1011



Coupe ch. Voltaire Taille anglaise  
1012  
(1 à 3)



Gambetta à petites côtes plates  
1013  
(Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Gambetta à côtes pl. arrêtées et facettes  
1014  
(Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Gambetta à côtes pl. arrêtées et filets  
1015  
(Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Flûte ch. Gambetta à 1/2 côtes plates  
1016  
(2)



Coupe ch. Gambetta à côtes pl. arrêtées et facettes  
1017  
(1 à 3)



Œuf gros bouton à fines côtes  
1018  
(Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Œuf gros bouton à côtes creuses et diamants  
1019  
(Extra-G<sup>d</sup> à 8)



Fl. ch. Œuf, g<sup>o</sup> bouton à côtes creuses et diamants  
1020  
(2)



Coupe ch. 1<sup>re</sup> culot à 1/2 côtes plates  
1021



C. ch. Œuf, g<sup>o</sup> bouton Taille anglaise  
1022  
(1 à 3)



ARTICLES DIVERS

Folios 363 et 364

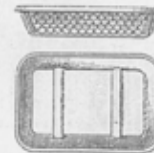
VERRETS DE PORTIEUX



N<sup>o</sup> d'ordre 7338  
Designation Boîte à poudre  
Marseillaise  
(1 et 2)



7339  
Porte-savonnette  
écailles, à crochet



7340  
Porte-savonnette  
écailles



7341  
Porte-savonnette  
à bambous



7342  
Porte-montre sujet



7343  
Vide-poche sujet



7344  
Bonbonnière grecque



7345  
Bardach



7346  
Porte-cigares  
gothique



7347  
Tasse à anse  
Louis XV et plateau



7348  
Crémier guilloché



7349  
Crémier Louis XV



7350  
Boîte à sardines



7351  
Boîte à brosses  
quadrillée



7352  
Coffret quadrillé



7353  
Baignoire d'oiseaux



7354  
Presse-citron n<sup>o</sup> 1



7355  
Presse-citron n<sup>o</sup> 2



7356  
Poule  
(G<sup>d</sup>e, 1 et 2)



7357  
Bonbonnière  
diamant



7358  
Presse-papier  
bambous



# GRAVURES POUR SERVICES DE TABLE

(Gravure à la roue)



Gravure 53



Gravure 54



Gravure 55



Gravure 56



Gravure 57



Gravure 58



Gravure 59



Gravure 60



Gravure 61



# GRAVURES POUR SERVICES DE TABLE

(Impression)



Gravure Lydie



Gravure Empire



Gravure Ferdinand



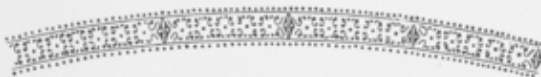
Gravure Rita



Gravure Chantecler



Gravure Fougères



Gravure Oiseaux



Gravure Fatmah





JOUETS

Folio 362

VERRERIES DE PORTIEUX

					
N <sup>o</sup> d'ordre 7284 Design. Tasse et soucoupe feuilles	7285 Tasse et soucoupe écussons	7286 Sucrier écussons	7287 Pot à confitures ml. côtes plates en plein	7288 Pot à conf. moyeu ml. côtes plates	7289 Gobelet baril ml. diamants
					
7290 Salière à carreaux	7291 Salière écussons	7292 Franc-maçon côtes plates	7293 Carafe côtes plates	7294 Carafe diamants	7295 Salière côtes torsés
					
7296 Flambeau côtes torsés	7297 Bougeoir côtes torsés	7298 Coupe à dessert côtes torsés	7299 Corbeille côtes torsés	7300 Couvre-fromage côtes torsés	7301 Carafe côtes torsés
					
7302 Marmite côtes torsés	7303 Sucrier côtes torsés	7304 Tasse à anse côtes torsés	7305 Franc-maçon côtes torsés	7306 Chien Presse-papier	7307 Salière simple côtes torsés
					
7308 Baquet diamants	7309 Pot à eau côtes torsés	7310 Cuvette côtes torsés	7311 Boîte à poudre côtes torsés	7312 Vase de nuit côtes torsés	7313 Pot à confitures côtes torsés
					
7314 Ravier côtes torsés	7315 Saucière côtes torsés	7316 Saladier côtes torsés	7317 Crémier côtes torsés	7318 Baquet n° 1	

# ANNEXE XXVII : Extraits de la discussion du budget du Commerce

(Journal Officiel du mercredi 21 décembre 1938)

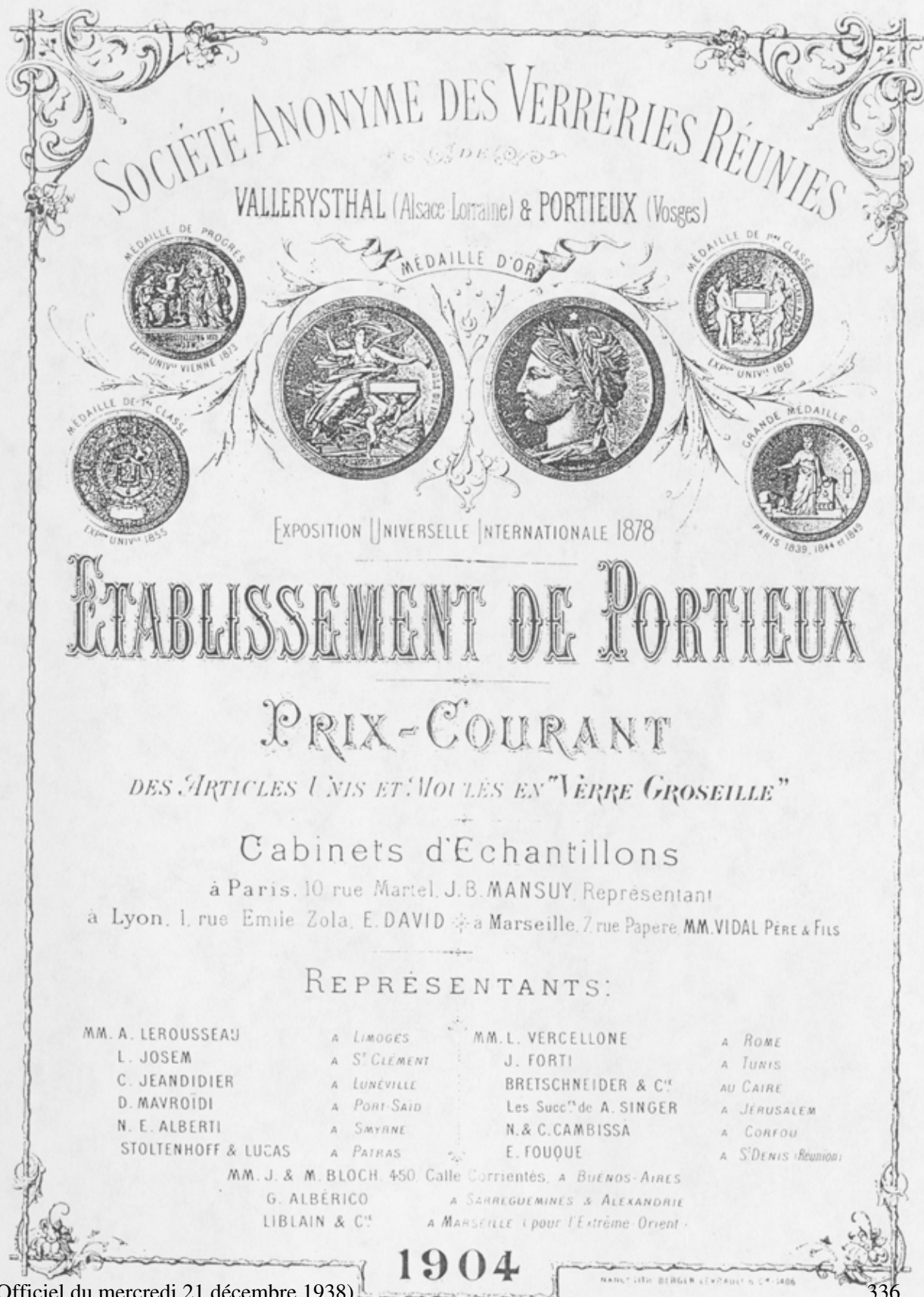
- M. le Président. La parole est à M. LEROY.
- M. Jean LEROY. Messieurs, de très anciennes industries françaises présentant, au point de vue national, un intérêt incontestable ont connu et connaissent encore des difficultés particulières, qui s'ajoutent à celles que leur cause la crise actuelle.
- Nos fabriques de porcelaine et de faïence, nos verreries et nos cristalleries de l'Est, les ateliers de lutherie vosgiens ont, en effet, subi de réels dommages, du fait de la concurrence tchécoslovaque, que nous avons grandement favorisée pour des raisons de politique étrangère.
- Pour la vente en France d'une production qui comprenait de nombreux articles - je ne les ai pas tous énumérés - les industriels de la République alliée avaient obtenu des facilités considérables. Des contingents exceptionnels importants s'ajoutaient en effet aux contingents normaux et leur gestion était entièrement concédée au Gouvernement Tchécoslovaque.
- En réalité, la Tchécoslovaquie jouissait d'un traitement exceptionnel de faveur. La situation était telle que je ne crains pas d'affirmer que les industriels et les artisans français intéressés n'auraient pas eu la possibilité de supporter indéfiniment les sacrifices qui leur étaient demandés.
- Mais, à l'heure où les événements ont tout à la fois modifié les conditions de notre politique extérieure et changé la structure d'un pays qui a cessé d'être un pays industriel pour redevenir un pays à peu près uniquement agricole, il est indispensable que les conventions commerciales conclues soient révisées et modifiées.
- J'ai donc l'honneur de vous demander, Monsieur le Ministre, dans quelle mesure et pour combien de temps notre Pays se trouve lié à l'égard de l'Allemagne, qui vient d'annexer les industries des régions sudètes, par les accords anciennement conclus avec la Tchécoslovaquie.
- Autrement dit, "Munich" et les conventions établies postérieurement nous apportent-ils, sur le terrain industriel et commercial, une liberté que nous avons en partie aliénée et qui est indispensable à la vie de nombreuses industries françaises ?
- Je sais bien, Monsieur le Ministre, que vous avez déjà donné, à ce sujet, des renseignements qui ont été bien accueillis. Pourtant quelques motifs d'inquiétude subsistent toujours. Laissez-moi vous exposer les principaux : aujourd'hui encore ce sont les anciennes conventions franco-tchèques qui règlent les marchés et l'Allemagne conserve le droit d'introduire sous la marque tchécoslovaque des marchandises en provenance des régions sudètes.
- Sur ce point, je prends la liberté de vous rappeler que les Etats-Unis ont, au lendemain immédiat de Munich, pris de sévères dispositions que, quant à moi, je juge justifiées.
- J'ai dans mon dossier la traduction d'un article paru dans le "Sprechsaal" du 1er décembre 1938. Sachant combien les minutes de la Chambre sont précieuses, je me contenterai de citer les conclusions de cet article intitulé : "Made in Germany également pour les marchandises des Sudètes".
- La voici :
- "Toutes les marchandises provenant des territoires sudètes exportées en Amérique sont donc soumises aux prescriptions douanières de la loi américaine de 1930 et doivent porter l'indication d'origine "Made in Germany".
- C'est là une mesure que je vous serais reconnaissant de prendre au plus tôt. La probité du commerce le demande, et sa sécurité l'exige. Des fraudes peuvent, en effet, être commises par l'intermédiaire de la Tchécoslovaquie.
- Enfin, Monsieur le Ministre, je veux attirer plus spécialement votre attention sur la lutherie vosgienne.
- Cette industrie d'art, qui fait connaître hors de nos frontières les qualités techniques des maîtres luthiers et la valeur de nos ouvriers de Mirecourt, subit non seulement la concurrence, dont j'ai démontré les méfaits, mais, pour des raisons qui ne s'expliquent guère, elle se voit délivrer au compte-goutte les licences qui lui permettraient d'importer en quantité suffisante les matières

premières dont elle a besoin.


- La fabrication des violons, des autres instruments de musique et de leurs accessoires exige des bois étrangers.
- Nos luthiers sont donc obligés d'importer des sapins de Suisse, des érables de Hongrie, des chênes et d'autres essences de Tchécoslovaquie.
- Pourquoi leur refuser les quantités qu'ils demandent ?
- Le marché du bois français ne peut en souffrir puisqu'il n'offre pas les essences ayant les qualités requises.
- Par ailleurs, la quantité de bois demandés est vraiment infime. Pour l'ensemble de la lutherie vosgienne, il ne s'agit que de quelques milliers de quintaux à importer. Est-ce cela qui peut vraiment modifier notre balance commerciale ?
- J'ai sous les yeux une lettre qui m'apporte des doléances d'un maître luthier de Mirecourt.
- Ayant demandé la permission d'importer quatre quintaux de bois par semestre, le directeur d'une très ancienne maison a reçu l'autorisation d'importer seulement trois quintaux pour toute une année.
- Mise dans l'impossibilité de travailler, l'usine a refusé des commandes et quelques mois plus tard, des ouvriers étaient réduits au chômage. Bien des problèmes posés regardent plutôt, je le sais, le Ministère des Affaires Etrangères...
- M. Fernand GENTIN, Ministre du Commerce. Et le Ministère de l'Agriculture.
- M. Jean LEROY. Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Ministre, de ne pas me renvoyer devant d'autres départements ministériels, puisque c'est vous qui aurez, en définitive, à sanctionner toutes les mesures qui seront proposées.
- D'accord avec mes collègues du département de la Haute-Saône, en particulier avec M. LIAUTEY, dont la circonscription comprend d'importantes verreries, je vous demande, Monsieur le Ministre, de prendre au plus tôt les mesures qui s'imposent pour empêcher nos industries de mourir et nos ouvriers de connaître le chômage.
- Vous agirez avec d'autant plus de rapidité et de fermeté que, dans votre région troyenne, la bonneterie souffre au même titre que la verrerie et la lutherie, et pour les mêmes raisons. (Applaudissements)
- M. Arthur RAMETTE. Je n'abuserai pas des instants de la Chambre, d'autant que mon intervention est guidée par les mêmes préoccupations que celle de mon collègue M. LEROY, qui a prononcé, à ce sujet, un discours que l'Assemblée a fort apprécié.
- M. le Ministre du Commerce...
- MM. LEROY, RAMETTE, Adolphe VINCENT et LAROCHE ont parlé de la verrerie, de la céramique, de la coutellerie et, d'une façon plus générale, de l'introduction en France de produits tchécoslovaques.
- On a commis, à cet égard, un certain nombre d'erreurs en disant et en écrivant qu'automatiquement tous les contingents accordés à la Tchécoslovaquie auraient été ipso facto accordés à l'Allemagne. Je dois rectifier ces erreurs :
- Les contingents normaux qui avaient été accordés à la Tchécoslovaquie ont été, pour une part, attribués à la région des Sudètes, devenue allemande, et réduits de 30 à 25 %.
- Je veux tout de suite tranquilliser tous ceux qui ont été inquiétés par ces écrits inexacts. Je dois rassurer la Chambre.
- C'est sur cette base du contingent réduit de 30 p. 100 ou de 25 p. 100 que commenceront les négociations avec l'Allemagne, dans le courant du mois prochain.
- Je suis assuré que la Chambre, en raison des explications que je viens de lui donner, ne me demandera pas d'autres précisions, de façon à ne pas gêner, le mois prochain, l'ouverture des négociations qui vont s'ouvrir. Mais la Chambre peut être certaine que les négociateurs français sauront être très fermes dans la discussion. Les intérêts des fabricants français seront défendus, comme ils doivent l'être, par le Ministre du Commerce.
- En ce qui concerne la question de la lutherie, je puis donner tous apaisements à M. LEROY : si, au cours de l'année 1937 à 1938, il n'est entré que peu d'instruments en provenance de la Tchécoslovaquie, il peut être certain que je veillerai à la sauvegarde de cette industrie bien française de la lutherie, tant pour lui faciliter l'introduction des bois d'oeuvre dont elle a besoin que pour



l'exportation de ses fabrications.



**SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES RÉUNIES**  
*DE*  
**VALLERYSTHAL (Alsace Lorraine) & PORTIEUX (Vosges)**



[EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE 1878]

**ÉTABLISSEMENT DE PORTIEUX**  
**PRIX-COURANT**  
*DES ARTICLES UNIS ET MOULÉS EN "VERRE GROSEILLE"*  
**Cabinets d'Échantillons**  
à Paris, 10 rue Martel, J. B. MANSUY, Représentant  
à Lyon, 1, rue Emile Zola, E. DAVID à Marseille, 7, rue Papere, MM. VIDAL PÈRE & FILS

**REPRÉSENTANTS:**

MM. A. LEROUSSEAU L. JOSEM C. JEANDIDIER D. MAVROIDI N. E. ALBERTI STOLTENHOFF & LUCAS	A LIMOGES A S <sup>t</sup> CLÉMENT A LUNÉVILLE A PORT SAÏD A SMYRNE A PATRAS	MM. L. VERCELLONE J. FORTI BRETSCHNEIDER & C <sup>e</sup> Les Succ <sup>rs</sup> de A. SINGER N. & C. CAMBISSA E. FOUQUE	A ROME A TUNIS AU CAIRE A JÉRUSALEM A CORFOU A S <sup>t</sup> DENIS (Réunion)
---	---	---	--

MM. J. & M. BLOCH, 450, Calle Corrientes, A BUENOS-AIRES  
 G. ALBÉRICO  
 LIBLAIN & C<sup>e</sup>

A SARRIGUÉMINES & ALEXANDRIE  
 A MARSEILLE (pour l'Extrême-Orient)

1904



**CABINETS D'ÉCHANTILLONS**

A Paris. — 10, rue Martel, J.-B. MANSUY, Représentant.

A Lyon. — 13, rue Adélaïde-Perrin, P. REGNAULT, Représentant.

A Marseille. — 7, rue Papère, F. VIDAL, Représentant.

**REPRÉSENTANTS**

MM.

J.-B. MANSUY, 10, rue Martel, à Paris.

F. VIDAL, 7, rue Papère, à Marseille.

L. JOSEM, à Saint-Clément (Meurthe-et-Moselle).

CH. JEANDIDIER, rue Guibal, à Lunéville.

M. JOTÉRAT-JACQUIER, 5, rue Morand, à Nantes.

P. REGNAULT, 13, rue Adélaïde-Perrin, à Lyon.

Pour la France.

J. et M. BLOCH, à Paris et à Buenos-Ayres. — Pour l'Amérique du Sud.

FONDEVILLE et VAN IDERSTINE, à New-York. — Pour l'Amérique du Nord.

JUAN GRUMBACH, 17 bis, rue de Paradis, à Paris. — Pour l'Espagne, le Portugal et les Iles Canaries.

LÉON SAUVAGE, 7, rue Berthelot, à Alger. — Pour l'Algérie.

PIERRE ZIEGLER, à Tanger. — Pour le Maroc.

ALBERT COHEN, à Tunis.

LÉON FORTI, à Tripoli.

H. MARC, à Saint-Denis (Réunion). — Pour Madagascar, la Réunion et l'Ile Maurice.

BICKART, 34, rue Saint-Jacques, à Marseille. — Pour l'Extrême-Orient.

M. DANGLEMONT, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). — Pour la Guadeloupe et la Martinique.

G. ALBÉRICO, à Alexandrie.

G. BARBIANI, à Athènes.

STOLTENHOFF et LUCAS, à Patras.

CAMBISSA Frères, à Corfou.

Les Successeurs de H.-E. ALBERTI, à Smyrne.

Pour l'Orient.

IONA KUEBLER, à Jaffa.

KANCACHIAN, à Jérusalem.

ELIAS ABDINI et C<sup>ie</sup>, à Alep.



## CABINETS D'ÉCHANTILLONS

A Paris : 10, rue Martel, Ch. Jeandidier, représentant.

A Lyon : 13, rue Adélaïde-Perrin, P. Regnault, représentant.

A Marseille : 7, rue Papère, Jean Manuel, représentant.

## REPRÉSENTANTS

MM. :

Ch. Jeandidier, 10, rue Martel, à Paris.

J. Manuel, 7, rue Papère, à Marseille.

P. Regnault, 13, rue Adélaïde-Perrin, à Lyon.

Ch. Boulanger, 77, Chaussée Saint-Pierre, à Amiens (Somme).

Ch. Marcou, 11, rue de Nantes, à Laval (Mayenne).

J.-M. Janot, à Plombières (Vosges).

} pour la France.

Léon Sauvage, 7, rue Berthelot, à Alger, pour l'Algérie.

E. Macé, à Saint-Denis (Réunion), pour Madagascar, la Réunion et l'Ile-Maurice.

Bickart, 34, rue Saint-Jacques, à Marseille, pour l'Extrême-Orient.

A. Cohen, à Tunis.

Sté An. des Etablissements Jacques Bloch, à Paris, 54, faubourg  
Poissonnière : pour l'Espagne, le Portugal, les îles Canaries.

} et le Sud-Amérique.

Jules Bloch et Fils, 17 bis, rue de Paradis, à Paris.



VERRERIES DE PORTIEUX

SERVICE DE TABLE PASTEUR



(Extra à 8)



2 ch.



Coupe

Gravure chimique Empire



(Extra à 8)



Grav. chim. Ming



Grav. chim. 46



Guill. 27



Guill. 116



Grav. à la roue Georges



Taillé taille Arbois



Taillé écailles et flammes



Taillé taille 101

SERVICE DE TABLE MANSUY



(Extra à 8)



2 ch.



Coupe

Gravure chimique 45



(Extra à 8)





SERVICE DE TABLE TURIN



(Extra à 8)



2 ch.



Coupe

Taillé taille Turin



(Extra à 6)



Taillé taille Turin  
jambe taillée



Grav. chim.  
Fatmah

SERVICE DE TABLE CHAMPLAIN

Taillé taille Champlain



Coupe



(1 à 6)

VERRIERES DE PORTIEUX





VERRES DE PORTIEUX

SERVICE DE TABLE KANA



(Extra à 8)



2 ch.



Coupe  
Gravure chimique M V



(Extra à 8)



Grav. chim. 18 et 19



Grav. chim. 21



Grav. chim. 26



Grav. chim. 36



Grav. chim.  
Ferdinand



Guill. 11



Grav. à la roue  
Antoine



Taillé  
Taille R

SERVICE DE TABLE QUÉBEC

Taillé taille Québec



(1 à 8)



(3 à 6)



VERRIÈRES DE PORTIEUX

SERVICE DE TABLE PALISSY



(Extra à 8)



2 ch.



Coupe



(Extra à 8)

Taillé taille S.



Taillé  
taille Italienne



Grav. chim.  
Bernard



Grav. chim.  
Corbeille



Guillochage  
Ninon



Grav. à la roue  
72



Grav. à la roue  
74

SERVICE DE TABLE DAKAR

Taillé taille Dakar



(Cruche)



(champ.)



(7)



(6)



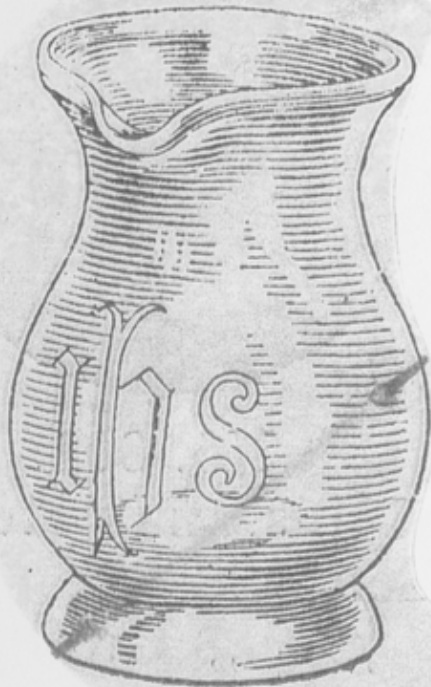
(4)



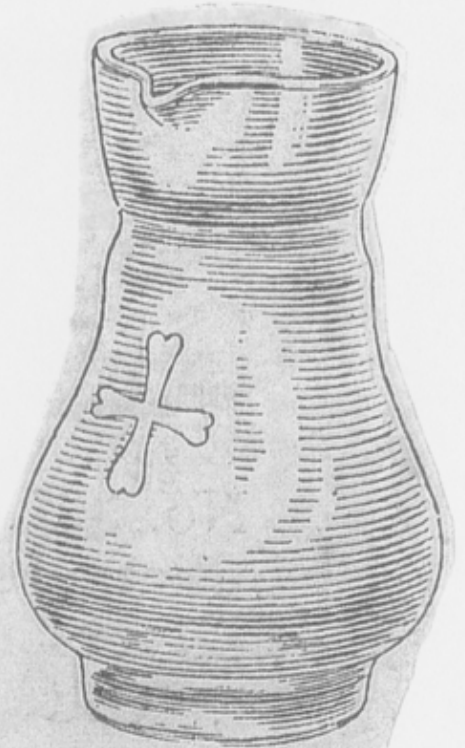
(1 à 6)



ANNEXE XXXIII : Articles d'églises, dessins envoyés par Bloch



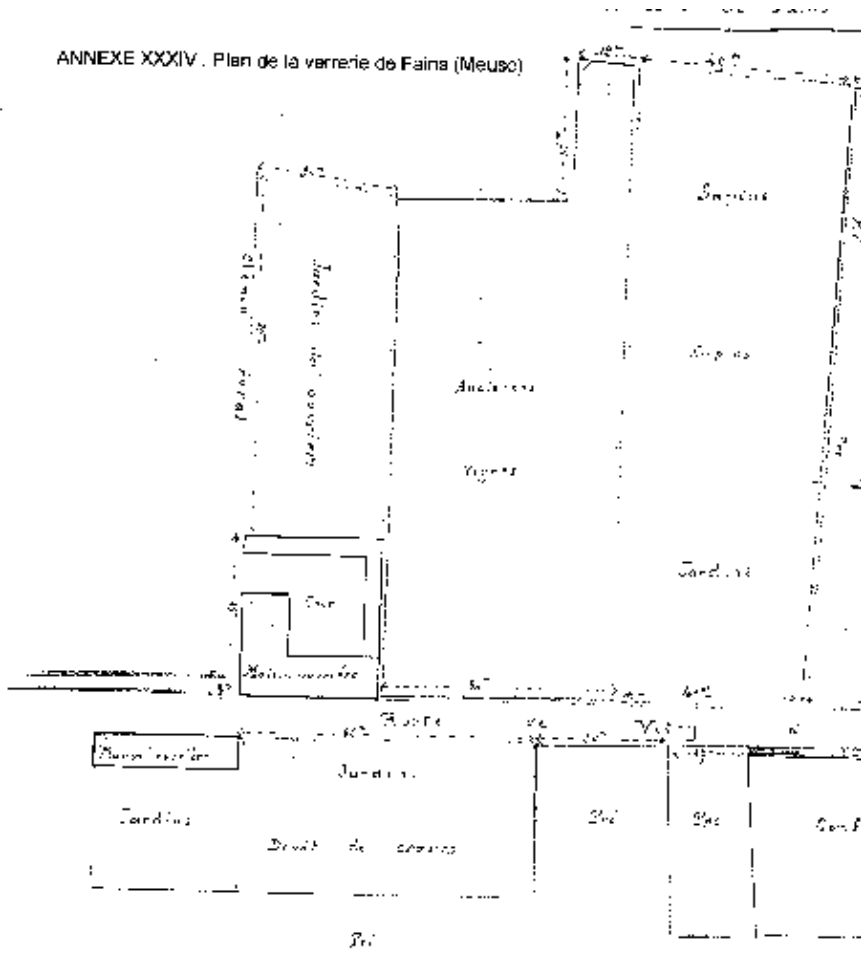
No. 4.



No. 16.

Glass Cruets,  
3ins. 1/3 each  
3 1/2 ,, 1/6 ,,

ANNEXE XXXIV. Plan de la verrerie de Fains (Meuse)



Terrains appartenant à la Verrière

Terrains appartenant à des particuliers

Echelle  $\frac{1}{100000}$



de **M<sup>r</sup> Maurice DEMANCHE**, notaire à Paris, boulevard du Montparnasse

# ADJUDICATION

LE PLUS OFFICANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

In l'étude et par le ministère de **M<sup>r</sup> Maurice DEMANCHE**, notaire

D'UN

## FONDS DE COMMERCE

D'UN

# FABRICATION DE VERRE

exploité

# A CHOISY-LE-ROI

Quai de Choisy, n. 5

Par la Société **LES VERRERIE et CRISTALLERIE DES GONDOL**

ADJUDICATION aura lieu le **LUNDI 26 JANVIER 1934**, à deux heures précises de l'après-midi.

Le fonds de commerce ci-dessus désigné, par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le titulaire est

**Société Anonyme des Verreries et Cristalleries des Gondol**, 10, rue de Valenciennes, 103, Paris.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

## DESIGNATION

Fonds de Commerce de Fabrication de Verre, exploité à Choisy-le-Roi, quai de Choisy, n. 5, par la Société **Les Verreries et Cristalleries des Gondol**.

Le fonds de commerce

est exploité par

**Société Anonyme des Verreries et Cristalleries des Gondol**

(Journal Officiel du mercredi 21 décembre 1933) au profit de son gérant, **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

CONSTRUCTIONS

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

Le fonds de commerce est exploité par **M. le Procureur de la République de Seine-et-Marne**, le 24 décembre 1933.

MISE A PRIX (Dix  
en  
vingts) 20,00

Supplément pour

15,000 francs au maximum comptant

5,000 francs au maximum

Prix payable comptant

346

MARCHANDISES A DIRE D'EXPERTS

Loyers d'avance à rembourser : 1.175

# BIBLIOGRAPHIE I

## I - Sources manuscrites

Les principales sources manuscrites se trouvent aux archives communales de Portieux ainsi qu'aux archives départementales des Vosges à Epinal et de la Moselle à Metz.

### A - Archives communales

#### 1 - Archives de Portieux

Registres des délibérations : Ils ont été dépouillés systématiquement de l'année 1838 à l'année 1954. Ce dépouillement permet de cerner les rapports mairie - usine, de mesurer le rôle des directeurs en tant que conseillers municipaux, maires, conseillers généraux, députés, sénateurs ; de comprendre les rapports positifs, négatifs, ambigus parfois, qui lient Portieux à son écart de la Verrerie.

Dossier école : Ce dossier contient toutes les étapes du rachat des bâtiments scolaires par la commune après 1950, date qui marque une rupture dans les modalités de gestion des équipements collectifs par l'usine.

Passeports d'ouvriers verriers (1825-1856) : Ces pièces permettent de suivre les déplacements de quelques verriers ou marchands de verre.

*Cadastré* : Il existe en mairie une belle collection de matrices et de plans cadastraux.

#### 2 - Archives de Moriville (Vosges)

Moriville, commune limitrophe de la Verrerie, accueille des verriers.

Matrices cadastrales, registres de dénombrement de population (nombre limité), registres d'imposition, ont été compulsés.

#### 3 - Archives d'Epinal (Vosges)

La Verrerie a rempli un questionnaire à l'occasion de l'exposition industrielle de 1881 sous la cote : 3 F.

### B - Archives départementales

#### 1 - Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle

Sous les cotes 6 M 33, 6 M 147, 6 M 344 ont été dépouillés les registres de dénombrement de population de Baccarat, Croismare, Vannes-le-Châtel.

#### 2 - Archives départementales du Cher

Quelques éléments concernant la verrerie des frères Thouvenin à Vierzon-Forges sont donnés dans :

- 3 M 100 1 - le pensionnat et la composition de la famille Thouvenin ;
- 3 M 97 - le rapport général concernant l'inspection du travail dans l'industrie.

### 3 - Archives départementales des Pyrénées-Orientales

Des informations au sujet de l'abbé Joseph Santol se trouvent dans :

- 20 P 311 - inauguration du cimetière de Cerbère ;
- 20 P 870 - Cerbère contentieux.

### 4 - Archives départementales de la Moselle

Des pièces importantes concernant Portieux sont comprises dans le fonds de la verrerie de Vallérysthal.

Le sort des archives de l'usine de Vallérysthal a été très mouvementé et le fonds est loin d'être complet. Les registres les plus importants, ceux du conseil d'administration de la société anonyme des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux de 1856 à 1968 avaient été déposés à Fains-Les-Sources, près de Bar-le-Duc (Meuse) dans les bâtiments des anciennes verreries Marquot. C'est là qu'ils furent retrouvés en 1985 par les services des archives départementales de la Meuse. Monsieur Louis Marquot, Président Directeur Général de la "Compagnie française du cristal" en consentit le transfert à titre de don aux archives départementales de la Moselle.

Les séries quasiment complètes des registres du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires constituent une source essentielle permettant de retracer l'histoire non seulement de l'usine de Vallérysthal, mais aussi de celle de Portieux.

- Société Kinglin et Compagnie, société anonyme des verreries de Plaine de Walsch et Vallérysthal et société anonyme des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux.

. 37 J 6 : Constitution de la société en commandite des verreries de Plaine de Walsch et Vallérysthal : actes de sociétés, mise en actions, procès-verbaux d'estimation des verreries, statuts, coupures de journaux, etc (1854-1857) ; statuts de la société anonyme de Vallérysthal et Portieux (1871-1886) ; acquisition de la verrerie de Portieux par la société de verreries de Plaine de Walsch et Vallérysthal ; actes de vente et de convention (1871) 1854-1886.

37 J 7 : Assemblées générales des actionnaires : listes d'actionnaires, rapports présentés par le conseil d'administration et le conseil de surveillance, procès-verbaux des assemblées, règlements et résultats d'inventaires (lacunes pour 1873, 1875-1880, 1892-1893, 1896-1897, 1899).

37 J 8 : Conseil d'administration de la société anonyme de verreries réunies de Vallérysthal et Portieux : procès-verbaux de diverses séances et correspondance relative à des affaires traitées au conseil (1875-1887).

37 J 13 : [...] Grève à la verrerie de Vallérysthal : correspondance reçue et envoyée (1929).

37 J 16 : [...] L'embauche de personnel et la grève de 1929.

37 J 18-31 : Conseil d'administration de la société anonyme des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux : Registres des délibérations (1874-1968)

18 \* : 1er avril 1874 - 25 septembre 1879

19 \* : 22 novembre 1879 - 23 mai 1883

20 \* : 16 juin 1883 - 5 décembre 1885

21 \* : 14 janvier 1886 - 15 mai 1889

22 \* : 27 juin 1889 - 15 juin 1897

23 \* : 5 août 1897 - 20 novembre 1906

24 \* : 21 février 1907 - 29 avril 1911

- 25 \* : 17 juin 1911 - 5 novembre 1921
- 26 \* : 5 novembre 1921 - 7 janvier 1931
- 27 \* : 26 février 1931 - 8 avril 1938
- 28 \* : 11 juin 1938 - 27 octobre 1951 [...]

37 J 31 : Transcription de la correspondance envoyée par Georges Chevandier, président du conseil d'administration de la société des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux (mai 1868 - juin 1888).

37 J 32-38 : Assemblée générale des actionnaires de la société des verreries de Plaine de Walsch et de Vallérysthal, puis de la société anonyme des verreries réunies de Vallérysthal et Portieux : rapports du conseil d'administration, rapports des commissaires aux comptes, résolutions, procès-verbaux (1856-1968).

- 32 \* : 30 juin 1856 - 31 octobre 1877
- 33 \* : octobre 1878 - 11 septembre 1889
- 34 \* : 17 septembre 1890 - 30 juin 1990
- 35 \* : 12 septembre 1900 - 4 mars 1924
- 36 \* : 6 septembre 1924 - 31 mars 1943
- 37 \* : 21 avril 1945 - 28 juin 1958
- 38 \* : 28 juin 1958 (suite) - 23 juillet 1968

## 5 - Archives départementales des Vosges

38 M 122-123 : Travail des enfants : les informations concernent les années 1842, 1844, 1857, 1858, 1859.

38 M 125 : Travail des enfants, des filles mineures et des femmes : résultats d'enquêtes effectuées à la suite de l'application des lois de 1874, 1892, 1893.

38 M 119 : Durée du travail.

38 M 23-24-25 : Expositions de produits français : la verrerie participe aux expositions des produits de l'industrie française de l'an X, de 1807 et 1834 à Paris ; aux expositions universelles de 1855 et 1878.

3 M 12-13 : Etat par ordre alphabétique des 600 citoyens les plus imposés du département des Vosges (1807). Etat des citoyens de l'arrondissement de Mirecourt qui doivent être portés sur la liste des 600 citoyens les plus imposés du département des Vosges comme payant plus de 160 francs de contributions (1812).

12 M 67 : Elections sénatoriales du 9 janvier 1927 et du 20 octobre 1935. Elles concernent A. Richard.

12 M 75 : Elections sénatoriales du 9 janvier 1927 et du 20 octobre 1935. Elles concernent A. Richard.

13 M 45 : Elections législatives de 1889.

13 M 48 : Elections législatives de 1893.

13 M 50 : Elections législatives de 1898.

13 M 51 : Elections législatives de 1902.  
Elles concernent X. Mougin.

14 M 142 : Elections cantonales du 4 novembre 1877.

14 M 162 : Elections cantonales du 12 août 1883.

14 M 179 :Elections cantonales du 28 juillet 1889.

14 M 195 :Elections cantonales du 28 juillet 1895.  
Elles concernent X. Mougin.

14 M 257 :Elections cantonales de 1919.

14 M 276 :Elections cantonales de 1925.  
Elles concernent A. Richard.

15 M :Etrangers : immigration, naturalisation, demande de réintégration française.

8 M 200 : Faillite des Verreries de Clairey et Hennezel - 1892.

8 M 67 :Médailles d'honneur industrielles et agricoles : on y trouve les médaillés de l'usine 1897-1934.

8 M 163 :Cercles et associations : Harmonie de la Verrerie de Portieux 1895 ; société "la Patrie" 1911.

8 M 191 :Ouvriers étrangers sur les chantiers : courrier du préfet du 6 janvier 1913.

7 T 22 :Sociétés : statut des pêcheurs à la ligne 1898 ; de la société du tir l'Avant-garde de Portieux (1895).

7 T 9 :Société musicale de la Verrerie de Portieux (1895).

1000 S 147 :Chemin de fer de l'Est : concerne la voie ferrée Charmes - Rambervillers mise en service en 1871.

7 U 87 :Société René Boeuf et Compagnie - 1912.

7 U 92 :Société de Clairey - 1912.

7 U 104 :Société anonyme verrerie de Bayel et Clairey - statuts 1893.

7 U 128 :Marques de fabriques 1889-1892.

6 M 352 :Dénombrements de population de Portieux : 1886, 1896, 1901, 1906, 1911, 1921, 1926, 1931, 1936.

6 M 245 :Ortoncourt.

6 M 323 :Moriville.

6 M 325 :Moyemont.

6 M 387 :Rehaincourt.

6 M 427 :Saint-Genest.  
Dénombrement de population de communes proches de Portieux et de communes situées sur la ligne de chemin de fer Charmes - Rambervillers.

355 - 0 :Commune de Portieux :  
- Construction du cimetière à la Verrerie, 1896.  
- Exploitation des carrières de sable près de Rugney (An 13, demande de Bour ; Lamy ; Mougin).



- Réfection du pont de Langley (An 13).
- Cloches : commande d'une seconde cloche pour l'église de Portieux ; nécessité due à l'éloignement des habitants de Portieux.

\_\_\_\_\_ : Etat-civil de Portieux 1814-1892.

53 J :Fonds de la Verrerie de Portieux.

Ce fonds, récupéré par le service des archives départementales de 1988 à 1993, comprend trois parties. La première partie concerne l'entreprise, la deuxième le directeur A. Richard, la troisième -principalement- la liste des plaques d'impression pour les poncifs de gravure à l'acide. Bien que volumineux, ce fonds comporte de nombreuses lacunes qu'il convient de combler par une étude attentive des archives de Vallérysthal déposées à Metz. En outre, des registres, en nombre parfois important dans certaines séries, sont quasiment inexploitable. C'est par exemple le cas pour 53 J 190 à 291, doubles de factures ou 53 J 385 à 396, coopérative...

Repertoire numérique des archives :

- A - Constitution de l'affaire : 1873-1938 53 J 1
- B - Conseils et assemblées : 1872-1942 53 J 2
- C - Domaines : 1947-1949 53 J 3-11
- D - Matériels et exploitations : 1921-1927 53 J 12
- E - Services financiers : 1927-1946 53 J 13-15
- F - Comptabilité générale : 1871-1953 53 J 16-400
- G - Approvisionnements et fabrication : 1880-1956 53 J 401-455
- H - Services commerciaux : 1888-1944 53 J 456-567
- I - Services techniques d'études : 1927-1949 53 J 568-577
- J - Personnel : 1871-1951 53 J 578-628
- K - Correspondance : 1898-1951 53 J 629-766
- L - Contentieux : 1938-1945 53 J 769-770

Filiales et services :

- . Boulangerie : 1930-1940 53 J 771-774
- . Coopérative : 1923-1941 53 J 775-785
- . Scierie : 1908-1956 53 J 786-797
- . Société d'alimentation : 1909-1943 53 J 798-806

Pièces diverses

- (papier en-tête, sigle, typon) 53 J 807
- Fonds Richard : 1842-1930 53 J 808-813
- Documentations et imprimés : 1823-1954 53 J 814-846

Annexes :

- . Liste des plaques d'impression pour les poncifs de gravure à l'acide
- . Liste des représentants
- . Liste des objets déposés avec le fonds d'archives
- . Liste des objets acquis par le Conseil général des Vosges

Parmi ce fonds des registres, liasses, documents divers doivent retenir particulièrement l'attention ; il s'agit de :

- . Inventaires :1871-1944 53 J 23-67

- . Journal :1871-1943 53 J 112-179
- . Paiement du personnel : 1910-1935 53 J 364-377
- . Pourcentage de casse : 1918-1946 53 J 432
- . Pourcentage de casse-taillerie : 1908-1913 53 J 433-437  
1927-1931 53 J 433-437  
1932-1936 53 J 433-437  
1936-1942 53 J 433-437
- . Décors : 1921-1934 53 J 441
- . Compositions : 1880-1932 53 J 445
- . Expéditions : 1931-1942 53 J 484-493
- . Ventes par représentants : 1892-1940 53 J 494-534
- . Doubles de lettres adressées à 53 J 539  
Fondeville : 1900-1903-1911-1920  
Géricot :1896-1901
- . Catalogues et tarifs : 1891-1939 53 J 556-567
- . Dessinateurs : 1943-1946 53 J 568
- . Documents ayant pu servir de modèles : 1927-1948 53 J 570-572
- . Dessins cotés : 1927-1948 53 J 570-572
- . Projets d'études de modèles : 53 J 573-575  
- dessins grand format  
- dessins format classique (...)
- . Livrets d'ouvriers : 1862-1951 53 J 578-591
- . Certificats d'aptitude : 1912-1914 53 J 592
- . Liste d'ouvriers : 1875-1936 53 J 592
- . Entrées à l'usine : 1875-1936 53 J 592
- . Entrées à la halle : 1875-1936 53 J 592
- . Sorties de l'usine : 1875-1936 53 J 592
- . Registres des employés : 1871-1924(6) 53 J 593
- . Constructions nouvelles : 1912-1950 53 J 603-604
- . Caisse de secours et de retraite des ouvriers : 1907-1943 53 J 611-626

- . Associations d'ouvriers : 1899-1911 53 J 628
- . Doubles de lettres de Portieux : 1898-1946 53 J 629-710
- . Doubles de lettres du directeur : 1908-1932 53 J 714
- . Affaire Lallemand (procès) : 1938-1942 53 J 770  
(Il s'agit du procès engagé par un actionnaire)

Parmi le fonds Richard (1842-1930), 53 J 808-846, constitué d'une documentation variée, il convient de retenir :

- . Affaire de jeunes employés espagnols : 1912-1914 53 J 809
- . Lettres d'ouvriers : 1912-1914 53 J 809
- . Correspondance avec les concurrents : 1912-1914 53 J 809
- . Lettres concernant les carrières de sable : 1912-1914 53 J 809

Tous ces documents cités ci-dessus ne se comprennent, le plus souvent, qu'à la lecture d'un grand nombre de liasses ou registres dont les cotes ne sont pas énumérées ici.

## **C - Archives privées**

Ces archives recèlent des dossiers très importants pour la compréhension de l'histoire de la verrerie ; entre autres :

- . Procès avec Baccarat (1880)
- . Installation américaine (1890)
- . Procès Legall (1912)
- . Recrutement des apprentis
- . Grève du 30 novembre 1938

## **II - Sources imprimées**

- . JPN 100 : Annuaire de l'association amicale des anciens élèves de l'Ecole centrale.
- . JPL 1001 : L'Avenir Républicain (républicain patriote antinationaliste ; journal hebdomadaire de l'arrondissement de Mirecourt ; début 22.04.1900) ; A.D.V. 04/1900 ---> 3/09/1939 ; 15 volumes reliés.
- . JPL 1013 : L'express de l'Est et des Vosges (quotidien, début 00.07.1921 - fin 1944) ; A.D.V. 1.08.1921 ---> 12.09.1944 ; 45 volumes reliés.
- . JPL 1028 : Le Mémorial des Vosges (quotidien, début 1870 - fin 1914 ; presse d'information républicaine progressiste) ; A.D.V. 20.05.1871 ---> 4.09.1874 ; 1.01.1881 ---> 31.07.1914.

. JPL 1053 : Les Vosges républicaines (organe des comités républicains démocratiques du département des Vosges ; bi-hebdomadaire ; début 18.10.1903 - fin 1908) ; A.D.V 18.10.1903 ---> 30.09.1908 ; 5 volumes reliés.

. JPL 1103 : L'Est Républicain (grand journal quotidien ; début 1888) ; A.D.V. 30.08.1911 ---> 1993.

. JPL 1106 : La Liberté de l'Est (quotidien républicain d'information ; début 1944) ; A.D.V. 1944 ---> 1994.

Toutes ces sources imprimées ont été dépouillées systématiquement. A ces sources des archives départementales, il convient d'ajouter celles qui sont fournies par les archives privées et qui, à l'exception du Petit Parisien (décembre 1912), concernent les années d'agitation 1936-1938 :

- Le Petit Parisien (dimanche 22 décembre 1912)

- Le Travailleur vosgien (organe officiel hebdomadaire et propriété de la Fédération socialiste -SFIO - des Vosges)

- Le Travailleur français ( organe central de la Confédération générale ouvrière)

- Les Vosges ouvrières (organe officiel de l'Union départementale des syndicats ouvriers vosgiens)

- La Légion vosgienne (organe de la Légion vosgienne, des mutilés, anciens combattants, veuves, orphelins...)

- La Voix des travailleurs du verre (organe de la Fédération nationale des industries du verre)

- Le Réveil ouvrier (organe hebdomadaire des syndicats de la région de l'Est)

- La Voix des Vosges (organe de la défense républicaine et d'action anti-marxiste)

- Le Télégramme des Vosges

## BIBLIOGRAPHIE II

### 1 - Ouvrages généraux

1. AGULHON (M.) et NOUSCHI (A.), La France de 1914 à 1940, Paris Nathan, 1971.
2. ARMENGAUD (A.), La Population de la France au XXe siècle, P.U.F., 1965.
3. ASSELAIN (Jean-Charles), Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours, Seuil 1984-1990, 2 vol.
4. AZEMA (Jean-Pierre) et WINOCK (Michel), Naissance et mort de la IIIe République, Calmann.Lévy, 1970.
5. AZEMA (J.P.) et WINOCK (M.), La Troisième République ; Paris, Pluriel, le livre de poche, 1976, 2ème édition.
6. BECKER (J.J.) et BERSTEIN (S.), Victoires et frustrations - 1914-1929 - Seuil, 1990.
7. BERGERON (Louis), L'Industrialisation de la France au XIXe siècle, Paris 1979.
8. BERGERON (Louis), Les Capitalistes en France (1780-1914), Paris, Gallimard-Julliard, Collection "Archives", 1978.
9. BERNARD (Y.), COLLI (G.C.), LEWANDOWSKI (D.), Dictionnaire économique et financier, Le Seuil, 1975.
10. BERNSTEIN (S.), Le 6 février 1934, Paris, Gallimard-Julliard, (Archives), 1975.
11. BOLTANSKY (L.), Les Cadres, la formation d'un groupe social, Paris, Editions de Minuit, 1982.

12. BONIN (Hubert), Histoire économique de la France depuis 1880, Maspéro, Collection "Un siècle d'histoire", 1988.
13. BORNE (D.) et DUBIEF (H.), La Crise des années 30, 1929-1938, Editions du Seuil, 1976, 1989.
14. BOURGIM (G.), La IIIe République (1871-1914), A. Colin, 1967.
15. BOUVIER (Jean), Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains (XIXe, XXe siècles), Paris, 1969.
16. BOUVIER (Jean), Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains (XIXe-XXe siècle), S.E.D.E.S., 1977.
17. BOUVIER (Jean), Un Siècle de banque française, Paris, Hachette, 1973.
18. BOUVIER (J.), FURET (F.), GILLET (M.), Le Mouvement du profit en France au XIXe siècle, Mouton, 1965.
19. BRAUDEL (Fernand) et LABROUSSE (Ernest), Histoire économique et sociale de la France, P.U.F. :
  - Tome III : l'avènement de l'ère industrielle, 1789 - années 1880 - 2 volumes.
  - Tome IV : l'ère industrielle et sa société d'aujourd'hui, siècle 1880-1980, 1er volume Panoramas de l'ère industrielle, 1880-1980, ambiguïtés et débuts de la croissance effective, années 1880-1914.
20. BRELOT (C.I.) et MAYAUD (J.L.), L'Industrie en sabots, Paris, J.J. Pauvert aux Editions Garnier, 1982.
21. BRUNET (Jean Paul), Saint-Denis la ville rouge ?, Paris, Hachette, 1980.
22. CARON (François), Histoire économique de la France, XIXe-XXe siècle, Paris, COLIN, 1981.
23. CARON (François), La France des patriotes, de 1851 à 1918, Fayard, 1985.
24. CHARLE (Christophe), Histoire sociale de la France au XIXe siècle, Editions du Seuil, 1991.
25. CHARLOT (B.) et FIGEAT (M.), Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984, Paris, Minerve, 1985.
26. CHEVALIER (L.), La Formation de la population parisienne au XIXe siècle, Paris, P.U.F., 1950.
27. CRUBELLIER (Maurice), Histoire culturelle de la France, XIXe-XXe siècles, Colin, 1974.
28. DAUMARD (A.), Les Fortunes françaises au XIXe siècle, Paris-La Haye, Mouton, 1973.
29. DAUMAS (Maurice), Histoire générale des techniques, tome IV, Paris, 1979.
30. DAUMAS (Maurice), L'Archéologie industrielle : Robert Laffont, 1980.
31. DESTRAY (J.), La Vie d'une famille ouvrière, Paris, Editions ouvrières, 1971.
32. DEWERPE (A.), Le Monde du travail en France, 1800-1950, Paris, Colin, 1989.
33. Dictionnaire des parlementaires français, publié sous la direction de Robert et Cougny, Paris, 1891.
34. DREYFUS (M.), Les Sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle en France, Paris, Editions ouvrières, 1983.
35. DUVEAU (G.), La Vie ouvrière sous le Second Empire, Plon, 1956.
36. EIZMER (M.) et HERVIEU (R.), Anciens paysans, nouveaux ouvriers, Paris, l'Harmattan, 1979.
37. ERHMANN (J.), La Politique du patronat français, 1936-1955, Paris, A. Colin, 1959.
38. FONTAINE (A.), La Concentration des entreprises industrielles et commerciales, Paris, Alcan, 1912.
39. GAILLARD (Jean-Michel), Jules Ferry, Fayard, 1989.
40. GAILLARD (Jean-Michel) et LESPAGNOL (André), Les Mutations économiques et sociales au XIXe siècle (1780-1880), Nathan, 1983.
41. GIRAULT (J.), L'Implantation du parti communiste en France dans l'entre-deux-guerres, Paris, Editions sociales, 1975.
42. GLUGE (Théophile), Les Institutions patronales, leurs résultats en Lorraine, Paris, 1911.
43. GOGUEL (François), La Politique des partis sous la IIIe République, Editions du Seuil, plusieurs éditions depuis 1948.
44. GUERRAND (R.), Les Origines du logement social en France, Paris, Editions ouvrières, 1967.
45. GUILBERT (M.), Les Fonctions des femmes dans l'industrie, Paris, Mouton, 1966.
46. GUIRAL (P.), THUILLIER (G.), La Vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914, Paris, Hachette, 1980.
47. JOLLY Jean (sous la direction de), Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940, P.U.F., 8 volumes.

48. JOUFFROY (L.M.), L'Ere du rail, A. Colin, 1953.
49. KRIEDEL (A.), Aux Origines du parti communiste français, Paris, Flammarion, Collection "Champs", 1969 (réédition).
50. LABROUSSE (E.) et BRAUDEL (F.), Histoire économique et sociale de la France, tome 3, vol. 1 et 2, 1789-1880, Paris, 1976, tome 4, vol. 1, 1880-1914, Paris 1979.
51. LEFEBVRE-TEILLARD (Anne), La Société anonyme au XIXe siècle, Paris, 1985.
52. LEFRANC (Georges), Histoire du commerce, P.U.F., 1953 (collection Que sais-je ?).
53. LEQUIN (Yves), sous la direction de, Histoire des Français, XIXe-XXe siècle, A. Colin, tome I : Un Peuple et son pays, 1984 : l'unité française, la démographie, la croissance, tome II : La Société, 1983 : France paysanne, patronat, villes et industries..., tome III : Les Citoyens et la démocratie, 1984 : une tradition politique, une tradition culturelle, les hésitations de la démocratie...
54. LESOURD (J.A.), et GERARD (C.L.), Nouvelle histoire économique, tome I, le XIXe siècle, Colin, 1976.
55. LEVASSEUR (E.), Questions ouvrières et industrielles en France sous la IIIe République, Paris, Rousseau, 1907.
56. LEVASSEUR (E.), Histoire du commerce de la France, tome II : de 1789 à nos jours, Paris Alcan, 1912.
57. MALINVAUD (E.), CARRE (J.J.), DUBOIS (P.), La Croissance française, Paris, Le Seuil, 1972.
58. MARCILHAC (Félix), René Lalique 1860-194, maître verrier, analyse de l'oeuvre et catalogue raisonné, Paris, 1989, les Editions de l'Amateur, 1048 p.
59. MARSEILLE (J.), Une Famille d'ouvriers de 1770 à nos jours, Paris, Hachette, 1981.
60. MAUCO (G.), Les Etrangers en France, Paris, Colin, 1932.
61. MAYAUD (Jean-Luc), Les Patrons du Second Empire, Picard, Editeur Paris, 1991.
62. MAYEUR (J.M.), L'Abbé Lemire, prêtre républicain, Casterman, 1969.
63. MAYEUR (J.M.), Les Débuts de la IIIe République, 1871-1898, Editions du Seuil, 1973.
64. MAYEUR (Jean-Marie), La Vie politique sous la IIIe République (1870-1940), Seuil, 1984.
65. MIQUEL (Pierre), L'Affaire Dreyfus, P.U.F., collection "Que sais-je ?", 1959.
66. NOGARO (B.) et MOYE (M.), Les Régimes douaniers, A. Colin, 1910.
67. NOIRIEL (G.), Longwy, immigrés et prolétaires, P.U.F., 1984.
68. NOIRIEL (Gérard), Les Ouvriers dans la société française XIXe-XXe siècle : Seuil, 1986.
69. NOIRIEL (G.), Le Creuset français. Histoire de l'immigration au XIXe-XXe siècle, Paris, Editions du Seuil, 1988.
70. PALMADE (G.), Capitalisme et capitalistes français au XIXe siècle, Paris, 1961.
71. PERROT (M.), Le Mode de vie des familles bourgeoises, Paris, A. Colin, 1961.
72. PERROT (M.), Jeunesse de la grève 1871-1890, Paris, Editions du Seuil, 1985.
73. PIETTRE (A.), L'Evolution des ententes industrielles en France depuis la crise, Paris, Sirey, 1936.
74. POIRE (Paul) Simples lectures sur les principales industries, Paris, Hachette, 1875.
75. PRIOURET (R.), Les Origines du patronat français, Paris, Grasset, 1969.
76. PROST (Antoine), La C.G.T. à l'époque du front populaire, Colin, 1964.
77. PROST (Antoine), Histoire de l'enseignement en France 1800-1967, Colin, 1968.
78. PROST (Antoine), Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889, Paris, P.U.F., 1974.
79. RANCIERE (J.) et FAURE (A.), La Parole ouvrière, Paris, U.G.E., collection "10/18", 1976.
80. ROTH (François), La Guerre de 1870, Fayard, 1990.
81. ROTH (François), Histoire de la Lorraine - L'époque contemporaine - 1 De la Révolution à la Grande Guerre, P.U.F.
82. P. DE ROUSIERS, Les Grandes industries modernes, tome IV : les transports maritimes, A. Colin, 1924.
83. SANDRIN (Jean), Enfants trouvés enfants d'ouvriers - 17e - 18e siècle, Aubier.
84. SCHNERB (Robert), Libre échange et protectionnisme, P.U.F., 1963 (collection Que sais-je ?).
85. SCHNERB, BOUVIER, DEHOVE, FLAMANT, etc..., La Fiscalité française au XIXe et XXe siècle,

- Mouton, 1973.
86. SIEGFRIED (A.), Mes Souvenirs de la IIIe République. Mon père et son temps. Jules Siegfried 1836-1922, P.U.F. 1952.
  87. SORLIN (Pierre), La Société française, tome I : 1840-1914, Arthaud, 1969.
  88. TOURAINE (A.), La Conscience ouvrière, Paris, Editions du Seuil, 1966.
  89. TOURAINE (A.) et RAGAZZI (O.), Les Ouvriers d'origine agricole, Paris, Editions du Seuil, 1961.
  90. VERLEY (P.), Nouvelle histoire économique de la France contemporaine, tome II, l'industrialisation (1830-1914), Paris, La Découverte, 1989.
  91. VERRET (M.), L'Espace ouvrier, Colin, 1979.
  92. VIANSSON (L.), Histoire du canal de l'Est 1874-1882, Nancy, 1882.
  93. WAHL (Alfred), L'Option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872), Paris, 1974.
  94. WEBER (E.), La Fin des terroirs, Paris, Fayard, 1983.
  95. WEIL (S.), La Condition ouvrière, Paris, Gallimard, 1951.
  96. WORONOFF (Denis), Histoire de l'industrie en France du XVIe siècle à nos jours, Seuil, 1994.

## 2 - Ouvrages ou articles sur la verrerie

1. APPERT (L.) et HENRIVAUX (J.), La verrerie depuis 20 ans, Paris, E. Bernard, 1894, 148 p.
2. BARBE Noël, Rapports de parenté et segmentation professionnelle : le cas de la verrerie - cristallerie de Passavant-la-Rochère, dans le bulletin de l'association française pour l'archéologie du verre, 1997-1998.
3. BEJI, Les Verreries au pays des trois provinces dans la forêt de Selles à Darney, dans "l'Echo des trois provinces", n° 34, octobre-novembre 1991,
4. P 2-3.
5. BELLANGER (Jacqueline), Verre d'usage et de prestige en France, 1500-1800, Paris, édition de l'Amateur, 1983, 525 p.
6. BERNARD (Maurice), Essai généalogique commenté sur la maison d'Hennezel. Gentilhommes verriers de Lorraine, Picardie, Franche-Comté, Nivernais, Angleterre, Pays de Vaud, de 1392 à nos jours, 1989, 145 p.
7. BLOCH-DERMANT (Janine), Le Verre en France d'Emile Gallée à nos jours - Osny les Editions de l'Amateur, 1986, 390 p.
8. CHABOT (Michel), L'Escarbille : histoire d'Eugène Saulnier, ouvrier verrier, Presses de la Renaissance, 1978.
9. Comte de CHAMBRUN (René), Histoire de Baccarat : Paris 1977.
10. DAMOUR (J.), Cours de verrerie (1929-1936), Béranger.
11. DAUM (Noël), Daum, maîtres-verriers : Denoël, 1980.
12. DAVIET (J.Pierre), Saint-Gobain. Une multinationale à la Française, 1830-1939, Editions des Archives Contemporaines, 1988.
13. DEBISSCHOP (V.) et GRATTAU (A.), Architecture et entreprises alternatives, 1983.
14. DEBIZE (Christian), Guide de l'école de Nancy. Nancy, Presses Universitaires de Nancy, Metz, Editions Serpenoise, 1989, 160 p.
15. DOUZENEL (Pierre), Les Verreries Legras, 12 p.
16. DUVAL (Clément), Le Verre, Paris, P.U.F., 1974, 128 p.
17. FIEROBE (Nicole) et GUEMIOT (Dominique), Verre et verreries en Champagne-Ardennes, 1985, 47 p.
18. FINANCE (Charles de), Histoire de la verrerie de la Rochère, Vesoul, sd.
19. FOURNIER (Alban), La Verrerie de Portieux, origine, histoire, Paris, Berger-Levrault, 1886.
20. FOURNIER (Alban), La Verrerie, origine, histoire (compte-rendu critique), Annales de l'Est, 1888, p 570-571.
21. FOURNIER (Alban), Les Verreries de la forêt de Darney aux XVe et XVIe siècles, Annuaire des Vosges, 1901, p 14-26.

22. FOY (Danièle), SENNEQUIER (Geneviève), A Travers le verre du Moyen-Age à la Renaissance. Rouen, musées et monuments départementaux de la Seine Maritime, 1989, 454 p.
23. GAIRE (Abbé), La Verrerie de Portieux, de nos jours à maintenant, Portieux, Edition ronéotypée, 1973, 59 p.
24. HENRIVAUX (Jules), Le Verre et le Cristal, suivi d'un chapitre sur la législation et l'hygiène des verreries, par M.A. Riche, nouvelle édition, Paris, Vicq-Dunod 1897, 1 vol.
25. HENRIVAUX (Jules), La Verrerie au XXe siècle, Paris, E. Bernard, 1903, 464 p.
26. INGOLD (G.), Saint-Louis de 1856 à nos jours. De l'art du verre à l'art du cristal: Denoël, 1986.
27. HOUTART (Charles), L'Industrie du Verre dans le Nord de la France, 1924.
28. JANIN (Georges), Georges Janin, maître verrier. Catalogue des réalisations déjà effectuées, Nancy, Imprimeries réunies de Nancy, 28 p.
29. LABARTHE (Emile), Le Travail des enfants dans les verreries. Enquête faite au nom de la Chambre Syndicale des maîtres de verrerie de France. Paris, Editions A. Noël et Chabon, 1913, 64 p.
30. LADAIQUE (Gabriel), L'Industrie du verre et du cristal dans le département de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges, dans les Annales d'Est 1957, numéro 2, p 125-144.
31. LADAIQUE (Gabriel), Verriers et verreries de 1369 à 1789 dans la forêt de Darney. Hier et aujourd'hui, Besançon, 1980, p 168-218.
32. LADAIQUE (Gabriel), Les Verreries de la Vôge et la Réforme A.S.E.V. Nouvelle série numéro 1 p 21-30.
33. LALIQUE PAR LALIQUE : E.D.I.P.O.P. 1977.
34. LEGRAS (Charles), La Verrerie française à l'exposition de 1900. Notes sur quelques branches de la fabrication du verre, Paris, librairie Baillière et Fils, 1900, 30 p.
35. Lycée Georges de La Tour, La Lorraine du verre, Raon-l'Etape, imprimerie Kruch, 1988, 40 p.
36. MEGLY (Joseph), Au Pays des verriers, Sarreguemines, Pierron, 1986, Collection "Histoires et images", 117 p.
37. MERLEY (Jean), Histoire d'une entreprise forézienne. La verrerie de Veauche, université de Saint-Etienne centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales.
38. MEYER (Laure), Le Verre du Moyen-Age. Exposition à Rouen dans Archéologie, n° 253, janvier 1990, p 28-37.
39. MICHEL (Guy-Jean), Verriers et verreries en Franche-Comté au XVIIIe siècle, Paris, Erti, 1989, 2 tomes.
40. MICHEL (J.F.), A la Découverte d'un verrier vosgien Legras, dans "l'Echo des trois provinces", n° 26, 1990, p 6.
41. ORSINI (André), Découverte d'un four du XVIIIe siècle, en Vôge Lorraine, dans le bulletin de l'association française pour l'archéologie du verre, 1997-1998.
42. PELLETIER (Pierre), Les Verriers dans le Lyonnais et le Forez, Paris, 1887.
43. PETRY (Claude), Daum dans les musées de Nancy, Nancy, Editions Berger Levrault, 1990, 183 p.
44. PIGANIOL (P.), Les Industries verrières, Dunod, 1965.
45. POIRIER (Henri), Legras, maître verrier des vosges, Paris, Editions Arts et Tourisme, 1990, 32 p.
46. RODIER (Paul), Les Verreries des hautes forêts de Darney, Epinal 1909.
47. ROSE-VILLEQUEY (Germaine), Verre et verriers de Lorraine au début des temps modernes (de la fin du XVe siècle au début du XIIe siècle), Paris, P.U.F., 1971.
48. ROUSSET (H.J.), Travail du verre, Paris et Liège, Ch. Béranger, 1927, 1 vol.
49. La Route du cristal : Editions Serpenoise, 1987.
50. SAUZAY (A.), La Verrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Paris, Hachette, 1869.
51. SCOTT (J.), Les Verriers de Carmaux, Paris, Flammarion, 1982 (Ed Fr).
52. SEURRE (André), La Verrerie en Franche-Comté, Besançon, 1972.
53. Société d'encouragement au Métiers d'Art. Arts du verre, n° 29 de la revue Métiers d'Art, Paris, imprimerie Blanchard, 1985, 85 p.
54. STENGER (Antoine), Verreries et verriers au pays de Sarrebourg : société d'histoire et d'archéologie de Lorraine. Section de Sarrebourg, 1988.
55. THOUVENIN (Albert), Etude sur le coupage et le rebrûlage dans les cristalleries et les verreries de



- Nancy, Société d'impressions typographiques, 1928.
56. VAZENNES (Félix), La Verrerie de Portieux, Revue Lorraine n° 23, août 1978.
57. Verreries et Verriers d'Alsace du XVIe au XXe siècle, Saisons d'Alsace n° 99, mars 1988.
58. VIGREUX (H.), Le Soufflage du verre, Dunod, 1920.

### 3 - Ouvrages divers et autres industries

1. BARBIER (Frédéric), "Le Transfert des industries alsaciennes en Lorraine après la guerre de 1870. L'exemple de Berger-Levrault", actes du 103ème Congrès National des Sociétés Savantes, Nancy-Metz, 1978.
2. BARRAL (Pierre), "Les Groupes de pression et le tarif douanier français de 1892" dans : Revue d'histoire économique et sociale n° 3, 1974.
3. BASS (Dany), Le Travail des enfants dans les industries vosgiennes : Epinal C.D.D.P. - 1980.
4. BASS (Dany), Aux Origines du syndicalisme vosgien ; dans Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1983.
5. CHIFFERT (François), Structures démographiques, sociales et professionnelles de Baccarat.
6. CLAUDOT, "Quelques Considérations sur les mouvements de population dans le département des Vosges". Bulletin de la Société d'Emulation des Vosges. Tome XXVI. P. 62. 1898-99.
7. COLLET (Vital), Portieux-Belval-La Verrerie in Les Communes du Canton de Charmes, p 282, Epinal 1905.
8. COMMAILLE (Ch.), Les Cités ouvrières en Lorraine, urbanisme et architecture en Lorraine, 1830-1930 dans Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, Metz, 1982.
9. DEVILLERS (C.), HUET (B.), Le Creusot, naissance et développement d'une ville industrielle, Seyssel, diff. P.U.F., 1981.
10. DOYEN (Jean-Pierre), Les Villes-usines de la moyenne Moselle ; dans Annales de la Société d'Emulation du Département des Vosges, 1983, p 53-71.
11. DUMAY (J.B.), Mémoire d'un militant ouvrier du Creusot, présenté par P. Ponsot, Maspero, 1976.
12. DURUPT (Pierre), Hommes et femmes du textile dans les Hautes-Vosges, Société d'Histoire de Remiremont et de sa région, 1988.
13. FERRY (Claude), La Blanchisserie et teinturerie de Thaon, 1872-1914, Presses Universitaires de Nancy, 1992.
14. GAU (C.) et LE PELLEC (J.), Le travail des enfants dans l'industrie au XIXe siècle, Service éducatif de Haute-Garonne, 1986.
15. GEORGE (R.), La Main d'oeuvre industrielle dans la région d'Epinal, dans Annales de l'Est, 1937.
16. Groupement interprofessionnel des syndicats patronaux des Vosges, Les Vosges étude économique et industrielle, Imprimerie Strasbourgeoise, 1953, 78 p.
17. JACQUEMARD (Philippe), Les Banques lorraines, Paris, 1911.
18. LAZOVSKI, Journal de tournée, inspecteur ambulant des manufactures dans les provinces d'Alsace et de Lorraine et les Trois Evêchés (1785)
19. LECOQ (Benoît), "Les Sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914)" dans : revue historique, n° 559, juillet-septembre 1986.
20. Lycée Technique d'Epinal. Année du patrimoine. Exposition Arts et techniques, Epinal, juin 1980, 200 p.
21. MARCHAL (A.), Le Mouvement ouvrier dans les Vosges 1919-1927, Nancy 1975.
22. MURARD (L.) et ZYLBERMAN (P;), "Le Petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré : villes-usines, habitat et intimité au XIXe siècle", Recherches, n° 25, 1976.
23. NICOLAS (Martine), MATHION-RICHARD (Yvette), JACQUET (Alain), Gens et métiers d'autrefois, regards sur le passé de la plaine vosgienne, Contrexeville, reprographie, 12 p.
24. POULET (Christian), Paternalisme et tradition, Annales de l'Est, 1988.
25. POUILL (Georges), L'Industrie textile vosgienne, 1765-1981.
26. ROULLIET (Antony), "Les Habitations ouvrières à l'exposition universelle de 1889 à Paris" dans : Bulletin de la société industrielle de Mulhouse, 1885.

27. Les Schneider - Le Creusot, une famille, une entreprise, une ville (1856-1960), Fayard, 1995.
28. THOUVENOT (Claude), L'Evolution industrielle de la vallée de la Moselle d'Epinal à Bayon. Etude économique et humaine 1836-1958. Diplôme d'Etudes Supérieures de géographie Nancy, 1959.
29. Paris. Affaires culturelles (Ministère). Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France. Répertoire et inventaires Lorrain, Paris, imprimerie nationale, 1973, 64 p.

---

Note1. Fournier (Charles Alban), docteur en médecine, écrivain (La Salle, 9 novembre 1842 - Rambervillers, 22 novembre 1904).

Fils unique d'Edouard Fournier, conducteur de travaux puis ingénieur des Ponts et chaussées, et de Catherine Aline Simon, Alban Fournier est mis en pension au collège de Perpignan lorsque son père est détaché dans le Nord de l'Espagne pour y construire des voies ferrées. Il débute ensuite à Strasbourg ses études de médecine, achevées à Paris en 1867 par un doctorat sur la paralysie du nerf facial. Il s'établit alors à Rambervillers dans le "château" -ancien couvent des Capucins - mais exerce peu la médecine. Passionné par les longues courses en montagne, il adhère en 1878 à la section des Vosges dont il devient président en 1881 et à la section de Nancy du Club Alpin Français. Il fait tracer et baliser des sentiers, poser des tables d'orientation. Il publie l'inventaire des itinéraires dans l'ouvrage encyclopédique paru sous la direction de Léon Louis : Le département des Vosges t. 1, p. 326-353. Il obtient l'installation d'une station météorologique au Ballon de Servance en 1881. Grâce à son action, un comité de défense des sites vosgiens convainc Jules Méline, alors président du Conseil des ministres, de refuser à la Ville de Paris de faire exploiter des carrières de granit dans la vallée de la Vologne pour en paver ses rues. Ainsi fut sauvée la moraine glaciaire du Kertoff.

Epris de la nature vosgienne, il l'est aussi des moeurs et de l'histoire des hommes et il donne de nombreuses études sur la géographie, l'histoire, l'hydrographie, le folklore, sur Gérardmer, La Bresse, Remiremont et surtout Rambervillers, aux revues régionales ; 73 recensées dans les périodiques publiés par les sociétés savantes d'Epinal, Saint-Dié, Nancy, les bulletins du Club Alpin. Républicain modéré, il écrit aussi dans le Progrès de l'Est de Nancy et dans le Mémorial des Vosges d'Epinal.

Ses deux principaux ouvrages sont la Topographie ancienne du département des Vosges, parue dans Annales de la Société d'Emulation des Vosges de 1892 à 1903 (en 11 fascicules formant plus de 1000 pages) et Les Vosges du Donon au Ballon d'Alsace, Paris, Ollendorf 1901 (impr. L. Geisler à Raon l'Etape), 685 p., ill. Conseiller municipal de Rambervillers, il en est élu maire en 1870 mais refuse le poste, se contentant de son mandat de conseiller. Par contre, il reste jusqu'à son décès président de la Société de Secours Mutuels de la ville.

De son mariage avec Caroline Hugo il aura deux filles ; Thérèse, religieuse de Saint-Vincent de Paul à Saint-Dié et Adeline, qui épousera un médecin puis, en secondes noces, Henri Onimus, médecin de la marine. Leur fils est Jean Onimus, professeur d'université à Aix puis à Nice, auteur de nombreux ouvrages sur le mysticisme, la philosophie du bonheur, la culture, Teilhard de Chardin, et des études sur les poètes contemporains.

A. Ronsin - dictionnaire des "Vosgiens célèbres".

Le père du docteur Fournier : (Edouard), directeur des chemins de fer des Vosges, ingénieur des Ponts et chaussées (Saint-Gorgon, 21 février 1819 - Epinal, 3 mai 1881).

Conducteur des Ponts et chaussées puis ingénieur, Edouard Fournier construit des lignes de chemin de fer en France et en Espagne, puis revient dans les Vosges et travaille aux lignes d'intérêt local : Charmes - Rambervillers, Arches - Bruyères, Bruyères - Saint-Dié, Laveline - Gérardmer, Saint-Léonard - Fraize, Remiremont - Cornimont. Il devient directeur de la Compagnie des Chemins de fer des Vosges.

Il reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1877.

Son frère, né à Rambervillers en 1822, décédé à Chamalières (Puy-de-Dôme) en 1886, inspecteur général des Ponts et chaussées, a également réalisé de nombreuses lignes de chemin de fer en France et en Espagne.

A. Ronsin - dictionnaire des "Vosgiens célèbres".

A ces éléments bibliographiques, il convient d'ajouter que le docteur Fournier est donc l'auteur du seul ouvrage historique paru sur l'usine vosgienne : "La Verrerie de Portieux - origine-histoire" - Paris Berger-Levrault et Cie, Editeurs, 1886. Comme son père Edouard, Alban Fournier fut administrateur délégué de la Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Rambervillers à Charmes tandis que Xavier Mougin, directeur de l'usine, occupait diverses fonctions au sein de cette même compagnie dont celle de président

(A.D.V. 1000 S 147).

Note2. Alban Fournier cite parmi les archives de l'usine des documents concernant : le transfert de la verrerie de Tonnoy (Meurthe) à Portieux (Vosges), une liste nominative des ouvriers qui travaillaient à la verrerie de Portieux en 1778, la chronologie des différents fermiers de l'usine, la permission de créer un nouveau four en 1840. A cette occasion, on apprend que les fermiers ont fait venir des ouvriers de "Bohême et d'autres pays étrangers", le renouvellement du bail (1775-1784) passé en qualité de directeur par Serva assisté de Claude Royer, l'arrivée à la tête de l'usine de Jacques Bour qui obtient le renouvellement du bail pour 18 années (1784-1802), l'approvisionnement en sable à Rugney et plus exactement "au Pâquis de la tranchée du bois de Rugney" près de la route de Charmes à Mirecourt, les difficultés rencontrées par les verreries en 1746 lorsque "le gouvernement français frappa les verres lorrains d'un droit de 20 francs par quintal sur les ouvrages de la verrerie et de 10 livres sur les bouteilles", la liste nominative des verreries vosgiennes en 1759-1760 d'après le procès-verbal d'une réunion rassemblant les "gentilshommes propriétaires des verreries répandues dans la forêt de Darney, Dompaire, ... travailleurs en bouteilles, verres en table, etc ... (...) convoqués au prieuré de Droiteval, au domicile de Jacques Robert, cabaretier... afin de donner pour chacun, les bureaux par lesquels ils feront entrer en France leurs produits...", une réclamation à propos de la crise du salin en 1776, le problème de la vente du bois aux enchères en 1801. Fournier décrit l'anxiété des verriers face aux enchères en donnant des extraits pris dans les archives de la Verrerie de Portieux. Pour la période 1802-1886, l'auteur ne cite plus de documents d'archives.

Note3. Répondant au questionnaire particulier pour l'exposition de 1881, le directeur Xavier Mougin explique que l'usine a pris une extension considérable "surtout depuis 1872". Il donne le chiffre de 875 ouvriers à Portieux et 1080 à Vallérysthal. A quelques kilomètres de Portieux, en amont sur la Moselle, la plus grosse unité textile des Vosges, la Blanchisserie et Teinturerie Thaonnaise comptait 733 ouvriers en 1880. 3 F, ACE. Le dictionnaire de Charton (voir bibliographie) fournit quelques références. La verrerie compte 1280 ouvriers et 150 apprentis en 1912 ; 1054 ouvriers et 116 apprentis en 1914. En 1917, l'usine accueille 439 ouvriers. Après avoir atteint 654 ouvriers en 1922, les effectifs remontent à 1025 en 1925.  
53 J 626 ; A.D.V.

Note4. Seule demeure active durant la période concernée la verrerie de Clairey située dans la forêt de Darney. Elle est éteinte en 1955.

Note5. Voir passage relatif à la position géographique.

Note6. Les Archives départementales des Vosges n'accueillent que le fonds d'archives de l'usine de Portieux. Les Archives départementales de la Moselle possèdent des documents concernant la société de Vallérysthal et Portieux à partir de 1871.  
De nombreuses archives restées à l'usine ont disparu dans un incendie en 1994.

Note7. J. MERLEY, Histoire d'une entreprise Forézienne - La verrerie de Veauche, université de Saint-Etienne, 1983. L'auteur qui constate également l'absence de sources imprimées a rédigé son ouvrage sur la base de sources manuscrites.

Note8. Pour élaborer la trame historique, avant la Révolution notamment, nous avons pris appui sur le travail du docteur Fournier.

Note9. Magnien ( François ) fut primitivement contrôleur en l'hôtel du duc Léopold.

Note10. Citation extraite de la Revue des Vosges de 1840.

- Note11. Ouvrage de Rose Villequey (Germane), Verre et verriers de Lorraine au début des temps modernes (de la fin du XVe siècle au début du XVIe siècle), Paris, PUF., 1971, p. 134.
- Note12. Salin : matière première qui entre dans la composition du verre et provient des cendres d'herbes et de bois. De la qualité du salin dépend la qualité du verre.
- Note13. Lettre de F. Lamy adressée au préfet : A.D.V. 38 M 23.
- Note14. Vente aux enchères du 15 février 1815 - A.P.
- Note15. Les registres des délibérations ont été consultés de 1838 à 1954. Le dépouillement systématique nous a permis de rédiger ce passage "enclavement-déenclavement".
- Note16. A.D.V. 355-04. Cloches.
- Note17. Les avantages en équipement seront l'objet de discorde entre les deux pôles de la commune. Ce sera le cas pour l'adduction d'eau, par exemple.
- Note18. Mémorial des Vosges du 13 mars 1903. B.M. Epinal.
- Note19. Courrier du 27 germinal an 13. A.D.V. 355-0 Portieux.
- Note20. Mougin est le plus important souscripteur. Le maire souscrit pour 8000 francs.
- Note21. Mémorial des Vosges du 30 août 1901. B.M. Epinal.
- Note22. Acte du 3 messidor an 4. A.P.
- Note23. Le prieuré de Belval : l'historique du prieuré est fourni par A. Fournier pp 34 - 35 de son ouvrage.
- Note24. Chemin de communication entre Belval et la Verrerie de Portieux. A.P.
- Note25. Ce passage a été élaboré d'après une lettre que F. Lamy adresse au préfet. 38 M 23 ; A.D.V.
- Note26. Dans le procès-verbal de l'assemblée de messieurs les membres de la chambre consultative de commerce de l'arrondissement de Mirecourt daté du 13 mars 1806, F. Lamy précise qu'il a plusieurs observations à faire pour l'amélioration de son usine, mais qu'elles sont trop longues pour être rapportées au procès-verbal et qu'il se réserve de les envoyer directement au préfet. 38 M 23 ; A.D.V.
- Note27. La plupart des informations pour l'année 1834, qu'elles concernent Portieux ou les autres verreries ont été recueillies dans 38 M 23-71 ; A.D.V.
- Note28. Curieusement Alban Fournier ne donne aucun éclairage sur cette période particulièrement trouble de la vie de l'usine. A-t-il sciemment fait l'impasse de manière à ne pas heurter la sensibilité de son ami Mougin par le rappel d'un événement négatif pour la famille du directeur ? Nous penchons pour cette hypothèse car il est difficile de croire que Fournier ignorait à ce point l'histoire de l'usine datant d'une cinquantaine d'années au moment où il rédige son mémoire.
- Note29. Acte de vente des biens de M.A. Lamy. A.P.
- Note30. M.A. Lamy est la seule héritière de son père F.Lamy. Elle est mariée à Edouard Fortuné de Chinot, chevalier de Fromessant, chevalier de l'ordre de Malte, ex officier du 5e régiment de cuirassiers, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

Note31. François Xavier Régnier est né à Epinal le 2 juin 1791 de Simon François Régnier, entrepreneur de diligences à Epinal et de Anne Joignon. Il épouse le 7 novembre 1811 Thérèse Laurent née à Epinal, le 19 ventôse an 4 de la République de Joseph Laurent, marchand de planches et de Catherine Bourdon.

Note32. Le 26 brumaire an 6 un partage intervient entre F. Lamy et J. Bour. La part de F.Lamy passa à sa fille M.Antoinette et la part de J. Bour à sa fille Françoise.

Note33. La vente du 15 octobre 1835 est connue par le dossier d'acquêt de la verrerie du 16 novembre 1871 lorsque celle-ci devient propriété de Vallérysthal.

Note34. Joseph Régnier fils est né à Epinal le 2 mai 1812 de François Xavier Régnier et de Thérèse Laurent. D'après un passeport, A.C.P., il se rend à Strasbourg en 1839. Détail pittoresque, on mentionne sur la souche de ce passeport qu'il a perdu l'oeil droit. C'est en novembre 1839 que Régnier aurait disparu.

Note35. Lettre du 25 novembre 1839 concernant Joseph Régnier. A.C.P.

Note36. Acte de vente du 20 janvier 1840. A.P. Quelques verriers achètent des terrains.

Note37. Le bulletin de déclaration des produits de l'usine est signé le 1er mai 1849. 38 M 23 ; A.D.V.

Note38. Le bulletin d'expédition est envoyé au secrétariat général de la commission impériale de l'exposition universelle de 1855. 38 M 23 ; A.D.V.

Note39. Pour élaborer ce passage, nous nous sommes appuyés sur les registres des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires et principalement sur 37 J 32 ; A.D.M.

Note40. Le Baron de Klinglin est né le 16 juillet 1785 et épouse le 11 août 1812 Arthémine Masson d'Esclans. Il décède le 26 juin 1863. Le couple a trois filles :  
Charlotte Henriette Valérie, née en 1814, épouse Bernard Joseph René, comte de Menthon,  
Marie Jacques Eléonore, née en 1815, épouse Louis René, vicomte de Bertier,  
Caroline Pauline Arthémine, née en 1821, épouse Alexandre Bernard Simon, comte de Menthon.  
Auguste François Eléonore de Klinglin prend le contrôle de la verrerie de Plaine-de-Walsch en 1833. Il est alors lieutenant-colonel d'infanterie au service de la France et habite son château de Saint-Loup près de Gray en Haute-Saône. Il crée la verrerie de Vallérysthal en 1838 et y transfère la totalité de l'activité de Plaine-de-Walsch en 1855. Nous devons ces notes à Stenger (Antoine), "Verreries et verriers au pays de Sarrebourg". Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine. Section de Sarrebourg, 1988.

Note41. Louis Germain est décédé le 1er novembre 1868. Son gendre Marie Charles Théophile Ernest Liffort de Buffevent, 48 ans en 1868, est avocat général à la cour impériale de Nancy. 7 E 338-6 ; A.D.M.

Note42. Hommarting : commune située entre Sarrebourg et Phalsbourg, à une dizaine de kilomètres de Vallérysthal.

Note43. Zinswal : lieu situé à proximité de Hommarting.

Note44. Auguste Adolphe Duponchel entre à Vallérysthal en octobre 1855 et n'y reste que trois ans.

Note45. Michel Adrien Thouvenin est né à Spoy (Aube) le 23 mars 1815 de Michel Thouvenin, ouvrier en verre, 28 ans et de Marie Léonore Laurençot. Cette dernière est la fille de Claude Laurençot décédé à la verrerie de la Planchotte (Vosges) le 1er Germinal an VIII et de Marguerite Eléonore Deslord décédée à Passavant (Haute-Saône) le 19 janvier 1812.

Michel Adrien Thouvenin est donc le descendant d'une famille de tradition verrière. En effet, Claude Laurençot, son grand père maternel, a dirigé la verrerie de Portieux, puis celle de la Planchotte dans la forêt de Darney (Vosges). Le père de Michel Adrien Thouvenin a été ouvrier en verre à Passavant-la-Rochère, où il

s'est marié, en 1814, puis à la verrerie de Spoy dans l'Aube (la verrerie de Spoy fit partie avec cinq autres sites, dont Bayel, de l'activité traditionnelle verrière du pays baraldin dans le sud de la Champagne jusqu'en 1848).

Le fils de Michel Adrien, Paul Thouvenin, ingénieur ECP, a dirigé la verrerie de Vierzon-Forges (Cher) de 1887 à 1919, date à laquelle il a remis la direction à son fils Maurice, ingénieur ECP, lequel a présidé aux destinées de l'usine jusqu'en 1957. C'est à cette date que ferme l'usine de Vierzon. La verrerie de Vierzon a fusionné avec celle de Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle) en 1931 pour s'appeler "verreries réunies de Vannes-le-Châtel et Vierzon" ; anciens établissements Schmid et Thouvenin ; siège social : Vannes-le-Châtel. Cette fusion a pris fin en 1940. Vannes-le-Châtel étant en zone interdite a dû fermer ses portes jusqu'en 1945, faute de combustible. La verrerie de Vierzon est devenue "Verrerie de Vierzon - établissement Thouvenin". Jules Richard : A.C. Montcourt et discours lors de ses funérailles, J.P.L. 1001, 12 août 1906 dans le journal l'Avenir Républicain, A.D.V.

Note46. Abreschviller : localité située à une dizaine de kilomètres de Vallérysthal. La taillerie hydraulique est installée dans une ancienne papeterie en 1860. Elle fonctionne en octobre de cette même année. La séparation géographique des deux pôles de l'usine était ressentie, à juste titre, comme un handicap par les dirigeants de Vallérysthal.

Note47. Nous avons analysé en particulier :

les délibérations des assemblées générales, 37 J 32 et 37 J 33 ; A.D.M.30 juin 1856 - 11 septembre 1889 ;

les registres des délibérations du conseil d'administration, 37 J 18 et 19 ;

A.D.M. 1er avril 1874 - 23 mai 1883 ;

le journal de l'entreprise, 53 J 112 à 119 ; A.D.V.

septembre 1871 - août 1881 ;

ainsi que les doubles des lettres provenant de la correspondance personnelle du président du conseil d'administration, Georges Chevandier, couvrant la période avril 1871 à octobre 1887, 37 J 31 ; A.D.M.

Note48. Montferrand : village situé sur le Doubs à quelques kilomètres de Besançon. Nous aurons à examiner plus loin la situation de cette usine.

Note49. On se référera à la figure 9 (carte de situation après le Traité de Francfort).

Note50. L'étude de l'Etat-Civil avant 1870 montre que des verriers viennent déjà de la région des Trois Fontaines - Vallérysthal.

Note52. Ces informations sur le traité Portieux-Vallérysthal sont tirées du dossier concernant l'acquisition de la Verrerie de Portieux par Vallérysthal ; A.D.M.

Note53. Acquêt 37 J 6 ; A.D.M.

Note54. Verreries de Saint-Quirin : les Domaines mettent en vente, le 25 novembre 1839, la propriété domaniale connue sous le nom de verrerie de Saint-Quirin. Le domaine est adjugé à Jean Auguste Chevandier de Valdrôme tant pour son compte que pour la compagnie exploitant les manufactures de Saint-Quirin, Cirey et Monthermé. Stenger, op. cit p. 191.

Note55. Hoéville : localité située près de Ainville-Lunéville. Nous évoquerons l'origine et la destination des propriétés dans le chapitre "le monopole du sable".

Note56. La délibération concernant les estacades est certifiée conforme par Alban Fournier et enregistrée chez Maître Grandjean à Charmes le 22 novembre 1871.

Note57. Inventaire 37 J 6 ; A.D.M.

Note58. Cette évolution a été retracée principalement à l'aide :  
des comptes rendus du conseil d'administration et des assemblées générales,  
du procès Lallemand, 53 J 770 ; A.D.V

Note59. La fusion intervient définitivement le 14 septembre 1872, les statuts étant établis par Maître Jules Lévy, notaire à Sarrebourg, le 22 septembre 1872 : date extraite du procès Lallemand, 53 J 770 ; A.D.V.

Note60. Antoine Stenger dans son ouvrage écrit : "il y a lieu d'évoquer (...) un passage du courrier du président du conseil de Vallérysthal Georges Chevandier à son collègue du conseil M. Hertz du Sarreck, le 17 mai 1875 : << je crois qu'il faut nous garder des questions de camaraderie qui ont été si funestes déjà à M. le Baron de Klinglin, le très honorable maître et malheureux fondateur de Vallérysthal >>".

Note61. STENGER (Antoine), Verreries et verriers au pays de Sarrebourg : société d'histoire et d'archéologie de Lorraine. Section de Sarrebourg, 1988.

Note62. Le Mémorial des Vosges du 12 février 1892 précise à propos de Bauquel qui a été nommé directeur de la manufacture des glaces de Cirey en 1886 :

"Nous avons annoncé que M. Bauquel, directeur de la fabrique de glaces de Cirey dont les produits ont été tant remarqués à l'exposition universelle de 1889 et cette année à l'exposition de Moscou, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur. M. Bauquel est aussi administrateur des Verreries de Portieux et Vallérysthal. C'est à la Verrerie de Portieux qu'il a reçu l'accolade et c'est l'honorable M. Mougin qui la lui a donnée. La musique de la Verrerie a augmenté l'éclat de cette cérémonie ; les sapeurs-pompiers ont rendu les honneurs au nouveau Chevalier. Un banquet a terminé cette fête intime, toute charmante".

Note63. 37 J 32 ; A.D.M.

Note64. 37 J 18-31 ; A.D.M.

Note65. Henri de Menthon est le neveu du Baron de Klinglin. Les deux frères Bernard René Joseph Comte de Menthon et Alexandre Bernard Simon Comte de Menthon ont respectivement épousé Charlotte Henriette Valérie, née en 1814, et Caroline Pauline Arthémine, née en 1821, toutes deux filles du Baron de Klinglin. C'est Caroline Pauline Arthémine qui procède à la mise à feu du premier four de Vallérysthal le 4 novembre 1838.

Note66. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 6 septembre 1924. En vertu de l'article 15 des statuts, le conseil avait nommé provisoirement Bertrand. L'assemblée générale doit ratifier ce choix.

Note67. André Gérardin assiste une dernière fois au conseil le 19 novembre 1941. Il décède le 17 janvier 1942 à 83 ans.

Note68. Le 29 mai 1941, le président Dupont prononce ce discours : "Portieux occupe la première place parmi la production nationale. Ce n'est pas seulement une usine, c'est un centre social où vivent nos ouvriers et leurs familles. En contrepartie de l'habileté et du soin qu'ils apportent à leur tâche, nous avons la responsabilité de leur conserver du travail. Nous voulons (...) répondant à l'appel de notre chef le Maréchal Pétain, créer dans ce centre qu'est votre usine, cette atmosphère de concorde sociale qu'il nous recommande, atmosphère dans laquelle chacun, à quelque échelon qu'il se trouve, travaillera de tout son coeur, avec confiance dans l'avenir, à la fois à la prospérité de l'entreprise et au relèvement du pays". 37 J 36 ; A.D.M.

Note69. Lors du conseil d'administration du 20 janvier 1891, X. Mougin déclare que les générateurs transformés d'après les plans de Bauquel donnent satisfaction et provoquent une économie de 250 kg de houille par jour. Lorsque tous les fours en fusion seront munis du système Bauquel, il espère faire une économie fort sensible. Pour fondre 30 pots par jour, il y a à Portieux 8 générateurs en feu, ce qui représentera une économie de 2000 kg de houille par jour, à 29 francs les 1000 kg, soit 58 francs X 365 jours = 21.170

francs. Le conseil remercie Bauquel de ce nouveau procédé et "par acclamation lui vote toute [sa] reconnaissance". 37 J 22 ; A.D.M.

Note70. Des listes d'actionnaires présents aux assemblées générales ont été relevées dans les divers registres concernant cette instance, 37 J 32 et 33.

Note71. 37 J 22 ; A.D.M.

Note72. 37 J 18-31 ; A.D.M.

Note73. 37 J 35 ; A.D.M.

Note74. Article 297 du traité de Versailles : en vertu de l'alinéa e) de cet article, la société doit être indemnisée des conséquences des mesures de guerre prises par l'ennemi ; l'annexe dans son paragraphe III précise que l'expression << mesure exceptionnelle >> de guerre comprend ... notamment les mesures de surveillance, d'administration forcée de séquestre, etc ...

Le paragraphe XI de la même annexe stipule que dans le terme << avoir en numéraire >>, il faut comprendre tous les dépôts provisoires constitués avant ou après la déclaration de guerre, ainsi que tous les avoirs provenant de dépôts, de revenus ou de bénéfices encaissés par les administrateurs, séquestres ou autres provisions constituées en banque ou de toute autre source.

Le paragraphe XII ajoute : "seront annulés les placements effectués où que ce soit, avec les avoirs en numéraire de ressortissants des hautes parties contractantes, y compris les sociétés, ou associations, dans lesquelles ces ressortissants étaient intéressés, par les personnes responsables de l'administration des biens ennemis ou contrôlant cette administration, ou par l'ordre de ces personnes ou d'une autorité quelconque ; le règlement de ces avoirs se fera sans tenir compte de ces placements."

Enfin le paragraphe XIV renvoie aux dispositions de l'article 296 relatives à la monnaie dans laquelle le paiement doit être fait et aux taux de change. Or, l'article 96 alinéa d), dispose expressément que << la conversion se fera au taux de change d'avant-guerre >>. Citant ces extraits de la loi, le conseil ajoute que le droit de la société est indiscutable et que des mesures utiles sont prises pour le conserver. Assemblée générale du 10 septembre 1919.

Note75.

Note76. Date du 9 septembre 1871 précisée dans le registre des employés, 53 J 628 ; A.D.V.

Note77. Paul Thouvenin, fils de Adrien Thouvenin, deviendra directeur de Vallérysthal.

Note78. Nominations de J. Richard, 53 J 628 ; A.D.V.

Note79. René Verdelet : ingénieur de l'Ecole centrale, entré à l'usine en 1872 est sous-directeur puis directeur en 1887. Il abandonne la direction de Vallérysthal pour raison de santé en 1892.

Note80. Conseil d'administration du 04.10.1905, 37 J 23 ; A.D.M.

Note81. X. Mougin devient vice-président du conseil d'administration aux côtés du président C. Roeckling.

Note82. Le conseil d'administration prend connaissance de la démission de X. Mougin le 06.08.1909. André Gérardin, son gendre, lui succède alors comme administrateur, 37 J 24 ; A.D.M.

Note83. Journal l'Avenir Républicain du 27.10.1912, J.P.L. 1001 ; A.D.V.

Note84. Journal l'Avenir Républicain du 12.08.1906, J.P.L. 1001 ; A.D.V.



Note85. Adrien Thouvenin décède en mai 1894 à Charmes et le journal l'Avenir Républicain du 6 écrit : "dernièrement avait lieu les obsèques de Monsieur Thouvenin, ancien maire de Charmes, ancien directeur général des verreries de Vallérysthal et de Portieux (...). Les ouvriers des verreries de Vierzon, le cercle de Charmes, dont il était président, avaient offert de magnifiques couronnes (...).

Note86. Bricka reçoit la Croix de l'Aigle Rouge qui est la plus haute distinction remise au titre de l'industrie.

Note87. Conseil d'administration du 14.11.1911, 37 J 22 ; A.D.M.  
R. Verdelet décède le 08.08.1903.

Note88. Bricka n'a pas droit à une retraite mais on lui alloue à titre exceptionnel 10.000 marks, payables par trimestre à terme échu.

A deux reprises, en 1910 et 1913, A. Richard s'adresse à Albert Thouvenin, ingénieur, qui a quitté Vallérysthal en 1887 pour Vierzon. Il lui propose de succéder à Bricka mais le conseil d'administration en décide autrement en choisissant F. Schwaller. Albert Thouvenin a quitté la verrerie de Vierzon et il séjourne en août 1913 chez un oncle de sa femme à La Riffandière par Ingré (Loiret), se consacrant à la chasse aux perdreaux ; lettre de Paul Thouvenin du 31 août ; A.P.

Note89. Conseil d'administration du 18.01.1913, 37 J 25 ; A.D.M.

Note90. Lettre de A. Richard du 21.11.1913, 53 J 714 ; A.D.V.

Note91. A 5 kilomètres au Nord-Est de Sarrebourg.

Note92. Paul Schweitzer, frère du docteur Albert Schweitzer, est né dans le petit village de Gunsbach. Pour sa formation : 37 J 24 ; A.D.M.

Note93. Conseil d'administration, 37 J 25 ; A.D.M.

Note94. André Lacombe donne sa démission en 1955 ; lui succède comme administrateur Claude Bourbonneux qui dirige avec son frère la verrerie de Vannes-le-Châtel.

Note95. Maurice Coindreau devient sous-directeur, directeur de la fabrication et Charles Thomas succède à M. Coindreau comme chef de fabrication.

Note96. Démission de A. Richard : séance du 9 avril 1936, rue Martel à Paris.  
L'indemnité pour les conseils donnés passe de 36.000 francs à 18.000 puis est supprimée. A la demande de l'administrateur André Hanus, cette indemnité est rétablie en septembre 1941. Elle est définitivement supprimée peu de temps après.

Note97. C'est Claude Hanus qui succède à Auguste Moulin.

Note98. Claude Hanus est le fils de E. Hanus qui fut directeur à Vallérysthal.  
A la même époque, Bernard Dupont fils du président du conseil d'administration est nommé ingénieur adjoint au directeur général avec résidence à Vallérysthal.

Note99. Le père : Buffet (Louis Joseph), né à Mirecourt en 1818, a représenté les Vosges à l'assemblée nationale de 1871 à 1876. Il a été sénateur inamovible de 1876 à 1898, vice-président du conseil et ministre de l'intérieur de 1875 à 1876. *Dictionnaire des parlementaires français sous la direction de Jean Jolly - PUF.*

Note100. Bresson (Edouard, Victor, Stanislas) est né le 27 juin 1826 à Darney (Vosges). Il est mort le 12 mars 1911 à Monthureux-sur-Saône. Député des Vosges de 1876 à 1889, il reprend par la suite la direction de sa manufacture. *Dictionnaire des parlementaires français.*

Note101. 13 M 45 : élections législatives du 22 septembre 1889 ; A.D.V.

Note102. Les élections de septembre - octobre 1889 se font pour ou contre la République parlementaire et laïque. Celle-ci l'emporte largement auprès de la masse des électeurs qui envoient à la Chambre 350 députés républicains (dont 7 socialistes, 162 conservateurs et 58 boulangistes).

Note103. Il s'agit du vote du tarif douanier protecteur, dit "loi Méline", le 11 janvier 1892, qui satisfait la plupart des producteurs français.

Note104. 13 M 48 : élections législatives du 20 août 1893 ; A.D.V.

La droite conservatrice est la grande vaincue de ces élections d'août 1893 : avec 56 députés, elle perd la moitié de ses représentants. La République n'est plus en question, de nombreuses circonscriptions restent sans candidats ; les abstentions sont donc nombreuses. Les conseils d'apaisement de Rome ouvrent la République aux ralliés dont les voix vont au second tour à des républicains modérés. Ces derniers rassemblent 300 députés, ce qui fait une majorité, mais divisée entre partisans d'une concentration républicaine et partisans d'un rapprochement avec les ralliés.

Note105. 13 M 50 : élections législatives de mai 1898 ; A.D.V.

Note106. 13 M 50 : élections législatives de mai 1898 ; A.D.V.

Note107. A la suite des élections de mai 1898, les républicains modérés forment le groupe le plus important (environ 250) mais perdent la majorité absolue. La lutte a été plus âpre qu'en 1893. Des modérés ont trouvé devant eux un adversaire conservateur ou nationaliste.

Note108. Gautier (Léon Georges) né le 8 juillet 1848 à Paris est décédé à Epinal le 10 juin 1933. Député des Vosges de 1902 à 1906, inscrit au groupe des progressistes à la Chambre. Il fut également conseiller général. Au premier tour des élections générales de 1906, il est battu pour la députation par Mathis par 7.596 voix contre 7.238 voix.

*Dictionnaire des parlementaires français sous la direction de Jean Jolly - PUF.*

Note109. Boulomié écrit - 13 M 51 : élections du 27 avril 1902 ; A.D.V. - :

"Aux urnes donc pour M. Gautier !

Aux urnes pour le salut de la France !

Pour la sauvegarde de sa vaillante armée,

pour la sécurité des finances, pour le relèvement

de notre agriculture, pour la paix sociale et religieuse !

La journée du 27 avril sera (...) un jour de mort ou de résurrection".

La première réunion de la Ligue de la Patrie Française se tient en janvier 1899. Barrès apporte son appui. Les deux premiers présidents en sont François Coppée et Jules Lemaître. Elle périclite en 1902.

Note110. Voir en annexe pp 627-629 : refrains satiriques concernant Gautier publiés par l'Avenir Républicain du 27 avril 1902, JPL 1001 ; A.D.V.

Note111. Discours de Mougin du 6 avril 1902 à Mirecourt : Avenir Républicain du 13 avril 1902, JPL 1001 ; A.D.V.

Voir en annexe pp 630-638.

Note112. Le 3 juin 1899, la Cour de Cassation, à l'unanimité, casse le jugement condamnant Dreyfus ; une faible majorité, jugeant sur le fond, attribue le fameux bordereau à Esterhazy et refuse la légende des aveux. Le ministère demande alors la mise en accusation du général Mercier - ministre de la guerre depuis 1894 - pour forfaiture.

Note113. 13 M 51 : élections du 27 avril 1902 ; A.D.V.

Note114. Les élections de 1902 se font, au niveau national, sur le thème de la lutte anticléricale.

Note115. A Portieux, Gautier obtient 54 voix et Mougin 424 - 13 M 51 ; A.D.V.

Il est vrai que ce n'est qu'en 1912 seulement que sont assurées les conditions d'un véritable vote secret : l'électeur doit désormais passer dans l'isoloir et placer son bulletin dans une enveloppe.

Note116. 37 J 22 ; A.D.M.

Note117. Ladislas Hanus né à Nancy est décédé à Charmes le 17 avril 1887.- Marie Camille Toussaint née à Mirecourt est décédée à Charmes le 30 décembre 1880.

Note118. - Houbette : nom donné jadis à la cabane qui abritait en forêt les bûcherons, charbonniers et autres.

Note119. Lors des revendications ouvrières, après 1936, ce mot de houbette est apparu comme une provocation.

Note120. - 37 J 23 ; A.D.M.

Note121. La maison de Zincourt, lieu-dit les Prochons, est vendue en 1913 à Jacques Blum négociant à Charmes. Cette maison fait partie de la succession de X. Mougin : cadastre 79 P 4301.4302 ; A.D.V.

Note122. Les informations sur le personnel : 6 M 352 ; A.D.V.

Note123. Témoignage de Madame Barlier née Richard.

Note124. La société verse un loyer et paie le chauffage.

Note125. Cadastre 79 P 2984 ; A.D.V.

Note126. En 1911, la jument porte le joli nom de "Clairette".

Note127. Souvenirs de Madame Barlier née Richard.

Note128. Courrier du sous-préfet au maire de Portieux en date du 7 juillet 1863 ; A.C.P.

Note129. A. Richard s'équipe chez l'armurier Bertheisel, 10 place Léopold à Lunéville. En 1913, il se déplace dans la campagne sur une jument achetée chez Bob Egan à Neuilly-sur-Seine.

Note130. Courriers du 27.07.1910 et 2.08.1910 ; A.P.

Note131. Courrier du 18 octobre 1912 ; A.P.

Note132. Courrier du 8 juillet 1913 ; A.P.

Note133. Courrier du 26 mars 1912 ; A.P.

Note134. Rapport de A. Richard au Procureur de la République - 7 octobre 1909 ; A.P.

Note135. Lettre de René Perrout, avocat, 12 octobre 1909 ; A.P.

Note136. En 1914, la société de répression du braconnage de Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle) attribue 50 francs à chacun des deux gardes et 30 francs à Poirson.

Note137. Procès-verbal pour délit de chasse avec engins prohibés ; A.P.

- Note138. Courriers de A. Richard du 1er février 1909 et du directeur des contributions du 3 février 1909.
- Note139. 53 J 714 - 21 mars 1914 ; A.D.V.
- Note140. 53 J 714 - 4 mars 1913 ; A.D.V. et lettre du docteur Apt du 24 mars 1913 ; A.P.
- Note141. 53 J 714 - 20 mars 1919 - proposition de A. Richard au C.A. ; A.D.V. Auguste Mermans né le 11 mars 1877 est entré à la verrerie le 11 avril 1891.
- Note142. 53 J 714 - 8 juin 1912 ; A.D.V. - Eusèbe Mansuy prend sa retraite le 1er juillet 1911 après 56 ans de service.
- Note143. Bulletin de la Chambre syndicale des maîtres-verriers. Avril 1913 ; A.P.
- Note144. Alors que le directeur annonce 51 ans de service, Antoine Serrière n'en compte que 49.
- Note145. 53 J 714 - novembre 1924 ; A.D.V.
- Note146. 53 J 714 - 8 août 1919 ; A.D.V.
- Note147. 53 J 714 - 14 mai 1913 ; A.D.V.  
Paul Folcher prépare les commandes, c'est la fonction du compteur. Né en 1883, entré à l'usine en 1907, mobilisé le 2 août 1914, il est mort pour la France le 10 octobre 1914.
- Note148. 53 J 714 - juin 1912 ; A.D.V.
- Note149. 53 J 714 - novembre 1919 ; A.D.V.
- Note150. Laurent Constantin entré à l'usine en septembre 1876 exerce la fonction de tailleur.
- Note151. 53 J 714 - juillet 1913 ; A.D.V.
- Note152. Lettres d'ouvriers : 53 J 809 ; A.D.V.  
L'orthographe et les temps ont été rétablis.
- Note153. Lettre non datée ; A.P.
- Note154. L'orthographe a été rétablie.
- Note155. Républicain des Vosges : 15 avril 1900.80 - 53 J 10 - registre des travaux ; A.D.V.
- Note156. Auguste Keltz, verrier né en 1868, entré à l'usine en 1885 prend sa retraite en 1926. Il lit son discours le 13 septembre 1919.
- Note157. Discours écrit de A. Richard en réponse à Keltz ; A.P.
- Note158. 53 J 714 - avril 1924 ; A.D.V.
- Note159. La présence du député des Côtes-du-Nord s'explique par l'accueil au pensionnat d'enfants bretons.
- Note160. Avenir Républicain - 3 novembre 1907
- Note161. Liste des ouvriers décorés par le ministre Ruau : voir en annexe pp 639-640.

Note162. La Grande Duchesse de Russie est née à Ludwigslust en 1854 et est décédée à Contrexéville le 6 septembre 1920 après avoir exprimé le désir d'être inhumée provisoirement dans la chapelle russe lui appartenant et située dans l'enceinte de la ville en bordure du parc thermal. La famille obtient l'accord de déposer le corps dans un caveau en marbre qui serait édifié en surface. Le préfet des Vosges, conformément aux instructions du ministre des affaires étrangères se rend à Contrexéville pour présenter aux Grands Ducs Cyrille et Boris les condoléances du Président de la République et représenter le gouvernement aux obsèques. Le provisoire a duré, la Grande Duchesse repose toujours dans la chapelle russe à Contrexéville ainsi que son fils, le Grand Duc Boris, décédé en novembre 1943.

Note établie à partir de 8 M 24 ; séjour de la Grande Duchesse Wladimir à Contrexéville ; A.D.V.

Note163. 8 M 24 ; A.D.V.

Note164. Nouvelliste des Vosges - 28 juillet 1907

Note165. Journal de l'entreprise - septembre 1910 ; A.D.V.

Note166. Délibération 672 - mai 1905 ; A.C.P.

Note167. Courrier du 27 juillet 1914 - 53 J 714 ; A.D.V.

Note168. Discours du maire A. Richard le 25 novembre 1918 ; A.C.P. Voir en annexe p 641.

Note169. 37 J 26 ; A.D.M.

Note170. Courrier du 9 mai 1929 - 53 J 714 ; A.D.V.

Note171. Courrier de février 1930 - 53 J 714 ; A.D.V.

Relevé par le directeur de ce que doit la commune :

- . logement et jardin de M. Régent 1000
- . logement et jardin de Mlle Nicole 1000
- . logement des instituteurs adjoints 450
- . logement et jardin de M. Lecomte 800
- . logement et jardin de Mlle Mayer 600
- . logement et jardin de l'aide de classe 350
- . chauffage des 6 classes 2400

Note172. 14 M 257 ; A.D.V.

Note173. Une note émanant de l'administration décrit le candidat Richard en ces termes : "très intelligent, de manières affables ; exerce une influence puissante sur ses ouvriers, par le souci qu'il prend de leur bien-être ; il jouit d'une grande estime dans tout le canton ; est susceptible d'être candidat aux élections législatives ; relations amicales avec l'administration - 14 M 255 ; A.D.V.

Note174. 12 M 67 ; A.D.V.

Note175. Ce n'est qu'en 1937, après adjudication des travaux de captage et de canalisation, que les premiers coups de pioche sont donnés à partir de la forêt de Ternès, à travers la section du Haut des Toits et du Rochon, pour aboutir au château d'eau. Les égouts prévus pour 1938 n'ont pu être réalisés qu'en 1941 - Abbé Gaire et A.C.P.

Note176. Lettre du ministre Viviani au préfet - 8 M 2 ; A.D.V.

Note177. Rapporté par le Mémorial des Vosges du 23 juillet 1908

Note178. Nomination de conseiller du commerce extérieur : Journal Officiel du 4 avril 1912

Note179. Au cours des cinq années de fonctions, le conseiller doit placer au moins deux Français dans une exploitation, entreprise ou tout autre établissement commercial, industriel ou agricole situé soit dans une colonie française ou un pays de protectorat, soit à l'étranger - Lettre circulaire du 5 février 1913 émanant du directeur de l'Office.

Note180. Bulletin mensuel édité par le comité - novembre 1912

Note181. Le sénateur Lourties se rend à la Verrerie lors de l'affaire des jeunes espagnols.

Note182. Statuts de la société anonyme de crédit immobilier des Vosges ; statuts reçus par Maître Bossert, notaire à Epinal, le 8 juillet 1913, modifiés suivant délibération de l'A.G. constitutive des actionnaires du 8 septembre 1913 ; A.P.

Note183. Le président du conseil d'administration de la S.A. des tissus et laine des Vosges est Armand Lederlin père, manufacturier à Thaon (Vosges) ; le secrétaire et administrateur délégué Charles Marteau, manufacturier à Reims et au Thillot (Vosges) ; les membres : Adolphe Garnier, notaire honoraire à Nancy ; Henri Grosheimtz, manufacturier à Cernay (Alsace) ; Georges Lang, négociant à Remiremont (Vosges) ; le commissaire aux comptes Pierre Renaud, banquier à Nancy (d'après l'exercice 1911-1912)

Note184. Dans la société forestière et commerciale de la Côte d'Ivoire : Paul Cuny, industriel à Thaon (Vosges) ; Armand Lederlin à Thaon ; Paul Perrin, industriel à Nomexy (Vosges).

Note185. La société anonyme russe de Briansk fondée en 1873 et réorganisée financièrement en 1906 possède :

- une usine métallurgique, dite usine Alexandre située à Ekaterinoslav, dans le Donetz, à proximité du charbon et du minerai de fer ;
- une usine mécanique à Biéjitzza, au centre de la Russie ;
- des mines de fer dans le Donetz ;
- un gisement houiller d'une étendue de 1300 hectares.

(notice sur les usines de Briansk diffusée par la société générale, bureau de Charmes.

Note186. Courrier du 15 janvier 1911 adressé par Theuret ; A.P.

Note187. Lettre circulaire publicitaire ; A.P.

Note188. 7 avril 1920 - 53 J 714 ; A.D.V.

Note189. 1000 S 147 - Conseil d'administration de la société de Rambervillers - Charmes :

- 1885 :Velin J. Dominique, fabricant, président  
Bertrand Eugène, négociant, Vice-président  
Geoffroy Paul, fabricant, secrétaire  
Fournier Alban, docteur, membre  
Directeur : Fournier Alban  
Caissier : Dautel Benjamin  
Comité de surveillance : Bourion Henri, négociant  
- 1903 :Mougin Xavier, président  
Bourion Henri, vice-président  
Fournier Alban, secrétaire  
Velin Maurice, industriel, membre  
De Bollemont Alfred, propriétaire, membre  
Directeur : Fournier Alban

Caissier : Dautel Benjamin  
Comité de surveillance : Durant Paul, négociant  
- 1909 : Mougins Xavier, président  
Giron Achille, propriétaire, vice-président  
Velin Maurice, secrétaire  
Durand Paul, membre  
Du Breuil Edouard, propriétaire, membre  
Directeur : Velin Maurice  
Caissier : Piot Auguste  
Comité de surveillance : Lahalle, docteur Rambervillers  
- 1913 : Velin Maurice, président  
Richard Adrien, secrétaire  
Durand Paul, membre  
Du Breuil Edouard, membre  
Mamet Emile, négociant  
Directeur : Richard Adrien  
Comptable : Cossin, chef comptable  
Comité de surveillance : Lahalle

Note190. Préfet des Vosges - 19 février 1869

Note191. Mémorial des Vosges - 21 septembre 1871

Note192. Le docteur Eury fut durant de longues années le médecin attitré de la Verrerie avant que l'usine engage le docteur Cleistz en 1912

Note193. Courrier de Maurice Velin du 21 décembre 1912 ; A.P.

Note194. Courrier du préfet du 20 novembre 1912 ; A.P.

Note195. Courrier de A. Girardin du 18 février 1913 ; A.P.

Note196. Courrier de Maurice Velin du 3 avril 1913 ; A.P.

Note197. Courrier de Achille Giron du 24 août 1913 ; A.P.

Note198. 1000 S 147 ; A.D.V.

Note199. Courrier de Maurice Velin du 4 mai 1914 ; A.P.

Note200. Mémorial des Vosges - 3-9 avril ; 4 mai 1897

Note201. Don daté de mars 1907

Note202. Don daté de novembre 1922

Note203. Mémorial des Vosges - 7-8 août 1910

Note204. Exemples de diversité des dons :

- association des anciens élèves de Nancy (1911)
- cercle de Charmes (1911)
- société contre le braconnage à Gerbéviller (1914)
- union des gymnastes de France (1918)
- section des amis des arbres (1921)

- société canine de l'Est (1923)
- union civique de Paris (1923)
- parti républicain démocratique (1923)
- association des employés de l'Est (1924)
- société de la Légion d'Honneur (1927)
- union nationale des anciens combattants (1927)
- société de gymnastique et de préparation militaire : "La Vigilante" de Charmes (1914)

Note205. Liberté de l'Est du 17 juin 1948

Note206. JPN 100 ; A.D.V.

Note207. 37 J 21, A.D.M.

Note208. Composition de la famille Schmid en 1886 ; 6 M 93, A.D.M.  
Habite au côté du couple, Albert Schmid (1844 - 1895) médecin de la marine.

Note209. La famille Schmid repose au cimetière d'Allamps (Meurthe-et-Moselle)

Note210. Albert Bourbonneux, chevalier de la Légion d'Honneur, décède en 1937.

Note211. 53 J 714, A.D.V.

Note212. 53 J 28 ; A.D.V.

Note213. V. Debisschop et A. Gratteau : architecture et entreprises alternatives - décembre 1983.

Note214. Ce bâtiment, symbole de l'architecture du XIXe siècle, a été détruit.

Note215. Notes techniques de X. Mougin ; 53 J 7, A.D.V.

Note216. 196 tours à la taillerie, presque l'égal de Vallérysthal.

Note217. Conseil d'administration du 29 juillet 1876 ; 37 J 18, A.D.M.

Note218. Constructions nouvelles ; 53 J 6, A.D.V.

Note219. Le secrétaire du conseil d'administration a traduit le discours du président G. Chevandier ; 37 J 20, A.D.M.

Note220. Le four 5 sort ses produits devant le conseil d'administration en octobre 1904 ; 37 J 23, A.D.M.

Note221. Liste des travaux en cours et terminés en 1907 : voir en annexe pp 642-644.

Note222. Conseil d'administration du 10 août 1903 ; 37 J 23, A.D.M.

Note223. Conseil d'administration du 22 décembre 1903 ; 37 J 23, A.D.M.

Note224. Conseil d'administration d'octobre 1905 ; 37 J 23, A.D.M.

Note225. Les détails concernant l'engagement des ingénieurs et leurs attributions ont été recueillis dans les délibérations du conseil d'administration ; A.D.M. et dans les lettres du président Chevandier ; 37 J 31, A.D.M.

Ceux qui sont relatifs à la date de recrutement et aux salaires ont été pris dans 53 J 628, A.D.V.



Note226. A Nancy chez Daum.

Note227. Conseil d'administration juin 1888 ; A.D.M.

Note228. Adrien Richard est mobilisé durant toute la guerre ayant repris du service comme capitaine de réserve en 1914. Il reçoit la croix de guerre.

Note229. Adrien Richard, Ecole Centrale des Arts et Manufactures promotion 1889. Il est élève au lycée de Nancy de 1875 à 1886. Appelé sous les drapeaux, il est affecté à Châlons-sur-Marne aux batteries à cheval de la 3ème division de cavalerie. Il est rendu à la vie civile en 1890 avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie.

Note230. Conseil d'administration de novembre 1882 ; A.D.M.

Note231. Conseil d'administration de novembre 1890 ; A.D.M

Note232. . Maurice Coindreau est né à Marennes d'Oléron (Charentes-Maritimes), fils de Edouard Coindreau relieur et de Augustine Gentil sans profession. Après des études au collège de Marennes puis à celui de Saintes, il intègre l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers (promotion 1898). Il sort ingénieur des Arts et Métiers. De son mariage avec Anne Monin, institutrice à Portieux, il a trois fils qui deviennent ingénieurs. Durant la première guerre mondiale, Maurice Coindreau est blessé à trois reprises au cours de l'année 1916. Il obtient la Légion d'Honneur en 1920 au titre de la guerre. Capitaine de réserve en 1928, il est mobilisé le 24 août 1939 ; fait prisonnier à Bruyères le 21 juin 1940, il est envoyé à Nuremberg, oflag XIII ; libéré le 11 août 1941, il entre officiellement à la Résistance au mois de février 1942 comme chef de centre commandant environ 400 hommes. Maurice Coindreau organise les terrains de parachutage, ravitaille le maquis... Dénoncé aux allemands à la suite du parachutage de Damas-aux-Bois, il est arrêté par la Gestapo le 5 mars 1944 puis mis en cellule, torturé et fusillé le 4 mai 1944 à la Vierge (Epinal). Lors de l'attribution à titre posthume de la Croix de Guerre avec Etoile d'Argent, le Colonel Grandval, commandant la 20ème Région Militaire écrit : " (...) a étonné l'ennemi par son sang froid en chantant la Marseillaise devant le poteau d'exécution avec six de ses camarades, le 4 mai 1944 ". Nous devons ces renseignements à Monsieur W. Coindreau.

Note233. Raoul Jolant, ancien élève de l'Ecole Centrale ( promotion 1890 ), est né à Torteron (Cher) en 1866 et décédé à Nancy en 1942. Son père, Eugène Jolant, est né en 1837 dans le Pas-de-Calais et il est décédé à Paris en 1916. Ingénieur de l'Ecole centrale, il a dirigé l'usine métallurgique de Torteron à partir de 1859. Cette usine appartenant à la société Commentry Fourchambault a été formée par décision de ce groupe et Eugène Jolant se trouve nommé à la direction de Fourchambault jusqu'à sa retraite.

Note234. Conseil d'administration de septembre 1904 ; A.D.M.

Note235. Nous évoquons plus loin le parcours de cet ingénieur, gendre de A. Richard, qui devient directeur en octobre 1938.

Note236. Les évolutions techniques sont retracées d'après l'analyse des délibérations des assemblées générales des actionnaires et du conseil d'administration, 37 J 18 et 19, ainsi que 37 J 32 et 33 A.D.M. Les lettres de G. Chevandier mettent l'accent sur le secret à conserver, 37 J 31 A.D.M.

Note237. Le conseil d'administration ne veut pas faire breveter le nouveau tour à fletter car un brevet donne un descriptif complet et une légère modification détournerait le brevet de sa fonction.

Note238. Assemblée générale du 3 octobre 1876 ; 37 J 32, A.D.M.

Note239. Conseil d'administration du 12 octobre 1885 ; 37 J 20, A.D.M.

Note240. Journal ; 53 J 121, A.D.V.

- Note241. Conseil d'administration du 5 août 1897 ; 37 J 23, A.D.M. et journal ; 53 J 136, juin 1899, A.D.V.
- Note242. Conseil d'administration du 22 janvier 1900 ; 37 J 23, A.D.M. et journal ; 53 J 137, A.D.V.
- Note243. Conseil d'administration du 20 janvier 1891 ; 37 J 22, A.D.M.
- Note244. Conseil d'administration du 24 novembre 1883 ; 37 J 20, A.D.M.
- Note245. Conseil d'administration du 19 février 1884 ; 37 J 20, A.D.M.
- Note246. Les "gamins mécaniques" sont des moules qui s'ouvrent et se ferment automatiquement ; auparavant, l'ouverture et la fermeture étaient réalisées par les enfants d'où le nom de "gamins" donné aux moules.
- Note247. Conseil d'administration du 23 mai 1901 ; 37 J 23, A.D.M.
- Note248. Lettre de A. Richard du 23 juillet 1914 ; 53 J 714, A.D.V.
- Note249. Conseil d'administration de novembre 1881 ; 37 J 19, A.D.M.
- Note250. Conseil d'administration de mai 1882 ; 37 J 19, A.D.M.
- Note251. Nous n'avons recueilli que peu d'informations dans les archives du tribunal de Mirecourt dans le dossier concernant les modèles déposés. 7 O 128 : marques de fabriques ; A.D.V.
- Note252. Le 12 août 1884, la compagnie de Baccarat a déposé à Paris au conseil des Prudhommes divers dessins "se composant de deux lignes parallèles guillochées sur verre, renfermant une série de carrés plus ou moins grands suivant la grandeur des pièces sur lesquelles ils se trouvent, carrés qui se composent eux-mêmes d'une série de lignes parallèles et sont reliés entre-eux par des demi-circonférences puis s'entrecroisent, le tout sans solution de continuité". Note du conseil d'administration du 14 avril 1890 ; 37 J 22, A.D.M.
- Note253. Lettre du 6 décembre 1888 adressée par Mougins à Michaut ; A.P.
- Note254. Les modèles de guillochage et livraisons effectuées : voir en annexe pp 645-646.
- Note255. Lettre du 10 décembre 1888 adressée par Michaut à Mougins ; A.P.
- Note256. Marques de fabrique de Baccarat et Portieux : voir en annexe p 647.
- Note257. Lettre de Mougins du 12 décembre 1888 ; A.P.
- Note258. Lettre de Michaut du 17 décembre 1888 ; A.P.
- Note259. Lettre du 18 décembre 1888 de Raspiller à Mougins ; A.P.
- Note260. Courrier du 18 janvier 1890 de Me Pelletier à Portieux ; A.P.
- Note261. Lettre du 22 janvier 1890 de Me Pelletier ; A.P.
- Note262. Courrier du 22 janvier 1890 de Mansuy à Me Pelletier ; A.P.
- Note263. Courrier de Me Pelletier à Mougins ; A.P.
- Note264. Certificats établis par les directeurs et le président du conseil d'administration les 25 et 27 janvier 1890.

Note265. Courrier de Me Pelletier à Mougin ; A.P.

Note266. Des éléments du procès nous sont connus grâce au compte-rendu annexé au procès-verbal du conseil d'administration du 14 avril 1890 ; 37 J 22, A.D.M.

Note267. Lettres de Desprez à Mougin : 30 janvier 1902 ; 8 février 1902 ; 16 mai 1902 ; 53 J 568, A.D.V.

Note268. 37 J 27, A.D.M.

Note269. Rapport du conseil d'administration pour l'assemblée générale du 2 septembre 1937.

Note270. 37 J 27, A.D.M.

Note271. Courriers du président Dupont des 30 janvier et 9 mars 1946 ; AP

Note272. Membre influent du conseil d'administration, P. Baheux exprime en 1937 des doutes au sujet de l'utilité d'un four à bassin.

Note273. Lettre de Thouvenin, directeur de Vallérysthal, à J. Richard, directeur de Portieux, du 6 novembre 1885 ; 53 J 445, A.D.V.

Note274. Lettre de Thouvenin à J. Richard du 13 décembre 1885 ; 53 J 445, A.D.V.

Note275. Lettre de Thouvenin à J. Richard du 2 mars 1887 ; 53 J 445, A.D.V.

Note276. Lettre de H. Lespadin, représentant de fabriques, parent des Lespadin de Portieux, du 11 décembre 1892 ; 53 J 445, A.D.V.

Note277. Les essais successifs : voir en annexe pp 648-649.

Note278. Les essais concernant la composition du "verre VC ou cristal pour New-York" : voir en annexe p 650.

Note279. 53 J 432 ; A.D.V.

Note280. 53 J 437 ; A.D.V.

Note281. Le tableau des pourcentages de casse : voir en annexe p 651.

Note282. Série communale Portieux ; A.D.V.

Note283. Tous les éléments qui concernent le sable viennent de :

Inventaires : 53 J 23 - 66 ; A.D.V.

Conseil d'administration : 37 J 18 - 28 ; A.D.M.

Assemblées générales : A.P.

Procès Lallemand : 53 J 770 ; A.D.V.

Lettres du directeur Richard : 53 J 714 ; A.D.V.

Lettres d'Auguste Lefèvre (1914) entrepreneur des carrières ; A.P.

Lettres de Thébaut (1929-1935) directeur des carrières ; A.P.

Note284. Société anonyme des soudières de la Meurthe : convention entre les maîtres de verreries ; lettres de Guérin à Mougin et de Imbert à Mougin ; A.P.

Note285. 53 J 407 ; A.D.V.

Note286. Les ouvriers appelés "roulants" sont nommés dans l'industrie textile : "les 28 jours".

Note287. Chiffre donné par X. Mougin, A.C.E. exposition industrielle de 1881.

Note288. Le recrutement des apprentis créera de grandes difficultés au patron.

Note289. Registres d'Etat civil ; A.C.P.

Note290. Familles arrivées après l'annexion de l'Alsace - Lorraine. Voir en annexe p 652.

Note291. Conseil d'administration de novembre 1883 ; 37 J 20, A.D.M.

Note292. Conseil d'administration de juin 1884 ; 37 J 20, A.D.M.

Note293. Lettre de G. Chevandier d'avril 1873 ; 37 J 31, A.D.M.

Note294. Lettre de G. Chevandier à X. Mougin le 5 mai 1883 ; 37 J 31, A.D.M.

Note295. Lettre de G. Chevandier à X. Mougin le 12 mai 1883 ; 37 J 31, A.D.M.

Note296. Lettre de A. Michaut à X. Mougin le 10 décembre 1888 ; A.P.

Note297. Lettre de A. Raspiller à A. Michaut le 12 novembre 1883 ; A.P.

Note298. Lettre de A. Richard du 8 mars 1910 ; 53 J 714, A.D.V.

Note299. Lettre de A. Richard à Daum en novembre 1913 ; 53 J 714, A.D.V.

Note300. Trélon (Nord) : en 1908, Fournier et Cie dirige cette usine sous la dénomination "Verreries de Trélon et Charleville réunies", à Trélon. Source : bulletin de la chambre syndicale des maîtres de verreries.

Note301. Lettre de A. Richard du 11 avril 1914 ; 53 J 714, A.D.V.

Note302. Lettre de A. Richard du 16 novembre 1921 ; 53 J 714, A.D.V.

Note303. Lettre de A. Richard du 23 juin 1919 ; 53 J 714, A.D.V.

Note304. Nous avons consulté : 6 M 244 Hennezel, A.D.V. ; 6 M 93 Allamps, A.D.M.M. ; 6 M 33 Baccarat, A.D.M.M. ; 6 M 147 Croismare, A.D.M.M.

Note305. Rapport fourni par l'inspecteur ; travail des enfants 38 M 123, A.D.V.  
Les notes renvoient également à cette source.

Note306. Travail des enfants ; 38 M 122, A.D.V. et annexe pp 653-658.

Note307. En 1883, les enfants recensés par le maire représentent environ le quart de l'effectif du personnel.

Note308. Travail des enfants, des filles mineures et des femmes ; 38 M 125, A.D.V.  
Avant la publication de la loi du 19 mai 1874, le sous-directeur J. Richard intervient auprès des gamins de la halle afin qu'ils assistent régulièrement à l'école, sous peine d'une amende de 25 centimes pour chaque absence.  
Par le biais d'un avis affiché dans l'usine, il annonce que dès le 30 mars 1874 "les heures de classes seront régulièrement annoncées à la halle à la fin de chaque travail, et que cinq minutes après l'heure fixée, la porte de la salle d'école sera fermée aux élèves retardataires qui seront considérés comme absents et conséquemment mis à l'amende ; avis de Jules Richard du 30 mars 1874.

Le dimanche 6 août 1876, Louis Léon Plessiard, inspecteur divisionnaire du travail des enfants et des filles mineures dans l'industrie 4ème circonscription, se rend à Clairey écart de Hennezel dans la verrerie dirigée par messieurs Aubriot et Mathieu. Il constate que tous les ouvriers verriers sont aidés par une cinquantaine d'enfants âgés de 10 à 16 ans, "occupés à la fabrication ordinaire". L'inspecteur ne prend le nom que d'un seul enfant : Auguste Régent, né à Hennezel le 13 juin 1864. Le directeur Mathieu qui reconnaît l'infraction à la loi du 19 mai 1874 déclare que le travail s'est toujours déroulé ainsi le dimanche jusqu'à midi. Pour sa défense, il explique à l'inspecteur qu'il espérait que la demande effectuée par les maîtres de verreries pour modifier les articles qui déterminaient dans quelles conditions le travail des enfants au-dessous de seize ans est autorisé dans les verreries le dimanche aboutirait. Copie du rapport de l'inspecteur est adressé au Procureur de la République de Mirecourt ; 38 M 125, A.D.V.

Les verreries ne sont pas les seules industries à ne pas respecter la législation concernant le travail des enfants. Georges Edgar Marteau, lui aussi inspecteur divisionnaire du travail des enfants et des filles mineures dans l'industrie 5ème circonscription, le constate lors de sa visite à la fabrique de couverts en fer battu de messieurs Barbier et Chalmandrez. Le 20 mars 1886 à 11 heures du matin, il relève que deux enfants de 10 à 12 ans, Charles Roussel, 10 ans et demi, et Auguste Lièvre, 11 ans et demi, habitant chez leurs parents à Darney, travaillent à l'usine la journée entière contrairement à l'article 2 de la loi du 19 mai 1874. De surcroît, l'inspecteur remarque qu'ils ne figurent pas sur les registres de l'école, malgré les prescriptions de l'article 8. Les enfants déclarent d'ailleurs à l'inspecteur ne point fréquenter l'école. Un autre enfant, Louis Tisserand, qui avoue ne savoir ni lire ni écrire, ne va pas à l'école et travaille la journée entière contrairement à l'article 9 de la loi. Les enfants ne possèdent pas le livret prescrit par l'article 10 ; 38 M 125, A.D.V.

Note309. 38 M 125, A.D.V.

Note310. 9 M 32, industries diverses cristalleries et verreries ; A.D.M.M.

La cristallerie de Baccarat éprouve, comme toutes les verreries, bien des difficultés à recruter des apprentis verriers. Dans un rapport adressé au préfet, le commissaire de police de Lunéville signale qu'en 1894, l'usine de Baccarat emploie une vingtaine d'apprentis luxembourgeois admis à l'âge de 13 ans, 14 ans au plus. Ces apprentis touchent un salaire mensuel de 20 francs dont 11 payés comptant et 9 versés à la caisse commune pour logement, nourriture, blanchissage, raccommodage, soins. La société des cristalleries, précise encore le commissaire, éprouve des difficultés pour le recrutement de jeunes apprentis en France, particulièrement depuis l'application de la loi du 2 novembre 1892 car, auparavant, on les prenait à 11 et 12 ans. La nécessité de recruter à l'extérieur s'explique, selon la direction de Baccarat, par le fait que les jeunes issus des environs, surtout ceux qui n'appartiennent pas à des familles de verriers, ne résistent pas aux fatigues du métier. Peu d'apprentis d'origine géographique proche terminent leur apprentissage et deviennent ouvriers à Baccarat ; 9 M 32, A.D.M.M.

Note311. CHABOT (Michel), L'Escarbille : histoire d'Eugène Saulnier, ouvrier verrier, Presses de la Renaissance, 1978.

Note312. La verrerie du Plessis se trouve dans la Sarthe.

Note313. Conseil d'administration du 22.12.1896 ; 37 J 22, A.D.M.

Note314. Lettre de Chevandier à Michaut ; 37 J 31, A.D.M.

Note315. Lettre de Chevandier à A. Thouvenin ; 37 J 31, A.D.M.

Note316. Le pensionnat de Vallérysthal ("le Bouillon") : assemblée générale octobre 1876 ; 37 J 32, A.D.M.

Note317. En 1886 le pensionnat compte 42 jeunes ; en 1896 : 51 ; 1901 : 33 ; 1906 : 63 ; 1908 : 102 ; 1911 : 89 ; En 1914, le pensionnat accueille 90 jeunes dont 20 Espagnols. 6 M 352 Portieux, registres de dénombrement de population, A.D.V. et courrier du directeur.

Note318. Conseil d'administration de juin 1905 ; 37 J 23, A.D.M.

Note319. Conseil d'administration de mai 1908 ; 37 J 24, A.D.M.

Note320. L'achat du pensionnat puis sa destruction par la municipalité pour bâtir une école maternelle constituent un tournant dans la vie de l'entreprise après 1950.

Note321. 36

Note322. Les villages réservoirs de main-d'oeuvre : voir fig. 20

Note323. Lettre à Poincaré, président du conseil le 16 juillet 1929 à propos de la grève ; 37 J 13, A.D.M.

Note324. Les informations sont en partie extraites du procès Santol/Lenoir ; A.P.

Différends qui opposent l'abbé Santol à la municipalité de Cerbère (Pyrénées-Orientales) : l'abbé Santol fait construire à ses frais le mur d'enceinte du cimetière de Cerbère d'après les plans fournis par la commune. L'inauguration a lieu en mars 1884 en présence de l'évêque de Perpignan, du vicaire général, du secrétaire de l'évêché, du maire de Banyuls et de l'abbé Santol, futur curé de Cerbère. Inauguration du cimetière de Cerbère : 20 P 311, A.D.P.O.

En 1889, le maire de Cerbère (Cerbère érigée en commune en 1888 était auparavant hameau de Banyuls) fait creuser un fossé dans une partie du terrain communal pour empêcher la circulation sur ce lieu de l'abbé Santol et des frères des écoles congrégationnistes. D'après le maire, Santol a empiété sur le terrain communal pour construire ses écoles. Sur l'ordre de l'abbé, Séraphin Mour, sonneur de cloches à Cerbère, comble ce fossé. Le maire demande l'expulsion de Mour de manière, dit-il, à produire "un grand effet moral sur notre population et surtout auprès de la colonie espagnole" et il ajoute que "l'autorité locale doit être respectée par tous et que l'on ne doit pas servir les basses rancunes de notre curé". L'abbé Santol et la municipalité de Cerbère s'opposent par la suite dans une série de procès. Un contrat de janvier 1894 stipulait qu'en échange de quelques terrains donnés par la mairie, Santol lui concédait l'église et le presbytère. La commune qui n'entretient pas ces bâtiments dont elle a fait l'acquisition est poursuivie en dommages et intérêts par Santol qui s'insurge également contre le fait qu'il est dans l'obligation de payer un loyer.

Note325. La fiche descriptive du Placement familial donne les détails sur le recrutement.

Note326. Revue du Placement familial n° 6 et 7 décembre 1903, janvier 1904 ; A.P.

Note327. Revue du Placement familial n° 4 de septembre 1903 ; A.P.

Note328. Revue du Placement familial n° 4.

Note329. Revue du Placement familial n° 6 et 7.

Note330. Gérardin est alors administrateur de la société et sous-directeur de la Compagnie de l'Est.

Note331. Lettre de Santol à A. Richard du 8 juin 1905 ; A.P.

Note332. Revue du Placement familial n° 4.

Note333. Avenir Républicain du 17.12.1905 ; J.P.L. 1001, A.D.V.

Note334. Nouvelliste des Vosges du 12.08.1906 ; J.P.L. 1034, A.D.V. Le même journal signale que Santol est acquitté en août 1907 alors qu'il avait été condamné à 6 mois de prison "pour avoir remis à des enfants des livrets de travail inexacts" ; Nouvelliste des Vosges du 18 août 1907 ; J.P.L. 1034, A.D.V.

Note335. La Voix des Verriers citée par A. Richard dans son courrier ; 53 J 714, A.D.V.

Note336. Le Nouvelliste des Vosges du 30.10.1910 ; J.P.L. 1034, A.D.V.

Note337. Contrat du 4 août 1905 ; 37 J 23, A.D.M.

Note338. Le 25 novembre 1905, A. Richard avance deux cent cinquante francs d'acompte sur journées de travail de novembre d'apprentis verriers du Placement familial au chef de la pension Henri Guyot ; 53 J 397, A.D.V.

Note339. La brochure qu' A. Richard rédige sur le pensionnat est demandée par d'autres verreries à titre de modèle ; ainsi Brocard de Bar-sur-Seine (Aube) lui en demande un exemplaire en décembre 1908.

Note340. L. Bruyères né en 1841. Il accède à la retraite en 1902 et décède le 16 juillet 1925. Etats de dénombrement ; 6 M 352, A.D.V. - Registre des employés ; 53 J 628, A.D.V. - Journal de l'entreprise ; 53 J 113, A.D.V.

Note341. C. Martin né à Chamagne en 1864. Il dirige le pensionnat à partir du 1er octobre 1902 et quitte l'usine le 19 décembre 1911. Etats de dénombrement ; 6 M 352, A.D.V. - Registre des employés ; 53 J 628, A.D.V. - Journal de l'entreprise ; 53 J 113, A.D.V.

Note342. E. Ruffier né le 5 mars 1873. Il dirige le pensionnat à partir du 19 décembre 1911. Rentré de guerre le 1er mars 1919, retraité le 1er avril 1929, il décède le 26 mai 1930. Etats de dénombrement ; 6 M 352, A.D.V. - Registre des employés ; 53 J 628, A.D.V. - Journal de l'entreprise ; 53 J 113, A.D.V.

Note343. L. Röhr né le 26 août 1873. Il dirige le pensionnat le 1er avril 1929, passe employé aux compositions. Il accède à la retraite le 30 juin 1937. Etats de dénombrement ; 6 M 352, A.D.V. - Registre des employés ; 53 J 628, A.D.V. - Journal de l'entreprise ; 53 J 113, A.D.V.

Note344. Lettre de Guillet du 4 mai 1908 ; A.P.

Note345. Petit Parisien 1907.

Note346. Lettre de A. Richard du 28 octobre 1907 à Coen ; A.P. Le directeur vient d'obtenir la Légion d'Honneur.

Note347. Tribunal de Mirecourt. Jugement du 31 octobre 1908 ; A.P.

Note348. Lettre du 20 novembre 1912 de Zierer à A. Richard ; 53 J 809 fonds Richard ; A.D.V.

Note349. Guillet écrit au directeur en 1913 pour se placer à Portieux avec "24 petits bonshommes". Il est à la verrerie de Masnières (Nord) ; lettre à Richard, A.P.

Note350. Toutes les stratégies sont utilisées pour faire face à la pénurie d'apprentis. En septembre 1912, Maurice Coindreau, chef de fabrication, depuis son lieu de cure écrit au directeur : "je vais essayer de faire venir à la verrerie le jeune S né à Tavey, Haute-Saône, arrondissement de Lure. C'est un gamin parti de chez ses parents depuis plusieurs mois qui a travaillé dans la campagne. Il m'a l'air assez ficelle mais j'ai déjà vu ce genre nous réussir. En tout cas nous ne risquons pas grands frais de voyage. Je souhaite en faire un bon apprenti". Cet exemple illustre bien également les causes des difficultés que l'on rencontre dans la tenue du pensionnat. Nous avons affaire à un jeune garçon à la personnalité marquée, issu de la campagne, qui va se trouver plonger dans la vie d'une cité à vocation essentiellement industrielle. Le déracinement ne risque-t-il pas d'engendrer un comportement réactionnel ? - Lettre de M. Coindreau à A. Richard, septembre 1912.

Note351. Mémorial des Vosges du 23.01.1908 ; B.M.E.

Note352. Mémorial des Vosges du 28.01.1908 ; B.M.E.

- Note353. Mémorial des Vosges du 14.11.1908 ; B.M.E.
- Note354. Mémorial des Vosges du 16.01.1909 ; B.M.E.
- Note355. Mémorial des Vosges du 15.06.1909 ; B.M.E.
- Note356. Lettre de A. Richard du 7 avril 1910 ; 53 J 714, A.D.V.
- Note357. Mémorial des Vosges du 16.01.1912 ; B.M.E.
- Note358. Registre des entrées ; 53 J 592, A.D.V.
- Note359. Est Républicain du 12 novembre 1908 ; B.M.N.
- Note360. Lettre à Bernaert du 21 septembre 1910 ; 53 J 714.
- Note361. Lettre de Bernaert du 30.09.1910 ; A.P.
- Note362. Lettre de Bernaert du 30.09.1910 ; A.P.
- Note363. Lettre de A. Richard du 14.10.1910 ; 53 J 714, A.D.V.
- Note364. Pour l'origine des enfants voir fig. 18 et 19
- Note365. En signe d'accord sur la somme, Bernaert se fait envoyer le service à son chiffre. Lettre de Bernaert du 24.10.1910 ; A.P.
- Note366. L'usine achète en 1911 des complets de velours, de courtil, de drap ; des gilets ; des chaussettes et même des mouchoirs ; 1911, 53 J 34, A.D.V
- Note367. Lettre de A. Richard du 27.10.1910 ; 53 J 714, A.D.V.
- Note368. Lettre de A. Richard du 6.12.1910 ; 53 J 714, A.D.V.
- Note369. Lettre de Bernaert du 12.12.1910 ; A.P.
- Note370. Revue du Placement familial n° 6 et 7 décembre 1903 et janvier 1904 ; A.P.
- Note371. Pour l'origine des enfants voir fig. 18 et 19.
- Note372. L'Escarbille ; op. cit, pp 36-37.
- Note373. Les voyages de l'abbé Santol : dans registre des salaires ; 53 J 764, A.D.V.
- Note374. Abbé Lemire, renseignements dans le dictionnaire des parlementaires français.
- Note375. Cité par E. Labarthe dans "Le travail des enfants dans les verreries".
- Note376. Proposition de l'abbé Lemire et polémiques sont situées d'après les bulletins de la chambre syndicale des maîtres de verreries de 1912 ; A.P.
- Note377. Article rapporté par le bulletin de la chambre syndicale.
- Note378. Bulletin de la chambre syndicale.



Note379. L'expression est de A. Richard dans son courrier ; 53 J 714, A.D.V.

Note380. Lettre de A. Richard du 9.12.1912 ; 53 J 714, A.D.V.

Note381. Article de Daum, Est Républicain du 25.11.1912, archives du journal, Nancy.

Note382. Lettre de Daum à Richard du 27.11.1912 ; A.P.

Note383. Le métier n'est pas sans risques, ainsi durant son travail, Joseph Rivat gamin à la halle perd-il un oeil en 1894. Son tuteur réclame une indemnité. X. Mougin verse 2.000 francs à la famille qui accepte ; 37 J 22, A.D.M.

Note384. L'Escarbille ; op. cit, pp 30-31.

Note385. L'Escarbille ; op. cit, pp 40-41.

Note386. L'Escarbille ; op. cit, pp 76-77.

Note387. Lettre de A. Daum à A. Richard du 29 novembre 1912 ; A.P.

Note388. Lettre de Baheux à A. Richard du 26 novembre 1912 ; 53 J 810, A.D.V.

Note389. Lettre de Baheux à A. Richard du 15.12.1912 ; A.P.

Note390. Lettre de A. Liégeois à A. Richard du 17.12.1912 ; A.P.

Note391. Lettres de J. Bloch à A. Richard du 3 et 11 décembre 1912 ; A.P.

Note392. Journal le Petit Parisien du 22 décembre 1912 ; A.P.

Note393. Les "Padrones" sont des ouvriers qui recrutent des jeunes apprentis et qui sont souvent originaires du même pays.

Note394. Lettre de Mansuy du 24.12.1912 ; 53 J 810, A.D.V.

Note395. Lettre de A. Gérardin du 25.12.1912 ; A.P.

Note396. Lettre de Albert Thouvenin du 11.01.1913 ; A.P.

- En 1891, la verrerie de Vierzon-Forges (Cher) est dirigée par Thouvenin Paul Michel 42 ans, Thouvenin Albert Michel 24 ans ; 3 M 100, A.D.C.

- Le pensionnat de la verrerie "bois d'Yèvre" à Vierzon-Forges (Cher) dirigée par les frères Thouvenin accueille en 1891 trente-quatre "enfants assistés".

Le pensionnat comporte réfectoire, dortoirs, salle d'études ; 3 M 100, A.D.C.

- Pour l'année 1891, le rapport général au préfet concernant l'inspection du travail dans l'industrie, 3ème circonscription du département du Cher, signale : "qu'il existe dans le département du Cher quelques écoles de fabriques ou de demi-temps, notamment chez MM Hache et Pépin fabricants de porcelainerie à Vierzon ville et chez MM les fils d'Adrien Thouvenin, verriers au Val-d'Yèvre à Vierzon-Forges [et que] cette dernière mérite une mention toute spéciale. MM Thouvenin occupent dans leur usine une cinquantaine d'enfants de 10 à 13 ans, de l'assistance publique de Paris ; une école spéciale est attachée à l'établissement sous la direction de M Masson, instituteur ; les enfants de 10 à 15 ans reçoivent chaque jour deux heures d'instruction ; le dimanche, des cours de gymnastique et des cours de bataillons scolaires leur sont également donnés par les professeurs payés par les directeurs de l'usine. Les enfants trouvent en plus un confortable relatif réfectoire ; salle d'études, dortoirs sont tenus dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Chaque année, cette école fait recevoir de 4 à 6 enfants au certificat d'études". 33 M 97, A.D.C.

Note397. Autre membre de la famille Thouvenin.

Note398. Lettre de J. Bloch du 03.12.1912 ; A.P.

Note399. Lettre de J. Bloch du 13.12.1912 ; A.P.

Note400. Lettre de A. Gérardin du 25.12.1912 ; A.P.

Note401. Lettre de A. Richard du 05.03.1913 ; 53 J 714, A.D.V.

Note402. Lettre de J. Bloch du 05.02.1913 ; A.P.

Note403. Rapport de E. Labarthe ; op. cit, p 5.

Note404. On a vu que les jeunes du pensionnat peuvent se procurer de l'eau-de-vie avec des conséquences mortelles.

Note405. E. Labarthe ; op. cit, p 61.

Note406. La nouvelle loi militaire appelle deux classes d'âge à l'automne 1913.

Note407. Lettre de Madame Gauthier du 25.02.1913 ; A.P.

Note408. Lettre de l'abbé Bernard du 13.10.1913. Le directeur lui a adressé trois exemplaires du livret sur le pensionnat ; A. P.

Note409. Lettre de A. Richard d'octobre 1913 ; 53 J 714, A.D.V.

Note410. Liste des enfants recrutés dans les environs de Briviesca d'après les actes de naissance : annexe p 659.

Note411. Lettre de J. Santol du 13.06.1912 ; A.P.

Note412. Lettre du consul au maire qui n'est autre que le directeur de la verrerie ; 02.08.1912, A.P.

Note413. E. Labarthe ; op. cit, p 15.

Note414. Les pièces d'identité possédées par Portieux sont authentiques.

Note415. Lettre de E. Labarthe à J. Bloch du 20.12.1913 ; A.P.

Note416. Victor Lourties, renseignements dans le dictionnaire des parlementaires français.

Note417. Conseil d'administration du 24.01.1914 ; 37 J 25, A.D.M.

Note418. Les recrutements en Espagne : voir fig. 23.

Note419. Lettre de A. Richard du 21.10.1913 ; 53 J 714, A.D.V.

Note420. Carte de visite de Maugé ; A.P.

Note421. Lettre de Maugé du 31.12.1913 ; A.P.

Note422. Contrat voir en annexe p 660.

Note423. Lettre de Maugé du 07.01.1914 ; A.P.

Note424. Lettre de Maugé du 09.01.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note425. Lettre de Maugé du 12.01.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note426. Lettre de Maugé du 15.01.1914 ; A.P.

Note427. Lettre de Maugé du 17.01.1914 ; A.P.

Note428. Lettre de Maugé du 21.01.1914 ; A.P.

Note429. Lettre de Maugé du 10.02.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note430. Entre-temps, Maugé est reparti à Bordeaux pour plaider en tant qu'expert dans un procès. Ses diverses compétences et fonctions le conduisaient à effectuer des missions diversifiées.

Note431. Lettre de Maugé du 28.02.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note432. Lettre de Maugé depuis Santander le 1er mars 1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note433. Lettre de Maugé du 17.03.1914 ; 53 J 810, A.D.V. La fuite des 10 enfants est connue par les lettres de C. Maugé au consul d'Espagne le 25 mars 1914 ; A.P. et par celle du 28 mars 1914 adressée à son ami directeur du journal El Cantabrico de Santander ; 53 J 810, A.D.V.

Note434. A. Richard verse 100 francs par l'intermédiaire du directeur du journal de Santander à l'asile de charité de cette ville.

Note435. Lettre de Maugé du 28 mars 1914 au directeur du journal El Cantabrico ; A.P.

Note436. Lettre de Maugé du 29.03.1914 ; A.P.

Note437. Lettre de A. Richard du 31.03.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note438. Lettre de A. Richard du 31.03.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note439. La lettre des enfants. Voir en annexe p 661.

Note440. Lettre de Maugé du 30.03.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note441. Lettre de A. Richard du 01.04.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note442. Etat des heures de travail des Espagnols. Voir en annexe p 662.

Note443. Lettre de Maugé du 03.04.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note444. Lettre de A. Richard du 06.08.1914 ; 53 J 714, A.D.V.

Note445. Lettre de Maugé du 05.04.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note446. Lettre de A. Richard du 08.04.1914 ; 53 J 714, A.D.V.

Note447. Lettre de Maugé du 21.04.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note448. Lettre de A. Richard du 08.05.1914 ; 53 J 714, A.D.V.

Note449. Lettre de A. Richard du 20.05.1914 ; 53 J 714, A.D.V.

Note450. Journal El Cantabrico et courrier de Maugé ; 53 J 714, A.D.V.

Note451. Lettre de Maugé du 19.05.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note452. El Cantabrico publie la lettre de Martinez le 15.05.1914.

Note453. Lettre de Maugé du 22.05.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note454. Lettre de E. Labarthe du 30.05.1914 ; 53 J 810, A.D.V.

Note455. Lettre de A. Richard du 22.05.1914 ; 53 J 714, A.D.V.

Note456. Les deux expressions appartiennent au directeur.

Note457. Les deux expressions appartiennent au directeur.

Note458. Il y a une certaine instabilité dans le personnel jeune. Beaucoup de séjours sont très courts. Le 30 octobre 1909, 21 Bretons arrivent à l'usine. Certains repartent dès le mois suivant, ne restant que quelques jours ; d'autres quittent en décembre ; le reste repart en janvier ou février 1910 ; 53 J 592, A.D.V.  
En 1913, un enfant de Toul placé par son oncle se plaint de recevoir des coups et d'être mal nourri ; or l'oncle qui se renseigne s'aperçoit du mensonge ; en réalité, le jeune ne se plaint pas à Portieux et n'a qu'une hâte : trouver du travail ailleurs ; courriers de Petitot de Toul des 7 et 11 février 1913 ; 53 J 810, A.D.V.

Note459. Lettre de Marcel Nast du 12.01.1914, responsable de la société de protection de l'enfance, A.P.

Note460. Eugène Verpillot est né le 23.04.1910 ; certificat du docteur Cleisz ; 53 J 592, A.D.V.

Note461. Liste de la famille Bareth d'Avrainville en annexe p 663.

Note462. Voir fig. 10 et 11.

Note463. Lettre de A. Richard du 21.07.1908 ; 53 J 714, A.D.V.  
Après la guerre arrivent des familles telles que Pouliquen et Alain.

Note464. Certificats du docteur Cleisz ; 53 J 592, A.D.V.

Note465. Jeunes Italiens ; 53 J 603 registres des constructions et 53 J 592 registres des entrées, A.D.V.

Note466. 53 J 592, A.D.V.

Note467. Recrutement par P. Olivari ; 53 J 141, A.D.V.

Note468. Constat d'après registre des constructions ; 53 J 603, A.D.V.

Quelques noms d'Italiens entrés à l'usine en 1910 :

- Davério Victor
- Ghiringhelli Jérôme
- Rapéronzi Angèle
- Maï Henri
- Poretti Angèle
- Colombo Tranquille

D'autres tels que Angèle, Abel, Marcel, Ernest et Henri Maranzoni sont entrés en 1920.

Note469. Pensionnat de Baccarat ; 6 M 33, A.D.M.M.

Note470. Pensionnat de Croismare ; 6 M 147, A.D.M.M.

Note471. Pensionnat de Vannes-le-Châtel ; registres de la commune d'Allamps ; 6 M 344, A.D.M.M

Note472. Pensionnat de Clairey ; 6 M 244, A.D.V.

Note473. Lettre de Vopélius du 7.08.1911 ; A.P.

Note474. Lettre de Vopélius du 19.12.1911 ; A.P.

Note475. Lettre de Vopélius du 16.10.1911 ; 53 J 714, A.D.V.

Note476. Lettre de Vopélius du 21.10.1911 ; 53 J 714, A.D.V.

Note477. Le registre des entrées mentionne les familles polonaises :

- Borowski Marie née le 20 janvier 1880, entrée à l'usine le 4 mai 1926 ; à la taillerie.
- Borowski Stanislas né le 3 novembre 1881, entré à l'usine le 16 février 1926 ; manoeuvre.
- Borowski Stanislas né le 18 octobre 1919, entré à l'usine le 16 février 1926 ; apprenti verrier.
- Borowski Bronislaw né le 20 décembre 1910, entré à l'usine le 16 février 1926 ; apprenti verrier.
- Borowski François né le 28 septembre 1913, entré à l'usine le 16 février 1926 ; apprenti verrier.

La famille Borowski part à Pont-à-Mousson. Le registre matricule de l'école précise que les filles Maria née le 2 février 1915 et Hélène née le 8 février 1918 entrées à l'école le 8 mars et le 11 octobre 1926, sont radiées pour cette destination en octobre 1927.

- Kotzewski Michel né le ?, entré à l'usine le 16 décembre 1926 ; à la poterie.
- Kotzewski Marian né le 30 mars 1913, entré à l'usine le 16 décembre 1926 ; apprenti verrier.
- Kotzewski Stanislas né le 23 octobre 1910, entré à l'usine le 16 décembre 1926 ; apprenti verrier.

La famille Kotzewski part à Pont-à-Mousson. La fille Hélène née le 12 février 1919, entrée à l'école en mai 1928, est radiée en octobre 1928.

- Lukowski Wadyslaw né le ?, entré à l'usine le 16 décembre 1926 ; manoeuvre.
- Ludowski Edmond né le 5 août 1913, entré à l'usine le 16 décembre 1926 ; apprenti verrier.
- Ludowski Wadyslaw né le 10 juin 1912, entré à l'usine le 16 décembre 1926 ; apprenti verrier.
- Ludowski Casimir né le 5 juillet 1914, entré à l'usine le 16 décembre 1926 ; apprenti verrier.

La famille Ludowski part également à Pont-à-Mousson. La fille Agnella née le 9 juillet 1920, entrée à l'école le 20 juin 1927, est rayée du registre matricule en mai 1929.

Dans le registre des constructions tenu par E. Lamy, celui-ci note : "arrivée de deux familles polonaises Kotzewski et Lukowski" ; 53 J 10, A.D.V.

- Mila François né le 16 mars 1879, entré à l'usine le 30 mars 1926 ; manoeuvre.
- Mila Hélène née le 30 septembre 1907, entrée à l'usine le 30 mars 1926 ; à la gravure chimique.
- Mila Miroslaw né le 28 janvier 1914, entré à l'usine le 30 mars 1926 ; apprenti verrier.
- Mila Edmond né le 16 février 1915, entré à l'usine le 16 février 1928 ;
- Mila Bronislaw né le 21 janvier 1920, entré à l'usine le ?
- Mila Jean né le 7 mars 1906, entré à l'usine le 23 juillet 1926 ; à la poterie.

Edmond Mila né le 16 février 1917, entré à l'école le 1er octobre 1926, est radié du registre matricule le 31 juillet 1928 pour suivre ses parents qui ont quitté la localité.

E. Lamy note dans son registre : "16 janvier 1928, allumage du four 3, 9 à 10 heures du matin par Mila François".

Le registre des entrées ne précise pas les dates de sorties.

A ces familles il convient d'ajouter celles de Bronislaw Wassukévicht, manoeuvre, dont un fils Stanislas est inscrit à l'école en 1931 ; de Jean Hankus, manoeuvre, dont un fils Charles est inscrit à l'école en 1933 ; de François Kutaka, fondeur.

Note478. Arméniens à la Verrerie : Aphrian, Kimarian, Gasparian, Varvarian, Kouyoumoudjian, Dazaghigian, Papazran, entrés à l'usine le 1er mars 1926.

Note479. Registre des constructions tenu par E. Lamy ; 53 J 10, A.D.V.

Note480. Registre des naturalisations : 15 M 321, A.D.V.

Famille Stefanka :

- Antoine né en 1895
- Emilia née en 1886
- Antoine né en 1915
- Jules né en 1919
- Emile né en 1921
- Jean né en 1922
- Alexandre né en 1923
- Ludivaka née en 1925

Note481. Le Consulat de Tchécoslovaquie se serait opposé aux demandes dans le but de faire servir les fils dans l'armée de ce pays ; témoignage d'Emile Stefanka - 1997.

Note482. La perte est estimée à 27.000 francs pour Portieux en 1924 ; 53 J 714, A.D.V.

Note483. Le directeur présente la formation des jeunes comme se déroulant de manière idéale pour justifier, en 1926, la demande d'exonération de la taxe d'apprentissage ; 53 J 714, A.D.V.

La loi de finances du 13 juillet 1925 instituait cette taxe, d'un montant de 0,20 % des salaires, et payée par les entreprises. Il s'agissait de doter l'enseignement professionnel de ressources propres et d'inciter les entreprises à organiser une formation professionnelle. Dans la mesure où elles justifiaient les dépenses engagées dans ce but, elles pouvaient être dispensées de la taxe par les comités départementaux.

Note484. Histoire d'Eugène Saulnier... pp 44-45.

Note485. Registre de dénombrement de population : 1881, 1896, 1901, 1911, 1921, 1931, 1936 ; 6 M 364, A.D.V.

Registre d'entrées à l'usine : A.P.

Registre "de rentrées des peintres" pour 1921, 1922, 1927, 1932, 1932-1934 : 53 J 441, A.D.V.

Note486. Engagement de Louis Parmentier ; 37 J 21, A.D.M.

Note487. Marc Munier, fils du modeleur de l'usine, est embauché en 1886 avec un traitement mensuel de 75 francs ; 37 J 21, A.D.M.

Il quitte l'usine en 1898 après un sérieux héritage.

Note488. Modèles de sucriers : voir en annexe p 668.

Note489. Liste des peintres et décorateurs pour les années 1886, 1892, 1901, 1911, 1921, 1923, 1931, 1933 : voir en annexe pp 669-670.

Note490. Le dessinateur C. Gérard souhaite que son fils Marcel travaille auprès de lui en 1911 dans la mesure où ce dernier a bénéficié de six mois de dessin. Au directeur qui lui refuse cette possibilité, le dessinateur rétorque que certaines familles se regroupent dans les chantiers ou les ateliers citant en exemple "les cinq Lazard" à la gravure chimique. Malgré ses efforts, le fils n'est pas embauché. Entrées à l'usine entre 1892 et 1911, cinq personnes de la famille Lazard exercent, en effet, à la gravure chimique : Maria, Léonie, Joséphine, Aurélie et Pauline. Le père Joseph et le fils Eugène sont verriers.

Note491. Emploi du temps d'un dessinateur ; 53 J 568, A.D.V.

Note492. Liste de tiseurs et ferrassiers : voir en annexe p 671.

Note493. Le potier Henri Gerset né le 19 octobre 1873 est entré à l'usine le 27 avril 1898.  
Gaston Courtois né en 1873, entré en 1886, est également potier.

Note494. Intervention du directeur envers le préfet - Courrier du 1er octobre 1918 ; 53 J 714, A.D.V.

Note495. Rapport du directeur pour le conseil d'administration du 17 juin 1911 ; A.P.

Note496. Louis Banzet, broyeur, né en 1855 est entré à l'usine en 1885.

Note497. Pour les étapes du façonnage du pot : Duval (Clément). Le Verre, Paris, PUF, 1974, 928 P.

Note498. Description du remplacement d'un pot dans Mégly (Joseph) : au pays de verriers,  
Sarreguemines-Pierron, 1987, coll "histoires et images", 117 P.

Note499. Maréchalerie : 53 J 426, A.D.V.

Note500. 37 J 22, A.D.M.

Note501. Histoire d'Eugène Saulnier ; op. cit., p 320.

Note502. Histoire d'Eugène Saulnier ; op. cit., p 320.

Note503. Albert Vauthier né le 25 août 1870 est entré à la verrerie, âgé d'à peine 10 ans, en mars 1879.

Note504. Le four n° 2 comprend 75 personnes ; 53 J 364, A.D.V.  
Joseph Fremiot né le 9 décembre 1877 est entré en novembre 1890.  
Charles Leroy né le 22 octobre 1884 est entré en novembre 1897.  
Charles Noël né le 13 février 1890 est entré en février 1903.  
Alexandre Aubry né le 27 juin 1897 est entré en juin 1910.

Note505. Antoine Kleinrichard est décédé en 1893 et Jean-Baptiste Cholé en 1896.

Note506. Recommandations de A. Richard ; 53 J 714.

Note507. Constantin Faltot né en 1853, entré à l'usine en 1873, retraité en 1914, décède en mai 1915.  
Constant Mengeolle né en 1847, entré à l'usine en 1881, décède le 14 avril 1907.

Note508. Armand Lutz, gérant de l'économat, est né en 1855 à Vasperviller (Moselle). Il est décédé dans de tragiques circonstances. En octobre 1912, il a été trouvé mort par noyade dans le ruisseau au lieu-dit "la Portière" à proximité de l'hospice de Belval - Le Mémorial des Vosges 21 août 1912.

Note509. Informations sur les salaires dans le journal de l'entreprise. En 1908, les frais de transport par chemin de fer de Portieux à la Verrerie pour le curé sont pris en charge par l'usine. Le 30 octobre 1926, le conseil décide d'attribuer "une voiturette automobile" au curé Andlauer et deux litres d'essence gratuite par mois. Si le curé quitte la paroisse avant cinq ans à compter du 1er janvier 1927, il restituerait l'engin. Le curé baptise son automobile M.O.C. (Marche Ou Crève). 53 J 714.

Note510. Nomination par le maire Marchal - 3 août 1884.

Note511. D'après un règlement d'août 1925.

Note512. Famille Bigel : Auguste, blanchisseur de moules ; Clémence, coupeuse ; Camille, biseauteuse ;

Marcel, verrier ; Elodie, biseauteuse ; Antoine, verrier ; Lydia, emballeuse ; Marc, tailleur ; Stéphane, verrier ; Zélie, empaqueteuse ; Marcelle, emballeuse ; René, apprenti-verrier ; Eugène, verrier. Entrées échelonnées de 1884 à 1910. Excepté René entré en 1920.

Note513. La plupart des informations ont été prises dans 6 M 362, A.D.V.

Note514. Registre des retraites ; 53 J 615, A.D.V.

Note515. Propositions du directeur :

Note516. Lettre de J. Didot ; 53 J 63, A.D.V.

Note517. 1er octobre 1920 ; modification de l'indemnité de vie chère :  
ouvriers de plus de 18 ans, chef de famille 45 francs 90 francs ;  
ouvrières maîtresses de foyer 35 francs 80 francs ;  
célibataires de plus de 18 ans 25 francs 50 francs ;  
ouvriers et ouvrières de moins de 18 ans 20 francs 40 francs.

Note518. 37 J 2, A.D.M.

Note519. 53 J 714, A.D.V.

Note520. Lettre de Lamy - style respecté - 53 J 63, A.D.V. et réponse du directeur, juin 1914 ; 53 J 514, A.D.V.

Note521. Lettre du directeur, réponse à Bichet, janvier 1919 ; 53 J 714, A.D.V.

Note522. Rapport du conseil d'administration pour l'assemblée générale du 12 septembre 1907.

Note523. L'abbé Wack, curé de Vallérysthal, se voit supprimer le supplément de 320 francs de salaire. En 1908, sur l'intervention du conseil d'administration auprès de l'évêque de Metz, l'abbé est remplacé. On espère que le nouveau "s'occupera des âmes et non de la direction de l'usine".

Note524. En octobre 1929, font partie du comité de répartition : Marie Antoine, Brigitte Paquet, Augustine Mathis, Edmond Néant, Théophile Déhan, Paul Blot, Théodore Laroche, Louis Humbert, André Lacombe, Adrien Richard ; 53 J 714, A.D.V.

Note525. L'épisode de la fièvre typhoïde a été retracé principalement à partir du courrier que G. Chevandier adresse à A. Thouvenin ; 37 J 31, A.D.M.

Note526. Les maux des tailleurs sont évoqués dans un compte rendu du conseil d'administration ; 37 J 18, A.D.M.

Note527. Cas Colnot : registre des tailleurs ; A.P.

Note528. Le barrage de la Voie Mauljean est terminé en 1879 et l'eau arrive sur les tours.

Note529. Le registre des tailleurs mentionne ces problèmes d'alcoolisme, d'absences, de violences. Les faits relatés se rapportent à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.  
Lors de l'assemblée générale de la chambre syndicale des maîtres de verreries de France, le 5 avril 1913, Bévierre directeur de la verrerie de Romilly-sur-Andelle rappelle les terribles ravages causés par l'alcoolisme chez les ouvriers. Il explique que pour enrayer ce mal, la ligue nationale anti-alcoolique a été créée et demande avec insistance à ses collègues de prêter leur concours à cette oeuvre en souscrivant des abonnements et en répandant l'organe de la ligue : "la pensée ouvrière" parmi les ouvriers. Il s'agit pour



Bévierre d'une oeuvre sociale patriotique qui mérite d'être encouragée. L'usine de la Verrerie de Portieux, dès 1911, verse 25 francs à la ligue contre l'alcoolisme.

Note530. Le docteur Cleisz est né à Saint-Omer en 1881. Sa femme est Marguerite Dieudonnée née en 1893. Ses quatre filles : Simone, Jacqueline, Nicole et Denise sont nées à la Verrerie. Le docteur, médecin militaire de la 20e section d'infirmiers, est nommé aide-major de 2e classe de réserve dans la 20e région.

Note531. Accident de C. Biette : Mémorial des Vosges, 16 septembre 1907.  
Accident d'un jeune tailleur : Mémorial des Vosges, 28 juin 1909.

Note532. Accident survenu à une ouvrière : le Nouvelliste des Vosges, 26 décembre 1909.

Note533. Indemnité à la mère de l'ouvrier Hachard ; 37 J 22, A.D.M.

Note534. Accident de E. Breton : éléments extraits des minutes du greffe de la justice de Paix du canton de Charmes, tribunal de Mirecourt, département des Vosges ; A.P.

Note535. Liste des ouvriers honorés ; 8 M 54, A.D.V.  
La liste commence en 1897 et concerne les médailles d'honneur du travail.

Note536. Mémorial des Vosges du 13.05.1908

Note537. Mémorial des Vosges du 14.01.1931

Note538. En 1932, le directeur propose Jean Baptiste Bichet pour la croix de la Légion d'honneur. Jean Baptiste Bichet est né le 13 avril 1866 à Portieux, fils de Jean Baptiste Bichet et de Marie Cousin. Il est entré à la verrerie en 1875. Titulaire de la médaille d'or du travail, Jean Baptiste Bichet a passé 57 années sans interruption à la verrerie.

Note539. Avenir Républicain du 18.01.1931

Note540. Conseil d'administration du 19.11.1920 ; 37 J 25, A.D.M.

Note541. 53 J 676, A.D.V.

Note542. Avenir Républicain du 20.07.1913

Note543. Avenir Républicain du 25.10.1906

Note544. Mémorial des Vosges du 29.05.1914

Note545. Avenir Républicain du 14.06.1914

Note546. Année 1910, c'est le moment où le directeur A. Richard devient actionnaire de cinémas parisiens.

Note547. Liste des instruments de musique achetés à Nancy : 2 altos ; 2 basses à pistons ut et si.B ; une paire de cymbales ; une clarinette mi.B ; une clarinette si.B ; un taralle avec bague d'ébène ; deux trombones ut et si.B ; 2 flûtes tierce ; 2 solfèges Rudolphe ; 4 méthodes ; 18 anches pour clarinettes ; 33 gibernes ; une giberne de chef ; un baudrier cuir ; 100 cartons ; 11 morceaux de musique ; 3 sacs clarinettes ; 3 allonges de cornet et 2 morceaux de musique ; une Marseillaise ; 2 pupitres ; 2 étuis de becs pour clarinettes ; 5 douzaines de tampons pour clarinettes ; 53 J 24, A.D.V.

Note548. Appointements de Marchand en 1888 ; 53 J 26, A.D.V.

Note549. L'harmonie compte 70 membres en 1925.

Note550. La musique de Vallérysthal a été créée en 1883.

Note551. Célestin Gérard, dessinateur, né en 1872 est entré à l'usine en 1888.

Note552. Statuts de la société de pêcheurs à la ligne ; 7 T 22, A.D.V.

Liste des membres fondateurs : Richard Adrien ingénieur ; Lacombe André chef de fabrication ; Richier Aimé employé ; André Emile employé ; Paul Henry employé ; Germain Albert employé ; Cossin Henry employé ; Jaeger Jules employé ; Conrard Emile peintre décorateur ; Richy Robert peintre décorateur ; Hubert Guillaume verrier et Hubert Louis tailleur sur verre ; 7 T 22, A.D.V.

Note553. Avenir Républicain du 17.06.1906.

Note554. La société de pêche de la filature de Vincey a été créée en 1899.

Note555. Statuts de << la Patrie >> ; 8 M 163, A.D.V.

La société existait préalablement au dépôt des statuts comme le prouvent des extraits de comptes pour le 4ème trimestre 1909. Elle apparaît pour la première fois à l'inventaire de 1906-1907.

Note556. Statuts de la société << l'avant-garde >> de Portieux ; 7 T 9, A.D.V.

Note557. Raymond Xugney, employé à l'économat, né en 1877 est entré à l'usine en 1890.

Charles Euséby, tailleur, né en 1876, est entré à l'usine en 1891.

Note558. Liste des 25 membres de << la Patrie >> en 1913 : leur âge s'échelonne de 13 à 21 ans ; la plupart sont mobilisés pendant la première guerre mondiale ; les deux plus âgés qui encadrent le groupe : Raymond Xugney né en 1877 et Charles Fégelé né en 1868 sont mobilisés dès le 2 août 1914.

Note559. Challenge A. Richard : Avenir Républicain du 10.04.1932.

Note560. En 1920, l'usine achète à Paris : vareuses de drap bleu, pantalons gris et casquettes forme marine pour l'Harmonie ; tuniques de drap bleu, pantalons gris, cols blancs, casques de cuivre pour les pompiers ; 53 J 45, A.D.V.

Note561. Témoignage de madame J. Vilmain, née Houppert.

Note562. Un four peut occuper une centaine de personnes auxquelles il convient d'ajouter le personnel utile aux autres services : décoration, emballage...

Note563. Déclaration de G. Chevandier ; 37 J 32, A.D.M.

Note564. Conseil d'administration de 1894 ; 37 J 22, A.D.M.

Note565. Conseil d'administration de 1881 ; 37 J 19, A.D.M.

Note566. Conseil d'administration de novembre 1883 ; 37 J 20, A.D.M.

Note567. Constructions nouvelles dans le journal ; 53 J 122, A.D.V.

Note568. Conseil d'administration du 23 avril 1888 ; 37 J 21, A.D.M.

Note569. Constructions nouvelles dans le journal ; 53 J 127, A.D.V.

Note570. Nous suivrons dans un autre passage le cheminement de cet achat.

Note571. Conseil d'administration du 25 avril 1893 ; 37 J 22, A.D.M.

Note572. Délibération du conseil municipal de Portieux du 4 juin 1893 ; A.C.P.

Note573. Echange avec Belval ; conseil d'administration de décembre 1894 ; 37 J 22, A.D.M.

Note574. Conseil d'administration du 21 octobre 1902 ; 37 J 23, A.D.M.

Note575. Conseil d'administration du 23 juin 1903 ; 37 J 23, A.D.M.

Note576. Pour ces détails : 53 J 29 à 53 J 38, A.D.V.

Note577. Conseil d'administration du 30 avril 1885 ; 37 J 20, A.D.M.

Note578. 53 J 48, A.D.V.

Note579. Conseil d'administration du 23.10.1894 ; 37 J 22, A.D.M.

Note580. Conseil d'administration du 17.12.1894 ; 37 J 22, A.D.M.

Note581. Inventaire de 1908 ; 53 J 31, A.D.V. :

La forêt dite "la Bouloire" sur le territoire de Liffol-le-Petit et de Lafauche (Haute-Marne) 556 H 51 a 80 c ;  
La forêt dite "le Jarnay" sur le territoire de Liffol-le-Petit avec la ferme dite "la Paix" d'une contenance de 560 H 2 a 40 c ;

Une maison forestière sur le territoire de Liffol-le-Petit, lieu-dit au "Rondechamp" avec terrain y attenant d'une contenance de 59 a 10 c ;

Une maison de ferme dite "la Paix" dont les terrains sont compris à l'article 2 ;

Un champ situé sur le territoire de Liffol-le-Grand aboutissant à la maison de Rondechamp d'une contenance de 13 a 30 c ;

La nouvelle maison forestière et l'ancienne qui lui sert de dépendance au lieu-dit "le Broccard" avec terrains et prés qui l'entourent 1 H 87 a 65 c ;

14 parcelles de terres en friche situées sur le territoire d'Harréville (Haute-Marne) 10 H 81 a 47 c ;

Total 1129 H 95 a 72 c

Note582. Conseil d'administration du 26.03.1895 ; 37 J 22, A.D.M.

Note583. Lettre de A. Richard du 7.01.1910 ; 53 J 14, A.D.V.

Note584. La deuxième chapelle date de 1854. Après la construction de l'église, elle sera affectée aux sociétés musicales dès 1901. La première chapelle a servi de dortoir aux gamins.

Note585. Conseil d'administration du 11 janvier 1877 ; 37 J 18, A.D.M.

Note586. Le conseil d'administration possède un appartement à l'usine. Ses membres y logent lors des sessions de travail.

Note587. La population de la Verrerie, écart de Portieux, s'élève à 1 400 habitants environ en 1900.

Note588. Les patrons montrent de tout temps un souci pour les intérêts religieux de la Verrerie. Ainsi, le vicaire de Portieux n'ayant pas été remplacé en 1869, les frères Mougin demandent à l'évêque de Saint-Dié l'autorisation d'avoir un aumônier pour la desserte de la chapelle de la Verrerie. L'abbé Mauclair accepte les fonctions. Ce dernier, malade, se retire dans sa famille. Le curé de Portieux ne peut alors supporter à lui seul

toute la charge exigée par son ministère. Les frères Mougin interviennent, une nouvelle fois, auprès de l'évêque de Saint-Dié, soutenus dans leur projet par le curé de Portieux et le conseil municipal ; délibération du conseil municipal de Portieux de novembre 1869.

Note589. Conseil d'administration du 15 mars 1881 ; 37 J 20, A.D.M.

Note590. Le conseil d'administration annonce, dans sa réunion de septembre 1909, la mort de Paul Olivari et décide de verser 400 francs à sa veuve pour services rendus.

Note591. Tous les détails sont fournis par le journal de l'entreprise ; 53 J 25 et 26, A.D.M.

Note592. Conseil d'administration du 29 mai 1910 ; 37 J 24, A.D.M.

Note593. Dans les frais généraux de l'usine, on relève en 1881 des sommes versées à la Veuve Guyon pour le balayage de la chapelle et la nourriture du vicaire. En 1893, la Veuve Pié balaie la chapelle et la Veuve Laroche nourrit le vicaire. En 1912, c'est Méline Sohn qui assure l'entretien de l'église. L'usine rémunère également curés et vicaires, en 1884, les abbés Pierrefitte et Mathias. Le déménagement de l'abbé Pierrefitte est pris en charge en 1885. Le pain et le vin nécessaires à l'office, le salaire annuel du chantre Emile Bégard 110 francs en 1900, apparaissent dans les frais généraux.

Note594. La construction du cimetière est décidée par des délibérations en dates du 23 février et mars 1896 ; A.C.P. Le plan a été soumis au conseil d'administration du 20 février. Le cimetière mesure 64 mètres sur 44 mètres.

Note595. En 1891, la Verrerie compte 1 217 habitants. De 1891 à 1895, le nombre de décès s'élève à 101.

Note596. Conseil d'administration du 23 mars 1897 ; 37 J 22, A.D.M.

Note597. Délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 1896 ; A.C.P.

Note598. Délibérations du mois de mai 1897 ; A.C.P.

Note599. Avenir Républicain du 17 mars 1907 ; B.M. Epinal.

Note600. Délibération d'août 1867 ; A.C.P.

Note601. Délibération du 12 mai 1877 ; A.C.P.

Note602. Conseil d'administration du 21 février 1880 ; 37 J 19, A.D.M.

Note603. Délibération de mai 1882 ; A.C.P.

Note604. Délibération du 6 octobre 1891 ; A.C.P.

Note605. Conseil d'administration du 23 mars 1892 ; 37 J 22, A.D.M.

Note606. Conseil d'administration de juin 1902 ; 37 J 23, A.D.M.

Note607. Conseil d'administration de mai 1910 ; 37 J 24, A.D.M.

Note608. Lettre de A. Richard ; 53 J 714, A.D.V. Marie Chabot renonce en 1918, sous la pression du directeur, à son projet de devenir infirmière. Le poste de directrice ne peut rester vacant. L'institutrice prend sa retraite en 1924.

- Note609. Les exemples sont extraits des lettres du directeur de 1911 et 1912 ; 53 J 714, A.D.V.
- Note610. Lettre du 21 octobre 1911 ; 53 J 714, A.D.V.
- Note611. Annonce du journal l'Avenir Républicain du 17 novembre 1929 ; B.M. Epinal.
- Note612. Lauréats au certificat : Est Républicain du 25 février 1928.
- Note613. Assemblée générale du 14 septembre 1872 ; 37 J 32, A.D.M. et 53 J 113, A.D.V.
- Note614. Les écoles sont achevées en 1880 ; 53 J 119, A.D.V. En 1876, les filles au nombre de 70 vont en classe par demi-journée : 35 le matin, 35 l'après-midi, faute de place.
- Note615. Conseil d'administration du 29 juillet 1911 ; 37 J 25, A.D.M.
- Note616. Caisse de secours et de retraites des ouvriers fondée en 1875 et inscrite au répertoire des sociétés de secours mutuels libres du département des Vosges sous le numéro 37.
- Note617. Selon une convention verbale, Mademoiselle Diche s'engage en 1878 à soigner les femmes malades moyennant une rétribution annuelle de 100 francs dont la moitié est à supporter par l'usine et l'autre moitié par la caisse de secours et de retraites ; 53 J 24, A.D.V.
- Note618. Avis du 17 septembre 1920 ; 53 J 614
- Note619. Ajournement de 13 retraites ; 53 J 612, A.D.V.
- Note620. Avoirs de la caisse ; 53 J 612, A.D.V.
- Note621. Madame Chevandier est la femme du président du conseil d'administration décédé. L'indemnité versée à la verrerie équivaut à 200 primes accordées pour une première naissance.
- Note622. Secours accordé par la Grande Duchesse Wladimir : séance du 29.09.1910 ; 53 J 612, A.D.V. La somme versée correspond à 20 primes accordées pour une première naissance.
- Note623. Dons de A. Gérardin : séance du 27.12.1912 ; 53 J 612, A.D.V.
- Note624. Suppression du secours : 53 J 613, A.D.V.
- Note625. L'usine, à cette époque, paye le marbre des pierres tombales.
- Note626. Les six retraités et leur pension :  
Lacote Auguste, tiseur ; 33 francs  
Paris Octavie, perceuse ; 20 francs  
Mathieu Marie, tailleuse ; 30 francs  
Moine Justin, tailleur ; 43 francs  
Noël Antoine, menuisier ; 24 francs  
Fournier Alphonse, verrier ; 50 francs  
53 J 612, A.D.V.
- Note627. Suppression du secours à Poncelet ; 53 J 714, A.D.V.
- Note628. Mesure envers M. Bigel ; 53 J 714 et 53 J 611, A.D.V.
- Note629. Les statuts de 1875 ne prévoyaient pas cette indemnité.

Note630. Elections à la caisse en 1911 ; 53 J 611, A.D.V.

En 1914 sont élus :

- Auguste Keltz
- Auguste Remon
- Auguste Playe
- Paul Blot
- Théophile Dehan
- Paul Marchand
- Adrien Darmoise

En 1920 sont élus :

- Joseph Breton
- Alfred Grandmaire
- Ernest Henry
- Emile Eusébio
- Rosine Biette
- Louis Robert

Charles Bastien

En 1924 sont élus :

- Joseph Breton, verrier
- Alfred Grandmaire, verrier
- Ernest Henry, tailleur
- Henry Comte, tailleur
- Louis Robert, tailleur
- Charles Bastien, ouvrier
- Jeanne Sauffroy, ouvrière

En 1920 :

- participation des verriers : 63,4 %
- participation des tailleurs : 89,3 %
- participation des ouvriers : 33,7 %

En 1929 sont élus :

- Albert Gellenoncourt, verrier
- Léon Laurent, verrier
- Albert Georges, tailleur
- Robert Chaffard, tailleur
- Jeanne Sauffroy, ouvrière
- Antoine Jaxel, ouvrier
- Charles Bastien, ouvrier

Note631. Trois secours sont ainsi attribués dans la séance du 25.06.1919 ; 53 J 612, A.D.V.

Note632. Secours attribué à Henry et Thomas ; 37 J 18-31, A.D.M.

Note633. Sources :

53 J 714, A.D.V.

37 J 23, A.D.M.

7 U 87, A.D.V. et 7 U 92, A.D.V. : Société René Boeuf et Compagnie - Société d'Alimentation des Verreries de Portieux et Société coopérative de Clairey.

L'écho de la Moselle et du Madon du samedi 4 janvier 1913, journal hebdomadaire publié à Charmes.

L'express de l'Est du vendredi 7 novembre 1941, A.P.

Note634. Armand Lutz, gérant de l'économat, décède tragiquement le 26 août 1912.

Note635. René Boeuf, né le 8 janvier 1886, entre à l'usine le 10 avril 1902.

Note636. Le caissier Eugène Houël a souscrit 15 actions ; l'employé Camille Dieudonné 10 actions ; les verriers Henri Fauchier, Joseph Hablainville, Henri Jacquot 10 actions chacun.

Note637. Liquidateurs de la société en commandite : René Boeuf et Henri Marchal.

Note638. Lettres de Madame F au directeur écrites avant 1912 : style et orthographe respectés.

Note639. 53 J 397 ; A.D.V.

Note640. 37 J 22 ; A.D.M.

Note641. 53 J 32 ; A.D.V.

Note642. Délibération n° 1696 du 6 juillet 1930 ; A.C.P.

Note643. Montant de la dépense subventionnable : 550.000 francs ; Avenir Républicain du 3 janvier 1937.

Note644. Express de l'Est du 21 mars 1938.

Note645. Délibération n° 3070, novembre 1949 ; A.C.P.

Note646. Ces cinq membres sont :

Portieux centre : Pierre Chevrot, Paul Seurre.

La Verrerie : Arsène Renard, Théophile Laroche, Roger Marx.

Note647. Dossier école ; A.C.P.

Note648. Lettre du 27 août 1951 du président Edmond Dupont à Arsène Renard, maire ; A.C.P.

Note649. Lettre du 7 février 1952 du maire à l'administrateur Helle.

Note650. Ce passage relatif aux conflits sociaux prend appui sur :

les lettres de G. Chevandier ; 37 J 31, A.D.M.

les registres des délibérations du conseil d'administration ; 37 J 18, A.D.M.

le registre des tailleurs ; A.P.

Note651. Trouvant que X. Mougin n'a pas assez d'autorité morale et d'influence, le président envoie A. Thouvenin à Portieux. Ce dernier peut se permettre d'avoir une attitude intransigeante dans la mesure où il n'a pas le contact direct et une longue pratique avec les ouvriers. A l'inverse X. Mougin connaît trop son personnel, des liens psycho-affectifs se sont noués.

Note652. Nous suivrons volontiers X. Mougin dans l'affirmation que "la société internationale" n'y est pas pour grand chose dans ce conflit. Jules Richard pour sa part affirme le contraire. Ne veut-il pas dramatiser la situation pour réprimer ou faire réprimer toute forme de revendications ?

Note653. François Schirard : ouvrier entré le 1er juillet 1890, sorti le 15 janvier 1891 : registre des verriers ; A.P.

Note654. Voilà une autre raison de la méfiance des patrons vis-à-vis des étrangers, des "roulants" : le colportage d'idées syndicales.

Note655. 53 J 714, A.D.V.

Note656. 37 J 26, A.D.M.

Note657. 37 J 26 et 8 M 245, A.D.M.

Note658. A propos du tract, voir annexe p 672.

Note659. Vosges Ouvrières du 28.10.1938

Note660. Voir les tracts en annexe pp 673-674.

Note661. Albert Crémieux : directeur du Travailleur Français ; organe central de la Confédération Générale Ouvrière.

Note662. Vosges Ouvrières du 12.02.1938

Note663. Travailleur Français du 18 mars 1939

Note664. Vosges Ouvrières du 21 avril 1939

Note665. Vosges Ouvrières du 8 mai 1937

Note666. Vosges Ouvrières du 12 juin 1937

Note667. Liste des organisations et montant de la collecte organisée en faveur des verriers chômeurs - Vosges Ouvrières du 30.12.1938

Conseil municipal de Portieux 263,00

79e section des travailleurs du livre Epinal 447,50

Syndicat du textile C.I.C. Nomexy 2 050,00

Syndicat des instituteurs de France et des colonies 500,00

Sans adresse : Union Départementale 400,00

Textile Saint-Michel-sur-Meurthe 100,00

Bois de Gérardmer 160,40

Textile de Gérardmer 285,00

Métaux de Darney 100,00

Complément Union départementale 54,60

Syndicat des employés de banque Epinal 50,00

Combattant Républicain - Section Cantonale de Charmes 615,00

Fédération nationale de l'industrie du verre 10 500,00

Textile du Rabodeau 100,00

Syndicat des verriers de Gironcourt 200,00

Gaz - Remiremont 29,00

Textile - Fraize - Plainfaing 200,00

Verriers - Hennezel-Clairey 250,00

Le trésorier de l'U.D. 10,00

Union départementale 163,00

16 264,50 F

Autre collecte en faveur des chômeurs - Vosges Ouvrières du 24.02.1939

Syndicat métaux - Vincey 180,00

Syndicat - Lorraine électricité 200,00

Anonyme commune de Portieux 20,00

M. Gueury - Verrerie 49,00

Anonyme Verrerie 50,00

Union départementale 500,00

Fédération du verre 5 625,00

6 624,00 F



Note668. Vosges Ouvrières du 24.07.1937

Note669. Vosges Ouvrières du 13.11.1937

Note670. Vosges Ouvrières du 8.01.1938

Note671. Discours de Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, rapporté dans Vosges Ouvrières du 28 août 1937

Note672. Vosges Ouvrières du 23.09.1938

Note673. 37 J 28, A.D.M.

Note674. Vosges Ouvrières du 23.04.1938

Note675. Vosges Ouvrières du 4.11.1938

Note676. Union Ouvrière du 7.10.1938

Note677. Travailleur Vosgien du 7 mai 1938

Note678. Courrier du maire Aubry à Moulin, directeur de la verrerie. La maison des jeunes n'est construite qu'après la guerre.

Note679. Courriers du maire Aubry à Moulin, directeur de la verrerie des 18 octobre et 2 novembre 1938.

Note680. L'Est Républicain titre :

samedi 5 novembre : "les décrets - lois sont attendus"

mardi 8 novembre : le 7 novembre, M. Reynaud, ministre des finances, communique : ce soir les décisions de principe sont arrêtées. Les jours qui vont suivre sont consacrés à l'établissement des textes. Les textes des décrets - lois paraîtront au journal officiel en fin de semaine.

mercredi 9 novembre : "L'élaboration des décrets - lois -le travail de rédaction est actif au ministère des finances- la publication officielle probablement dimanche."

jeudi 10 novembre : "Les décrets - lois - dès samedi soir on en connaîtra les points principaux."

Vendredi 11 novembre : "(...) Les décrets - lois qui forment ce qu'on peut appeler << le train Paul Reynaud >> et qui sont destinés à assurer le redressement financier et économique du pays, paraîtront dimanche."

Samedi 12 novembre : "Les décrets - lois . Mise au point finale. Le ministre des finances et ses collaborateurs y ont encore consacré toute la journée de vendredi."

Dimanche 13 novembre : "Le premier train des décrets - lois. Les ministres dans trois réunions successives -dont la dernière présidée par M. Lebrun- en ont achevé l'examen et approuvé le texte. On va donc bientôt en connaître les décisions.

Lundi 14 novembre : "Les décrets - lois sont enfin dévoilés. Les efforts pour le redressement financier. M. Paul Reynaud, ministre des finances commente la conception générale des décrets - lois. Les deux conditions primordiales du succès : la reprise économique, les économies."

Note681. Procès-verbal de constat dressé par Me Leclerc le 30 novembre 1938.

Note682. Lettre à un chauffeur d'arches réintégré le 5 décembre 1938.

Note683. Lettre du << Comité des chômeurs >> datée du 7 décembre 1938.

Note684. A partir du 9 décembre, afin de faciliter l'apaisement rapide des conflits sociaux, des inspecteurs du travail assurent le contact entre patrons et ouvriers. Après cette date, le journal l'Est Républicain ne fait plus référence à la grève.

- Note685. P. Reynaud, ministre des finances, précise également à la date du 3 décembre 1938 : "les patrons qui croiraient revenir à l'état des choses antérieures à juin 1936 se tromperaient lourdement. S'ils tentaient de le faire, ils seraient durement rappelés à l'ordre."
- Note686. Vosges Ouvrières du 6.01.1939
- Note687. La lettre d'un ouvrier qui mêle plusieurs sentiments : voir en annexe p 675.
- Note688. Lettre du secrétaire de la Fédération nationale de l'industrie du verre à l'administrateur Hanus du 8 décembre 1938.
- Note689. Ex. secrétaire du syndicat CGT, Marx est désormais délégué des licenciés.
- Note690. Lettre de Roger Marx au directeur le 20.02.1939.
- Note691. Lors des diverses phases du procès, la société est défendue par Me Porterat et les verriers par Me Folus de Nancy.
- Note692. Justifications données par Gabriel Simon à l'administrateur Hanus en décembre 1938. Simon s'adresse à cet administrateur qu'il a déjà rencontré lors de l'élaboration de la convention collective.
- Note693. Vosges Ouvrières du 26.12.1938.
- Note694. Ces résultats ne concernent que la fabrication. Les revenus de portefeuille n'étant pas ici pris en compte.
- Note695. 37 J 28, A.D.M.
- Note696. Est Républicain du samedi 5 août 1939.
- Note697. Est Républicain du dimanche 6 août 1939. Ce numéro signale la fermeture de la verrerie d'Hennezel - Clairey prévue pour septembre, usine qui occupe 220 ouvriers et employés dans le canton de Darney.
- Note698. Est Républicain du 7 août 1939.
- Note699. Est Républicain du 8 août 1939. Ce numéro évoque également la situation délicate de la verrerie d'Hennezel - Clairey. La décision de fermeture a été prise le 31 juillet par le directeur Didot. Depuis 1936, la mesure de fermeture avait été envisagée à plusieurs reprises.
- Note700. L'article précise que l'on prévoit d'ouvrir des travaux dans la région d'Hennezel, pour employer la main-d'oeuvre de la verrerie.
- Note701. L'Est Républicain du 10 août publie des extraits de la lettre du secrétaire de la CGO.
- Note702. Courrier du président Gérardin au directeur du 2.12.1938 ; AP.
- Note703. Courrier du président Gérardin au directeur du 5.12.1938 ; AP.
- Note704. 37 J 28, A.D.M.
- Note705. Est Républicain du 22 août 1939. Dans ce numéro, on précise que le mal est plus grave à Hennezel - Clairey et qu'une réforme plus profonde doit être apportée à l'organisation de la verrerie et notamment à celle des débouchés.

Note706. Procès Lallemand ; 53 J 770, A.D.V.

Note707. 37 J 28, A.D.M.

Note708. Le développement commercial de cette période prend corps dans 37 J 18 et 19 et 37 J 32 et 33, A.D.M.

Note709. Déclaration de X. Mougin, A.C.E. 3 F, bulletin pour l'exposition de 1881.

Note710. En fait la verrerie de Montferrand date des années 1860. Source "La verrerie en Franche-Comté", André Seurre, Besançon, 1972.

Note711. Engagement de Joseph Mimet : registre des entrées et sorties des verriers.

Note712. Renseignements sur l'évolution de Montferrand : André Seurre, op.cit.

Note713. La réussite commerciale de 1880 à 1914 : comptes rendus du conseil d'administration : 37 J 19 à 25, A.D.M. et rapports pour l'assemblée des actionnaires : 37 J 33 à 35, A.D.M. ; inventaires : 53 J 24 - 37, A.D.V. ; courrier du directeur : 53 J 714, A.D.V.

Note714. On ne sait pas de quelles expériences apparemment contestées par le conseil il s'agit ; 37 J 21, A.D.M.

Note715. C'est en 1893 que la société achète la ferme Grandjean.

Note716. C'est en 1895 que la société achète les forêts de "Jarnay" et de "la Bouloire".

Note717. Lorsque le conseil parle de "sages combinaisons", il s'agit des procédés mis en oeuvre pour recruter des apprentis et de la construction du pensionnat.

Note718. Le conseil propose de répartir entre les ouvriers la somme de 100.000 francs, à partager entre les deux établissements - rapport du conseil d'administration pour l'assemblée générale du 12 septembre 1907.

Note719. Catalogues : on recense trois éditions : 1899, 1914, 1933. Ils sont imprimés chez Berger-Levrault à Nancy.

Note720. La composition de la ménagère peut varier et la salière remplacer le cannelier par exemple.

Note721. On dénombre 44 types de sucriers au catalogue de 1914.

Note722. Pour les couleurs ordinaires et fines, voir en annexe pp 676-677.

Note723. Pour la variété de la production, voir en annexe pp 678-682.

Note724. Il s'agit d'objets miniaturisés pour les enfants, voir en annexe p 683.

Note725. Harasse : emballage léger, caisse à claire-voie destinée à transporter le verre.

Note726. Commandes de fournitures en 1898 : 53 J 629, A.D.V.

Note727. Passeports : A.C.P.

Note728. Passeports obtenus par Charles Mougin à Portieux.

Note729. En 1898 X. Mougin s'adresse à la compagnie générale transatlantique et J. B. Fleury au Havre ; à la compagnie Paquet à Marseille ; à Butcke A et compagnie à Anvers ; 53 J 629, A.D.V.

Note730. Courrier de A. Richard du 31 août 1912 ; 53 J 714, A.D.V.

Note731. 53 J 408, A.D.V.

Note732. Bénéfices de Portieux : 37 J 35, A.D.M.

30 juin 1913 - 1er juillet 1914 : 1.006.934,29

1914-1915 : 168.319,93

1915-1916 : 321.572,89

1916-1917 : 248.419,29

1917-1918 : 432.214,66

totaux 2.177.459,06

Les comptes de Vallérysthal comprennent une somme importante en marks placée en Allemagne par le séquestre. Au terme du Traité de paix, la somme doit être restituée sur la base du taux de change d'avant-guerre. (Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 10 septembre 1919) ; A.P.

Note733. Lettre à Husson, secrétaire général de la chambre de commerce d'Epinal, septembre 1918 ; 53 J 714, A.D.V.

Note734. Lettre à J. Didot, décembre 1918 ; 53 J 714, A.D.V.

Note735. Lettre à Paul Weiss, ingénieur à Noeux-les-Mines, 13 janvier 1919 ; 53 J 714, A.D.V.

Note736. Lettre au préfet, 24 février 1919 ; 53 J 714, A.D.V.

La verrerie attend du vin pour ses 2.500 adhérents. A. Richard proteste au nom des ouvriers car il constate que des trains circulent.

Note737. Lettre à J. Didot, septembre 1919 ; 53 J 714, A.D.V.

Note738. Lettre à un confrère, janvier 1920 ; 53 J 714, A.D.V.

Note739. Lettres à Chavanne, directeur des mines de Sarre et Moselle à Carling (Moselle), 22 avril et 12 juin 1922 ; 53 J 714, A.D.V.

Note740. Loi de 8 heures : 23 avril 1919.

Note741. Lettre au consul des USA à Nancy, 6 décembre 1921 ; 53 J 714, A.D.V.

Note742. 53 J 101 - 123 - 178, A.D.V.

Note743. Bénéfices de Portieux, exercice 1923-1924 : 2.173.592 francs.  
Assemblée générale du 6 septembre 1924

Note744. 37 J 26, A.D.M.

Note745. Bénéfices de Portieux, exercice 1924-1925 : 2.285.410 francs

Note746. 37 J 26, A.D.M.

Note747. 37 J 26, A.D.M.

Note748. La situation de Vallérysthal empire. Les verriers travaillent six heures et les tailleurs chôment 14 jours sur 24.

Note749. 37 J 26, A.D.M.

Note750. 37 J 27, A.D.M.

Note751. 37 J 27, A.D.M.

Note752. 37 J 27, A.D.M.

Note753. Lois votées par le parlement : semaine de 40 heures au lieu de 48 heures 21 juin 1936.

Note754. Le conseil d'administration précise également que la peur du chômage contribue au calme : "nos ouvriers ont bien compris qu'ils n'avaient aucune espèce d'intérêt à cesser le travail. La conséquence d'un tel arrêt aurait été d'empêcher la livraison de commandes toujours réclamées d'urgence et d'inciter nos clients à s'adresser plus encore à l'étranger, c'est-à-dire à pousser au développement du chômage dans notre industrie." Assemblée générale du 5 septembre 1936.

Note755. Le franc Auriol : opération dite << du franc flottant >> (dévaluation).  
A la fin de juin 1937, la livre valait 110,55 francs et à la fin de juin 1938, 177,90 francs.

Note756. Liste des interventions et rapports :  
Lettre au préfet des Vosges : 30 avril 1937  
Lettre aux sénateurs et députés vosgiens : 26 mai 1937  
Rapport de Paul Daum sur l'état de la gobeletterie à la main de verre et de cristal  
Lettre d'André Barbier, sénateur des Vosges, au directeur : 11 juin 1937  
Lettre de Jean Leroy, député des Vosges, au directeur : 21 juin 1937  
Lettre de Paul Daum au ministre de l'agriculture : 19 janvier 1938  
Lettre de Flayelle, sénateur des Vosges, au directeur : 24 janvier 1938

Note757. La verrerie de Croismare (Meurthe-et-Moselle) ferme définitivement.

Note758. Lacombe représente : Vallérysthal et Portieux ; Thouvenin : Vierzon ; Marquot : Bayel ; Durand : Arques.

Note759. Beaucoup de verreries tchèques sont annexées à l'Allemagne par suite du détachement de la Tchécoslovaquie du pays des Sudètes. Le conseil d'administration espère que le gouvernement ne fera pas bénéficier l'Allemagne des contingents favorables accordés aux verreries tchèques.  
La concurrence tchécoslovaque nuit à la verrerie mais également aux fabriques de faïence et porcelaine et à celles de la lutherie vosgienne.

Note760. Extraits de la discussion du budget du commerce (Journal officiel du mercredi 21 décembre 1938) : voir en annexe pp 684-687.

Note761. Lettre du directeur Moulin au député Leroy du 27 décembre 1938.

Note762. En juin 1940, la verrerie subit peu de dégâts ; seule la cité Lacombe est endommagée.

Note763. 37 J 18, A.D.M.

Note764. 37 J 22, A.D.M.

- Note765. Liste des représentants pour les années 1904, 1914, 1933 : voir en annexe pp 688-690.
- Note766. Liste des représentants pour les années 1904, 1914, 1933 : voir en annexe pp 688-690.
- Note767. Liste des représentants pour les années 1904, 1914, 1933 : voir en annexe pp 688-690.
- Note768. Liste des représentants pour les années 1904, 1914, 1933 : voir en annexe pp 688-690.
- Note769. Registre des délibérations de l'assemblée générale : 30 juin 1856 - 30 octobre 1877 ; 37 J 32, A.D.M.
- Note770. Bulletin d'expédition pour l'exposition de 1855 ; A.D.V.
- Note771. Entre 1872 et 1885, le cabinet d'échantillons présente 1923 pièces ; en 1919, Mansuy en possède 7426.
- Note772. Modèle Mansuy : voir en annexe p 691.
- Note773. 53 J 714, A.D.V.
- Note774. 53 J 714, A.D.V.
- Note775. 53 J 714, A.D.V.
- Note776. 53 J 714, A.D.V.
- Note777. P. Géricot ne commande guère plus de 400 à 500 pièces à la fois et même beaucoup moins ; 53 J 505, A.D.V.
- Note778. 53 J 479, A.D.V.
- Note779. Lettre de Guérin datée du 9 août 1889, adressée à Mougine, A.P.
- Note780. Lettre de Guérin datée du 9 octobre 1889, adressée à Mougine, A.P.
- Note781. Lettre du 15 octobre 1889 de Guérin à Mougine, A.P.
- Note782. Convention du 14 novembre 1889.
- Note783. Art. 1
- Note784. Art. 2
- Note785. Art. 3
- Note786. Art. 4
- Note787. Art. 5.4
- Note788. Trois mille francs par an.
- Note789. Convention entre les trois sociétés du 5 février 1890.
- Note790. Lettre du 4 décembre 1889 de Guérin à Mougine, A.P.
- Note791. Lettre de Keller et Guérin à Mougine 6 décembre 1889, A.P.

Note792. Note de C. Géricot datée du 13 novembre 1890, A.P.

Note793. Lettre de Guérin à Mougin du 11 juillet 1890, A.P.

Note794. En fait les Etats-Unis pratiquent le libre échange sur leur vaste territoire puisqu'il n'existe pas de barrières douanières entre les différents états. Le Sud des Etats-Unis était libre échangiste contrairement au Nord. Le Sud avait besoin de bas tarifs pour vendre son coton et en retour obtenir à des prix peu élevés les produits manufacturés et la plupart des matières premières dont il avait besoin.

Note795. "Nouvelle histoire économique", Lesourd p. 269. Le tarif Mac Kinley fut renforcé en 1897 par le tarif Dingley.

Note796. Notes commentaires de la loi Mac Kinley envoyées à Portieux et rédigées le 13 octobre 1890 soit quelques jours après le vote de la loi, et loi publiée in "The New-York Journal of Commerce", september 29, 1890.

Note797. Courrier adressé à C. Géricot à New-York le 25 décembre 1892 par Lunéville et Portieux.

Note798. Courrier de Keller à Géricot le 14 janvier 1892.

Note799. Cette convention prend effet le 1er mars 1894.

Note800. Contrat passé entre Keller, Guérin, Mougin et Géricot fait en double à New-York le 11 mai 1895.

Note801. Courrier d'Achille Géricot à Mougin le 24 juillet 1895.

Note802. Conseil d'administration du 26 mars 1895 : 37 J 22, A.D.M.

Note803. Lettre de Keller à Mougin le 8 septembre 1894.

Note804. Courrier de Fondeville du 29 juin 1914 ; A.P.

Note805. 53 J 514, A.D.V.

Note806. Courrier de Fondeville du 14 août 1911 ; A.P.

Note807. Courrier de Fondeville du 11 janvier 1910 ; A.P.

Note808. Courrier de Marcel Fraipont du 8 août 1912 ; A.P.

Note809. Courrier de Fondeville du 25 septembre 1911 ; A.P.

Note810. Mansuy, représentant de la verrerie à Paris, est un relais important dans le traitement des affaires à l'exportation.

Note811. Créations pour Fondeville : voir fig. 62.

Note812. Loi Volstead : 21 mai 1933 définit la liste des boissons prohibées.

Note813. Ce passage concernant Bloch s'appuie sur les sources suivantes :  
Lettres ; A.P.

Note814. J 440 ; 496 ; 497 ; 498 ; 499 ; 500 ; 532 ; 53 J 714, A.D.V

La société Jacques Bloch est en liquidation en 1932. Jacques Bloch vend toujours de la verrerie dans les années suivantes.

Note815. Lettres ; A.P.

Note816. Lettres ; A.P.

Note817. Lettres ; A.P.

Note818. Lettres ; A.P.

Note819. Lettres ; A.P.

Note820. Service Pasteur gravure chimique empire : voir en annexe p 691.

Note821. Services Dakar ; Turin ; Québec ; Kana : voir en annexe pp 692-693-694.

Note822. Service Champlain : voir en annexe p 692.

Note823. Service Palissy gravure Corbeille : voir en annexe p 694.

Note824. Articles d'église : voir en annexe p 695.

Note825. Problème de la répartition des marchés ; 37 J 23, A.D.M. et 53 J 714, A.D.V.

Note826. Lettre du 2 juillet 1909 ; 53 J 714, A.D.V.

Note827. Lettre de A. Richard à André Gérardin année 1909 ; 53 J 714, A.D.V.

Note828. Conseil d'administration de septembre 1909 ; 37 J 24, A.D.M.

Note829. Lettre de J. Bloch à A. Richard ; A.P.

Note830. Lettre de février 1910 ; 53 J 714, A.D.V.

Note831. Conseil d'administration du 21 mai 1910 ; 37 J 24, A.D.M.

Note832. Lettre de J et M Bloch à A. Richard ; 53 J 714, A.D.V.

Note833. Lettre à Mansuy du 29 août 1910 ; 53 J 714, A.D.V.

Note834. Lettre de Richard de novembre 1913 ; 53 J 714, A.D.V.

Note835. Conseil d'administration de décembre 1910 ; 37 J 24, A.D.M.

Note836. Un moh : cruche à bière.

Note837. 1935 ; 53 J 485, A.D.V.

Note838. 1935 ; 53 J 479, A.D.V.

Note839. 1935 ; 53 J 479, A.D.V.

Note840. 53 J 524, A.D.V.

Note841. 53 J 524, A.D.V.

Note842. 53 J 479, A.D.V.



Note843. Journal 1884 ; A.D.V.

Note844. 1927 ; 53 J 714, A.D.V.

Note845. 1927 ; 53 J 714, A.D.V.

Note846. 1931 ; 53 J 714, A.D.V.

Note847. 1930 ; 53 J 714, A.D.V.

Note848. Lettre de Félix Piffaut adressée au directeur ; 1er mars 1911.

Note849. 1932 ; 53 J 714, A.D.V.

Note850. Sars-Poteries : verrerie du département du Nord. En 1908, l'administrateur-délégué est Collet. Source : bulletin de la chambre syndicale des maîtres de verreries.

Note851. Bar-sur-Seine : la verrerie fabrique services de table, gobeletterie, articles limonadiers, articles de fantaisies... Elle possède des cabinets d'échantillons à Paris, rue Hauteville ; à Marseille, rue Petit-Saint-Jean ; à Lyon, rue Fénelon ; à Toulouse, rue Pasteur ; à Alger, rue Mogador.

Note852. Croismare : verrerie située près de Lunéville (Meurthe-et-Moselle). En 1908, Hinzelin en est le directeur général. Source : bulletin de la chambre syndicale des maîtres de verreries.

Note853. Laignelet ; 37 J 24, A.D.M.

Note854. Verrerie de Constantinople ; 53 J 714 ; 1911 ; A.D.V.

Note855. Verrerie de Fains : en 1908, on trouve comme propriétaires Mme Vve E. Duhoux et A. Denizot-Duhoux. Source : bulletin de la chambre syndicale des maîtres de verreries.

Les tractations menées par Richard nous sont livrées par la correspondance de Denizot et par un rapport de A. Richard pour le conseil d'administration (brouillon de rapport daté du 17 juin 1911) ; A.P.

Note856. Lettre de J. Bloch à A. Richard ; A.P.

Note857. Verrerie de Fains : voir plan en annexe pp 696-697.

Note858. Conseil d'administration de juillet 1911.

Note859. En 1919, Bayel-Fains fusionne avec Meisenthal ce qui donne aux trois usines une force de production équivalente à celle de Portieux et Vallérysthal.

Note860. Lettre de A. Richard de novembre 1913 à propos de Gondoles ; 53 J 714, A.D.V. et annexe p 698.

Note861. Goetzenbrück, verrerie située au sud de Bitche (Moselle). Elle fabrique des verres de montre. Son rachat : conseil d'administration du 22 juin 1922 ;

Note862. 37 J 26, A.D.M.

Note863. Conseil d'administration du 22 mars 1924 ; 37 J 26, A.D.M.

Note864. Lettre de A. Richard du 4 avril 1924 ; 53 J 714, A.D.V.

Note865. P. Gilliot est un temps à Portieux. Lorsqu'il quitte Vallérysthal en 1924 pour Meisenthal, c'est Auguste Moulin qui lui succède.

Note866. Conseil d'administration de décembre 1927 ; 37 J 26, A.D.M.

Note867. Lettre de A. Richard à A. Gérardin président du conseil d'administration, en juillet 1931 ; 53 J 714, A.D.V.

Note868. Lettre de Brocard du 5 décembre 1908 ; A.P.

Note869. Lettre de juillet 1914 adressée à G. Sépulcre de Gironcourt ; 53 J 714, A.D.V.